RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro 3

FEVRIER 2018

N° INSSN - 1253 - 3084

maine-et-loire.fr
L'avenir pousse en Anjou !

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

Le 19 février 2018

Certifié conforme,
Pour le Président et par délégation,
le Directeur de l'Assemblée et
de l'Administration générale

Alain DRÉVILLON

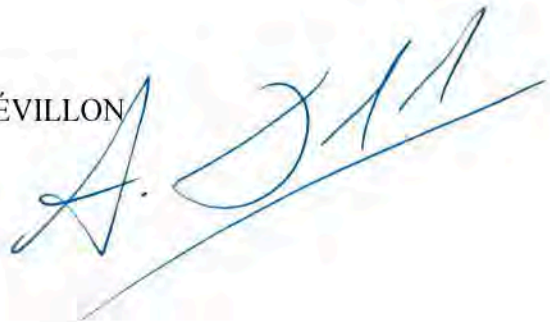

N° 3 – Février 2018

En application de l'article L. 3131-3 du Code général des collectivités territoriales et selon les termes du décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993, doivent être publiés dans un recueil des actes administratifs, le dispositif des délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente, ainsi que les actes du Président du Conseil départemental à caractère réglementaire.

***

Sauf exceptions légales, l'intégralité des délibérations de la Commission permanente et du Conseil départemental peut être consultée dans les locaux de l'Hôtel du Département - Place Michel Debré à ANGERS.

SOMMAIRE

RAA n° 3
(mis à disposition du public le 19 février 2018)

I - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE ET LOIRE

Réunions des 12 et 13 février 2018

Délibérations reçues en Préfecture de Maine-et-Loire le 19 février 2018.

Pages

SOLIDARITÉS 1

TERRITOIRES 30

ROUTES ET MOBILITÉS 265

EDUCATION, CULTURE ET CITOYENNETÉ 278

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE 402

RESSOURCES 439

FINANCES ET EVALUATION 531

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunions des 12 et 13 février 2018

BUDGET PRIMITIF 2018

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I - Commission des solidarités

N° 2018_02_CD_0001

Rapporteur : Madame Marie-Pierre Martin

DÉLIBÉRATION

Objet : 1 - ETRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS
1.1 - Autonomie
Autonomie : inscription de crédits en dépenses et en recettes

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, François Gernigon pouvoir à Véronique Goukassow, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

- **approuve les inscriptions budgétaires 2018 présentées en annexe budgétaire ;**
- **vote la contribution financière 2018 au GIP de la Maison départementale des personnes handicapées de 1 557 000 € versée en trois fois, par un premier versement en avril 2018, un deuxième versement en août 2018 et le solde en novembre 2018 ;**
- **complète la délibération n° 2017_12_CD_0116 en approuvant l'annexe 1 du rapport lié à cette délibération, annexe jointe relative aux "indicateurs et ratios de référence" pour les Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) du secteur de l'autonomie ;**

- **complète la délibération n° 2017_12_CD_0116 en approuvant l'annexe 3 du rapport lié à cette délibération, annexe jointe relative "aux évolutions réglementaires du financement de la dépendance dans les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) entrées en vigueur en 2017" pour les ESSMS du secteur de l'autonomie (modalités de calcul du point GIR départemental).**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

ANNEXE BUDGETAIRE

COMPÉTENCE 1 – ÊTRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Informer, orienter et accompagner les personnes âgées									
CLIC								650 000	
65-538-65737	Subv de fonctionnement établissements publics							300 000	
65-538-6574	Subv de fonctionnement établissements privés							350 000	
Commissions permanentes et formation des membres du CDCA								2 000	
011-538-62878	Indemnités membres du CDCA							1 500	
65-538-6568	Autres participations							500	
Gérer les prestations et soutenir les parcours résidentiels des personnes âgées									
APA à domicile et établissements								183 550 000	33 800 000
016-551-651141	APA à domicile versée aux services d'aide à domicile							17 500 000	
016-551-651142	APA à domicile versée aux bénéficiaires							4 450 000	
016-552-651143	APA versée aux bénéficiaires en établissements							1 350 000	
016-553-651144	APA versée à l'établissement							40 250 000	
016-550-747811	Dotation versée par la CNSA au titre de l'APA								27 350 000
016-550-7533	Recouvrements indus APA								450 000
016-553-7511	Recouvrements sur Département								1 200 000
Aides sociales en hébergement établissement								28 000 000	
65-538-65113	Allocation loyer EHPA							220 000	
65-538-65243	Frais de séjour en établissts pour personnes âgées							27 780 000	
75-538-7513	Recouvrement sur bénéficiaires								5 250 000
Accueil familial								80 000	
65-538-6522	Accueil familial							80 000	

COMPTES	OBJET	AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
Formation des accueillants familiaux								37 000	
011-538-6184	Versement à des organismes de formation							27 000	
011-538-6251	Voyages déplacements et missions							10 000	
Aide sociale-services ménagers et aides aux repas								320 000	
011-538-611	Frais d'aides ménagères							220 000	
011-538-62878	Remboursement frais à des tiers							100 000	
Aide sociale-frais de transports pour soins et frais funéraires								9 000	
65-538-6525	Frais d'inhumation							9 000	
Actions de prévention de la perte d'autonomie et conférence des financeurs								2 838 300	2 000 300
65-531-65113	Forfait autonomie							1 150 300	
65-532-65113	Autres actions de prévention							1 688 000	
74-531-7478141	Dotation CNSA Forfait autonomie								1 150 300
74-532-7478142	Dotation CNSA autres actions de prévention								850 000
Informer, orienter et accompagner les personnes handicapées									
Subvention d'équilibre MDPH								1 557 000	862 000
65-52-65738	Subvention d'équilibre de fonctionnement							1 557 000	
74-52-747813	Dotation versée par CNSA au titre MDPH								862 000
Gérer les prestations et soutenir les parcours résidentiels des personnes handicapées									
PCH-prestation de compensation du handicap à domicile et établissement								27 000 000	7 700 000
65-52-6511211	PCH pour les + de 20 ans							21 900 000	
65-52-6511212	PCH pour les – de 20 ans							5 100 000	
74-52-747812	Dotation versée par CNSA au titre PCH								7 600 000
75-52-7513	Recouvrements sur bénéficiaires								100 000
ACTP-allocation compensatrice tierce personne								3 100 000	10 000
65-52-651122	Allocation compensatrice tierce personne							3 100 000	
75-52-7513	Recouvrements sur bénéficiaires								10 000
Aides sociales à l'hébergement en établissement								56 700 000	1 100 000
65-52-65242	Frais séjour en établ et services pour adultes hand							56 700 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
75-52-7513	Recouvrements sur bénéficiaires								1 100 000
Accueil familial								300 000	
65-52-6522	Accueil familial							280 000	
65-52-6568	Autres participations							20 000	
Aides sociales services ménagers aides aux repas								580 000	
011-52-611	Frais d'aides ménagères							400 000	
011-52-62878	Remboursements de frais à des tiers							180 000	
Piloter les actions partenariales et animer les coopérations entre acteurs									
Plan de prévention de la perte d'autonomie								32 000	
65-538-6568	Autres participations							32 000	
Stratégie et services d'appui aux personnes âgées et handicapées CNSA								172 400	69 000
65-50-6568	Autres participations							172 400	
74-50-74788	Participation CNSA								69 000
Fonds départemental de compensation du handicap								20 000	
65-52 651123	Fonds de compensation du handicap							15 000	
65-52-651128	Autres allocations pour handicapés							5 000	
Remboursement des frais de transport des élèves handicapés								2 220 000	39 800
011-52-6245	Transports élèves handicapés allocations familles							270 000	
011-52-6245	Transports élèves handicapés							1 950 000	
67-52-673	Titres annulés							1 000	
70-52-7067	Participation des familles								32 800
74-52-7473	Récupération sur départements extérieurs								7 000
Gérer le contentieux de l'aide sociale									
Frais divers de gestion et créances admises								40 000	
011-50-62268	Autres honoraires							2 000	
011-538-6281	Cotisation							3 000	
011-538-6288	Autres remboursements							3 000	
016-550-673	Titres annulés ADAPA							5 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	OÉPENSES	RECETTES
67-52-673	Titres annulés PH							12 000	
67-52-6748	Autres subv exceptionnelles - Remises de dettes							3 000	
67-538-673	Titres annulés PA							12 000	
	TOTAL							**187 208 700**	**46 031 100**

INDICATEURS ET RATIOS DE RÉFÉRENCE

I. COÛT À LA PLACE NET

Les références sont communiquées sur la base des comptes administratifs 2013-2014-2015 et sur le dernier budget exécutoire.

STRUCTURES PA/PH	Moyenne départementale des 3 derniers CA	Coût à la place moyen départemental CA 2015	Coût à la place moyen départemental BP 2017
Foyer de vie	41 470 €	41 449 €	42 077 €
Foyer de vie avec CAJ	39 727 €	39 943 €	40 504 €
Foyer d'hébergement	21 194 €	21 248 €	21 781 €
UPHV	31 976 €	33 757 €	32 138 €
FAM	47 224 €	48 111 €	48 304 €
CAJ AUTONOME PA	7 398 €	8 343 €	9 097 €
Hébergement	4 267 €	4 793 €	4 556 €
Dépendance	3 131 €	3 550 €	4 541 €
CAJ PH	15 015 €	15 066 €	15 390 €
SAESAT (équivalent place taux plein)	12 936 €	12 572 €	13 800 €
SAVS	5 137 €	5 171 €	5 163 €
SAMSAH	6 107 €	6 231 €	6 285 €

II. PRIX DE REVIENT

Les références sont communiquées sur la base des comptes administratifs 2013-2014-2015 et sur le dernier budget exécutoire.

STRUCTURES (PA/PH)	Moyenne des 3 derniers CA	Prix de revient moyen départemental CA 2015	Prix de revient moyen départemental BP 2017
Foyer de vie	131,46 €	130,22 €	134,73 €
Foyer de vie avec CAJ	143,15 €	142,16 €	148,76 €
Foyer d'hébergement	69,51 €	68,65 €	71,20 €
UPHV	96,97 €	101,54 €	99,95 €
FAM	137,45 €	138,07 €	143,24 €
CAJ AUTONOME PA	44,69 €	44,88 €	45,44 €
Hébergement	24,88 €	25,80 €	22,78 €
Dépendance	19,81 €	19,08 €	22,66 €
CAJ PH	71,59 €	72,23 €	72,02 €
SAESAT	29,29 €	29,40 €	31,78 €
SAVS	13,79 €	13,92 €	14,07 €
SAMSAH	17,02 €	17,47 €	17,20 €

III. INDICATEURS SPÉCIFIQUES AUX EHPAD

Les références sont issues du compte administratif 2016.

Quartiles	Valeur du prix de revient hors coût immobilier* et provisions	Taux d'évolution maximal appliqué par quartile
Quartile 1	**29,70 € et 40,46 €**	**2 %**
Quartile 2	**40,47 € et 43,89 €**	**1 %**
Quartile 3	**43,90 € et 46,49 €**	**0,5 %**
Quartile 4	**46,50 € et 55,88 €**	**0%**

La médiane du prix de revient hors coût immobilier et provisions issue du compte administratif 2016 est de 43,79 €.

*** Coût immobilier : comptes relatifs aux redevances, loyers, entretiens et réparations sur biens immobiliers, charges financières, amortissements**

IV. INDICATEURS SPÉCIFIQUES aux SERVICES d'AIDE et d'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE (SAAD)

Ils sont basés sur les budgets et sur une moyenne pondérée en fonction du niveau d'activité de chaque SAAD.

SAAD prestataires MOYENNES PONDEREES	COÛT HORAIRE DE REVIENT	COÛT HORAIRE DE REVIENT	AIDE A DOMICILE (AD)	AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE (AVS)	TECHNICIEN INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)
	CA2015	BP2017	BP2017	BP2017	BP2017
MOYENNE STRUCTURES hors enfance famille	23,73 €	24,27 €	22,73	26,48	
MOYENNE STRUCTURES enfance famille	32,42 €	31,21 €	25,19 €	28,01 €	31,94 €
MOYENNES STRUCTURES PUBLIQUES	22,38 €	21,92 €	21,92 €		
MOYENNE GLOBALE	23,99 €	24,33	22,60	25,00	31,94 €

TAUX DE FACTURATION DU PERSONNEL D'INTERVENTION – BP 2017

Aide à domicile (AD)	Auxiliaire de vie sociale (AVS)	Technicien en intervention sociale et familiale (TISF)
79,01%	77,64%	73,65%

V. SIX NOUVEAUX INDICATEURS SPÉCIFIQUES aux SERVICES d'AIDE et d'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE (SAAD)

1 – le taux de qualification des personnels d'intervention qui doit être adapté à la nature, qualifiée ou non, des interventions réalisées auprès des personnes ;
2 – le taux d'ancienneté qui influe dans des proportions importantes sur la masse salariale ;
3 – le temps actif mobilisable, en nombre d'heures et par catégorie d'intervenants qui rend compte du temps de travail consacré à l'intervention auprès des personnes ;
4 – le coût des frais de structure par heure d'intervention qui doit être maitrisé ;
5 – le taux d'encadrement (nombre d'heures d'intervention par ETP administratif/encadrement) qui doit être compatible avec les données connues nationalement en la matière ;
6 – le coût du transport qui doit être optimisé par un travail fin sur les plannings, dans le cadre d'une sectorisation des interventions et en même temps permettre la prise en compte d'interventions dans les zones de populations les moins denses.

ANNEXE III

Évolutions réglementaires du financement de la dépendance dans les EHPAD entrées en vigueur en 2017

Sur le plan règlementaire, le Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit désormais que :
Les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées dépendantes mentionnés au I et II de l'article L.313-12 du CASF sont financés par un forfait global relatif à la dépendance prenant en compte notamment le niveau de dépendance moyen des résidents dans des conditions précisées par décret.

Sur le plan technique, le forfait global relatif à la dépendance est calculé sur la base du niveau de perte d'autonomie des personnes âgées hébergées par l'établissement, soit :

Forfait dépendance autorisé	=	Total des points GIR majorés (sur l'hébergement permanent)	X	Valeur du point GIR départemental de référence fixé par le PCD

Ce forfait dépendance intègre, en sus, le cas échéant, des fractions complémentaires, par exemple pour l'hébergement temporaire. Les modalités de calcul de ces fractions complémentaires ne sont pas finalisées, en l'attente de textes à paraître.

Pour 2018, la valeur du « point GIR départemental » est calculée de la façon suivante, identique à 2017 :

Point GIR départemental 2018	=	Somme des forfaits globaux relatifs à la dépendance, avant soustraction des participations et des tarifs journaliers, alloués en 2016 à l'ensemble des établissements du département	:	Somme de leurs points GIR de 2016

La valeur du « point GIR départemental » ainsi calculée en 2016 et **en vigueur pour 2018 est de 7,57 €.**

Pour les années suivantes, cette valeur ne pourra pas être inférieure à celle arrêtée l'année précédente.

Les produits de tarification sur la section dépendance étant, en 2016, supérieurs ou inférieurs au montant « théorique » du forfait dépendance désormais calculé, les dispositions règlementaires prévoient une convergence tarifaire progressive sur les années 2017-2023. À cet effet, il est prévu que le m**ontant du forfait dépendance effectivement versé** comprendra la somme :

- **du montant des produits de la tarification** reconductibles afférents à la dépendance fixé l'année précédente, revalorisé possiblement d'un taux fixé annuellement arrêté par le Président du Conseil départemental,
- d'une fraction de la différence (positive ou négative) entre le forfait global relatif à la dépendance et **le montant des produits de tarification N-1.**

Cette fraction sera versée ou récupérée sur 7 ans, à raison d'un septième par an.
Le CPOM peut déroger au rythme de convergence.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I - Commission des solidarités

N° 2018_02_CD_0002

Rapporteur : Madame Marie-Pierre Martin

DÉLIBÉRATION

Objet : 1 - ETRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS
1.2 - Enfance et famille
Budget primitif 2018 du Centre départemental de l'enfance et de la famille Village Saint-Exupéry

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, François Gernigon pouvoir à Véronique Goukassow, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le budget primitif de l'exercice 2018 du Village Saint-Exupéry, détaillé en annexes I et II suivant l'instruction budgétaire et comptable M22 et équilibré à :**

  8 547 573 € en fonctionnement
  146 452 € en investissement

- **adopte le tableau des emplois au 1er mars 2018 présenté en annexe III.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

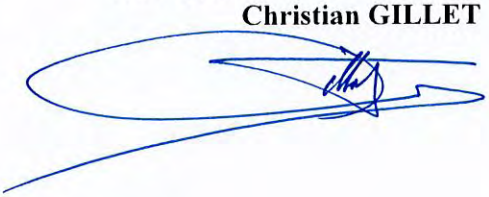

ANNEXE I

BUDGET PRIMITIF 2018
SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

GROUPE I - DÉPENSES AFFÉRENTES À L'EXPLOITATION COURANTE

Article	Libellé	Budget 2017* en €	Propositions du Président en €	Vote du Conseil départemental en €
60611	Eau et assainissement	15 800	15 600	15 600
60612	Électricité	68 345	66 245	66 245
60621	Combustibles et carburants	24 680	26 500	26 500
60622	Produits d'entretien	21 200	21 000	21 000
60623	Fournitures d'atelier	17 000	10 000	10 000
60624	Fournitures administratives	12 500	9 000	9 000
60625	Fournitures scolaires et éducatives	18 500	17 000	17 000
606261	Couches, alèses, produits absorbants	6 000	5 500	5 500
606268	Autres fournitures hôtelières	21 835	21 300	21 300
60628	Autres fournitures non stockées	31 660	30 000	30 000
6063	Alimentation	141 250	135 000	135 000
6066	Fournitures médicales	4 100	4 100	4 100
6068	Autres achats non stockés	6 155	6 030	6 030
61111	Examens de biologie	300		
6112	Prestations à caractère médico-social	71 490	70 100	70 100
62428	Transport usagers	18 630	19 000	19 000
6251	Voyages et déplacements	9 400	11 000	11 000
6256	Missions	1 000	3 500	3 500
6261	Frais d'affranchissements	3 000	3 000	3 000
6262	Frais de télécommunication	9 000	9 000	9 000
6281	Prestations blanchissage à l'extérieur	11 050	12 000	12 000
6282	Alimentation à l'extérieur	18 375	17 600	17 600
6287	Remboursements de frais	123 100	147 000	147 000
6288	Autres services extérieurs	17 630	38 000	38 000
TOTAL GROUPE I		**672 000**	**697 475**	**697 475**

GROUPE II - DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL

Article	Libellé	Budget 2017* en €	Propositions du Président en €	Vote du Conseil départemental en €
6218	Autres personnels extérieurs	23 760	27 000	27 000
622312	Autres médecins	500	1 000	1 000
6228	Div. rémunérat. d'intermédiaires & honoraires(analyses-radios)	30 600	30 600	30 600
6331	Versement de transport	81 387	79 442	79 442
6333	Particip. des employeurs à la formation profession. continue	127 471	115 018	115 018
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	28 135	29 588	29 588
64111	Rémunération principale personnel titulaire et stagiaire	2 936 354	2 711 058	2 711 058
64112	NBI, supplément familial de traitement & indem. de résidence	47 597	78 500	78 500
64113	Prime de service	407 829	394 614	394 614
641181	Gratifications des stagiaires	6 000		
641188	Autres indemnités	247 168	142 649	142 649
64131	Rémunération principale personnel non tit.s/emploi permanent	740 186	721 724	721 724
64138	Autres indemnités personnel non tit.s/emploi permanent	232 369	249 425	249 425
64151	Rémunération principale personnel non médical de remplact	495 558	745 564	745 564
64158	Autres indemnités personnel non médical de remplacement	22 708	57 341	57 341
6416	Emploi d'insertion	27 067	26 000	26 000
6421	Praticiens	84 702	70 332	70 332
64511	Cotisations à l'URSSAF	818 176	815 868	815 868
64513	Cotisations aux caisses de retraite	71 377	76 425	76 425
64514	Cotisations aux ASSEDIC	68 438	81 838	81 838
64515	Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	942 941	906 312	906 312
64521	Cotisations à l'URSSAF	26 114	21 529	21 529
64523	Cotisations aux caisses de retraite	3 557	2 954	2 954
64788	Autres charges diverses	14 295	14 294	14 294
6488	Autres charges diverses de personnel	44 479	49 240	49 240
TOTAL GROUPE II		**7 528 768**	**7 448 315**	**7 448 315**

GROUPE III - DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE

Article	Libellé	Budget 2017* en €	Propositions du Président en €	Vote du Conseil départemental en €
6132	Locations immobilières	253 184	132 590	132 590
6135	Locations mobilières	850	850	850
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers bat. publics	2 000	1 000	1 000
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	27 432	25 000	25 000
61561	Maintenance - Informatique	1 300	2 500	2 500
61568	Maintenance - Autres	18 675	19 311	19 311
6162	Assurance dommage - Construction	2 500	2 500	2 500
6163	Assurance transport	7 000	7 000	7 000
6168	Primes d'assurance - Autres risques	30 000	30 500	30 500
6182	Documentation générale et technique	2 500	2 600	2 600
6184	Concours divers (cotisations.....)	950	950	950
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	300	300	300
6188	Autres frais divers	18 600	18 600	18 600
63513	Autres impôts locaux	1 000	1 000	1 000
637	Autres impôts, taxes & versem. assimilés (autres organismes)	37 000	44 000	44 000
6541	Créances admises en non-valeur	683		
6571	Subventions aux assoc. particip.à la vie sociale des usagers	20 000	20 000	20 000
6582	Pécule	4 130	4 130	4 130
6587	Participations aux frais de scolarité (E.N.S.P.)	19 000	21 000	21 000
678	Autres charges exceptionnelles	500	500	500
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	68 311	67 452	67 452
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	35 000		
TOTAL GROUPE III		**550 915**	**401 783**	**401 783**

TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	**8 751 683**	**8 547 573**	**8 547 573**

RECETTES

GROUPE I - PRODUITS DE LA TARIFICATION

Article	Libellé	Budget 2017* en €	Propositions du Président en €	Vote du Conseil départemental en €
733318	Dotation départementale - Autres établissements et services sociaux	8 375 000	8 386 440,50	8 386 440,50
TOTAL GROUPE I		**8 375 000**	**8 386 440,50**	**8 386 440,50**

GROUPE II - AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION

Article	Libellé	Budget 2017* en €	Propositions du Président en €	Vote du Conseil départemental en €
6419	Remboursements sur rémunération du personnel non médical	68 350	42 620	42 620
7548	Autres remboursements de frais	250	250	250
7588	Autres produits divers de gestion courante	77 083	23 650	23 650
TOTAL GROUPE II		**145 683**	**66 520**	**66 520**

TOTAL GROUPES I A III		**8 520 683**	**8 452 960,50**	**8 452 960,50**
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	231 000	94 612,50	94 612,50
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		**8 751 683**	**8 547 573**	**8 547 573**

* hors crédits exceptionnels inscrits à la DM3 2017, en dépenses et recettes, pour 1 332 951 €, au titre de régularisations de frais de personnel.

ANNEXE II

BUDGET PRIMITIF 2018
SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Article	Libellé	Budget 2017* en €	Propositions du Président en €	Vote du Conseil départemental en €
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
2154	Matériel et outillage	10 000	10 157	10 157
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 484		
2184	Mobilier	14 988	116 295	116 295
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000	20 000	20 000
003	Excédent prévisionnel d'investissement	448 892,06		
TOTAL DÉPENSES		**566 364,06**	**146 452**	**146 452**

RECETTES

Article	Libellé	Budget 2017* en €	Propositions du Président en €	Vote du Conseil départemental en €
Dotations, fonds divers et réserves				
10222	Fonds de compensation de la TVA	4 000	4 000	4 000
10682	Excédents affectés à l'investissement	75 000	75 000	75 000
Dotations aux provisions				
1588	Autres provisions pour charges	35 000		
Amortissements des immobilisations				
2812	Amortissements des aménagements de terrains	1 093	1 141	1 141
28154	Amortissement matériel et outillage	4 572	4 224	4 224
28181	Amortissement installations générales, agencements et aménagements divers	7 981	7 981	7 981
28182	Amortissement matériel de transport	15 528	18 774	18 774
28183	Amortissement matériel de bureau et informatique	544	544	544
28184	Amortissement mobilier	17 515	17 147	17 147
28188	Amortissement autres immobilisations corporelles	21 078	17 641	17 641
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	384 053,06		
TOTAL RECETTES		**566 364,06**	**146 452**	**146 452**

* hors crédits exceptionnels inscrits à la DM3 2017, en dépenses et recettes, pour 1 332 951 €, au titre de régularisations de frais de personnel.

ANNEXE III

TABLEAU DES EMPLOIS 2018
au 1er mars 2018

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Effectif théorique 01/03/2017	Transformation / création	Effectif théorique 01/03/2018
Administrative	Directeur	A	1,00		1,00
	Attaché Administration	A	1,00		1,00
	Adjoint des Cadres	B	2,00		2,00
	Adjoint Administratif	C	7,00	-1.00	6,00
TOTAL			**11,00**	**-1.00**	**10,00**
	Ouvrier Principal	C	13,00		13,00
	Agent d'entretien qualifié	C	3,00		3,00
TOTAL			**16,00**	**-**	**16,00**
Médico-Sociale	Cadre de Santé	A	1,00		1,00
	Cadre Socio Éducatif	A	3,00		3,00
	Psychologue	A	3,35		3,35
	Animateur	B	1.00		1,00
	Assistant Socio Éducatif	B	25,00		25,00
	Moniteur Éducateur	B	11,00	+1.00	12,00
	Éducateur de Jeunes Enfants	B	15,00		15,00
	Puéricultrice	A	2,00		2,00
	Infirmière	A	3,00		3,00
	Auxiliaire de Puériculture	C	21,00		21,00
	Agent des services hospitaliers	C	21,00	+1.00	22,00
	Éducateur technique spécialisé	B	1,00	-1.00	0,00
TOTAL			**107,35**	**+1.00**	**108,35**
Médicale	Médecin Généraliste		0,48		0,48
	Médecin Pédiatre		0,34		0,34
	Médecin Psychiatre		0,29		0,29
TOTAL			**1,11**		**1,11**
TOTAL GLOBAL			**135,46**	**-**	**135,46**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I - Commission des solidarités

N° 2018_02_CD_0003

Rapporteur : Madame Marie-Pierre Martin

DÉLIBÉRATION

Objet : 1 - ETRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS
1.2 - Enfance et famille
Enfance et famille : inscription de crédits en dépenses et en recettes

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, François Gernigon pouvoir à Véronique Goukassow, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

- **vote les autorisations d'engagement et approuve les inscriptions budgétaires,**
- **approuve la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement sur autorisations d'engagement**

telles que présentées en annexe.

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

COMPÉTENCE 1 – ÊTRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS

Thème 1.2 : Enfance et famille

		AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Mettre en œuvre la politique de prévention et de promotion de la santé familiale (PPSF PMI)									
Programmation pluriannuelle (PAEDD)								25 000	
65-41-65737	Subv de fonctionnement établissements publics							25 000	
Accompagnement à la parentalité								25 000	
65-41-65737	Subv de fonctionnement établissements publics							6 000	
65-41-6574	Subv de fonctionnement organismes privés							19 000	
Conventionnement avec les acteurs associatifs (ASEA, CAMPS, ...)								150 500	
65-41-6568	Autres participations							43 000	
65-41-6574	Subv de fonctionnement organismes privés							107 500	
Gestion des centres de PMI et de planning et convention de pilotage								250 000	150 000
011-41-60623	Frais d'alimentation							900	
011-41-60628	Autres fournitures							1 500	
011-41-60632	Fournitures de petits équipements							7 500	
011-41-60661	Médicaments							22 000	
011-41-60668	Autres produits pharmaceutiques							16 000	
011-41-61558	Entretien autres biens mobiliers							100	
011-42-60662	Vaccins sérums							25 000	
011-41-62261	Honoraires médicaux et paramédicaux							46 000	

		AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
67-41-673	Titres annulés							1 000	
65-41-6568	Participations centre de planification							130 000	
75-41-7512	Recouvrements sur organismes de sécurité sociale								160 000
Formation obligatoire des assistants maternels								349 000	
011-41-6184	Versement à des organismes de formation							349 000	
Frais divers des assistants maternels (déplacements)								200	
011-41-6251	Voyages déplacements et missions							200	
Subsides aux enfants en séjour scolaire à l'étranger								2 000	
65-41-65212	Frais périscolaires							2 000	
Centres de Planification et d'Education Familiales (CPEF)								177 000	
65-41-6568	Autres participations							177 000	
Acquisition de matériels informatiques (hors PMI et Planification) (CG)						15 000			
21-41-2188	Acquisition matériels					15 000			
Favoriser l'adoption									
Remboursements de frais déplacement aux membres de la commission d'agrément								100	
011-51-62878	Remboursements de frais à des tiers							100	
Prêts aux familles adoptantes d'enfants étrangers (CG)						3 000	5 000		
27-01-2748	Prêts adoption					3 000			
27-01-2748	Remboursements prêts adoption						5 000		
Accueillir les enfants au titre de l'aide sociale à l'enfance									
Gestion et entretien des 3 CMEA (Lambaco)								248 500	40 000
011-51-62878	Remboursements de frais à des tiers							238 000	
012-51-6331	Versements de transport							50 000	
012-51-6332	Cotisations versées au FNAL							70 000	
012-51-64121	Rémunérations principales							12 300 000	

		AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
012-51-64123	Indemnités d'attente							66 000	
012-51-64126	Indemnités de licenciement ou de départ en retraite							250 000	
012-51-64128	Indemnités d'entretien							6 140 000	
012-51-6451	Cotisations URSSAF							4 000 000	
012-51-6453	Cotisations caisses de retraite							565 000	
012-51-6454	Cotisations ASSEDIC							770 000	
012-51-6475	Médecine du travail							1 000	
012-51-6478	Cotisation mutuelle							50 000	
013-51-6419	Remboursements de salaires								10 000
75 -51-7511	Recouvrements sur départements extérieurs								30 000
Paiement des frais de déplacement des assistants familiaux et autres frais divers								1 790 000	
011-51-6251	Voyages déplacements et missions							1 630 000	
011-51-62878	Remboursements de frais à des tiers							160 000	
Formation, accompagnement et suivi des pratiques pro. des assistants familiaux								225 800	
011-51-6184	Versements à des organismes de formation							225 800	
Suivi, accompagnement, contrôle des structures d'accueil (prélèvement frais hébergement)								54 000 000	235 000
011-51-62878	Remboursements de frais à des tiers (MNA)							20 000	
011-51-62878	Remboursements de frais à des tiers							310 000	
65-51-6522	Accueil familial							323 700	
65-51-6522	Accueil solidaire MNA							56 300	
65-51-652411	Frais d'hébergement en maisons maternelles							2 130 000	
65-51-652412	Frais d'hébergement en maisons d'enfants							45 200 000	
65-51-652413	Lieux de vie et d'accueil							3 900 000	
65-51-652414	Foyers de jeunes travailleurs							10 000	
65-51-652414	Foyers de jeunes travailleurs (MNA)							50 000	

		AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
65-51-652418	Autres frais de séjour							900 000	
65-51-652418	Autres frais de séjour (MNA)							1 100 000	
75-51-7511	Recouvrements sur départements extérieurs								15 000
75-51-7511	Recouvrements sur départements extérieurs (MNA)								60 000
75-51-7513	Recouvrements sur bénéficiaires								150 000
75-51-7518	Autres recouvrements								10 000
Sous-total Schéma départemental enfance et jeunesse (SDEJ)		1 991 400	1 875 000					4 268 075	625 000
65-51-652418	Autres frais d'hébergement MNA	1 991 000						4 268 075	
75-51-7511	Recouvrement État MNA		1 875 000						625 000
Dotation au VSE								8 400 000	
65-51-652411	Dotation au VSE							8 400 000	
Développer la prévention et les partenariats									
Aides financières hébergements et secours d'urgence								2 150 000	
65-51-65111	Allocations mensuelles							1 800 000	
65-51-6512	Secours d'urgence							350 000	
Prévention spécialisée								1 570 900	370 900
65-51-6526	Prévention spécialisée							1 570 900	
75-51-7511	Recouvrements sur collectivités locales								370 900
Travailleurs de l'intervention sociale et familiale (TISF)								2 700 000	
011-51-611	Contrats de prestations de service							2 700 000	
Actions éducatives milieu ouvert, AEMO et intervention sociale à domicile (AED)								5 390 000	
65-51-652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile							5 355 000	
65-51-6574	Subvention Sauvegarde Mayenne Sarthe							35 000	

Conventionnement et autres différents partenaires								173 800	
65-51-6558	Autres contributions obligatoires							28 000	
65-51-6574	Subventions aux organismes privés							145 800	
Conventionnement avec différents partenaires (AEMO)		100 000						1 173 100	
65-51-6574	Subvention organismes privés	100 000						1 173 100	
Assurer la prise en charge des enfants									
Allocations, habillement, argent de poche, fournitures scolaires								700 000	510 000
65-51-65111	Allocations enfants							700 000	
75-51-7512	Recouvrements sur organismes sociaux								510 000
Frais de transport								847 000	
011-51-6245	Frais de transport							847 000	
Frais de formation, bourses								330 000	
011-51-6183	Frais de formation							20 000	
65-51-6513	Bourses jeunes majeurs							30 000	
65-51-65211	Frais de scolarité							280 000	
Frais médicaux								248 000	
011-51-60661	Médicaments							42 000	
011-51-60661	Médicaments MNA							1 000	
011-51-60668	Autres produits pharmaceutiques							65 000	
011-51-62261	Honoraires médicaux et paramédicaux							100 000	
65-51-6523	Frais d'hospitalisation							10 000	
Frais périscolaires et de loisirs								282 000	
011-58-6188	Autres frais divers - droits d'entrée régie							1 000	
011-58-62878	Remboursements de frais à des tiers - régie							21 000	
65-51-65212	Frais périscolaires							260 000	

Autres charges								2 440 100	10 000
011-51-60632	Fournitures de petits équipements							2 500	
011-51-60636	Habillements et vêtements de travail							1 500	
011-51-61558	Entretien autres biens mobiliers							500	
011-51-62268	Autres honoraires							40 000	
65-51-6518	Dots							300	
65-51-6525	Frais d'inhumation							300	
67-51-6712	Amendes fiscales et pénales							10 000	
67-51-673	Titres annulés							5 000	
67-51-678	Autres charges exceptionnelles							50 000	
77-51-773	Mandats annulés								10 000
Subventions (hors 2020-08-2001-2400)						10 000			
204-51-20421	Subventions à l'acquisition de scooters ou fauteuils roulants					10 000			
	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT SUR AE							**5 441 175**	**625 000**
	TOTAL CREDITS HORS AE							**104 366 400**	**1 325 900**
	TOTAL	**2 091 000**	**1 875 000**			**28 000**	**5 000**	**109 807 575**	**1 950 900**

ANNEXE (suite)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

MESURE	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AE	AE en gestion après DM2 2017	AE 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation d'engagement	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
				COMPETENCE 1 - ETRE UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DEMUNIS ET FRAGILISES						
				Thème 1.2 - Enfance et famille						
		24 637 500,00	**1 991 000,00**	**Accueillir les enfants au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**		**4 268 075,00**	**7 577 925,00**	**8 212 500,00**	**5 338 125,00**	**1 231 875,00**
1-2-3-6		24 637 500,00	1 991 000,00	Frais d'hébergement ASE (AE)		4 268 075,00	7 577 925,00	8 212 500,00	5 338 125,00	1 231 875,00
1-2-3-6	D-65-51-652418-2201-0220-2017-SMINEURSNA	24 637 500,00		Frais d'hébergement ASE - AE 2017		2 874 375,00	6 980 625,00	8 212 500,00	5 338 125,00	1 231 875,00
1-2-3-6	D-65-51-652418-2201-0220-2018-SMINEURSNA		1 991 000,00	Frais d'hébergement ASE - AE 2018		1 393 700,00	597 300,00			
1-2-4-		**4 444 999,34**	**100 000,00**	**Développer la prévention et les partenariats au titre de l'ASE**	**3 020 630,00**	**1 173 100,00**	**351 269,34**			
1-2-4-6		4 444 999,34	100 000,00	Conv partenaires (CP/AE)	3 020 630,00	1 173 100,00	351 269,34			
1-2-4-6	D-65-51-6574-0-0220-2014-SDEMANASIL	767 999,34		Conv partenaires (CP/AE) AE 2014	416 710,00	30 020,00	321 269,34			
1-2-4-6	D-65-51-6574-0-0220-2017-SDEMANASIL	3 677 000,00		Conv partenaires (CP/AE) AE 2017	2 603 920,00	1 073 080,00				
1-2-4-6	D-65-51-6574-0-0220-2018-SDEMANASIL		100 000,00	Conv partenaires (CP/AE) AE 2018		70 000,00	30 000,00			
		29 082 499,34	**2 091 000,00**	**TOTAL**	**3 020 630,00**	**5 441 175,00**	**7 929 194,34**	**8 212 500,00**	**5 338 125,00**	**1 231 875,00**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I - Commission des solidarités

N° 2018_02_CD_0004

Rapporteur : Madame Françoise Damas

DÉLIBÉRATION

Objet : 1 - ETRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS
1.5 - Action sociale territoriale
Action sociale territoriale : inscription de crédits en dépenses et en recettes

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, François Gernigon pouvoir à Véronique Goukassow, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

- **approuve les inscriptions budgétaires présentées en annexe.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

ANNEXE

COMPETENCE 1- ETRE UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DEMUNIS OU FRAGILISES

Thème 1.5 - Action sociale territoriale

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement social personnalisées									
Accompagnement social personnalisé								22 000	
65-58-6568	Autres participations							22 000	
Secours d'urgence à caractère alimentaire								40 000	
65-58-6512	Secours d'urgence							40 000	
Conduire des actions collectives en MDS									
Accompagnement collectif								9 500	
011-58-60632	Fournitures de petits équipements							2 500	
011-58-6188	Autres frais divers							7 000	
Autres actions								68 300	
011-50-6188	Autres frais divers (analyse de la pratique)							50 000	
011-50-6132	Location de salles							200	
011-58-60623	Alimentation							3 900	
011-58-60628	Autres fournitures							200	
011-58-60632	Fournitures de petits équipements							5 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
011-58-6188	Autres frais divers							5 000	
Développer des partenariats									
Conventionnement partenariat différents partenaires								10 900	
65-58-6574	Subventions de fonctionnement organismes privés							10 900	
Promouvoir la santé publique									
Actions publiques								9 300	4 500
011-42-60632	Fournitures de petits équipements							3 000	
011-42-60661	Médicaments							1 000	
011-42-60668	Autres produits pharmaceutiques							800	
011-42-6156	Maintenance							1 900	
011-42-62261	Honoraires médicaux et paramédicaux							700	
011-42-6132	Location de salles							1 900	
70-42-7068	Autres récupérations prestations								4 500
Prévention vaccinale								18 000	
011-42-60662	Vaccins et sérums							18 000	
Soutien aux associations concernant les thématiques addictologie, souffrance psychique, insertion								9 000	
65-42-65737	Subventions de fonctionnement aux CCAS							9 000	
Acquisition de matériels médicaux pour la santé publique						49 000			
21-42-2188	Acquisitions de matériel médical					49 000			
	TOTAL					**49 000**		**183 000**	**4 500**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0008

Rapporteur : Monsieur Gilles Groussard

DÉLIBÉRATION

Objet : 1 - ETRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS
1.3 - Insertion et lutte contre la précarité
Programme départemental d'insertion

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu l'amendement déposé par le "groupe de gauche"

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **se prononce favorablement sur l'amendement proposé (cf. annexe 1),**
- **approuve le Programme départemental d'insertion 2018-2021 ainsi modifié tel que présenté en annexe 2.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

Conseil départemental de Maine-et-Loire

Session des 12 et 13 février 2018

Budget primitif 2018

Amendement du groupe de gauche

Commission des territoires

Amendement présenté par Didier ROISNÉ

Au nom du groupe de gauche

Thème 1.3 Insertion et lutte contre la précarité
Programme départemental d'insertion

Le PDI développe un axe de territorialisation et affirme le chef de filât du Conseil départemental en matière d'action sociale et d'insertion. Un chantier sur la gouvernance est ouvert avec, notamment, pour objectif de construire une gouvernance départementale tournée vers les territoires.

Nous soutenons la territorialisation des actions départementales et demandons à ce que des moyens réels d'adaptabilité de notre service public aux besoins des territoires soient inscrits au PDI.

Aussi nous déposons l'amendement suivant :

p.29 – encadré Objectif 3.3 Construire une gouvernance départementale tournée vers les territoires.

Ajouter :

> **Cette gouvernance permettra de fédérer les acteurs locaux et les filières professionnelles dans chaque territoire et de contractualiser, avec eux, des actions au service des territoires.**
>
> **En lien avec le secrétaire départemental en charge de l'insertion et avec l'appui des services départementaux, chaque conseiller départemental référent du PDS coordonnera et accompagnera la mise en œuvre des projets définis. Des moyens nécessaires à la mise en œuvre des initiatives locales seront affectés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dévolue aux actions d'insertion.**

Programme départemental d'insertion (PDI)

2018-2021

Edito

Président du Conseil départemental

Secrétaire départemental en charge de l'insertion

Table des matières

Contexte départemental 3

Le dispositif RSA, une réforme qui intervient au moment d'une crise économique nationale 4

Le profil des bénéficiaires du RSA en Maine-et-Loire 5

L'accompagnement des bénéficiaires selon leur orientation 7

Focus territorial 9

Stratégie et orientations 14

Orientation 1 : Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion 16

✓ Chantier 1 : S'appuyer sur les filières en recherche de salariés 17

✓ Chantier 2 : Mobiliser la commande publique comme levier de l'activité économique 18

✓ Chantier 3 : Soutenir le retour à l'emploi par l'activité indépendante 19

✓ Chantier 4 : Mobiliser l'innovation et l'expérimentation d'emplois atypiques 19

Orientation 2 : Construire les parcours autour de trois leviers : insertion professionnelle, formation, accompagnement social 20

✓ Chantier 5 : Mettre en œuvre le dispositif RSA rénové 21

✓ Chantier 6 : Construire des parcours d'insertion adaptés 22

✓ Chantier 7 : Mettre en place les outils du parcours 23

Orientation 3 : Développer et structurer une animation territoriale de l'insertion 27

✓ Chantier 8 : Développer une observation de l'insertion 28

✓ Chantier 9 : Mettre en œuvre une gouvernance et évaluer le plan d'action 29

✓ Chantier 10 : Développer une offre de service au profit des territoires 30

Du PDI au PTI 31

Lexique 32

CONTEXTE DEPARTEMENTAL

Le département de Maine-et-Loire compte un peu plus de 820 000 habitants, ce qui le classe comme le 26ème département le plus peuplé de France métropolitaine. Depuis 2007, sa population s'accroît en moyenne de 0,6 % chaque année, soit un rythme plus important que celui de la France (0,5 %).

C'est un département jeune : son taux de natalité (13,1 ‰) est supérieur au taux national (12,7 ‰). Ainsi, avec 32,6 % de sa population âgée de moins de 25 ans, le Maine-et-Loire se positionne au 9e rang des départements les plus jeunes de France. Les 25-59 ans représentent 45,3 % de la population (46,7 % en France) et les 60 ans et plus 22,1 % (22,4 % en France).

L'Anjou bénéficie d'une économie diversifiée et comprend plus de 202 000 emplois dans le secteur privé. 25 % des salariés travaillent dans l'industrie et 55 % dans le domaine des services, l'agriculture représentant près de 6 % de l'emploi du département.

La population active du département comprend près de 360 000 personnes pour un taux d'activité de près de 75 %. En octobre 2017, le Maine-et-Loire compte 39 683 demandeurs d'emplois à la recherche d'une activité à temps plein (catégorie A), ce qui représente une hausse de 1 % depuis un an pour une baisse de 0,1 % au niveau national.

Le taux de chômage en Anjou atteint en juin 2017, 8,6 % de la population active soit 0,6 point de moins que la moyenne nationale (9,2 %).

Le dispositif RSA, une réforme qui intervient au moment d'une crise économique nationale

Dispositif RSA

Créé en 2009 et remplaçant le revenu minimum d'insertion (RMI), le revenu de solidarité active (RSA) avait pour objectif majeur de renforcer la composante liée à l'insertion professionnelle dans le dispositif

Le dispositif RSA repose sur une logique d'accompagnement individualisé renforcé pour le bénéficiaire, auquel est assigné un référent individuel unique dont le profil est adapté à ses besoins spécifiques : conseiller Pôle Emploi pour un bénéficiaire proche de l'emploi, travailleur social pour un bénéficiaire dont la situation sociale ne permet pas d'envisager une reprise immédiate d'activité.

La mise en œuvre de la réforme est concomitante au déclenchement, en 2008, d'une crise économique profonde qui a eu pour effet une forte augmentation du chômage. Faute de reprise pérenne de l'activité, cette augmentation s'est inscrite dans le temps, entraînant un fort accroissement du nombre de chômeurs en longue durée.

Cette situation a logiquement conduit à de très forts volumes d'entrée dans le dispositif RSA, en particulier, entre fin 2011 et fin 2015, alors que les flux de sortie se réduisaient.

Des tendances similaires en Maine-et-Loire mais moins prononcées

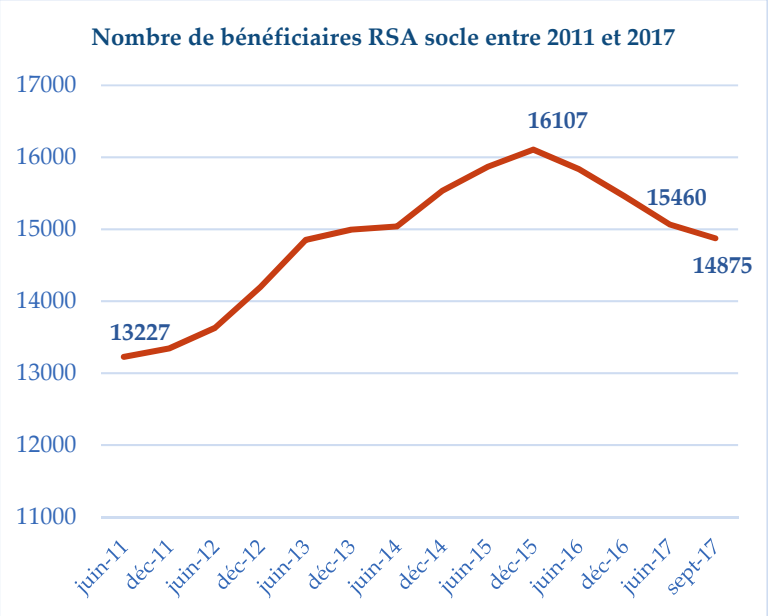

Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/09/2017
(Données 31/12/2017 non disponibles)

Dans ce contexte national de tension, le Département de Maine-et-Loire ne fait pas exception.

Le nombre de bénéficiaires du RSA socle a augmenté de façon constante entre 2011 et 2015, passant de 13 227 à 16 107 foyers.

Un mouvement de diminution a cependant été observé depuis 2016, avec une baisse de 4,4 % sur un an constatée en septembre 2017, portant ainsi le nombre de foyers bénéficiaires à 14 875.

Le profil des bénéficiaires du RSA en Maine et Loire

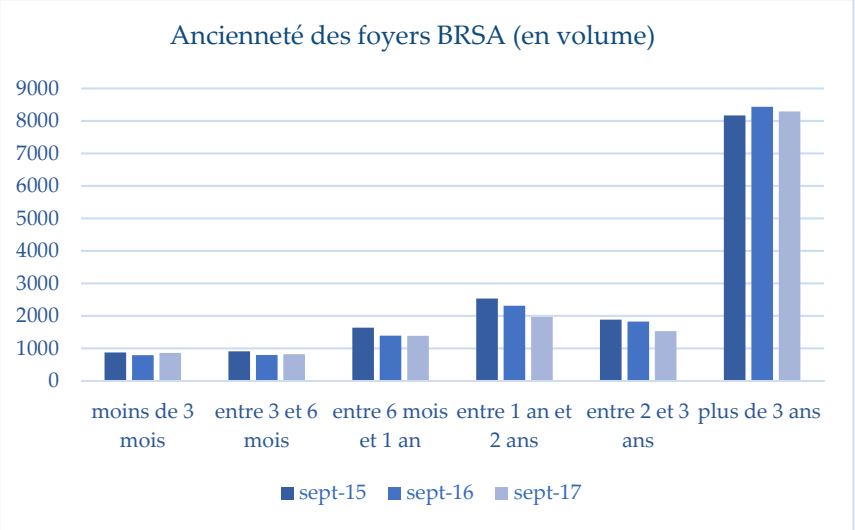

Un nombre important de bénéficiaires du RSA, près de 56 % en 2017, sont dans le dispositif depuis plus de trois ans.

Après un accroissement régulier de l'ancienneté, le nombre de bénéficiaires du RSA depuis deux ans et plus se réduit, traduisant ainsi une amélioration de la situation.

Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/09/2017(Données 31/12/2017 non disponibles)

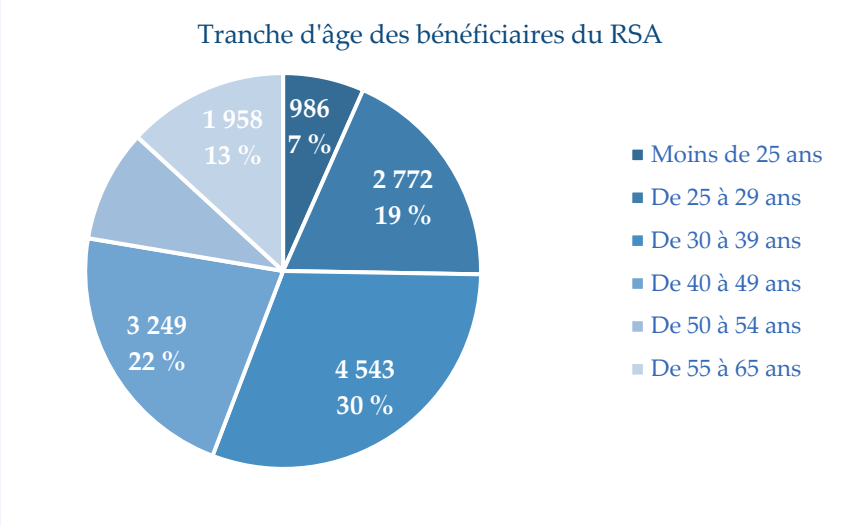

Plus d'un bénéficiaire sur deux (52 %) a moins de 40 ans.

La part des bénéficiaires ayant 50 ans ou plus représente 25 %. Il s'agit d'une catégorie en augmentation avec des difficultés d'accès à l'emploi compte tenu de l'âge.

Il n'existe pas de différence significative en termes d'âge pour les bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi.

Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/09/2017 (Données 31/12/2017 non disponibles)

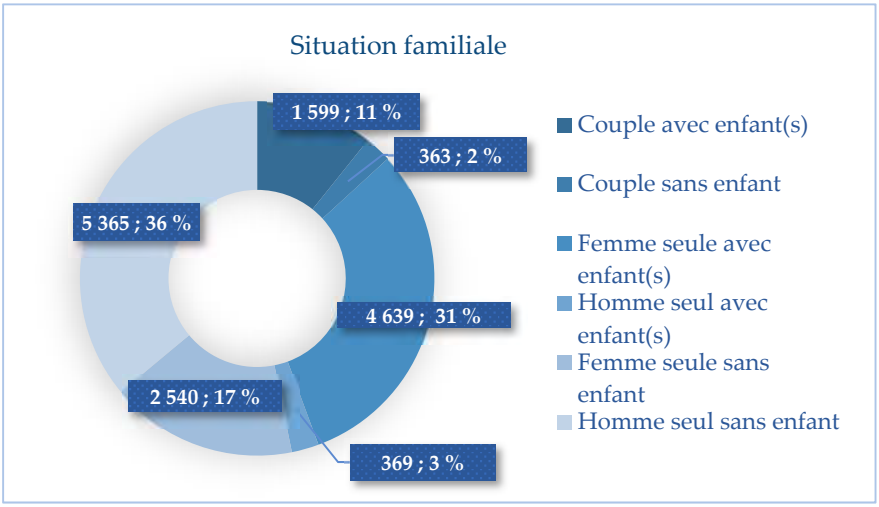

La situation familiale des bénéficiaires du RSA est caractérisée par un nombre important de personnes seules, avec (34 %) ou sans enfant (53 %). La part des couples bénéficiaires du RSA n'est que de 13,1 %.

45 % des foyers ont des enfants à charge. Cette composante est évidemment à prendre en compte dans l'accompagnement pour faciliter le retour à l'emploi.

Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/09/2017 (Données 31/12/2017 non disponibles)

Le niveau de formation et de qualification des bénéficiaires demandeurs d'emploi

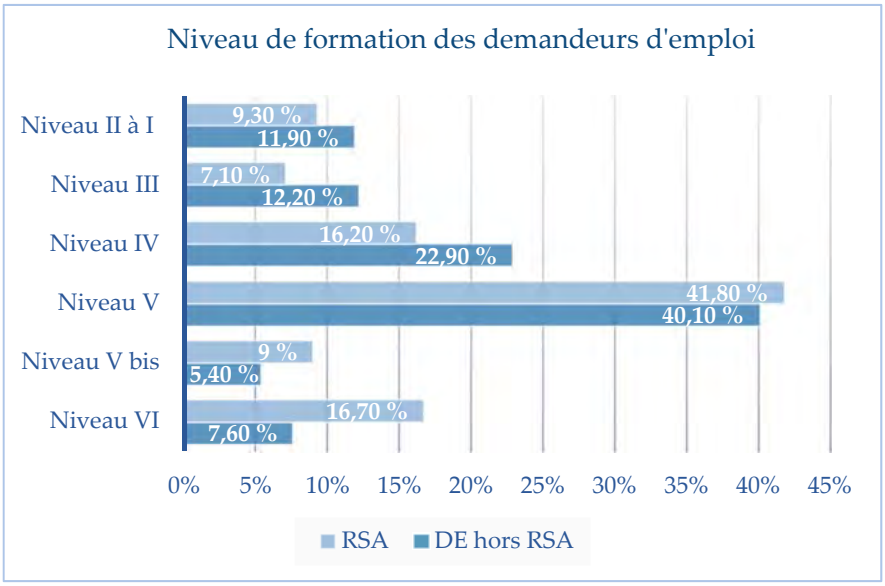

Source Pôle emploi – juin 2017

L'une des caractéristiques des publics bénéficiaires du RSA concerne le niveau de formation et de qualification avec une répartition équilibrée entre les personnes avec et sans qualification et 2/3 des personnes avec un faible niveau de formation (V ou inférieur).

Concernant le niveau de formation, 41,8 % des bénéficiaires disposent d'un niveau V (CAP-BEP). De plus, la part des personnes sans formation ou de niveau VI est plus de deux fois supérieure à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, le niveau de qualification est inférieur à la moyenne de l'ensemble des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les cadres et les employés qualifiés. La proportion d'ouvriers qualifiés est, quant à elle, proche.

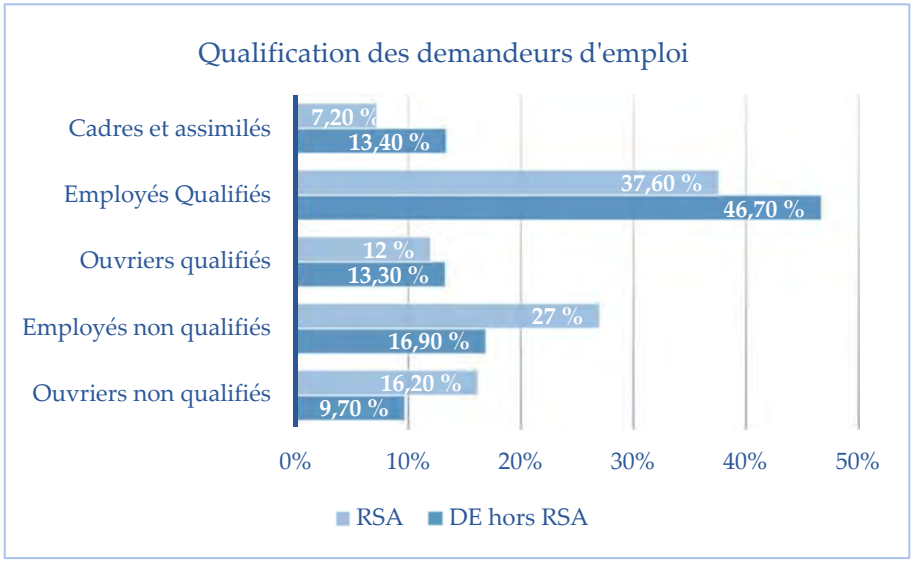

Source Pôle emploi – juin 2017

L'accompagnement des bénéficiaires selon leur orientation

La nature d'accompagnement

Conformément à la loi, le Département oriente chaque bénéficiaire du RSA vers un organisme chargé de l'accompagner dans ses démarches.

Le Département de Maine-et-Loire présente un taux d'orientation de 96 % (taux de 82,6 % au niveau national à fin 2016.)

Le taux d'orientation de 53 % vers Pôle emploi traduit bien la volonté du Département de Maine-et-Loire d'orienter les parcours vers l'emploi.

Pour comparaison, le taux d'orientation vers Pôle emploi au niveau national se situait à 42,9 % en décembre 2016.

Le Département assure, quant à lui, l'accompagnement social d'un quart des bénéficiaires et délègue la prise en charge de certains publics à d'autres organismes (CCAS, CAF, MSA, etc...) pour 10 % des bénéficiaires.

Par ailleurs, des associations conventionnées assurent un accompagnement ciblé pour certains publics spécifiques en orientation sociale (gens du voyage, migrants). Le bénéficiaire dispose alors d'un référent au sein d'une association conventionnée par le Conseil départemental.

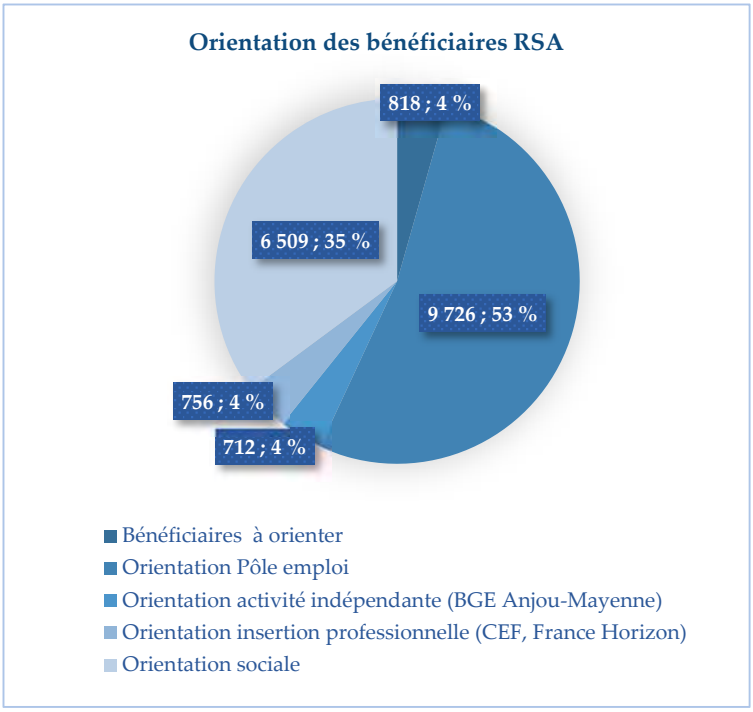

Source Département de Maine-et-Loire_ Solis – 31/12/2017

.

La contractualisation

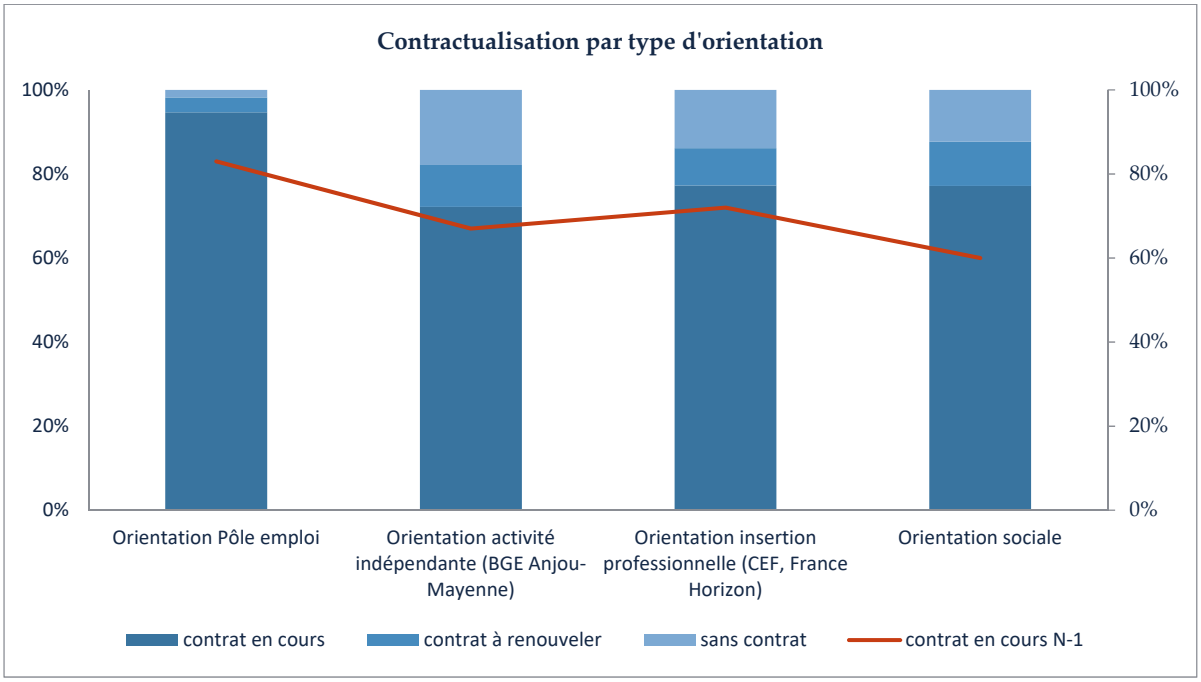

Source Département de Maine-et-Loire_ Solis – 31/12/2017

Le taux de contractualisation en Maine-et-Loire a augmenté de manière significative entre 2016 et 2017, passant de 70 % en décembre 2016 à 80 % en décembre 2017.

La contractualisation est plus forte pour les demandeurs d'emploi, considérés comme plus autonomes, avec un taux de 92 %. Concernant la contractualisation des bénéficiaires relevant d'un accompagnement social, elle a progressé de 15 points et se situe à 75 % en décembre 2017. L'objectif fixé dans le cadre du rapport d'orientation relatif au dispositif rénové de 70 % est donc dépassé.

Pour comparaison, le taux de contractualisation national se situait à 53,7 % pour les personnes bénéficiant d'une orientation sociale.

Au regard du profil du public, il convient d'agir sur des publics ciblés :

- les **nouveaux entrants dans le dispositif RSA** pour dynamiser les parcours, accélérer les sorties et éviter une « installation » dans le dispositif ;
- les **bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif depuis trois ans** et plus pour les remobiliser vers l'emploi avec un accompagnement global adapté à leur situation.

Une attention particulière sera portée sur les jeunes (moins de 30 ans) qui représentent 25,2 % et les « seniors » de 50 ans et plus représentant 22,3 % et en capacité de travailler avant de faire valoir leurs droits à la retraite.

FOCUS TERRITORIAL

Des disparités au niveau départemental

59 % des bénéficiaires du RSA sont concentrés dans les trois communes les plus peuplées du département :

- Angers (6 013 bénéficiaires),
- Cholet (1 179 bénéficiaires),
- Saumur (1 064 bénéficiaires).

En dehors de ces trois pôles urbains, on observe une forte disparité des besoins. Le besoin en insertion est ainsi plus fort dans la première couronne angevine, l'est et le nord-ouest du département que dans la deuxième couronne angevine, les Mauges ou le Choletais. Ce constat souligne la nécessité d'un maillage territorial de l'offre d'insertion en dehors des pôles urbains en adéquation avec les besoins.

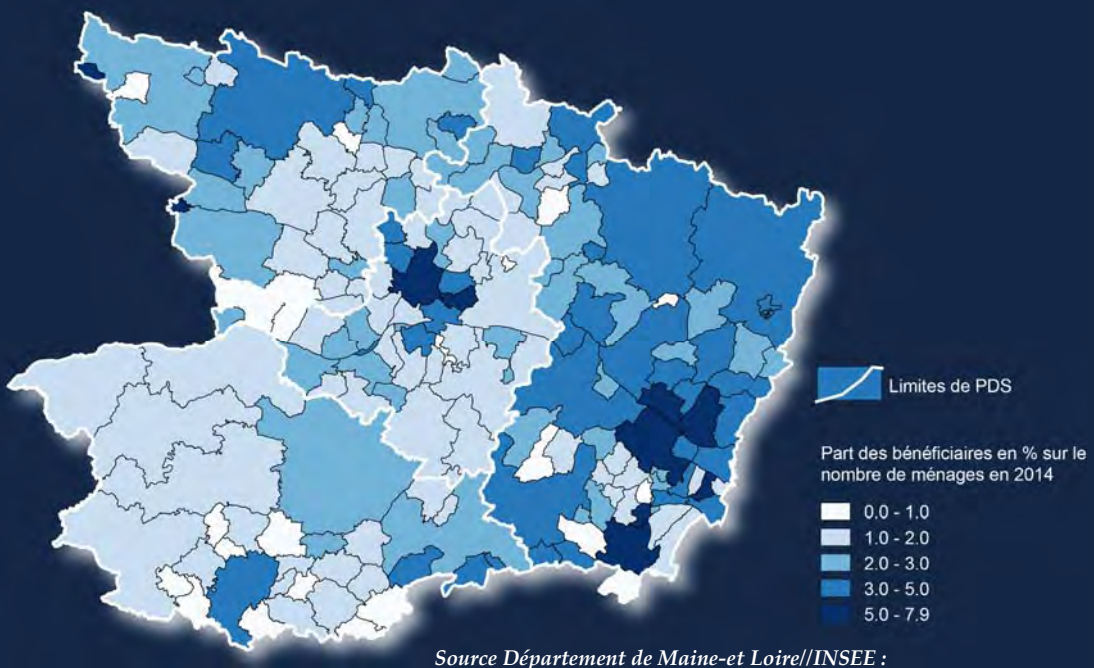

Source Département de Maine-et Loire//INSEE : données RSA 30/09/2017 _ données ménages 2014

Au regard des besoins des territoires et de la répartition de l'offre d'insertion existante, il conviendra d'accorder une attention particulière aux territoires ruraux et en particulier le Nord Anjou et l'Est du département.

Pôle Départemental Centre Anjou

L'agglomération angevine constitue le principal pôle urbain et économique du Maine-et-Loire.

C'est là que réside une grande partie des bénéficiaires du RSA, principalement concentrés à Angers et dans certaines de ses communes limitrophes : Trélazé, Avrillé, les Ponts-de-Cé et Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Plus de 62 % des bénéficiaires du RSA orientés « emploi » et 47 % des bénéficiaires en orientation sociale résident ainsi dans le PDS Centre-Anjou, celui-ci représentant 56 % des bénéficiaires du département.

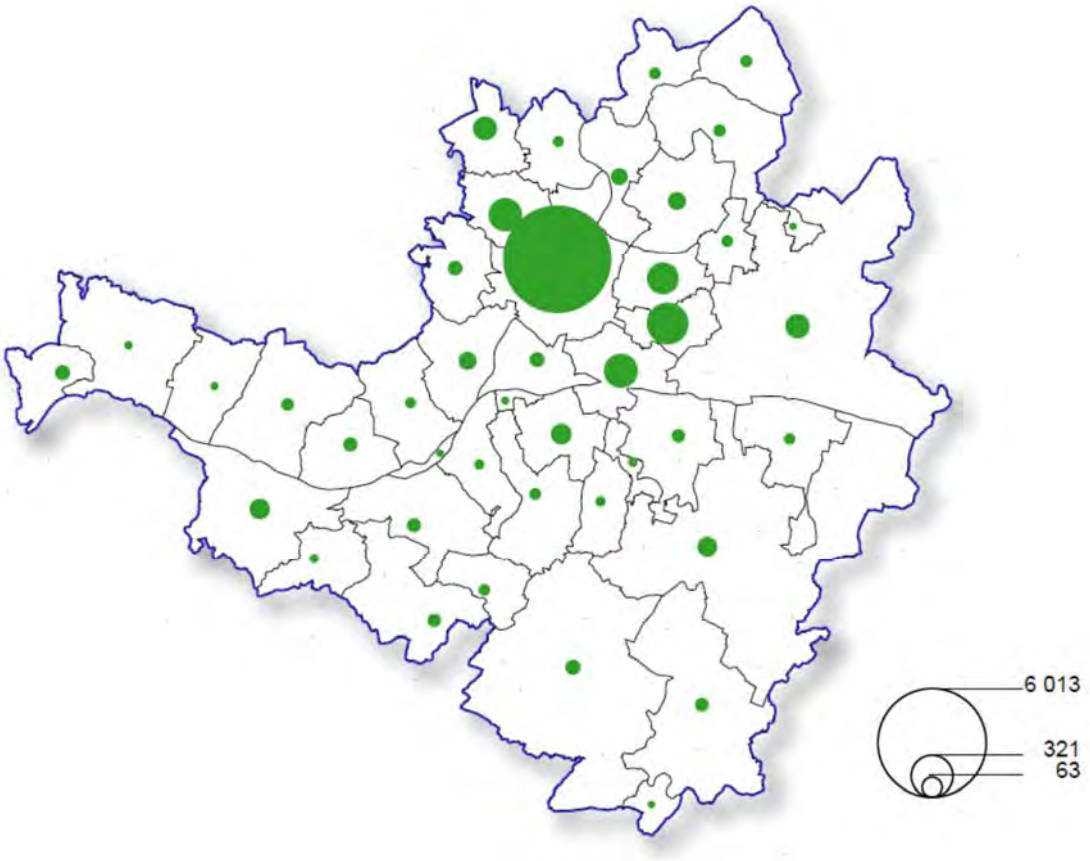

Source Département de Maine-et-Loire_ Solis : données au 30/09/2017

Pôle Départemental Ouest Anjou

Les Mauges et le Choletais constituent des territoires dynamiques, dans lesquels résident environ 16,2 % des bénéficiaires du RSA.

La part des bénéficiaires du RSA dans la population y est faible, à l'exception de la ville de Cholet, principal pôle du territoire, qui concentre près de 40 % des bénéficiaires du RSA du secteur.

Les autres bénéficiaires sont répartis de façon assez homogène dans le reste du territoire, aux caractéristiques rurales.

Par rapport aux autres territoires, les Mauges et le Choletais présentent la particularité d'accueillir autant de bénéficiaires du RSA en orientation sociale que de bénéficiaires en orientation emploi (45 %).

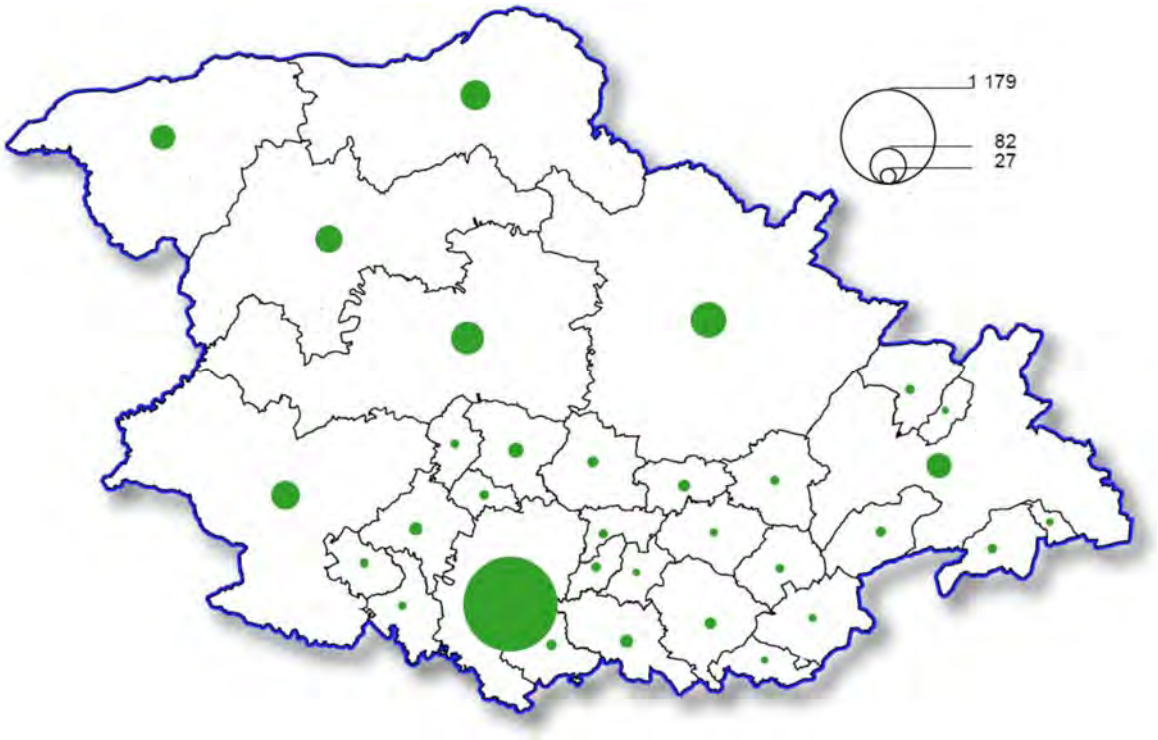

Source Département de Maine-et-Loire_ Solis : données au 30/09/2017

Pôle Départemental Nord Anjou

Le Segréen est un territoire majoritairement rural, seuls 6,4 % des bénéficiaires du RSA y résident.

Les effectifs y sont, en valeur absolue, moins importants, que dans les autres territoires du Maine-et-Loire.

Toutefois, ramenés à la population totale, ces chiffres démontrent un véritable problème d'exclusion sociale et de pauvreté en milieu rural, en particulier dans le nord-ouest du département, autour de Pouancé.

Du fait de multiples polarités, les bénéficiaires du RSA sont répartis de façon assez homogène et peu dense sur l'ensemble de ce territoire, ce qui dénote de véritables enjeux d'accessibilité et de maillage pour l'offre d'insertion.

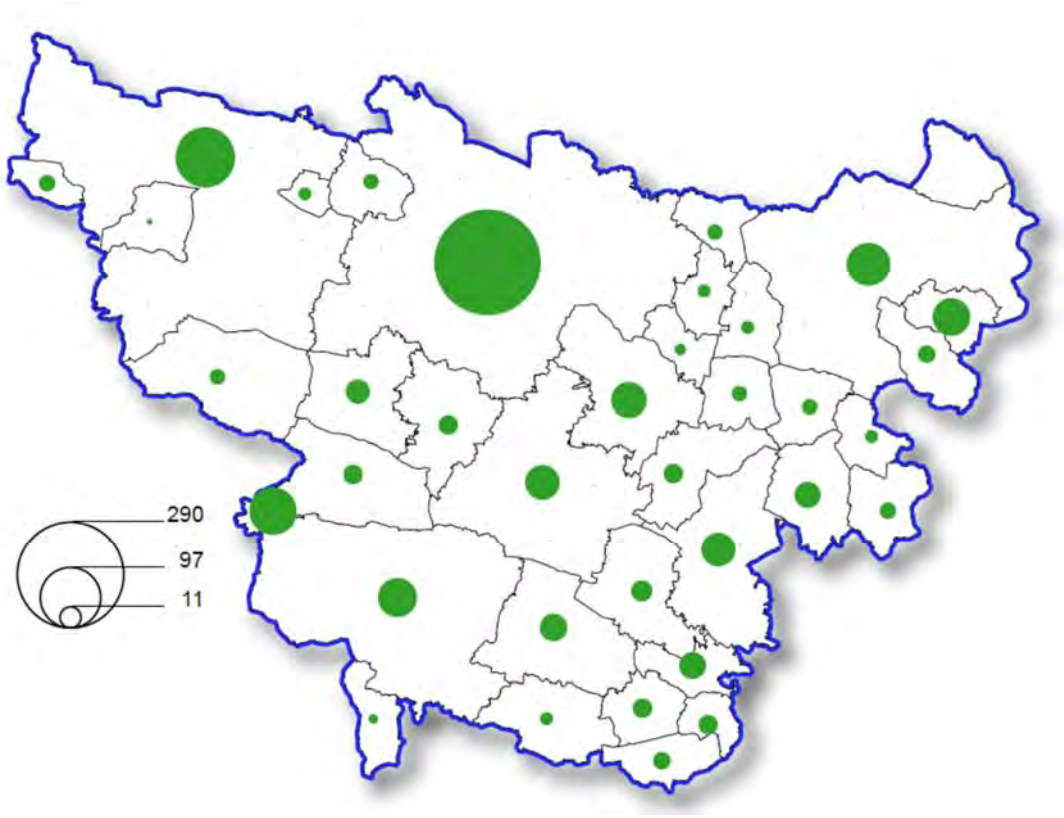

Source Département de Maine-et-Loire_ Solis : données au 30/09/2017

Pôle Départemental Est Anjou

L'Est du département est, proportionnellement, le territoire le plus touché par l'augmentation de la pauvreté, 21,2 % des bénéficiaires du RSA y résident.

Ils sont concentrés à Saumur, le principal pôle urbain du secteur, mais également à Doué-la-Fontaine et Montreuil-Bellay, deux villes impactées par la désindustrialisation.

Au nord-est, autour de Baugé et de Longué-Jumelles, certains territoires ruraux présentent également des difficultés sociales et des risques de désinsertion, avec des communes étant parmi les plus forts taux de bénéficiaires de RSA du département.

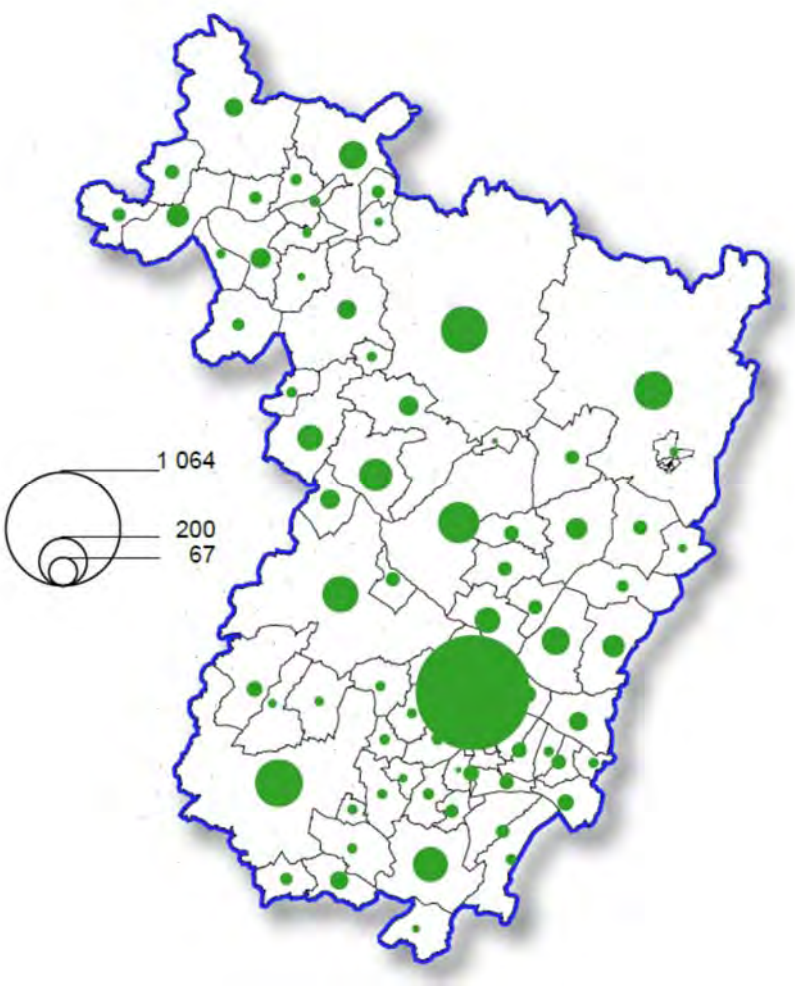

Source Département de Maine-et-Loire_ Solis : données au 30/09/2017

STRATEGIE ET ORIENTATIONS

La stratégie de la politique départementale d'insertion a pour objectif de :

✓ **Développer une expertise dans la connaissance des publics en insertion et des caractéristiques des territoires**

Le Département fait de la connaissance fine des publics un préalable à une qualité d'intervention (jeunes, allocataires du RSA ou encore personnes en situation de handicap). Aussi, il s'engage à structurer la collecte et l'analyse des données afin de permettre une construction adaptée du parcours des bénéficiaires.

✓ **Ancrer le pilotage de la politique d'insertion départementale sur les territoires pour faire émerger des réponses adaptées aux besoins**

La diversité et le déploiement de l'offre d'insertion départementale sont assurés au niveau des quatre pôles départementaux de solidarité (PDS) en garantissant une équité territoriale en termes d'outils d'insertion professionnelle, de formation et d'accompagnement social.

✓ **Renforcer son action de coordination institutionnelle pour un parcours efficace des bénéficiaires**

Le Département entend créer les conditions d'une élaboration et mise en œuvre de la politique d'insertion, en mobilisant et rassemblant les acteurs et les institutions pour une animation et une coordination efficiente des interventions auprès du public.

✓ **Mettre en place une ingénierie de parcours et d'offres en territoires**

L'ingénierie d'insertion doit être un nouveau levier de l'action départementale. Elle doit garantir la présence d'acteurs d'insertion en capacité de s'adapter pour répondre aux évolutions de l'emploi au sein des quatre territoires. Elle est aussi facilitateur de capacité d'innovation et d'expérimentation.

Le Département affirme son soutien au développement d'une politique d'insertion au bénéfice de la population de Maine-et-Loire par la mise en place d'une équipe insertion et emploi (développeur, conseiller emploi formation) et par son engagement financier renouvelé et amplifié.

Pour ce faire, le Département de Maine-et-Loire s'appuie sur trois orientations stratégiques :

➥ **Orientation 1 - Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion,**

➥ **Orientation 2 - Construire des parcours d'insertion en mobilisant les trois outils : l'insertion professionnelle, la formation et l'accompagnement social,**

➥ **Orientation 3 - Développer et structurer une animation territoriale de l'insertion.**

Orientation 1 :

Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion

Chantier n° 1 :

S'appuyer sur les filières en recherche de salariés

Objectif 1.1 : Créer une synergie partenariale
Objectif 1.2 : Organiser des rencontres collectives de découverte des métiers
Objectif 1.3 : Développer le parrainage
Objectif 1.4 : Mutualiser l'offre de service aux entreprises pour identifier, qualifier les besoins de recrutement
Objectif 1.5 : Valoriser, renforcer et développer les compétences des publics pour répondre aux attentes des entreprises
Objectif 1.6 : Construire des dispositifs intégrés de découverte à l'emploi

Chantier n° 2 :

Mobiliser la commande publique, comme activité économique pour un retour vers l'emploi

Objectif 1.7 : Augmenter le recours à la clause dans les marchés du Département
Objectif 1.8 : Accompagner les acheteurs publics
Objectif 1.9 : Organiser les journées techniques "clauses"

Chantier n° 3 :

Soutenir le retour à l'emploi par l'activité indépendante

Objectif 1.10 : Consolider le soutien à l'activité indépendante
Objectif 1.11 : Soutenir la création de coopératives d'activités

Chantier n° 4 :

Mobiliser l'innovation et l'expérimentation d'emplois atypiques

Objectif 1.12 : Initier et accompagner la réflexion en territoire
Objectif 1.13 : Expérimenter une nouvelle activité

** CDIAE : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique*

** IAE : insertion par l'activité économique*

Orientation 2 :

Construire les parcours autour de 3 leviers : insertion professionnelle, formation, accompagnement social

Chantier n° 5 :

Mettre en œuvre le dispositif RSA rénové pour l'accès au juste droit des bénéficiaires

Objectif 2.1 : Informer les publics sur leurs droits et devoirs
Objectif 2.2 : Informer, sensibiliser, former les professionnels en charge de l'instruction et de l'accompagnement
Objectif 2.3 : Renforcer la contractualisation et les parcours vers l'emploi

Chantier n° 6 :

Construire des parcours d'insertion adaptés

Objectif 2.4 : Concevoir une ingénierie de parcours et de l'offre
Objectif 2.5 : Modéliser des parcours types par catégorie de publics cibles
Objectif 2.6 : Capitaliser les acquis pour évaluer les parcours
Objectif 2.7 : Élaborer une stratégie pluriannuelle, dans le cadre du CDIAE*, d'adaptation de l'offre IAE* en lien avec les besoins des entreprises
Objectif 2.8 : Construire des parcours standardisés vers l'emploi par filière

Chantier n° 7 :

Mettre en place les outils du parcours

Chantier 7.1 : insertion professionnelle

Objectif 2.9 : Développer des actions d'évaluation d'employabilité
Objectif 2.10 : Créer un contrat aidé départemental
Objectif 2.11 : Créer les outils de retour à l'emploi à temps très partiel

Chantier 7.2 : formation professionnelle et continue

Objectif 2.12 : Mobiliser et positionner les publics sur l'offre de formation de la Région
Objectif 2.13 : Co-construire et cofinancer des actions d'insertion et de formation
Objectif 2.14 : Proposer des formations d'adaptation à l'emploi dans les métiers en tension
Objectif 2.15 : Favoriser la formation en cours de contrat

Chantier 7.3 : les outils facilitateurs de l'insertion

Objectif 2.16 : Renforcer la mobilité des publics
Objectif 2.17 : Favoriser l'accès au numérique
Objectif 2.18 : Accompagner et soutenir les actions santé
Objectif 2.19 : Soutenir le parcours via les aides individuelles

Chantier 7.4 : l'accompagnement social et ses outils

Objectif 2. 20 : Conforter l'accueil et l'intervention sociale en territoire
Objectif 2.21 : Proposer des actions innovantes de socialisation et d'intégration

Orientation 3 :

Développer et structurer une animation territoriale de l'insertion

Chantier n° 8 :

Développer une observation de l'insertion

Objectif 3.1 : Créer un système d'information performant
Objectif 3.2 : Mettre en place une analyse partagée

Chantier n° 9 :

Mettre en œuvre une gouvernance et évaluer le plan d'action

Objectif 3.3 : Construire une gouvernance départementale tournée vers les territoires
Objectif 3.4 : Piloter et mobiliser le Fonds Social Européen en Maine-et-Loire
Objectif 3.5 : Impliquer les usagers dans la politique départementale
Objectif 3.6 : Construire une gouvernance de l'évaluation
Objectif 3.7 : Organiser les assises de l'insertion

Chantier n° 10 :

Développer une offre de service au profit des territoires

Objectif 3.8 : Recenser les besoins
Objectif 3.9 : Concevoir l'offre d'ingénierie
Objectif 3.10 : Promouvoir et déployer l'offre

ORIENTATION 1

Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion

- ✓ Affirmer le principe d'une orientation des parcours d'insertion vers l'activité économique, levier principal pour réduire le nombre de foyers bénéficiaires du RSA
- ✓ Mobiliser toutes les opportunités en termes d'activité économique sur les territoires, qu'il s'agisse d'emploi salarié classique ou d'insertion et d'activité indépendante
- ✓ Agir en territoire avec les acteurs locaux de l'économique et de l'insertion

Chantier N° 1 :
S'appuyer sur les filières en recherche de salariés

L'intervention départementale a pour objectif de repérer les filières porteuses d'emploi sur le territoire. En effet, les enquêtes annuelles de pôle emploi sur les besoins de main d'œuvre (BMO) permettent, dans les déclarations effectuées par les employeurs, de recenser les souhaits d'emploi. Sur la base de cette enquête, une première approche permet d'identifier les principales filières susceptibles de recruter des personnes en insertion (agriculture, services aux particuliers, hôtellerie-restauration, santé, commerce, industrie, transports-logistique...).

Afin d'élaborer une stratégie locale de rapprochement publics/entreprises, le Département entend mobiliser les acteurs locaux du territoire (élus, représentants des chambres consulaires, fédérations et syndicats d'employeurs, groupements d'employeurs, agences d'intérim).

Cette animation territoriale sera exercée par un conseiller départemental de référence par territoire (4 PDS) en lien avec un professionnel de l'emploi au sein des services départementaux.

Il s'agit d'engager une dynamique de rencontre et de confiance qui permet, au-delà du repérage des besoins, d'assurer la mise en relation de bénéficiaires d'insertion dûment mobilisés et compétents (via le parcours d'insertion) avec les entreprises.

Objectif 1.1 _ Créer une synergie partenariale locale :
Dialogue permanent avec les branches professionnelles pour co-construire des solutions de rapprochement entre attentes des entreprises et profils des publics

PDI PTI

Engagement : **2ème semestre 2018**

Objectif 1.2 _ Organiser des rencontres collectives autour de la découverte des métiers :
Multiplier les rencontres publics et entreprises dans les bassins de vie pour favoriser l'interconnaissance (ex: forums itinérants)

PDI PTI

Engagement : **2ème semestre 2018**

Objectif 1.3 _ Développer le parrainage :
Permettre au public de développer son réseau professionnel en amplifiant le dispositif national, voire généraliser le parrainage en lien avec les chambres consulaires

PTI

Engagement : **1er semestre 2019**

Objectif 1.4 _ Mutualiser l'offre de service aux entreprises pour identifier, qualifier les besoins de recrutements :
Proposer une offre de service globale à l'entreprise avec une organisation collective des partenaires (de l'identification des compétences requises aux dispositifs d'accompagnement)

PTI

Engagement : **2ème semestre 2018**

Objectif 1.5 _ Valoriser, renforcer et développer les compétences des publics pour répondre aux attentes des entreprises :
S'appuyer sur les dispositifs de formations qualifiantes, certifiantes, diplômantes pour permettre une montée en compétence. Mettre en oeuvre un accompagnement soutenu de ce public pour leur faciliter l'accès aux dispositifs.

PTI

Engagement : **1er semestre 2019**

Objectif 1.6 _ Construire des dispositifs intégrés de découverte à l'emploi :
Créer une organisation des parcours sectoriels sur un territoire donné avec les partenaires pour une modélisation allant de la sensibilisation à l'insertion durable (ex. : agri mouv)

PTI

Engagement : **1er semestre 2018**

Chantier N° 2 :
Mobiliser la commande publique comme levier de l'activité économique pour un retour vers l'emploi

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, la clause d'insertion est un instrument qui permet de dédier une part de l'activité à des publics peu qualifiés et leur donner une chance supplémentaire d'accéder à l'emploi.

Convaincu des enjeux liés à son développement dans les marchés publics, le Département s'engage à amplifier **la clause d'insertion dans ses marchés et ceux de ses organismes associés** (Anjou Tourisme, Maine et Loire Habitat, Anjou numérique…).

Les clauses d'insertion seront mises en œuvre de manière adaptée selon le type d'activité avec le recours à des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire ou sous la forme de recrutement direct des publics par les entreprises.

Pour assurer une équité territoriale, le Département s'attachera à déployer la clause sur l'ensemble du territoire départemental, en cohérence et complémentarité avec les autres collectivités.

Au-delà de ses propres marchés, le Département propose également, dans le cadre de l'ingénierie territoriale, d'intervenir auprès des collectivités et de leurs groupements afin d'apporter son expertise en matière de promotion de l'emploi, notamment dans l'achat public.

Objectif 1.7 _ Augmenter le recours à la clause dans les marchés du Département :
Identifier, diversifier les marchés supports (ex : services) et inclure dans les dossiers de consultation des critères de performance "insertion"

PDI

Engagement :
1er semestre 2018

Objectif 1.8 _ Accompagner les acheteurs publics :
Soutenir les acheteurs publics pour l'intégration de clauses sociales lorsqu'ils ne disposent pas d'un facilitateur (montage juridique, soutien technique, modalités d'évaluation …)

PDI PTI

Engagement :
2ème semestre 2018

Objectif 1.9 _ Organiser les journées techniques "clauses" :
Organiser des rencontres régulières auprès des élus des communes et EPCI pour assurer le déploiement de la clause (échanges de bonnes pratiques, promotion…)

PDI

Engagement :
1er semestre 2018

Chantier N° 3 :
Soutenir le retour à l'emploi par l'activité indépendante

La création d'entreprise constitue au même titre que l'emploi salarié un levier d'insertion professionnelle durable.

Aussi, le Département s'engage à poursuivre son soutien à la création d'entreprise et à l'accompagnement spécialisé des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA. L'objectif est de dynamiser les parcours de ces entrepreneurs en les accompagnant vers une professionnalisation et une diversification de leur activité.

Un travail avec les structures intercommunales mené à l'échelle des Pôles départementaux de solidarité permettra de repérer des projets spécifiques et expérimentaux selon les territoires. L'évaluation de ce nouveau dispositif permettra de consolider des parcours et d'ajuster les créations aux besoins identifiés.

Le Département s'engage, par ailleurs, à encourager l'innovation notamment en soutenant des initiatives de coopératives d'activités et d'emploi pour les publics en insertion afin de leur permettre de tester et développer leurs aptitudes en tant qu'entrepreneur.

Objectif 1.10 _ Consolider le soutien à l'activité indépendante :
Encourager et orienter le développement de l'activité indépendante vers des secteurs innovants à forte capacité de développement

PDI

Engagement :
1er semestre 2018

Objectif 1.11 _ Soutenir la création de coopératives d'activités :
Permettre aux porteurs de tester leur projet en grandeur nature, vérifier la viabilité économique de leur projet

PDI

Engagement :
1er semestre 2020

Chantier N° 4 :
Mobiliser l'innovation et l'expérimentation d'emplois atypiques

Le Département souhaite encourager le développement d'actions expérimentales permettant de créer de nouveaux emplois en zone rurale ou périurbaine. A ce titre, il souhaite initier et accompagner la réflexion en territoire (élus et acteurs économiques).

Il encouragera le lancement de projets de type « Territoires zéro chômeur de longue durée» en mobilisant et accompagnant les acteurs du territoire pour leur mise en place. L'objectif est de proposer des activités répondant à de vrais besoins locaux non couverts et non concurrentiels avec des entreprises présentes sur le bassin d'emploi.

Objectif 1.12 _ Initier et accompagner la réflexion en territoire :
Identifier quelques territoires désirant s'impliquer dans la démarche (élus, acteurs économiques) et réaliser l'état des lieux pour définir une ou des activités non pourvues

PDI

Echéance :
1er semestre 2019

Objectif 1.13 _ Expérimenter une nouvelle activité :
Créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'ESS. Soutenir ces emplois par l'activation du RSA pour le financement d'aides à l'embauche

PDI

Echéance :
1er semestre 2020

ORIENTATION 2

Construire les parcours autour de trois leviers :

Insertion professionnelle, formation, accompagnement social

- ✓ Repenser les parcours des bénéficiaires du RSA et les actions dans une perspective d'insertion professionnelle durable
- ✓ Aller vers les bénéficiaires du RSA, les publics en précarité, leur offrir de nouvelles opportunités tout en les responsabilisant (droits et devoirs)
- ✓ Décliner un suivi différencié des personnes dès l'entrée dans le dispositif RSA
- ✓ S'appuyer sur le potentiel des personnes et développer leurs compétences

Chantier N° 5 :
Mettre en œuvre le dispositif RSA rénové pour l'accès au juste droit des bénéficiaires

Depuis plusieurs années, le Département a déployé une expertise, des compétences et des procédures pour attribuer le juste droit au RSA et maîtriser les risques d'indus. Dans son rapport de décembre 2016, le Département a confirmé sa volonté de poursuivre une gestion rigoureuse de l'allocation et un retour rapide vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Pour y parvenir, le Département met l'accent sur une information accessible, lisible et obligatoire tant à l'égard des bénéficiaires du RSA pour l'attribution du juste droit et la maîtrise des risques d'indus, que des professionnels de l'accompagnement pour leur permettre d'affiner l'instruction des demandes et l'orientation des publics.

Le Département s'engage aussi à maîtriser les dépenses liées à l'allocation par le contrôle des situations, la détection des indus, leur recouvrement, leur sécurisation dans le cadre des procédures de recours et la lutte contre la fraude.

L'objectif prioritaire est, bien entendu, de rendre les publics plus responsables de leur parcours en les accompagnant de façon rapprochée, en faisant en sorte qu'ils s'inscrivent à Pôle Emploi et en veillant au respect de leurs obligations sous peine de voir leur allocation diminuer.

Objectif 2.1 _ Informer les publics sur leurs droits et devoirs :
Revisiter le livret des droits et devoirs et organiser sur le territoire de chaque MDS des réunions d'informations collectives obligatoires dès l'entrée dans le dispositif en mettant l'accent sur les principes de citoyenneté, de respect des devoirs, de réalisation de démarches, de contractualisation, ...

PDI

Engagement :
1er semestre 2018

Objectif 2.2 _ Informer, sensibiliser, former les professionnels en charge de l'instruction et de l'accompagnement :
Renforcer leurs connaissances via des sessions d'information de base sur l'allocation et thématiques (TI, dérogations "étudiant", indus, subsidiarité…) pour mieux appréhender les situations complexes

PDI

Engagement :
Initié dès 2017

Objectif 2.3 _ Renforcer la contractualisation et les parcours vers l'emploi :
S'engager dans des démarches d'insertion en signant un contrat d'insertion, s'inscrire à Pôle Emploi dès que la situation le permet, sanctionner tout manquement aux obligations et suivre une prestation d'accompagnement pour le retour à l'emploi dès l'entrée dans le dispositif (2018 : expérimentation)

PDI

Engagement :
1er semestre 2018

Chantier N° 6 :
Construire des parcours d'insertion adaptés

L'approche renouvelée de la politique d'insertion consiste à mettre l'accent sur les compétences et le potentiel des individus et non sur les freins. L'enjeu est de dynamiser les trajectoires en misant sur la capacité des bénéficiaires à agir.

Le Département souhaite inscrire le bénéficiaire dans une dynamique vers ou de retour à l'emploi, en lui permettant de travailler sur son potentiel ainsi que sur le développement de savoir-être et de compétences qui faciliteront son insertion.

Avec ses partenaires de l'insertion, il cherchera à valider tout au long du parcours les acquis pour assurer la réussite de la démarche d'insertion individuelle.

Sur cette base, le Département fait le choix de mettre en place des parcours types qui visent à améliorer la pertinence de la prescription d'actions pour une majorité de bénéficiaires présentant des caractéristiques communes tout en offrant des possibilités de personnalisation afin de s'adapter aux situations individuelles les plus spécifiques.

Le Département favorisera ainsi la mise en situation d'emploi au cœur des actions, sous des formes diversifiées et adaptées.

Pour répondre au besoin d'évolution permanente de l'offre, le Département mènera une évaluation continue. Il poursuivra sa politique de veille et d'expérimentation, source d'innovation et d'impulsion de changement. Cette démarche vise également à faire émerger des initiatives innovantes, attirant de nouveaux acteurs, non présents sur le territoire.

Objectif 2.4 _ Concevoir une ingénierie de parcours et de l'offre :
Refonte des cahiers des charges chaque année de date à date
Cahiers des charges actuels : les ACI, les AI, les ateliers de dynamisation sociale et de mobilisation vers l'emploi, les EI et GEIQ, le Fonds d'aide aux jeunes, la mobilité

PDI

Engagement : **1er semestre 2018**

Objectif 2.5 _ Modéliser des parcours types par catégorie de publics cibles :
Catégoriser les publics présentant des profils similaires (statuts/âges + expérience + qualif.) et définir des parcours types, avoir une approche proactive pour leur proposer d'intégrer des parcours complets en lien avec leurs projets, capacités et compétences

PDI

Engagement : **2ème semestre 2018**

Objectif 2.6 _ Capitaliser les acquis pour évaluer les parcours :
Construire avec les partenaires, une évaluation des parcours sur la base des acquis des publics pour améliorer la continuité des parcours en s'appuyant sur les outils web, contrats, fiches de liaisons

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2020**

Objectif 2.7 _ Elaborer une stratégie pluriannuelle, dans le cadre du CDIAE, d'adaptation de l'offre IAE en lien avec les besoins des entreprises :
Intégrer les SIAE dans les dynamiques de territoire, les mobiliser dans la construction de parcours standardisés et réaffecter progressivement des postes sur certains territoires

PTI

Engagement : **1er semestre 2019**

Objectif 2.8 _ Construire des parcours standardisés vers l'emploi par filière :
Mettre en corrélation les parcours types par catégorie de publics avec les besoins de recrutement des filières en mettant en place et en articulant les actions existantes et/ou à développer

PTI

Engagement : **1er semestre 2019**

Chantier N° 7 :
Mettre en place les outils du parcours

Pour la réussite du parcours vers l'emploi, la collectivité départementale identifie trois leviers mobilisables concomitamment : l'insertion professionnelle, la formation professionnelle et continue et l'accompagnement social. Certains leviers relèvent d'acteurs institutionnels extérieurs pour l'insertion professionnelle : l'Etat, Pôle Emploi, missions locales, Cap emploi et les EPCI et pour la formation professionnelle : la Région, Pôle Emploi. Le Département est chef de file de l'accompagnement social et s'appuie sur un réseau d'acteurs pour le réaliser (cf. conventions cadre CAF, MSA, CCAS…).

Chantier 7.1 : Insertion professionnelle

Les outils de l'insertion professionnelle ont pour objectif d'identifier et de capitaliser les compétences des bénéficiaires, de les préparer aux savoir-être attendus en entreprise, de développer ou d'actualiser la connaissance de l'entreprise et des métiers. Les bénéficiaires peuvent aussi participer à des mises en situation professionnelle.

La nouvelle offre du Département sera déployée en réponse aux besoins des publics et des territoires en articulation avec le droit commun avec, pour certains outils, un cofinancement avec l'État, la Région ou les EPCI.

Le Département mobilisera le Fonds social européen (FSE) inclusion dans le cadre de sa prochaine subvention globale 2018-2020 en articulation avec les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) d'Angers et de Cholet.

Certaines actions s'inscrivent, par ailleurs, dans le cadre de la convention d'appui aux politiques d'insertion signée avec l'État, le 25 avril 2017, pour permettre le renforcement des actions et l'innovation.

Objectif 2.9 _ Développer des actions d'évaluation d'employabilité :
Développer les actions proposant diagnostic, identification des capacités et compétences, pour poser les jalons d'un retour à l'emploi (exemples : Avance, Activeo)

PDI

Engagement : **1er semestre 2018**

Objectif 2.10 _ Créer un contrat aidé départemental :
S'appuyer sur un support juridique (CUI ou autre) et activer l'allocation RSA pour favoriser l'embauche des bénéficiaires du RSA dans le secteur privé ou public

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2018**

Objectif 2.11 _ Créer les outils de retour à l'emploi à temps très partiel :
Mettre en situation de travail des publics éloignés de l'emploi pour leur permettre d'accéder à une dynamique positive dans une perspective de retour à l'emploi (ex. : CUI-TR, travail à la journée)

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2018**

Chantier 7.2 : La formation professionnelle et continue

Dans le cadre de sa nouvelle offre de formation professionnelle continue, la Région des Pays de la Loire a décidé de faciliter l'accès des publics précaires à son offre de formation.

Le Département, en signant une convention avec la Région, a confirmé son ambition de faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA, aux formations pré qualifiantes et qualifiantes ainsi que de répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée des entreprises. Un travail de définition des besoins des entreprises et du public sera mené sur chaque bassin d'emploi du département avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du Pacte territorial pour l'insertion (PTI), piloté par le Département.

L'accès à la formation qualifiante constitue une priorité, pour les bénéficiaires, afin de faciliter l'accès à une professionnalisation nécessaire à l'exercice de certaines activités et répondre aux attentes des employeurs.

Objectif 2.12 _ Mobiliser et positionner les publics sur l'offre de formation de la Région :
Construire les outils permettant de les informer, leur donner les moyens d'y accéder en préparant leur positionnement (le Département en tant que prescripteur)

PDI

Engagement : **2ème semestre 2018**

Objectif 2.13 _ Co construire et cofinancer des actions d'insertion et de formation :
Poursuivre le travail initié avec la Région sur une offre de formation spécifique pour les publics éloignés de l'emploi dans le cadre du dispositif régional Prépa rebond

PDI

Engagement : **1er semestre 2018**

Objectif 2.14 _ Proposer des formations d'adaptation à l'emploi dans les métiers en tension :
Faciliter l'accès à certains emplois via des formations de courte durée pour répondre à l'opérationnalité recherchée par les employeurs (ex : CACES, gestes en viticulture…)

PTI

Engagement : **2ème semestre 2018**

Objectif 2.15 _ Favoriser la formation en cours de contrat :
Élaborer des passerelles entre IAE, contrats aidés et dispositifs de formation, en décloisonnant les organisations qui s'adaptent peu aux disponibilités restreintes de ce public, par la création de formations techniques courtes

PTI

Engagement : **1er semestre 2020**

Chantier 7.3 : Les outils facilitateurs de l'insertion

Au-delà de l'accompagnement professionnel, le Département entend consolider les outils facilitateurs de l'insertion qui font partie intégrante de la réussite de l'accompagnement vers l'emploi. A ce titre, il confirme sa volonté de participer au développement et au renforcement de la mobilité, de l'accès et de l'usage au numérique, de la prise en charge de la santé des publics précaires pour éviter leur exclusion du monde professionnel.

Des actions innovantes et expérimentales seront déployées sur chaque thématique, en lien avec les territoires et les besoins recensés pour assurer des parcours individuels et continus des bénéficiaires vers l'emploi.

Selon les situations, des aides individuelles introduites dans les dispositifs départementaux seront mobilisées en complément des actions d'insertion proposées, et garantissant les parcours individuels d'insertion.

Objectif 2.16 _ Renforcer la mobilité des publics :
Développer des relais de mobilité proposant une offre élargie de services (location, covoiturage, transports solidaires, …), soutenir l'innovation et l'expérimentation et conforter la plateforme de mobilité (lien aux SDAASP et démarche mobilité insertion)

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2018**

Objectif 2.17 _ Favoriser l'accès au numérique :
Accompagner l'autonomie des publics sur l'utilisation du numérique en proposant une formation de médiation, développer les points d'accès et étudier la faisabilité d'un kit téléphonie/ internet/ ordinateur pour l'équipement individuel

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2018**

Objectif 2.18 _ Accompagner et soutenir les actions santé :
Généraliser l'examen de santé, l'ouverture des droits, faciliter les coopérations entre acteurs du sanitaire et du social (ex. : équipes mobiles) et doter les professionnels d'outils pour une meilleure prise en charge de la santé dans les parcours d'insertion

PTI

Engagement : **2ème semestre 2018**

Objectif 2.19 _ Soutenir le parcours via les aides individuelles :
Réécrire un règlement départemental tendant à harmoniser les conditions et modalités d'attribution pour le public bénéficiaire du RSA et les jeunes relevant du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) dans l'élaboration de leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle

PDI

Engagement : **1er semestre 2018**

Chantier 7.4 : L'accompagnement social et ses outils

L'accompagnement social global a pour objectif d'aider le bénéficiaire à améliorer ou à acquérir durablement une autonomie dans la réalisation de ses démarches (hébergement/logement, mobilité, santé, garde d'enfant). Il intervient en complément des deux autres outils cités précédemment (insertion professionnelle et formation).

Il implique un rôle actif du professionnel (assistant social des Maisons départementales des solidarités (MDS), CAF, MSA, CCAS, associations habilitées) dans la mobilisation des ressources de la personne, des territoires et des aides publiques existantes.

Les MDS déploient notamment les missions d'accueil information et orientation (AIO) et d'accompagnement social global (ASG). De même, les travailleurs sociaux départementaux organisent, au sein des MDS, des accompagnements collectifs. L'objectif commun de ces actions, organisées autour de la lecture, la randonnée, la cuisine, le bien-être…, est de rompre la solitude et l'isolement des personnes accompagnées.

Le Département poursuit son travail de conventionnement avec les acteurs sociaux départementaux et locaux pour une articulation et une complémentarité des interventions en faveur des publics.

Par ailleurs, le partenariat avec Pôle emploi permet un accompagnement global pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi fragilisés. Grâce à ce travail partenarial, le Département et Pôle emploi s'engagent à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, qu'ils soient allocataires du RSA ou non, confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel.

Objectif 2.20 _ Conforter l'accueil et une intervention sociale en territoire :
Améliorer le maillage territorial pour une réponse de premier niveau et de proximité en lien avec le SDAASP
Réaffirmer l'approche globale de l'accompagnement

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2018**

Objectif 2.21 _ Proposer des actions innovantes de socialisation et d'intégration :
Créer des actions innovantes de socialisation pour repérer et développer les compétences sociales et techniques des publics en vue de leur insertion professionnelle

PDI

Engagement : **1er semestre 2020**

ORIENTATION 3

Développer et structurer une animation territoriale de l'insertion

- ✓ Réaffirmer le rôle du Département en tant que chef de file de l'insertion
- ✓ Fédérer les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le plan départemental et à l'échelle territoriale
- ✓ Développer une évaluation partagée avec la mise en place d'un outil de gestion et de suivi dynamique des parcours
- ✓ Valoriser l'action du Département et de ses partenaires en faveur de l'insertion des publics en précarité

Chantier N° 8 :
Développer une observation de l'insertion

Pour mener à bien sa nouvelle politique d'insertion axée vers le retour à l'emploi des bénéficiaires, le Département s'engage à renforcer la lisibilité de son action et à contribuer à l'interconnaissance de l'offre de chacun de ses partenaires de l'insertion.

L'enjeu premier de la mise en place d'une observation départementale est de permettre l'analyse des besoins des publics, d'assurer une évaluation constante garantissant le déploiement d'une offre en territoire répondant aux attentes des bénéficiaires, des professionnels et des acteurs économiques locaux.

Sur les territoires, la nouvelle politique d'insertion trouve sa place au sein des quatre PDS, échelons intermédiaires entre les MDS et la direction. Un cadre technique de l'insertion par PDS sera chargé de recueillir les données et les besoins du territoire et de les analyser. Il sera également garant de l'animation de la réflexion pour faire émerger des propositions adaptées au territoire.

Objectif 3.1 _ Créer un système d'informations performant :
Permettre une exploitation optimale des données départementales et un traitement des données de tous les acteurs

PDI

Engagement :
1er semestre 2019

Objectif 3.2 _ Mettre en place une analyse partagée :
Organiser la remontée des besoins à l'échelle des PDS à travers l'animation par les cadres techniques d'insertion

PDI

Echéance :
2ème semestre 2019

Chantier N° 9 :
Mettre en œuvre une gouvernance et évaluer le plan d'action

Le Département, chef de file de l'action sociale et de l'insertion, entend réaffirmer son rôle moteur de pilotage de l'insertion au sein des différentes instances départementale et locale. Les élus départementaux en charge de l'insertion assurent la mise en œuvre de la nouvelle politique sur les territoires et son adaptation aux besoins renouvelés.

La nouvelle implication du Département sur les territoires, lieux où émergent les initiatives, permettra de porter au niveau local des expérimentations de projets innovants, les orientations générales étant définies au niveau départemental.

De la même manière, les usagers seront associés aux réflexions menées par le Département contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'offre proposée.

Fort de cette expertise, le Département s'engage à organiser l'évaluation et l'analyse de la politique d'insertion dans son ensemble sur le territoire du Maine-et-Loire.

Pour accompagner l'ambition de sa politique d'insertion rénovée, le Département s'engage à inscrire les crédits nécessaires. Le budget départemental sera complété à la fois par les contributions de l'Etat et par la mobilisation du Fonds social européen (FSE).

En tant que chef de file du FSE inclusion, il est responsable de la mise en place d'une concertation régulière avec les collectivités porteuses du pilotage d'un PLIE, en lien avec la DIRECCTE.

Objectif 3.3 _ Construire une gouvernance départementale tournée vers les territoires :

Elle sera pilotée par un secrétaire départemental en charge de l'insertion et un conseiller départemental pour chaque territoire de PDS. Cette gouvernance permettra de fédérer les acteurs locaux et les filières professionnelles dans chaque territoire et de contractualiser, avec eux, des actions au service des territoires.

En lien avec le secrétaire départemental en charge de l'insertion et avec l'appui des services départementaux, chaque conseiller départemental référent du PDS coordonnera et accompagnera la mise en œuvre des projets définis. Des moyens nécessaires à la mise en œuvre des initiatives locales seront affectés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dévolue aux actions d'insertion.

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2019**

Objectif 3.4 _ Piloter et mobiliser le Fonds Social Européen en Maine-et-Loire :

Définir les orientations et actions retenues en Maine-et-Loire qui permettront de compléter et d'amplifier les interventions et actions de droit commun en conformité avec les objectifs régionaux et nationaux

PDI PTI

Echéance : **1er semestre 2018**

Objectif 3.5 _ Impliquer les usagers dans la politique départementale :

Recueillir les observations des usagers, leurs besoins et leurs attentes en constituant des groupes ressources et en développant, en parallèle, des enquêtes auprès des bénéficiaires pour contribuer à l'amélioration et la qualité de l'offre proposée

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2019**

Objectif 3.6 _ Construire une gouvernance de l'évaluation :

Echanger avec les partenaires sur les différents outils d'évaluation existants et initier une réflexion sur leur harmonisation et leur complémentarité en vue de parvenir à une évaluation de la politique publique d'insertion sur le territoire du Maine-et-Loire

PDI PTI

Engagement : **1er semestre 2020**

Objectif 3.7 _ Organiser des assises de l'insertion :

Réunir les acteurs de l'insertion pour favoriser les échanges, communiquer sur les orientations stratégiques du Département, les démarches engagées, leurs portées et leurs adaptations

PDI

Echéance : **1er semestre 2019**

Chantier N° 10 :
Développer une offre de service au profit des territoires

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Département est réaffirmé en tant que pilote des solidarités humaines et territoriales. Pour ce faire, la collectivité a mis en place une ingénierie territoriale à destination des collectivités locales et intercommunalités.

Par sa connaissance du secteur de l'insertion par l'activité économique, le Département est un soutien important aux collectivités pour soutenir et impulser des projets ayant pour objet l'insertion, notamment à travers la clause d'insertion (montage juridique et financier, soutien technique, modalités d'évaluation des actions...).

Le Département s'engage à promouvoir et déployer son assistance technique au titre de l'insertion en l'inscrivant dans le cadre de son offre d'ingénierie territoriale départementale. Il s'agit d'apporter en territoire l'ingénierie nécessaire tant sur la méthodologie que sur la mise en œuvre et le développement des actions d'insertion articulées avec les programmes de développement économique locaux.

Objectif 3.8 _ Recenser les besoins :
Accompagner les communes et EPCI dans l'identification et l'analyse des besoins sur leur territoire pour favoriser le placement et l'accès à l'emploi

PDI

Engagement : **1er semestre 2018**

Objectif 3.9 _ Concevoir l'offre d'ingénierie :
Adapter les réponses aux besoins des territoires, avec la « boîte à outils » présentant l'offre globale mobilisable incluant comme fondamentaux la clause sociale, l'accompagnement à l'expérimentation

PDI

Engagement : **2ème semestre 2018**

Objectif 3.10 _ Promouvoir et déployer l'offre :
Porter l'offre globale auprès des collectivités et apporter en territoire l'ingénierie nécessaire tant sur la méthodologie que sur l'accompagnement à la mise en œuvre et au développement des actions d'insertion

PDI

Engagement : **1er semestre 2019**

du PDI au PTI

Dans la continuité des deux rapports d'orientation pour la nouvelle politique départementale, le programme départemental d'insertion constitue le plan d'action du Département en faveur de l'insertion des publics précaires pour les quatre prochaines années : 2018-2021.

La mise en œuvre de ce plan d'action nécessite une mobilisation et une coordination avec l'ensemble des acteurs insertion, emploi et formation pour définir précisément les actions à engager collectivement et par chaque acteur.

Ces engagements seront traduit dans un Pacte territorial pour l'insertion (PTI) élaboré dans le premier semestre 2018 pour les quatre prochaines années.

Lexique

ACI : Atelier et chantier d'insertion

AI : association intermédiaire

AIO : Accueil, information, orientation

ASG : Accompagnement social global

AFI : Aide financière individuelle

BGE : Boutique de Gestion pour Entreprendre

BMO : besoin de main d'œuvre

CACES : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDIAE : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique

CUI : Contrat unique d'insertion

CUI-TR : contrat unique d'insertion à temps réduit

DE : Demandeur d'Emploi

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

EI : Entreprise d'insertion

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESS : Economie sociale et solidaire

FAJ : Fonds d'aide aux jeunes

FSE : Fonds social européen

GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

IAE : Insertion par l'activité économique

MDS : Maison Départementale des Solidarités

ML : Mission locale

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PDS : Pôle départemental des solidarités

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PTI : Pacte territorial d'insertion

RSA : Revenu de Solidarité Active

SDAASP : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SIAE : Structure d'insertion par l'activité économique

TI : Travailleur indépendant

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0009

Rapporteur : Monsieur Gilles Groussard

DÉLIBÉRATION

Objet : 1 - ETRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS
1.3 - Insertion et lutte contre la précarité
Inscriptions budgétaires

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet – et la note au rapporteur du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **vote les autorisations d'engagement et approuve les inscriptions budgétaires, ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement sur les autorisations d'engagement présentées en annexe 1.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

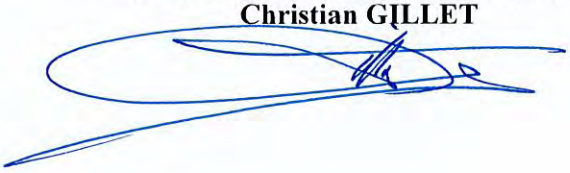

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

ANNEXE 1

COMPÉTENCE 1 – ÊTRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS

Thème 1.3 : Renforcer la lutte contre la précarité

		AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
Gérer l'allocation RSA et suivre les parcours d'insertion									
Paiement et gestion de l'allocation RSA								90 000 000	32 100 000
015-5471-6515	Allocations RMI							40 000	
017-567-65171	Allocations forfaitaires RSA							74 879 000	
017-567-65172	Allocations forfaitaires majorées (ex API)							15 000 000	
017-567-6568	Autres participat° (frais de gestion RSA, contrats aidés)							26 000	
017-567-673	Titres annulés							50 000	
017-567-6748	Autres subventions exceptionnelles - Remises de dettes							5 000	
017-567-74783	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion								4 600 000
017-567-75342	Recouvrements indus RSA forfaitaires								1 100 000
017-567-75343	Recouvrements indus RSA majorés								100 000
73-567-7352	TICPE								46 300 000
Gestion et suivi des contrats aidés								4 000 000	
017-567-65661	Contrats d'accompagnement dans l'emploi							3 600 000	
017-567-65662	Contrats d'initiative à l'emploi							350 000	
017-567-6565	CUI emploi d'avenir							50 000	

		AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
Offre d'insertion du département (crédits ordinaires)								427 000	426 500
017-564-6568	Actions d'insertion (FAPI)							426 500	
017-564-74718	Autres participations de l'État								426 500
017-564-6451	Cotisation URSSAF accident du travail (PSMSP)							500	
Offre d'insertion contractualisée socio-professionnelle (PDI/PTI/PPAE)		7 413 000						5 354 089	1 500 153
017-561-6568	Autres participations (insertion sociale)	967 000						949 855	
017-564-6568	Autres participations (insertion professionnelle)	3 533 000						3 330 145	
017-564-6568	Autres participations (insertion professionnelle) contrepartie FSE	1 500 000						514 089	
017-564-6568	Autres participations (insertion professionnelle) FSE	1 413 000						560 100	
017-564-74771	Remboursement FSE		1 626 135						506 153
Attribution d'aides individuelles de parcours								30 000	
017-568-62878	Remboursements de frais aux bénéficiaires du RSA							200	
017-568-6568	Autres participations aides individuelles							29 800	
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes									
Fonds départemental d'aide aux jeunes								660 000	
65-58-6556	Dotation FAJ							660 000	
	TOTAL CREDITS SUR AE							**5 354 189**	**506 153**
	TOTAL CREDITS HORS AE							**95 117 000**	**52 526 500**
	TOTAL	**7 413 000**	**1 626 135**					**100 471 189**	**53 032 653**

ANNEXE 1 (suite)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

MESURE	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AE	AE en gestion après DM2 2017	AE 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation d'engagement	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants

COMPETENCE 1 - ETRE UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DEMUNIS ET FRAGILISES

Thème 1.3 - Insertion et lutte contre la précarité

DEPENSES

1-3-1-		**5 403 534,99**	**7 413 000,00**	**Gérer l'allocation RSA et suivre les parcours d'insertion**	**3 850 670,22**	**5 354 189,00**	**2 072 383,00**	**1 068 292,77**	**471 000,00**	
1-3-1-4		5 403 534,99	7 413 000,00	Offre insertion dép (CP/AE)	3 850 670,22	5 354 189,00	2 072 383,00	1 068 292,77	471 000,00	
1-3-1-4	D-017-561-6568-0-0840-2017-SACTIONRSA	999 900,00		Offre insertion dép (CP/AE) AE 2017 insertion sociale	723 984,00	275 916,00				
1-3-1-4	D-017-561-6568-0-0840-2018-SACTIONRSA		967 000,00	Offre insertion dép (CP/AE) AE 2018 insertion sociale		673 939,00	293 061,00			
1-3-1-4	D-017-564-6568-0-0840-2017-SACTIONRSA	2 511 128,00		Offre insertion dép (CP/AE) AE 2017 insertion professionnelle	1 905 661,00	605 467,00				
1-3-1-4	D-017-564-6568-0-0840-2018-SACTIONRSA		3 533 000,00	Offre insertion dép (CP/AE) AE 2018 insertion professionnelle		2 724 678,00	808 322,00			
1-3-1-4	D-017-564-6568-211-0840-2015-SACTIONRSA	255 955,37		Offre insertion dép (CP/AE) AE 2015 insertion professionnelle contrepartie FSE	204 765,37	51 190,00				
1-3-1-4	D-017-564-6568-211-0840-2016-SACTIONRSA	209 694,66		Offre insertion dép (CP/AE) AE 2016 insertion professionnelle contrepartie FSE	186 914,89	22 779,77				
1-3-1-4	D-017-564-6568-211-0840-2017-SACTIONRSA	185 437,00		Offre insertion dép (CP/AE) AE 2017 insertion professionnelle contrepartie FSE	148 025,00	37 412,00				
1-3-1-4	D-017-564-6568-211-0840-2018-SACTIONRSA		1 500 000,00	Offre insertion dép (CP/AE) AE 2018 insertion professionnelle contrepartie FSE		402 707,23	500 000,00	597 292,77		
1-3-1-4	D-017-564-6568-210-0840-2015-SACTIONRSA	1 241 419,96		Offre insertion dép (CP/AE) AE 2015 - 2017 insertion professionnelle FSE	681 319,96	560 100,00				
1-3-1-4	D-017-564-6568-210-0840-2018-SACTIONRSA		1 413 000,00	Offre insertion dép (CP/AE) AE 2018 - 2020 insertion professionnelle FSE			471 000,00	471 000,00	471 000,00	
		5 403 534,99	**7 413 000,00**	**TOTAL**	**3 850 670,22**	**5 354 189,00**	**2 072 383,00**	**1 068 292,77**	**471 000,00**	

RECETTES

1-3-1-		**1 641 500,00**	**1 626 135,00**	**Gérer l'allocation RSA et suivre les parcours d'insertion**	**1 135 346,63**	**506 153,00**	**0,37**	**542 045,00**	**542 045,00**	**542 045,00**
1-3-1-4		1 641 500,00	1 626 135,00		1 135 346,63	506 153,00	0,37	542 045,00	542 045,00	542 045,00
1-3-1-4	R-017-564-74771-210-0840-2015-SACTIONRSA	1 641 500,00		recettes FSE pour AP 2015-2017 insertion professionnelle	1 135 346,63	506 153,00	0,37			
1-3-1-4	R-017-564-74771-210-0840-2018-SACTIONRSA		1 626 135,00	recettes FSE pour AP 2018-2020 insertion professionnelle				542 045,00	542 045,00	542 045,00
		1 641 500,00	**1 626 135,00**	**TOTAL**	**1 135 346,63**	**506 153,00**	**0,37**	**542 045,00**	**542 045,00**	**542 045,00**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0010

Rapporteur : Monsieur Gilles Leroy

DÉLIBÉRATION

Objet : 1 - ETRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS
1.4 - Accès et maintien au logement
Inscriptions budgétaires

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absents excusés : Fatimata Amy pouvoir à Didier Roisné, Véronique Goukassow pouvoir à François Gernigon

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

- **vote les autorisations d'engagement et approuve les inscriptions budgétaires au titre du BP 2018, ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement sur les autorisations d'engagement présentées en annexe 1.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

ANNEXE 1

COMPÉTENCE 1 – ÊTRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS

		AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Favoriser l'accès et le maintien au logement									
Gestion et remboursements (prêts et avances FAAD)							2 400		
27-01-2748	Remboursement prêt FAAD						2 400		
Gestion et suivi du fonds de Solidarité logement (FSL)								3 800 000	1 362 000
65-58-6556	Dotation FSL							3 800 000	
75-58-7518	Recouvrements sur autres redevables								1 362 000
Accompagnement et hébergement des familles étrangères (AE)								350 000	
011-58-6042	Prestations de service							350 000	
Actions d'insertion en matière de logement								45 000	
65-58-6568	Autres participations							45 000	
Actions d'insertion en matière de logement AE/CP		100 000	75 000					70 000	40 000
65-58-6568	Action insertion logement – contrepartie FSE	25 000						30 000	
65-58-6568	Action insertion logement FSE	75 000						40 000	
74-58-74771	Remboursement FSE		75 000						40 000
Subventions pour l'aide au logement des jeunes								299 000	
65-58-6568	Participations FJT							294 000	
65-58-65734	Subventions aux communes et cté de communes							5 000	

		AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
65-58-6574	Subventions aux organismes privés							17 000	
Accompagnement des gens du voyage (AE)								372 000	
65-58-6574	Subventions aux organismes privés							372 000	
Subventions pour l'aide à l'hébergement des personnes sans abri ou mal logées								150 000	
65-58-6574	Subvention Simon de Cyrène							150 000	
Participations aux opérations d'aménagement								70 000	
65-58-6568	Autres participations							70 000	
	TOTAL AE	**100 000**	**75 000**						
	TOTAL CREDITS SUR AE							**792 000**	**40 000**
	TOTAL CREDITS HORS AE							**4 381 000**	**1 362 000**
	TOTAL						**2 400**	**5 173 000**	**1 402 000**

ANNEXE BUDGETAIRE 1 (suite)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

MESURE	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AE	AE en gestion après DM2 2017	AE 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation d'engagement	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants

COMPETENCE 1 - ETRE UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DEMUNIS ET FRAGILISES

Thème 1.4 - Accès et maintien au logement

DEPENSES

1-4-1-		**2 311 605,32**	**100 000,00**	**Favoriser l'accès et le maintien au logement**	**95 605,32**	**792 000,00**	**752 000,00**	**747 000,00**	**25 000,00**	
1-4-1-6		145 605,32	100 000,00	Insertion logt hébergt (AE/CP)	95 605,32	70 000,00	30 000,00	25 000,00	25 000,00	
1-4-1-6	D-65-58-6568-211-0850-2017-SACTIONRSA	40 000,00		Insertion logt hébergt (AE/CP) contrepartie FSE AP 2017	30 000,00	10 000,00				
1-4-1-6	D-65-58-6568-211-0850-2018-SACTIONRSA		25 000,00	Insertion logt hébergt (AE/CP) contrepartie FSE AP 2018		20 000,00	5 000,00			
1-4-1-6	D-65-58-6568-210-0850-2015-SACTIONRSA	105 605,32		Insertion logt hébergt (AE/CP) FSE AP 2015-2017	65 605,32	40 000,00				
1-4-1-6	D-65-58-6568-210-0850-2018-SACTIONRSA		75 000,00	Insertion logt hébergt (AE/CP) FSE AP 2018			25 000,00	25 000,00	25 000,00	
1-4-1-11		1 116 000,00		Accomp. des gens du voyage (AE/CP)		372 000,00	372 000,00	372 000,00		
1-4-1-11	D 65 58 6574 0 0850 2017 ITGENSVOYA	1 116 000,00		Accomp. des gens du voyage AP 2017		372 000,00	372 000,00	372 000,00		
1-4-1-12		1 050 000,00		Accomp. familles étrangères (AE/CP)		350 000,00	350 000,00	350 000,00		
1-4-1-12	D 11 58 6042 0 0850 2017 ITFAMILLES	1 050 000,00		Accomp. familles étrangères AP 2017		350 000,00	350 000,00	350 000,00		
		2 311 605,32	**100 000,00**	**TOTAL**	**95 605,32**	**792 000,00**	**752 000,00**	**747 000,00**	**25 000,00**	

RECETTES

1-4-1-		**120 000,00**	**75 000,00**	**Favoriser l'accès et le maintien au logement**	**80 000,00**	**40 000,00**		**25 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
1-4-1-6		120 000,00	75 000,00	Insertion logt hébergt (AE/CP)	80 000,00	40 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
1-4-1-6	R-74-72-74771-210-0850-2015-SACTIONRSA	120 000,00		Insertion logt hébergt (AE/CP) FSE AP 2015-2017	80 000,00	40 000,00				
1-4-1-6	R-74-58-74771-210-0850-2018-SACTIONRSA		75 000,00	Insertion logt hébergt (AE/CP) FSE AP 2018				25 000,00	25 000,00	25 000,00
		120 000,00	**75 000,00**	**TOTAL**	**80 000,00**	**40 000,00**		**25 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0011

Rapporteur : Monsieur Gilles Grimaud

DÉLIBÉRATION

Objet : 2 - ETRE UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE DE SA JEUNESSE ET DE SON AVENIR
2.3 - Sport
Politique sportive
Inscription de crédits

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absents excusés : Fatimata Amy pouvoir à Didier Roisné, Véronique Goukassow pouvoir à François Gernigon

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **inscrit les crédits du thème 2.3 « sports » détaillés en annexe budgétaire.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE BUDGÉTAIRE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 2 : Être un département responsable de sa jeunesse et de son avenir

Thème 2.3 – Sports

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Encourager le sport amateur								
	Equipements sportifs communaux (CP)			**210 000**					
204-32-204142	Bâtiments et installations			210 000					
	Jeux de boules de fort (CO)					**10 000**			
204-32-20422	Bâtiments et installations					10 000			
	Comité départemental olympique							**150 000**	
65-32-6574	Subv.fonct. aux associations et autres org.							150 000	
	Association profession sport animation							**30 000**	
65-32-6574	Subv.fonct. aux associations et autres org.							30 000	
	Association sport scolaire							**30 000**	
65-28-6574	Subv.fonct. aux associations et autres org.							30 000	
	Appels à projet sportifs							**250 000**	
65-32-6574	Subv.fonct. aux associations et autres org.							250 000	
	Manifestations sportives							**180 000**	
65-32-6574	Subv.fonct. aux associations et autres org.							180 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Encourager le sport de haut niveau								
	Clubs professionnels							**120 000**	
65-32-6574	Subv.fonct. aux associations et autres org.							120 000	
	Achat de prestations aux clubs							**120 000**	
011-32-6238	Achat de prestations de sponsoring aux clubs							120 000	
	Bonifications pour la performance							**4 000**	
65-32-6574	Subv.fonct. aux associations et autres org.							4 000	
	Valoriser les sports équestres								
	Manifestations Mondial et Grand Mondial							**51 000**	
011-32-62878	Subv. fonctionnement aux associations et autres org. Remboursement mission régisseur du Mondial							5 000	
65-32-6574	Subv. fonctionnement aux associations et autres org.							46 000	
	TOTAL			**210 000**		**10 000**		**935 000**	

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0012

Rapporteur : Monsieur Gilles Leroy

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.3 - Habitat
Inscriptions budgétaires

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Excusé : Véronique Maillet

Absents excusés : Fatimata Amy pouvoir à Didier Roisné, Véronique Goukassow pouvoir à François Gernigon

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **prolonge le Plan départemental de l'habitat, approuvé initialement par délibération du Conseil général n° 2007.CG5-105 du 17 décembre 2007 pour la période 2008-2018, jusqu'au 30 juin 2019 ;**
- **vote les autorisations de programme et approuve les inscriptions budgétaires ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement sur les autorisations de programme présentées en annexe 1 ;**
- **attribue une subvention de 130 000 € à l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL) dans le cadre de la convention triennale 2016-2018 conclue avec cet organisme ; cette somme est à prélever sur le compte 65-72-6574** (M. Leroy ne prenant pas part au vote sur ce point).

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

DGAT DIIAT

ANNEXE 1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 3- Être un département acteur du développement équitable des territoires

Thème 3.3 : Habitat

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	**OBJET**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**		
	Renouveler le parc locatif social								
	Administration du fichier commun de la demande de logement social							**19 330**	
65-72-56568	Autres participations							19 330	
	Aides aux bailleurs sociaux : dispositif délégué d'aide à la pierre de l'Etat (CP)	**800 000**	**800 000**	**800 000**	**800 000**				
204-72-2041782	Subventions Equip. Aux autres ets publics locaux : Bâtiments et installations	500 000		500 000					
204-72-20422	Subventions Equip. Aux personnes de droit privé : Bâtiments et installations	300 000		300 000					
13-72-1311	Etat et établissements nationaux		800 000		800 000				
	Aides aux bailleurs sociaux : part départementale (CP)	**500 000**		**1 110 846**					
204-72-2041782	Subventions Equip. Aux autres ets publics locaux : Bâtiments et installations	200 000		710 846					
204-72-20422	Subventions d'Equip. Aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	300 000		400 000					
	Améliorer les conditions de l'habitat privé								
	Aides aux collectivités : dispositif délégué d'aide à la pierre de l'ANAH							**300 000**	**300 000**
65-72-65734	Subv.fonctionnement – Communes et structures interco.							300 000	
74-72-74788	Autres participations – Autres organismes								300 000
	Aides aux collectivités : part départementale							**80 000**	
65-72-65734	Subv.fonctionnement – Communes et structures interco.							80 000	
	Aides aux particuliers : dispositif délégué d'aide à la pierre de l'ANAH (CP)	**7 000 000**	**7 000 000**	**7 000 000**	**7 000 000**				
204-72-20422	Subventions d'Equip. Aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	7 000 000		7 000 000					
13-72-1311	Etat et Etablissements nationaux		7000 000		7 000 000				
	Aides aux particuliers : part départementale (complément ANAH et propriétaires impécunieux) (CP)	**310 000**		**305 000**					
204-72-20422	Subventions d'Equip. Aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	310 000		305 000					

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Aire de stationnement des gens du voyage (CP)	**20 000**		**20 000**					
204-58-204142	Subvention d'Equip. Aux communes : Bâtiments et installations	20 000		20 000					
	Favoriser l'accession à la propriété								
	Soutien à l'accession sociale à la propriété(CP)	**30 000**		**30 000**					
204-72-20422	Subventions d'Equip. Aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	30 000		30 000					
	Favoriser l'accès et le maintien au logement								
	Conventionnement avec les partenaires institutionnels : ADIL, AURA							**180 000**	
65-72-6574	Subvention fonctionnement aux associations et autres organisme							180 000	
	Traitement de l'habitat indigne et de la précarité énergétique							**700 000**	**430 000**
011-72-6042	Achat de prestations de services							700 000	
74-72-74788	Autres participations – Autres organismes								430 000
	Révision du Plan Départemental de l'Habitat 2008-2017							**75 000**	**21 000**
011-72-6042	Achat de prestations de services							75 000	
74-72-74788	Autres participations – Autres organismes								21 000
	Subventions aux communes et EPCI pour les logements jeunes							**10 000**	
65-72-65734	Subv. Fonctionnement – Communes et structures interco.							10 000	
	Favoriser l'aménagement de nouvelles zones d'habitats								
	Subventions aux communes et EPCI pour aménager de nouvelles zones d'habitat et développement de l'offre foncière							**35 000**	
65-72-65734	Subv. Fonctionnement – Communes et structures interco.							35 000	
	TOTAL GENERAL	**8 660 000**	**7 800 000**	**9 265 846**	**7 800 000**			**1 399 330**	**751 000**

ANNEXE 1 (suite)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP en gestion après DM2 2017	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
				COMPETENCE 3 - ETRE UN DEPARTEMENT ACTEUR DU DEVELOPPEMENT EQUITABLE DES TERRITOIRES					
				Thème 3.3 - Habitat						
		5 550 295,08	**1 300 000,00**	**Renouveler le parc locatif social**	**2 392 998,16**	**1 910 846,00**	**1 009 176,48**	**800 000,00**	**737 274,44**	
3-3-1-2		3 281 390,08	800 000,00	Bail - aide à la pierre (CP)	944 114,16	800 000,00	800 001,48	800 000,00	737 274,44	
3-3-1-2	D-204-72-20422-2211-0830-2008-SC1PIERRE	135 465,18		Aides déléguées Etat/ANAH (ESH privées) - AP antérieures à 2016	90 292,40	45 172,00	0,78			
3-3-1-2	D-204-72-20422-2211-0830-2016-ITPIERRE	1 154 287,60	300 000,00	Aides déléguées Etat/ANAH (ESH privées) - AP 2016 à 2018	71 345,00	254 828,00	400 000,00	400 000,00	328 114,60	
3-3-1-2	D-204-72-2041782-0-0830-2008-SC1PIERRE	204 005,30		Aides déléguées Etat/ANAH (OPH publics) - AP antérieures à 2016	124 729,60	79 275,00	0,70			
3-3-1-2	D-204-72-2041782-0-0830-2016-ITPIERRE	1 787 632,00	500 000,00	Aides déléguées Etat/ANAH (OPH publics) - AP 2016 à 2018	657 747,16	420 725,00	400 000,00	400 000,00	409 159,84	
3-3-1-3		2 268 905,00	500 000,00	Bail - aide dép (CP)	1 448 884,00	1 110 846,00	209 175,00			
3-3-1-3	D-204-72-2041782-0-0830-2001-SC5LOGEMEN	192 975,00		Aides départementales (OPH publics) - AP antérieures à 2016	175 475,00	17 500,00				
3-3-1-3	D-204-72-2041782-0-0830-2016-ITLOGEMEN	1 747 360,00	200 000,00	Aides départementales (OPH publics) - AP 2016 à 2018	1 156 070,00	693 346,00	97 944,00			
3-3-1-3	D-204-72-20422-0-0830-2001-SC5LOGEMEN	132 790,00		Aides départementales (ESH privées) - AP antérieures à 2016	32 250,00	100 540,00				
3-3-1-3	D-204-72-20422-0-0830-2016-ITLOGEMEN	195 780,00	300 000,00	Aides départementales (ESH privées) - AP 2016 à 2018	85 089,00	299 460,00	111 231,00			
		23 096 062,80	**7 330 000,00**	**Améliorer les conditions de l'habitat privé**	**6 847 690,80**	**7 325 000,00**	**7 247 804,02**	**7 037 112,49**	**1 968 455,49**	
3-3-2-4		22 521 971,80	7 000 000,00	Part - aide à la pierre (CP)	6 553 516,31	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	1 968 455,49	
3-3-2-4	D-204-72-20422-2212-0830-2008-SC1PIERRE	1 299 992,80		Aides déléguées Etat/ANAH (particuliers) - AP antérieures à 2016	200 000,00		500 000,00	599 992,80		
3-3-2-4	D-204-72-20422-2212-0830-2016-ITPIERRE	21 221 979,00	7 000 000,00	Aides déléguées Etat/ANAH (particuliers) - AP 2016 à 2018	6 353 516,31	7 000 000,00	6 500 000,00	6 400 007,20	1 968 455,49	
3-3-2-5		562 091,00	310 000,00	Part - aide dép (CP)	288 774,49	305 000,00	241 204,02	37 112,49		
3-3-2-5	D-204-72-20422-5201-0830-2008-SC1HABITAT	88 168,00		Aides départementales (particuliers) - AP antérieures à 2016	18 798,49	9 370,00	59 999,51			
3-3-2-5	D-204-72-20422-5201-0830-2016-ITHABITAT	392 823,51	290 000,00	Aides départementales (particuliers) - AP 2016 à 2018	247 466,00	284 153,00	151 204,51			
3-3-2-5	D-204-72-20422-52011-0830-2008-SC1HABITAT	18 800,00		Aides départementales (particuliers) - AP antérieures à 2016	1 000,00	1 477,00	16 323,00			
3-3-2-5	D-204-72-20422-52011-0830-2016-ITHABITAT	62 299,49	20 000,00	Aides départementales (particuliers) - AP 2016 à 2018	21 510,00	10 000,00	13 677,00	37 112,49		
3-3-2-6		12 000,00	20 000,00	Aires gens du voyage (CP)	5 400,00	20 000,00	6 600,00			
3-3-2-6	D-204-58-204142-0-0830-2016-ITAIRESTA	12 000,00		Aires de stationnement gens du voyage - AP 2016 et 2017	5 400,00	6 600,00				
3-3-2-6	D-204-58-204142-0-0830-2018-ITAIRESTA		20 000,00	Aires de stationnement gens du voyage - AP 2018		13 400,00	6 600,00			
		67 091,00	**30 000,00**	**Favoriser l'accession à la propriété**	**16 457,00**	**30 000,00**	**30 000,00**	**20 634,00**		
3-3-4-1		67 091,00	30 000,00	Accession soc propriété (CP)	16 457,00	30 000,00	30 000,00	20 634,00		
3-3-4-1	D-204-72-20422-5203-0830-2016-ITHABITAT	67 091,00		Aides départementales - AP 2016 et 2017	16 457,00	30 000,00	15 000,00	5 634,00		
3-3-4-1	D-204-72-20422-5203-0830-2018-ITHABITAT		30 000,00	Aides départementales - AP 2018			15 000,00	15 000,00		
		28 713 448,88	**8 660 000,00**	**TOTAL**	**9 257 145,96**	**9 265 846,00**	**8 286 980,50**	**7 857 746,49**	**2 705 729,93**	

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0013

Rapporteur : Monsieur Philippe Chalopin

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.4 - Aménagement numérique
Développer le Très Haut Débit

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux

Absents excusés : Fatimata Amy pouvoir à Didier Roisné, Véronique Maillet pouvoir à Véronique Goukassow, Isabel Volant pouvoir à Nooruddine Muhammad

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve l'inscription budgétaire présentée en annexe 1.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE 1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 3 – Être un Département acteur du développement équitable des territoires

Thème 3.4 : Aménagement numérique

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Développer l'accès haut débit								
	Schéma d'aménagement numérique								**50 000**
70-68-70878	Remboursement de frais par des tiers								50 000
	TOTAL								**50 000**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0014

Rapporteur : Monsieur Gilles Grimaud

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.5 - Développement
Inscriptions budgétaires

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux

Excusé : Fatimata Amy

Absents excusés : Véronique Maillet pouvoir à Véronique Goukassow, Marie-France Renou pouvoir à Grégory Blanc, Didier Roisné pouvoir à Jocelyne Martin, Isabel Volant pouvoir à Nooruddine Muhammad

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 11 abstentions

- **approuve, au titre de 2018, les inscriptions budgétaires ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement sur les autorisations de programme et d'engagement présentées en annexe 1 ;**
- **approuve le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour la période 2018-2024 tel que présenté en annexe 2.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 3 - Être un département acteur du développement équitable des territoires

Thème 3.5. : Développement
BP 2018

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Accompagner les projets des interco.								
	Contrats de territoires et SCOT (CP)			**200 000**					
204-74-204142	Subventions équipement Communes-bâtiments et installations			200 000					
	Aider équip.collectivités								
	Ingénierie territoriale							**20 000**	
011-74-6188	Autres frais divers – Réseau AIT							20 000	
	Schéma de services au public							**20 000**	
65-74-6568	Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public							20 000	
	Soutenir le développement local en Anjou								
	Initiative Anjou							**15 000**	
65-91-6574	Initiative Anjou							15 000	
	GIP Produit en Anjou							**25 000**	
65-91-65738	Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers							25 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Soutenir les instances représentatives								
	CAUE (reversement de la taxe)							**800 000**	**800 000**
014-71-7398	Autres reversements							800 000	
73-71-7327	Taxe d'aménagement								800 000
	Valoriser le site de l'Isle Briand								
	GIP Isle Briand (CO)					**300 000**		**372 900**	
204-94-204182	Subvention d'investissement au GIP Isle Briand (PPI)					300 000			
65-94-65738	Contribution de fonctionnement au GIP Isle Briand							372 900	
	Appel à projets château de l'Isle Briand							**100 000**	
011-0202-62268	Autres honoraires (études, diagnostics...)							60 000	
011-0202-6231	Annonces et insertion							30 000	
011-90-6241	Transport de bien (mobilier classé)							10 000	
	Soutenir la filière équestre								
	Soutien à la filière équestre							**20 000**	
65-90-6574	Subventions filière équestre							20 000	
	IFCE site de Saumur	**160 000**		**80 000**				**23 000**	
204-90-204111	Subvention d'investissement à l'IFCE site de Saumur	160 000		80 000					
65-90-65731	Subvention de fonctionnement à l'IFCE site de Saumur							23 000	
	TOTAL	**160 000**		**280 000**		**300 000**		**1 395 900**	**800 000**

ANNEXE 1 (suite)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP en gestion après DM2 2017	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
COMPETENCE 3 - ETRE UN DEPARTEMENT ACTEUR DU DEVELOPPEMENT EQUITABLE DES TERRITOIRES										
Thème 3.5 - Développement										
			160 000,00	**Soutenir la filière équestre**		**80 000,00**	**80 000,00**			
3-5-10-2	D-204-90-204111-114-0860-2018-ENE		160 000,00	IFCE site de Saumur (CP)		80 000,00	80 000,00			
			160 000,00	**TOTAL**		**80 000,00**	**80 000,00**			

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Maine-et-Loire

Diagnostic et plan d'actions

Novembre 2017

Avec le soutien financier de l'Etat (FNADT)

Sommaire

Editorial **3**

Partie 1 : Introduction **4**

Qu'est-ce que le schéma ? **4**

Méthodologie **7**

Partie 2 : Diagnostic et état des lieux **10**

2.1. L'approche statistique de l'accessibilité des services au public **10**

Définitions et précisions méthodologiques 10

L'offre de services en Maine-et-Loire 11

L'accès aux services en Maine-et-Loire 12

Offre de services en Maine-et-Loire et dynamiques territoriales 14

2.2. Les opérateurs des services publics **20**

2.3. Le point de vue des habitants et des usagers **21**

2.4. La vision des territoires **24**

Les rencontres territoriales 24

Les enseignements des rencontres territoriales 25

2.5. La synthèse du diagnostic **27**

Globalement un territoire départemental avec un niveau d'accessibilité aux services satisfaisant 27

Cinq enjeux majeurs en matière d'accès aux services. 27

Trois domaines de services prioritaires 34

2.6. Les principaux enseignements issus du diagnostic **40**

Partie 3 : Orientions et plan d'actions **43**

Les spécificités du schéma du département de Maine-et-Loire **43**

Six grands principes fondateurs 43

Quatre objectifs 44

3.1. Orientation 1 : Mettre en place un maillage opérationnel des services au public à l'échelle de chaque EPCI **45**

Affirmer la place centrale des 9 nouveaux EPCI dans l'organisation et la cohérence territoriale de l'accessibilité aux services en Maine-et-Loire. 45

Mettre en place un maillage adapté au contexte et orientations de chaque territoire 46

Les objectifs du maillage : une organisation de l'accueil et de l'accès des services au public en 2 étapes maximum 46

3.2. Deuxième orientation : Favoriser le partenariat public-privé pour développer les services dans les territoires 58
Articuler la stratégie des opérateurs publics avec les objectifs du schéma 58
Mobiliser les acteurs privés en appui à certaines orientations du schéma : 59
S'appuyer sur le bénévolat et l'associatif pour construire des nouvelles modalités d'accès aux services dans les territoires..... 60
Les usagers comme apporteurs de services, via l'économie collaborative 61
En transversal, un mot d'ordre : l'hybridité 62

3.3. Troisième orientation : Apporter une réponse adaptée aux besoins des publics non autonomes/non mobiles 78
Renforcer les moyens et les modalités de services complémentaires pour les publics non autonomes : 78
Aller vers les publics ne sollicitant pas les services..... 79

3.4. Quatrième orientation : Inscrire le schéma dans une vision prospective et évolutive.... 101
Accompagner et anticiper les mutations institutionnelles. 101
Un leitmotiv : mettre l'usager au cœur du schéma 101
Favoriser l'expérimentation 102

3.5. Tableau récapitulatif des actions..... 110

Lexique 111

Annexes 113

EDITORIAL

Préoccupation largement partagée, la question du maintien et de l'amélioration, de l'accès et de la qualité des services à la population, notamment en milieu rural, est le cœur de ce schéma co-piloté par l'Etat et le Département et co-construit avec l'ensemble des acteurs départementaux concernés par le sujet.

Le diagnostic a permis de constater un niveau satisfaisant de l'accessibilité des services en Maine-et-Loire et de saisir également que l'évolution des modes de vie, que l'accélération inéluctable du numérique et la raréfaction des moyens impliquent de réfléchir autrement l'accès aux services et de renouveler nos actions afin de s'assurer que chaque individu dans chaque territoire trouve la réponse à ses demandes en services. C'est l'esprit des quatre orientations transversales déclinées en dix-sept actions concrètes qui constituent la structure de notre schéma.

L'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SCHÉMA) a créé une dynamique. Chaque étape de la conception du schéma départemental a mobilisé et rassemblé un ensemble d'acteurs publics mais également privés autour d'un objectif commun : favoriser un meilleur accès des services au public. Ces rencontres ont permis de créer des synergies par une meilleure interconnaissance entre les acteurs, favorable à une amélioration de l'accès des services au public.

Le Schéma met l'usager au cœur de ses préoccupations et s'inscrit dans une politique en faveur des territoires, des publics fragiles et de la ruralité. Venant en complément des contrats de ruralité, de la politique de déploiement des Maisons de Service au Public (MSAP) et de la politique de solidarité territoriale du Département, le schéma est un outil ressource au service d'une action cohérente et structurante en faveur des territoires.

Les services de l'État et le Conseil Départemental disposent aujourd'hui des outils pour accompagner les territoires dans leurs problématiques d'accessibilité des services au public. Ces dernières feront l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de l'animation du Schéma prévu par la création d'une cellule d'animation associant la Préfecture et le Conseil Départemental.

Nous remercions l'ensemble des participants (élus et techniciens) qui se sont mobilisés à chaque étape de la conception du Schéma. C'est grâce à l'implication de tous que celui-ci permettra, au cours des six années à venir, de créer une dynamique collective pour favoriser un meilleur accès aux services de l'ensemble de la population de Maine-et-Loire.

Christian Gillet
Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire

Bernard Gonzalez
Préfet de Maine-et-Loire

Partie 1 : Introduction

QU'EST-CE QUE LE SCHEMA ?

L'accessibilité et la qualité des services au public, au cœur des préoccupations de l'Etat depuis de nombreuses années.

Ces notions de qualité et d'accessibilité ont été successivement introduites dans plusieurs textes réglementaires : décret n°79-889 du 16 octobre 1979 relatif à l'organisation administrative en milieu rural, article 2 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de l'organisation des services publics dans les zones de montagnes, article 26 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n°95-115 du 4 février 1995 (modifiée par l'article 98 de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe).

Au regard de cette dernière loi, il incombe désormais à l'État et au Département d'élaborer conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Cet outil définit pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité, sur l'ensemble du territoire départemental.

Les dispositions précitées sont complétées par l'article 1er du décret n° 2016-402 du 4 avril 2016, qui prévoit un champ d'application très large pour le renforcement de l'offre concernant l'ensemble des services, qu'ils soient publics et privés. Ils sont destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public qui comprend les personnes physiques ou morales.

Au regard de ces prescriptions, le champ des services couverts par ce dispositif concerne donc à la fois les accessibilités physiques et dématérialisées pour l'ensemble de la population, et il s'entend aussi comme l'ensemble des services marchands et non marchands qui répondent à des besoins individuels et /ou aux familles afin de leur permettre de vivre sur leur territoire. Cette vision des services va donc au-delà de ceux rendus par l'État et les collectivités territoriales. Elle concerne aussi des services de gestion publique, privée ou associative.

Un outil contractuel comportant un programme d'actions d'amélioration d'accès aux services, soumis à évaluation.

Le Schéma établit un diagnostic de l'accessibilité avec ses forces et faiblesses et propose des thématiques de travail.

Il propose :

- **sur les territoires déficitaires :** un programme d'actions sur 6 ans destiné à renforcer l'offre de services dans ces territoires en matière d'accessibilité avec d'une part des objectifs quantitatifs et qualitatifs et d'autre part des mesures pour atteindre ces objectifs ;
- **et sur l'ensemble du département :** un plan de développement de l'accessibilité des services au public.

Son ambition est donc d'identifier les territoires déficitaires en offre de services au public, puis de proposer des solutions d'amélioration de ces offres de services, assorties d'objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité de ces services au public en zones fragiles, et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

Au vue de la situation globalement satisfaisante du Maine-et-Loire, le choix a été fait d'une approche transversale. Celle-ci a plus privilégié le renforcement des dynamiques et des solutions partagées que des objectifs déclinés par services.

Un pilotage collégial

Ses différentes étapes sont suivies et animées par un comité de pilotage présidé par Monsieur le Préfet et Monsieur le président du Conseil départemental, auquel ont participé les présidents des EPCI du département, des élus représentants les communes de Maine-et-Loire et des représentants d'associations.

Un projet soumis à une vaste consultation

Dans le cadre d'une procédure consultative, le projet de schéma rédigé est transmis pour avis aux 9 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département.

Sa version éventuellement modifiée pour tenir compte des remarques recueillies, est ensuite soumise pour avis au conseil régional et à la conférence territoriale de l'action publique.

A l'issue de ces délibérations, le Conseil départemental approuve le schéma qui est ensuite arrêté par le Préfet.

Une mise en œuvre opérationnelle

La mise en œuvre du programme d'actions que comporte le schéma fait l'objet d'une convention conclue entre les différentes parties : État, Département, communes et groupements intéressés, organismes publics et privés concernés, associations d'usagers des services au public dans le département.

Ce programme fait l'objet d'une animation et d'un suivi commun à l'Etat et au Conseil départemental. Les EPCI à fiscalité propre pourront être associés à cette instance qui aura vocation d'accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du schéma.

Un projet non figé et modifiable au gré des évolutions nécessaires vers une meilleure accessibilité des services.

L'évaluation des actions prévues dans le schéma et l'évolution des besoins des publics concernés en matière d'accessibilité aux services peuvent rendre nécessaire une révision du schéma approuvé, avant l'expiration des six ans.

Cette révision est engagée sur demande du représentant de l'État, du Département, ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (sous réserve de représenter soit la moitié au moins de ces établissements sur le territoire départemental, soit la moitié de la population départementale au regard du dernier recensement).

Elle se déroule ensuite dans les mêmes conditions de consultation et d'approbation que celles fixées pour l'élaboration du schéma initial.

La convention conclue entre les différentes parties prenantes pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma d'origine est modifiée pour tenir compte de cette révision du schéma, après consultation des organismes publics et privés et des associations signataires de la convention d'origine.

METHODOLOGIE

La méthode d'élaboration du schéma a privilégié une analyse des attentes et besoins des usagers puis une large concertation, notamment des EPCI du territoire tant en phase diagnostic que dans la phase de définition des orientations. L'illustration ci-dessous précise les différentes étapes qui ont permis d'aboutir à un schéma qui se veut au plus près du besoin des usagers et concerté avec un grand nombre d'acteurs.

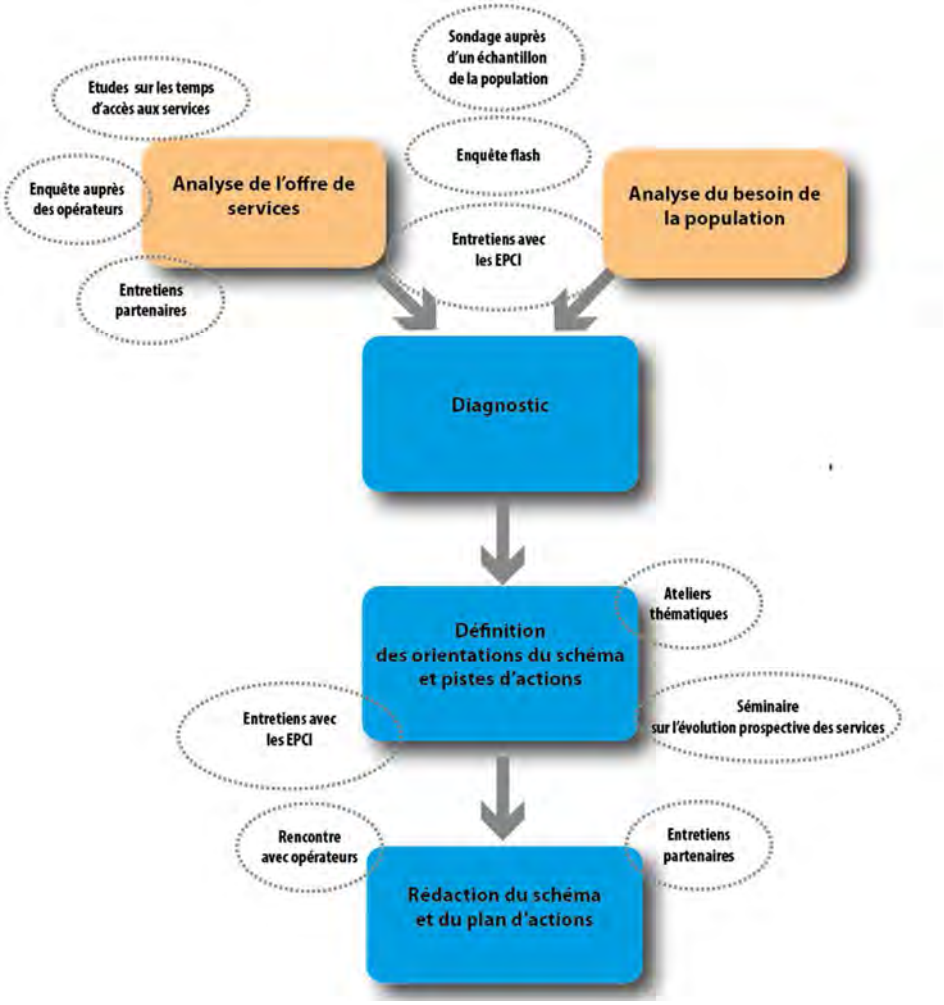

Un diagnostic partagé riche de nombreux points de vue

Le diagnostic a porté à la fois sur une analyse de l'offre de services et sur une analyse du besoin de la population au travers de plusieurs types d'investigations :

- **Une étude sur les temps d'accès aux services**
  Cette étude statistique, inspirée des travaux de l'INSEE permet de situer les territoires au regard de leur temps d'accès à différents paniers de services, d'identifier et de caractériser les territoires déficitaires, de localiser les communes, polarités de services.

- **Une enquête auprès des opérateurs**
  Cette enquête auprès des opérateurs nationaux (Pôle emploi, CPAM, CAF, CARSAT, la Poste et MSA) a permis d'affiner la connaissance de leur implantation sur le territoire départemental, d'appréhender leur stratégie et d'identifier des expérimentations à l'œuvre dans l'amélioration de l'accès des services au public.

- **Des entretiens avec différents partenaires**
  Par ces entretiens, il s'agissait de mieux appréhender les politiques départementales à l'œuvre dans des domaines clés comme les mobilités, le numérique, le social, l'emploi, le commerce de proximité, la santé et d'analyser les interactions avec le schéma.

- **Un sondage auprès d'un échantillon de la population** (cf annexe page 119)
  Une enquête téléphonique, réalisée auprès de 350 ménages illustrant la diversité sociologique du département de Maine-et-Loire a permis de recueillir l'avis des destinataires des services, en tant qu'usager (effectif ou potentiel) sur :
  - leurs pratiques et usages actuels des services,
  - le degré d'importance des différents types de services,
  - les difficultés d'accès (physique/numérique) à certains services,
  - les besoins mal satisfaits,
  - les souhaits d'amélioration.

- **Des enquêtes flash**
  Réalisées en sortie de l'équipement et/ou dans l'espace d'accueil, auprès d'usagers venant de fréquenter le lieu, les enquêtes flash ont eu pour objectif de recueillir des éléments qualitatifs et illustratifs, en situation d'usage d'un service, complémentaires de l'enquête téléphonique. 8 enquêtes ont été réalisées dans différents lieux d'accueil du public répartis sur le territoire départemental (MSAP, MSP, MSA, CPAM, MDS, Bureau de Poste).

- **Une première série de rencontres avec les EPCI**
  Effectuée sur la base des EPCI dans leurs limites de 2016, les 26 rencontres ont eu pour objectifs :
  - d'échanger sur les premiers éléments de diagnostic et sur les forces et faiblesses repérées sur le territoire au regard de l'accès des services au public,
  - d'identifier les opportunités, les risques et les stratégies du territoire par grands domaines,
  - d'échanger sur leur perception des services de demain.

Les orientations ont été construites à partir des enjeux définis dans le diagnostic et enrichies de nombreuses rencontres

Le diagnostic a permis de dessiner des enjeux et des pistes de solutions explorées lors de différents temps.

- **Les ateliers transversaux** ont rassemblé plus d'une centaine de participants - élus, techniciens, opérateurs d'horizons divers dans le domaine des services au public (social, emploi, santé, commerce…). Les sujets traités ont été les suivants :
    - Comment penser demain le premier accueil des publics et l'orientation dans les services, selon les différents territoires ?
    - Quelle place demain pour les associations et le bénévolat dans les services au public en Maine-et-Loire ?
    - Quelles réponses aux « non mobiles / non autonomes », selon les différents territoires du département ?
    - Quelles spécificités aux services dans les zones urbaines et les quartiers politiques de la ville ?

- Dans un souci de placer la réflexion du schéma dans une visée prospective, **un séminaire** réunissant plus d'une centaine d'élus et acteurs du département a été organisé. Didier Locatelli (cabinet New Deal) est intervenu sur le thème de l'organisation des services publics face à la métropolisation, l'évolution des modes de vie et la raréfaction de la ressource publique. Ce fut l'occasion également de quelques témoignages sur des initiatives innovantes en matière de développement de services au public.

Sur la base des orientations validées en comité de pilotage, une nouvelle série de rencontres et d'entretiens ont eu lieu :

- **Une rencontre avec les opérateurs** (Pôle emploi, CPAM, CAF, CARSAT, la Poste et MSA) a permis de partager les orientations et mesurer leur implication dans le schéma.
- Une seconde série de **rencontres avec les 9 EPCI** de 2017 a été l'occasion de débattre autour des orientations, d'échanger sur le thème : « Comment traduire les orientations du schéma sur le territoire de l'intercommunalité ? ».
- La finalisation des actions a également été l'occasion de **groupes de travail** ad hoc avec les partenaires concernés.

Ainsi, ce travail itératif a permis d'élaborer de manière collective et partagée les orientations et les actions du premier schéma de Maine-et-Loire.

Partie 2 : Diagnostic et état des lieux

2.1. L'APPROCHE STATISTIQUE DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Définitions et précisions méthodologiques

Deux principales approches des services ont guidé les analyses :

UNE APPROCHE PAR « PANIERS DE SERVICES »

- La composition des paniers a été élaborée par l'INSEE, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île de France et le CGET.
- Les équipements et services ont été retenus en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage.
- La base de données utilisée pour le diagnostic est la base permanente des équipements (BPE) millésime 2015 couplée avec les données 2013 de l'INSEE, mobilisé à l'échelle régionale de manière à tenir compte des interrelations avec les départements voisins.
- Liste des services intégrés dans chaque panier défini par l'INSEE
    - **Panier d'équipements publics** : bureau de poste (ou relais poste, agence postale), police nationale ou gendarmerie, centre des finances publiques, caisse d'allocations familiales (CAF), centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), espace public numérique (EPN), Pôle emploi, mission locale, mutualité sociale agricole (MSA), caisse d'assurance retraite et santé au travail (CARSAT), centre médico-social (CMS, service des conseils départementaux regroupant des assistantes sociales, des éducateurs, des médecins, des puéricultrices et des sages-femmes).
    - **Panier d'équipements marchands de proximité** : boucherie-charcuterie, fleuriste, banque, épicerie-supérette, boulangerie, restaurant, salle de sport, coiffeur.
    - **Panier d'équipements marchands plus rares** : cinéma-théâtre, blanchisserie-teinturerie, librairie-papeterie, bassin de natation, supermarché d'une surface de vente de 400 à 2 500 m^2, école de conduite, station-service.
    - **Équipements spécifiques** : médecin généraliste, pharmacie, école élémentaire, collège, hébergement pour personnes âgées.
    - **Panier de vie courante** : banque, école de conduite, salon de coiffure, restaurant, police ou gendarmerie, bureau de poste (ou relais), supermarché, boulangerie, librairie - papeterie, station-service, épicerie - supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, services d'aide aux personnes âgées, services de garde d'enfants, salle ou terrain multisports.
    - **Commune multi-équipée** : commune qui possède au moins la moitié des équipements des trois paniers et des équipements spécifiques, c'est-à-dire au moins 16 équipements parmi les 31.

UNE APPROCHE PAR « DOMAINES » :

Les types et la composition des domaines ont été définis par la Préfecture et le Département de Maine-et-Loire. 8 domaines ont été retenus regroupant plusieurs services. La donnée sur les services est issue de la base permanente des équipements (BPE 2015). (cf annexe page 82).

Les 8 domaines sont :

- La santé
- Les services sociaux
- L'emploi
- La fréquence de l'usage : service au public du quotidien
- La sécurité
- L'Education/Formation
- Les équipements culturels
- Les équipements sportifs

L'offre de services en Maine-et-Loire

Sur les 357 communes que compte le département en 2015, 50 sont identifiées comme « multi-équipées »[1] au sens de l'INSEE. Elles sont réparties globalement sur l'ensemble du département, et couvrent 57,4% de la population.

Presque toutes ces communes multi-équipées sont également identifiées comme des polarités dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et/ou le plan départemental de l'habitat (PDH), reflétant une convergence des approches politique et statistique.

A noter toutefois autour de Saumur, plusieurs pôles identifiés par le SCoT et le PDH ne sont pas multi-équipés : il s'agit essentiellement de conurbations géographiques, couvrant des communes limitrophes d'une commune multi-équipée.

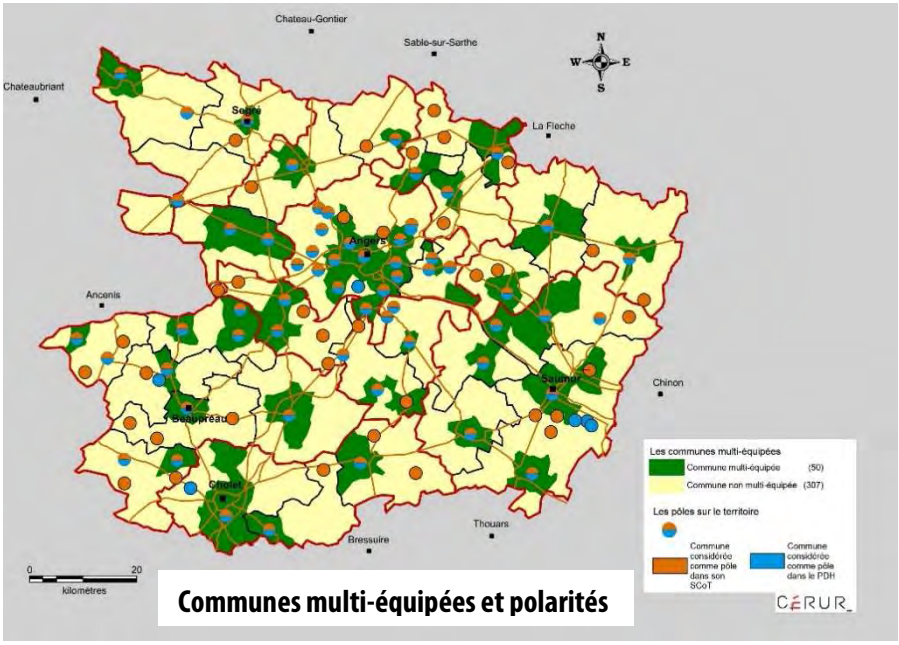

Communes multi-équipées et polarités

[1] Une commune est considérée comme multi-équipée si elle possède au moins la moitié des équipements des trois paniers de services (équipements publics, équipements marchands de proximité, équipements marchands plus rares et équipements spécifiques).

Globalement, on notera que les SCoT identifient un nombre de pôles supérieur à ce que fait émerger le PDH ou la lecture statistique de l'INSEE.

Inversement, 123 communes comptent moins de cinq types de services. Elles sont essentiellement localisées sur les secteurs Nord et Est du département. 57 186 habitants résident dans une de ces communes, soit 7% de la population départementale. Recensant en moyenne 465 habitants (contre 2 241 habitants par commune en moyenne dans le département), ce sont essentiellement des petites communes : trois quarts d'entre elles comptent moins de 588 habitants.

L'accès aux services en Maine-et-Loire

LES TEMPS D'ACCES SELON LE « TYPE DE PANIER » DEFINI PAR L'INSEE

Le croisement des temps d'accès aux services dépendant des quatre paniers définis par l'INSEE fait émerger un temps d'accès moyen de 9 mn pour le Maine-et-Loire et permet de classifier les communes du département. (Les cartes présentant l'ensemble des paniers sont en annexe page 82).

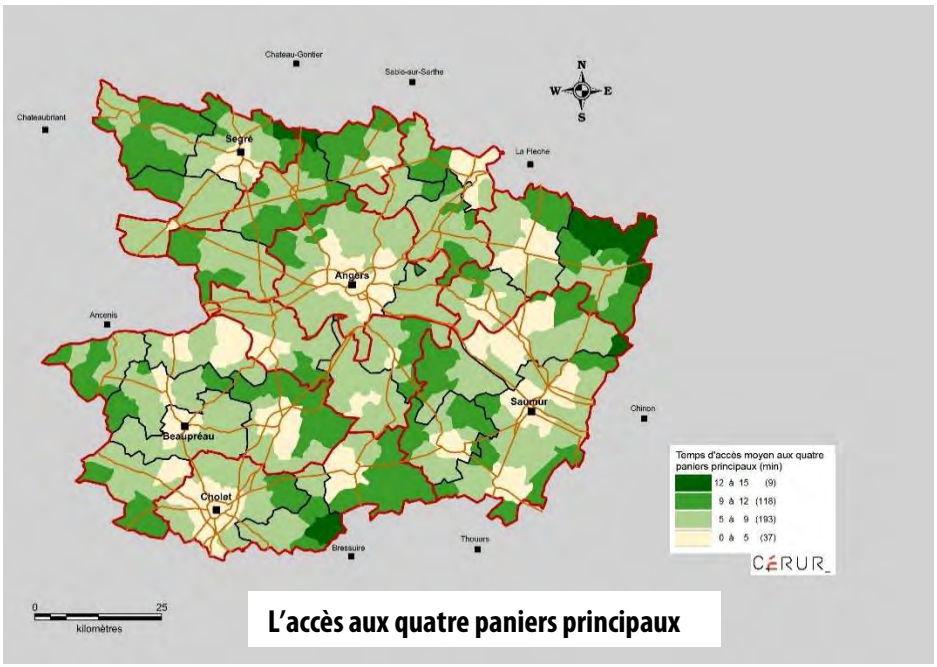

L'accès aux quatre paniers principaux

230 communes ont un temps d'accès inférieur à cette moyenne, tandis que 127 autres communes ont un temps d'accès supérieur : ce sont les communes dites « déficitaires », elles représentent 11% de la population.

Ce sont essentiellement des communes de petite taille (moins de 700 habitants) et peu denses (47 habitants/km² en moyenne dans ces communes « déficitaires », contre près de 105 habitants/km² en moyenne dans le département). Mais ce sont aussi des communes jeunes et en développement : l'indice de jeunesse y est souvent plus élevé, et le rythme de croissance démographique plus soutenu que les moyennes départementales. Ces communes déficitaires se caractérisent enfin par une population plus modeste que la moyenne départementale : 22 877 € de revenu fiscal annuel moyen, contre plus de 24 000 € en moyenne dans le département. On a là le portrait de petites communes rurales, plus éloignées des lieux d'emploi et de services. Elles se localisent essentiellement aux confins du département, vers Pouancé, Noyant, Vihiers, Champtoceaux …

	Population moyenne / commune	Evolution annuelle population 2008-2013 (%)	Indice de jeunesse	Densité hab/km²	Revenu fiscal moyen	Temps d'accès moyen panier public	Temps d'accès moyen panier de proximité	Temps d'accès moyen panier supérieur	Temps d'accès moyen panier spécifique	Temps d'accès moyen panier vie courante	% locaux éligibles 8Mbits/s et +	Temps d'accès moyen aux 4 paniers
Maine-et-Loire	2241	0,99%	1,40	105	24076	11,9	4,6	8,7	4,3	5,2	58,2%	8,0
127 communes	696	1,25%	1,59	47	22877	14,6	6,2	11,5	6,2	7,2	47,0%	10,3

LES TEMPS D'ACCES PAR DOMAINE

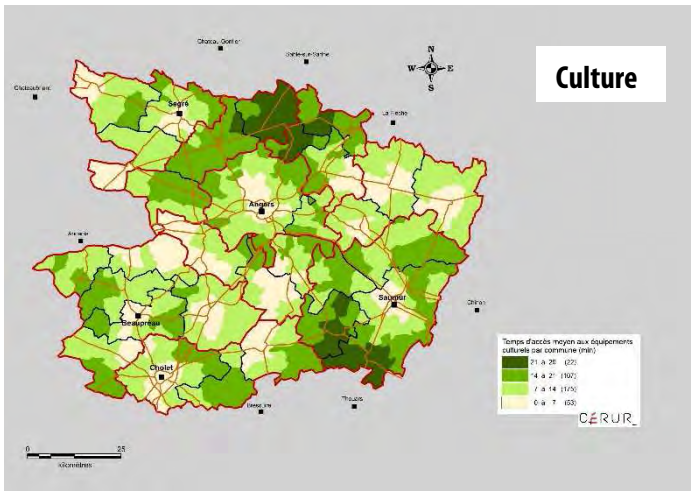

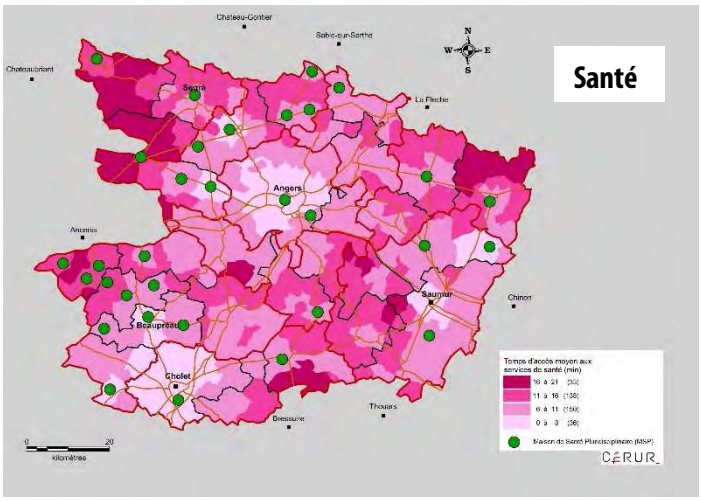

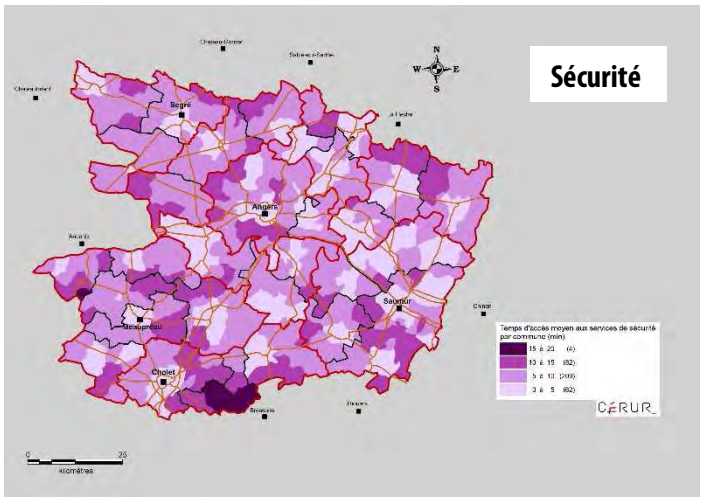

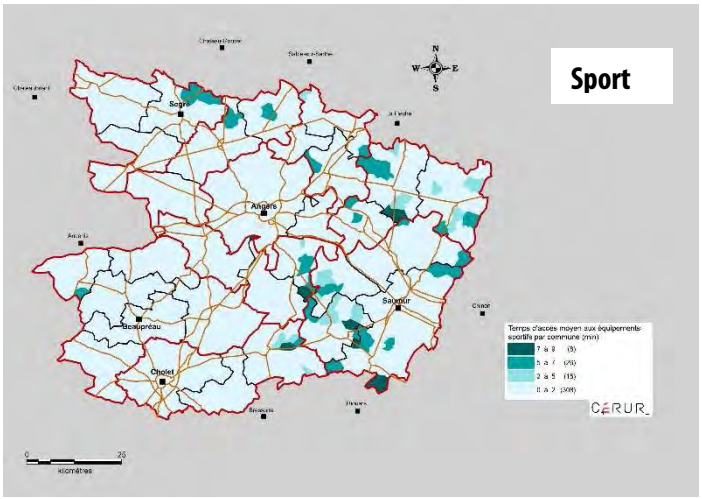

La comparaison des temps d'accès aux services des différents domaines fait émerger quelques constats :

Le domaine pour lequel le temps d'accès est le plus long est la **culture** : près d'un tiers de la population a un temps d'accès moyen supérieur à la moyenne départementale qui est de 12 mn pour ce domaine, illustrant une certaine concentration des équipements culturels dans les communes les plus structurées.

Avec un temps d'accès moyen de 11 mn et moins de 18% des habitants dont le temps d'accès est supérieur à cette valeur, le domaine de la **santé** fait partie des domaines plutôt bien accessibles selon les données statistiques, ce qui ne l'empêche pas de constituer un enjeu fort pour les habitants et les élus.

Le temps d'accès moyen aux **services de sécurité** est 7mn, mais une part importante de la population (29%) dépasse ce temps d'accès, ce qui reflète une certaine concentration de l'offre de services dans les polarités. Pour autant, ce domaine est spécifique car ce sont avant tout des services d'intervention vers les habitants (et non des services où se rendent les personnes). De plus, la répartition de l'offre relève d'une décision extra locale, dans une logique de répartition à l'échelle départementale.

Le domaine pour lequel le temps d'accès moyen est le plus court est très nettement celui du **sport** : à peine plus de 2% de la population a un temps d'accès moyen aux équipements sportifs de plus d'une

minute. Ce phénomène reflète l'offre très abondante d'équipements, et la présence d'un niveau minimum dans toutes les communes (plateau sportif, terrain de foot, …). A noter que, ce type de services relève avant tout d'une initiative et d'une décision locale, communale (alors que la plupart des services relèvent d'une décision collective mêlant notamment collectivité et opérateurs, et dépendent d'un montage financier partenarial).

Offre de services en Maine-et-Loire et dynamiques territoriales

A L'ECHELLE DES COMMUNES (VERSION 2015)

Afin de faire émerger les enjeux territoriaux, il est utile de croiser l'analyse pouvant être faite sur l'offre de services et les dynamiques territoriales locales.

Ainsi, à titre d'exemple, il apparaît clairement une corrélation entre **niveau d'équipement et densité de population** : sur les 50 communes multi-équipées, 32 présentent un niveau de densité supérieur à la moyenne départementale (64%).

Réciproquement, 249 des 307 communes non multi-équipées sont moins densément peuplées que la moyenne départementale (81%).

Toutefois, 58 communes plus denses que la moyenne ne sont pas multi-équipées : ce sont avant tout les communes résidentielles des couronnes urbaines.

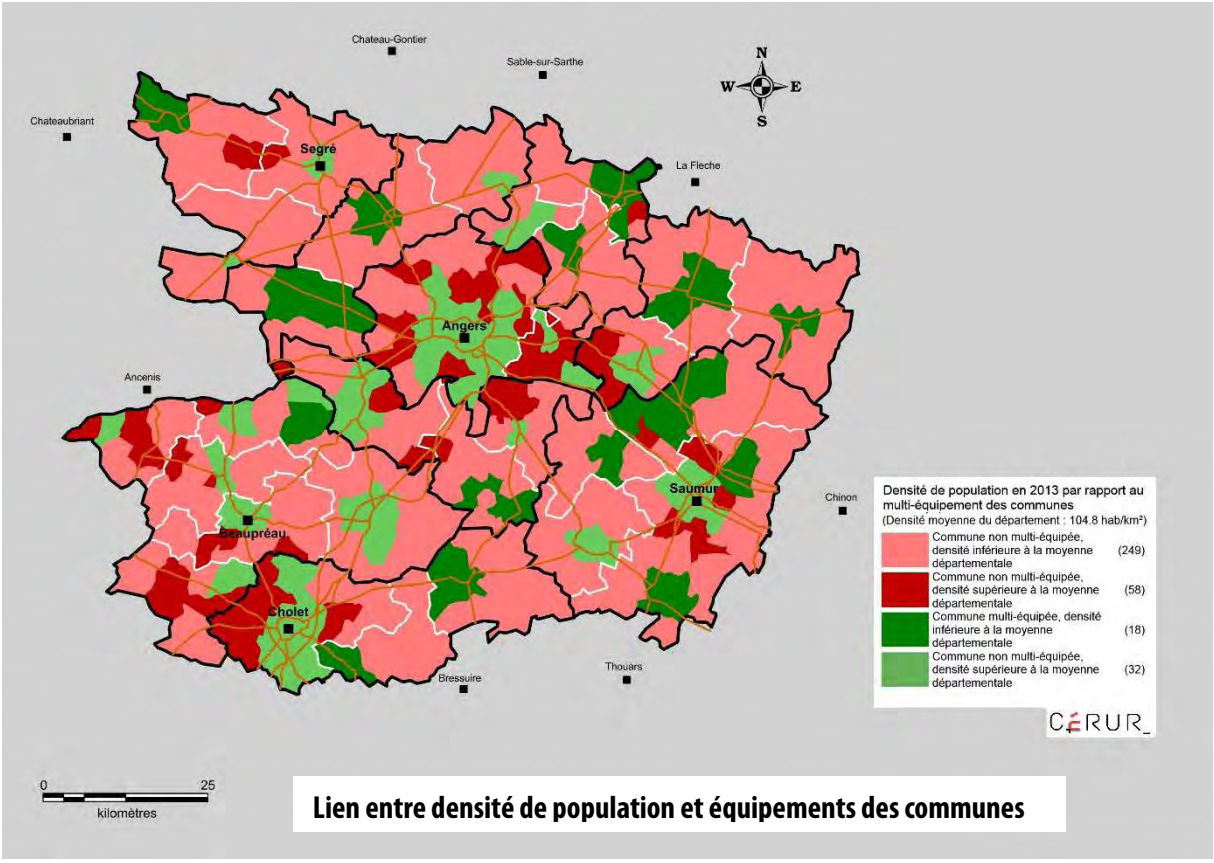

Lien entre densité de population et équipements des communes

Le croisement du **niveau d'équipement et de la qualité de desserte numérique** fait apparaître que :

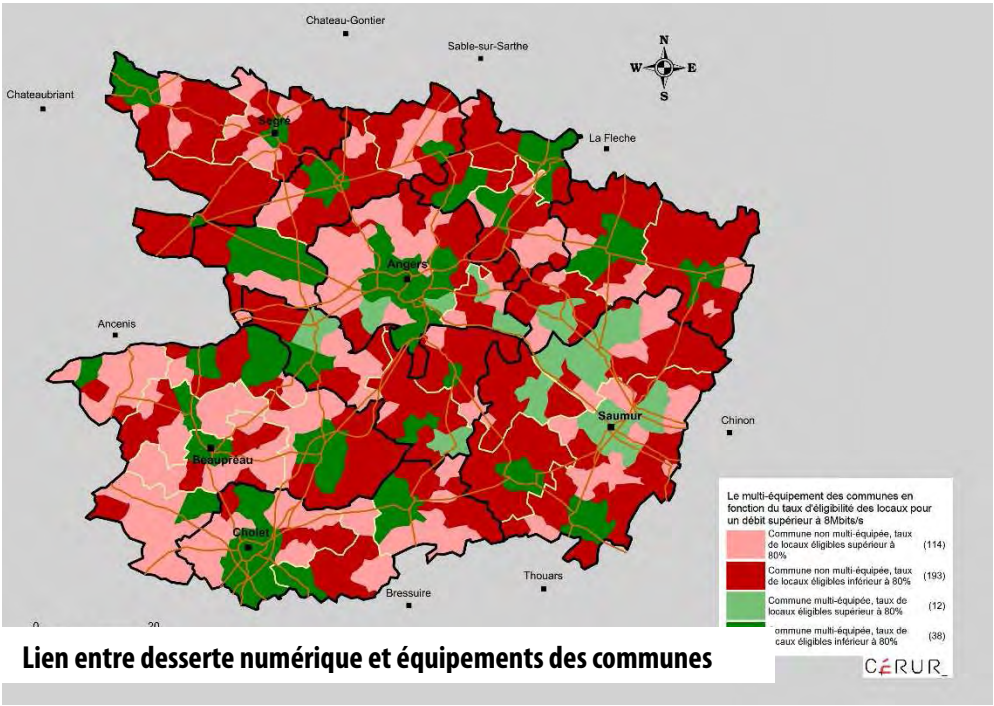

Lien entre desserte numérique et équipements des communes

. 12 communes multi-équipées ne bénéficient pas d'une bonne desserte numérique y compris Saumur,

. 193 communes cumulent faible taux d'équipement et desserte numérique médiocre.

73 communes ont perdu des habitants entre 2008 et 2013, soit 20% des communes.

Il n'y a pas de corrélation automatique entre le **niveau d'équipement et la dynamique démographique** : ainsi 7 des 50 communes multi-équipées (14%) observent une baisse de population, notamment les pôles d'Angers, Segré, Beaupréau.

Inversement, 241 communes connaissent une croissance démographique sans disposer d'un niveau élevé d'équipement.

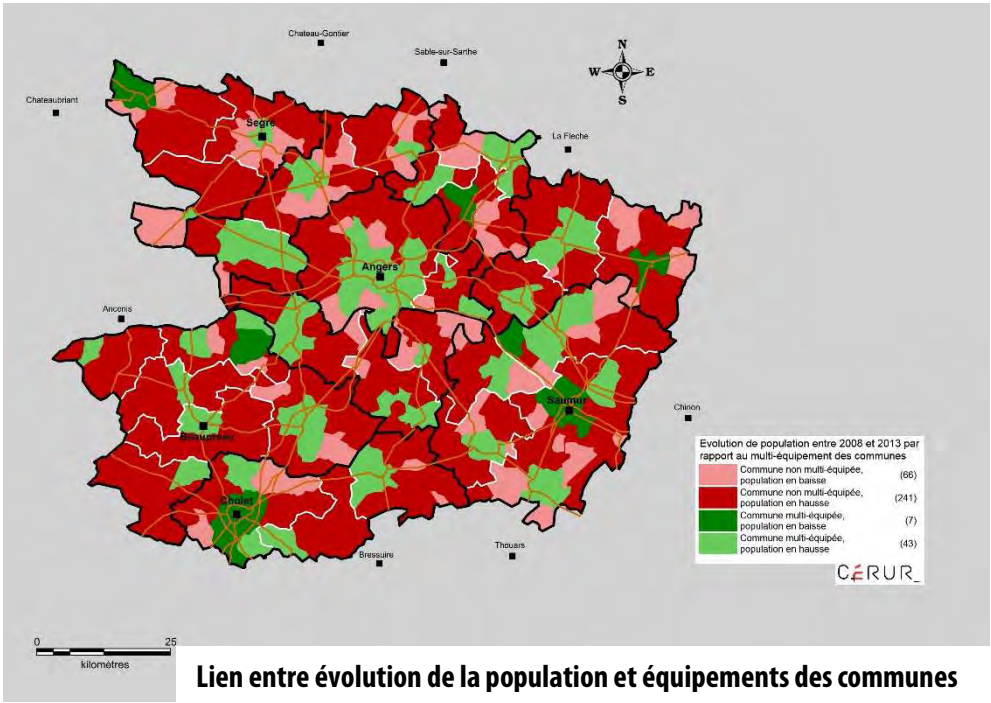

Lien entre évolution de la population et équipements des communes

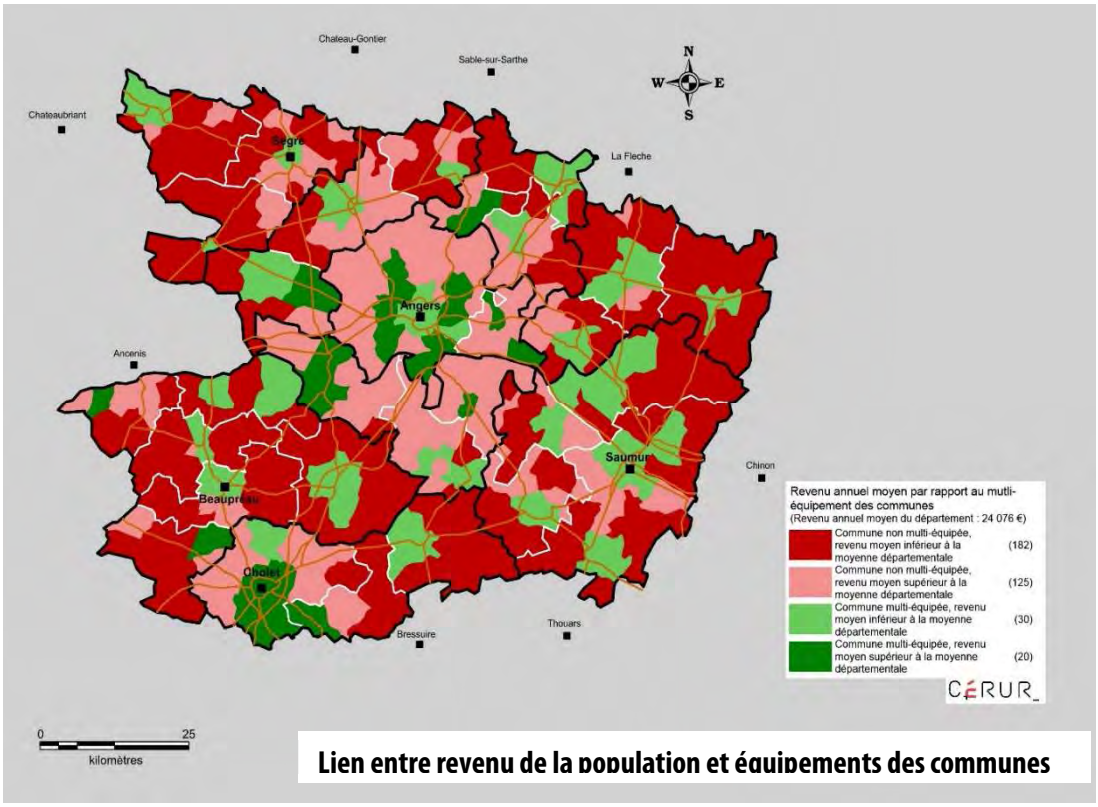

Lien entre revenu de la population et équipements des communes

125 communes présentent un **niveau de revenu** élevé mais un taux d'équipement modéré : ce sont pour une grande part les communes résidentielles des couronnes urbaines.

Inversement, 182 communes cumulent un niveau de revenu des ménages inférieur à la moyenne départementale et un niveau d'équipement modéré : il s'agit là des nombreuses communes rurales du département, notamment autour de Noyant, Vernantes, Pouancé, Vihiers, Champtoceaux, c'est-à-dire dans les territoires frontaliers du département, mais aussi autour de Chemillé.

A L'ECHELLE DES INTERCOMMUNALITES (VERSION 2015)

A l'échelle des intercommunalités, un seul EPCI a perdu des habitants entre 2008 et 2013 : la Région de Noyant.

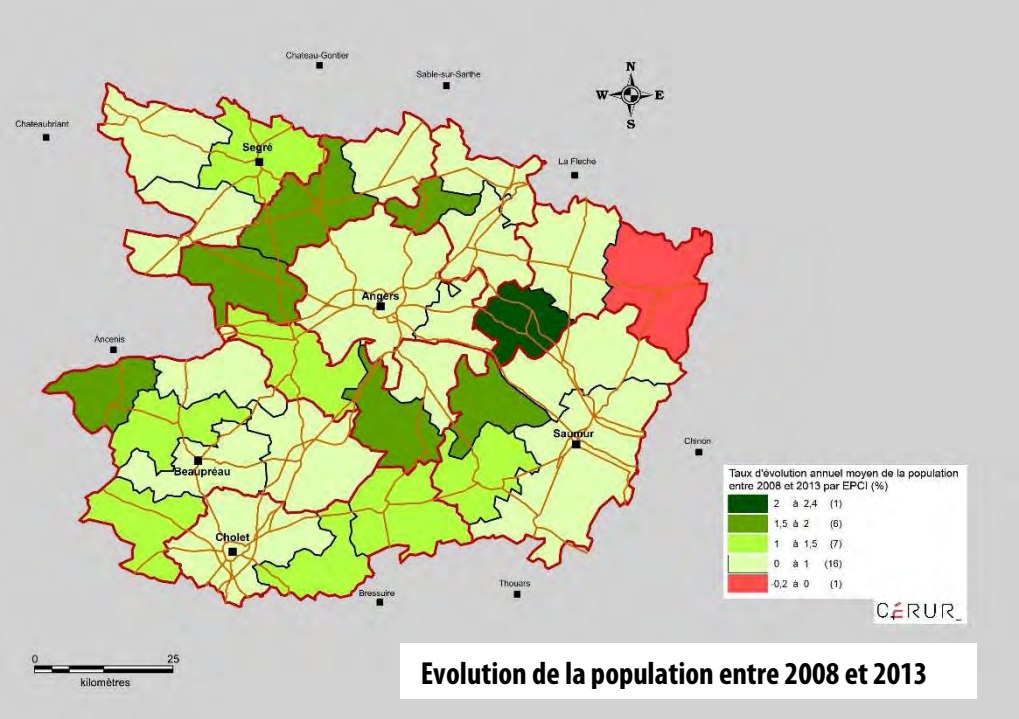

Sept intercommunalités présentent un temps d'accès moyen aux quatre paniers de services supérieurs à la moyenne départementale de 9 mn. C'est en particulier le cas de la communauté de communes de la Région de Noyant.

A l'inverse, le temps d'accès moyen aux quatre paniers de services de l'INSEE est inférieur à 7 mn dans 5 EPCI : les agglomérations urbaines d'Angers et de Cholet, mais aussi les territoires plus ruraux des communautés de communes Centre Mauges et du Canton de Saint-Florent-le-Vieil.

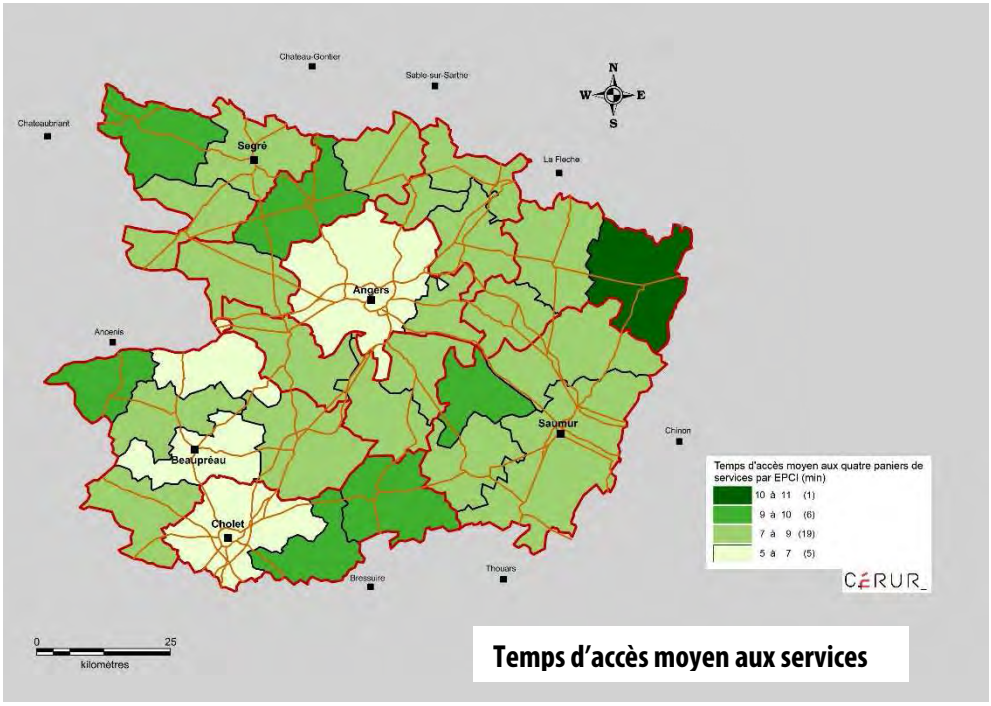

Les communautés de communes de la Région de Noyant et du Canton de Champtoceaux recensent plus de 45% de leur population à plus de 11 mn en moyenne des quatre paniers de services principaux.

Dans une moindre mesure, les Communautés de Communes de Pouancé, du Vihiersois, de Chemillé comptent également entre 30% et 45% de leur population éloignée des services.

Ce sont ainsi essentiellement les territoires situés aux frontières administratives du département.

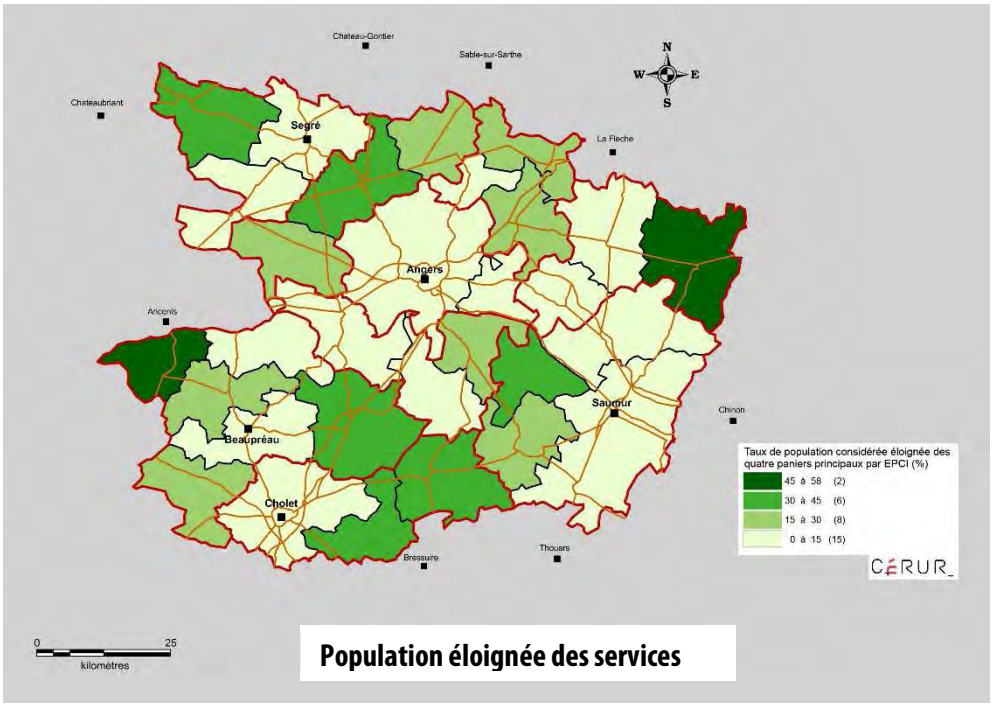

Population éloignée des services

Les trois agglomérations ont connu une croissance démographique inférieure à la moyenne départementale, mais continuent de bénéficier à ce jour d'une meilleure accessibilité aux services.

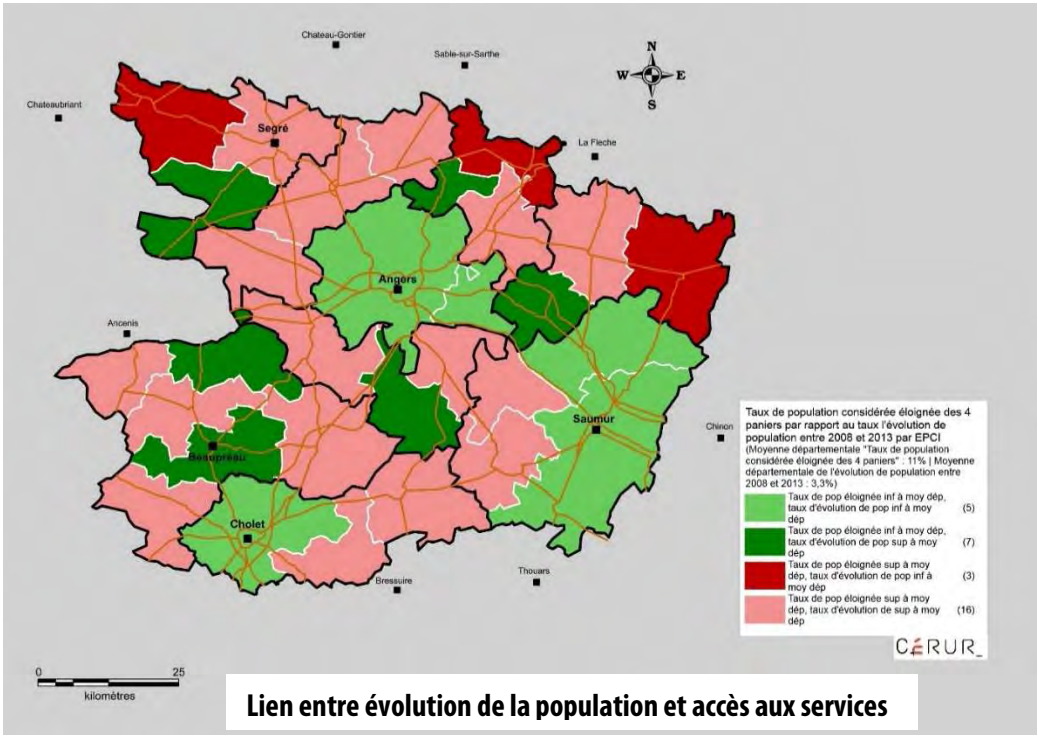

Lien entre évolution de la population et accès aux services

16 EPCI ont connu des taux de croissance démographique supérieurs à la moyenne malgré un plus grand éloignement moyen de l'offre de services.

Au nord du département, trois EPCI (Pouancé-Combrée, Région de Noyant et les Portes de l'Anjou) présentent des risques potentiels de fragilité, avec à la fois une faible dynamique démographique et une moindre facilité d'accès aux services.

LES ENSEIGNEMENTS DE L'APPROCHE STATISTIQUE

La comparaison des territoires sur les différents indicateurs fait émerger quatre territoires potentiellement plus fragiles en termes d'accès aux services, à savoir les communautés de communes suivantes :

Communauté de communes du Bocage : Malgré une desserte routière convenable, 1/3 de population est éloignée des services. Des difficultés d'accès s'observent essentiellement pour le panier supérieur et le panier spécifique (30% pour chacun) ainsi que pour le panier public (19%).

Communauté de communes du Gennois : Environ 42% de la population a un temps d'accès moyen aux services des quatre paniers supérieur à 9min, en particulier pour les services qui relèvent du panier de la vie courante (54%) et ceux du panier spécifique (55%).

Communauté de communes de la Région de Noyant : Quasiment 58% de la population a un temps d'accès moyen aux quatre paniers de plus de 9 mn.

Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée : près de 38% de la population a un temps d'accès supérieur au seuil retenu, avec un éloignement particulier pour les services relevant du panier spécifique et du panier de vie courante (respectivement 44% et 71%).

De manière générale, c'est la catégorie de services relevant de la vie courante qui est la plus discriminante : c'est sur ce type de panier que l'on observe le plus d'écarts à la moyenne.

L'analyse statistique montre également l'intérêt de croiser les échelles intercommunales et communales : l'approche intercommunale permet d'identifier les territoires fragiles, et l'approche communale fournit une lecture fine de la réalité des contrastes internes.

Enfin, la mise en perspective d'une part, du niveau d'équipement et de l'accessibilité des services avec, d'autre part, les dynamiques territoriales révèle des typologies de territoires aux enjeux spécifiques : territoires cumulant des difficultés (faible offre de services, temps d'accès plus importants que la moyenne, desserte numérique médiocre, faible dynamique démographique), territoires en développement malgré une accessibilité aux services inférieure à la moyenne et, à l'inverse, des agglomérations fortement équipées aux dynamiques démographiques modérées.

2.2. LES OPERATEURS DES SERVICES PUBLICS

Réalisée par le biais de l'envoi d'un questionnaire écrit, une enquête a été menée auprès des opérateurs de services (CARSAT, CPAM, CAF, MSA, Pôle Emploi, la Poste). Elle a permis de recenser différentes initiatives, projets, déjà mis en œuvre ou envisagés par les grands opérateurs publics présents dans le département (cf annexe page 115).

De nombreux opérateurs présents dans le département sont actuellement engagés dans des réflexions et **des stratégies de repositionnement de leurs implantations territoriales**, et plus largement des modalités d'accès aux services qu'ils proposent. Ces évolutions s'inscrivent :

- dans la déclinaison sur le territoire départemental de principes d'intervention définis au niveau national,
- par l'inscription d'une présence dans les MSAP là où elles existent,
- par la volonté de prendre en compte et s'ajuster aux nouvelles configurations institutionnelles locales (9 nouveaux EPCI),
- par l'optimisation des moyens humains et financiers de chacun.

Ils cherchent également à considérablement renforcer le recours **aux canaux alternatifs ou complémentaires au présentiel** (service par téléphone ou par numérique, avec, à titre d'exemple, la volonté de Pôle Emploi de systématiser l'inscription des nouveaux demandeurs d'emploi par Internet ou la CAF avec la prime d'activité).

La réorganisation de l'offre de services engagée par les opérateurs apparaît aussi comme **une condition de pérennisation des services concernés**. Par exemple, dans le domaine hospitalier, les regroupements administratifs de structures et de sites sont considérés comme des moyens permettant « d'exister » aux yeux des partenaires (financiers notamment), par l'atteinte d'un effet de seuil favorisant et facilitant la poursuite des partenariats. La notion d'efficacité du service rendu est également pleinement partie prenante des réflexions et démarches engagées par certains opérateurs, telle que l'illustre l'exemple de la réforme des Maisons départementales des solidarités.

C'est dans ce contexte de profondes réorganisations que connaissent, à des degrés divers, les différents opérateurs, qu'il convient d'apprécier les nombreuses initiatives et expérimentations mises en évidence par les opérateurs eux-mêmes lors de l'enquête réalisée.

Ces expérimentations concernent plusieurs thématiques au cœur des enjeux du schéma :

L'appui aux publics non autonomes et non mobiles (ex. : actions collectives et personnalisées de prévention, détection pour des publics en « difficulté », notamment au sein des seniors et des moins de 25 ans).

Le développement de solutions numériques d'accès aux services (ex. : installation de tablettes, bornes numériques au sein des locaux des opérateurs ; création de postes de « médiateurs » pour accompagner les publics fragiles dans la facilitation et l'autonomie de services numériques…).

L'essor de partenariats inter-opérateurs (ex : création de portail internet commun à différents opérateurs, mutualisation des locaux, « hébergement » d'une permanence d'un opérateur dans l'agence locale d'un autre opérateur…), tendances déjà largement engagées pour les opérateurs de services sociaux et d'accès à l'emploi, et dont les MSAP sont la traduction la plus visible.

Tout au long de la mise en œuvre du schéma, une vigilance s'impose sur deux points :

Comment ces stratégies d'opérateurs peuvent se combiner entre elles (afin de limiter des effets cumulatifs négatifs sur un territoire précis, si de nombreux opérateurs décident en parallèle de s'en désengager), et s'inscrire dans les orientations départementales et locales.

Comment capitaliser, et le cas échéant généraliser sur l'ensemble du département, les nombreuses initiatives et expérimentations déjà engagées ou en projet.

2.3. LE POINT DE VUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

Pour compléter le diagnostic, une enquête téléphonique et une enquête flash sur des sites d'accueil de public ont permis de recueillir l'avis des destinataires des services, en tant qu'usagers (effectif ou potentiel).

Administrée auprès de 350 ménages, l'enquête a permis de recueillir l'avis des ménages sur :

- leurs pratiques et usages actuels des services,
- le degré d'importance des différents types de services,
- les difficultés d'accès (physique / numérique) à certains services,
- les besoins mal satisfaits,
- les souhaits d'amélioration.

L'analyse exhaustive de l'enquête est disponible en annexe page 119.

ECHANTILLON DE L'ENQUETE

Sur les 350 enquêtes :

- la moitié des enquêtes est réalisée auprès des ménages habitant une des communes déficitaires,
- 14% des enquêtes sont réalisées auprès des ménages habitant une des communes multi-équipées.

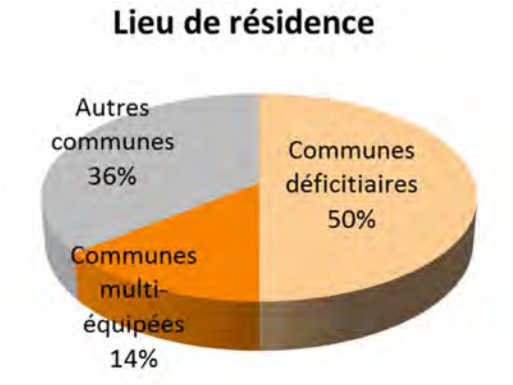

PROFIL DES MENAGES ENQUETES

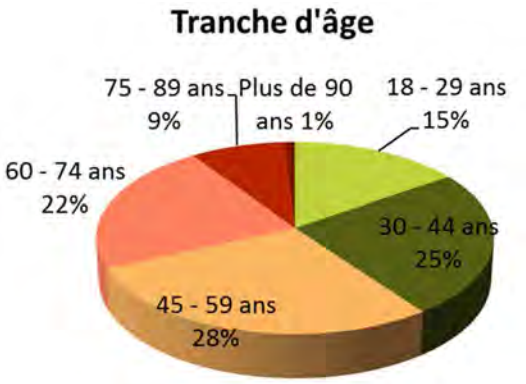

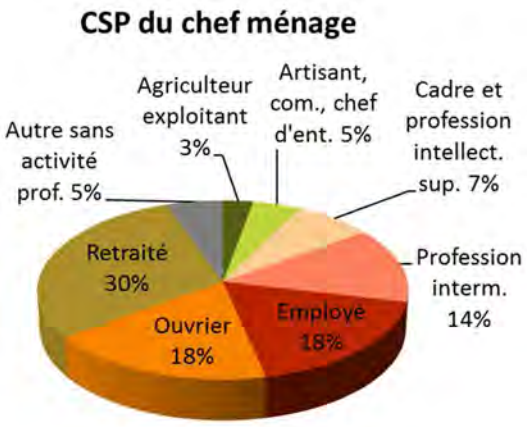

On note un équilibre des tranches d'âge et des CSP, équivalent à la composition sociologique du département.

Plus de la moitié des ménages enquêtés sont des familles (couples avec enfants ou familles monoparentales).

Un tiers des enquêtes a porté sur les couples sans enfants, tandis que 14% ont concerné des personnes vivant seules.

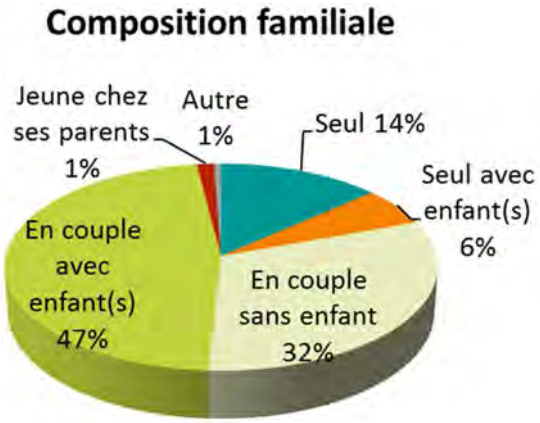

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE MENAGES

Une part significative (1/3) des ménages enquêtés juge l'accès aux services difficile. Ce chiffre est à nuancer au regard du poids important que pèsent les communes déficitaires dans l'échantillon de l'enquête : l'objectif était d'enquêter prioritairement dans ces communes déficitaires qui représentent ainsi 50% des personnes interrogées, alors qu'elles ne constituent que 11% de la population.

La santé arrive en tête des domaines jugés les plus difficiles d'accès, assez nettement devant les services quotidiens, en particulier pour les habitants des communes déficitaires, les personnes âgées, les agriculteurs, les personnes seules. Au-delà de l'accès, c'est autant les délais d'attente qui sont évoqués, notamment pour les spécialistes.

La nature des services jugés difficiles d'accès dépend de l'usage et du besoin des personnes : aussi la question de l'accès aux services d'emploi se pose-t-elle pour les personnes au chômage, et celui de l'accès aux écoles pour les jeunes familles. Cette évidence illustre la nécessité de relativiser les analyses objectives pouvant être réalisées, car différents éléments de la situation personnelle des personnes

(âge, situation socioprofessionnelle, état de santé, composition familiale, niveau de revenu, …) constituent des facteurs déterminants de la perception et de la réalité de l'accès aux services.

Une vigilance doit ainsi être portée aux publics qui peuvent être identifiés comme moins ou peu autonomes dans l'accès aux services : personnes âgées, mais aussi toute personne pour qui la pratique informatique peut être difficile pour différentes raisons (capacité, volonté, intérêt, disponibilité ou non de matériel, qualité de connexion, …), et surtout les personnes isolées, à la fois physiquement mais surtout socialement, pouvant devenir « invisibles » dans les radars des process organisés. L'accessibilité au langage administratif est également un frein pour ces personnes.

Le lieu de résidence constitue un vrai facteur discriminant dans la perception de l'accès des services. Logiquement, le niveau de satisfaction de l'accès aux services est supérieur dans les communes équipées. Mais les attentes, voire le niveau d'exigence, fluctue aussi selon le type de commune habitée. Si les habitants des secteurs ruraux tolèrent un certain éloignement de nombreux services par le choix d'un mode de vie, à l'inverse, des habitants des communes multi équipées peuvent exprimer des insatisfactions en ce qui concerne l'accès aux services quotidiens. Plus qu'une question de proximité ou d'accès, il s'agit avant tout de l'expression d'attentes singulières, quantitatives et qualitatives.

La perception de l'accès aux services n'est pas uniquement une question de proximité physique : si ce critère est important pour certains types de services (culture, éducation, …), il l'est moins voire peu pour les services sociaux et services quotidiens, où les enjeux se situent davantage sur des questions des modalités de contact (accessibilité téléphonique, horaires, délais d'attente sur place mais surtout pour la prise de rendez-vous, …).

Ainsi, les modalités et les qualités d'accès aux services constituent un enjeu fort pour le schéma, qui aura plus à travailler sur ces questions de « parcours d'accès aux services » que sur le déploiement physique de services. Quand la consultation internet constitue déjà aujourd'hui 44% des premiers réflexes de recours aux services, on mesure l'impact de la mutation numérique sur les pratiques.

LE POINT DE VUE D'USAGERS

Des « enquêtes flash » ont été réalisées. L'objectif était de recueillir l'avis et les idées des utilisateurs de services directement sur site. Pour ce faire, un questionnaire d'une dizaine de questions sur l'accessibilité du service a pu être soumis aux enquêtés lors de rapides entretiens qui ont concerné environ 50 personnes sur huit sites présélectionnés :

- La Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Segré
- La MDS de Baugé
- La Maison de Services Au Public (MSAP) de Châteauneuf-sur-Sarthe
- La MSAP d'Ingrandes
- La Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) des Hauts de Saint-Aubin à Angers
- La MSP Ouest Anjou de Bécon-les-Granits
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Cholet
- L'agence de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Beaupréau.

Les principaux enseignements de ces enquêtes :

L'importance du contact humain et une garantie d'efficacité
Parmi les personnes interrogées la majorité estime qu'elle pourrait effectuer ses démarches directement par internet ou téléphone. Cependant, elle privilégie le déplacement du fait de la proximité de la structure et de la possibilité de dialoguer avec un professionnel. Elle se sent mieux informée, orientée et rassurée sur l'aboutissement de leur dossier.

L'importance du regroupement des services
La présence dans un même lieu de plusieurs services (MSAP) ou plusieurs professionnels (MSP) est fortement appréciée des usagers.
Par exemple, les usagers des Maisons de Santé Pluri-professionnelles sont globalement très satisfaits de ce type de service, notamment en matière de regroupement de professions/spécialités car il permet d'éviter des déplacements, d'améliorer le suivi de leur dossier entre les professionnels et d'offrir une certaine garantie de services.

Un manque de souplesse dans l'accès aux opérateurs
Les usagers des grands services nationaux signalent souvent le manque de souplesse de ces institutions, notamment pour les demandes d'information sans prise de rendez-vous. Proposer un accueil « à taille humaine » ne semble pas aussi aisé que lors des permanences dans les MSAP par exemple. Ainsi, certains usagers déplorent de devoir prendre un rendez-vous pour obtenir une simple réponse à une question, ce qui conduit à devoir revenir.

L'extension des horaires d'ouverture :
Un certain nombre d'usagers s'expriment sur la nécessité de repenser les horaires d'ouverture afin qu'ils soient mieux adaptés aux actifs. Cela pourrait passer par la mise en place d'horaires étendus en fin d'après-midi/début de soirée au moins un jour par semaine ou le samedi matin.

Une meilleure visibilité et lisibilité des services proposés :
L'information sur les services, notamment sur la tenue des permanences, n'est pas toujours très lisible sur internet. Des rappels réguliers de l'existence de tel ou tel service, permanence… dans le bulletin municipal de la commune et dans celui des communes alentour permettraient ainsi de mieux communiquer sur ces services.

2.4. LA VISION DES TERRITOIRES

Les rencontres territoriales

Les 26 EPCI existant en 2016 ont été rencontrés en novembre de la même année, pour présenter les éléments clés de diagnostic, recueillir les points de vue des acteurs locaux sur les forces, les faiblesses et les enjeux de leur territoire et discuter des actions, projets en cours ou initiatives naissantes. Ces réunions ont rassemblé entre une petite dizaine et plus d'une trentaine de participants en fonction des territoires.

Au-delà du fait d'alimenter le contenu même du diagnostic, ces rencontres ont également permis de mobiliser les intercommunalités, au premier rang desquels les élus et les services, de les sensibiliser aux questions de l'accessibilité des services, d'initier un dialogue et un début de partenariat entre les porteurs du schéma et les territoires.

Les enseignements des rencontres territoriales

Si ces rencontres territoriales se sont déroulées dans des configurations très variables en matière de profils et de nombre d'acteurs mobilisés, compte tenu des choix propres à chaque EPCI, elles ont au final permis de sensibiliser et faire remonter des enjeux auprès d'un nombre important d'élus et de techniciens de l'ensemble des territoires départementaux. Plusieurs constats et enseignements communs ressortent.

En ce qui concerne le niveau global d'accessibilité aux services, la grande majorité des acteurs confirment le constat, que font ressortir les analyses statistiques, à savoir un niveau dans l'ensemble satisfaisant. Le temps d'accès aux différentes catégories de services n'apparaît pas comme rédhibitoire, au regard du maillage territorial.

Pour autant, cette situation doit être nuancée : des situations différentes sont soulignées au sein des EPCI entre communes… et parfois au sein même des communes, par exemple entre les centre-bourgs et les hameaux. Les situations de déficit d'accessibilité aux services concernant les communes identifiées par les analyses statistiques sont confirmées et connues par les acteurs des territoires, mais sont souvent tolérées car liées à un choix de mode de vie : « vivre à la campagne ».

Autre dimension souvent mise en avant lors des rencontres territoriales dans les EPCI situés en proximité de départements voisins : les habitants de ces EPCI recourent à des offres de service situées aussi bien en Maine-et-Loire que dans les polarités territoriales extra-départementales (et réciproquement pour les usagers des départements voisins), ces complémentarités sont à intégrer dans l'analyse qui peut être faite de l'accessibilité territoriale aux services.

Les élus soulignent la pertinence, dans les territoires où elles existent déjà, des MSAP (ainsi que d'autres structures non labélisées mais jouant un rôle similaire). Globalement, les acteurs sont satisfaits du fonctionnement de ces structures, et des effets positifs produits (que ce soit les premiers bilans de fréquentation par les publics, le rapprochement physique et dans les modalités de travail entre les organisations et professionnels présents dans les « Maisons »). Dans tous les cas de figure, les MSAP sont appelées à jouer un rôle essentiel dans l'organisation de l'accueil des demandes de services. Lors de certaines rencontres, la question des complémentarités à développer avec les mairies, ainsi que les nouvelles mairies déléguées, a été soulignée comme un enjeu à approfondir.

Parmi les enjeux thématiques, les acteurs rencontrés ont pointé plusieurs priorités :

- La question de **la mobilité constitue un socle nécessaire à l'accessibilité** de l'ensemble des services. Cette préoccupation forte se traduit par exemple par le soutien des collectivités à des initiatives associatives de mobilité des non autonomes telles que le « Transport Solidaire ».

- **L'enjeu du numérique** revient également régulièrement dans l'ensemble des réunions. Les élus considèrent cette thématique comme un socle, au même titre que la mobilité, de l'accessibilité aux services pour les habitants, et plus largement de l'attractivité des territoires, que ce soit dans les domaines du télétravail, du renouvellement des pratiques culturelles ou commerciales des habitants… Pour autant, les élus, notamment des secteurs les plus ruraux, restent attachés à un modèle de services travaillant la complémentarité entre numérique et présentiel (maintien de points d'accès aux services restant dans la proximité).

- La question de **l'accès aux services de santé** revient régulièrement : pour les élus rencontrés, c'est avant tout l'enjeu de l'accessibilité aux spécialistes qui est soulevé, et notamment en ce qui concerne le temps d'attente avant d'obtenir un rendez-vous. Au-delà du soutien que les acteurs des territoires apportent à la création ou la pérennisation de structures de type « Maison de Santé », c'est donc la question des moyens d'attirer des spécialistes dans ces structures qui est posée, avec une grande vigilance sur la démographie des généralistes.

- La question de **l'offre commerciale de proximité** tient aussi une place importante dans les problématiques soulevées, que ce soit pour indiquer les difficultés à maintenir des tissus commerciaux pérennes, ou au contraire pour souligner les initiatives, somme toute nombreuses, déjà engagées par les collectivités pour redynamiser et adapter ces offres. C'est bien l'enjeu de comment développer des coopérations public/privé qui émerge ici, les collectivités et leurs partenaires pouvant intervenir à différents titres : apport de locaux, aide à l'implantation de moyennes surfaces locomotives de la revitalisation de certains cœurs de bourg, appui au développement du e-commerce local…

- Enfin, la question **des services publics,** notamment la Poste, mais aussi les services sociaux et d'accès à l'emploi, est revenue régulièrement dans les échanges. Des appréhensions existent chez les acteurs territoriaux, notamment concernant la réduction progressive des horaires pour des services tels que La Poste, les permanences CAF, MSA… Il émerge la notion de « seuil critique » à respecter, en adaptant cette notion aux caractéristiques du contexte local.

Les acteurs rencontrés soulignent l'impact de la **reconfiguration territoriale**, et sont conscients qu'elle va conduire à penser « autrement » l'organisation de l'offre des services, notamment à l'échelle des nouveaux EPCI. Certaines craintes ont été exprimées : risque d'une dégradation de l'accessibilité des services, du fait d'une perte de proximité (par exemple, certains acteurs locaux redoutent le passage à une seule MSAP pour les nouveaux EPCI, ou que les opérateurs profitent des nouveaux territoires pour reconcentrer leur présence). Les rencontres territoriales ont aussi mis en exergue les réflexions largement engagées sur l'évolution de l'organisation administrative des services des collectivités : quelle place pour les mairies déléguées, suite à la création de nombreuses communes nouvelles ? Il s'agit bien d'une mutation des tâches et des fonctions des collectivités à réaliser pour s'adapter à l'évolution des besoins.

Enfin, la question de la place et du **devenir des associations au sein de l'offre de services** des territoires locaux, est apparue lors de plusieurs réunions, question d'autant plus intéressante qu'elle ne transparaissait pas des autres analyses conduites (l'analyse statistique et les enquêtes auprès des habitants n'ayant pas été orientées a priori sur ce sujet). Ce sont les élus qui soulignent l'importance que jouent dans certains territoires les associations, notamment dans les domaines de la mobilité solidaire, de l'activité sportive ou culturelle, de l'accompagnement des publics les moins autonomes… . Mais le constat est également partagé d'un modèle associatif « à bout de souffle », ou qui doit en tout cas évoluer pour tenir compte des aspirations, des modes de vie, et de la capacité à s'investir dans la vie associative des nouvelles générations d'habitants. Le risque de voir disparaître en peu de temps des associations remplissant des missions de service public est souligné (cantine, TAP, crèches, sports…).

2.5. LA SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Globalement un territoire départemental avec un niveau d'accessibilité aux services satisfaisant

Avec 90% des habitants du Maine-et-Loire à moins de 10mn en moyenne des services, notre territoire présente des temps d'accès aux services peu longs par rapport au reste de la France.

2/3 des ménages enquêtés considèrent que l'accès aux services est facile. Ce point est confirmé par les acteurs du terrain. Dans les réunions territoriales, la question du temps/distance d'accès n'apparaît pas prioritaire. Quelques communes affichent cependant un accès aux services plus difficile, c'est une situation connue, mais tolérée car, dans bien des cas, elle relève d'un choix de mode de vie : « vivre à la campagne ».

Cinq enjeux majeurs en matière d'accès aux services

LA MOBILITE ET LES PUBLICS « NON AUTONOMES »

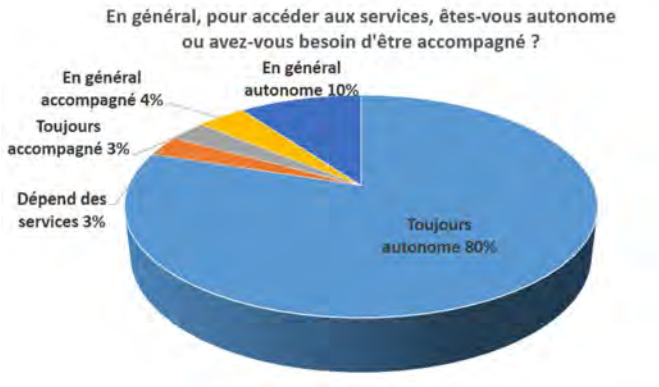

Dans le département, 1 personne sur 5 n'est pas toujours autonome pour accéder aux services. Les catégories de personnes les plus concernées sont les seniors mais aussi dans une moindre mesure les moins de 30 ans.

Les rencontres territoriales ont confirmé que la mobilité constitue un socle nécessaire à l'accessibilité de l'ensemble des services. Au-delà du transport à la demande développé par le Conseil départemental dans certains secteurs du Maine-et-Loire, de nombreuses initiatives de transport solidaire naissent avec plus ou moins de succès selon les territoires.

Le manque d'autonomie ne se mesure pas qu'à l'aune de la mobilité. L'accès au service peut s'avérer compliqué pour les publics fragiles. Face à cette situation, des actions de médiations se développent tant du côté des opérateurs nationaux (CARSAT, CPAM, Poste, CAF, MSA, Pôle emploi) que locaux (Missions locales, Centres sociaux, CAP emploi...).

MEMO - La politique transport du Département de Maine-et-Loire – Eléments de cadrage

Un schéma de transport pour la période 2011 – 2021, aujourd'hui en question du fait :

- du transfert de la compétence à la Région à partir de septembre 2017(sauf transport des élèves handicapés, maintenu au niveau du Département),
- des évolutions des agglomérations, qui pourront ou non, prendre en charge des politiques de déplacement.

Principes :

- Viser les publics adultes, notamment les actifs (en complément des lignes scolaires),
- Un réseau hiérarchisé : axes structurants (lignes armatures ; lignes de proximité ; transport à la demande, organisé à l'échelle des bassins de vie, pour les déplacements locaux et le rabattement vers les arrêts des lignes armatures),
- Quand un service par voie de chemin de fer existe et est performant, pas de services parallèles en car.

Lignes armatures : 10 lignes express, sur les axes structurants, peu de points d'arrêts pour un service rapide

Transport à la demande : conçu comme un outil de mobilité (cible les déplacements administratifs, de loisirs, santé) et d'aménagement du territoire (pour conforter les pôles de proximité qui disposent des emplois et services : le TAD donne la possibilité de rejoindre un à trois pôles de proximité, au niveau du bourg et de la zone commerciale le cas échéant). Aujourd'hui, huit des seize bassins de vie sont organisés couvrant la moitié des communes du département

- Territoires couverts par un TAD depuis 2011 : Segré, Baugé - Noyant, Doué la Fontaine, St Florent,
- Territoires avec service de transport vers la gare –mais pas vers les pôles ni vers les lignes armatures) : Sèvremoine, Champtoceaux, Châteauneuf-sur-Sarthe, Tiercé, Longué-Jumelles,
- Eléments de bilan : Des usages et des fréquentations différents selon les territoires, notamment en fonction de la sociologie.

Enjeux :

- Développer la continuité de service / la multimodalité entre TAD, ligne régulière, covoiturage ;
- S'adapter aux évolutions des modes de vie, de travail, de loisirs
- Développer la compétitivité du service
- Réduire les temps de transport (baisser le nombre d'arrêts)
- Coordonner les politiques transports collectifs et les politiques urbaines des villes sur la place de la voiture
- Renforcer l'attractivité et mieux capter les actifs : continuité de services (maintien des horaires pendant l'été), développement de prestations (wifi, presse sur smartphone, . . .)

Logique d'organisation du transport collectif : créer une alternative à la voiture. Donc un transport calqué sur les flux / les itinéraires de déplacement, et non sur des lieux. A ce jour, pas de réflexion sur l'articulation de l'organisation des transports collectifs avec l'offre de services, sauf via le transport à la demande.

LES COMMUNES DEFICITAIRES

Les communes dites « déficitaires » se situent majoritairement sur les marges du département : Pouancéen, nord Segréen, Noyantais, Vihiersois, sud-est du Saumurois et au cœur du département quelques communes du Layon, du Gennois et du Douessin. Il s'agit essentiellement de communes de petite taille (moins de 700 habitants) et peu denses. Globalement la population y est relativement jeune et progresse sur la période 2008-2013. Les revenus des ménages sont plus modestes que la moyenne départementale.

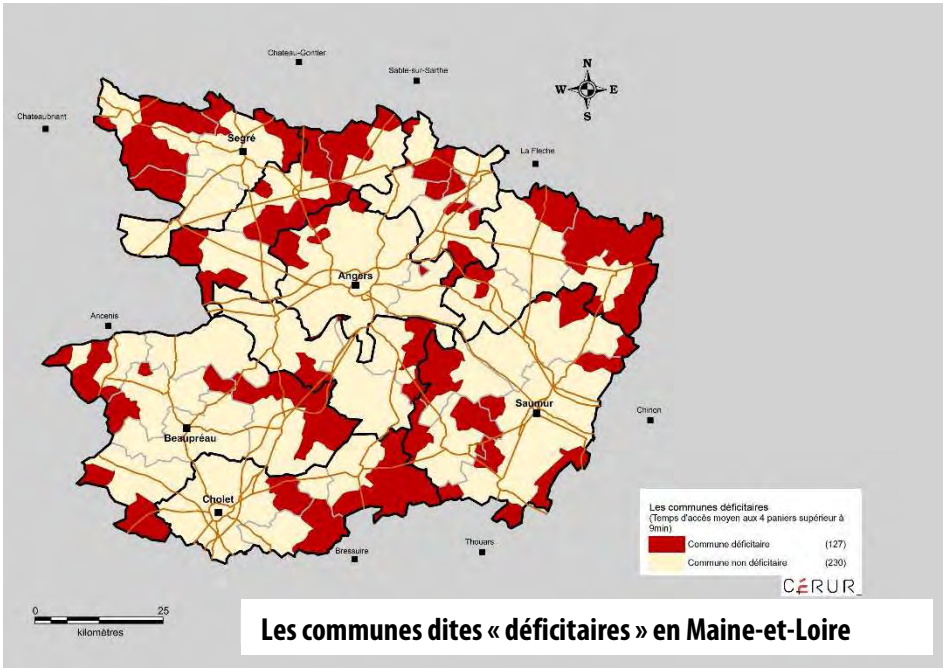

Les communes dites « déficitaires » en Maine-et-Loire

Les ménages enquêtés dans ce type de communes confirment les difficultés d'accès aux services et estiment que la situation s'est dégradée. Leur préoccupation principale concerne prioritairement le domaine de la santé.

DES COMMUNES EQUIPEES AUX ENJEUX DISTINCTS

A l'opposé, dans les 50 communes définies comme « multi-équipées », l'accès aux services est jugé plus facile. Ces communes se répartissent de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire départemental. Elles regroupent 57% de la population et correspondent aux polarités reconnues dans les documents de type Schéma de cohérence territorial (SCoT) et Plan départemental de l'habitat (PDH) porteurs de politique publique. Elles bénéficient d'une desserte de transport en commun, parfois entre elles, mais surtout en lien avec Angers.

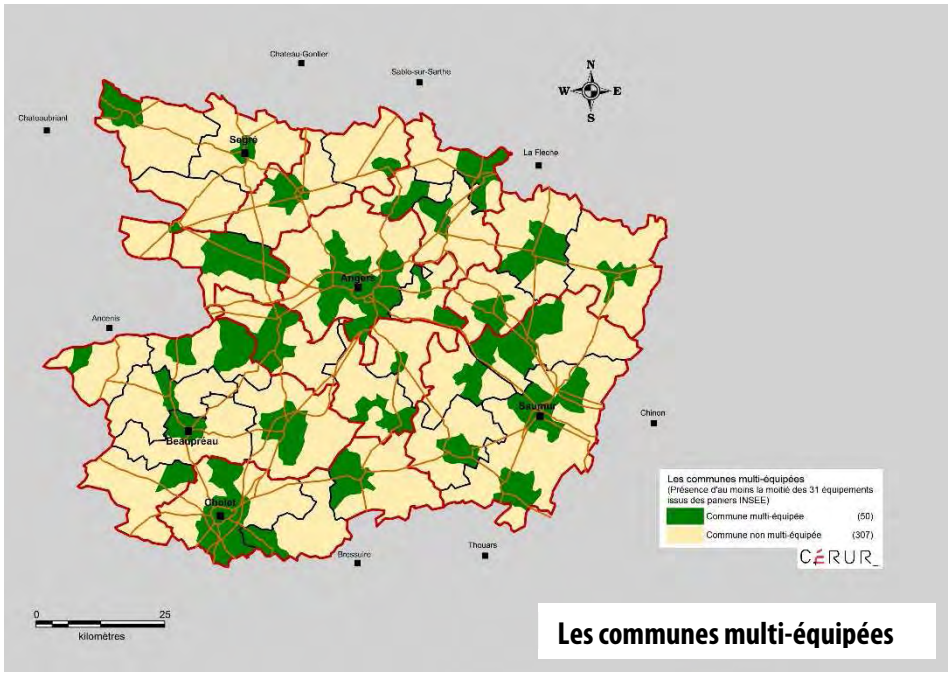

Les communes multi-équipées

Les préoccupations exprimées touchent surtout les services du quotidien, notamment en ce qui concerne la qualité, la diversité et les horaires d'ouvertures en lien avec les modes de vie des habitants.

LA PLACE DES SERVICES « A DISTANCE »

La couverture territoriale numérique et mobile est très contrastée. Elle ne peut, aujourd'hui, constituer une « compensation » au déficit d'offre de services.

Globalement, la couverture est meilleure dans les communes multi-équipées que dans les autres communes, notamment déficitaires. Mais cette situation cache de fortes disparités au sein même des communes entre bourgs et hameaux. 193 communes cumulent faible niveau d'équipement et une desserte numérique médiocre.

Pour les ménages enquêtés, un tiers se disent insatisfaits du débit internet et de la couverture en téléphonie mobile (avec une proportion nettement plus forte sur les communes déficitaires).

Néanmoins, 44% des ménages recourent aux services en ligne comme premier réflexe, ce qui n'empêche pas des pratiques montrant un attachement à la diversité des modalités d'accès aux services, notamment pour la proximité d'un point d'accès physique.

Le numérique est considéré comme un enjeu central pour tous les élus. A cet égard, l'investissement des collectivités dans le cadre du syndicat mixte ouvert Anjou Numérique montre la volonté affirmée du Département et des EPCI de parvenir à construire l'armature numérique nécessaire à un accès pour tous les habitants.

Au même titre que les mobilités, il constitue le socle de l'accessibilité aux services, et plus globalement de l'attractivité des territoires, à condition que cette mutation soit accompagnée. Cet accompagnement passe à la fois par une réflexion approfondie sur les usages dans tous les domaines : santé (télémédecine), commerce (e-commerce), emploi (télétravail), culture, sports et loisirs et par une médiation pour les publics les plus fragiles.

Memo - L'aménagement numérique Très Haut Débit

Un schéma directeur territorial d'aménagement numérique qui s'inscrit dans le Plan France Très Haut Débit (objectif : couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022)

- Adopté le 19 décembre 2016
- Fixe l'ambition et les modalités du déploiement du très haut débit sur la zone d'initiative publique
- Projet porté par le syndicat mixte Anjou Numérique qui regroupe le Département, la Région, 8 des 9 EPCI du Maine-et-Loire (Angers Loire métropole non-membre) et la commune nouvelle Loire-Authion
- Une volonté politique d'apporter un même service de qualité sur tout le territoire départemental dans des délais acceptables

Le projet :

- Déploiement du FttH (raccordement de chaque local à la fibre optique) sur la totalité de la zone d'initiative publique (zone d'initiative privée déployée par les opérateurs privés sur fonds propres), en 7 ans : concerne l'ensemble des foyers et établissements professionnels soit 220 000 prises raccordées (y compris la croissance estimée à 47 000 prises supplémentaires)
- Via une délégation de service public de 25 ans
- Un investissement de l'ordre de 365,8 M€ financé par des participations publiques et privées (participation du délégataire au coût de construction du réseau : 326 €/prise et aux raccordements finaux : 250 €/prise)

Investissements	365 770 211 €	100,0%	Ressources	365 770 211 €	100,0%
Collecte	9 158 062 €	2,5%	Etat	99 776 071 €	27,3%
Montée en débit	2 758 670 €	0,8%	FEDER	3 500 000 €	1,0%
Desserte FttH	285 632 358 €	78,1%	EPCI	83 258 776 €	22,8%
Raccordements FttH	66 821 120 €	18,3%	Région	23 625 000 €	6,5%
Inclusion numérique	400 000 €	0,1%	Département	28 875 000 €	7,9%
Etudes	1 000 000 €	0,3%	Participation Privée	126 735 364 €	34,6%

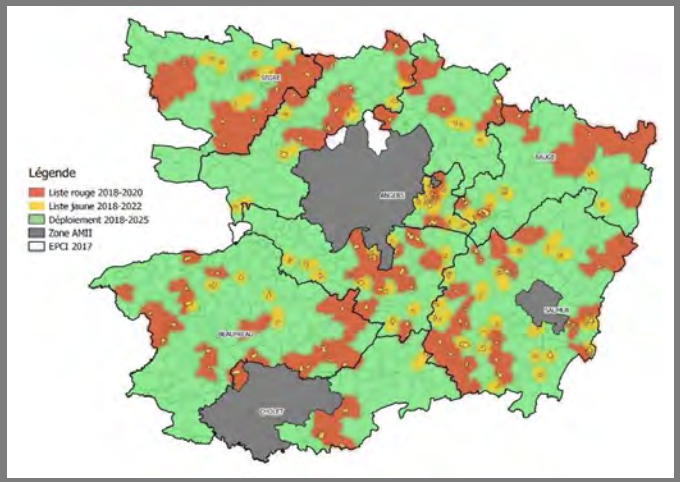

Un calendrier de déploiement qui vise à raccorder en priorité :

- Les zones qui concentrent le plus grand nombre de locaux dont le débit ADSL < 3 Mbt/s => zone rouge déployée entre 2018 et 2020
- Les zones agglomérées dont au moins 1 prise a un débit ADSL < 3 Mbt/s => zone jaune déployée entre 2018 et 2022
- Le reste du territoire déployé entre 2018 et 2025 (calendrier du déploiement sera arrêté dans la convention de DSP)

Un calendrier de mise en œuvre :

- Dépôt des candidatures : 8 juin 2017
- Analyse des offres, audition des candidats : juin-novembre 2017
- Attribution du marché : décembre 2017

Mémo - Téléphonie mobile

Les collectivités sont fondées à intervenir dans le domaine des télécommunications au titre de l'article L.1425-1 du CGCT, dès lors que le constat a été fait de la carence de l'initiative privée sur un domaine géographique et fonctionnel particulier. Il est donc possible de se saisir du problème et de lancer un aménagement spécifique, mais les réseaux de téléphonie mobile étant privés, on ne peut obliger les opérateurs à exploiter les infrastructures qui seraient mises à leur disposition.
Pour cette raison, l'Etat a négocié avec les opérateurs leur engagement dans trois dispositifs : les zones blanches centre-bourg, les 1 300 sites stratégiques et le portail France Mobile.

- **Zones blanches centre-bourg**

Ce programme vise à couvrir les centre-bourg ruraux. Il prévoit une série de mesures contradictoires sur site, réalisées par un des opérateurs en présence de représentants des collectivités. Si le centre-bourg est déclaré non-couvert (par arrêté ministériel), la collectivité conventionne avec l'état et un opérateur leader pour mettre à disposition une infrastructure d'accueil (un point haut). L'Etat finance 100% du pylône et du massif (jusqu'à 100 k€) hors viabilisation. L'opérateur s'engage à y installer ses équipements pour diffuser les quatre réseaux.
Les conditions de mesure sont plutôt restrictives.
En Maine-et-Loire, sur 35 communes testées en septembre 2015, 5 ont été déclarées zones blanches par arrêté du 8 février 2016 : Baracé, Beauvau, Bourg d'Iré, Courléon et Loiré. 4 seront finalement ajoutées par arrêté du 5 mai 2017 : Le Guédéniau (Baugé en Anjou), Miré, St Martin du Bois et Vernoil le Fourrier. Soit 9 communes concernées.
Le syndicat mixte Anjou Numérique, compétent au titre du L.1425-1, est maître d'ouvrage et a recruté un constructeur en groupement de commande avec les départements de la Sarthe et de la Mayenne. Les études sont en cours pour les 5 premiers sites, le levage des pylônes prévu pour la fin d'année et la mise en service par l'opérateur Orange pour le premier semestre 2018.

- **1 300 sites stratégiques**

Au titre d'un appel à projets national de l'Etat, ce second dispositif (initialement appelé 800 sites stratégiques) cible spécifiquement les sites touristiques ou économiques à fort potentiel, notamment en termes financiers ou d'emploi. Le principe de conventionnement est similaire à celui des centre-bourgs à l'exception de la participation de l'Etat limitée à 50% des coûts pylône et massif et, plus difficile, à l'exception de la collecte du pylône – c'est-à-dire le lien fibre optique ou le faisceau hertzien qui reliera le pylône créé au réseau de l'opérateur – à charge de la collectivité locale.
Les conditions de mesure sont également similaires, avec un périmètre restreint à un cercle de 200m de rayon (au lieu de 500m en centre-bourg).
Au vu des critères, le Maine-et-Loire n'a pas présenté de candidat pour ce dispositif.

- **France Mobile, plateforme « d'appel à problèmes »**

L'Etat a fait évoluer son approche en choisissant de recenser les difficultés locales sur les réseaux mobiles via la plateforme France Mobile (voir informations sur le site www.francethd.fr...plateforme-francemobile).
Les problèmes ainsi remontés par les collectivités locales font l'objet d'un traitement séquencé par les opérateurs. Ils sont catégorisés (déjà couvert / action opérateur prévue / non couvert). En cas de non-couverture avérée, la collectivité peut intégrer le site concerné dans le dispositif des 1 300 sites stratégiques.

En Maine-et-Loire, la commune de Blaison-Saint-Sulpice vient d'être jugée couverte par les quatre opérateurs, avec la seule perspective d'amélioration à l'intérieur des bâtiments.

DES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES QUI REBATTENT LES CARTES

Les recompositions territoriales que connaît l'Anjou, fusion des EPCI et création de communes nouvelles donnent un contexte très particulier pour réfléchir à l'accès des services au public.

Elles génèrent même certaines craintes, face au risque d'une dégradation de l'accessibilité des services. Deux problématiques se posent, la répartition des maisons de services au public (MSAP) dans les nouvelles reconfigurations et la stratégie des opérateurs quant à leur implantation sur ces nouveaux territoires. Il est question de la cohérence entre les nouveaux découpages, leur rattachement administratif et la réalité de fonctionnement des ménages : décalage avec les lieux d'emploi, les lieux de formation, les interlocuteurs de certains services (Education, Trésorerie…).

Dans le même temps, la création des communes nouvelles, notamment à l'échelle d'ancien EPCI renouvelle pour ces territoires la question de la proximité et pose tout particulièrement le rôle des maires et mairies déléguées.

Ces recompositions sont aussi vécues comme une opportunité de développer une nouvelle offre de services à l'échelle des territoires du fait d'une redéfinition des compétences entre les différents échelons. Différentes tendances sont observées : transfert au nouvel EPCI, retour aux communes (avec parfois l'organisation de nouvelles mutualisations intercommunales mais infracommunautaires), passage au secteur privé.

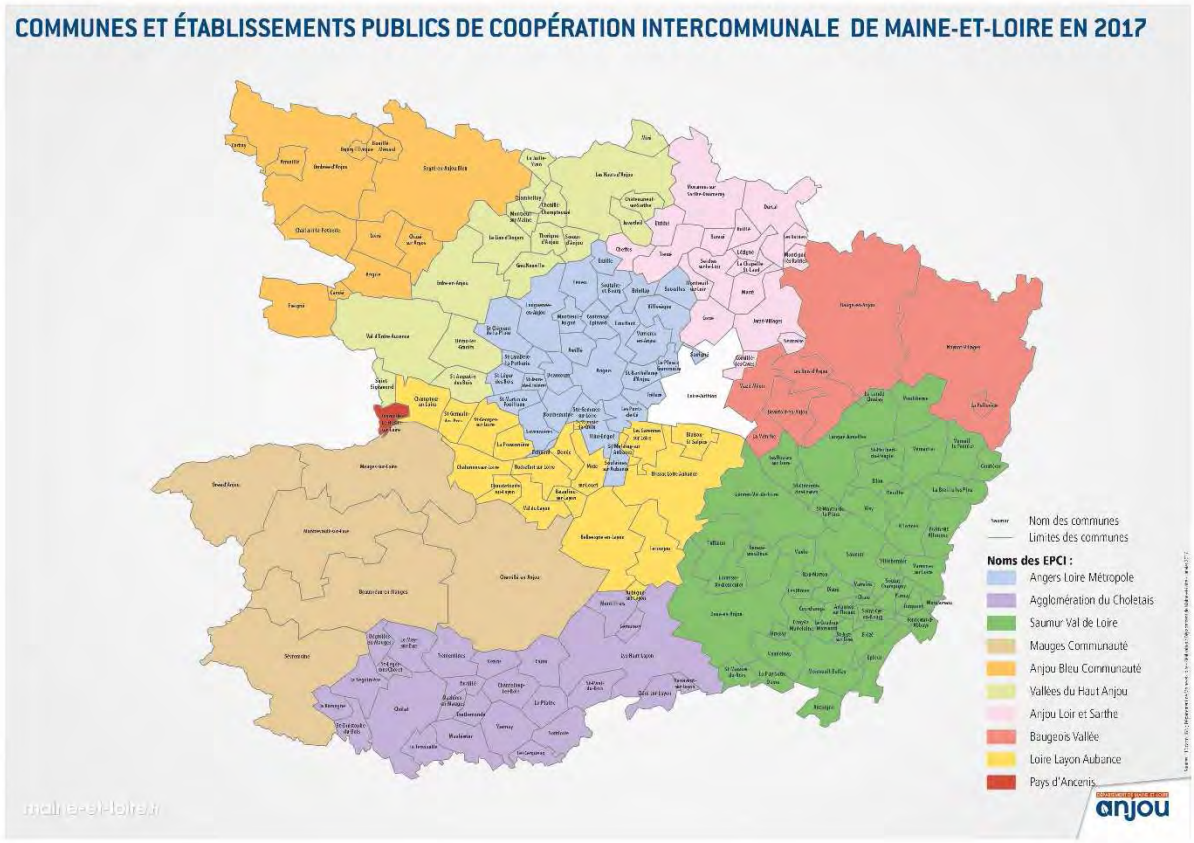

Trois domaines de services prioritaires

Que ce soit dans les enquêtes auprès des ménages ou lors des rencontres territoriales trois domaines ressortent comme prioritaires. Il s'agit de la santé, des services quotidiens, en particulier dans les polarités de services et des services publics (social et emploi), plutôt pour les moins de 30 ans.

L'ACCES A LA SANTE, UNE PREOCCUPATION FORTE POUR LES MENAGES

Le département bénéficie globalement d'une bonne présence médicale de base. Les territoires les plus éloignés se situent essentiellement sur trois secteurs sud-Vihiersois, nord-Noyantais et Pouancéen.

La présence des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) avec le regroupement de professionnels explique cette situation plutôt favorable. A ce jour, on compte 22 MSP sur l'ensemble du territoire départemental et 10 en projet.

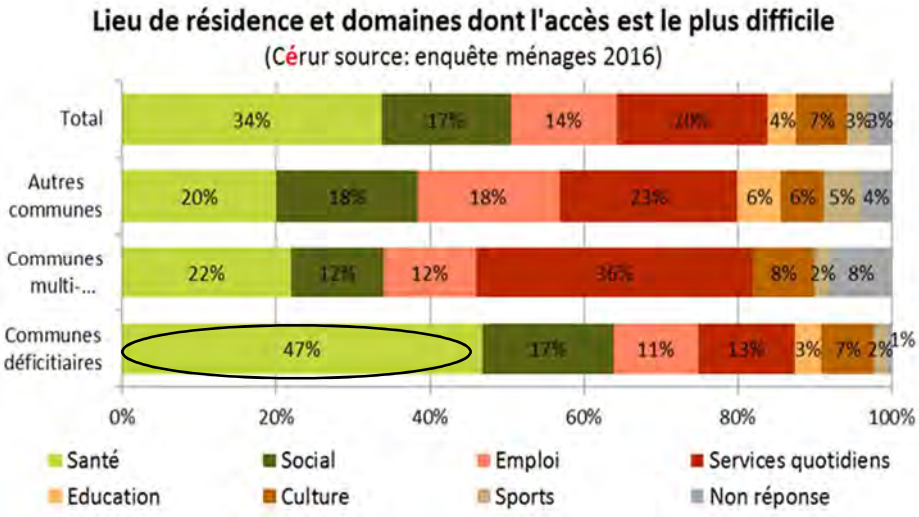

Il n'en demeure pas moins que l'attente des ménages demeure forte en la matière, à la fois concernant les délais d'accès aux services de santé et pour l'accès à des spécialistes. A cet égard, des initiatives intéressantes voient le jour (ex. intégration d'un bureau vacant pour l'accueil de spécialistes dans les maisons de santé de Noyant et de Baugé).

LES SERVICES DE PROXIMITE : UN NIVEAU D'ACCES SATISFAISANT MAIS DES ATTENTES TOUJOURS EXPRIMEES

Là encore, le Maine-et-Loire bénéficie globalement d'un niveau d'accès aux services de proximité, notamment les commerces, plutôt satisfaisant. Aujourd'hui 90% de la population est à moins de 5mn des services marchands de proximité, 99,5% à moins de 8mn.

Le développement des grandes surfaces en périphérie des centre-bourgs a entraîné dans leur sillage des commerces et des services et a souvent provoqué une perte d'attractivité des centres où le tissu commercial de proximité peine à se maintenir. Face aux fortes mutations que connaît actuellement ce domaine (évolutions des modes de consommation via l'e-commerce, nouvelles attentes en terme de circuit court), le tissu commercial de proximité doit se renouveler.

Il s'agit en outre d'un domaine qui relève du secteur privé : les marges de manœuvre en termes de politiques publiques apparaissent donc limitées. Pour autant, des coopérations public/privé émergent, pour soutenir le maintien d'une offre commerciale de proximité et l'adapter au nouveau contexte.

MEMO – le point de vue de la CCI sur les enjeux liés aux commerces

En 2015, l'Observatoire du commerce porté par la CCI recense 84 communes du département qui ne compte plus aucun commerce (c'est-à-dire sans vitrine commerciale). Après une forte dégradation dans les années 2000, cette situation tend à se stabiliser depuis 2010. En effet, à cette date, le maillage territorial de la grande distribution alimentaire a été atteint, et ne devrait plus se renforcer ; au contraire, sont enregistrées depuis quelques années des baisses de surfaces de vente par certains hypermarchés.

Si le domaine commercial relève évidemment de l'initiative privée, la CCI insiste sur les interactions et les marges de manœuvre avec l'action publique. Les collectivités disposent ainsi d'outils réglementaires dans les documents d'urbanisme pour orienter l'implantation commerciale, outils encore souvent sous-utilisés et qui permettraient une action préventive plus que curative.

Il convient aussi de penser de front services marchands et services publics. Par exemple : l'implantation dans le centre-bourg d'une maison de santé, plutôt qu'en périphérie, peut rejaillir positivement sur la fréquentation d'une pharmacie et plus largement des autres commerces de ce centre. Ceci vaut également pour le maintien d'une présence de la Poste, notamment. Un des intérêts du schéma pourra être de favoriser une vision transversale de ces différents services, en visant leur mixité dans les polarités d'offres à favoriser dans les territoires.

La CCI pointe notamment différentes tendances et initiatives émergentes, visant à pérenniser une offre commerciale comme composante d'une offre de services dans les secteurs détendus :

- Développement du « e-commerce », comme levier de visibilité pour les petits commerces de proximité, notamment en favorisant le développement du « click and collect ».
- Développement des commerces multi-services, nécessitant une taille minimale de commune de 600 à 700 habitants, et la combinaison de services cohérents (métier de bouche et épicerie).
- Mise en place de relais en secteur rural de grandes surfaces, permettant de garantir des tarifs concurrentiels et la proximité.
- Création d'épiceries solidaires, avec un fonctionnement associatif et travaillant avec les producteurs locaux.

Dans les projets à monter, une condition de réussite est la nécessité de capter les flux de déplacements, et donc se situer à proximité des axes de passage ou dans des polarités fortes intégrant des services.

LES SERVICES PUBLICS, NOTAMMENT LE SOCIAL ET L'EMPLOI

Une grande majorité de la population du Maine-et-Loire se situe à moins de 18mn du panier d'équipements publics. Cette situation relativement favorable s'explique par une armature urbaine équilibrée avec 3 grands pôles (Angers, Cholet, Saumur) et de nombreux pôles secondaires répartis sur l'ensemble du territoire.

Les opérateurs développent une stratégie de renforcement de pôles comme portes d'entrée du service et tendent à réorganiser le format de l'offre de services (moins de présence physique, renforcement de l'offre téléphonique, numérique, rencontre sur rendez-vous).

Ces changements suscitent un certain nombre d'appréhensions chez les acteurs territoriaux, élus et habitants qui craignent une perte de qualité de service, en termes d'efficacité, de capacité à identifier l'ensemble des besoins, et in fine de capacité à y répondre dans ce contexte de réorganisation.

En effet, une crainte existe chez les acteurs territoriaux de subir une réduction progressive des horaires d'accueil dans les différentes permanences de service public (Poste, permanences CAF, MSA...). Mais ils ont aussi conscience qu'il y a un seuil critique adapté au contexte local à respecter. « Mieux vaut rien plutôt qu'une offre anecdotique » dans un souci d'efficience du service.

Il apparaît nettement qu'au-delà du service rendu, l'accompagnement des personnes constitue un enjeu majeur : Que le service existe ou non, comment rapprocher l'usager de l'offre existante et réciproquement ?

Enfin, l'intérêt des lieux physiques de proximité est réaffirmé. Le contact humain étant jugé plus efficace pour répondre à certains besoins mais également faire avancer des démarches. Cependant, ces lieux de proximité doivent s'adapter davantage à l'évolution des usagers et de leurs modes de vie et des améliorations doivent être apportées en matière d'horaires, de temps d'attente, de visibilité et lisibilité des services rendus.

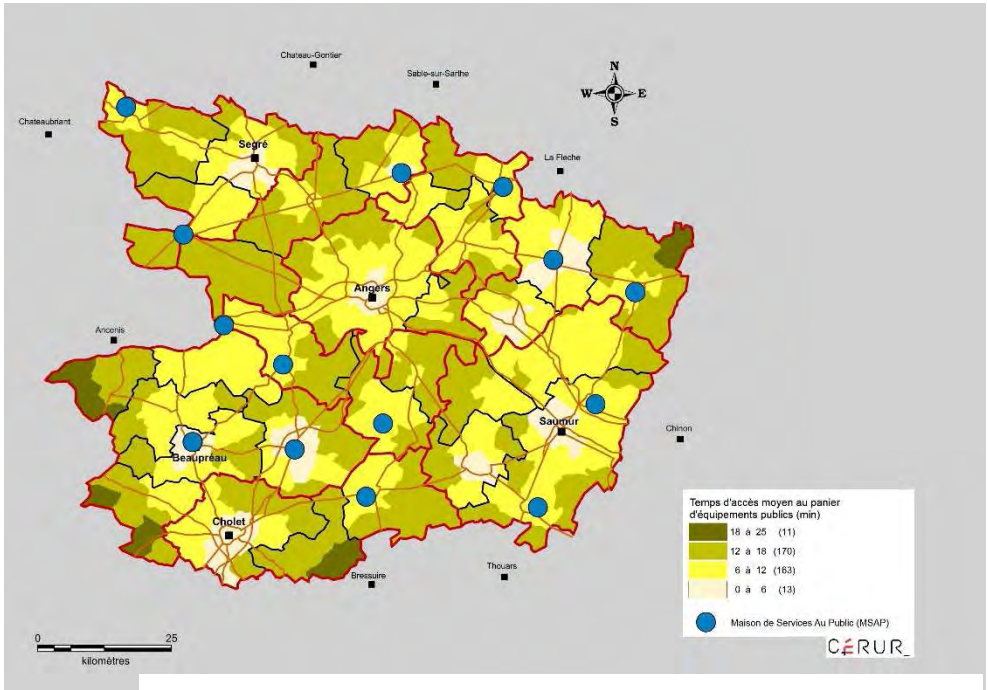

Temps d'accès au panier d'équipements publics et localisation des MSAP

MEMO – Maison de services au public – éléments de présentation

Une institution répondant à des dynamiques de territoires structurantes

Confrontés à des impératifs budgétaires et financiers, les opérateurs de services (CPAM, CAF, CARSAT, MSA, Pôle Emploi) quittent les territoires ruraux pour conserver une présence seulement dans les pôles économiques.

En Maine-et-Loire, ces opérateurs disposent seulement d'agences dans les quatre pôles principaux du territoire : Angers, Cholet, Saumur et Segré. Ces dernières années, ils ont quitté certains pôles secondaires comme Beaupréau-en-Mauges ou Doué la Fontaine.

Un dispositif ancien devenu pérenne et indispensable pour les territoires

Face à cette dynamique, l'État a mis en œuvre par la circulaire du 2 août 2006 les Relais Services Publics. Ces derniers sont devenus des Maisons de Service au Public (MSAP) par l'article 100 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Ces structures doivent, dans un même lieu, regrouper une offre de services au public dans les territoires ruraux ou péri-urbains, éloignés des grands pôles d'activité et de services.

A cet effet, elles ont pour mission principale, par l'intermédiaire de l'agent d'accueil formé, d'informer le public, de lui expliquer les principes des réglementations les plus couramment appliquées et les demandes qu'elles impliquent, de lui faciliter l'usage des procédures téléphoniques et informatiques, de préparer et d'organiser les rendez-vous avec les opérateurs spécialisés présents au sein de la MSAP ou à l'extérieur.

Elles accueillent également en leur sein des opérateurs pour effectuer des permanences.

La MSAP est un lieu proposant un accueil généraliste de premier niveau par l'intermédiaire de l'agent d'accueil formé par les opérateurs. Elle est également un lieu d'accueil spécialisé par la présence des opérateurs en son sein.

En Maine-et-Loire : un maillage important et cohérent

Le département de Maine-et-Loire dispose de treize MSAP maillant convenablement le territoire. Excepté la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dispose d'au moins une MSAP.

Par ailleurs, deux sont encore en projet dans les communes d'Allonnes (EPCI Saumur Val de Loire) et de Drain (commune déléguée de l'Orée d'Anjou).

Le premier bilan fait sur le fonctionnement des premières MSAP du Maine-et-Loire met en évidence l'importance de :

- La qualité de l'accueil,
- La nécessité de formations des personnels d'accueil,
- Le bouquet de services proposés,
- La nécessité d'avoir des locaux disponibles pour assurer des permanences et réunions avec les tiers pour les opérateurs,
- La présence d'un bureau de confidentialité,
- L'existence d'un dispositif numérique permettant aux usagers de préparer leur dossier et de gérer leurs démarches administratives.

Sur les treize MSAP du département, douze sont portées par des structures publiques ou associatives. Plus précisément, une est administrée par un Centre Communal d'Action Sociale, trois sont portées par des communautés de communes ou un syndicat, trois sont gérées par des commune et cinq par des centres sociaux ou socio- culturels. Une seule est portée par la Poste.

MEMO – Maisons Départementales des Solidarités – éléments de cadrage concernant la réforme en cours

Objectif : en fonction des besoins (besoins des personnes et besoins des territoires), adapter le contenu et les modalités de services (déploiement des métiers sur le département en fonction de la sociologie des territoires, pré-étude des besoins via un entretien téléphonique).

Principes :

- Faire converger les territoires d'intervention des MDS avec celui des organisations locales (nouveaux EPCI, selon existence ou non de CIAS, selon existence ou non de quartier prioritaire de la politique de la ville, …), et développer les logiques de conventionnement.
- Rôle fondamental du rendez-vous téléphonique préalable pour évaluer le besoin, hiérarchiser le niveau de difficulté, informer des éléments à réunir dans la perspective du rendez-vous en vis-à-vis.
- Permettre aux publics d'aller où ils veulent pour accéder aux services (pas seulement dans la MDS du lieu de résidence, mais aussi dans celle du lieu d'emploi par exemple).
- Localiser les MDS à proximité des lignes de transports, idéalement dans les MSAP pour gagner en visibilité et optimiser les locaux.
- Pour les personnes les moins autonomes, assurer le service dans des permanences (qui peuvent être mobiles), voire à domicile.
- Travailler avec les élus locaux pour repérer les besoins et informer de l'existence des services proposés par les MDS.
- Développer une culture de l'évaluation, notamment via les rapports d'activité de chaque MDS

Expérimentations / innovations

- MDS Angers Est et Doué : ordinateur + imprimante (pour accès CAF, faire CV, …). Accès libre et confidentiel mais réglementé en terme de temps et de nombre d'impressions.
- MDS Ponts de Cé : aménagement de la salle d'attente fait avec usagers. Objectif : qualité d'accueil, incitation à l'usage.

Enjeux :

- S'assurer que tous les publics ayant des besoins soient identifiés : passer d'une logique de repérage sur la base des besoins qui s'expriment, à une approche pro-active des besoins.
- Apporter une réponse spécifique sur les territoires où s'observent une progression de la précarité : Noyant, Pouancé, Vihiers – Montreuil Bellay.
- Faciliter la prise de contact, par la diversité des outils : numéro vert, adresse mail, …

MEMO – Le point de vue sur les enjeux des acteurs publics de l'accès à l'emploi

L'ensemble des acteurs départementaux (DIRECCTE, Pôle Emploi, Missions Locales, AFPA, EPIDES, Cap Emploi 49, Recrutement des Forces Armées…) ont pu s'exprimer sur les enjeux à prendre en compte dans le schéma lors d'une rencontre collective.

Enjeux pointés par les acteurs :

- Point fort : très forte présence de proximité dans les territoires, notamment des Missions locales (outre les sièges, souci et choix d'avoir de nombreuses permanences et points relais pour assurer des permanences de proximité).
- Autre point fort : les logiques de mutualisation et d'échanges déjà institués entre les acteurs (par exemple : Cap Emploi est hébergé selon les territoires par Pôle Emploi, l'AFPA, et dans 3 MSAP).
- Logique d'implantation de Pôle Emploi : proposer des agences offrant la totalité des services (sans offre dégradée, ce qui implique de grouper au moins 20 agents) ; et engagement national d'être à moins de 30 minutes en contact physique de 90% de la population. Ceci explique la présence de 8 agences sur le département. De la même manière, Cap Emploi vise d'assurer une couverture permettant d'être à moins de 30 minutes.
- Enjeu central : plus que la proximité, c'est la question de la mobilité des publics qui est la plus problématique, pour pouvoir se rendre aux rendez-vous, mais surtout au-delà pour aller au quotidien dans les emplois trouvés. Pour les jeunes notamment, le temps d'accès à l'emploi ne devrait pas être de plus de 15 minutes en scooter.

Des perspectives et des projets à intégrer :

- Une volonté de garder la présence de proximité, mais la combiner avec :
  - D'une part, l'aide à la mobilité solidaire pour les jeunes non autonomes (par exemple : développer le prêt de scooter, le co-voiturage solidaire),
  - D'autre part, le recours au numérique pour remplacer une partie des rendez-vous, par exemple en utilisant Skype. Ceci posera des questions de matériel, mais aussi de formation des personnels, voire de procédures (comment on rend compte d'un entretien réalisé en Skype ?). Pôle Emploi insiste ainsi déjà beaucoup sur le recours au numérique pour l'inscription des demandeurs, comme levier vers l'autonomie des publics.
- Un travail à approfondir pour les « jeunes » sur le recours au numérique : ils ont l'habitude de s'en servir pour les loisirs, mais pas pour de l'usage de services dématérialisés ; ceci nécessite un accompagnement important.
- Une mutualisation croissante entre structures : par exemple, l'AFPA et Pôle Emploi vont créer une agence de la formation, avec mise en commun de services dans les locaux de l'AFPA.
- Initiative existante : Pôle Emploi est précurseur à Saumur, avec un suivi totalement dématérialisé des demandeurs (webcam).

2.6. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ISSUS DU DIAGNOSTIC

Ce schéma départemental s'inscrit dans une réalité marquée par de nombreuses évolutions économiques et sociétales, des attentes des citoyens en matière de services qui doivent être prises en compte comme éléments de contexte et nous inciter à répondre avec des modes et moyens adaptés.

LA NOTION DE TERRITOIRE

Les réflexions menées, notamment au cours de la conférence[2] de Didier Locatelli intitulée « L'organisation des services publics face à la métropolisation, l'évolution des modes de vie et la raréfaction de la ressource publique », ont permis de mettre en évidence que les échelles et les lieux où les services doivent être organisés et rendus, ont fortement évolué en lien avec l'accroissement de la mobilité. Chaque citoyen a la capacité aujourd'hui de fabriquer son propre territoire au gré de ses besoins, de ses contraintes, de ses temporalités. Son territoire n'est plus celui où il dort, mais aussi celui où il travaille, celui où il fait du sport, où il étudie, où il se cultive…Il utilise un territoire de plus en plus large et de manière consumériste. Le territoire devient un espace d'opportunité offrant une gamme d'équipements et de services.

C'est le passage d'une logique de proximité géographique « ce qui est proche c'est ce qui est à proximité de chez moi » à une logique d'accessibilité : **« Ce qui est proche c'est ce qui m'est facile d'accès là où je suis, quand j'en ai besoin, via les moyens qui me conviennent ».**

Cette évolution agit fortement sur l'organisation des services au public, quand on croise cette tendance avec les flux domicile-travail : « Vais-je aller à La Poste, à la banque, faire mes courses dans mon village, sur mon lieu de travail ou sur mon trajet ? »

Ces évolutions doivent être prises en compte pour définir les maillages, les lieux des points d'accueil en fonctions des services. Le rôle des nouveaux EPCI paraît incontournable et il est souhaitable que ceux-ci assurent la coordination territoriale indispensable sur ces questions.

Plus globalement, la réflexion doit se poursuivre sur comment resynchroniser l'offre temporelle de service dans une société qui tend à vivre en continu, et peut-on encore concevoir un service avec une réponse uniforme, alors que nous sommes dans une société marquée par l'individualisation des modes de vie, et des situations familiales. L'approche d'un même service pour tous est-elle tenable dans une société devenue diverse et plurielle ?

L'IMPORTANCE DE LA MOBILITE :

La mobilité depuis un siècle ne fait qu'augmenter : trajets domicile-travail, trajets pour obtenir des services (culturels, sportifs, médicaux…), pour les loisirs et le tourisme, et façonne fortement notre lien au territoire et notamment nos lieux de consommation.

Cette évolution crée aussi une société à 2 vitesses : **les mobiles (géographiquement, socialement, économiquement …) et les non mobiles**. On peut reprendre la formule de Martin Vannier « La mobilité est la grande question du XXI° siècle comme l'avait été le travail au XX° siècle. Elle redéfinit toute la société, ses inégalités, ses injustices... ».

Ce questionnement sur les mobiles et non mobiles a fait l'objet de nombreuses discussions dans nos travaux. Il s'agit sans doute de prévoir deux manières de réaliser les services :

- Une pour les mobiles, marquée par la recherche d'efficacité (réduction du temps d'attente, réponse précise à une question précise), de disponibilité (horaires d'ouverture, services en ligne 24/24...) ce qui ressort nettement des enquêtes effectuées ;
- Une pour les non mobiles, nécessitant d'aller à leur rencontre, de rendre un service sur place et sur mesure, engendrant souvent une prise en charge de leurs problématiques beaucoup plus large qu'une réponse à une seule question et nécessitant donc des offres coordonnées entre plusieurs partenaires.

[2] Une synthèse de la conférence ainsi que la présentation de Didier Locatelli sont en annexe page 133.

La question de la mobilité doit être intégrée dans les réponses apportées, notamment en milieu rural, car elle peut être un frein majeur à un accès physique aux services aussi bien pensés soient-ils sur un lieu défini.

NUMERIQUE ET LIEN LOCAL NECESSAIRE

L'utilisation du numérique, sur laquelle il n'y aura pas de retour en arrière, modifie la répartition des rôles de chacun (passage d'un site à des portails multi-partenariaux, comparaison entre opérateurs…) et supprime des intermédiaires. Dans l'absolu, à terme, il est donc possible de s'exonérer de sites locaux en présentiel pour rendre le service.
Même les plus « connectés » disent dans les entretiens effectués, qu'entre un service en ligne et une réponse obtenue dans une structure clairement identifiée où la réponse sera apportée rapidement et de manière fiable, ils choisissent la deuxième.
Si cela est plutôt rassurant en matière de relation humaine, cela rejoint le souhait de nombreux partenaires de considérer qu'au-delà du service lui-même (qu'il soit public, privé, parapublic), il y a **une demande de lien social**, d'humanité, et qu'au-delà de l'achat du pain, ou de la demande d'un service il y aussi un temps d'échange et de discussion indispensable pour une partie importante de la population.

Il faut donc assurer **la quadrature du cercle : services de proximité de qualité, accessibilité maximale, réponse adaptée.** On voit ainsi la complexité des organisations à mettre en place, la multiplicité des canaux de distribution à gérer et coordonner en même temps (présentiel, services à domicile, services en ligne) qui se confrontent à la raréfaction de la ressource publique.

La réflexion multicanale doit être pensée dès le départ de la mise en place ou de la redéfinition d'un service : quels services et pour qui, en numérique, en centre téléphonique, en présentiel ou à domicile.

LES STRATEGIES D'OPTIMISATION DE TOUS LES ACTEURS

Une autre difficulté pour une bonne organisation territoriale est que quasiment dans le même temps, chaque structure (publique ou privée) fait les mêmes calculs, et arrive au même raisonnement de rationalisation qui peut se traduire par l'abandon d'une présence locale dans des lieux jugés trop coûteux en moyens à mobiliser au vu du flux de personnes touchées. Dès lors, dans des temps très courts, on peut observer la fermeture de sites de différents opérateurs dans la même localité. Cet effet cumulatif est un des problèmes majeurs qui alimente aujourd'hui l'effet de délaissement d'une partie de la population, de déclassement de ces territoires. Il faut donc une réflexion globale et coordonnée sur ces points pour essayer, qu'en même temps que des fermetures ou réductions de présence sont annoncées, on puisse proposer une solution alternative. Peut-être sans remettre en cause l'architecture globale faut-il imaginer pour certains territoires en déprise, des services renforcés avec un déploiement adapté via des services rendus à des moments particuliers : permanence des impôts au moment des déclarations, rentrée scolaire, **services liés à des activités saisonnières** ?

C'est en partie de ces constats que sont nés depuis près de vingt ans : commerces multi-services, point de services publics, maisons médicales et socio-médicales …et plus récemment les MSAP pour mutualiser plusieurs offres de services qui seule, ne pourrait plus être rendue localement.
La MSAP répond aux attentes des usagers interrogés, qui sans savoir forcément le service qu'ils vont exactement trouver, saluent le fait d'avoir un **bouquet de services** qui augmente leur chance de trouver la réponse attendue. Cela rejoint aussi les propos de certains élus interrogés **« il ne vaut mieux rien que pas grand-chose »**. Il faut donc réussir le pari d'avoir des lieux de proximité acceptable rendant un service maximum avec des horaires amples plutôt qu'une multitude de points d'entrée aux horaires plus ou moins lisibles ne répondant qu'à un ou deux types de questions.

Il faut noter que cette notion de service de premier niveau est très bien acceptée. Les questionnaires et sondages faits, montrent qu'une personne satisfaite est celle qui soit repart avec la réponse

recherchée ou le service obtenu, soit est réorientée, via un rendez-vous ou un contact fiable à une deuxième porte, avec la certitude que là elle aura la bonne réponse. Ce concept de deuxième porte a été mise en œuvre de manière très intéressante dans le cadre du service public régional d'orientation (SPRO) **« ne franchir pas plus de deux portes »** est à retenir.
Ceci met en exergue un point central qui est la nécessité absolue d'avoir un personnel très bien formé à l'accueil et à l'ensemble des services proposés avec un réseau de contacts vivant qui permet d'obtenir les rendez-vous de deuxième niveau nécessaire et d'accompagner la personne dans ses démarches.

Ces éléments de contexte doivent être pris en compte dans la définition des orientations et du plan d'actions du schéma.

Partie 3 : Orientions et plan d'actions

LES SPECIFICITES DU SCHEMA DU DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Six grands principes fondateurs

- **Des orientations transversales à l'ensemble des services au public** : Plutôt que d'aborder les enjeux de manière thématique (santé, commerce, …), le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Maine-et-Loire privilégie une approche transversale de la question de l'accès des services au public.

- **Un passage d'une logique de proximité géographique à une logique d'accessibilité aux services** : le schéma prend acte de l'évolution de la notion de territoire pour les citoyens. Ainsi, la notion de proximité géographique : « Ce qui est proche est ce qui est à côté de mon domicile » laisse place à une notion d'accessibilité : « Ce qui est proche, c'est ce qui m'est facile d'accès là où je suis, quand j'en ai besoin, via les moyens qui me conviennent ». Cela a des conséquences sur la recherche de services, qui s'inscrit désormais dans une logique multi-sites, multicanale : proximité du domicile, mais aussi lieu de travail, de vacances, itinéraire domicile travail, … c'est-à-dire partout, avec des horaires adaptés, accessibles par téléphone et en ligne 24h/24.

- **Une nécessaire articulation entre le présentiel et le numérique pour s'inscrire dans les mobilités et maintenir le lien social au niveau local** : si la mutation numérique est considérée comme un invariant des futurs possibles, les pilotes du schéma et l'ensemble des partenaires rencontrés ont pointé la nécessité d'accompagner cette mutation, par un travail de médiation auprès des publics.

- **Le SCHÉMA n'est pas le schéma des services publics, et des acteurs traditionnels qui l'assurent, mais c'est le schéma des services au public,** avec une organisation collective des acteurs (porteurs départementaux, collectivités, opérateurs…).

- **L'usager acteur du schéma dans sa définition, sa mise en œuvre et ses déclinaisons** : il s'agit de bien connaître les besoins pour adapter l'offre en conséquence.

- **Le choix d'un schéma évolutif, avec une capacité d'adaptation aux modes de vie, qui s'inscrit dans une vision prospective** : les orientations aujourd'hui définies dans le schéma ne sont pas figées. En effet, différentes évolutions sont en cours, on ne peut donc pas savoir ce que seront les services et les besoins des habitants à l'horizon 2022. Cela suppose de savoir être agile, pouvoir anticiper et savoir s'adapter, par exemple aux évolutions des territoires et évolutions dans le temps, en innovant.

Quatre objectifs

- **Combiner proximité et efficience** : Les différents temps de rencontres ont mis en évidence deux attentes singulières. D'une part, les habitants veulent avoir un lieu clairement identifié, où ils savent qu'ils trouveront réponse à leurs besoins de service. D'autre part, ils expriment leur préférence : « autant ne rien avoir que de n'avoir pas grand-chose qui ne sert à rien ». Ces points de vue illustrent la nécessité de disposer d'une offre visible et lisible : il s'agit d'avoir sur un lieu un bouquet de services. Ils pointent plus globalement l'intérêt de travailler sur l'accès des services sans nier les contraintes économiques.

- **Combiner les catégories d'acteurs** : le diagnostic a montré la diversité des acteurs qui œuvrent en faveur des services au public et de leur accès. Le schéma vise donc à mobiliser toutes les parties prenantes dans sa mise en œuvre.

- **Concilier solidarité et attractivité** : L'enquête auprès d'un échantillon de ménages réalisée en phase diagnostic a révélé que, si 80% des personnes enquêtées disent être toujours autonomes en ce qui concerne l'accès aux services, cela signifie aussi que 20% des ménages ne sont pas toujours autonomes, du fait de difficultés de mobilités physiques ou psychiques. Cela pose en conséquence une double question : quels services adaptés proposer à ces publics ? Comment passer d'une logique de guichet à une logique plus proactive en direction de ces publics, en allant à leur rencontre ? Mais par ailleurs, le schéma est aussi l'occasion de travailler sur l'ouverture, pour développer l'attractivité du département et des territoires qui le composent. Enfin la question du numérique se situe également au cœur de cet objectif. Le numérique est un facteur indéniable d'attractivité des territoires mais l'accès à celui-ci relève d'une nécessaire solidarité vis-à-vis des territoires (déjà à l'œuvre avec Anjou Numérique) mais surtout vis-à-vis des personnes qu'il faut savoir accompagner.

- **Combiner prospective et souplesse** : dans un contexte de mutation permanente, et de fortes disparités territoriales, le défi pour le schéma, est à la fois de définir un cap, tout en sachant adapter les réponses aux situations locales (par exemple pour éviter le sentiment d'abandon que peut susciter le cumul de plusieurs opérateurs qui ferment des services en même temps et au même endroit) et aux évolutions technologiques et économiques.

3.1. ORIENTATION 1 : METTRE EN PLACE UN MAILLAGE OPERATIONNEL DES SERVICES AU PUBLIC A L'ECHELLE DE CHAQUE EPCI

Cette première orientation tient une place particulière, dans la mesure où l'affirmation d'une logique territoriale propre aux enjeux du schéma de Maine-et-Loire détermine largement les orientations en matière de positionnement par rapport aux publics et de coordination entre les acteurs de l'offre des services, abordées par la suite. Cette question du maillage territorial de l'accès aux services a également largement structuré les échanges entre les porteurs départementaux du schéma et les 9 nouveaux EPCI, et occupe une place de choix dans les contributions écrites de ces derniers.

Cette orientation répond à deux grands principes, mis en avant et enrichis tout au long de l'élaboration collective du schéma.

Affirmer la place centrale des 9 nouveaux EPCI dans l'organisation et la cohérence territoriale de l'accessibilité aux services en Maine-et-Loire.

Tout au long de l'élaboration du schéma, le Conseil Départemental et l'Etat ont porté l'idée d'associer étroitement les territoires aux différents travaux, notamment à travers deux séries de rencontres[3]. En effet, plutôt que de chercher à définir un hypothétique maillage territorial optimal de l'accessibilité aux services, le choix a été retenu de tenir compte des réalités contrastées des territoires locaux, mis en évidence dans le diagnostic, aussi bien en ce qui concerne l'accessibilité des offres que des besoins qualitatifs locaux en matière de services au public.

Les problématiques d'accès et d'offre de services ne sont pas les mêmes pour tous les EPCI de Maine-et-Loire. Pour prendre deux exemples contrastés, un territoire comme la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole est très bien pourvue en services au public et en transports en commun, mais compte une proportion importante de publics non autonomes sur son territoire notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des territoires plus ruraux, comme Baugeois Vallée, doivent composer avec une densité plus faible de services au public, et sont confrontés à des problématiques comme la survie du « dernier commerce » ou encore le vieillissement de la population. Cette situation amène donc des réponses et des politiques publiques différentes que les EPCI pourront décliner sur leur territoire en fonction de ces spécificités durant les six années de mise en œuvre du schéma.

En intégrant ces spécificités, les 9 « nouveaux » EPCI ressortent sans doute comme l'échelle territoriale la plus opérationnelle pour réfléchir et structurer le maillage territorial de l'accessibilité aux services, et en assurer un portage politique dans la durée, pouvant s'appuyer dans de nombreux cas sur les orientations déjà portées par des SCoT. Les différents EPCI auront vocation à prendre la compétence, à terme, de la coordination de l'accès aux services sur leur territoire. C'est aussi l'échelle privilégiée pour organiser les réseaux structurants de services au public, notamment pour ceux qui tiennent une place singulière : MSAP, Maisons de Santé, …

Un découpage administratif ne décrit jamais totalement les territoires vécus, il faudra donc veiller à faire des ponts entre les territoires y compris avec les départements limitrophes dans des logiques de bassins de vie.

[3] Une première série de rencontres avec les EPCI « 2016 » dans la phase diagnostic, puis une deuxième série de rencontres avec les 9 nouveaux EPCI pendant la phase de définition des orientations.

Mettre en place un maillage adapté au contexte et orientations de chaque territoire.

Une des ambitions fortes mais réaliste pour l'ensemble des territoires du département consisterait à structurer et renforcer l'accueil généraliste de premier niveau (cf. infra) pour que celui-ci soit accessible à terme en moins de 10 mn pour 90% des résidences de chaque territoire. Charge à chacun de définir son organisation, ses priorités, ses objectifs à atteindre.

Les objectifs du maillage : une organisation de l'accueil et de l'accès des services au public en 2 étapes maximum

A travers un maillage adapté aux territoires, l'objectif est bien de limiter les démarches des usagers, et plus particulièrement d'assurer un accueil et une orientation en deux étapes maximum, quelle que soit la thématique de service concernée. « Pour accéder au service, l'usager ne doit pas avoir à passer plus de deux portes ». Concrètement, le maillage territorial s'organisera de manière à proposer :

- D'une part, **des lieux d'accueil généraliste de premier niveau**, pour une première orientation et information du public. Ici, l'usager peut se renseigner et, le cas échéant, être orienté vers une structure plus spécialisée à même de solutionner sa problématique. Cette première étape pourra se faire dans des points d'accueil de proximité se limitant à une information et une orientation, sans service associé (au sein de mairies, mairies déléguées, mais aussi selon l'organisation privilégiée dans chaque territoire au sein d'associations, voire de commerces…). L'accueil généraliste de premier niveau doit pouvoir apporter une information globale, donner à voir et communiquer l'offre de services locale. Pour cela, il doit connaître l'implantation des opérateurs sur son territoire mais également des territoires voisins. Il doit également pouvoir être en relation rapidement avec un agent des opérateurs afin de rediriger facilement les usagers vers les bons interlocuteurs.
    - Les MSAP ou structures équivalentes peuvent jouer ce rôle de premier niveau, avec la valeur ajoutée de proposer des services associés sur place.
- D'autre part, **un accueil spécialiste de 2ème niveau** pour apporter une réponse complète aux besoins exprimés, une fois ceux-ci identifiés lors de la première étape.
    - Cette deuxième étape s'effectuera directement au sein de structures de type MSAP, ou bien par chacun des opérateurs spécialisés.

Au terme du schéma, l'objectif de cette orientation est la mise en place d'un maillage territorial par EPCI afin de maintenir un accès des services au public de proximité.

ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC DANS LES TERRITOIRES
Un parcours en deux étapes maximum

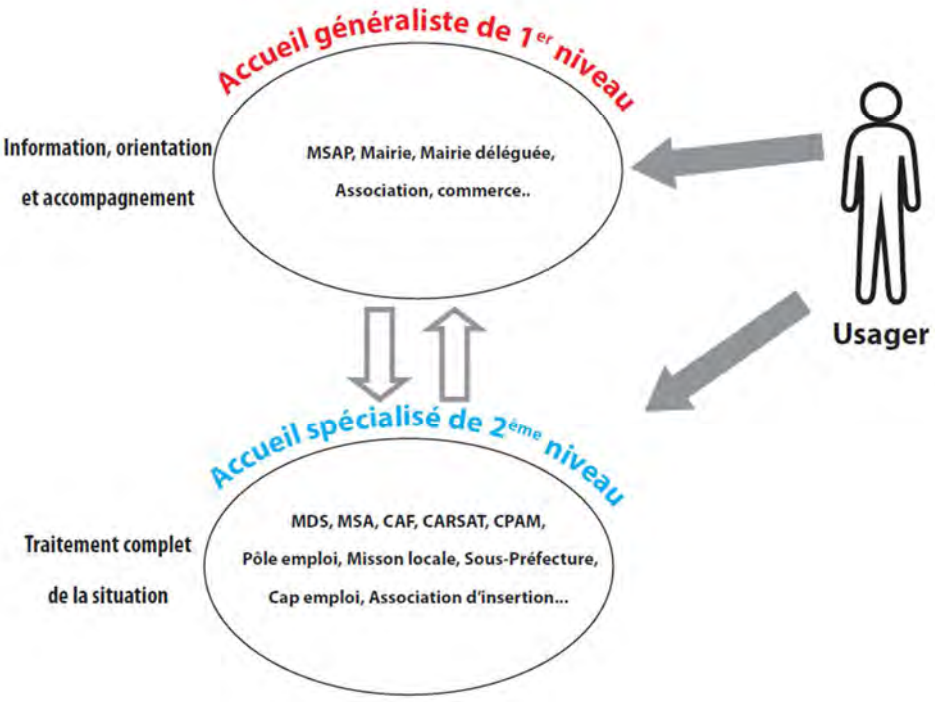

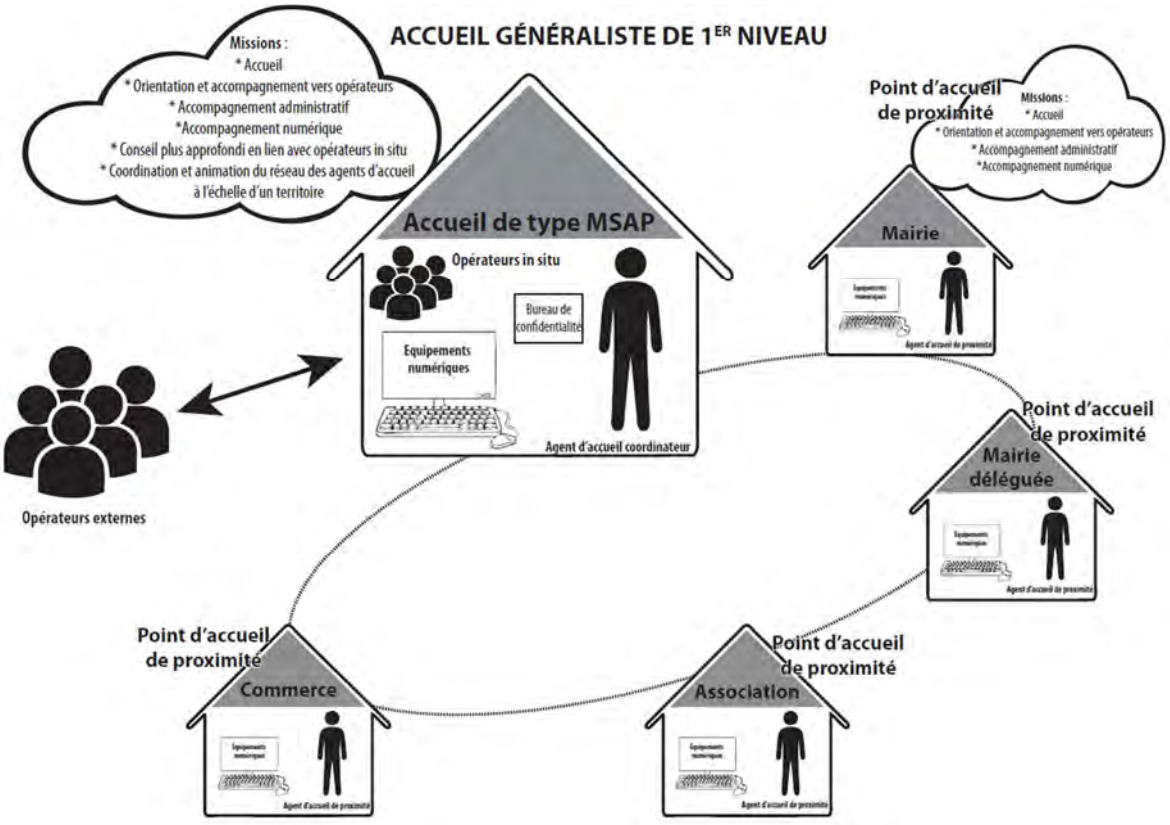

LES CONTRIBUTIONS ECRITES DES EPCI FONT LARGEMENT ECHO A CES ORIENTATIONS.

Ainsi, le principe d'un parcours des usagers **en deux étapes maximum pour accéder aux services** fait largement consensus, comme la reconnaissance du rôle central des MSAP (ou structures assimilées), en tant que tête de réseau de l'accueil généraliste et spécialisé.

Un autre point fait consensus : l'importance de l'échelle communale, dans une fonction d'interface ou d'« articulation » entre EPCI et communes déléguées dans le maillage des services au public, et dans le rapport de proximité : *« La Mairie, grande ou petite, est une porte d'entrée de proximité pour tous les citoyens »*. A l'occasion de la création des communes nouvelles, de nombreuses réflexions sont déjà abouties, ou en cours de réflexion, pour poser les principes d'une mutualisation des moyens humains, de la coordination des missions et des horaires d'ouverture entre mairies et mairies déléguées…

On notera également la récurrence dans les contributions écrites de **l'enjeu de la formation des agents des collectivités** pour accompagner la mutation de leurs missions**,** notamment en matière de qualité de l'accueil et d'accompagnement numérique.

Comment les EPCI peuvent s'inscrire dans cette orientation : des spécificités mises en avant dans les contributions communautaires

Saumur Val de Loire souhaite asseoir le maillage territorial des services au public sur le SCoT :

- Avec des pôles affirmés, jouant une fonction de rayonnement dans le bassin de proximité, d'ancrage des MSAP (l'agglomération ayant inclus dans son intérêt communautaire le soutien financier à la création de MSAP).
- Et un maillage territorial restant à compléter, pour définir les communes-relais d'échelle locale de proximité.

Anjou Bleu Communauté souligne deux enjeux concernant son territoire :

- D'une part, un enjeu de coordination à l'échelle de l'EPCI (harmonisation des pratiques entre agents, interconnaissance entre les différentes structures…) ;
- D'autre part, un enjeu de maillage à l'échelle des trois polarités du territoire, en tenant compte des spécificités de chacune des trois (création ou pas d'une commune nouvelle, existence ou pas d'une MSAP).

Mauges Communauté entend développer une stratégie combinant :

- L'affirmation de la communauté d'agglomération comme planificateur stratégique de l'accès aux services, dans le cadre de sa politique d'aménagement.
- Et le maillage des services au public à l'échelle des communes nouvelles, qui assurent l'articulation entre « mairie centrale » et « mairies déléguées », pour ce qui concerne les services publics municipaux, les mairies déléguées demeurant des « espaces de proximité immédiate ».
- Les chartes des communes nouvelles qui établissent la répartition des compétences et services entre les communes avec, le cas échéant, l'exercice en commune déléguée, d'une part et l'EPCI, d'autre part seront un outil central de cette stratégie.

Vallées du Haut Anjou développe les perspectives suivantes :

- Une volonté de renforcer le rôle des « lieux identifiés de l'accueil » (comme la MSAP de Châteauneuf-sur-Sarthe, passant par la diversification des permanences d'acteurs (services sociaux, juridiques…) proposés, ainsi que la création de deux annexes de la MSAP sur le territoire communautaire.
- Et un accent sur le développement de solutions nouvelles : guichets numériques accompagnés d'une médiation, projet de boucle téléphonique locale à l'étude pour apporter une réponse de premier niveau à toute personne appelant sa mairie…

Anjou Loir et Sarthe met l'accent sur l'enjeu d'organisation du rapprochement entre MSAP et mairies, notamment sur l'information auprès de ces dernières sur les services dans le domaine social que proposent les MSAP.

Loire Layon Aubance peut s'appuyer sur les réflexions des 3 anciens EPCI qui la composent, chacune ayant déjà engagé une politique de développement des services à la population plus ou moins étendue, mais garantissant un maillage du territoire relativement équilibré et efficace :

- Sur cette base, une réflexion est en cours sur la prise de compétence par la collectivité dans différents domaines relevant de l'accès aux services, en lien avec des projets concrets : l'animation sociale globale ; la gérontologie, à travers le devenir du CLIC ; les MSAP (confortement des 2 existantes, couverture territoriale..) ; l'offre de santé (projet porté par la collectivité de réaliser une nouvelle maison de santé à Martigné Briand et réfléchir à cette occasion à la couverture territoriale de l'offre de santé).
- La notion de maillage « efficient » est particulièrement importante dans l'approche de la communauté de communes : volonté de ne pas affaiblir les structures présentes (notamment les centre sociaux ou EVS), mais au contraire, si besoin et si cela est envisageable, de les inciter à étendre leurs actions à des territoires limitrophes afin de garantir ce maillage. A l'avenir, le rôle de la communauté de communes pourra consister en particulier à associer, sensibiliser, aider à assurer ce renforcement d'un maillage de services aux habitants, en fonction de leurs besoins.

Baugeois Vallée souligne deux points plus particuliers sur son territoire :

- Un accent à mettre sur l'animation du réseau d'accueil (mairies, CCAS, acteurs sociaux…)
- Et une réflexion à conduire sur les accès dématérialisés (depuis son domicile, via un point numérique ou le déploiement de stations de visioconférence, que pourrait soutenir l'EPCI).

Cette orientation du schéma se traduira dans plusieurs modalités opérationnelles, détaillées dans les fiches actions suivantes :

1. Contrat local d'engagement pour l'amélioration de l'accès des services au public

2. Plan de formation adapté aux agents d'accueil

3. Réseau départemental des MSAP et des structures assimilées

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n°1 : Contrat local d'engagement pour l'amélioration de l'accès des services au public

Rappels des éléments du diagnostic

Les recompositions territoriales à l'œuvre dans le département depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, ont profondément bouleversé les découpages administratifs et la répartition des compétences entre intercommunalités et communes.
La réduction du nombre de communes par la création de communes nouvelles (357 en 2015, 250 en 2016 et 188 en 2017) et le passage de 30 EPCI en 2015 à 9 en 2017 réorganisent profondément le paysage départemental.
Dans ce contexte, la commune est bien identifiée comme l'échelon de la proximité et l'EPCI comme celui de l'attractivité. En ce qui concerne l'accès des services au public, on perçoit bien que les deux échelles ont leur rôle à jouer. La commune pour mettre en place ou développer les services seule ou avec ses partenaires au premier rang desquels les associations et l'EPCI pour s'assurer de la cohérence de l'organisation des services pour qu'aucun territoire ne se retrouve isolé ou mal desservi.
La première orientation du schéma est l'organisation de ce maillage à l'échelle des EPCI. Ce maillage devra répondre à un objectif qui est de faire en sorte que 90% de la population se situe à moins de 10mn d'un accueil généraliste de premier niveau.
Cependant le schéma n'a pas vocation à proposer un maillage préconçu à l'échelle départementale. A l'inverse d'une logique « top down », les services de l'État et du département préfèrent une logique « bottom up » en associant les EPCI à la mise en œuvre d'un maillage territorial cohérent à l'échelle de leur territoire.
Chaque EPCI a ses spécificités, son histoire, son organisation territoriale et son projet, pour la plupart en construction. La mise en œuvre du schéma sur leur territoire, et notamment la définition du maillage des services au public, est l'occasion d'enrichir leur projet de territoire.

Enjeux et objectifs

La finalité de l'action est la mise en place d'un maillage de l'accès aux services sur la totalité du territoire départemental.

Les objectifs sont les suivants :

- Prendre en compte les spécificités de chaque territoire dans l'élaboration du maillage,
- Permettre aux EPCI de décliner le schéma sur leur territoire.

Description

Il s'agit de construire un contrat local d'engagement pour l'amélioration de l'accès des services au public entre l'Etat, le Département et chaque EPCI sur la durée du schéma.

Les engagements de l'EPCI porteront sur les points suivants :

- L'adhésion aux principes du schéma (transversalité, implication des acteurs, place de l'usager, présentiel et numérique, évolutivité et expérimentation) ;
- Elaboration du projet de maillage local avec les moyens pour y parvenir (qui fait quoi ? comment ?) ;
- La formation des personnels concernés ;
- Les modalités de travail avec les différents opérateurs ;
- La prise en compte des publics non autonomes et la recherche d'amélioration pour les publics éloignés des services ;
- L'implication dans les différentes actions proposées dans le schéma sur les différentes thématiques (mobilités, accompagnement aux usages numériques, open data…)
- Une politique permettant une bonne utilisation du numérique ;
- La communication à mettre en place.

Les engagements des pilotes de l'action porteront sur :

- la mise à disposition des données du diagnostic,
- une aide à l'ingénierie pour la définition du contrat,
- un accompagnement dans le cadre des actions dont ils sont pilotes.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

Cellule animation du schéma

PARTENAIRES ASSOCIES

- Les EPCI,
- les MSAP,
- les opérateurs (nationaux et locaux).

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

La cellule animation du schéma assure l'accompagnement des contrats locaux d'engagement.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Elaboration d'un contrat-type fin 2017
- Nombre de contrats signés en 2018
- Questionnaire qualitatif auprès des EPCI

Calendrier

Signature de ces contrats d'ici mi 2018.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n°2 : Plan de formation départemental adapté aux agents d'accueil

Rappels des éléments du diagnostic

L'un des enjeux majeurs du schéma est le maillage territorial qui doit s'organiser à l'échelle de chaque EPCI. Il prévoit que ce maillage permette un accès aux services en deux étapes maximum. Un accueil généraliste de 1er niveau qui doit assurer l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes. Et un accueil de 2ème niveau spécialisé qui assure le traitement complet de la situation.

Selon les territoires, l'accueil de 1er niveau pourra se décliner différemment. Pour assurer une proximité avec l'usager, des points d'accueil de proximité sont à développer. Ces points d'accueil pouvant être localisés dans des lieux divers (structures type MSAP, mairies, mairies déléguées, associations, voire même commerces).

A ce jour, une grande majorité de structures type MSAP sont récentes avec du personnel nouvellement recruté. Pour les mairies ou mairies déléguées, il s'agit de faire évoluer la fonction d'accueil. Enfin pour les autres lieux identifiés (associations, commerces), ce sont de nouvelles missions.

Cette nouvelle organisation préconisée doit donc être accompagnée d'un dispositif de formation spécifique et coordonné.

Une offre de formation, soit spécifique ou plus généraliste, existe déjà :

Dans le cadre des MSAP, des programmes de formation sont déjà à l'œuvre :

- Une délivrée par les opérateurs présents dans la MSAP et qui s'engagent à former le personnel de la Maison de services au public sur leur offre de services ;
- Une organisée par la Caisse des dépôts et consignations plus transversale et complémentaire autour de 5 modules.

Par ailleurs, le CNFPT propose également des formations. Soit des formations dites « catalogue », soit des formations « intra ». Il existe un itinéraire de chargé d'accueil avec de nombreux modules.

Cette action est à relier à la fiche n°1 « le contrat local d'engagement » dans laquelle la thématique de la formation des agents d'accueil sera traitée.

Enjeux et objectifs

La finalité de l'action est la montée en compétence de l'ensemble des personnels d'accueil pour un accueil de qualité et adapté aux évolutions technologiques et d'organisation.

Les objectifs sont :

- Articuler avec l'offre de formation existante ;
- Construire une plaquette sur l'offre de formation globale ;
- Proposer une offre de formation modulable selon les territoires et les publics et au plus près des acteurs pour renforcer le professionnalisme des agents d'accueil ;
- Favoriser le développement d'une formation contextualisée (tenant compte des spécificités locales).

Description

Il s'agit de construire une offre de formation complète et structurée qui puisse répondre aux exigences d'adaptation du personnel d'accueil dans le Maine-et-Loire. La nouvelle offre de formation doit s'articuler avec celle des opérateurs dont il faudra s'assurer la périodicité et la mise à jour.

Cette offre se présente sous forme de modules adaptés aux situations particulières des personnes telle que présentée ci-contre. La mise en œuvre de ces formations pourra être délocalisée sur les territoires.

<u>Quels sont les publics ciblés ?</u>

Il s'agit des agents d'accueil des MSAP et organismes de type MSAP (en effet, des structures sans être labellisées MSAP (ex. Maison des services de Seiches-sur-le-Loir) développent des services MSAP.
Les agents des points d'accueil de proximité (mairie, mairie déléguée, centre social, commerce…) sont également concernés.

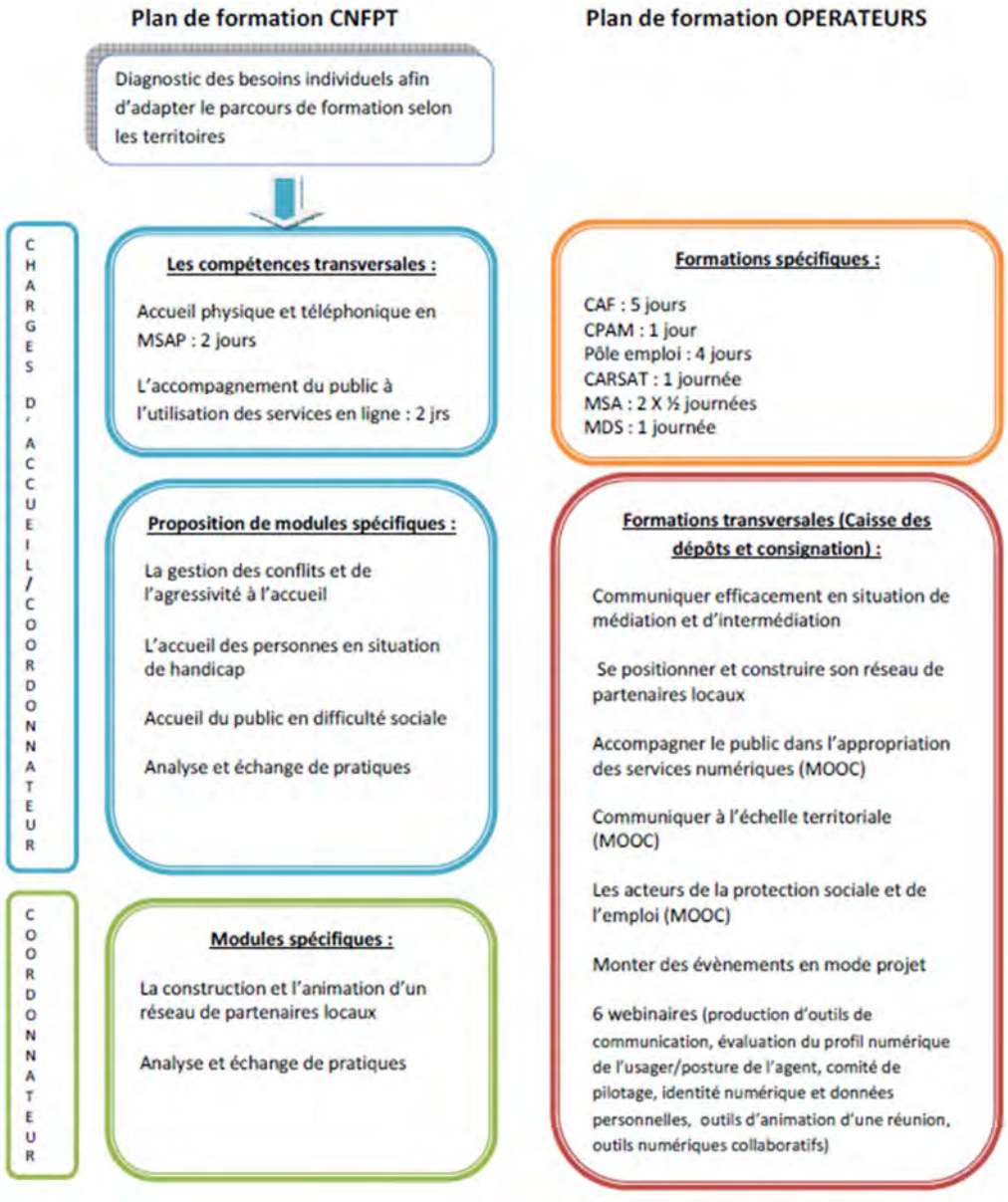

Enfin, dans certains accueils spécialisés de 2ème niveau (MDS, CLIC, MSP, ML…), il peut exister également des agents qui assurent des fonctions d'accueil et qu'il est nécessaire de former dans la même dynamique.
Dans les structures MSAP et assimilées, on retrouve deux profils d'agents : l'agent d'accueil et l'agent coordinateur.
Dans un premier temps, une expérimentation sur quelques territoires sera mise en place pour un réajustement du dispositif si nécessaire.
Une attention particulière sera apportée à la question du remplacement.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

Département de Maine-et-Loire

PARTENAIRES ASSOCIES

- Le CNFPT
- La CDC
- Les centres sociaux
- Les opérateurs locaux
- La Préfecture
- Le CD49 (DGADSS – DIAT)

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

Constitution d'un groupe de travail associant les partenaires concernés.

Les coûts d'ingénierie et les formations seront à partager entre le CNFPT, le CD 49 et les territoires.
Le coût jour de formation est estimé à 800 € par le CNFPT.

Un plan de formation pluriannuel au niveau départemental.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Nombre et type de formations organisées par territoire.
- Nombre de participants aux formations.
- Chaque formation fera l'objet d'un questionnaire d'évaluation.
- Evaluation de l'impact des formations sur la qualité de l'accueil.

Calendrier

- fin 2017 : construction du premier bouquet de formations et réalisation de la plaquette.
- 2018 : 100 % des personnels d'accueil des MSAP formés et expérimentation du dispositif sur trois territoires.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n°3 : Réseau départemental des MSAP et structures assimilées

Rappels des éléments du diagnostic

Dans le cadre du schéma départemental, les services de l'État et du département se sont donnés comme objectif d'améliorer le maillage des services au public sur le territoire.
A cet effet, ils veulent réduire les démarches des administrés à deux étapes maximum. La première étape consiste en un accueil généraliste de premier niveau répondant aux questionnements habituels des administrés et orientant, le cas échéant, ces derniers vers une structure spécialisée qui apportera une réponse plus précise et plus exhaustive.

Dans ce cadre, la MSAP peut, d'une part être la structure de premier niveau par l'expertise de l'agent d'accueil qui peut accompagner mais également orienter les administrés vers les opérateurs. D'autre part, elle peut être la structure de second niveau grâce au rôle des opérateurs présents en son sein.

En Maine-et-Loire, les collectivités se sont saisies de l'opportunité de créer des MSAP, il en existe actuellement treize officiellement reconnues sur le territoire départemental.

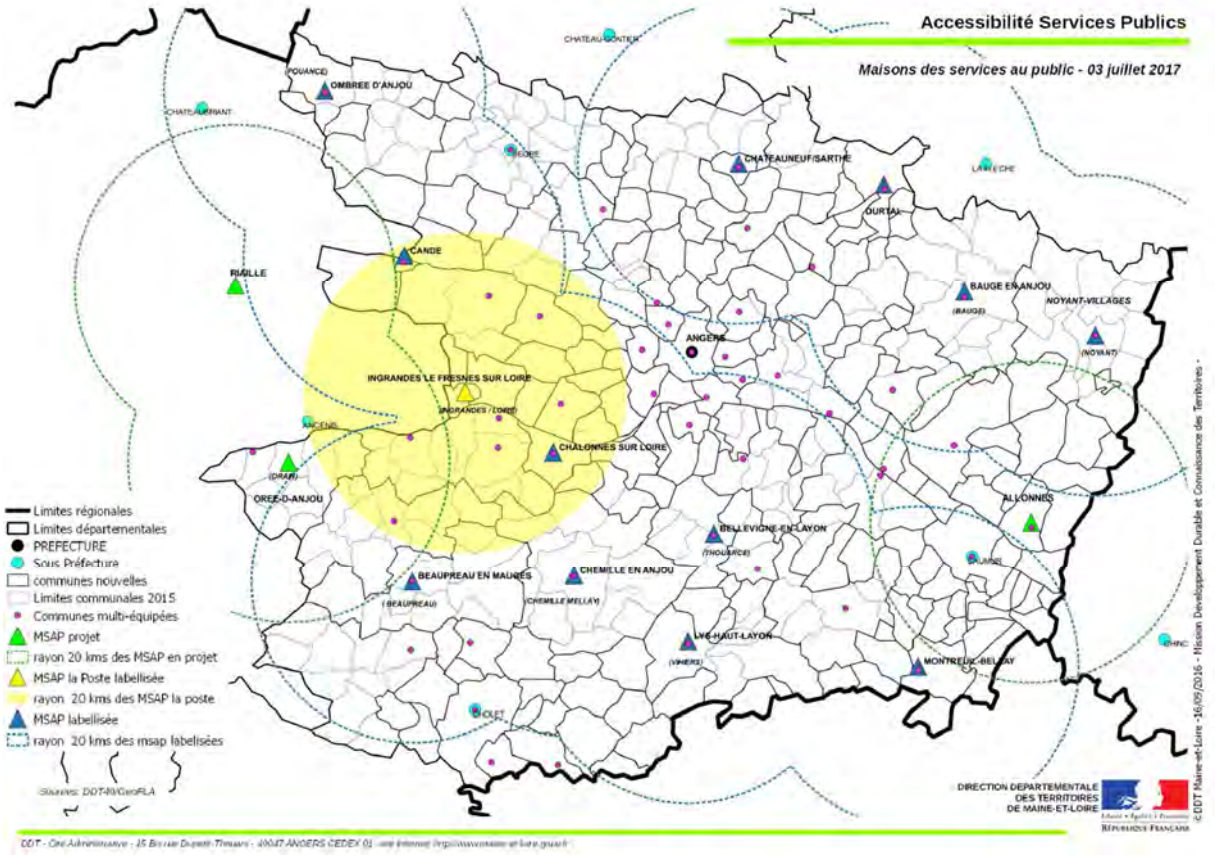

Par ailleurs, des structures faisant office de MSAP mais n'étant pas labellisées sont présentes sur le territoire. De plus, dans le cadre de la nouvelle compétence « organisation des services au public » à l'échelle de l'intercommunalité, certains EPCI, envisagent de créer des MSAP non labellisées à court et moyen-terme afin de renforcer l'accessibilité des services au public pour les administrés.

Enjeux et objectifs

La finalité de l'action est d'assurer sur tous les points du territoire départemental un accueil de qualité pour les administrés.

Cette animation est indispensable pour deux raisons principales. En premier lieu, la gouvernance et l'organisation des MSAP ne sont pas uniformes. En second lieu, les MSAP ne peuvent pas solutionner certaines problématiques dépassant leur cadre.

Les objectifs sont les suivants :

- Intégrer dans un même réseau les MSAP labellisées et les structures faisant office de MSAP :
  - Évaluer le maillage des MSAP et des structures similaires à l'échelle départementale ;
  - Assister les MSAP dans leurs problématiques techniques et financières ;
  - Harmoniser l'offre d'opérateurs partenaires au sein des MSAP et des structures de même type en créant une offre de services et d'échanges de bonnes pratiques commune estampillée « bouquet de services de Maine-et-Loire » ;
  - Harmoniser la politique des opérateurs avec le déploiement des MSAP sur le territoire ;
  - Assurer le suivi des enquêtes de satisfactions effectuées par les MSAP auprès de leurs usagers.
- S'assurer du respect par les MSAP reconnues et leurs opérateurs partenaires de la charte nationale de qualité des MSAP ;
- Faire évoluer le plan de formation départemental en fonction des demandes des dirigeants de MSAP ;
- Prévenir, faciliter et accompagner la transformation numérique.

Description

La notion de réseau comprend :

La création de temps d'échange sur les orientations et les pratiques

A raison d'une fois par an, sous l'égide de la Préfecture, un groupe de pilotage associant élus, responsables de MSAP, représentants des opérateurs se réunira afin de faire le point sur la situation des MSAP et structures assimilées (bilan d'activité, développement, projets, difficultés rencontrées…).

Ce sera également l'occasion d'identifier des thèmes de réflexion communs qui mériteraient un approfondissement et le cas échéant un groupe de travail ad hoc.
Cette instance suivra la mise en œuvre du plan de formation départemental et ses évolutions en fonction des demandes des animateurs des MSAP.
Elle assurera également le suivi des enquêtes de satisfaction effectuées par les MSAP auprès des usagers.

L'assistance des membres du réseau

Dans le cadre du réseau, un accompagnement sera proposé aux animateurs des MSAP dans leurs différentes problématiques techniques et financières.
Cette assistance passera soit par un accompagnement personnalisé, soit par la mise en relation avec le réseau national ou encore le rapprochement avec le réseau local.

La création d'outils communs
En veillant à ne pas doublonner avec les outils développés au niveau national, le réseau départemental pourra se doter d'outils spécifiques issus des bonnes pratiques des uns et des autres.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET
Préfecture de Maine-et-Loire

PARTENAIRES ASSOCIES

- Responsables des MSAP
- Opérateurs de services
- Département de Maine-et-Loire

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

Au sein de la préfecture, l'animation du réseau des MSAP sera effectuée par la personne en charge de l'animation du Schéma Départemental.
Dans ce cadre, elle devra organiser, une fois par an un comité de pilotage du réseau des MSAP en rassemblant l'ensemble des directeurs des MSAP et les représentants d'opérateurs.
Elle participera aussi au Comité de Pilotage de chaque structure.

Au quotidien, cette personne devra soutenir juridiquement et techniquement les MSAP en Maine-et-Loire. Elle participera également à la mise à jour du plan de communication sur l'offre de services détaillée à la fiche action n°17.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

Mise en œuvre du réseau des MSAP et structures assimilées :

- Réunion annuelle du réseau des MSAP,
- Rédaction d'une charte définissant le « bouquet de service Maine-et-Loire » offert dans chaque MSAP ou structures assimilées à l'échelle départementale,
- Bilan annuel avec proposition d'amélioration du réseau,
- Enquêtes de satisfaction auprès de la population,
- Enquêtes de satisfaction des personnels de MSAP.

Calendrier

Mise en place du réseau fin 2017.

3.2. DEUXIEME ORIENTATION : FAVORISER LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR DEVELOPPER LES SERVICES DANS LES TERRITOIRES

Le diagnostic a révélé la diversité des acteurs qui sont parties prenantes de l'offre de services et de son accès. Ainsi, différentes familles d'acteurs permettent d'assurer l'offre et l'accès aux services : les opérateurs publics bien sûr, mais aussi un certain nombre d'acteurs privés. De plus, le diagnostic et les rencontres réalisées lors de la préparation des orientations ont montré le rôle très important joué par le monde associatif dans la réponse aux besoins. Enfin, à l'heure de la montée en puissance de l'économie collaborative, les habitants ont un rôle à jouer dans l'amélioration de l'accès des services au public.

Le schéma de Maine-et-Loire souhaite conforter et renforcer ce système multi canal.

Articuler la stratégie des opérateurs publics avec les objectifs du schéma

L'enquête réalisée auprès des opérateurs en phase diagnostic a montré que ces derniers mènent actuellement des réflexions ou des actions en matière d'organisation des offres proposées : La Poste, CPAM, CARSAT, Maisons départementales des solidarités ...

Certaines évolutions suscitent des déceptions chez les habitants ou les élus (sentiment d'abandon lié à la fermeture ou au retrait de certains services), et des territoires s'organisent en conséquence pour réorganiser l'offre de services à l'échelle locale. Mais ces réorganisations peuvent aussi être porteuses d'innovation et d'initiatives intéressantes pour répondre aux évolutions sociologiques, et développer une approche davantage « sur mesure ». Ainsi, certains opérateurs créent et développent de nouveaux services (La Poste par exemple), et d'autres revoient l'organisation des services pour mobiliser les agents en fonction de leurs compétences au regard des besoins des personnes (Maisons départementale des solidarités).

Le schéma souhaite donc mettre en commun ces réflexions déjà menées par les opérateurs sur l'évolution des usages et la façon dont les services peuvent s'organiser pour répondre aux évolutions.

Comment les EPCI peuvent s'inscrire dans cette orientation : des spécificités mises en avant dans les contributions communautaires

Plusieurs EPCI évoquent l'élargissement des activités de certains opérateurs :

- Saumur Val de Loire, Angers Loire Métropole/Loire-Authion, Baugeois : intérêt de La Poste qui développe des services à la personne ; l'intégration d'actions de mobilité par les structures d'aide à l'accès à l'emploi (mission locale, maison de l'emploi, structures d'insertion.

Loire Authion reconnaît par ailleurs l'enjeu de la formation des agents d'accueil de MSAP (comme prévu par convention) pour palier le retrait des opérateurs.

Mobiliser les acteurs privés en appui à certaines orientations du schéma :

En partenariat avec les institutions publiques, les acteurs privés développent une offre de services au public.

Ils jouent un rôle important dans plusieurs domaines, pour des services existants ou nouveaux en particulier dans :

- La santé, pour la mise en œuvre des Maisons de Santé,
- L'offre commerciale, par l'expérimentation de points d'accueil de proximité de premier niveau dans un commerce multi-services,
- La mobilité, par le développement de moyens de mobilité adaptés avec des acteurs économiques (autopartage, réseau de bornes pour les mobilités de véhicules électriques…).

Comment les EPCI peuvent s'inscrire dans cette orientation : des spécificités mises en avant dans les contributions communautaires

Sur la santé, des partenariats sont déjà à l'œuvre :

- Sur le partenariat collectivités (communes et EPCI) / privés dans le cadre du contrat local de santé : par exemple, sur Mauges Communauté, la collectivité contribue à la stratégie, anime le territoire et s'appuie sur les acteurs privés pour assurer la mise en œuvre.
- Sur Loire Layon Aubance, la communauté de communes accompagne le projet de regroupement porté par des professionnels exerçant aujourd'hui dans une maison de santé pluriprofessionnelles (MSP) multi-sites, en portant le projet de construction d'une maison de santé. Outre l'objectif de conforter l'offre de soins sur le territoire, ce projet vise aussi une articulation avec l'hôpital local.

Certains EPCI souhaitent aller plus loin : par exemple, Vallée du Haut Anjou exprime le besoin de réunir les professionnels de santé, de créer des liens, de développer l'offre de spécialistes.

Sur le commerce, des initiatives sont également à l'œuvre. Elles restent à poursuivre et à amplifier :

- Par exemple, Saumur Val de Loire inscrit la question du commerce dans une réflexion plus globale, à travers des programmes d'amélioration des centres bourgs, de renouvellement urbain et de revitalisation des centres, identifiés comme leviers de soutien au commerce de proximité. Mais la collectivité pointe aussi la nécessité de démultiplier les partenariats financiers, notamment, dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), pour compléter ceux mobilisés dans le cadre du contrat de ville, et favoriser ainsi la réussite des actions.

La plupart des EPCI partagent la volonté de maintenir la couverture commerciale locale. Pour y parvenir, ils mettent la question de l'innovation comme levier et condition du maintien de l'offre commerciale.

- En renouvelant / développant de nouveaux services : distribution locale, points d'accueil, magasins de producteurs, artisanat à domicile, s'appuyer sur le numérique pour développer le e-commerce (Saumur Val de Loire, notamment dans le cadre du développement de la « silver économie »), Vallée du Haut Anjou
- En mobilisant les dispositifs nationaux (FISAC) pour le maintien du dernier commerce (Baugeois Vallée)

S'appuyer sur le bénévolat et l'associatif pour construire des nouvelles modalités d'accès aux services dans les territoires

Les associations jouent un rôle important, et sont fortement intégrées dans l'offre de services et son accessibilité. Mais l'atelier consacré à ce sujet a confirmé que le monde associatif est en pleine évolution : le profil des bénévoles, le fonctionnement associatif ne sont plus les mêmes. Le schéma peut ainsi être le porteur de la réflexion à mener sur la façon de reconstruire la place des associations.

L'atelier a ainsi permis d'identifier les rôles qui pourraient être attendus demain de la part du bénévolat et de l'associatif :

- Relais entre les usagers et les opérateurs : informer les usagers, observer, faire remonter les besoins et compléter l'offre de services ;
- Innovation et expérimentation : par leur souplesse de fonctionnement, les associations peuvent développer des actions et des initiatives hors des circuits institutionnels plus figés, qui sont parfois moins réactifs ;
- Rôle de médiation à l'attention des publics plus fragiles.

L'objectif est de s'appuyer sur le bénévolat et l'associatif pour construire des nouvelles modalités d'accès aux services dans les territoires.
Pour faire que l'associatif puisse demain assurer ces rôles attendus, plusieurs conditions de réussite sont à réunir :

- *Clarifier et conforter le rôle du bénévolat associatif* : Pour qu'il joue pleinement son rôle, le champ d'action de l'associatif doit être bien défini, à la fois sur ce qu'il ne doit pas être (le bénévolat ne se substitue pas au professionnel) ; et ce qu'il doit / peut être (un acteur d'intermédiation, de lien social, pour faire réseau).
- *Capter, mobiliser, valoriser les anciens élus* : les réorganisations territoriales, avec la création de communes nouvelles, réduit le nombre global d'élus municipaux, en particulier à l'issue du régime transitoire actuel qui prévaut jusque 2020. Ces anciens élus représentent ainsi un vivier important de forces vives, de citoyens prêts à s'impliquer dans la vie locale, et représentent donc une opportunité de développement et de redéploiement du bénévolat sur de nouvelles missions.
- *Prévoir le déploiement :* si le monde associatif est reconnu pour ses capacités d'innovation et d'expérimentation, celles-ci peuvent s'altérer par un développement de l'action à une plus grande échelle. Autrement dit, à partir d'un certain seuil, l'action ne peut plus relever de l'associatif, et nécessite un relais de l'action publique pour garantir la pérennisation des actions.
- *Accompagnement :* pour que le monde associatif puisse évoluer au regard des nouveaux enjeux, et être en capacité de jouer les rôles attendus, il doit être accompagné. Le schéma souhaite ainsi agir pour former les membres des associations, permettre aux collectivités d'accompagner les associations sur le montage financier et juridique des actions.

Les usagers comme apporteurs de services, via l'économie collaborative

Les usagers sont de plus en plus partie prenante du développement de services et de nouvelles modalités de fonctionnement : à l'échelle nationale, on pense notamment aux succès de Blablacar ou de Airbnb. Au sein du département de Maine-et-Loire, plusieurs initiatives se sont également développées dans ce sens, en particulier dans le domaine du transport solidaire. Pour poursuivre cette dynamique, le schéma souhaite inciter la création de plateformes d'échanges de biens et de services entre particuliers au titre de l'économie collaborative.

Comment les EPCI peuvent s'inscrire dans cette orientation : des spécificités mises en avant dans les contributions communautaires

Plusieurs EPCI ont identifié des besoins qui restent à satisfaire :

- Besoin d'un diagnostic plus fin de l'état de l'associatif pour, in fine, renforcer l'accompagnement et la formation (Anjou Bleu Communauté),
- En s'appuyant sur les nouvelles dispositions de la loi Egalité et Citoyenneté, créer un statut de bénévole, éviter de faire supporter les charges de gestion et responsabilités d'employeurs, … Objectif : pérenniser l'existence et assurer le renouvellement des bénévoles (Vallée du Haut Anjou, Baugeois Vallée).

Des perspectives sont également formulées par les EPCI pour conforter la place du monde associatif dans l'offre et l'accès des services au public :

- L'intérêt de lieux multi usages (tiers-lieux) pour favoriser l'économe collaborative (Saumur Val de Loire),
- Accompagner la professionnalisation des associations, pour réussir la mutation du fonctionnement associatif,
- Favoriser les « usagers acteurs et actifs » (sur le modèle des autopartages, transport solidaire, système d'échange local (SEL) : S'appuyer sur les outils numériques pour déployer les services partagés en mode réseau et faciliter/alléger le travail des bénévoles (Saumur Val de Loire et Anjou Loir et Sarthe),
- L'intérêt d'un référent local bien identifié, lié à la MSAP, pour accompagner les associations (Anjou Bleu Communauté)
- Assurer une formation continue des bénévoles œuvrant dans le domaine social, pour connaître les évolutions des institutions et procédures (Angers Loire Métropole/Loire Authion)

En transversal, un mot d'ordre : l'hybridité

Au-delà de l'intervention de chacun des acteurs, c'est de l'interaction entre eux que naîtront des services performants. Le schéma doit donc faciliter les interactions et échanges entre intervenants et familles d'acteurs publics / privés / associatifs (réseaux formels et informels).

De la même façon, le développement de locaux multi-usages ou de « Maisons » est de nature à améliorer les services en proposant à l'usager un bouquet de services et en créant des espaces favorables aux coopérations.

Comment les EPCI peuvent s'inscrire dans cette orientation : des spécificités mises en avant dans les contributions communautaires

Des exemples d'hybridité déjà à l'œuvre dans le département :

- Loire Layon Aubance réfléchit à l'évolution de ses compétences dans l'objectif de conforter / développer les actions avec les acteurs présents sur son territoire et précise : *« Si la remontée de compétences ne semble pas systématiquement justifiée, les différentes formes d'organisation existantes peuvent justifier la réflexion sur la mise en œuvre d'une coordination renforcée des acteurs locaux. Le développement d'un maillage déjà existant avec des acteurs locaux apportant des solutions aux besoins de la population peut être une réponse adaptée ».*
- Saumur Val de Loire : Contrat local de santé, contrat de ville -> la nécessité de soutenir les acteurs impliqués dans les multi-partenariats.
- Mauges Communauté : des partenariats existants entre la collectivité et les opérateurs publics, privés, associatifs (poste, ADMR, enseignement musical, bibliothèque, …)

De même, certaines collectivités interviennent aux côtés des associations :

- Anjou Loir et Sarthe : un poste pour favoriser le maillage, coordonner et soulager les associations et un poste pour le réseau de bibliothèques (a permis de sauvegarder l'existence des bibliothèques qui fonctionnent avec des bénévoles).

Certains EPCI font également part de leur volonté d'aller plus loin :

- Par exemple, Anjou Bleu Communauté : pour soutenir les associations, la collectivité pourrait prendre en charge certaines tâches (bulletins de salaire) et financer les charges patronales.

Et certains expriment des attentes pour aller plus loin :

- Par exemple, Saumur Val de Loire exprime un besoin d'appui départemental pour aider à construire les partenariats.

Au terme de ce schéma, l'objectif de cette orientation est d'une part, de développer une articulation entre les différents acteurs pour favoriser l'accès des services au public dans les MSAP et structures assimilées en particulier et d'autre part, d'initier de nouvelles pratiques (économie collaborative, télésanté, opendata…).

Cette orientation du schéma se traduira dans plusieurs modalités opérationnelles, détaillées dans les fiches actions suivantes :

- 4. Action expérimentale pour le développement du commerce multi-services
- 5. La territorialisation de l'accès aux soins
- 6. Actions en faveur du monde associatif
- 7. Soutien aux collectivités dans la mise en place de l'open data
- 8. Appel à projets territoriaux pour l'innovation dans les services au public

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 4 : Action expérimentale pour le développement du commerce multi-services

Rappels des éléments du diagnostic

En 2016, l'observatoire du commerce porté par la CCI de Maine-et-Loire recense 58 communes du département qui ne comptent plus aucun commerce. Après une forte dégradation dans les années 2000, cette situation tend à se stabiliser depuis 2010. En effet, à cette date, le maillage territorial de la grande distribution alimentaire a été atteint, et ne devrait plus se renforcer.

Si le domaine commercial relève évidemment de l'initiative privée, il existe des interactions et des marges de manœuvre avec l'action publique. C'est le cas au travers des documents d'urbanisme, les collectivités disposent là d'outils réglementaires pour orienter l'implantation commerciale et la complémentarité avec des services, notamment en centre-bourg. La collectivité peut également créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles initiatives (multi-services, e-commerce, relais en secteur rural).

Dans les communes rurales, le dernier commerce permet d'assurer une desserte à la population locale et favorise le lien social. Les derniers commerces de ces communes pourraient proposer une offre de services au public qui serait complémentaire à leurs activités principales.

La CCI de Maine et Loire propose d'étudier la faisabilité de mise en œuvre de services publics dans les communes d'un EPCI ne disposant plus que d'un seul commerce alimentaire.

Enjeux et objectifs

La finalité de l'action est de proposer un accès à l'offre de services aux habitants des communes les plus éloignées.

Les objectifs sont :

- Assurer une desserte de proximité à la population des communes rurales, notamment pour les personnes les moins mobiles.
- Conforter l'activité des multi-services présents sur un EPCI ou un territoire en leur apportant une offre de services complémentaire, en particulier en matière de services de proximité (point d'accueil de proximité).

Description

L'action proposée est une recherche d'opportunité et de faisabilité d'activités nouvelles complémentaires pour les multi-services.

Un état des lieux de l'offre actuelle de ces commerces sera réalisé en rencontrant l'ensemble des commerçants concernés pour déterminer les possibilités et les conditions de développement de services dans leurs commerces.

Un entretien sera également effectué avec les maires des communes concernées.

Des tables-rondes « habitants » seront organisées pour compléter cette démarche.

Cet état des lieux conduira à la réalisation d'un plan d'actions en faveur du développement des services publics dans les commerces concernés.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

PARTENAIRES ASSOCIES

- EPCI partenaires
- La Chambre d'Agriculture
- La Poste
- La Préfecture de Maine-et-Loire
- Conseil Départemental de Maine-et-Loire
- …

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

La CCI de Maine-et-Loire mobilisera des moyens pour la réalisation de cette expérimentation, un complément de financement restant à trouver.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Un état des lieux.
- Le plan d'actions pour le développement des services de proximité.

Calendrier

En 2018, choix du territoire pilote.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n°5 : La territorialisation de l'accès aux soins

Rappels des éléments du diagnostic

Selon le diagnostic du Schéma, en Maine-et-Loire, l'accès aux services de santé et de soins est une préoccupation majeure des administrés. Pour 34 % d'entre eux, la santé est le domaine dont l'accès est le plus difficile. Dans les communes déficitaires en ce qui concerne l'accès aux services, cette proportion monte à 47 %. En terme absolu, 18 % des usagers se trouvent à plus de 11 minutes d'un service de soins ou de santé. De plus, la population départementale est vieillissante. Ce phénomène va générer de nouveaux besoins en matière de santé alors que des difficultés de démographie médicale existent déjà sur certains territoires.

Cadre réglementaire et organisation de l'accès aux soins par l'Agence régionale de santé (ARS)
Face à cette situation, la Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST), et la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, ont respectivement institué et conforté une territorialisation des politiques de santé. Cela permet à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de mettre en œuvre le Projet Régional de Santé (PRS) dont les objectifs se déclinent dans trois thématiques principales :

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) :
Dans ce cadre, la Délégation Territoriale de l'Agence travaille avec les élus des 9 EPCI du département, légitimes pour mobiliser les acteurs de santé de leurs territoires et au sein du Conseil Territorial de Santé (CTS) à la réalisation de diagnostics partagés et à la priorisation d'actions sur le département.

Six Contrats Locaux de Santé sont signés entre l'ARS et les territoires en Maine-et-Loire. Ils portent sur trois thématiques « socles » :

- Prévention et promotion de la santé,
- Accès aux soins de proximité (application du pacte territoire santé ; équipes de soins primaires ; MSP ; contrats d'engagement de service public, praticiens territoriaux de médecine générale ; liens ville hôpital ; télésanté),
- Optimisation des parcours des patients et des usagers par une action coordonnée des acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social : santé mentale ; personnes âgées ; personnes handicapés ; jeunes ; personnes précaires.

Dans le cadre de ces CLS, une politique de soutien technique et financier à l'exercice coordonné de professionnels de santé (médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, sages-femmes) est menée, avec la création notamment de **Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP).**

La redéfinition des zones fragiles :
D'ores et déjà, l'ARS a défini des zones départementales considérées comme fragiles en ce qui concerne l'offre de soins. A ce titre, les médecins libéraux s'installant dans ces zones peuvent bénéficier d'aides financières de l'ARS comme le Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins, dans le cadre duquel ils peuvent bénéficier d'aides allant jusqu'à 52 500€.
En 2017, la révision du « zonage médecin » a été engagée afin non seulement de cibler les territoires les plus fragiles en démographie médicale mais surtout de favoriser l'installation de médecins en octroyant des aides en fonction du degré de fragilité et en développant de nouveaux outils : incitations financières, amélioration de la protection sociale, avantages fiscaux.

La télésanté
L'ambition du PRS est aussi de faire progresser l'organisation du système de santé en s'appuyant sur des professionnels compétents et mobilisés et sur des démarches innovantes telles la télésanté.
Depuis la loi du 21 juillet 2009, le cadre légal concernant la télésanté est plus favorable. Qu'il s'agisse de la surveillance des malades à distance, d'accès à l'information par voie électronique ou encore de diagnostic partagé, la télésanté se fixe pour premier objectif de mieux répondre aux besoins et aux attentes des patients, des personnes fragilisées, dépendantes ou handicapées.

Dans ce cadre, l'ARS des Pays de la Loire a créé QIMED, plateforme régionale pour l'e-santé et la télémédecine. QUIMED est un outil collaboratif mis à disposition des établissements sanitaires, médico-sociaux et des professionnels libéraux de la région. Il permet notamment le partage et l'échange des données de santé du patient, en toute sécurité, en vue d'améliorer la qualité de sa prise en charge et la coordination de son parcours de santé.

Enjeux et objectifs

La délégation territoriale de l'Agence est chargée de construire, avec ses partenaires, une politique de santé locale et globale afin d'améliorer l'offre de soins en Maine-et-Loire.

Les objectifs sont les suivants :

- Augmenter l'offre de soins en particulier dans les territoires fragiles,
- Fournir un accès effectif à la prévention et aux soins,
- Construire des outils pour conserver une médecine de proximité,
- Construire une politique de santé locale et structurante avec les territoires par l'intermédiaire des CLS,
- Réduire des inégalités de santé,
- Garantir la sécurité sanitaire,
- Mettre en œuvre des politiques innovantes pour pallier la diminution du nombre de professionnels de santé dans les territoires,
- Sensibiliser les professionnels de santé et les institutions publiques à l'émergence de nouvelles formes de pratiques médicales.

Description

Cette action comprend plusieurs volets complémentaires qui se réaliseront à des échelles de temps différenciées :

- **La poursuite de travaux dans le cadre de contrats locaux de santé d'ores et déjà signés et/ou la construction de CLS.** La mise en place de contrats territoriaux de santé se poursuivra notamment en 2017 sur les EPCI Anjou Bleu communauté et Vallées du Haut Anjou, avec comme objectif principal l'amélioration de l'organisation des soins de proximité,

- En **matière de télésanté, la création d'un groupe de travail du Conseil Territorial de Santé** est prévue au second semestre 2017 associant les acteurs de santé **afin d'établir un plan d'actions et la définition de territoires prioritaires et moteurs pour le déploiement de la télésanté dans le département.**

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

La déléguée territoriale en Maine-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé

PARTENAIRES ASSOCIES

- La préfecture
- Le conseil départemental
- Les EPCI
- Les professionnels de santé

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

Les actions seront menées par la déléguée territoriale de l'ARS, elle sera assistée par le Secrétariat du Conseil Territorial de santé. Ces missions seront suivies étroitement par la cellule d'animation du schéma copilotée par la Préfecture et le Conseil Départemental.

Les investissements en télésanté des territoires pourront être cofinancés par l'ARS mais également par l'État au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local et de la Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Établissement d'une communication adaptée sur les dispositifs mis en œuvre par l'ARS (journée départementale, réunion par territoire)
- Établissement du plan d'action télésanté,
- Nombre de CLS signé en Maine-et-Loire,
- Nombre de projets réalisés sur le territoire,
- Enquête quantitative et qualitative sur l'utilisation des dispositifs par les professionnels, par les patients,
- Enquête de satisfaction pour les patients et les professionnels de santé sur le dispositif.

Calendrier

- Octobre 2017 : Redéfinition des zones fragiles
- Fin 2018 : Couverture du territoire départemental en contrat local de santé
- Fin 2017 : Mise en place d'un groupe de travail sur la télésanté
- Fin 2018 : Mise en place d'un plan d'action pour le développement de la télémédecine dans les territoires dits fragiles

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 6 : Action en faveur du monde associatif

Rappels des éléments du diagnostic

Le monde associatif joue un rôle important dans la mise en œuvre de certains services au public dans les territoires. Il intervient dans un grand nombre de domaines comme la culture, le sport ou le social. Pour de nombreux territoires, l'action associative est un véritable atout qui vient compléter l'action des collectivités locales.

Cependant, un certain nombre de questions se posent sur la pérennisation de certaines associations et ceci pour plusieurs raisons.

Reposant en grande partie sur du bénévolat, le monde associatif connaît une profonde mutation liée aux évolutions des modes de vie et aux modes d'implication des individus. Le bénévole d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier. Les modalités du « don de temps » ont changé : le bénévolat est plus ponctuel et moins régulier.

Le fonctionnement de ces associations présente également de grandes disparités entre la petite association sans salarié et l'association employeur, les enjeux ne sont pas forcément les mêmes.

Pour les associations employeurs, l'instabilité des ressources, le resserrement des contraintes administratives, la judiciarisation de la société peuvent remettre en cause le bon fonctionnement des services et l'implication de bénévoles dans la prise de responsabilité.

Face à cette situation, des initiatives existent, sur le territoire départemental, pour soutenir le monde associatif.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), par l'intermédiaire du Délégué départemental à la vie associative a souhaité soutenir et valoriser les structures porteuses d'un projet de développement et d'accompagnement du tissu associatif local par la création d'un label : les points locaux d'accueil et d'information des associations (PLAIA). A ce jour, le Maine-et-Loire compte 30 PLAIA répartis en grande majorité dans le sud du département.

Elle a également mis en œuvre une Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) qui permet aux associations de trouver facilement un

interlocuteur dans un ensemble d'institutions de services au public tel la CAF mais également Pôle Emploi...

Par ailleurs, il existe une **charte nationale d'engagements réciproques** entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités locales. Cette charte définit les grands principes des actions des différentes institutions puis précise les engagements de chacun. Elle vise à mieux reconnaître le monde associatif et à préciser son rôle au service de l'intérêt général. A ce jour, elle a été déclinée au niveau régional entre l'État et le mouvement associatif des Pays-de-la-Loire.

Enjeux et objectifs

Dans la continuité des actions déjà entreprises par le DDVA, la finalité de l'action est d'apporter un soutien technique aux associations dans leurs missions quotidiennes.

Les objectifs sont les suivants :

- Renforcer le soutien technique des pouvoirs publics aux associations ;
- Assister les associations dans leur « mission employeur » ;
- Améliorer le maillage des Points Locaux d'Accueil et d'Information des Associations (PLAIA) et son articulation avec les SCHÉMA ;
- Favoriser le dialogue entre le monde associatif et les pouvoirs publics ;
- Clarifier le rôle des associations dans les services rendus au public ;
- Elaborer une offre de service concertée et coordonnée entre le monde associatif et les collectivités,
- Décliner la charte nationale d'engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités locales à l'échelle départementale.

Description

Les actions en faveur du monde associatif vont être menées directement par le Délégué Départemental à la vie Associative (DDVA) en collaboration avec les personnes chargées du suivi et de l'animation du schéma.
Ces actions se déclinent en quatre grands thèmes :

Le renforcement de la présence territoriale des PLAIA et son articulation avec les MSAP
Le réseau des PLAIA a toute sa place dans le maillage territorial prôné dans le schéma. L'action visera donc à promouvoir la création de ce type de point d'accueil dans les territoires non pourvus, notamment le nord du Département. Selon les configurations et les territoires, une attention particulière sera portée sur l'articulation entre MSAP et PLAIA.

Le développement de la MAIA dans le département
Les associations sont souvent le relais entre la population et les administrations. Il est important qu'elles puissent identifier au sein de celles-ci les interlocuteurs et les personnes ressources. C'est pourquoi, l'action vise à étendre le dispositif à d'autres structures (collectivités, conseil départemental…).

La création d'un événement autour de la mutation du bénévolat
Dans un objectif d'échanges et dans la continuité des réflexions menées dans le cadre du schéma, une journée-séminaire, autour de la question de la mutation de l'engagement des citoyens sera organisée.

Ce séminaire, à destination des élus et des associations évoquera les mutations de l'engagement des citoyens afin d'aider les associations dans leur recours aux bénévoles.

La diffusion de la charte nationale d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales
Dans le cadre du schéma, le DDVA souhaite, promouvoir la charte nationale d'engagements réciproques tripartite en faveur du monde associatif. Selon les orientations prises par les territoires, la déclinaison de la charte pourra se faire au niveau départemental ou local.

Cette action est à relier à la fiche n°1 « le contrat local d'engagement » dans laquelle la thématique de l'articulation entre collectivités et associations sera traitée.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET
Le Délégué Départemental à la vie associative (DDVA)

PARTENAIRES ASSOCIES

- La cellule animation du schéma,
- Les associations,
- Les EPCI.

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

Soutien en secrétariat pour le DDVA et soutien financier pour organisation événement.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Création de nouveaux partenariats PLAIA dans le Nord du Territoire
- Déclinaison départementale de la charte nationale d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales

Calendrier

- 2018 : Organisation d'un événement traitant de la mutation du bénévolat

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n°7 : Soutien aux collectivités dans la mise en place de l'open data

Rappels des éléments du diagnostic

La loi pour une République numérique, adoptée à l'automne 2016, a introduit le principe d'ouverture par défaut des données publiques pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Pour les collectivités, l'open data consiste à mettre à disposition leurs données publiques sur internet et ainsi à en faciliter l'accès et la réutilisation par les citoyens, chercheurs, étudiants, journalistes, développeurs et les entreprises. Plus précisément, l'open data a pour principe de fournir des données brutes pour en faciliter la réutilisation.

Il est à prévoir que cette mise à disposition de données puisse être à l'origine de la création d'applications numériques susceptibles de répondre à un besoin d'information du public, voire même à un développement de nouveaux services. En diffusant leurs données publiques, les collectivités font un pas de plus vers la modernisation des services publics.

Si des collectivités (agglomérations notamment) sont en pointe sur ce sujet et se sont investies dans l'open data, les plus petites sont encore peu sensibilisées et pourtant chaque collectivité à son échelle peut être productrice d'informations intéressantes pour ses administrés.

En 2012, le département a créé une plateforme informatique OpenData49 pour mettre à disposition ses données et proposer aux autres collectivités d'y déposer les leurs. (http://www.opendata49.fr/).

A ce jour seuls le Département, le SDIS49 et la commune de Candé ont utilisé cette plateforme.

Enjeux et objectifs

La finalité de l'action vise à disposer à l'échelle du Maine-et-Loire d'un grand nombre de données mises à disposition en open data pour favoriser le développement d'applications numériques pour l'amélioration des services au public.

Les objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les collectivités sur l'intérêt de l'open data,
- Accompagner les collectivités dans la mise à disposition de leurs données,
- Favoriser le développement d'applications numériques,
- Expérimenter à l'échelle de quelques collectivités des solutions concrètes d'applications numériques,
- Diffuser ces expérimentations vers d'autres collectivités.

Description

Cette action comprend plusieurs volets complémentaires entre eux.

La sensibilisation des collectivités

L'open data est un concept relativement nouveau et les collectivités se sont encore peu appropriées le sujet. A ce jour, les process et les circuits de décisions ne sont pas toujours en place dans les collectivités. Des actions de sensibilisation tant auprès des élus que des techniciens sont à mettre en œuvre (journée technique du réseau Anjou Ingénierie Territorial, rencontres avec les collectivités…). Ces actions visent à la fois à sensibiliser sur l'intérêt de ces outils et à présenter la plateforme départementale.

L'accompagnement des collectivités

La plateforme départementale permet un dépôt des données relativement aisé. Cependant, un accompagnement des techniciens sur le fond et la forme des données à mettre à disposition est nécessaire. Des missions d'ingénierie pourront être proposées en ce sens.

Expérimentation avec des collectivités pilotes

Il s'agit d'identifier une collectivité prête à mettre à disposition des données pour développer une application numérique sur une thématique visant à l'amélioration des services au public. Une fois l'application développée, d'autres collectivités seront sollicitées pour organiser la mise à disposition de leurs données pour le déploiement de l'application.

Organisation d'un hackathon départemental

Un **hackathon** désigne un événement où un groupe de développeurs volontaires se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative. A moyen terme, lorsque l'open data du Département sera plus développé, on peut imaginer organiser ce type d'événement sur une thématique particulière à déterminer afin de susciter des développements d'applications numériques intéressantes pour l'amélioration de l'accès des services au public.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET
Département de Maine-et-Loire

PARTENAIRES ASSOCIES

- Collectivités (EPCI et communes)
- Le réseau cybanjou
- …

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

Ingénierie de la part de la Direction logistique et système d'information et du Service ingénierie et accompagnement des territoires du Département de Maine-et-Loire.

Budget pour organisation de l'hackathon.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Nombre de collectivités contributrices à l'open data
- Expérimentations mises en place
- Nombre d'applications développées

Calendrier

- 2018 : sensibilisation et premiers accompagnements auprès de collectivités demandeuses
- 2019 : accompagnement de toutes les collectivités de plus de 3 500 personnes, en conformité avec la loi « Pour une République Numérique ».

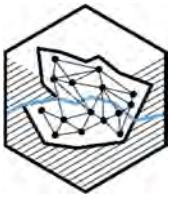

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 8 : Appels à projets territoriaux pour l'innovation dans les services au public

Rappels des éléments du diagnostic

Dans un monde en mutation, la notion d'accès aux services évolue fortement. En quelques années, nous sommes passés d'une notion de proximité (le service près de chez moi) à une notion d'accessibilité (le service là où je suis et quand je suis disponible). L'évolution des modes de vie comme la dissociation spatiale entre lieu de résidence, de travail et de consommation ou la transformation des temporalités a un impact sur les attentes des individus en matière de services. De plus, la révolution numérique bouleverse les moyens d'accéder aux services.

Les services au public sont délivrés par plusieurs catégories d'acteurs : des opérateurs publics aux usagers eux-mêmes en passant par les acteurs privés et associatifs. Au-delà de ces acteurs, l'hybridation (favorisant le rapprochement entre les familles d'acteurs dans l'action et/ou dans les lieux) offre de nouvelles perspectives de développement des services.

Tous ces éléments vont dans le sens d'une adaptation nécessaire des services et de la manière dont ceux-ci peuvent être rendus.

Enjeux et objectifs

La finalité de l'action vise à créer de nouveaux services au public dans les territoires sur des domaines peu ou pas couverts actuellement.

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'innovation dans la création des services au public dans des domaines peu ou pas couverts,
- Développer de nouveaux services en s'appuyant sur des expérimentations,
- Favoriser l'hybridation dans les services,
- Développer le design des services.

Description

Il s'agit de construire un appel à projets pour le développement de services au public innovants. Cet appel à projet est prévu sur une périodicité bisannuelle. Il sera diffusé auprès des EPCI du Maine-et-Loire.

Les porteurs de projets peuvent être des collectivités, des personnes morales ou physiques de droit privé (associations, entreprises, individus…).

Les étapes de la mise en œuvre de l'action sont les suivantes :

1. Ecriture du cahier des charges de l'appel à projet

Les projets susceptibles d'être retenus devront répondre à une série de critères définis par le cahier des charges. D'ores et déjà, on peut retenir :

- Le ciblage du projet sur la création d'un service dans un domaine peu ou pas couvert,
- La nécessaire adaptation du projet au territoire,
- Le caractère innovant du projet,
- La réponse à un besoin émergent et la vision prospective du projet,
- L'importance de l'association des usagers à la construction du service,
- …

Exemples de projets :

- Mise en réseau d'organismes complémentaires pour élargir l'offre de services auprès des familles (UDAF, Familles rurales…)
- Application numérique pour favoriser la prise de rendez-vous avec des opérateurs dans les MSAP

2. Constitution du fonds et définition des modalités de gestion de celui-ci

3. Mise en place d'une procédure de publication de l'appel à projets et de validation des projets

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET
Département de Maine-et-Loire

PARTENAIRES ASSOCIES

- Préfecture de Maine-et-Loire
- Caisse des dépôts et consignations
- Université
- Cité des objets connectés
- ….

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

- Constitution d'un comité de pilotage et de validation des projets
- Fonds - Estimation 4 projets par an avec un financement par projet de 15 000 € au démarrage (7 500 la 2e et 4 000 la 3e année).

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Nombre de projets retenus
- Mesure de l'implication des usagers
- Nouveaux services créés

Calendrier

2018 : premier appel à projet

3.3. TROISIEME ORIENTATION : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS DES PUBLICS NON AUTONOMES/NON MOBILES

Tous les publics du département n'ont pas les mêmes capacités ou facilités à mobiliser et accéder aux offres de services proposées par les différents territoires. Le diagnostic a mis en évidence, à travers l'enquête ménages, qu'environ 1 personne sur 5 ne se sent pas toujours en situation d'autonomie pour accéder aux différents services ; ces publics non totalement autonomes ou mobiles correspondent à des profils variés : seniors pas toujours à l'aise avec le numérique, ou ne pouvant plus conduire… mais aussi des jeunes ne disposant pas encore d'un moyen de transport individuel.

Dans une logique de solidarité territoriale mais aussi sociale, les travaux conduisant à l'élaboration du schéma ont ainsi largement abordé la question des réponses pouvant être apportées à ces publics non autonomes ou mobiles, en y consacrant notamment un des ateliers de travail partenarial organisé en février 2017.

L'Etat et le Département auront une vigilance particulière pour les besoins des personnes à mobilité réduite dans la définition concrète et opérationnelle des actions.

Les propositions issues de ces échanges s'organisent autour **de deux principes prioritaires**.

Renforcer les moyens et les modalités de services complémentaires pour les publics non autonomes :

Au-delà du « mix » physique/numérique de services auquel auront accès l'ensemble des publics du département, le SCHÉMA a vocation à appuyer et valoriser toutes les initiatives pour faciliter l'accès pour les publics non autonomes.

A ce titre, les différentes initiatives pour favoriser la mobilité des personnes ne disposant pas d'un véhicule individuel vers les lieux « plateformes » de services doivent constituer une priorité. Ainsi, dans les arbitrages sur le choix d'implantation de services (et notamment de futures MSAP), un critère essentiel à prendre en compte sera de s'assurer que le site retenu bénéficie déjà d'une desserte en transports en commun ; ou, si ce n'est pas le cas, de modifier le réseau de transports en commun en conséquence.

Autres initiatives déjà largement présentes dans de nombreux territoires du département, à structurer ou à généraliser : les systèmes de co-voiturage ou de transport solidaire, de mobilité à la demande abordable et réactive.

Faciliter l'accès aux services pour les publics les moins autonomes, c'est aussi rendre plus facilement visibles et identifiables les lieux privilégiés où sont rendus les services, en particulier pour les personnes présentant des difficultés d'ordre social. Pour rendre opérant l'objectif d'un premier accueil social inconditionnel de proximité[4], l'articulation des interventions des services sociaux départementaux et locaux jouera un rôle central dans les différents territoires.

[4] La notion de « premier accueil social inconditionnel de proximité » est développée dans un guide relevant du plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social. Elle est définie comme devant garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité des besoins ; la dimension « inconditionnelle » insiste sur l'idée que ce premier accueil a vocation à recevoir toute personne qui le souhaite.

Le recours aux nouvelles technologies, si les publics visés bénéficient d'un travail de sensibilisation et d'accompagnement en amont, peut aussi limiter les besoins de déplacement des publics non mobiles : réalisation d'entretiens à distance par le biais de webcam (à l'image de l'approche développée par Pôle Emploi), développement du « click and collect » ou des livraisons à domicile par des commerces de proximité…

Plus largement, les différents acteurs des services (cf. orientation 2) doivent chacun contribuer à accompagner les publics les moins autonomes vers la dématérialisation des services tout en veillant à assurer le lien social. On peut ici citer l'importance de la médiation numérique dans l'accueil généraliste de 1er niveau de type MSAP ; ou des ateliers d'initiation aux services numériques (correspondant à des parcours d'accompagnement dédiés à des publics en insertion, ou l'accès solidaire à du matériel ou de la connexion informatique) que propose une association comme Emmaüs Connect dans d'autres territoires français.

Aller vers les publics ne sollicitant pas les services

Comment identifier et contacter les publics ayant besoin ou intérêt à recourir à un service mais qui, par méconnaissance ou du fait de blocages de différents ordres (physiques, psychologiques…), ne les sollicitent pas ? C'est sans doute un des défis les plus difficiles auquel sont confrontés les partenaires porteurs d'une action collective comme le schéma, surtout quand répondre à tous les publics qui se manifestent n'est déjà pas évident, au regard des moyens disponibles…

C'est pourquoi il sera particulièrement pertinent de soutenir plusieurs initiatives intéressantes et concrètes qui ont émergé des travaux :

- La création des communes nouvelles, processus massif dans le département, conduit à revoir à terme le nombre de conseillers municipaux. Ne peut-on pas imaginer de réorienter l'énergie des conseillers municipaux consultatifs pour les communes déléguées vers une nouvelle ambition, *à savoir devenir des ambassadeurs territoriaux de l'accès des services au public* ? Au plus près des habitants, ils pourraient ainsi, en liaison avec le milieu associatif, contacter régulièrement les publics qui se manifestent peu ou pas.
- Aller « au-devant » des publics, c'est aussi proposer des *services « à domicile »* (certains opérateurs de services pouvant proposer ainsi de réaliser des tournées régulières de maisons de retraites…), ou *des services « nomades »* (avec l'idée de développer ou relancer des bus « services » itinérants).

- Plus globalement, anticiper les besoins de ces publics nécessiterait d'être en capacité *d'identifier en amont les difficultés d'accès aux services* qu'ils peuvent éprouver, puis une fois les besoins identifiés être en mesure de *les rassurer sur le fait que le service sera effectivement rendu.*

On peut le constater dans ces pistes, deux axes d'intervention majeurs ressortent ici :

- les initiatives d'appui à la mobilité,
- les mesures d'accompagnement à l'usage du numérique pour accéder aux services.

Au terme de ce schéma, l'objectif de cette orientation est d'améliorer la prise en charge des personnes non autonomes / non mobiles par le développement d'offres de mobilité diversifiées et la vulgarisation des usages du numérique.

Ces deux axes recoupent les positions exprimées par les EPCI lors des rencontres territoriales, et sont mises en avant de manière systématique dans leurs contributions écrites. Il s'agit de deux enjeux qui, outre les actions en faveur des publics les plus fragiles que le schéma affirme comme une priorité, nécessiteront une réponse élargie à l'ensemble des usagers sur la durée.

Comment les EPCI peuvent s'inscrire dans cette orientation : des spécificités mises en avant dans les contributions communautaires

Saumur Val de Loire souligne plus particulièrement :

- Son intérêt pour la promotion sur son territoire d'initiatives pour aller au-devant des publics spécifiques, les partenaires sociaux pouvant être imaginés à ce titre comme des « ambassadeurs » des services proposés.
- L'importance de l'aide à la lutte contre l'isolement des publics, à travers la médiation et l'accompagnement numérique (en mobilisant des partenaires déjà investis : la SCOOPE, la MJC, les centres sociaux…).
- Et l'appui auprès des seniors, à corréler à une étude en cours sur les besoins (culture, soins, services…) de ce public, dans la perspective de développer la silver économie.

Anjou Loir et Sarthe met en avant l'importance :

- D'une part, des initiatives sur le champ « transport et mobilité » : développement du point relais mobilité sur Tiercé avec Solipass, du transport solidaire sur tout le territoire, promotion du covoiturage au plus près des habitants par les communes et les CCAS…
- D'autre part, du numérique pour les services : accompagner les populations fragiles dans l'apprentissage pour « ne pas créer de rupture de savoirs ».

Mauges Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, porte une politique privilégiant :

- Le transport à la demande, pour favoriser la desserte des pôles de centralité et l'intermodalité (connexion gares et réseaux de transport voisins).
- Le soutien au transport solidaire, notamment en assurant la gestion directe de la plateforme de mobilité « MobiMauges » dédiée aux publics en difficulté, depuis le 1er janvier 2017.

Dans sa contribution, Vallées du Haut Anjou met en exergue :

- Un enjeu fort sur la mobilité, qui est abordé aussi bien à travers des actions déjà existantes (aires de covoiturage, prêt de mini bus à des associations, promotion du transport solidaire voitur'âge) que des projets (développement du transport en bus, des aides au permis ou à l'achat de véhicule, des aides à l'adaptation des transports pour les personnes à mobilité réduite…).
- L'idée que les pistes à développer doivent couvrir aussi bien des solutions « tous publics » (développement de l'offre de services sur internet, ou mise en place d'une plateforme téléphonique), que d'autres plus ciblées vers des publics en difficulté pour leur « apporter les services » (visites à domicile, tournée de commerçants,) …

Dans sa contribution écrite, Loire Layon Aubance insiste sur l'importance de l'animation sociale globale, à destination de nombreux publics cibles :

- Ceci regroupe toute une série d'actions maillant le territoire, par exemple le soutien aux associations, les actions en direction des familles, les actions en direction des séniors (dont l'accès à l'informatique), les actions en direction des publics plus ou moins fragilisés (telle l'amélioration de la mobilité, les visiteurs à domicile, l'organisation d'ateliers sur divers sujets - l'utilisation de l'informatique, la rédaction de CV, des ateliers cuisine etc…).
- Cette animation est assurée, en fonction des secteurs, par les CCAS, les centres sociaux ou les espaces de vie sociale. La réflexion vise à conforter le maillage territorial de ces actions au sein du territoire, dans une logique d'équité et de couverture des besoins.

Cette orientation du SCHÉMA se traduira dans plusieurs modalités opérationnelles, détaillées dans les fiches actions suivantes :

- 9. Développement du transport à la demande dans les territoires
- 10. Relais pour le développement de transport alternatif
- 11. Les ambassadeurs territoriaux de l'accès des services au public
- 12. Accompagnement aux usages numériques pour les publics fragiles
- 13. Action de sensibilisation des travailleurs sociaux à l'accompagnement numérique
- 14. Aide à la constitution d'un coffre fort numérique pour les usagers
- 15. Création d'un réseau de proximité d'accès au Droit

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 9 : Développement du TAD (Transport à la demande)

Rappels des éléments du diagnostic

En 2011, le schéma départemental des transports (2011-2021) a fixé de nouveaux objectifs généraux dans lesquels le TAD (transport à la demande) s'inscrit :

- favoriser un aménagement du territoire départemental multipolaire autour des pôles de centralité,
- rendre les services, les équipements et l'emploi accessibles,
- limiter la congestion, notamment aux entrées d'agglomération,
- limiter les déplacements et leur impact sur l'environnement (nouveauté 2017 : intégration de véhicules électriques dans l'exploitation des services de transport à la demande),
- promouvoir les modes de déplacements durables et de proximité.

L'un des grands changements de ce nouveau schéma est la hiérarchisation du réseau Anjoubus :

1- lignes armatures (numérotées de 1 à 10) : dessertes express, directes, avec peu d'arrêts
2- lignes de proximité (numérotées de 11 à 36)
3- ligne en déclenchement à la demande (ligne 43)
4- transport à la demande (TAD)

Le transport à la demande est complémentaire à l'offre de transport de « lignes régulières » du réseau Anjoubus.

Il permet de rejoindre soit une polarité au sein du bassin (commune(s) attractive(s)), soit un point d'arrêt Anjoubus ou une gare SNCF selon des itinéraires et des horaires définis, chaque jour, en fonction des demandes.

A terme, lorsque les 11 bassins seront mis en service, toutes les communes du département seront pourvues d'une offre en transport en commun.

Enjeux et objectifs

Le transport à la demande répond aux besoins diffus, dans le temps et dans l'espace, de déplacements des zones rurales en leur proposant une offre de mobilité adaptée : vers un pôle de centralité ou vers un arrêt d'une autre offre de transport collectif public (TER, Anjoubus). De ce fait, il permet de :

- valoriser et renforcer l'attractivité des polarités du Département (hors agglomération),
- offrir à tous les habitants du département (hors agglomération) une offre de service public en transport collectif.

Le transport à la demande est ouvert au « tout public » et répond également à l'accessibilité, grâce à ses véhicules équipés PMR (personnes à mobilité réduite) avec prise en charge à domicile des usagers.

Description

En septembre 2017 : 6 bassins de TAD (sur 11 potentiels) sont en fonctionnement :

BASSINS EN FONCTIONNEMENT EN SEPTEMBRE 2017

- Mauges-sur-Loire / Montrevault-sur-Evre / Orée d'Anjou vers les gares d'Ancenis, d'Oudon et de Varades
- Montfaucon-Montigné vers la gare de Clisson
- Segré-Pouancé-Combrée
- Tiercé – Chateauneuf
- Baugé-Noyant
- Lion d'Angers

BASSINS RESTANT A METTRE EN FONCTIONNEMENT

- Candé /Le Louroux-Béconnais
- Brissac-Quincé / Thouarcé
- St Georges-sur-Loire/Chalonnes-sur-Loire
- Beaufort-en-Vallée/Brain-Andard
- Seiches/Durtal

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h. Les réservations doivent être effectuées au moins la veille avant 16h pour les courses du lendemain.

Une centrale de réservation au sein de la Direction des transports et de la mobilité est ouverte du lundi au vendredi et a pour missions principales : la gestion du fichier « adhérents », la gestion des demandes de réservations, la construction des courses (itinéraires et horaires), l'envoi des feuilles de routes aux transporteurs, la gestion des titres de transports.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

Directeur des transports et de la mobilité

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

5 bassins TAD restent à ouvrir.

Le coût moyen par an du fonctionnement d'un bassin est en moyenne de 50 000 € (hors centrale de réservation).

Outil utilisé à la centrale de réservations pour l'exploitation du service : TITUS (solution BST)

Echéancier prévisionnel de déploiement des bassins : 1 à 2 par an (sous réserve de validation définitive par l'exécutif régional).

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Avancement : Nombre de bassins en service / nombre total de bassins
- Fréquentation : Nombre de voyages et de courses / an, Taux de groupage (nombre de personnes / véhicule), Coût moyen par voyage et par course
- Taux de satisfaction des usagers

Calendrier

Echéancier prévisionnel de déploiement des bassins : 1 à 2 par an (sous réserve de validation définitive par l'exécutif régional).

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n°10 : Relais pour le développement de transport alternatif

Rappels des éléments du diagnostic

L'accès aux services pour les publics non mobiles pose la question de la desserte en réseau de transport. Hors des secteurs couverts par des réseaux de transport en commun de types urbain (agglo d'Angers, Cholet et Saumur) et de pôles bénéficiant de la desserte du réseau Anjou bus, l'accès aux services pour des personnes non motorisées ne peut se concevoir sans une réponse individualisée, sur mesure et souvent multimodale.

Le développement du transport à la demande (TAD) organisé par le Département de Maine-et-Loire va dans ce sens, celui-ci est déployé depuis 2011. À terme, le transport à la demande couvrira 17 zones sur la totalité du Maine-et-Loire (hors périmètre des transports urbains).

Par ailleurs, de nombreuses initiatives de transports solidaires ont vu le jour sur le département, soit à l'initiative de collectivités, de CCAS, d'associations ou de collectifs d'habitants. Ce type de transport propose pour des publics plutôt âgés, un accompagnement par des bénévoles (indemnisés) pour des déplacements ciblés. Les systèmes de fonctionnement du transport solidaire sont divers (coût, efficacité, public ciblé).

De nouvelles formes de mise à disposition de véhicules et de mobilité se développent (prêt de véhicules, auto partage, covoiturage…). Globalement, les initiatives et les propositions en matière de mobilités peuvent paraître peu lisibles pour l'usager.

Enfin, cette réflexion est à replacer dans un contexte en pleine mutation du fait, d'une part, du transfert de la compétence « Transport » à la Région en septembre 2017 et de l'élargissement des territoires d'agglomération en charge des politiques de déplacement.

Enjeux et objectifs

La finalité de cette action est de permettre au plus grand nombre d'accéder aux services dans les meilleures conditions pratiques et financières.

Les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir et accompagner le développement de relais de mobilités pour les territoires du Département, notamment ruraux ;
- Proposer une offre de mobilité renouvelée ;
- Coordonner et favoriser la mutualisation des initiatives en matière de propositions de mobilités ;

- Apporter de la lisibilité dans l'offre de mobilités ;
- Favoriser le développement d'application numérique au service des mobilités.

Description

A l'instar du dispositif mobilité-insertion du Département et dans sa continuité il s'agit de développer avec les territoires des relais de mobilités en réseau qui proposent une offre de transport alternative et complémentaire aux réseaux de transports structurants.

Une offre de mobilité plus large (tout public) et ouverte à des partenariats publics – privés devra permettre une meilleure rentabilité et pérennité des systèmes mis en place. Cette offre renouvelée de mobilité s'inscrit dans un territoire (EPCI ou association d'EPCI) et vise des trajets relativement courts.

Que serait un relais mobilité alternative ?

- une mise à disposition de véhicules en location ou en autopartage (voiture avec ou sans permis, deux roues motorisées ou non),
- une coordination du transport solidaire à l'échelle du territoire,
- une promotion du covoiturage (covoiturage49 et/ou autres initiatives privées),
- un lieu de centralisation de l'information sur la mobilité en réseau avec les MSAP et divers lieux d'information du public.

L'action vise à expérimenter cette initiative avec un territoire pilote. Sa mise en œuvre passe par :

- l'identification d'un territoire pilote,
- la constitution d'un groupe de pilotage local associant des élus, des acteurs de la mobilité, des relais locaux, des opérateurs privés,
- un état des lieux de l'existant,
- l'élaboration du modèle et la recherche de financement,
- la mise en place de l'expérimentation.

L'expérimentation sera suivie par une évaluation et un déploiement sur les autres territoires du Département.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET
Département

PARTENAIRES ASSOCIES

- Les collectivités
- Les opérateurs de transport
- Les MSAP

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

Elargir le travail engagé sur la plateforme mobilité insertion à tous les publics.

Formaliser dans les contrats locaux d'engagement les modalités opérationnelles pour les territoires candidats.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Mise en place d'une méthodologie pour la création de relais
- Nombre de territoires mettant en place un relais
- Enquête de satisfaction par territoire au bout d'une année de fonctionnement

Calendrier

2018 repérages des offres existantes et contact avec des opérateurs privés potentiels

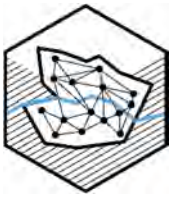

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 11 : Les ambassadeurs territoriaux de l'accès des services au public

Rappels des éléments du diagnostic

Même si le niveau global d'accès des services au public dans le département est plutôt bon, pour autant des territoires se retrouvent plus éloignés des services et des personnes ne sont pas toujours autonomes pour accéder aux services (1 personne sur 5). Si ces personnes non autonomes sont surtout des personnes âgées, cette catégorie concerne également une partie des moins de 30 ans. Quant aux communes les plus éloignées, elles sont souvent peuplées d'une population plutôt jeune et plus modeste que la moyenne, accroissant les inégalités déjà existantes.

Ce manque d'autonomie engendre, pour ces publics, le plus souvent un manque d'information responsable d'un non recours aux aides sociales. Dans ce cas, les individus ne bénéficient pas de certaines aides auxquelles ils pourraient prétendre. Les aides sociales concernées sont multiples. Elles vont du Revenu de Solidarité Active (RSA) à l'Aide Personnalisée au Logement en passant par la Couverture Maladie Universelle (CMU). Pour la première d'entre elles, au niveau national, le taux de non recours est évalué à 35 % selon l'Observatoire des Inégalités. Des taux de non-recours importants sont également observés pour les prestations sociales concernant l'accès aux soins. A titre d'exemple, en 2008, en France, 1,5 millions de personnes sur les six millions de bénéficiaires potentiels ne disposaient pas d'une CMU, assurant aux plus démunis un accès gratuit aux soins.

Pour ces personnes, il s'agit de renforcer les moyens et modalités de services complémentaires (services de mobilité, médiation numérique…), mais aussi dans certains cas de se déplacer pour leur apporter une information et éventuellement les aider dans leurs démarches.

Enjeux et objectifs

La finalité de cette action vise à développer une démarche proactive pour favoriser l'accès aux services.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer l'accès aux services pour les personnes isolées et non autonomes,
- Aller vers les personnes ne sollicitant pas de services,
- Construire un réseau d'ambassadeurs territoriaux de l'accès des services au public en lien avec les MSAP ou structures assimilées.

Description

On peut d'ores et déjà identifier plusieurs types d'ambassadeurs potentiels, dans tous les cas, ces ambassadeurs devront être pilotés par une MSAP ou structures assimilées. Il est du ressort des territoires de développer le réseau d'ambassadeurs qui lui convient le mieux.

Concernant les ambassadeurs, trois types de solutions sont envisageables.

Les locaux moteurs versus « accès des services au public »

A l'instar d'une expérimentation menée sur Baugé-en-Anjou dans le domaine de l'habitat, il serait envisageable de développer une action de type locaux moteurs dans le domaine de l'accès des services au public. Il s'agit de soutenir l'émergence de réseaux d'habitants pour leur confier des missions d'utilité sociale ; sur le modèle de l'équipe des Locaux-Moteurs qui va directement à la rencontre des habitants pour dialoguer avec eux sur leurs besoins, les informer des services et dispositifs susceptibles d'améliorer leur accès aux services.

Les deux enjeux majeurs sont :

- L'amélioration de l'efficacité des dispositifs et des politiques publiques
- Le soutien aux solidarités et aux dynamiques locales

Le vivier que constituent les élus des communes déléguées

Du fait de la constitution des communes nouvelles, à partir des élections municipales de 2020, le nombre de conseillers municipaux va diminuer fortement. Afin de ne pas perdre la proximité avec les habitants, il est prévu de réfléchir à leur attribuer le rôle de conseillers consultatifs. Le rôle d'ambassadeur territorial de l'accès des services au public pourrait également être envisagé pour ces conseillers.

Le recours au service civique

Les collectivités peuvent recruter un service civique pour se déplacer dans les territoires et par l'intermédiaire d'événements ou de porte à porte publiciser la MSAP auprès des usagers.

L'action portera sur l'écriture **d'un cahier des charges** définissant le rôle des ambassadeurs et les conditions de mise en place de ceux-ci sur un territoire.

En tout état de cause, une **action de formation** de ces ambassadeurs sera à privilégier.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

EPCI par l'intermédiaire du contrat local d'engagement fiche n°1

PARTENAIRES ASSOCIES

- Cellule animation du schéma
- MSAP
- Communes

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financier et outils)

Elaboration d'une charte sur les missions confiées aux ambassadeurs.

L'accompagnement des pilotes à la constitution d'équipes d'ambassadeurs.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Nombre de réseaux d'ambassadeurs
- Nombre d'ambassadeurs
- Enquête auprès des usagers

Calendrier

2018 lancement d'une expérimentation sur un territoire inscrit dans le contrat local d'engagement

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n°12 : Accompagnement aux usages numériques pour les publics fragiles

Rappels des éléments du diagnostic

Dans le diagnostic, 1 personne sur 5 se dit ne pas être toujours autonome pour accéder aux services. Si ce manque d'autonomie peut être lié à des difficultés de mobilités, il est également le fait de la fracture numérique qui est générationnelle mais aussi sociale et culturelle, fracture amplifiée par le développement des services en ligne.

De plus en plus, l'accès à un grand nombre de services se fait par le biais du numérique, notamment dans le domaine de l'administration tant dans la mise à disposition d'informations que dans les démarches elles-mêmes (inscriptions, questionnement, dossier numérique…). Cette révolution dans la relation à l'usager n'est pas toujours bien vécue par des publics plus ou moins fragiles, soit qui ne disposent pas de l'accès matériel à des postes informatiques, soit qui présentent des difficultés à se familiariser avec des technologies qui sont éloignées de leur quotidien.

Les raisons qui expliquent la non connexion des personnes sont les suivantes :

- le manque de motivation ou le refus catégorique (ex. certaines personnes âgées),
- les difficultés d'accès (matériel, absence de connexion, logement, pas de compte bancaire),
- les problèmes d'usage (compétence, langue…).

La précarité numérique est une triple peine par rapport à l'accès au droit pour certaines personnes. Notamment dans un contexte de dématérialisation accélérée. A titre d'exemple, aujourd'hui, la dématérialisation est totale pour :

- une première inscription à pôle emploi,
- l'inscription à la prime d'activité,
- la déclaration sur le revenu en ligne.

Enjeux et objectifs

La finalité est de permettre aux personnes en situation de précarité et de fragilité (personnes âgées et public en insertion) de disposer des ressources pour devenir des acteurs compétents et responsables dans leur pratique numérique quotidienne.

Les objectifs sont les suivants :

- Proposer une formation adaptée aux usages numériques pour les publics fragiles ;
- Développer une pédagogie globale de sensibilisation aux usages numériques axée sur :
    - L'appropriation et l'utilisation de l'équipement informatique,

  - L'utilisation et la familiarisation avec l'internet,
  - L'accès et la familiarisation avec l'e-administration.
- Permettre au public concerné de s'approprier et fréquenter un espace numérique public ;
- Inscrire l'action dans une démarche globale territoriale (lien avec MSAP, associations, collectivités…).

Description

Il s'agit de lancer un appel à projet intitulé « A portée de Clics ! » qui répondent aux objectifs ci-dessus.

Le public cible :

- Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH…)
- Jeunes 18/24 ans révolu relevant du FAJ
- Public accompagné par un travailleur social (MSA, CAF, MDS, SPIP, CCAS…)
- Public accompagné par un conseiller emploi et insertion (Pôle emploi, PLIE, ML, CAP EMPLOI, MDA, SIAE…)
- Personnes âgées sous condition de ressource

Le public est orienté vers le répondant à l'appel à projet par les travailleurs sociaux et les conseillers emploi et insertion mentionnés ci-dessus. En fonction des organisations locales spécifiques les agents d'accueil des MSAP ou les animateurs des espaces numériques publiques.

La formation devra aborder le contenu suivant au moyen d'une pédagogie d'apprentissage individualisée :

- Installer, brancher et connecter un ordinateur et une tablette
- Utiliser la messagerie, envoyer de pièces jointes, synchroniser.
- Utiliser un logiciel ou une application de traitement de texte.
- Connaitre les sites de l'administration électronique (fiscal, emploi, formation, retraite, maladie…) et ouvrir un compte si besoin.
- Sécuriser son accès aux sites internet, mots de passe, paiements sécurisés.
- Informations, fonctionnement, avantages et risques sur l'utilisation des réseaux sociaux.
- Acquérir des compétences et connaissances sur les différents modes de connexions (Bluetooth, Wifi, 3G/4G…), les différents ports et leur utilisation (USB, HDMI, VGA…).
- Décrypter les offres des fournisseurs d'accès internet et de téléphonie mobile s'agissant de l'accès à internet

L'ensemble de ce contenu doit être abordé dans une logique pratique, transférable quel que soit le matériel utilisé pendant l'action, ordinateur, tablette ou smartphone.
En fonction des capacités des bénéficiaires, l'acquisition des compétences pourra être validée par une certification (B2i, CléA…).

Suite à la formation, il est prévu que les personnes soient orientées vers des structures relais de type EPN, susceptibles d'assurer un suivi post-formation.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

Département de Maine-et-Loire

PARTENAIRES ASSOCIES

- Préfecture
- Réseau des MSAP
- Prescripteurs
- Le réseau Cybanjou
- Les EPCI

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

En 2017, l'action portera sur le public en insertion : le coût de l'opération prévue est 40 000 €.

A partir de 2019, élargissement à tout public fragile avec un coût à déterminer.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Nombre de personnes formées par an et par catégorie sociale
- Nombre de territoires concernés

Calendrier

2018 engagement de premières sessions de formations auprès du public en insertion

2018 élargissement du dispositif.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 13 : Action de sensibilisation des travailleurs sociaux à l'accompagnement numérique

Rappels des éléments du diagnostic

Déclaration des revenus, inscription à Pôle emploi, demande du RSA ou de la prime d'activité… De nombreuses formalités administratives se font désormais en ligne, au détriment des publics éloignés des usages numériques. D'autant que cette dématérialisation conduit également à la fermeture des certains accueils physiques. Cette situation risque de renforcer l'exclusion des personnes vulnérables et accroître les difficultés d'accès aux droits sociaux.

De fait, le métier des travailleurs sociaux dont l'une des principales missions est l'accompagnement des publics fragiles pour l'accès aux droits en est impacté. Un grand nombre de travailleurs sociaux sont issus de génération et de formation parfois peu portées sur le numérique. Certaines réticences sont même exprimées quant à l'usage du numérique dans l'exercice de leur métier. A titre d'exemple, il soulève des interrogations sur le respect du secret professionnel et la confidentialité des échanges.

Enjeux et objectifs

Complémentaire de l'action n°2 sur la formation des agents d'accueil et n°14 sur le coffre-fort numérique, cette action vise un accompagnement renforcé et professionnel des publics fragiles dans leur accès aux droits.

Les objectifs sont les suivants :

- Créer une dynamique départementale autour de la médiation numérique ;
- Partager des expériences innovantes en matière de médiation numérique ;
- Définir avec les travailleurs sociaux leur place dans la médiation numérique ;
- Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'accompagnement numérique ;
- Développer des actions de formation.

Description

L'action se déroulerait en deux temps :

1. Organisation d'un séminaire autour de la thématique « Accompagnement social et médiation numérique ». Une attention particulière sera portée au format du séminaire qui devra proposer une approche innovante et interactive.

Cible : les travailleurs sociaux du Maine-et-Loire, médiateurs numérique, agents d'accueil…

Le séminaire comprendra à la fois :

- Des conférences
- Des présentations d'expérimentations et témoignages
- Des ateliers de mise en pratique et de construction de formation

2. Organisation de formations élaborées avec les travailleurs sociaux

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

Département de Maine-et-Loire

PARTENAIRES ASSOCIES

- Opérateurs (CAF, MSA…)
- Le réseau Cybanjou
- Centres sociaux
- CCAS
- Wetechcare (association dont la vocation est d'ouvrir les opportunités d'internet au plus grand nombre de personnes en insertion)
- …

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

Un groupe de travail piloté par la Direction de l'action sociale territoriale du Département

Une mission d'appui par l'association Wetechcare serait envisageable

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Organisation du séminaire à horizon et nombre de participants
- Nombre de formations organisées et nombre de participants

Calendrier

2018 Séminaire sur la thématique « Accompagnement social et médiation numérique ».

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 14 : Aide à la constitution d'un coffre-fort numérique pour les usagers

Rappels des éléments du diagnostic

En Maine-et-Loire, 20 % de la population est non autonome dans son accès aux services. Ce sont, pour la plupart, des personnes, de tous âges, en situation de grandes difficultés sociales.
Leur manque d'autonomie se révèle notamment par la perte ou l'incapacité à produire les documents nécessaires à l'obtention des aides publiques. A titre d'exemple, tout allocataire doit ainsi être en mesure de décliner son identité et attester de sa domiciliation en France pour prétendre au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ainsi que du plan d'action issu des Etats Généraux du Travail Social, l'UNCCAS s'est associée à la DGCS pour porter une expérimentation sur le coffre-fort numérique, de septembre 2016 à septembre 2017. Cette expérimentation a pour objectif d'évaluer l'usage d'une solution de coffre-fort numérique et en particulier l'utilité de ce dispositif en matière d'accès aux droits pour les personnes concernées, et sur les besoins d'accompagnement des usagers des CCAS/CIAS comme de leurs agents.
Le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers (CCAS) s'est porté volontaire pour cette expérimentation.
Il a donc mis en place à ce jour 64 coffres forts numériques.

Il s'agit d'outils de stockage sur Internet de documents sécurisés afin de faciliter l'accès au droit des administrés et, en particulier, des personnes non autonomes. Peuvent ainsi y être stockés par voie de numérisation, des papiers d'identités, des permis de conduire, des diplômes, mais également des déclarations d'imposition ou encore un livret de famille.
Dans le cas de l'expérimentation faite sur Angers, des agents du CCAS assistent les administrés dans la complétude et le stockage des documents justificatifs de la domiciliation et des droits sollicités. Ils attestent à cette occasion, par un sigle électronique spécifique apposé sous la copie des actes ainsi enregistrés, de leur légalité et de leur validité.
Ce stockage de documents administratifs et leur validation numérique permettent également de remédier aux vols et pertes de ces papiers, sans avoir à les reconstituer pour maintien ou renouvellement des droits obtenus.
Le projet vise également à développer des collaborations avec d'autres administrations ou opérateurs (Département, CPAM, Pôle emploi…) pour élargir la gamme des documents stockés et une bonne circulation des données.

Enjeux et objectifs

La finalité de cette action menée par l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) d'Angers est le déploiement de cette expérimentation, à l'échelle départementale.

Les objectifs en sont les suivants :

- Déployer le coffre-fort numérique dans les CCAS volontaires du Maine-et-Loire ;
- Former les agents des CCAS à son utilisation ;
- Permettre, par l'intermédiaire d'un agent d'un CCAS, l'accès de ce coffre-fort à des opérateurs de services non marchands pour faciliter l'accès au droit des administrés ;
- Sensibiliser les agents des opérateurs publics de services aux points positifs du coffre-fort numérique ;
- Former les publics concernés à l'usage de ces outils.

Description

L'action ne pourra être mise en œuvre qu'à l'issue de l'expérimentation nationale (fin 2017).

Elle comprendra une première phase d'information et de sensibilisation des CCAS adhérents, notamment par l'organisation de temps d'échange d'expériences en lien avec le réseau UDCCAS des responsables de CCAS (un premier temps d'information a été réalisé le 10 mars 2017). Un temps d'information et de démonstration avec le fournisseur du logiciel ADILEOS, déployé au CCAS d'Angers, pourra être également proposé.

Le passage à une seconde étape opérationnelle d'extension de l'expérimentation réalisée au CCAS d'Angers dépendra de l'intérêt porté par les élus des CCAS adhérents.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

PARTENAIRES ASSOCIES

- CCAS et CIAS du Maine-et-Loire
- Préfecture
- Département

Les moyens à mettre à œuvre (humains, financiers et outils)

Les moyens à affecter à cette action sont à définir avec les partenaires associés et notamment avec l'UNCASS.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- nombre de CCAS proposant dans le département des accès aux coffres forts via un agent de la structure concernée, et selon quelle répartition géographique (maillage du territoire),
- nombre administrations et autres prestataires de services publics non marchands partenaires des CCAS ayant accès à ce coffre-fort,
- nombre d'ayants droits bénéficiaires d'un coffre-fort numérique/ ensembles des prestataires ayant droit accueillis en CCAS,
- type de prestations concernées par le stockage électronique (domiciliations, RSA, autres droits…).

Calendrier

2017 : retour sur l'expérimentation nationale

2018 : modalités de déploiement à l'échelle départementale

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 15 : Création d'un réseau de proximité d'accès au droit

Rappels des éléments du diagnostic

Dans le cadre du schéma, les services de l'État et du Département se sont donnés comme objectif d'améliorer le maillage des services au public sur le territoire.

La volonté est de réduire à deux étapes maximum les démarches des administrés. Lors de l'accueil de premier niveau, un agent d'accueil doit répondre à des questionnements habituels et le cas échéant les orienter vers les opérateurs spécialisés qui apporteront une réponse plus complète et exhaustive à leurs problématiques.

Dans le cadre de l'accès au droit, la Maison de Services Au Public (MSAP) peut être ainsi à la fois, structure de premier niveau par l'accueil généraliste assuré par un agent d'accueil formé et structure de deuxième niveau par l'accueil spécialisé assuré dans le cadre de permanences tenues par des professionnels du droit à même d'apporter une réponse plus précise et plus exhaustive.

L'aide à l'accès au droit est issue de la loi du 18 décembre 1998 enrichie par la loi du 18 Novembre 2016 dite « de modernisation de la Justice du XXIème siècle ». L'accès au droit est un service au public auquel concourt le service public de la justice.

Ainsi, toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie, le lieu où elle habite doit pouvoir en dehors de toute procédure :

- connaître ses droits et ses obligations,
- être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.

Doivent être offerts, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- d'information sur les droits et devoirs,
- d'orientation vers des organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits (ex : conciliateurs, médiateurs, avocats, notaires, huissiers, associations…),
- d'aide pour accomplir les démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation,
- de consultations juridiques par des professionnels du droit.

Si l'offre d'accès au droit sur le territoire est riche et fournie en Maine-et-Loire, elle ne couvre, cependant, pas tous les besoins.
De surcroît, une structure territoriale, comme la Maison de Justice et du Droit (MJD) sur Angers, est parfois identifiée à tort comme la structure ressource par beaucoup de communes sur le département.

Cela s'avère insatisfaisant d'une part pour les usagers en quête d'une structure de proximité pour l'accès au droit et d'autre part pour le fonctionnement de la MJD qui n'a pas vocation à prendre en charge un public demeurant en dehors de son périmètre.

Enjeux et objectifs

L'enjeu est d'assurer un maillage du territoire satisfaisant en matière d'accès au droit, en adéquation avec le réseau des maisons de services au public (MSAP et structures assimilées).

Les objectifs sont :

- Évaluer les besoins concernant l'accès au droit,
- Améliorer l'accès au droit des publics non mobiles et non autonomes physiquement et psychologiquement,
- Implanter des permanences juridiques dans les MSAP ou structures assimilées pour améliorer le maillage territorial,
- Articuler l'offre d'actions du CDAD et les actions existantes mises en place par les partenaires du CDAD,
- Répondre à l'accueil de 1er niveau sur l'ensemble des 9 territoires (9 EPCI),
- Prioriser la mise en place de permanences dans les MSAP ou structures assimilées par des opérateurs de l'accès au droit sur les territoires les plus en difficultés.

Description

Il convient de dispenser une formation sur l'accès au droit et ses acteurs aux agents d'accueil des MSAP et structures assimilées afin qu'ils puissent donner un renseignement de premier niveau de qualité. Sur certains territoires prioritaires, seront organisées des permanences juridiques, au sein de ces structures, par des professionnels du droit ou des associations.

Il convient également d'envisager de renforcer la présence du CDAD dans les territoires par le recrutement de jeunes en service civique. Ceci permettrait de réduire considérablement le temps d'accès au service de l'accès au droit.
Il faudra aussi envisager un relais vers le site internet du CDAD afin que les MSAP et structures assimilées disposent d'un outil pour orienter et accompagner les usagers.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET

Conseil Départemental d'Accès au Droit du Maine et Loire (CDAD 49)

PARTENAIRES ASSOCIES

- Préfecture de Maine-et-Loire
- Professionnels du droit
- Associations partenaires du CDAD : CIDFF, CLCV…
- MSAP ou structures assimilés
- EPCI…
- Conseil Départemental

Les moyens à mettre à œuvre (humains, financiers et outils)

- temps de travail de la coordinatrice du CDAD
- recrutement de jeunes volontaires en services civiques
- professionnels du droit et juristes d'association
- coût des permanences des professionnels du droit et des juristes d'association

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- nombre de formations organisées
- nombre de permanences mises en places
- nombres d'usagers renseignés
- motifs pour lesquels les usagers ont été renseignés
- origine géographique du public renseigné

Calendrier

2018 : formation des agents d'accueil, définition du programme d'actions et notamment des modalités de travail avec les MSAP et structures assimilées.

3.4. QUATRIEME ORIENTATION : INSCRIRE LE SCHEMA DANS UNE VISION PROSPECTIVE ET EVOLUTIVE

Le schéma permet de définir un cap, un horizon sur la façon dont il apparaît souhaitable d'organiser l'accès aux services dans le département de Maine-et-Loire et les territoires qui le composent.

Par ailleurs, le schéma s'inscrit dans un contexte de transformations institutionnelles particulièrement marquées dans le Maine-et-Loire (passage de 30 à 9 EPCI, nombreuses créations de communes nouvelles, …). L'émergence de nouveaux modes de vie et l'impact du développement numérique modifient l'accès aux services. Il convient de considérer que les orientations aujourd'hui définies ne sont pas figées dans le temps, sur la durée du schéma.

Le schéma s'inscrit donc dans une logique associant évolutivité et prospective qui s'incarne de différentes manières :

Accompagner et anticiper les mutations institutionnelles

Compte tenu de la diversité des situations territoriales en matière de structuration de l'offre de services et de leur accès, de compétences des intercommunalités, … le schéma prévoit des réponses territoriales adaptées, dans un objectif global de solidarité envers les communes déficitaires :

- Dans la complémentarité à trouver dans le premier accueil (entre mairies, mairies déléguées, MSAP...), cf. première orientation.
- Dans les montages institutionnels et financiers (logique de co-financement, appui sur les stratégies et politiques menées par les parties prenantes et les partenaires…).

Il s'agit donc de permettre l'émergence d'offres alternatives, mobilisant des acteurs différents et constituant des réponses différentes ou différenciées. Cela est à penser avec le déploiement numérique sur ces territoires.

Réciproquement, et les rencontres avec les EPCI l'ont confirmé, le schéma doit constituer un document ressource pour les collectivités et l'ensemble des partenaires et opérateurs, pour qu'il contribue à leur stratégie et à leurs actions.

En outre, son caractère évolutif doit permettre au schéma d'intégrer les évolutions des différentes parties prenantes : l'évolution des compétences des EPCI, la création de communes nouvelles, … Autrement dit, les réponses d'offres de services doivent être flexibles géographiquement et dans le temps. Il peut notamment s'agir de tester et de s'adapter aux évolutions de fréquentation, en modulant les horaires d'ouverture (mairies, commerces, services publics…).

C'est aussi valoriser la polyvalence et les capacités d'adaptation des services à une diversité d'usage.

Un leitmotiv : mettre l'usager au cœur du schéma

Les besoins d'aujourd'hui (qui s'inscrivent dans une période de mutation à plusieurs titres : mutation numérique, réorganisation des offres de services, …) n'étant pas ceux de demain, ce principe suppose de pouvoir adapter les orientations et actions aux évolutions des besoins de la population. Il nécessite aussi de savoir communiquer efficacement sur les actions et leurs objectifs, pour garantir leur efficacité.

Que veut l'usager ?

Si l'usager a plusieurs visages et si ses besoins en services peuvent varier selon son âge, sa catégorie socio-professionnelles, son lieu de vie ou sa situation sociale…On identifie quand même des attentes qui semblent communes à tous et que le schéma doit intégrer dans les actions à mettre en œuvre.

Tout d'abord, il veut accéder aux services où il veut quand il veut.

Quand il accède aux services, il veut obtenir :

- une réponse précise pour éviter les aller-retour,
- des délais de réponse acceptables et surtout la continuité dans le service,

Face à des démarches les questions qu'il se posent :

- Quels sont mes droits ?
- Comment en bénéficier ?
- Comment remplir ma demande en ligne ? Comment comprendre le langage administratif ?
- Comment trouver des informations ?
- …

Dans sa quête de réponses, il préfère le présentiel. Et parfois même, il souhaite être acteur du service car c'est une façon pour lui de créer du lien.

Favoriser l'expérimentation

Dans cette période de mutation, donner la possibilité tester et favoriser l'expérimentation prennent tout particulièrement sens. Le schéma valorise donc le droit à l'expérimentation. Cette approche suppose de laisser le temps aux nouvelles structures, avec leurs modalités de fonctionnement, de s'installer dans le paysage, puis d'évaluer les résultats atteints.

Cela passe enfin par un suivi des besoins et de la mise en œuvre du schéma, par exemple :

- en renouvelant et en approfondissant l'enquête ménages conduite dans le diagnostic ;
- en assurant un suivi, au niveau départemental et local, de l'évolution des profils d'habitants, de recours au numérique, de pratiques et attentes de services pour être toujours en veille sur l'évolution des pratiques et des comportements ;
- en approfondissant certains thèmes jugés prioritaires (santé, emploi, social…) ou plus spécifiques (réseau des vétérinaires ruraux, les stations-services…)

.

Comment les EPCI peuvent s'inscrire dans cette orientation : des spécificités mises en avant dans les contributions communautaires

Saumur Val de Loire a développé dans sa contribution une vraie réflexion sur ce sujet et souhaite que le schéma :

- S'adapte à l'évolution des collectivités, avec l'émergence des communes nouvelles, et à l'évolution des modes de vie
- Prenne le temps de la co-construction, notamment pour construire le schéma local, avec
    - Le besoin d'un appui départemental pour définir le cadre : quelles fonctions pour répondre aux besoins, quel maillage territorial, quelle organisation partenariale ?
    - L'intérêt d'un suivi annuel avec retour et échanges d'expériences

Loire Layon Aubance souhaite s'impliquer dans le schéma et entend s'inscrire pleinement comme partenaire des pilotes du schéma. Elle souhaite s'associer aux démarches d'innovation et de développement des services à la population, et bénéficier pour ce faire de soutien financier et en ingénierie.

Des EPCI évoquent également l'intérêt d'une évaluation des politiques menées, et la volonté d'adapter le schéma à des démarches en cours : par exemple, pour la communauté de communes Vallée du Haut Anjou, il est important d'articuler le schéma avec la démarche RSOP en cours, et qui constitue une innovation / expérimentation.

Certains EPCI expriment aussi la nécessité d'anticiper la mise en œuvre des conseils municipaux consultatifs après 2020 : par exemple, Anjou Loir et Sarthe dit vouloir préserver le vivier des anciens élus municipaux.
Sur l'idée d'augmenter les amplitudes horaires sans augmenter le temps de travail des agents, Anjou Loir et Sarthe indique que cela suppose d'organiser globalement à l'échelle du territoire, mais aussi de veiller aux impacts sur la vie des agents.

Cette orientation du SCHÉMA se traduira dans plusieurs modalités opérationnelles, détaillées dans les fiches actions suivantes :

16. Gouvernance et animation du schéma

17. Plan de communication sur les outils développés dans le schéma

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 16 : Gouvernance et animation du SCHÉMA

Rappels des éléments du diagnostic

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public est le fruit d'un large partenariat. Au cours de son élaboration, que ce soit en phase diagnostic ou de construction des orientations, de nombreux acteurs ont été mobilisés.

Les territoires d'intercommunalités ont permis d'alimenter le diagnostic et d'apporter un éclairage sur leurs projets, s'inscrivant ainsi dans la construction du schéma. Les opérateurs de services, fortement impliqués dans les MSAP, ont eux aussi contribué en faisant part de leur point de vue et de leurs initiatives. Différents partenaires, associés lors d'entretiens, dans les ateliers transversaux ou au cours du séminaire sur le développement des services ont également apporté leur expertise. Enfin, les usagers, par le biais des enquêtes et sondages, ont permis d'approcher une réalité de l'état et de la perception des services.

Ce travail a abouti à un schéma qui comprend 4 orientations, 17 actions, 8 chefs de projet et de nombreux partenaires impliqués : Epci, Opérateurs…

Cette démarche exige donc une gouvernance avec une animation et un suivi sur la durée afin de maintenir la dynamique engagée.

Enjeux et objectifs

La finalité de l'action est d'assurer sur la durée de mise en œuvre du schéma (6 ans), le suivi, la cohérence, l'évaluation, de l'ensemble des actions prévues dans le schéma, voire la réorientation de certaines actions.

Les objectifs sont les suivants :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma ;
- Apporter un soutien aux chefs de projet dans la mise en œuvre des actions ;
- Mettre en œuvre une évaluation concertée du schéma ;
- Inscrire la mise en œuvre du schéma dans une dimension prospective ;
- Mobiliser des expertises autant que de besoin.

Description

La gouvernance et la conduite du schéma relèveront des deux instances suivantes :

1. **Le comité de pilotage,** présidé par Monsieur le Préfet et le Président du Conseil départemental, est constitué des membres associés lors de l'élaboration du schéma, auxquels seront conviés les chefs de projets.
   Au cours d'un comité de pilotage annuel du schéma, sera présenté son état d'avancement et les orientations données à celui-ci. De plus, une évaluation intermédiaire à mi-parcours sera réalisée. Elle permettra de mettre en exergue les points de blocage, avec une actualisation des enjeux et solutions associés.
2. **Une cellule animation et évaluation du schéma,** composée des services départementaux et de la Préfecture, élargie autant que de besoin à des chefs de projets et à des experts, assurera la construction des outils de suivi (tableaux de bord, indicateurs de suivi et d'évaluation…).

   Son rôle sera également de :

- Vérifier la complétude des engagements pris dans le schéma ;
- Assister les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions concrètes ;
- Solutionner les problèmes rencontrés par les porteurs de projets ;
- Prendre connaissance des actions mises en place par les porteurs de projets annuellement ;
- Mettre en place un système de veille et d'écoute sur toutes les problématiques de non accès des services au public sur les territoires ;
- Organiser des systèmes d'évaluation des actions à partir d'enquêtes auprès des usagers ;
- Assurer la communication sur l'avancement des projets du schéma auprès des partenaires et du grand public.

Pour inscrire le schéma dans une démarche prospective, **un accompagnement par des experts** est à prévoir.
Dès la rentrée 2017, une réflexion sur l'économie participative (état des lieux, benchmarking…) sera engagée.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET
Cellule animation

PARTENAIRES ASSOCIES

- Pilote de chaque action
- Experts

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

La cellule animation

Le coût des expertises et des contrats avec l'Université.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Nombre de réunions de la cellule animation ;
- Bilans annuels de l'avancée du schéma ;
- Rapports d'évaluation.

Calendrier

Mise en place du COPIL et de la cellule d'animation dès le vote du schéma.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Fiche action n° 17 : Plan de communication sur les outils développés dans le schéma

Rappels des éléments du diagnostic

L'un des axes majeurs du schéma est le maillage des services sur le territoire départemental. L'objectif est de réduire les démarches des administrés à deux étapes maximum. La première étape prévoit un accueil généraliste de premier niveau répondant aux questionnements des administrés et orientant, le cas échéant, ces derniers vers une structure spécialisée qui apportera une réponse plus précise et plus complète. L'accueil généraliste est assuré par les structures de type MSAP ou des points d'accueil de proximité organisés en réseau avec les MSAP.

Le diagnostic a montré la faiblesse de notoriété des nouveaux outils comme les MSAP et plus globalement l'organisation de ces services.

Dans cette période de construction du maillage, une attention particulière devra être apportée à la communication pour assurer un bon accès à ces lieux d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Enjeux et objectifs

La finalité de l'action vise à promouvoir les lieux d'information, d'orientation et d'accompagnement pour un meilleur accès des services au public.

Les objectifs sont les suivants :

- Faire connaître les lieux d'accès et la modalités d'accès aux services dans les territoires,
- Informer les usagers des actions concrètes du schéma et où trouver les services,
- Informer les différents partenaires de l'état d'avancement des actions menées, lettre d'information, pour l'ensemble des acteurs.

Description

Il s'agit de construire une stratégie de communication évolutif en fonction de l'avancement des actions.

Les étapes de la mise en œuvre de l'action sont les suivantes :

1. Poursuivre et valider l'inventaire qualitatif de l'offre de services (MSAP, structures assimilées, opérateurs associés, point d'accueil de proximité) ;
2. Identifier l'ensemble des supports de communication à disposition (site internet, presse, périodiques, réseaux sociaux…) ;
3. Bâtir les argumentaires et les outils nécessaires au déploiement du plan de communication (plan presse, lettre, articles récurrents…) ;
4. Mettre en place et décliner une stratégie de communication.

Pilotage de l'action

CHEF DE PROJET
Cellule animation

PARTENAIRES ASSOCIES

- MSAP et structures assimilées
- EPCI
- Opérateurs
- Directions de communication de l'Etat et du Département

Les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers et outils)

La cellule animation

Moyens financiers à définir pour développer les outils de communication.

Indicateurs de réalisation et d'évaluation de l'action

- Plan de communication
- Nombre d'articles et parution dans différents média
- Enquête auprès du grand public

Calendrier

2018 Définition de la stratégie et mise en place des premières actions.

3.5. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

Orientations	Actions	Périmètre	Pilote
Mettre en place un maillage opérationnel des services au public à l'échelle de chaque EPCI	1.Contrat local d'engagement pour l'amélioration de l'accès des services au public	départemental/local	Cellule animation
	2.Plan de formation adapté aux agents d'accueil	départemental	Conseil départemental de Maine-et-Loire
	3.Réseau départemental des MSAP et des structures assimilées	départemental	Préfecture
Favoriser le partenariat public-privé pour développer les services dans les territoires	4.Action expérimentale pour le développement du commerce multi services	départemental	Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire
	5. La territorialisation de l'accès aux soins	départemental/local	Délégation territoriale en Maine-et-Loire de l'Agence régionale de santé
	6.Actions en faveur du monde associatif	départemental/local	Délégation départementale à la vie associative
	7 .Soutien aux collectivités dans la mise en place de l'open data	département/local	Conseil départemental de Maine-et-Loire
	8.Appel à projets territoriaux pour l'innovation dans les services au public	départemental	Conseil départemental de Maine-et-Loire
Apporter une réponse adaptée aux besoins des publics non autonomes/non mobiles	9. Développement du transport à la demande dans les territoires	département/local	Région des Pays de la Loire
	10. Relais pour le développement de transport alternatif	départemental/local	Conseil départemental de Maine-et-Loire
	11.Les ambassadeurs territoriaux de l'accès des services au public	départemental/local	Les EPCI
	12.Accompagnement aux usages numériques pour les publics fragiles	départemental	Conseil départemental de Maine-et-Loire
	13. Action de sensibilisation des travailleurs sociaux à l'accompagnement numérique	départemental	Conseil départemental de Maine-et-Loire
	14.Aide à la constitution d'un coffre fort numérique pour les usagers	départemental/local	Union départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
	15. Développement de la couverture territoriale de l'accès au Droit	départemental	Centre départemental d'accès aux droits
Inscrire le SDAASP dans une vision prospective et évolutive	16. Gouvernance et animation du schéma	départemental	Cellule animation
	17.Plan de communication sur les outils développés dans le schéma	départemental/local	Cellule animation

Lexique

A :

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ARS : Agence Régionale de Santé
ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
AAH : Allocation Adulte Handicapé

B :

B2i : Brevet Informatique et Internet
BPE : Base Permanente des Équipements

C :

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la SAnté au Travail
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDAD : Comité Départemental de l'Accès au Droit
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CD49 : Conseil Départemental de Maine-et-Loire
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CléA : Certificat de connaissances et de compÉtences professionnelles
CLCV : Association nationale de défense des consommateurs et usagers
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
CLS : Contrat Local de Santé
CMS : Centre Médico-Sociaux
CMU : Couverture Maladie Universelle
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COPIL : COmité de PILotage
COTECH : COmité TECHnique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CTS : Contrat Territorial de Santé

D :

DDVA : Délégué Départemental à la Vie Associative
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDT : Direction Départementale des Territoires
DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale
DIAT : Direction de l'Ingéniérie et de l'Accompagnement des Territoires
DGADSS : Direction Générale Adjointe Développement Social et Solidarités (CD49)
DLSI : Direction de la Logistique et des Services Informatiques

E :

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDE : Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
EPN : Espace Public Numérique
EVS : Emploi de Vie Scolaire

F :

FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

H

HPST : Loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
ISTS : Inégalités Sociales et Territoriales de Santé

M

MAIA : Mission d'Accueil et d'Information des Associations
MDA : Maison Départementale de l'Autonomie
MDS : Maison(s) des Solidarités Départementale(s)
MJD : Maison de Justice et de Droit
ML : Mission Locale
MOOC : Massive Open Online Course (formation en ligne ouvert à tous)
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MSAP : Maison(s) de Services au Public
MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

N

NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi)
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

P

PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLAIA : Points Locaux d'Accueil et d'Information des Associations
PRAPS : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies

R

RSA : Revenu de Solidarité Active
RSOP : Responsabilité Sociétale des Organisations Publiques

S

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
SDIS49 : Service Départemental d'Incendie et de Secours du département de Maine-et-Loire
SIAE : Structure d'Insertion pour l'Activité Économique
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SRS : Schéma Régional de Santé

T

TAD : Transport à la Demande
TER : Transport Express Régional

U

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Annexes

MEMBRES DES COMITES DE SUIVI DU SCHEMA

LES FICHES TERRITOIRES

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

ENQUETE AUPRES DES OPERATEURS : INNOVATIONS, MUTUALISATIONS ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

ENQUETE AUPRES DES MENAGES

COLLOQUE DU 10 MARS 2017 SUR « L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS FACE A LA METROPOLISATION, L'EVOLUTION DES MODES DE VIE ET LA RAREFACTION DE LA RESSOURCE PUBLIQUE » PAR DIDIER LOCATELLI – SYNTHESE ET DIAPORAMA.

CONTACTS

Direction de l'Ingénierie
et de l'Accompagnement Territoires
Département de Maine-et-Loire
tél. : 02.41.18.80.74

Direction de l'interministérialité
et du Développement Durable
Préfecture de Maine-et-loire
tél. : 02.41.81.81.01

CONTACTS

Direction de l'Ingénierie
et de l'Accompagnement Territoires
Département de Maine-et-Loire
tél. : 02.41.18.80.74

Direction de l'interministérialité
et du Développement Durable
Préfecture de Maine-et-loire
tél. : 02.41.81.81.01

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0015

Rapporteur : Monsieur Philippe Chalopin

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.6 - Tourisme
Politique touristique départementale – Schéma départemental d'aménagement touristique et du vélo loisirs 2018-2021

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux

Excusés : Fatimata Amy, François Gernigon

Absents excusés : Marie-Josèphe Hamard pouvoir à Gilles Grimaud, Véronique Maillet pouvoir à Véronique Goukassow, Marie-France Renou pouvoir à Grégory Blanc, Didier Roisné pouvoir à Jocelyne Martin, Isabel Volant pouvoir à Nooruddine Muhammad

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le schéma départemental d'aménagement touristique et du vélo loisirs 2018-2021 (cf. annexe 1) ;**
- **approuve le dispositif d'aide financière au développement de l'offre de randonnée pédestre, équestre, VTT et canoë-kayak, tel qu'il figure en annexe 2, qui sera effectif à compter du 1er mars 2018 et s'appliquera aux dossiers en cours d'instruction avant cette date ;**
- **abroge les dispositifs d'aides suivants, approuvés par délibération modifiée n° 2012-CG2-011 du 25 juin 2012 :**
  - **dispositif d'aides en faveur des sites de visites ;**
  - **dispositif d'aides en faveur de la mise en tourisme des villes et villages remarquables de l'Anjou, étant précisé que ce dernier demeure en vigueur pour les dossiers aidés sur son fondement et demeurant à ce jour en cours d'exécution ;**

- **dispositif d'aides en faveur de la mise en tourisme des itinérances et activités de pleine nature.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

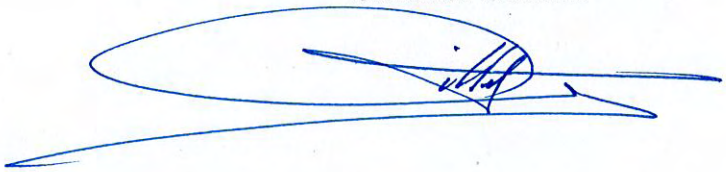

SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ET DU VELO-LOISIRS
DE L'ANJOU
2018-2021

photo

Version word du 23 janvier 2018
Pour approbation

Edition

Directeur de publication

A compléter

PHOTO

Magie de nos jardins remarquables, secret de notre patrimoine, découverte de nos lieux d'exceptions, tout ici, en Maine-et-Loire, vous transporte de siècle en siècle, au fil de l'histoire de l'Anjou. Depuis le quai du château de Montsoreau jusqu'aux contreforts de Champtoceaux, par la Loire, depuis nos ardoisières du segréen en terres argileuses des Mauges, par nos chemins creux, ce territoire unique n'en finit pas de nous étonner de sa diversité.

Le département de Maine-et-Loire, l'Anjou, est multiple, surprenant, remarquable. Souvent discret il est toujours riche de son histoire, parfois secret il est le fruit du travail des hommes et de la nature.

Mais cette offre touristique exceptionnelle nous contraint et nous oblige, dans un monde où la concurrence est difficile, à mutualiser, à choisir, à communiquer au plus près, à définir une stratégie commune.

Notre territoire doit être identifié comme une destination à part entière. Il nous faut un positionnement unique et partagé, porté par une marque de territoire forte et déclinée d'une même voix par l'ensemble des acteurs : habitants, professionnels du tourisme, entreprises, prescripteurs… nous sommes tous ambassadeurs de notre territoire.

La destination touristique d'aujourd'hui doit être le territoire attractif de demain : dans un contexte où la recomposition territoriale s'organise, le Département doit rassembler, il doit fédérer et porter plus loin nos messages, notre image.

Que la dynamique collective impulsée par le schéma départemental de développement touristique puisse servir d'appui et d'exemple à une approche partagée de l'attractivité de notre département, pour que celui-ci rayonne largement au-delà de ses frontières.

Christian GILLET

Président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire

+ PHOTO

Que représente le tourisme en Anjou ?

Beaucoup, beaucoup plus probablement que nous le croyons. L'Anjou, c'est l'histoire de France et notre territoire bénéficie d'une diversité et d'un potentiel touristique exceptionnel. Hormis la mer ou la montagne on trouve tout en Anjou : Végétal, fluvial, pédestre, vignoble, gastronomie, patrimoine, loisir, urbain, insolite, troglodytes, sportif, etc. Avec 160 sites de visite ouverts au public, une capacité d'accueil de 110 000 lits, près de 30 000 emplois générés et un chiffre d'affaires de 911 millions d'€ par an pour l'ensemble de la filière, le tourisme en Anjou constitue un secteur économique très dynamique.

En quoi le nouveau contexte territorial impacte-t-il le tourisme ?

La loi NOTRe est venue réaffirmer le tourisme en tant que compétence partagée : avec un cadre régional fixant les grands objectifs mais sans chef de filat. Le transfert de la compétence « promotion du tourisme » des communes vers les EPCI, le rôle de l'échelon départemental dans la structuration des orientations de la politique touristique à l'échelle du territoire est plus que jamais pertinent. Chacun à sa mission, la nôtre est de fédérer pour mieux contribuer au développement touristique du Département.

Quel est le rôle du Département ?

Nous avons les leviers pour agir sur le développement d'une offre touristique structurée et de qualité. Pour cela il nous faut accompagner, former et conseiller les professionnels du tourisme, tout en assurant la promotion du territoire à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui. Le challenge est de taille car la concurrence est difficile dans notre région, il nous faut donc être ensemble et ne jamais oublier que seule la satisfaction du client demeure. Ainsi, le Département, en partenariat avec Anjou tourisme, a établi un schéma départemental de développement touristique.

Un schéma pour qui et pour quoi ?

C'est en quelque sorte notre feuille de route pour les 3 à 5 ans qui viennent. Si le monde va vite, le secteur du tourisme, croyez-moi, le subit de plein fouet. C'est pourquoi, il faut nous organiser, mutualiser nos forces et définir une stratégie commune à l'échelle départementale. Autour des trois enjeux que sont le développement, le numérique et la communication, nous voulons cibler la clientèle du tourisme d'itinérance. Le court séjour, le week-end en amoureux, la sortie découverte… c'est ce secteur que nous pouvons très fortement développer, car l'incroyable diversité de notre territoire nous le permet.

Ce schéma a été co-construit avec l'ensemble des acteurs de la filière touristique du département. 11 Tables rondes ont été organisées en étroite collaboration entre les services du département et d'Anjou Tourisme. Plus de 300 personnes ont participé à ces travaux et ont apporté leur contribution. Je souhaitais saluer ce travail et cette formidable mobilisation. Ce schéma est donc une réponse précise aux attentes des acteurs touristiques.

Philippe CHALOPIN

Président d'Anjou tourisme

+ PHOTO

SOMMAIRE

EDITORIAUX **page 3**

CHIFFRES CLES ET STRATEGIE **page 6**

ENJEU DE DEVELOPPEMENT **page 12**

ENJEU NUMERIQUE **page 31**

ENJEU D'ATTRACTIVITE **page 40**

LE TOURISME, MOTEUR ECONOMIQUE

- Une capacité d'accueil touristique de 106 879 lits dans le département, dont 43 294 lits marchands et 63 585 lits non marchands,
- Une gamme variée d'hébergements : plus de 110 hôtels classés, près de 60 campings classés, un total de 830 locations meublées et 12 700 résidences secondaires,
- Une offre totale de 160 sites de visite ouverts au public, ce qui fait de l'Anjou l'un des premiers départements de France en nombre de sites,
- Plus de 2 600 000 entrées par an dans les 160 sites de visite avec 3 sites dépassant les 200 000 visiteurs/an et 13 plus de 50 000 visiteurs/an,
- Environ 9,5 millions de nuitées touristiques par an,
- Environ 13 000 emplois directs et indirects et près de 30 000 induits dans le département,
- Un chiffre d'affaires touristique de 911 millions d'euros par an en Anjou,
- L'importance de la consommation des touristes et des résidents secondaires dans le commerce de détail non alimentaire (31 %) et dans les hébergements (17 %) au cours de leur séjour.

PROFIL DE LA CLIENTELE

Le tourisme, enjeu économique : Profil de la clientèle

- Une clientèle venant en Anjou en couple ou en famille avec enfants,
- 3 classes d'âge bien représentées : les séniors, les retraités et les 35-50 ans avec des parts respectives de 43 %, 23 % et 22 %
- Un budget de séjour important : une moyenne de 410 € de dépenses par famille au cours de son séjour, y compris l'hébergement,

- Une durée de séjour de 4 jours, avec une part plus importante de courts séjours (1 à 3 nuits 43%), que de moyens (36%) ou longs séjours (21%),
- Des séjours d'abord en camping (25%) et dans les hôtels (23%) puis chez la famille (18%) et dans les gîtes et meublés (13%).

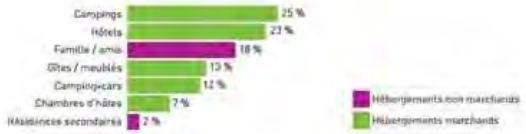

PROFIL DE LA CLIENTELE

Le tourisme, enjeu économique : Profil de la clientèle

- 80 % de clientèle touristique française et 20 % d'étrangère,
- Parmi la clientèle française, 2 gros bassins émetteurs : le Grand Ouest (36 % des touristes nationaux) et l'Ile de France (18%),
- Deux marchés étrangers importants en Anjou : le Royaume-Uni et les Pays-Bas avec respectivement 37 % et 19 % du total des clientèles étrangères, devant la Belgique (12%) et l'Allemagne (8%),

- La clientèle excursionniste, venant à la journée en Anjou visiter des sites ou pratiquer la randonnée, représente 20 % du total des clientèles,
- La Loire à Vélo est une filière en plein développement dans le département : 73 € de dépense moyenne journalière par touriste à vélo, 4 millions de retombées économiques directes et induites pour l'Anjou/an,
- Des clientèles très satisfaites de leur séjour en Anjou, particulièrement des paysages et des villages de l'Anjou (28%), de la qualité de la visite des sites (14%) et des conditions d'accueil du séjour (10%).

UNE STRATEGIE PARTAGEE

Le précédent schéma de développement touristique, auquel s'adossait le schéma départemental vélo loisirs tourisme, portait sur la période 2009-2015 et avait été prorogé jusqu'en 2017.

A l'issue d'un diagnostic partagé de ce précédent schéma, au travers de 11 tables rondes rassemblant, par filières, près de 300 participants, et s'appuyant sur des enquêtes de clientèle et de perception du territoire réalisées en 2016 et 2017, la synthèse des attentes et des propositions exprimées a permis de réaliser le bilan des forces et faiblesses du territoire et de faire émerger les enjeux actuels du tourisme en Anjou.

Ce nouveau schéma départemental de développement touristique et du vélo loisirs pour la période 2018-2021 est l'affirmation d'une stratégie commune à tous les acteurs pour le territoire, et déclinée dans sa mise en œuvre par tous.

Une stratégie déclinée autour des itinérances : l'itinérance vélo bien entendu, la Loire à Vélo constituant une filière en plein développement en Anjou, mais également itinérances pédestre, équestre et fluviale, l'Anjou étant particulièrement propice à la randonnée et à la découverte du patrimoine et de la nature.

Quels que soient les modes de déplacement, cette stratégie a aussi pour objectif de favoriser le déploiement des clientèles sur l'ensemble du territoire départemental. Faire venir davantage de touristes en Anjou, notamment dans les hauts-lieux touristiques, puis les inciter ensuite à profiter de l'ensemble des richesses aux quatre coins du département afin de les faire séjourner davantage sur notre territoire.

Chaque action entreprise aura cet objectif : le touriste sera invité à rayonner partout sur l'ensemble du Département, la volonté des acteurs du tourisme étant de renforcer l'attractivité du territoire.

UNE STRATEGIE PARTAGEE

Conformément aux souhaits des acteurs, le Département souhaite renforcer son attractivité de la manière suivante : en impulsant une stratégie de marque territoriale et de promotion portée par tous ; en construisant et développant, avec les acteurs du territoire, une offre en cohérence avec ce positionnement et les attentes de la clientèle, à la hauteur des enjeux numériques d'aujourd'hui.

Le schéma se décline ainsi à travers 3 grands enjeux :

- Développement : améliorer et enrichir l'offre afin de mieux satisfaire la clientèle ;
- Numérique : relever le défi de la transformation digitale ;
- Attractivité : affirmer la destination Anjou.

Ces trois priorités sont indissociables du besoin de professionnalisation des acteurs et de la nécessité d'être compétitif sur la mise en marché des prestations. Elles ont été déclinées en une trentaine de fiche actions, avec des acteurs identifiés et des modalités d'intervention précises, en vue d'atteindre les objectifs fixés.

PLAN DU SCHEMA

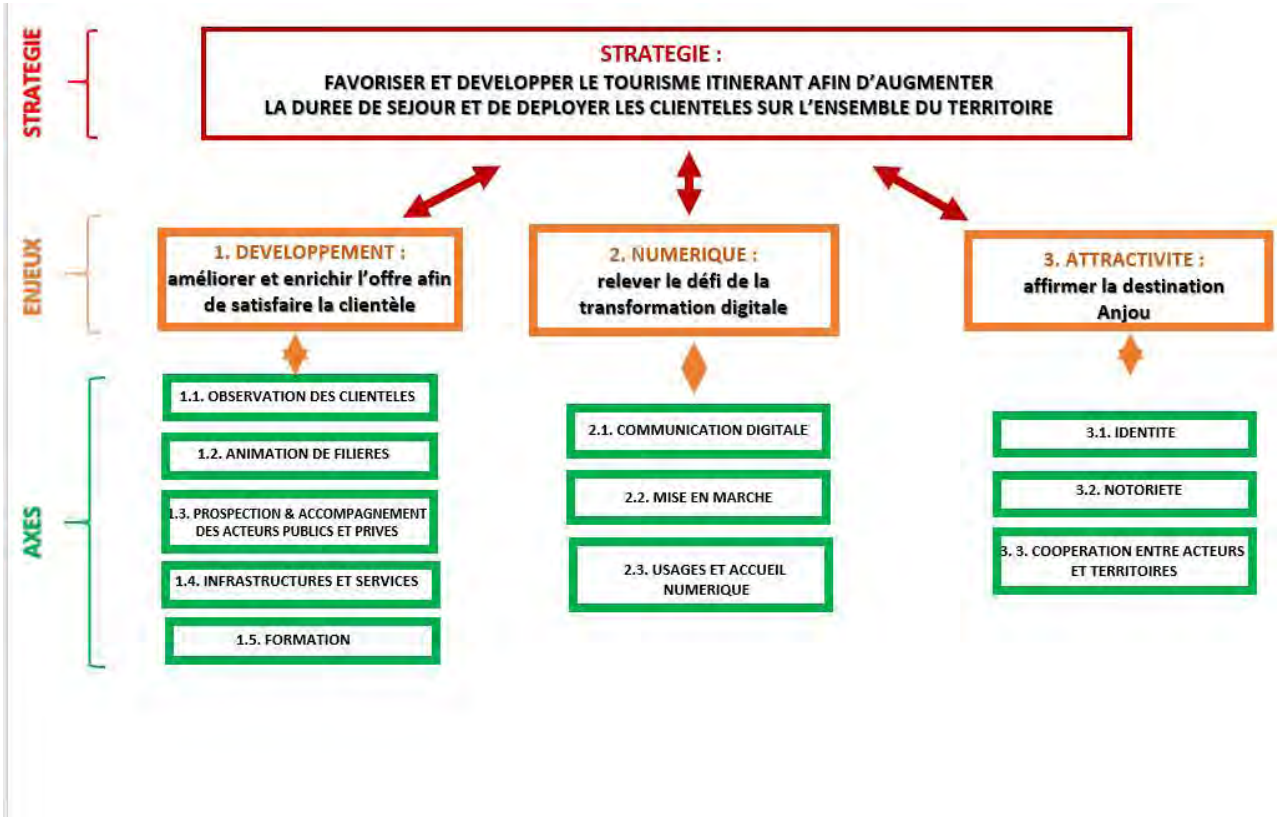

ENJEU DE DEVELOPPEMENT

PHOTO

AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE MIEUX SATISFAIRE LA CLIENTELE

Le développement touristique d'une destination passe par une amélioration constante de son offre, adaptée aux attentes des clientèles. Le Département et Anjou tourisme vont poursuivre dans ce nouveau schéma leur soutien aux acteurs publics et privés de l'Anjou, avec comme objectif la modernisation et la qualification des prestations, afin de séduire une clientèle toujours plus exigeante.

L'accompagnement à la création, à la modernisation et parfois à la transmission des hébergements touristiques (campings, hôtels, hébergements chez l'habitant…) demeure une priorité départementale. Tout comme le développement des itinérances ainsi que la valorisation du vignoble et du végétal.

Les missions d'observation, de veille et de prospection seront également renforcées dans ce schéma. Sans oublier le volet formation et la professionnalisation des acteurs qui constituent une des priorités de la politique départementale.

FICHE ACTION

1.développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.1 : Observation des clientèles

1.1.1. : ACCROITRE L'ANALYSE DE LA DEMANDE TOURISTIQUE

• ***CONSTATS***	- Une meilleure connaissance de l'offre et de la clientèle touristique marchande et non marchande en Anjou depuis quelques années, - Néanmoins, un manque de données concernant le profil et les attentes des touristes, particulièrement au niveau des étrangers, - Certaines filières ne bénéficient pas d'une observation fine, - Une absence d'analyse concernant la demande par territoires intercommunaux et bassin touristique du département.	
• ***OBJECTIFS***	- Renforcer l'observation à l'échelle de l'Anjou et la partager avec les partenaires, - Affiner la connaissance du profil du touriste français et étranger, notamment le déroulement de son séjour, - Identifier les attentes des clientèles vis-à-vis de la destination, - Observer plus finement la demande par territoire, notamment à l'échelle des offices de tourisme.	
• ***ACTIONS***	- Analyser la demande touristique liée aux résidences secondaires, - Piloter et/ou réaliser des études de clientèles, - Poursuivre l'établissement des notes de conjonctures - Développer des partenariats avec les acteurs locaux afin d'enrichir l'analyse par territoire touristique, - Intégrer les études sur le web via l'espace partenaires du tourisme en Anjou.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - professionnels et institutionnels du tourisme : EPCI, offices de tourisme/SPL (sociétés publiques locales), - Département : AIT (Anjou Ingénierie Territoriale).
	Cibles :	- Professionnels du département, collectivités territoriales et porteurs de projets, - La clientèle
	Voir aussi :	- Fiche action 1.1.2. mettre en place un réseau de veille

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.1 : Observation des clientèles

1.1.2. : METTRE EN PLACE UN RÉSEAU DE VEILLE

• ***CONSTATS***	- La veille est une mission fondamentale pour affiner la connaissance des marchés et accompagner les projets, - Les données sur certains marchés touristiques primordiaux pour l'Anjou sont parfois manquantes, - Un manque d'information sur l'activité annuelle des destinations proches de l'Anjou, - La veille concurrentielle est actuellement insuffisamment traitée au niveau des partenaires du tourisme de l'Anjou.	
• ***OBJECTIFS***	- Renforcer les différentes missions de veille en Anjou, principalement concurrentielle et territoriale, - Développer un réseau avec les différents partenaires afin d'obtenir de la donnée statistique utilisable pour l'analyse et la réalisation d'étude, - Assurer une veille sur les départements et destinations touristiques de proximité et/ou concurrentes.	
• ***ACTIONS***	- Définir une stratégie méthode de veille concurrentielle, - Organiser un réseau de mise en place des outils de collecte d'informations statistiques, - Traiter les données recueillies afin de les intégrer dans les études réalisées par Anjou tourisme.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote) - professionnels et institutionnels du tourisme (EPCI, offices de tourisme/SPL…) - Département - Anjou Ingénierie Territoriale
	Cibles :	- Les professionnels du tourisme de l'Anjou et les élus - La clientèle
	Voir aussi :	Fiche action 1.1.1. accroître l'analyse de la demande touristique

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.2 : Animation de filières

1.2.1. : RENFORCER LA MISE EN RÉSEAU DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR DÉPARTEMENTALE

• ***CONSTATS***	- L'hôtellerie de plein air s'est structurée depuis une dizaine d'années et est montée en gamme, - De plus en plus de campings gérés par les collectivités se sont privatisés : gestion confiée à des privés ou bien vente à des tiers, - Une structuration de la filière pour partie autour de l'itinérance, - Une clientèle en quête de nouveaux produits touristiques : confort, environnement, - une fréquentation supérieure d'année en année pour l'ensemble des campings de l'Anjou : + 25 % sur la période 2007-2017.	
• ***OBJECTIFS***	- Poursuivre la montée en gamme des campings en Anjou, - Maintenir les actions de conseils auprès des exploitants privés et des collectivités gérantes d'établissements, - Aider à la commercialisation des campings, - Structurer la filière camping-car en Anjou.	
• ***ACTIONS***	- Organiser des séminaires et des rencontres, - Proposer des formations en partenariat avec les professionnels - Poursuivre et amplifier le conseil aux porteurs de projets privés et publics, - Participer aux réseaux du camping : fédération régionale, syndicat départemental, Camping Qualité… - Mettre en réseau les différentes filières.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote) - Syndicat Hôtellerie de Plein Air de l'Anjou, - Camping Qualité Pays de la Loire, - Fédération Régionale d'Hôtellerie de Plein Air.
	Cibles :	- Campings privés et en délégation de service public, - Collectivités, gérantes des campings, - La clientèle.
	Voir aussi :	Fiche action 2.2.2. accompagner les professionnels dans leur commercialisation.

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.2 : Animation de filières

1.2.2. : ACCOMPAGNER L'HOTELLERIE AUX NOUVEAUX ENJEUX DU TOURISME

• ***CONSTATS***	- Les hôtels en Anjou se sont globalement modernisés depuis une dizaine d'années : mise aux normes et rééquipement des chambres et des salles de restaurant, développement d'espaces aqua-ludiques ou dédiés au séminaire… - La croissance des chaines au niveau national impacte également l'Anjou en milieu urbain : Accor, B&b hotels… - Une partie de l'hôtellerie située en milieu rural connait des difficultés de remplissage et de rentabilité, - L'uberisation, avec la montée en puissance des OTA Airbnb, Booking et Expedia, contraint les hôteliers à être encore plus flexibles sur leurs prix et performants sur la mise en marche de leur prestation, - Une fréquentation en nombre de nuitées en légère progression depuis 10 ans, même si les années sont très variables : environ + 5 %.	
• ***OBJECTIFS***	- Poursuivre la modernisation des hôtels à l'échelle du département et accompagner les projets de création si la carence en offre est justifiée, - Conseiller les hôteliers sur les nouveaux enjeux de l'uberisation et du numérique, - Accompagner les hôteliers au défi de la commercialisation, - Soutenir l'hôtellerie en milieu rural, notamment en collaboration avec le réseau des Logis.	
• ***ACTIONS***	- Organiser des séminaires et des rencontres, notamment dans les domaines du numérique et de la commercialisation, - Renforcer les actions de conseils aux hôteliers en activité et aux porteurs de projets hôteliers, - Maintenir et amplifier les relations étroites avec les partenaires : chambres consulaires, réseau des Logis et de Destination Anjou.	
• ***MISE EN ŒUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (co-pilote), - Chambre de Commerce et d'Industrie (co-pilote), - UMIH 49, - Logis, Destination Anjou.
	Cibles :	- les hôteliers, - la clientèle
	Voir aussi :	- Fiche action 2.2.2. accompagner les professionnels dans leur commercialisation, - Fiche action 2.3.2. sensibiliser les professionnels à la transition digitale dans le tourisme.

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.2 : Animation de filières

1.2.3. : ACCOMPAGNER LES HÉBERGEMENTS CHEZ L'HABITANT AUX NOUVELLES PRATIQUES DU TOURISME

• ***CONSTATS***	- L'accélération du rôle des OTA, particulièrement via les téléphones mobiles, a révolutionné le processus de réservation des clientèles, - Les moyens de communication ont considérablement évolué, - L'émergence soudaine et croissante d'une offre fluctuante et difficilement identifiable (Airbnb, Abritel…) déstabilise le marché des hébergements chez l'habitant, - certains professionnels, propriétaires de chambres d'hôtes et de gîtes, se sentent parfois isolés dans leur activité.	
• ***OBJECTIFS***	- Former les prestataires à l'utilisation optimum des outils de réservation à leur disposition, - Fédérer la filière autour d'une notion identitaire et qualitative portée par une dynamique de réseau, - Favoriser l'évolution du parc conformément aux attentes des clientèles.	
• ***ACTIONS***	- Initier l'organisation de séminaires annuels et/ou d'ateliers sur la filière, - Renforcer la veille (nouvelles attentes et pratiques) et la diffusion de l'information grâce à l'espace partenaires-tourisme-anjou.fr, - Renforcer et valoriser tous les partenariats en termes de formation, - Accompagner les prestataires dans l'appropriation des techniques de la « place de marché » régionale, - Poursuivre l'accompagnement aux porteurs de projets : création/modernisation/transmission.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - Offices de tourisme/SPL, - Labels, notamment Gîtes de France, Clévacances, Fleur de Soleil, Bienvenue à la ferme…
	Cibles :	- Propriétaires d'hébergements chez l'habitant, - La clientèle.
	Voir aussi :	- Fiche action 1.1.1. accroitre l'analyse de la demande touristique - Fiche action 1.1.2. mettre en place un réseau de veille - Fiche action 2.2.2. accompagner les professionnels dans leur commercialisation, - Fiche action 2.3.2. sensibiliser les professionnels à la transition digitale dans le tourisme.

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.2 : Animation de filières

1.2.4. : RENFORCER LA QUALITÉ DANS LES SITES DE VISITE ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

• ***CONSTATS***	- Sur les 160 lieux ouverts à la visite en Anjou, environ une centaine est dotée d'outils et de pratiques professionnels, - Plus d'une trentaine de sites ont une fréquentation annuelle supérieure à 20 000 visiteurs et 3 dépassent les 200 000 visiteurs, - Le parc des sites de visite de taille inférieure est marqué par un vieillissement des prestations et une fréquentation en légère érosion, - Des clientèles, avec un panier moyen stable, plus exigeantes en termes d'animation et de qualité, - Une forte évolution du marché « groupes » qui inquiète les gestionnaires.	
• ***OBJECTIFS***	- Conforter la filière dans un souci de cohérence et de professionnalisation qui favorisera la notoriété de la destination, - Mettre le client continuellement au centre de toute démarche.	
• ***ACTIONS***	- Maintenir le calendrier annuel d'ateliers, rencontres et séminaires, - Animer et valoriser la marque Qualité Tourisme, - Mettre en œuvre le schéma de signalisation couplé à une démarche de qualité, - Accompagner particulièrement toute opération de mise en réseau inter-filières favorisant les renvois de clientèle, - Accompagner les sites de visite dans leur démarche de modernisation. - Encourager et valoriser les produits par cible (familles, seniors, groupes d'enfants, personnes handicapées...).	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - les sites de visite du Département, - Fédération régionale des sites de visite (FREST), - Département de Maine et Loire, - Les organismes de formation.
	Cibles :	- Les sites de visite - Les clientèles
	Voir aussi :	- Fiche action 1.4.5. valoriser le territoire à travers la signalisation touristique, - Fiche action 1.5.1. renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés, - Fiche action 2.2.2. accompagner les professionnels dans leur commercialisation, - Fiche action 2.3.2. sensibiliser les professionnels à la transition digitale dans le tourisme.

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.2 : Animation de filières

1.2.5. : PROFESSIONNALISER LES BASES DE LOISIRS ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

• ***CONSTATS***	- Une activité très saisonnière et météo-dépendante, quasi-systématiquement déficitaire pour les collectivités locales, - Des équipements urbains plutôt de bonne facture, - A l'inverse, des bases de loisirs et baignades en milieu rural parfois insuffisamment équipées afin de permettre le bon accueil des populations, - Une augmentation de la qualité de l'accueil par le développement de partenariats publics/privés en Anjou, - Un attrait de plus en plus fort pour les équipements liés au loisir et à la baignade par les habitants du Département et les clientèles touristiques.	
• ***OBJECTIFS***	- Accompagner la montée en gamme des bases de loisirs et des baignades du département, principalement en milieu rural, - Favoriser les partenariats publics-privés entre les collectivités propriétaires des plans d'eau ainsi que des équipements et les opérateurs chargés de leur gestion, - Professionnaliser l'accueil et la surveillance des baignades.	
• ***ACTIONS***	- Organiser des séminaires et des rencontres, - Maintenir les actions de conseils aux collectivités et aux délégataires d'équipements, - Renforcer l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les procédures de délégation de service public.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - Les offices de tourisme/SPL, - Collectivités, - Profession Sport et Loisirs, - Fédération départementale de pêche, - Agence régionale de la santé.
	Cibles :	- Gestionnaires d'équipements, - Collectivités, - Les habitants et les clientèles.
	Voir aussi :	Fiche action 1.5.1. renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés.

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.2 : Animation de filières

1.2.6. : ÉLABORER UN PLAN D'ACTION OENOTOURISTIQUE PARTAGÉ A L'ÉCHELLE DE L'ANJOU

• ***CONSTATS***	- Le vignoble de l'Anjou est l'un des principaux atouts touristiques du Département selon les visiteurs et prospects (étude Comanaging 2011), - Une filière économique importante pour l'Anjou : 10 000 salariés, 1ère production végétale, - De nombreux professionnels se sont engagés ces dernières années dans des activités oenotouristiques : hébergeurs, restaurateurs, vignerons… - Un effort important reste à faire pour structurer, qualifier et mettre en marché cette offre diffuse sur le territoire.	
• ***OBJECTIFS***	- Mettre en place une stratégie marketing partagée afin de fédérer les acteurs oenotouristiques, - Développer, structurer et marketer l'offre « oenotouristique », - Améliorer l'image et la notoriété du vignoble Anjou-Saumur en tant que destination « oenotouristique », - Améliorer la mise en marché de l'offre oenotouristique du vignoble de l'Anjou et mieux analyser les retombées économiques de la filière, - Faire des habitants et des professionnels de véritables ambassadeurs et prescripteurs des vins du vignoble Anjou-Saumur.	
• ***ACTIONS***	- Animer le « club oenotourisme Anjou » et le label « Vignobles & Découvertes » afin de fédérer les acteurs, - Etablir un plan marketing partagé et mutualisé à l'échelle du vignoble, - Développer une gamme de prestations et produits pour différents segments de clientèles, - Encourager la mise en avant des vins de la région dans les cartes des restaurants, - Mettre en œuvre la « Routes des vins » et de sa signalisation, - Créer un support de promotion de l'oenotourisme pour l'Anjou : Routes des vins & villages de l'Anjou.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire, - Fédération viticole Anjou-Saumur, Syndicat des vignerons indépendants, Interloire - Offices de tourisme/SPL (Angers –Saumur – Cholet – Loire-Layon-Aubance – Une autre Loire) - ESTHUA – Musée de la Vigne et du vin d'Anjou. - Département de Maine-et-Loire
	Cibles :	- Prestataires labellisés « Vignobles&Découvertes » et « Caves touristiques », - La clientèle.
	Voir aussi :	Fiche action 2.2.2. accompagner les professionnels dans leur commercialisation

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.2 : Animation de filières

1.2.7 : ÉLABORER UN PLAN D'ACTION POUR LE VÉGÉTAL

• ***CONSTATS***	- La Loire, un fleuve inscrit au patrimoine UNESCO avec ses paysages végétalisés, - En Anjou, des productions végétales de 1er rang national, le pôle international Vegepolys, des structures de formation du niveau professionnel aux grandes écoles, des instituts de recherche de notoriété internationale, - 600 ans d'histoire avec un patrimoine végétal, des parcs et jardins ancrés depuis la Renaissance et innovants (260 parcs et jardins), - Terra Botanica, vitrine grand public de ces savoir-faire, - Une identité végétale du territoire affirmée mais qui reste insuffisamment valorisée : deux économies à associer pour l'Anjou : végétal et tourisme, - Un potentiel de sites et d'entreprises pouvant être ouverts à la visite, - Un travail de mise en réseau des partenaires touristiques de la filière végétale insuffisamment structuré.	
• ***OBJECTIFS***	- Faire de l'Anjou une destination végétale, - Amplifier la médiation sur la thématique du végétal, la valorisation des parcs, la promotion de la gestion nature, - Valoriser l'ensemble des composantes du végétal (vergers, productions végétales, arbres remarquables…), - Développer l'assistance aux communes et aux partenaires privés pour identifier et valoriser leur patrimoine végétal, - S'inscrire dans la perspective du Congrès international de l'Horticulture 2022.	
• ***ACTIONS***	- Développer des partenariats et des renvois vers d'autres sites / activités du territoire à partir des portes d'entrées : Terra Botanica, Loire à Vélo, Gare Jardin, - Evaluer et accompagner les parcs et jardins dans leur ouverture au public et leur professionnalisation, - Amplifier la programmation événementielle sur le thème du végétal associant jardins, communes, recherche, - Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation et formation des communes (Villes et Villages Fleuris) et des partenaires privés (hébergeurs, sites de visite, entreprises horticoles locales…), - Créer des circuits thématiques, - Amplifier les outils de promotion et de de recensement de l'offre, - Développer le numérique et construire une communauté « jaimelevegetal ».	
	Acteurs	Département (pilote) Terra Botanica Anjou tourisme - CAUE Végépolys et ses partenaires Autres collectivités
• ***MISE EN OEUVRE***	Cibles :	Parcs et jardins, collectivités et partenaires du pôle végétal Tourisme d'affaires : salons professionnels, congrès internationaux
	Voir aussi :	1.3.3. Poursuivre le développement et la valorisation touristique des communes

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.3 : Prospection et accompagnement des acteurs publics et privés

1.3.1. : AMPLIFIER LA DÉTECTION D'OPÉRATEURS TOURISTIQUES

• ***CONSTATS***	- Une clientèle en quête de nouveaux produits touristiques, offrant le maximum de confort au meilleur rapport qualité/prix possible, - L'Anjou est une destination insuffisamment dotée en hébergements de grande capacité, - Des offres touristiques parfois vieillissantes, notamment certaines gérées par les collectivités - Un besoin de poursuivre et d'amplifier la détection de nouveaux investisseurs pour le Département. - Nécessité d'une modernisation des sites et de l'offre	
• ***OBJECTIFS***	- Favoriser la venue en Anjou d'opérateurs nationaux et régionaux susceptibles de créer de nouvelles offres ou bien de reconvertir des sites et hébergements déclinants, - Accompagner les initiatives de reprise de sites et d'hébergements par des acteurs locaux, - Encourager les partenariats publics-privés.	
• ***ACTIONS***	- Accompagner les investisseurs et porteurs de projets, mais aussi les collectivités. - Amplifier les actions de veille et de détection, - Renforcer le fichier opérateurs et investisseurs de l'Anjou, - Communiquer et faire-savoir les grands projets mis en œuvre.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote) - Département de Maine-et-Loire
	Cibles :	- Collectivités, - Entreprises et opérateurs privés, - La clientèle.
	Voir aussi :	Fiche action 1.1.2. mettre en place un réseau de veille

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.3 : Prospection et accompagnement des acteurs publics et privés

1.3.2 : ACCOMPAGNER LES PROJETS PRIVÉS ET PUBLICS EN MILIEU RURAL ET URBAIN

• ***CONSTATS***	Des porteurs de projets divers : - Collectivités cherchant à attirer ou maintenir des prestations et des services - Partenaires privés souhaitant développer la qualité de leur offre Un besoin de compétence identique et non couvert : - Expertise technique, - Règlementation, fiscalité, - Financements, subventions Des conséquences pour le territoire : - Frein au développement et/ou maintien d'une offre de qualité - Renforcement des disparités entre les secteurs géographiques.	
• ***OBJECTIFS***	- Apporter un appui aux porteurs de projets publics et privés pour faciliter leurs démarches de développement, - Augmenter la qualité et la pertinence de l'offre sur le territoire, - Veiller à une répartition équilibrée de l'offre touristique sur le territoire départemental, et à une complémentarité entre équipements publics et prestataires privés.	
• ***ACTIONS***	- Recenser les offres privées ou publiques, en lien avec l'observatoire et le système d'information touristique d'Anjou tourisme - Appui aux démarches d'expertise - Appui au montage de dossiers de subventions - Veille réglementaire, sur la fiscalité - Aide à la prise en compte des enjeux de développement durable	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	Département et Anjou tourisme (co-pilotes)
	Cibles :	Collectivités Porteurs de projets privés, y compris associations Cibles de clientèle visées par les projets de développement.
	Voir aussi :	1.2. Animation de filières .13.3. Développement et valorisation touristique des communes

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.3 : Prospection et accompagnement des acteurs publics et privés

1.3.3 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION TOURISTIQUE DES COMMUNES

• ***CONSTATS***	Une trentaine de villages de caractère identitaires de l'Anjou Des démarches qualitatives reconnues au travers de labels. Une offre insuffisamment identifiée, une promotion à conforter Une assistance à la mise en tourisme des communes à développer L'itinérance et le numérique, 2 outils indispensables pour la valorisation touristique des communes	
• ***OBJECTIFS***	Poursuivre le développement d'un réseau de villages de caractère support d'une pratique et d'une promotion touristiques Favoriser la labellisation de villages remarquables Développer une assistance à la mise en tourisme des communes Inclure les villages dans une offre globale d'itinérances, de routes touristiques	
• ***ACTIONS***	- Accompagner à la labellisation et au suivi des labels - Accompagner à la labellisation Villes et Villages Fleuris - Accompagner à la mise en tourisme des communes labellisées ou souhaitant le devenir - Développer l'offre d'itinérance et des routes touristiques en l'appuyant sur les villages emblématiques - Accompagner au développement de l'animation et de l'événementiel - Développer une promotion ciblée sur les villages	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	Département (pilote) Anjou tourisme CAUE EPCI/Offices de tourisme/SPL et partenaires Organismes labellisateurs
	Cibles :	Communes, communes nouvelles et EPCI Visiteurs
	Voir aussi :	1.2.7. Elaborer un plan d'action pour le végétal 1.3.2. Accompagner les projets publics et privés en milieu rural et urbain 1.4.5. Valoriser le territoire à travers la signalisation touristique 3.3. Coopération entre acteurs et territoires

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.4 : Infrastructures et services

1.4.1. : DÉVELOPPER LE NAUTISME ET LE TOURISME FLUVESTRE

• ***CONSTATS***	- L'Anjou compte 4 000 km de voies d'eau dont 245 km de voies navigables (Loire 130 km, bassin de la Maine 115 km), - Toutes les activités fluviales sont représentées : croisières fluviales, bateaux-promenade, bateaux habitables, location de bateaux sans permis, plaisance privée et embarcations légères plus sportives, - Une activité de navigation en baisse sur le bassin de la Maine mais un regain d'activités sur la Loire et le long des cours d'eau, - Une enquête plaisanciers du Bassin de la Maine sur la saison 2017 a mis en évidence des attentes en termes d'offre et d'équipements, - un intérêt marqué de la clientèle pour les pratiques sur les rivières mais aussi sur les berges avec les itinérances douces, - un secteur soutenu par la Région dans son nouveau schéma.	
• ***OBJECTIFS***	- Développer les infrastructures et les services pour augmenter la fréquentation des cours d'eau, - Améliorer les conditions de navigation et favoriser les escales afin de diversifier l'offre fluvestre, - Définir un plan stratégique interdépartemental du Bassin de la Maine en intégrant la dimension environnementale. - Mettre en lien le tourisme fluvial avec l'offre d'itinérance (vélo, pédestre…)	
• ***ACTIONS***	- Aménager les cours d'eau et mettre en place une signalétique fluviale pour faciliter la pratique nautique légère (canoë, kayak, paddle) en parcours identifiés, - Définir un programme stratégique du bassin de la Maine : équipements fluvestres, création ou reconversion de la flotte, animation de la voie d'eau, professionnalisation des acteurs de la rivière, redéfinition de l'utilisation des maisons éclusières, plan de communication par type de clientèles… - Etudier et apporter un appui technique aux usagers pour l'amélioration de la gestion durable des déchets et eaux noires.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - Département, - Région des Pays de la Loire et Agence régionale, - EPCI, communes riveraines, - VNF, DDT, acteurs de la voie d'eau : bases nautiques, loueurs de bateaux habitables, personnel éclusier, représentants de la plaisance privée…
	Cibles :	- Les loueurs de bateaux, - les clientèles.
	Voir aussi :	- Fiche action 1.5.1. renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés, - Fiche action 2.2.1. améliorer l'image de l'Anjou en France en en Europe.

FICHE ACTION

1. Développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.4 : Infrastructures et services

1.4.2 : DEVELOPPER LE TOURISME EQUESTRE

• ***CONSTATS***	L'Anjou, terre de cheval : - Fleuron historique, le Cadre Noir de Saumur perpétue la transmission d'un savoir technique et théorique réputé au niveau international. - le parc départemental de l'Isle Briand, mais aussi de nombreux sites privés et hippodromes, accueille des manifestations sportives et culturelles nombreuses et variées de niveau national et international, - un nombre importants d'acteurs publics et privés, - mais une action peu structurées et coordonnée. La randonnée équestre : - une pratique permettant de faire découvrir le territoire (gastronomie, culture, paysage) mais encore déficitaire en Maine-et-Loire. - Une offre de circuits inégalement répartie sur le territoire, insuffisante ou à réhabiliter, et à mieux promouvoir	
• ***OBJECTIFS***	- Fédérer les acteurs, en particulier ceux de la randonnée équestre autour d'une politique de développement à l'échelon départemental - S'appuyer sur les associations départementales. - mailler le département d'itinéraires équestres et de services associés favorisant l'itinérance à cheval et le séjour équestre. - Etre référent des collectivités dans la mise en œuvre de ces sentiers équestres. - Soutenir les sites de visite équestres - Intégrer l'offre équestre dans l'offre d'itinérance.	
• ***ACTIONS***	- mettre en synergie les grands sites équestres du Département (en particulier Cadre Noir de Saumur et Parc départemental de l'Isle Briand) par des actions communes (événements, actions pédagogiques…) - développer les circuits et boucles repérés et jalonnés, accompagner à l'inscription au PDIPR (soutien financier, accompagnement technique), mettre en œuvre La Loire à Cheval, - développer l'accueil cavaliers et les services annexes (haltes, hébergements cavaliers) - poursuivre et renforcer la promotion des circuits et des services annexes	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	Département (pilote) Anjou tourisme Associations d'équirandins FFE et ses instances décentralisées et dédiées au tourisme équestre Collectivités, Offices de tourisme/SPL
	Cibles :	Equirandins Amateurs de pratiques, sports et spectacles équestres
	Voir aussi :	2.1.1. Faire du site web Anjou tourisme le portail de référence 2.2.1. Mettre en marché un offre tournée vers l'itinérance

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.4 : Infrastructures et services

1.4.3 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES ITINERAIRES VELOS ET LA QUALITE DES SERVICES

• ***CONSTATS***	L'Anjou, une destination cyclable - Un réseau d'itinéraires de plus de 600 km (dont La Loire à Vélo, itinéraire européen ; 3 itinéraires nationaux (la Vélo Francette…) - Une pratique en augmentation régulière, permettant d'étendre la saison touristique - Des retombées économiques importantes - Une politique régionale favorable – un intérêt partagé des territoires Cependant : - Un renforcement de la concurrence de l'offre cyclable au niveau national - Des itinéraires à finaliser ; une sécurisation à poursuivre - Des services à conforter (hébergements, aires d'arrêt, intermodalité) - Une mise en tourisme à conforter pour une clientèle de séjour, notamment grâce aux nouveaux usages du numérique	
• ***OBJECTIFS***	Finaliser les grands itinéraires et poursuivre la sécurisation Poursuivre le maillage du territoire en favorisant le développement de boucles et les connexions entre itinéraires vélo Soutenir l'offre de services et d'équipements à destination de la clientèle cycliste Poursuivre la professionnalisation des prestataires Poursuivre la mise en tourisme de l'offre cyclable et la création d'un schéma global sur l'itinérance.	
• ***ACTIONS***	- Poursuivre l'aménagement de La Loire à Vélo rive droite et de la sécurisation de l'itinéraire principal - Finaliser l'aménagement du chemin de halage de la Mayenne - Accompagner techniquement les collectivités au maillage du territoire et à la mise en place des équipements connexes (aires d'arrêt, sécurité, intermodalités, couverture wifi, parcours numériques, bornes recharges batteries) - déployer la marque nationale Accueil Vélo : hébergements, réseau de loueurs-réparateurs, sites et offices de tourisme. - poursuivre la valorisation de l'offre cyclable (grands itinéraires, mise en avant de boucles cyclables pour la clientèle de séjour, outils print et web) - Poursuivre la participation à l'animation du comité d'itinéraire Vélo Francette - Poursuivre l'observation de la fréquentation - Organiser la Fête du Vélo en Anjou et Soutenir les animations vélo (soutien à Anjou Vélo Vintage et à la TransLayon)	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	Département (pilote) Anjou tourisme Région/Agence régionale Collectivités locales, Offices de tourisme/SPL et partenaires
	Cibles :	Collectivités Touristes en itinérance et en séjour, clientèle locale Prestataires (hébergeurs, loueurs, sites de visite, OT, …)
	Voir aussi :	2.1.1. Faire du site web Anjou tourisme le portail de référence 2.2.1. Mettre en marché un offre tournée vers l'itinérance

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.4 : Infrastructures et services

1.4.4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE RANDONNEE PEDESTRE ET VTT DE LOISIRS

• ***CONSTATS***	Un réseau de 4 000 kms d'itinéraires pédestres dense et varié En dehors du GR3, une offre de grande itinérance à consolider Une qualification de l'offre pédestre reposant sur un partenariat efficace avec le CDRP Une valorisation d'une offre qualifiée à construire Une offre de circuits VTT insuffisante et à requalifier Une valorisation de l'offre VTT à étoffer	
• ***OBJECTIFS***	- Consolider et renforcer la visibilité de l'offre de grande itinérance pédestre Valoriser l'offre de petite randonnée pédestre pour une clientèle locale - Consolider et renforcer la qualification de l'offre de circuits VTT Identifier l'Anjou comme territoire de pratique du VTT - Faire du site anjou tourisme.com une référence pour la promotion des itinérances en Anjou - Intégrer l'offre pédestre et VTT dans l'offre globale d'itinérance.	
• ***ACTIONS***	- Poursuivre l'animation du PDESI et du PDIPR (inscription, révision, subvention à l'entretien, animation de groupes de travail, mise en place d'un réseau des correspondants randonnée en Anjou) et des partenariats avec les comités sportifs - maintenir l'accompagnement à l'identification et à l'inscription au PDIPR des projets de grande itinérance à pied (voies historiques ou emblématiques, bords de rivière…) - Identifier une offre de randonnées de qualité susceptible de promotion - Accompagner des grands événements de randonnée pédestre - poursuivre l'audit des circuits VTT et accompagner l'identification d'une offre de circuits fiables et de qualité - Soutenir une animation VTT - poursuivre la valorisation de l'offre de randonnées par les outils print et web (parcours numériques)	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	Département (pilote), Anjou tourisme, Fédération départementale de randonnée pédestre, Autres Comités départements sportifs, associations sportives, PNR, EPCI et collectivités, Offices de tourisme/SPL,
	Cibles :	Clientèle itinérante et de séjour Clientèle locale
	Voir aussi :	2.1.1. Faire du site web Anjou tourisme le portail de référence 2.2.1. Mettre en marché un offre tournée vers l'itinérance

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.4 : Infrastructures et services

1.4.5 : VALORISER LE TERRITOIRE A TRAVERS LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

• ***CONSTATS***	- Un schéma de signalisation touristique départementale datant de 1996, classant 80 sites, à réactualiser par rapport à l'offre et pour améliorer le jalonnement. - Une refonte du schéma en 2017 prenant en compte la fréquentation des sites mais valorisant aussi les sites engagés dans des démarches de professionnalisation et de qualification. - Une signalisation devant intégrer la nouvelle réglementation en matière de publicité et d'impact paysager. - Une signalétique d'animation touristique sur les autoroutes à renouveler et/ou compléter sur les itinéraires traversant le département	
• ***OBJECTIFS***	- faciliter l'accès aux sites, - valoriser les richesses du département pour les visiteurs de passage, - accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques du département, - cadrer et réguler la signalisation touristique, - conserver une souplesse permettant de s'adapter aux cas particuliers.	
• ***ACTIONS***	- Mise en œuvre et application du schéma départemental de signalisation touristique des sites de visite de l'Anjou (classement, financement et pose) - Accompagner les sites de visite dans leur démarche de modernisation. - Mise en œuvre des différents projets de signalétique identitaire : - routes et circuits (Route de la Loire, route des vins et villages de l'Anjou) - portes d'entrée du département - aires d'arrêt valorisant les itinérances - panoramas et sites naturels - Signalisation des monuments remarquables - Signalisation des hébergements - Coordination des démarches de renouvellement de la signalisation d'animation autoroutière.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	Département (pilote) Anjou tourisme Sites de visites et d'activités Sociétés autoroutières Autres collectivités
	Cibles :	Sites de visite et d'activités Usagers de la route et des itinérances douces
	Voir aussi :	1.2.4. Renforcer la qualité dans les sites de visite et accompagner leur développement 1.2.6. Élaborer un plan d'action oenotouristique 1.3.3. Poursuivre le développement et la valorisation touristique des communes

FICHE ACTION

1. développement : AMELIORER ET ENRICHIR L'OFFRE AFIN DE SATISFAIRE LA CLIENTELE

1.5 : Formation

1.5.1. : RENFORCER LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES

• ***CONSTATS***	- les professionnels du tourisme sont en majorité très polyvalents : sur tous les postes de travail, de nombreux besoins émergent. - Les métiers du tourisme se spécialisent de plus en plus et nécessitent une mise à niveau permanente : accueil, développement, numérique, marketing, commercialisation… - Le développement du digital impacte toutes les filières touristiques : les supports de communication et de réservation et, pour certains professionnels, l'offre de prestations. - Les centres de formation sont nombreux : continuer une communication sélective et ciblée vers les professionnels s'avère nécessaire.	
• ***OBJECTIFS***	- Identifier et anticiper les besoins des professionnels, - Faciliter la diffusion des offres de formation, - Favoriser l'accès aux pratiques de formation - Mutualiser les moyens entre les différents partenaires.	
• ***ACTIONS***	- Renforcer les partenariats avec les organismes existants (Région, chambres consulaires), - Relayer et optimiser un répertoire précis des organismes de formation en lien avec les préoccupations des professionnels du tourisme, - Poursuivre la communication sur les formations, notamment via l'espace partenaires, - Favoriser l'usage des outils numériques, - Développer la connaissance du territoire.	
• ***MISE EN ŒUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (co-pilote) et chambre de commerce (co-pilote), - réseau de partenaires : Offices de tourisme/SPL, FROTSI des Pays de la Loire, Agence régionale des Pays de la Loire, - autres organismes de formation.
	Cibles :	- Tous les professionnels
	Voir aussi :	- Fiche action 2.2.2. accompagner les professionnels dans leur commercialisation, - Fiche action 2.3.2. sensibiliser les professionnels à la transition digitale dans le tourisme.

ENJEU NUMERIQUE

PHOTO

RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

A l'heure du « tout numérique », les touristes, comme les prestataires touristiques, sont confrontés à de nouveaux modes de consommation et de commercialisation. Le numérique a bouleversé le marché touristique, en proposant des offres concurrentielles à l'offre « traditionnelle ».

L'enjeu pour les professionnels du tourisme est d'adapter leur commercialisation à ces nouveaux comportements, tout en maîtrisant leur image et leur communication.

Le numérique constitue une priorité départementale : l'objectif du schéma est de renforcer la communauté de fans de l'Anjou en faisant du site anjou-tourisme.com le site de référence de la destination, tout en accompagnant les professionnels à la mise en marché numérique de leurs prestations.

FICHE ACTION

2.numérique : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

2.1 : Communication digitale

2.1.1. : FAIRE DU SITE ANJOU-TOURISME.COM LE PORTAIL WEB DE RÉFERENCE POUR LA DESTINATION ANJOU

• ***CONSTATS***	- Le numérique a modifié les usages et les besoins des consommateurs, - Plus des 3/4 des français préparent leurs vacances sur internet et 50% réservent désormais directement le séjour en ligne, - Le mobile est devenu incontournable, avec la moitié des voyageurs planifiant leur voyage sur smartphone et 80% qui l'utilisent pendant le séjour, - Les sites internet doivent être facilement consultables pour répondre aux souhaits de rapidité des clientèles.	
• ***OBJECTIFS***	- Faire du site web anjou-tourisme.com, le site web de référence pour la destination Anjou, - Faire du site web anjou-tourisme.com, le portail unique pour les itinéraires de randonnées - Répondre aux nouveaux usages (pendant le séjour) en facilitant la recherche d'informations sur les mobiles pour les touristes et habitants, - Accroître les réservations touristiques pour les professionnels.	
• ***ACTIONS***	- Poursuivre la conquête de l'audience via une stratégie de référencement dans les moteurs de recherche et faire en sorte que Google considère anjou-tourisme.com comme le site de référence de la destination, - Devenir le « Guide du Routard » en ligne de l'Anjou en développant des guides de voyages par villes et villages, territoires, sites de visite… - Se rapprocher des utilisateurs afin de tendre vers une logique de navigation séduisante et efficace, - Impulser une nouvelle stratégie de contenus séduction avec la mise en avant d'expériences « consommateur », - Créer des contenus pratiques pour l'internaute, - Répondre à la demande des internautes et des prestataires en intégrant des infos « prix /disponibilités/avis » et la possibilité de réserver en ligne sur anjou-tourisme.com en lien avec la Place de marché régionale. - Faciliter l'accès aux usages en lien avec le syndicat Anjou Numérique.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote) - Département de Maine-et-Loire - Syndicat Anjou numérique
	Cibles :	- Grand public (habitants, touristes en séjours et prospects France).
	Voir aussi :	- Fiche action 2.1.2. poursuivre la montée en puissance de la communauté des fans de l'Anjou « jaimelanjou » sur les réseaux sociaux de tous les partenaires

FICHE ACTION

2.numérique : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

2.1 : Communication digitale

2.1.2. : POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA COMMUNAUTÉ DES FANS DE L'ANJOU « JAIMELANJOU » SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE TOUS LES PARTENAIRES

• ***CONSTATS***	- Les réseaux sociaux sont devenus un territoire d'expression majeur des destinations en raison de leurs fortes audiences, - Ils sont consultés majoritairement sur les smartphones et répondent parfaitement aux nouveaux usages des clientèles, - *L'émergence des blogueurs et des influenceurs marque l'avènement d'un nouveau type de communication : le marketing d'influence,* - *Ce type de communication est devenu un media à part entière et* incontournable pour la promotion touristique d'une destination, - Anjou tourisme mène une stratégie de communication orientée vers les médias sociaux (Facebook, Twitter, Instagram…) afin de répondre aux nouveaux usages, en ciblant les amoureux de l'Anjou dans une logique «ambassadeurs de la destination», contribuant à la notoriété de l'Anjou.	
• ***OBJECTIFS***	- Conforter la montée en puissance de la communauté des fans de l'Anjou, #Jaimelanjou au service de la promotion de la destination, - Développer la communauté et atteindre la barre des 200 000 fans, - Faire des habitants des prescripteurs de l'Anjou, - Créer un blog communautaire jaimelanjou.com afin d'agréger l'ensemble des contenus publiés par nos influenceurs, blogueurs, ambassadeurs…	
• ***ACTIONS***	- Poursuivre les campagnes de recrutement de cibles affinitaires : clients potentiels en local ou sur des zones émettrices de touristes et d'excursionnistes, - Promouvoir la marque « J'aime l'Anjou » sur les réseaux sociaux avec une identité visuelle à moderniser, - Accueillir des blogueurs/influenceurs, - Poursuivre le partenariat avec la communauté des Instagramers/ ambassadeurs de l'Anjou « Igers Anjou » très active sur les réseaux sociaux. - Faciliter l'accès aux usages en lien avec le syndicat Anjou Numérique	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - Influenceurs et Instagramers de l'Anjou. - Département de Maine-et-Loire - Syndicat Anjou numérique
	Cibles :	- Habitants, - touristes en séjours et prospects France.
	Voir aussi :	Fiche action 2.1.1. faire du site anjou-tourisme.com le portail web de référence pour la destination Anjou

FICHE ACTION

2.numérique : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

2.1 : Communication digitale

2.1.3. : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE « GESTION RELATION CLIENT » EN SYNERGIE AVEC LES OFFICES DE TOURISME DU DÉPARTEMENT

• ***CONSTATS***	- l'utilisation des outils numériques par les touristes modifie leur comportement et impacte les pratiques d'accueil, d'information et de communication, - Il est nécessaire de mieux appréhender la « gestion de la relation clients » (GRC) : ensemble des outils qui permettent d'analyser les informations relatives au client afin de le fidéliser en lui offrant des services, - Intégrer les outils numériques dans cette démarche de GRC permet d'apporter un service plus qualitatif et personnalisé, - Une relation client efficace des acteurs du tourisme, participe à la satisfaction des visiteurs et contribue grandement à la bonne image et e-réputation du territoire.	
• ***OBJECTIFS***	- Proposer une stratégie de « relation – client » à l'échelle départementale au regard de la mobilité des touristes (Flux Vision Orange), en lien avec les Offices de tourisme : **1)** Amont du séjour : Séduire le touriste – rassurer – conseiller – faciliter la réservation, **2)** Pendant le séjour : Accueil - propositions d'expériences personnalisées – incitation à la découverte – conseil, **3)** Après le séjour : e-réputation de la destination – actions de fidélisation etc.	
• ***ACTIONS***	- Mettre en place une stratégie de mobilité digitale : Internet de séjour, développement des applications et sites mobiles, - Favoriser la formation aux usages numériques - Accroitre l'accueil numérique de territoire en partenariat avec les Offices de tourisme, pour rassurer et conseiller le client à chaque étape de son séjour, - Enrichir un fichier prospect / client qualifié pour des opérations de marketing et fidélisation.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - Syndicat Anjou Numérique - La cité de l'objet connecté. - Offices de tourisme de l'Anjou/SPL, - Professionnels.
	Cibles :	- Grand public (habitants, touristes en séjours et prospects France).
	Voir aussi :	- Fiche action 1.5.1. Renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés - Fiche action 2.3.1. Mettre en œuvre une stratégie de diffusion de l'information en lien avec les OTSI. - Fiche action 3.3.2 amplifier le travail en réseau avec les offices de tourisme

FICHE ACTION

2.numérique : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

2.1 : Communication digitale

2.1.4. : PROMOUVOIR LA DESTINATION ANJOU A L'INTERNATIONAL EN LIEN AVEC LA REGION

• ***CONSTATS***	- La clientèle étrangère représente le 1/4 des clientèles touristiques du département. Elle constitue une cible très importante pour générer plus de retombées économiques en Anjou, - La marque « Anjou » a une portée internationale, à renforcer avec la marque « Loire Valley », - 4 marchés étrangers sont prioritaires pour l'Anjou : le Royaume-Uni et les Pays-Bas, puis la Belgique et l'Allemagne.	
• ***OBJECTIFS***	- Gagner des parts de marchés sur les clientèles étrangères, notamment de proximité, en lien avec l'Agence régionale des Pays de la Loire et Atout France, - Renforcer la notoriété de la marque « Anjou – Loire Valley » sur les marchés de proximité (Britanniques – Pays-Bas – Belgique-Allemagne) en partenariat avec l'Agence régionale des Pays de la Loire, - S'appuyer sur les marques « Loire Valley », « Châteaux de la Loire » et « La Loire à Vélo » en fonction des marchés pour la clientèle étrangère.	
• ***ACTIONS***	- Refondre la version britannique du site anjou-tourisme.co.uk en version responsive, - Mettre en place des opérations de promotion en partenariat avec l'Agence régionale des Pays de la Loire sur les marchés prioritaires de proximité, - Participer aux actions du cluster « oenotourisme » d'Atout France pour la promotion du vignoble Anjou-Saumur sur les marchés étrangers, en lien avec l'Agence régionale des Pays de la Loire et Interloire, - Participer aux actions « relations presse » sur les marchés étrangers prioritaires en lien avec l'Agence régionale, - Créer un support « print » adapté pour séduire la clientèle étrangère lors des actions de promotion/prospection par les professionnels touristiques et économiques de l'Anjou.	
• ***MISE EN ŒUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote) - l'Agence régionale des Pays de la Loire et Atout France, - les Offices de tourisme/SPL, - Les professionnels touristiques présents à l'export.
	Cibles :	- Presse, - La clientèle étrangère, - Tour-opérateurs pour les marchés lointains (en lien avec la région et les OT).
	Voir aussi :	- Fiche 3.2.1. améliorer l'image et la notoriété de l'Anjou en France et en Europe

FICHE ACTION

2.numérique : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

2.2 : Mise en marché

2.2.1. : METTRE EN MARCHÉ DES PRODUITS IDENTITAIRES ET UNE OFFRE TOURNÉE VERS L'ITINÉRANCE

• ***CONSTATS***	- Le tourisme se développe non plus sur la durée mais sur la fréquence des séjours, ce qui est favorable aux week-ends et aux courts séjours, - Le consommateur ne choisit plus forcément une destination mais un produit qui correspond à une motivation affinitaire et au besoin du moment, - Une clientèle exigeante et dans l'attente d'un service efficace.	
• ***OBJECTIFS***	- Proposer à la clientèle une offre « court séjour » adaptée à tous les segments de marché, - Agréger l'ensemble de l'offre produit thématique de l'Anjou sur la Place de marché et la valoriser sur anjou-tourisme.com, - Proposer une offre sur-mesure, - Mettre en marché des produits itinérants autour des circuits : La Loire à Vélo, Routes des Vins & villages de l'Anjou, Vélo Francette… - Faciliter la formation des acteurs à la commercialisation	
• ***ACTIONS***	- Accompagner les professionnels dans l'élaboration d'une gamme de produits « courts séjours » thématiques identitaires à l'Anjou, - Valoriser les séjours thématiques sur anjou-tourisme.com via la place de marché régionale et la base de données e-SPRIT. - Proposer une offre de formation aux acteurs.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote) - les OT/SPL, - Département de Maine-et-Loire
	Cibles :	- Les professionnels du tourisme, - La clientèle.
	Voir aussi :	- Fiche action 1.5.1 renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés - Fiche action 2.2.2. accompagner les professionnels dans leur commercialisation

FICHE ACTION

2.numérique : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

2.2 : Mise en marché

2.2.2. : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LEUR COMMERCIALISATION

• ***CONSTATS***	- Le tourisme est l'un des secteurs de l'économie qui a été le plus impacté par l'évolution du numérique, - Les professionnels sont désormais dans l'obligation de valoriser et de distribuer leur offre par le biais de ces nouveaux outils numériques, - La distribution de l'offre touristique, notamment en matière d'hébergements, a connu un bouleversement : les canaux de commercialisation traditionnels ont été supplantés par la vente en ligne, - Pour rester attractifs, les territoires se doivent, à leur tour, d'adopter une attitude active vis-à-vis de la vente en ligne.	
• ***OBJECTIFS***	- Accompagner les professionnels dans leur commercialisation et leur permettre d'être moins dépendants des OTA, - Mettre à disposition des acteurs touristiques un outil de gestion des disponibilités et des tarifs : intégration de la réservation en ligne sur les sites Internet des professionnels et des portails web institutionnels, - Optimiser la distribution en ligne des prestataires touristiques en circuit court via anjou-tourisme.com et les sites régionaux, - Permettre aux internautes de consulter les disponibilités et de réserver en ligne sur anjou-tourisme.com.	
• ***ACTIONS***	- Déployer la « Place de marché e-commerce régionale » auprès des professionnels touristiques du département, - Accompagner les professionnels dans leur stratégie commerciale.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - Agence régionale des Pays de la Loire - les offices de tourisme/SPL, - Les professionnels.
	Cibles :	- Les professionnels touristiques, - La clientèle.
	Voir aussi :	Fiche action 2.2.1. mettre en marché des produits identitaires et une offre tournée vers l'itinérance.

FICHE ACTION

2.numérique : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

2.3 : Usage et accueil numérique

2.3.1. : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION EN LIEN AVEC LES OT DU TERRITOIRE

• ***CONSTATS***	- Avant le développement du mobile, le touriste n'utilisait internet que depuis un bureau, et pour préparer longtemps à l'avance son séjour, - Désormais, le touriste utilise le numérique pendant son séjour, à partir de son smartphone et de sa tablette, - Si un touriste sur 10 se rend à l'office de tourisme durant son séjour, les 9 autres ne le fréquentent pas et « échappent » à l'OT, - L'office de tourisme est désormais loin d'être le seul à diffuser de l'information touristique concernant sa destination : les sites de partages d'avis, les professionnels et les labels sont des concurrents.	
• ***OBJECTIFS***	- Organiser la diffusion de l'information et rendre cohérents les schémas d'accueil élaborés par les offices de tourisme afin de réaliser un schéma « global » à l'échelle de l'Anjou, - Intégrer le numérique à la stratégie d'accueil afin de répondre aux attentes des internautes : avant et pendant le séjour, - Analyser l'usage et la mobilité des touristes sur le territoire en lien avec l'étude des flux touristiques (Orange).	
• ***ACTIONS***	- Réaliser l'inventaire de l'ensemble des sources d'information potentielles d'un territoire en vue d'identifier les types de demandes, de clientèles, de saisonnalité… - Elaborer un schéma présentant l'ensemble des solutions d'accueil et d'information maillant le territoire, - Analyser comment le territoire est adapté à l'usage en mobilité, tant en terme d'infrastructures (wifi, couverture réseau) qu'en outils en mobilité, - Faciliter l'accès aux usages numériques, - Mettre en œuvre un dispositif afin que le site anjou-tourisme.com joue un rôle de mise en relation entre les touristes/locaux et les experts locaux des offices de tourisme (principe de géolocalisation sur le territoire).	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (co-pilote), - offices de tourisme/SPL (co-pilote), - Syndicat Anjou numérique.
	Cibles :	- La clientèle (habitants, touristes en séjours et prospects France).
	Voir aussi :	- Fiche action 2.1.3. mettre en œuvre une stratégie de gestion de relation clients en synergie avec les OT du territoire, - Fiche action 3.3.2 amplifier le travail en réseau avec les offices de tourisme.

FICHE ACTION

2.numérique : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

2.3 : Usage et accueil numérique

2.3.2. : SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS À LA TRANSITION DIGITALE DANS LE TOURISME

• ***CONSTATS***	- Une forte attente des professionnels dans l'accompagnement du numérique : mise en marché, réseaux sociaux, référencement de leur offre… - Des animateurs numériques isolés, peu d'actions sur ce sujet sont mutualisées et les professionnels manquent par conséquent de lisibilité.	
• ***OBJECTIFS***	- Accompagner les professionnels dans leur montée en compétence sur le numérique, - Elaborer un management numérique de la destination, - Définir une organisation en mode collaboratif avec les structures institutionnelles, - Mettre en œuvre une veille numérique et de l'e-réputation à l'échelle du département.	
• ***ACTIONS***	- Créer et coordonner un "Club numérique tourisme en Anjou" rassemblant différents acteurs numériques du territoire, - Conduire un état des lieux du numérique de l'offre touristique par territoire et par filière, - Mettre en place un plan d'accompagnement mutualisé des professionnels touristiques, - Créer un événement annuel sur le numérique en Anjou, à destination des professionnels, - Coordonner une veille sur les tendances et actions liées au numérique sur le territoire, - Créer un outil permettant l'évaluation de l'e-réputation du territoire.	
• ***MISE EN ŒUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote), - Syndicat Anjou numérique - Offices de tourisme/SPL, - FROTSI Pays de la Loire, - CCI Maine & Loire, - Angers Tourisme Lab, - Club numérique angevin.
	Cibles :	- Professionnels du tourisme.
	Voir aussi :	- Fiche action 2.1.3. mettre en œuvre une stratégie de gestion de relation clients en synergie avec les OT du territoire,

ENJEU D'ATTRACTIVITE

PHOTO

AFFIRMER LA DESTINATION ANJOU

Dans un contexte très concurrentiel entre les territoires, le département de Maine-et-Loire n'est pas suffisamment identifié en tant que destination. Par ailleurs, la richesse et la variété de l'offre touristique départementale la rend difficilement lisible.

L'ensemble des acteurs partage un constat unanime de dispersion des forces et du message, et demandent la clarification d'un positionnement unique et partagé, qui sera porté par le Département autour d'une marque de territoire, afin d'accroître son attractivité. Cette marque sera déclinée autour des thèmes identitaires forts, et relayée par un réseau actif des ambassadeurs de l'Anjou.

En s'appuyant sur un réseau de sites et des itinéraires structurants, le Département initiera et accompagnera les initiatives de promotion, commercialisation et communication en réseau, afin de favoriser une meilleure diffusion les clientèles sur l'ensemble du territoire.

FICHE ACTION

3.attractivité : AFFIRMER LA DESTINATION ANJOU

3.1 : identité

3.1.1. : METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE DE MARKETING TERRITORIAL AUTOUR DE LA MARQUE ANJOU

• ***CONSTATS***	- La concurrence toujours plus vive nécessite de jouer une partition commune pour amplifier nos messages, - Le rayonnement de la marque « Anjou » n'est actuellement pas assez fort pour se distinguer des autres marques territoriales, - La marque Anjou doit pouvoir rassembler l'ensemble des territoires et acteurs touristiques du département afin de porter un message fort et commun,	
• ***OBJECTIFS***	- Donner un nouvel élan à la plateforme de marque Anjou, - Mobiliser et fédérer tous les « acteurs » potentiels du tourisme, - Diffuser la marque Anjou et l'identité du territoire dans tous les sites et lieux stratégiques du département, - Se démarquer durablement de la concurrence en affirmant notre identité.	
• ***ACTIONS***	- Mener une réflexion pour le changement de nom du département : Maine-et-Loire par Anjou, - Déployer une signalétique de porte d'entrée du département du type « Bienvenue en Anjou », - Soutenir les initiatives locales (ex : association – événements) de valorisation de la marque de territoire Anjou (ex : un plat pour l'Anjou…), - Moderniser les supports de communication (magazine – cartes Anjou tourisme) en utilisant au maximum la marque Anjou, - En lien avec le Département créer un kit de communication à destination des acteurs participant à des manifestations et actions de promotion. - Valoriser les circuits-courts et les produits du terroir à travers le réseau « Produit en Anjou », - Créer une boutique en ligne sur anjou-tourisme.com afin de valoriser les produits du terroir spécifique au territoire.	
• ***MISE EN ŒUVRE***	Acteurs :	- Département et Anjou tourisme (co-pilotes) - les Offices de tourisme/SPL, - les associations
	Cibles :	- Professionnels du tourisme et autres acteurs économiques, - Habitants du territoire.
	Voir aussi :	- Fiche action 3.2.1. améliorer l'image et la notoriété de l'Anjou en France et en Europe - Fiche action 3.3.1 mutualiser les actions et moyens des acteurs

FICHE ACTION

3.attractivité : AFFIRMER LA DESTINATION ANJOU

3.2 : Notoriété

3.2.1. : AMÉLIORER L'IMAGE ET LA NOTORIÉTÉ DE L'ANJOU EN FRANCE ET EN EUROPE

• ***CONSTATS***	- La concurrence devient plus « frontale » entre les destinations et les offres, - Il est essentiel d'avoir une marque identitaire puissante qui véhicule des images positives du territoire, - il est désormais nécessaire d'appliquer le postulat « Seul, on va plus vite . ensemble, on est plus fort ! » en fédérant les acteurs et les territoires.	
• ***OBJECTIFS***	- Gagner en notoriété en menant des campagnes de promotion autour de la marque Anjou et des marques et sites « Portes d'entrées » du territoire, - Améliorer l'image de la destination à travers une gamme d'expériences à vivre propres au territoire, - Gagner des parts de marchés sur les clientèles françaises et étrangères pour générer des retombées économiques plus importantes sur le territoire.	
• ***ACTIONS***	- Mener une campagne de promotion d'envergure à Paris autour de la destination « Anjou » en lien avec les marques « Portes d'entrées » du territoire, - Déployer une stratégie de communication digitale, - Amplifier la visibilité dans les médias via l'accompagnement par une agence relations presse à Paris, - Réaliser un guide Anjou dans une édition leader du marché, - Mener des campagnes de promotion sur les marchés étrangers prioritaires (Angleterre – Pays-Bas – Belgique- Allemagne) en lien avec l'Agence régionale des Pays de la Loire et Atout France.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote) - grands sites touristiques - Département de Maine-et-Loire - OT / SPL/ Villes / agglos / Région Pays de la Loire
	Cibles :	- La clientèle - France : Grand ouest – Paris Ile de France – Nord - Etranger : Grande Bretagne – Pays-Bas – Belgique - Allemagne.
	Voir aussi :	- Fiche action 1.1.1. accroître l'analyse de la demande touristique, - Fiche action 2.1.1. faire du site anjou-tourisme.com le portail web de référence pour la destination Anjou, - Fiche action 2.1.4. promouvoir la destination Anjou à l'international en lien avec la Région - Fiche action 3.3.1 mutualiser les actions et moyens des acteurs

FICHE ACTION

3.attractivité : AFFIRMER LA DESTINATION ANJOU

3.2 : Notoriété

3.2.2. : DÉVELOPPER ET ANIMER UN RESEAU D'AMBASSADEURS DE L'ANJOU

• ***CONSTATS***	- Les habitants de l'Anjou sont souvent dans la retenue, ce qui peut constituer une faiblesse pour la promotion et l'attractivité du territoire, - De nombreux angevins à forte visibilité (« people », anciens étudiants devenus dirigeants d'entreprise…) pourraient être mobilisés afin de valoriser un territoire qui leur a plu et devenir des ambassadeurs,	
• ***OBJECTIFS***	- Donner un fort sentiment d'appartenance aux angevins et faire des habitants du département des ambassadeurs du territoire, - Créer un véritable réseau avec la diaspora angevine,	
• ***ACTIONS***	- Animer un réseau d'ambassadeurs #jaimelanjou auprès des influenceurs du territoire : blogueurs, instagramers, décideurs… - Se doter d'outils de communication à destination des ambassadeurs potentiels, - Participer à des événements majeurs du territoire dans une optique de promotion de la marque ambassadeur « jaime l'Anjou », - Faire de la plateforme social média « Jaime l'Anjou » la plateforme officielle des ambassadeurs du territoire sur les réseaux sociaux, - S'appuyer sur les actions existantes, notamment celles menées par la ville et l'agglomération d'Angers ainsi que la chambre de commerce et d'industrie, - Créer des partenariats avec « Produit en Anjou ».	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Département et Anjou tourisme (co-pilote), - Intercommunalités - les Offices de tourisme/SPL, - Produit en Anjou, - CCI Maine et Loire - Destination Anjou.
	Cibles :	- Habitants, - Collectivités - Professionnels du tourisme et autres filières économiques.
	Voir aussi :	- Fiche action 3.2.1. améliorer l'image et la notoriété de l'Anjou en France et en Europe - Fiche action 3.3.1 mutualiser les actions et moyens des acteurs

FICHE ACTION

3. attractivité : AFFIRMER LA DESTINATION ANJOU

3.3 : Coopération entre acteurs et territoires

3.3.1 : MUTUALISER LES ACTIONS ET MOYENS DE COMMUNICATION DES DIFFERENTS ACTEURS

• ***CONSTATS***	- Une offre touristique angevine riche et variée mais par conséquent difficilement lisible. - Un constat unanime de dispersion des forces et du message - Une demande de clarification d'un positionnement unique et partagé, décliné autour de thèmes identitaires forts, et relayé par un réseau actif des ambassadeurs de l'Anjou. - Des sites majeurs bien identifiés à l'image du territoire, lui donnant une notoriété spontanée sur laquelle l'ensemble des autres acteurs peuvent s'appuyer.	
• ***OBJECTIFS***	- S'appuyer sur les sites structurant à la fois l'image et l'offre du territoire pour capter la notoriété, les flux et les retombées que ces derniers génèrent. - Multiplier les actions de promotion communes et partagées pour optimiser les budgets de communication.	
• ***ACTIONS***	- S'appuyer sur un réseau de sites à forte notoriété pour les associer à l'image du territoire et ses marqueurs identitaires. - Identifier les sites susceptibles de structurer ce réseau de « locomotives » : image forte, moyens de communication, meilleur capacité à être des relais vers le territoire. - Mutualisation des budgets de communication afin de mener des opérations de promotion partenariales avec les grandes marques de territoires (Campagnes TV, affichages Paris, vidéos…) - Développer des partenariats avec ces sites pour faciliter la mise en réseau, y compris avec les autres prestataires (hébergeurs, offices, itinérances, etc.) : programmation événementielle, offres groupées, circuits..	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	Département et Anjou tourisme (co-pilotes) Sites structurants identifiés et volontaires Offices de tourisme
	Cibles :	Ensemble des partenaires du territoire Touristes et prescripteurs
	Voir aussi :	3.1.1. Mettre en place une stratégie autour de la marque Anjou 3.2.1. Améliorer l'image et la notoriété de l'Anjou 3.2.2. Développer et animer un réseau d'ambassadeurs

FICHE ACTION

3. attractivité : AFFIRMER LA DESTINATION ANJOU

3.3: Coopération entre acteurs et territoires

3.3.2. : AMPLIFIER LE TRAVAIL DE RESEAU AVEC LES OFFICES DE TOURISME ET LES SPL

• ***CONSTATS***	- Un réseau d'offices de tourisme dynamiques en Anjou organisés en une Fédération départementale des offices de tourisme directement rattachée à Anjou tourisme, - Avec la loi NOTRe les Offices de tourisme se sont regroupés et réorganisés, parfois en société publique locale (SPL), - Une évolution des métiers dans les offices de tourisme.	
• ***OBJECTIFS***	- Encourager le travail en réseau de tous les partenaires du tourisme de l'Anjou, - Décloisonner, mutualiser et partager les compétences entre les différentes institutions touristiques afin de renforcer l'attractivité du territoire, - Partager l'information et le savoir-faire, favoriser la co-construction des actions, - Changer l'image des offices de tourisme en valorisant leur compétence et leur savoir-faire auprès des différents clients (touristes, locaux, élus, professionnels).	
• ***ACTIONS***	- Accompagner les offices de tourisme dans leurs missions : accueil, information, promotion, animation… - Favoriser l'accès à une offre de formation dédiée - Organiser deux rencontres par an sur des thèmes choisis en fonction des besoins inventoriés et plus largement en lien avec les missions d'Anjou tourisme, - Encourager la professionnalisation des acteurs touristiques (hébergeurs, sites de visite, commerçants…) en lien avec les offices de tourisme, - Poursuivre l'utilisation du Système d'information Touristique, - Développer la mise en marché des acteurs touristiques du territoire, - Intégrer les offices à l'espace partenaires du tourisme de l'Anjou, - Développer une plateforme de partage de l'information.	
• ***MISE EN OEUVRE***	Acteurs :	- Anjou tourisme (pilote) - Les Offices de tourisme du département et les SPL, - La FROTSI des Pays de la Loire, - Le Département. - Les intercommunalités
	Cibles :	- Les Offices de tourisme /SPL, - La clientèle.
	Voir aussi :	- Fiche action 1.5.1 Renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés - Fiche action 2.1.3. mettre en œuvre une stratégie de gestion de relation clients en synergie avec les OT du territoire, - Fiche action 2.3.1. mettre en œuvre une stratégie de diffusion de l'information en lien avec les OTSI.

Page avec 3 ou 4 photos évoquant les grandes orientations du schéma:

Itinérance (vélo)

Vignoble

Végétal

fluvial

Page vierge

PAGE DE COUV DERNIERE DE COUV

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE RANDONNEE PEDESTRE, EQUESTRE, VTT et CANOE-KAYAK

Opérations éligibles

› Création, entretien, balisage, équipements annexes d'itinéraires pédestres, équestres, VTT et nautiques.

› Documents et supports de diffusion et promotion pour les parcours nautiques.

Schémas et documents de références

› Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

› Plan départemental des espaces sites et itinéraires

Bénéficiaires

Dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

› Personnes morales de droit public et organismes de droit privé sans but lucratif (notamment groupements de communes, communes, Pays, Parc naturel régional, Offices de tourisme…)

Dans le cadre des aménagements nautiques

› Personnes morales de droit public et organismes de droit privé sans but lucratif (notamment comité départemental de canoë-kayak, clubs, bases nautiques …).

Conditions et critères d'éligibilité par type d'itinérance

A) Randonnée pédestre, équestre et VTT

1-1 : liés à la qualité de sentiers et circuits :

› Sentiers inscrits au PDIPR (moins de 30 % de portions revêtues, 4km minimum pour sentier pédestre, 10 km pour circuit VTT, 15 km pour circuit équestre, absence de problème sécurité).

› Respect de la charte officielle de balisage pédestre, respect de la charte de qualité pour les panneaux d'information (dimension conseillée : 100x120cm, quadrichromie avec mentions obligatoires de la longueur, durée, échelle, sites remarquables, service de proximité, type de balisage, logo Département).

› Respect des différentes chartes ou labels en vigueur (FFC, FFCT pour le VTT) et pour les circuits équestres du référentiel spécifique.

1-2 : liés à la nature des travaux :

› Dépenses pour création ou entretien, balisage, panneaux d'information, aménagements spécifiques permettant d'assurer la continuité des itinéraires (passerelles, rambardes, clôtures, buses, bacs à chaînes, ...), l'adaptation des cheminements à certains types d'itinérances.

› Aménagements d'équipements équestres (barres d'attache, abreuvoirs, clôtures).

› Aires de lavage VTT.

1-3 : liés à la mise en œuvre des travaux :

› Entretien courant assuré par une structure d'insertion par l'activité économique ou par un établissement et service d'aide par le travail

› Travaux spécifiques : appel à une entreprise spécialisée.

B) Randonnée nautique

2-1 : liés à la qualité du parcours :

› Parcours et aménagements d'itinéraires nautiques.

› Respect des différentes chartes et modèles (charte signalétique officielle de la FFCK, modèle des «fiches rivières»).

2-2 : liés à la nature des travaux :

› Aménagement, entretien, promotion de parcours

• Dépenses pour l'aménagement, l'entretien de parcours nautiques (signalétique, balisage, panneaux d'information, aménagements spécifiques : pontons, portage, franchissement des ouvrages …).

• Dépenses liées à la conception et à l'impression des «fiches rivières».

› Aménagements nautiques

• Dépenses liées aux aménagements spécifiques (pontons, cales, …), aires d'accueil : zones de bivouac, toilettes sèches, mobiliers fixes.

• Non compris les dépenses d'acquisitions immobilières et de matériels.

L'ensemble des opérations devra s'effectuer dans une démarche d'aménagement durable.

Montant de la subvention

	Plancher montant travaux	Plafond montant travaux	Taux de subvention
RANDONNEE PEDESTRE EQUESTRE ET VTT	1 500 € HT	40 000 € HT	40 %
RANDONNEE NAUTIQUE			
Parcours nautiques	10 000 € HT	50 000 € HT	20 %
Fiches rivières	3 000 € HT	10 000 € HT	20 %
Aménagements nautiques	5 000 € HT	15 000 € HT	20 %

Modalités d'attribution

› Décision de la Commission permanente du Conseil départemental.

› Après consultation du Comité restreint de la CDESI (pour les parcours pédestres, équestres, VTT, et nautiques).

Modalités de versement

Voir règlement budgétaire et financier départemental, dans sa partie VI relative aux subventions.

Composition du dossier

› Lettre de demande de subvention et, le cas échéant, délibération de l'organe délibérant de la collectivité.

› Dossier technique, avec plans et cartes accompagné d'une note descriptive de l'opération, démontrant notamment la cohérence du projet avec les itinéraires ou les équipements existants.

› Devis descriptifs et estimatifs des travaux envisagés.

› Plan de financement prévisionnel incluant le financement départemental.

› Relevé d'identité bancaire.

En plus, pour les aménagements nautiques :

› Présentation détaillée du projet (prestations proposées, plan d'aménagement, devis descriptifs et estimatifs des travaux envisagés).

› Engagement à renseigner la base de données du réseau e-SPRIT.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année.

DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil départemental lors de sa réunion du xx février 2018

SERVICES A CONTACTER

Pour analyse et instruction de la demande de subvention :

• Département de Maine-et-Loire
Direction générale adjointe territoires
Direction de l'insertion, de l'ingénierie et de l'aménagement des territoires
Service tourisme

Pour assistance et conseil technique :

• Anjou tourisme : pôle développement
• Département de Maine-et-Loire – Service tourisme

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - Commission des territoires

N° 2018_02_CD_0016

Rapporteur : Monsieur Philippe Chalopin

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.6 - Tourisme
Politique touristique départementale - Inscriptions budgétaires

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux

Excusés : Fatimata Amy, François Gernigon

Absents excusés : Marie-Josèphe Hamard pouvoir à Gilles Grimaud, Véronique Maillet pouvoir à Véronique Goukassow, Marie-France Renou pouvoir à Grégory Blanc, Didier Roisné pouvoir à Jocelyne Martin, Isabel Volant pouvoir à Nooruddine Muhammad

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- concernant les inscriptions budgétaires et les autorisations de programme pour 2018 :

- **approuve les autorisations de programme et inscriptions budgétaires ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement sur les autorisations de programme, telles que présentées dans l'annexe budgétaire 1 ;**

- concernant le soutien au Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP) de Maine-et-Loire :

- **attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 36 000 € au Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP) de Maine-et-Loire au titre de l'année 2018 (compte 65-94-6574) ;**
- **approuve les termes de la convention à passer avec le bénéficiaire et l'Agence Départementale du Tourisme de l'Anjou, telle que présentée en annexe 2 et autorise le Président à la signer ;**

(M. Chalopin ne prenant pas part au vote sur la partie relative au CDRP de Maine-et-Loire)

- concernant l'adhésion à l'Association départements et régions cyclables

- **prend acte du renouvellement de l'adhésion du Département à l'Association départements et régions cyclables au titre de 2018, en vertu de la délégation confiée par délibération du Conseil départemental n° 2015.CD1-005 du 2 avril 2015 (point 1.3) et du versement de la cotisation liée qui s'élève à 5 000 € ;**

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions)

- concernant le GIP Terra Botanica :

- **vote une autorisation de programme de 240 000 € en investissement et inscrit le crédit de paiement correspondant,**
- **inscrit en dépenses de fonctionnement un crédit de 800 000 €.**

(M. Gillet ne prenant pas part au vote sur la partie relative au GIP Terra Botanica)

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

ANNEXE 1

COMPETENCE 3 : Être un département acteur du développement équitable des territoires

Thème 3.6. : Tourisme

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Développer les équipements touristiques diversifiés et de qualité								
	Equipements touristiques publics (CP)			**100 000**					
204-94-204142	Subv. Equip. Communes – bâtiments et installations			100 000					
	Études							**30 000**	
011-0202-62268	Autres honoraires							30 000	
	Développer les itinérances								
	Loire développement durable ENS (CP)	**30 000**		**30 000**					
23-738-23151	Réseaux de voirie	30 000		30 000					
	Vélo tourisme travaux ENS (CP)	**363 000**	**104 000**	**363 000**					
23-738-23151	Réseaux de voirie	363 000		363 000					
13-738-1324	Subvention de la Région		104 000						
	Vélo tourisme travaux ENS (CO)					**7 000**			
21-94-2157	Matériel et outillage technique					7 000			
	Vélo tourisme travaux ENS							**40 000**	
011-738-615231	Entretien itinéraires vélo							40 000	
	Circuits de randonnée ENS (CO)					**60 000**			
204-738-204141	Tourisme de randonnée PDIPR					60 000			
	Circuits de randonnée pédestre, équestre et VTT ENS							**41 000**	
65-94-6574	Subvention tourisme de randonnée							41 000	
	Fiches rivières et maisons éclusières							**23 000**	
011-738-6236	Fiches rivières							3 000	
011-738-6226	Appel à projet maisons éclusières							20 000	
	Signalétique et autres frais							**15 000**	**7 000**
011-94-60633	Fournitures de voirie (signalétique LAV)							10 000	
011-94-6281	Cotisations DRC							5 000	
74-94-7472	Participation Région (signalétique LAV)								7 000
	Balisage de la Loire							**10 000**	
011-94-60632	Balisage de la Loire (fourniture de petits équipements)							10 000	

COMPTES	OBJET	AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Signalisation touristique (CP)	**290 000**	**100 000**	**115 000**	**40 000**				
21-94-2181	Signalisation touristique	290 000		115 000					
13-94-1328	Participation sites privés		45 000		15 000				
13-94-1322	Participation Région (Route du Vignoble)		40 000		20 000				
13-94-1324	Participation collectivités (villes)		15 000		5 000				
	Assurer la promotion								
	Comité tourisme							**1 950 000**	
65-94-6574	ADT							1 850 000	
65-94-6574	ADT - promotion							100 000	
	Associations de promotion touristique							**25 000**	
65-94-6574	Associations de promotion touristique (Translayon, ADT 79...)							25 000	
	Valoriser le végétal en Anjou								
	GIP Terra Botanica (CP)	**240 000**		**240 000**					
204-94-204182	GIP Terra Botanica	240 000		240 000					
	GIP Terra Botanica							**800 000**	
65-94-65738	GIP Terra Botanica							800 000	
	Villes et villages fleuris							**5 000**	
011-94-6245	Transport de personnes							1 000	
011-94-6232	Fêtes et cérémonies							3 000	
011-94-6238	Divers							1 000	
	TOTAL	**923 000**	**204 000**	**848 000**	**40 000**	**67 000**		**2 939 000**	**7 000**

Pour mémoire – Budget compétence 3 1

	Fête du Vélo en Anjou 2018							**25 000**	
011-621-6288	Fête du Vélo en Anjou 2018 (1)							25 000	

ANNEXE 1 (suite)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP en gestion après DM2 2017	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
				COMPETENCE 3 - ETRE UN DEPARTEMENT ACTEUR DU DEVELOPPEMENT EQUITABLE DES TERRITOIRES					
				Thème 3.6 - Tourisme						
		809 180,96	**683 000,00**	**Développer les itinérances**	**753 205,01**	**508 000,00**	**180 975,95**	**50 000,00**		
3-6-2-1		60 000,00	30 000,00	Loire développt durable ENS (CP)	30 000,00	30 000,00	30 000,00			
3-6-2-1	D-23-738-23151-7100-0300-2016-ENSLDD	60 000,00	30 000,00	Loire Développement Durable - AP 2016 2017 2018	30 000,00	30 000,00	30 000,00			
3-6-2-3		749 180,96	363 000,00	Vélo tourisme travaux ENS (CP)	723 205,01	363 000,00	25 975,96			
3-6-2-3	D-23-738-23151-7200-0300-2016-ENSVELO	749 180,96	363 000,00	Vélo tourisme (travaux) - AP 2016 2017 2018	723 205,01	363 000,00	25 975,95			
3-6-2-13			290 000,00	Signalisation touristique (CP)		115 000,00	125 000,00	50 000,00		
3-6-2-13	D-21-94-2181-0-0820-2018-SIGNALETIQ		290 000,00	Schéma de signalisation touriqtique - AP 2018		115 000,00	125 000,00	50 000,00		
			240 000,00	**Valoriser le végétal en Anjou**		**240 000,00**				
3-6-4-5			240 000,00	GIP Terra Botanica (CP)		240 000,00				
3-6-4-5	D-204-94-204182-240-860-2018-GIPTERRAB		240 000,00	GIP Terra Botanica - AP 2018		240 000,00				
		809 180,96	**923 000,00**	**TOTAL**	**753 205,01**	**748 000,00**	**180 975,95**	**50 000,00**		

CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE ANNÉE 2018

Entre :

- **le Département de Maine-et-Loire**, dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, représenté par Monsieur Christian GILLET, Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire, agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental n° 2018. en date du février 2018,

ci-après dénommé "**le Département**",

- **l'Association du Comité départemental du tourisme et Fédération des offices de tourisme et syndicats d'initiative de l'Anjou**, représentée par son Président, Monsieur Philippe CHALOPIN;

ci-après dénommée "**Agence Départementale du Tourisme de l'Anjou ou ADT de l'Anjou**",

- **l'Association du Comité départemental de randonnée pédestre (CD Randonnée 49)**, dont le siège social est situé aux Ponts-de-Cé (49136) – Maison des Sports – 7 rue Pierre de Coubertin – BP 43527 (SIRET 422.981.407) représentée par son Président, Monsieur Dominique MACE ;

ci-après dénommée "**le bénéficiaire**",

- Vu le Code du tourisme et notamment son article L. 132-1 et suivants,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L. 1611-4 et L. 3211-1,

- Vu la loi n° 2000-321 en date du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

- Vu le règlement général budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil départemental n° 2016-CD2-048 du 23 février 2016,

- Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018. en date du février 2018 adoptant le schéma départemental de développement touristique et du vélo-loisirs de l'Anjou pour la période 2018-2021,

- Vu la délibération du Conseil général n°2012.CG2-012 en date du 25 juin 2012 approuvant les objectifs du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires et la nouvelle composition de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires,

- Vu la demande de subvention en date du 22 juin 2017,

Préambule :

La loi du 22 juillet 1983 précisée par une circulaire du 30 août 1988 a transféré la responsabilité du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) au Département.

Par délibération du 25 juin 2012, le Conseil général a approuvé les objectifs du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et la nouvelle composition de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) ; ce PDESI privilégie les itinérances.

Le schéma départemental de développement touristique et du vélo-loisirs de l'Anjou 2018-2021, a confirmé la volonté du Département de promouvoir les activités d'itinérances afin de positionner l'Anjou comme destination de loisirs actifs et de favoriser les pratiques de randonnées des Angevins.

Aujourd'hui, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée comprend près de 4 000 km d'itinéraires.

Depuis mars 2010, le contrôle sur le terrain de la réalisation des travaux d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée est assuré par le CDRP 49.

Par convention du 25 octobre 2013, le Département et le CD Randonnée 49 ont mis en place un partenariat d'échanges de données en se dotant d'un système d'information géographique commun de connaissance et de suivi des itinéraires de randonnée (SIGIRP).

Depuis le 2ème semestre 2016, le CD randonnée 49 a repris directement la labellisation FF randonnée des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er - objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les missions de chacune des parties dans le but de favoriser le développement de la randonnée dans le département de Maine-et-Loire.

a) Le bénéficiaire : Comité départemental de randonnée pédestre (CD Randonnée 49)

- participation à l'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), à la Commission départementale des itinéraires de promenade et de randonnée (CDESI), ainsi qu'à son comité restreint et aux groupes de travail, y compris dans le cadre de la préparation du schéma de développement touristique,

- création et modification d'itinéraires :

  - conseils techniques auprès des structures intercommunales, associations, pays sur l'opportunité des projets dans une logique de multirandonnée.
  - suivi de l'évolution des "GR®" (Itinéraires de Grande Randonnée) et "GRP®" (Itinéraires de Grande Randonnée de pays) et restitution de l'information auprès des communes, du Département, du CDT-FOTSI de l'Anjou et de l'IGN.

- suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le cadre du PDESI :

  - pour les Itinéraires de Grande Randonnée, faciliter l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au PDESI en préparant les dossiers,
  - pour tout autre projet dans une logique de développement de la multirandonnée : de mise en cohérence des différentes pratiques, reconnaissance et expertise qualitative des sentiers proposés par les communes ou communautés de communes
  - à travers la restitution d'un dossier d'évaluation reposant sur 3 critères essentiels : qualité du sentier, intérêt du circuit (pittoresque du projet, variété du relief, intérêt historique ou touristique, patrimoine...) et qualité du balisage projeté,
  - collaboration à la vérification de l'actualisation du PDIPR dans le cadre du PDESI.

- valorisation du PDIPR dans le cadre du PDESI pour la pratique pédestre par la labellisation FF randonnée des itinéraires, le CD randonnée 49 s'engageant à informer le Département des candidatures à la labellisation FF randonnée et des labellisations effectives en vue notamment d'une promotion par Anjou Tourisme,

- suivi de l'entretien et du balisage :

  - entretien et balisage des GR® et GRP® : avec le concours de ses baliseurs, le Comité départemental de randonnée pédestre assure une mission de contrôle du balisage et de la signalétique (rafraîchissement de la peinture, remplacement de supports...) et du petit entretien (débroussaillage de la végétation masquant les balises), ceci sur une fréquence de 2 fois par an,
  - pour toute nouvelle demande d'inscription au PDIPR dans le cadre du PDESI : assistance à la mise en place du balisage conformément à la charte officielle du balisage et du petit entretien,
  - Collaboration à l'analyse des demandes de subventions pour l'entretien et le balisage.

- contrôle sur le terrain de la réalisation des travaux d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée :

  - suivi des travaux réalisés par les structures d'insertion par l'activité économique après chaque demande

de versement de subvention de la part des collectivités.

- développement durable, Eco-veille® :

  - lors des visites d'itinéraires, recenser, exploiter et transmettre aux collectivités toutes les informations relatives perturbant la qualité et la sécurité des itinéraires.

- constitution d'une base de données des itinéraires de randonnée pédestre dans le Maine-et-Loire (SIGIRP) :

  - apport d'une connaissance exhaustive des itinéraires de randonnées du département, qu'ils soient inscrits ou pas au PDIPR avec intégration des données non inscrites au PDIPR et mises à jour des itinéraires à partir des observations terrain.

Aucune autre initiative relevant des domaines précités ne devra être entreprise par le Comité départemental de randonnée pédestre sans l'accord du Département et l'ADT de l'Anjou.

b) Le Département

- mise en œuvre et animation du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires,
- instruction administrative des demandes d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et constitution des dossiers d'inscription dans le cadre du PDESI et suivi de la révision,
- prise d'acte des labellisations FF randonnée
- mise à jour, saisie, suivi informatique, administration du système SIG,
- règlement des subventions,
- démarche de sensibilisation à l'intention des collectivités locales, pays, administrations sur l'existence du plan départemental des espaces, sites et itinéraires qui inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et la politique départementale en matière de randonnée.

c) l'Agence Départementale de Tourisme de l'Anjou (ADT Anjou)

- promotion de la randonnée, éditions, communication externe, étant précisé que le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le logo ou la signature du Département sur ses publications pour l'Anjou.

Article 2 - contribution financière du Département :

Une aide forfaitaire annuelle d'un montant de **36 000 €** est allouée au bénéficiaire.

Article 3 - modalités de versement de la subvention allouée :

Le mandatement de la subvention intervient en 2 fois, selon l'échéancier suivant :

- 18 000 € à la signature de la présente convention,
- le solde, au 15 septembre 2018, sur présentation par le Comité départemental de randonnée pédestre d'un bilan d'activité du 1er semestre 2018 et d'un état prévisionnel des interventions pour le 2ème semestre 2018.

Le versement de la subvention s'effectuera sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Article 4 - Contrôle de la subvention allouée :

Le bénéficiaire s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif statutaire et l'ensemble des actions prévues,
- à fournir un rapport d'activité de l'association de l'année subventionnée,
- à fournir, dès leur établissement dans les délais réglementaires, le bilan, le compte de résultat, l'annexe au bilan et au compte de résultat, le détail des postes du bilan et du compte de résultat, le cas échéant, tout rapport du commissaire aux comptes, et en particulier le rapport général sur les comptes annuels, ainsi que le compte-rendu de l'expert-comptable sur les comptes annuels,

- à faciliter le contrôle par le Département de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à signaler au Département toute modification de ses statuts. Il produira toutes pièces relatives à ces modifications.

Article 5 - suivi des actions :

Les parties se réuniront 15 jours avant les réunions du Comité restreint de la CDESI pour faire le point sur les actions en cours, réalisées ou projetées dans le cadre de cette convention.

Article 6 - durée de la convention :

La présente convention est conclue au titre de l'année 2018, prend effet à compter de sa date de signature par les parties et demeure en vigueur jusqu'à l'exécution complète de leurs engagements respectifs, relatifs notamment au contrôle de l'utilisation de la subvention allouée.

Article 7 - modifications de la convention :

Toute modification du bénéficiaire intervenant en cours d'opération et/ou tout changement relatif à la nature juridique du bénéficiaire, à l'objet de la subvention, aux conditions d'octroi ou, le cas échéant, aux autres conditions prévues dans la décision, nécessitent la conclusion d'un avenant à la présente convention, ou bien une nouvelle convention, et ainsi l'accord préalable du Département.

Article 8 - résiliation de la convention à l'initiative du Département :

En cas de non respect de l'une des clauses de la présente convention par le bénéficiaire, le Département peut procéder à sa résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet à compter du 15ème jour franc suivant sa notification au bénéficiaire ; le Département récupère les éventuelles sommes indûment versées via l'émission consécutive d'un titre de recettes à l'encontre du bénéficiaire.

S'il apparaît qu'après l'exécution complète de la convention, l'affectation des sommes versées n'a pas été conforme à l'article 2 précité, ou qu'il y a eu redistribution de la subvention au profit de tiers, le Département récupère les éventuelles sommes indûment versées via l'émission consécutive d'un titre de recettes à l'encontre du bénéficiaire.

Article 9 - résiliation de la convention à l'initiative bénéficiaire :

En cas de non respect par le Département de ses obligations, le bénéficiaire est en droit de résilier la présente convention à l'expiration d'un délai de préavis de deux mois.

Article 10 - litiges

En cas de litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties se réservent la possibilité de saisir le Tribunal administratif de Nantes après avoir tenté de trouver une solution amiable.

Fait à Angers, le

Le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire,	Le Président De l'Agence Départementale de Tourisme de l'Anjou,	Le Président du CD Randonnée 49,
Christian GILLET	Philippe CHALOPIN Vice-président du Conseil départemental	Dominique MACE

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

III - Commission des routes et des mobilités

N° 2018_02_CD_0006

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre Chavassieux

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.1 - Réseau routier
Inscriptions budgétaires 2018 : Entretien, sécurité et travaux routiers

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

- **approuve les inscriptions budgétaires ainsi que les autorisations de programme et la répartition prévisionnelle par exercice de leurs crédits de paiement présentées à l'annexe budgétaire I, ainsi que le détail des autorisations de programme et des inscriptions budgétaires présenté en annexes II, III et IV.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

Les inscriptions budgétaires qui vous sont proposées sont ainsi les suivantes :

ANNEXE I

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 3 – Etre un département acteur du développement équitable des territoires

Thème 3.1 : Routes

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Réaliser le schéma routier								
	Acquisitions foncières (CO)					**350 000**			
21-621-2151	Réseaux de voirie					350 000			
	Constructions neuves (CP)	**5 200 000**	**4 990 000**	**10 350 000**	**1 750 000**				
20-621-2031	Frais d'études	200 000		200 000					
23-621-23151	Réseaux de voirie	5 000 000		10 150 000					
13-621-1322	Participation de la Région		2 910 000		1 125 000				
13-621-1324	Communes et structures interco.		2 080 000		625 000				
	Concours réseau national (CP)			**10 000**					
204-628-204113	Subv.équip.Etat - projets d'infrastructure			10 000					
	Frais d'insertion et autres (CO)					**20 000**			
20-621-2033	Frais d'insertion					20 000			
	Travaux pour compte de tiers (CO)					**5 000**			
45804-628-458104	Opération sous mandats					5 000			
	Entretenir le réseau								
	Entretien de la voirie							**4 410 000**	**980 000**
011-621-60611	Eau - assainissement							10 000	
011-621-60612	Energie - Electricité							80 000	
011-621-60622	Carburants							830 000	
011-621-60628	Autres fournitures non stockées							40 000	
011-621-60632	Fournitures petits équipements							700 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011-621-60633	Fourniture de voirie							300 000	
011-621-6068	Autres matières et fournitures							80 000	
011-621-6135	Locations mobilières							50 000	
011-621-615231	Entretien et réparations – voiries							2 000 000	
011-621-615232	Entretien et réparations –réseaux							10 000	
011-621-61551	Entretien et réparation – matériel roulant							250 000	
011-621-61558	Entretien et réparation – Autres biens mobiliers							60 000	
70-621-70321	Droits stationnement – location sur voie publique								650 000
77-621-7788	Produits exceptionnels divers								300 000
74-628-7474	Participations communes-structures interco.								30 000
	Autres frais de fonctionnement							**145 000**	
011-621-60636	Habillement – vêtements travail							76 000	
011-621-615221	Entretien et réparations - bâtiments							7 000	
011-621-6188	Autres frais divers : plans et reprographies							10 000	
011-621-6238	Aide au covoiturage							5 000	
011-621-6288	Autres services extérieurs – logistique fête du vélo							25 000	
011-621-6227	Frais d'actes et contentieux							5 000	
011-621-63512	Taxes foncières							3 000	
011-621-6355	Taxes et impôts véhicules							14 000	
	Grosses réparations (CO)					**11 300 000**			
23-621-23151	Réseaux de voirie					11 300 000			

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Ouvrages d'art (CO)					**700 000**			
23-621-23151	Réseaux de voirie					700 000			
	Travaux signalisation (CO)					**870 000**			
23-621-23151	Réseaux de voirie					870 000			
	Acquisition véhicules chantier (CO)					**1 000 000**	**30 000**		
21-621-2182	Matériel de transport					1 000 000			
024-01-024	Produits cessions immobilisations						30 000		
	Acquisition matériels (CO)					**400 000**			
21-621-2157	Matériel et outillage technique					400 000			
	Entretien des bâtiments (CO)					**40 000**			
23-621-231318	Autres bâtiments publics					40 000			
	Ouvrages d'art (CP)			**1 950 000**	**100 000**				
23-621-23151	Réseaux de voirie			1 950 000					
13-621-1323	Participations des départements				100 000				
	Améliorer la sécurité et le service aux usagers								
	Opérations de sécurité (CO)					**900 000**	**850 000**		
23-621-23151	Réseaux de voirie					850 000			
23-621-23151	Aménagements aires de covoiturage					50 000			
13-621-1345	Produits des amendes de radars automatiques						800 000		
13-621-1324	Communes et structures intercommunales						50 000		
	TOTAL GENERAL	**5 200 000**	**4 990 000**	**12 310 000**	**1 850 000**	**15 585 000**	**880 000**	**4 555 000**	**980 000**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP en gestion après DM2 2017	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
		5 000 000,00	**5 200 000,00**	**Réaliser schéma routier**	**1 607 452,10**	**4 900 000,00**	**2 592 547,90**	**300 000,00**	**400 000,00**	**400 000,00**
3-1-1-2		5 000 000,00	5 200 000,00	Constructions neuves (CP)	1 607 452,10	4 900 000,00	2 592 547,90	300 000,00	400 000,00	400 000,00
3-1-1-2	D-20-621-2031-0-0300-2013-RT1RDNEUVE		200 000,00	Constructions neuves (études)		200 000,00				
3-1-1-2	D-23-621-23151-0-0300-2018-ANCENISLIR		1 500 000,00	RD 763 étude franchissement de Loire entre Ancenis et Liré		100 000,00	300 000,00	300 000,00	400 000,00	400 000,00
3-1-1-2	D-23-621-23151-0-0300-2013-RT1RDNEUVE	5 000 000,00	3 500 000,00	RD 960 Vezins-Coron-Vihiers	1 607 452,10	4 600 000,00	2 292 547,90			
		5 000 000,00	**5 200 000,00**	**TOTAL**	**1 607 452,10**	**4 900 000,00**	**2 592 547,90**	**300 000,00**	**400 000,00**	**400 000,00**

COMPETENCE 3 - ETRE UN DEPARTEMENT ACTEUR DU DEVELOPPEMENT EOUITABLE DES TERRITOIRES

Thème 3.1 - Routes

ANNEXE II

ENTRETENIR LE RÉSEAU - FONCTIONNEMENT

Il s'agit des dépenses destinées à l'entretien courant des chaussées, à l'entretien des dépendances, au petit entretien des ponts et ponceaux, à l'entretien de la signalisation et des équipements de la route et du marquage routier, mais aussi les curages de fossés, le dérasement d'accotements et les enduits superficiels des chaussées sur le réseau structurant.

Ces dépenses comprennent aussi les dépenses d'entretien et de fonctionnement des matériels des agences techniques départementales, de l'unité des voies d'Angers, de l'unité des voies navigables et du centre technique départemental.

Au titre de l'entretien de la voirie départementale, il est proposé pour le budget 2018 un crédit de **4 410 000 €** réparti de la façon suivante par type d'action :

Ouvrages d'art - Entretien courant	40 000 €
Entretien courant réalisé par les agences techniques départementales et unité des voies d'Angers - Chaussées (réparations ponctuelles, balayage, salage, ...) - Dépendances (fauchage, élagage, nettoyage des saignées, curages, assainissement, déchets) - Entretien de la signalisation et des équipements de la route	1 230 000 €
Fonctionnement matériel voirie et voies navigables	1 700 000 €
Curage des fossés à l'entreprise	260 000 €
Entretien des chaussées - Préparation et enduit sur réseau structurant - Réparation et reprofilage sur réseau de maillage territorial - Travaux ponctuels (reprofilage, PATA, ...) sur réseau secondaire - Pontage, grenaillage, hydrorégénération	 240 000 € 90 000 € 80 000 € 160 000 €
Signalisation routière - Renouvellement signalisation horizontale Peinture après enduit sur réseau structurant - Achat de peinture et glissières	 540 000 € 10 000 €
Comptage et viabilité hivernale	60 000 €
TOTAL	**4 410 000 €**

La répartition par compte budgétaire figure en annexe I.

ENTRETENIR LE RÉSEAU - INVESTISSEMENT

Grosses réparations aux routes départementales

La préservation du patrimoine constitué par les chaussées et les ouvrages d'art entraine des interventions lourdes qui sont des grosses réparations, des renforcements ponctuels de chaussées, des reconstitutions de couches de roulement, des gros travaux sur les ponts, des comblements de cavités, pour assurer sa pérennité. Elles reviennent à des intervalles de temps longs (ponts) ou surviennent inopinément (effondrement de caves, gros dégâts de dégel) et sont financées sur la section d'investissement du budget.

Au titre des grosses réparations aux routes départementales, il est donc proposé d'inscrire pour 2018 un crédit de **11 300 000 €** destiné aux actions suivantes :

Confortement cavités et talus Aménagement des dépôts et aires d'arrêt	50 000 €
Études de renforcements et contrôles chantier	100 000 €
Renforcements avant enduit	660 000 €
Renforcements intermédiaires sur réseau secondaire	180 000 €
Travaux d'enduits liés aux renforcements	2 500 000 €
Grosses réparations : enrobés et opérations spécifique de chaussée	7 060 000 €
Grosses réparations : conventions avec les communes	750 000 €
TOTAL	**11 300 000 €**

Liste des opérations de grosses réparations aux chaussées :

DESIGNATION		RD/LOCALITE	MONTANT EN €
Conventions financières		Ensemble du Dpt de Maine-et-Loire	**750 000**
dont :	RD 347	Traverse de Vivy	70 000 €
	RD 938	Baugé Route de Paris	107 000 €
	RD 952	Traverse de St-Mathurin	40 000 €
	RD 963	Traverse du Louroux-Béconnais	30 000 €
	RD 723/RD 51	Ingrandes – La Riottière	30 000 €
	RD 961	Traverse de la Jumellière	33 000 €
	RD 93	Traverse de Brézé	40 000 €
	RD 55, 55 bis, 123	Brissac	60 000 €
	RD 751	Ville de Saumur (Rue Ackerman et Palustre)	40 000 €

ATD DE BAUGE				
DESIGNATION		RD/COMMUNE		MONTANT EN €
TRAVAUX PONCTUELS DE PURGES ET REPROFILAGE				
RD	COMMUNE	DESIGNATION		MONTANT EN €
52	Angers - Briollay		Enrobés BBM/BBSG	172 000
347	Longué - Vivy		Enrobés BBTM	346 000
767	Saumur - Vernantes		Enrobés BBTM	269 000
766	plusieurs sections entre Baugé et Noyant		Enrobés BBSG	246 000
Total				1 033 000

ATD DE BEAUPREAU				
DESIGNATION		RD/COMMUNE		MONTANT EN €
TRAVAUX PONCTUELS DE PURGES ET REPROFILAGE		RD751+752+756+762		173 000
RD	COMMUNE		DESIGNATION	MONTANT EN €
160	Chemillé – St-Lambert-du-Lattay	avec giratoire Gilbertière	Enrobés BBSG	147 000
160	St-Georges-des-Gardes - Trémentines		Enrobés BBM	73 000
762	St-Laurent-de-la-Plaine	giratoire	Enrobés BBSG	44 000
762	Le Pin-en-Mauges	giratoire	Enrobés BBSG	38 000
763	St-Laurent-des-Autels - Limite Dpt 44		Enrobés BBM	215 000
961	Chalonnes	OA + agglo	Enrobés BBSG	71 000
158	St-André-de-la-Marche - Séguinière		BBFroid	124 000
160	Cholet	Boulevard périphérique	Enrobés BBSG et BBTM	240 000
Total				1 125 000

ATD DE DOUE-LA-FONTAINE				
DESIGNATION		RD/COMMUNE		MONTANT EN €
TRAVAUX PONCTUELS DE PURGES ET REPROFILAGE		RD25+55+751+761		144 000
RD	COMMUNE		DESIGNATION	MONTANT EN €
Diverses	Ville de Saumur	Remise en état avant déclassement		150 000
347	Montreuil-Bellay		Enrobés BBSG	246 000
756	Salle-de-Vihiers		Réfection	411 000
960	déviation Vezins (2 chaussées)		Enrobés BBUM	260 000
960	Pont de Trémont à Vihiers		Enrobés BBSG	485 000
Total				1 696 000

ATD DU LION D'ANGERS		
DESIGNATION	RD/COMMUNE	MONTANT EN €

TRAVAUX PONCTUELS DE PURGES ET REPROFILAGE		RD6+56+308+723+768		109 000
RD	**COMMUNE**		**DESIGNATION**	**MONTANT EN €**
771	Pouancé - limite département 53		Enrobés BBTM	191 000
723	St-Martin-du-Fouilloux	giratoire	Enrobés BBSG	43 000
723	St-Georges - Champtocé		Enrobés BBTM	178 000
963	Le Louroux-Béconnais	giratoire	Enrobés BBSG	52 000
859	Chateauneuf-sur-Sarthe	Agglomération	Enrobés BBSG	55 000
923	Déviation de Loiré		Enrobés BBTM	100 000
961	Bécon-les-Granits	double giratoire agglomération	Enrobés BBSG	44 000
81	échangeur avec RD775		Enrobés BBSG	56 000
923	Loiré - Candé		BBF	206 000
Total				**1 034 000**

UVA				
DESIGNATION		**RD/COMMUNE**		**MONTANT EN €**
TRAVAUX PONCTUELS DE PURGES ET REPROFILAGE		RD52+952		40 000
RD	**COMMUNE**		**DESIGNATION**	**MONTANT EN €**
112	Pont de Bouchemaine – L'Hermitage (Ste-Gemmes-sur-Loire)		Enrobés BBTM	23 000
50	Ecouflant - Pont aux filles	remise en état avant déclassement	Enrobés BBTM	80 000
4	Trélazé	giratoires (Sorges RD4 + RD952)	Enrobés BBSG	86 000
107	Avrillé (La Perrière) – Entrée de Cantenay	avec giratoire Cantenay	Enrobés BBM	115 000
323	St Sylvain – La Haie Joulain	Accès parc de l'Océane	Renforcement	340 00
323+323G	Angers (Voies des berges)		Enrobés BBTM	650 000
111+102e	Beaucouzé - Bouchemaine		Enrobés BBTM	168 000
115	St Sylvain – La Haie Joulain – ZA Océane	recalibrage		450 000
Total				**1 952 000**

LISTE COMPLEMENTAIRE en investissement

ATD DE BAUGE				
RD	**COMMUNE**		**DESIGNATION**	**MONTANT EN €**
52	Briollay - Morannes	purges et reprises ponctuelles	BBSG	171 000
74	Montreuil - Tiercé / carrefour avec RD89		Enrobés BBSG	38 000
766	Jarzé - Seiches	diverses sections	Enrobés BBSG	359 000
ATD DE BEAUPREAU				
RD	**COMMUNE**		**DESIGNATION**	**MONTANT EN €**
13	Cholet	Agglo (périphérique)	Enrobés BBSG+BBTM	184 000
752	Beaupreau – Andrezé (2 chaussées)		Enrobés BBTM	375 000
ATD DE DOUE-LA-FONTAINE				
RD	**COMMUNE**		**DESIGNATION**	**MONTANT EN €**
960	La Lune de Vaillé - Tremousseau		Enrobés BBSG	300 000
347	Montreuil Bellay - lim dép		Enrobés BBSG	443 000
160	Murs Erigné	giratoire petit claye	Enrobés BBSG	65 000
160	St-Lambert-du-Lattay - Beaulieu		Enrobés BBSG	109 000
748	Aubigné	carrefour avec RD84	Enrobés BBSG	30 000
159	Cléré - RD960		purges	76 000
54	Les Cerqueux-sous-Passavant – RD 748		BBF	190 000
ATD DU LION D'ANGERS				
RD	**COMMUNE**		**DESIGNATION**	**MONTANT EN €**
961	Bécon - St Augustin		Enrobés BBTM	166 000
770	Vern-d'Anjou	Agglomération	Enrobés	75 000
923	Roche d'Iré - Loiré		BBF	87 000
770	Champigné -Thorigné		BBF	197 000
UVA				
RD	**COMMUNE**		**DESIGNATION**	**MONTANT EN €**
112	Ste- Gemmes-sur-Loire	giratoire la roche	Enrobés BBSG	54 000
116	St-Barthélemy-d'Anjou - Biopôle	avec giratoire Chanterie	Enrobés BBSG	101 000

Total (liste optionnelle) inv :	**3 020 000**

Signalisation

Les travaux de signalisation sur les routes départementales pour 2018 représenteront un montant de 870 000 €. Ils se répartissent de la façon suivante :

La signalisation verticale : renouvellement et la mise en conformité des panneaux	250 000 €
La signalisation horizontale avec le marquage suite aux travaux de grosses réparations	620 000 €
TOTAL	**870 000 €**

Ouvrages d'art

Le programme 2018 de travaux est le suivant :

Grands ouvrages : crédits de paiement 1 950 000 €

RD 112 Réparation de la suspension et rénovation du pont de Bouchemaine

RD 752 Pont de Saint-Florent-le-Vieil
Fin des travaux de protection anticorrosion de la structure

RD 961 Pont de Chalonnes-sur-Loire
Fin des travaux de protection anticorrosion et remise en état des câbles de suspentes

RD 763 Pont d'Ancenis solde des travaux

Autres opérations sur ouvrages inscrites en crédits ordinaires

Un montant de **700 000 €** est inscrit pour assurer différentes interventions
- surveillance des ouvrages
- travaux d'entretien courant
- travaux d'entretien spécialisé

Le programme de travaux 2018 est le suivant :

Frais études	30 000 €
Inspection et suivi ponts suspendus	20 000 €
Inspection d'ouvrages d'art subaquatique	30 000 €
Réparation d'ouvrages suite à inspection	170 000 €
RD 59 Beaufort – remplacement de 2 buses métalliques	70 000 €
Remplacements joints de chaussées : RD 960 Pont de Montfort RD 347 Pont du Thouet à Montreuil Bellay RD 775 Pouancé joint de trottoir	35 000 €
Garde-corps RD 178 Le Puy Notre Dame – Pont de Couché sur Le Thouet remplacement RD 29 Miré Pont de Bretagne peinture RD 168 Lys Haut Layon – Pont de Fougerolle RD 147 Trémentines – Pont de Boussion	70 000 €
Étanchéité Pont en maçonnerie RD 195 Vaulandry - La Turbilly RD 216 Le Lion d'Angers - Oudon RD 58 Vernantes – Pont de la Gare RD 62 Linières Bouton ouvrage de décharge du Lathan RD 58 Le Guédéniau – Pont de la Monnaie RD 58 Mouliherne – Pont de Touraine	180 000 €
Rejointement d'ouvrage RD 26 Chemiré – La Sarthe RD 923 Angrie – Le Rocher RD 59 Beaufort – Gué de Beslon RD 938 Longué – Le Racinay RD 61 Sermaise – Pont du Gué de la Coudre RD 69 Gennes Val de Loire – Pont de la Pinsonnière RD 168 Lys-Haut-Layon – Pont de Vaillè-Rochereau RD 67 – Beaupréau-en-Mauges – Pont de la Thévinière	95 000 €
TOTAL	**700 000 €**

Bâtiment

Il s'agit de l'aménagement et des travaux de grosses réparations sur les sites d'exploitation routière des agences et des centres d'exploitation.

Ces interventions portent sur les travaux d'aménagement d'aires de stockage et de plateforme (unités de saumure, matériaux, déchets) et les interventions sur les bâtiments situés sur les aires de repos.
Le montant à inscrire au budget 2018 s'élève à **40 000 €**.

ANNEXE IV

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les opérations de programmes présentées au rapport correspondent au programme suivant :

Dépenses	AP déjà inscrites	AP complémentaire
Plan routier		
RD 763 étude franchissement de Loire entre Ancenis et Liré RD 960 Vézins – Coron – Vihiers	5 000 000 €	1 500 000 € 3 500 000 €
Total		**5 000 000 €**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IV - Commission de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté

N° 2018_02_CD_0017

Rapporteur : Madame Régine Brichet

DÉLIBÉRATION

Objet : 2 - ETRE UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE DE SA JEUNESSE ET DE SON AVENIR
2.1 - Collèges
Moderniser et soutenir les collèges
Inscription de crédits

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux

Excusés : Marie-Josèphe Hamard, Fatimata Amy, François Gernigon

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, Jean-Pierre Chavassieux pouvoir à Myriam Dubois-Besson, Jean-Paul Boisneau pouvoir à Frédérique Drouet d'Aubigny, Sophie Foucher-Maillard pouvoir à André Marchand, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas, Véronique Maillet pouvoir à Véronique Goukassow, Maryvonne Martin pouvoir à Hervé Martin, Marie-France Renou pouvoir à Grégory Blanc, Didier Roisné pouvoir à Jocelyne Martin, Isabel Volant pouvoir à Nooruddine Muhammad

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 11 abstentions

- **vote les autorisations de programme et inscrit les crédits du thème « Modernisation et entretien des collèges » figurant en annexe budgétaire 1 ;**

- **arrête les taux de répartition de l'enveloppe du forfait – part matériel (annexe 2) et la somme correspondante par collège (annexe 3) pour l'année scolaire 2017/2018 ;**

- **arrête les taux de répartition de l'enveloppe du forfait – part personnel (annexe 4) et la somme correspondante par collège (annexe 5) pour l'année scolaire 2017/2018 ;**

- **autorise le Président à signer la convention d'aide au fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec chacun des 42 établissements de Maine-et-Loire, présentée en annexe 6.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE BUDGÉTAIRE 1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPÉTENCE 2 : ÊTRE UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE DE SA JEUNESSE ET DE SON AVENIR

Thème 2.1 - Collèges

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
Adapter et moderniser le patrimoine des collèges publics									
	Plan pluriannuel d'investissement (CP)	**1 070 000**		**2 371 680**					
23-221-2317312	Bâtiments scolaires	500 000		1 530 000					
21-221-2188	Autres immobilisations corporelles	70 000		70 000					
23-221-231312	Bâtiments scolaires	500 000		771 680					
	Plan pluriannuel d'investissement (CO)					**105 000**	**2 914 000**		
13-221-1332	Dotation départementale d'équipement des collèges						2 914 000		
23-221-2317312	Bâtiments scolaires					105 000			
	Travaux programmés annualisés d'aménagement (CO)					**1 381 500**			
21-221-2188	Autres immobilisations corporelles					20 000			
21-221-21312	Bâtiments scolaires					104 750			
21-221-217312	Bâtiments scolaires					164 750			

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
23-221-2317312	Bâtiments scolaires					715 000			
23-221-231312	Bâtiments scolaires					377 000			
	Études (CO)					**195 000**			
20-221-2031	Frais d'études					195 000			
	Frais d'insertion (CO)					**5 000**			
20-221-2033	Frais d'insertion					5 000			
	Classes mobiles (CO)					**500 000**			
23-221-231312	Bâtiments scolaires					500 000			
Pérenniser et maintenir le patrimoine des collèges publics									
	Travaux programmés annualisés de grosse maintenance (CO)					**418 500**			
21-221-21312	Bâtiments scolaires					51 500			
23-221-2317312	Bâtiments scolaires					312 000			
23-221-231312	Bâtiments scolaires					55 000			
	Travaux imprévus (CO)					**800 000**			
21-221-21312	Bâtiments scolaires					400 000			
21-221-217312	Bâtiments scolaires					400 000			
	Dépenses de logistique							**16 000**	
011-221-6241	Transports de biens							15 000	
67-221-6711	Intérêts moratoires et pénalités							1 000	
	Dépenses équipes territorialisées							**225 000**	
011-221- 6068	Autres fournitures							225 000	
	Contrats							**506 622**	
011-221-6156	Contrats de maintenance							506 622	
	Contrats d'énergie							**15 000**	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
011-221-6156	Maintenance							15 000	
	Maintenance courante							**804 000**	
011-226-611	Contrats							5 000	
011-221-6068	Autres matières et fournitures							16 000	
011-221-61521	Entretiens et réparations : terrains							280 000	
011-221-61558	Autres biens mobiliers							120 000	
011-221-615221	Entretiens et réparations : bâtiment publics							383 000	
	Dépenses équipes territorialisées (CO)					**195 000**			
21-221-2188	Autres immobilisations corporelles					195 000			
	Maintenance logements de fonction							**25 000**	
011-221-6068	Autres matières et fournitures							3 000	
011-221-615221	Entretiens et réparations : bâtiment publics							22 000	
	Matériels de cuisine indissociables (CP)	**1 800 000**		**450 000**					
21-221-2188	Autres immobilisations corporelles	1 800 000		450 000					
Gérer les collèges publics									
	Équipement des collèges (CP)	**3 000 000**		**600 000**					
21-221-21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000 000		200 000					
21-221-2188	Autres immobilisations corporelles	2 000 000		400 000					
	Équipement des collèges							**62 000**	
011-221-60632	Fournitures de petit équipement							20 000	
011-221-60636	Equipements de protection individuelle des agents							40 000	
011-221-61558	Entretien et réparation : équipements							2 000	
	Dotation annuelle							**4 388 131**	**50 000**
65-221-65511	Dotation de fonctionnement des collèges - Établissements publics							4 388 131	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
74-221-7473	Participations - Département								50 000
	Restauration collective							**105 000**	**47 000**
011-221-6288	Autres services extérieurs							58 000	
65-221-6568	Autres participations							47 000	
70-221-70878	Remboursement de frais par des tiers								47 000
	Gestion des logements de fonction							**70 000**	**30 000**
011-221-6132	Locations immobilières							30 000	
011-221-63512	Taxes foncières							40 000	
75-221-752	Revenus des immeubles								30 000
Aider les collèges privés									
	Dotation d'externat Part matériel							**5 788 602**	**50 000**
65-221-65512	Dotation de fonct. des collèges - Établissements privés							5 788 602	
74-221-7473	Participations - Départements								50 000
	Dotation d'externat Part personnel							**6 539 710**	**50 000**
65-221-65512	Dotation de fonct. des collèges - Établissements privés							6 539 710	
74-221-7473	Participation. Départements								50 000
Accompagner le développement numérique des collèges									
	ENT							**10 500**	
011-221-6188	Autres frais divers							10 500	
	ENT (CP)	**1 457 400**		**300 710**					
20-221-2051	Concessions et droits similaires (e-lyco 2)	157 400		300 710					
20-221-2051	Concessions et droits similaires (e-lyco 3)	1 300 000							
	Matériel informatique (CP)			**1 742 750**					
21-221-21831	Matériel informatique scolaire			1 000 000					

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
21-221-21831	Matériel informatique : actions innovantes			50 000					
13-221-1311	Subvention de l'Etat								
21-221-21831	Matériel informatique : serveurs			80 750					
21-221-21831	Matériel informatique : équipements actifs			138 000					
21-221-21831	Matériel informatique : équipements Wifi			34 000					
23-221-23188	Autres immobilisations corporelles (câblage)			220 000					
23-221-231788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (câblage)			220 000					
	Matériel informatique (CO)					**15 000**			
21-221-21838	Autres matériels informatiques					15 000			
	Petit matériel informatique							**5 000**	
011-221-60632	Fournitures de petits équipements							5 000	
	Maintenance informatique							**100 000**	
011-221-6156	Maintenance informatique							100 000	
	Réseaux et téléphonie							**60 000**	
011-221-6262	Frais de télécommunication							60 000	
	TOTAL	**7 327 400**		**5 465 140**		**3 615 000**	**2 914 000**	**18 720 565**	**227 000**

ANNEXE BUDGETAIRE 1 (suite)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP en gestion après DM2 2017	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
				COMPETENCE 2 : ETRE UN DEPARTEMENT RESPONSABLE DE SA JEUNESSE ET DE SON AVENIR						
				Thème 2.1 - Collèges						
			1 070 000,00	**Adapter et moderniser le patrimoine des collèges publics**		**320 000,00**	**250 000,00**	**250 000,00**	**250 000,00**	
2-1-1-1			1 070 000,00	PPI (CP)		320 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	
2-1-1-1	D-21-221-2188-0-0425-2017-ENERGIE		70 000,00	Programme Energie (PRO) - AP 2018		70 000,00				
2-1-1-1	D-23-221-231312-0-0425-2018-PPMS		500 000,00	Travaux de sécurisation (PRO) - AP 2018		125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	
2-1-1-1	D-23-221-2317312-0-0425-2018-PPMS		500 000,00	Travaux de sécurisation (MAD) - AP 2018		125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	
			1 800 000,00	**Pérenniser et maintenir le patrimoine des collèges publics**		**450 000,00**	**450 000,00**	**450 000,00**	**450 000,00**	
2-1-2-11			1 800 000,00	Eq.mat.cuisine indissociables(CP)		450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	
2-1-2-11	D-21-221-2188-0-0425-2018-EC1EQINDIS		1 800 000,00	Equip. Mat. de cuisine indissociables - AP 2018		450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	
			3 000 000,00	**Soutenir les collèges publics**		**600 000,00**	**600 000,00**	**600 000,00**	**600 000,00**	**600 000,00**
2-1-3-1			3 000 000,00	Equipement des collèges (CP)		600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
2-1-3-1	D-21-221-21841-0-0420-2018-EC1EQDIVER		1 000 000,00	Équipement des collèges (mobilier scolaire) - AP 2018		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
2-1-3-1	D-21-221-2188-0-0420-2018-EC1CUISINE		1 000 000,00	Equipements de cuisine - AP 2018		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
2-1-3-1	D-21-221-2188-0-0420-2018-EC1EQAGENT		1 000 000,00	Equip. d'entretien pour les agents - AP 2018		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
		394 352,37	**1 457 400,00**	**Accompagner le développement numérique des collèges**	**250 781,57**	**300 710,00**	**300 260,80**	**300 000,00**	**300 000,00**	**400 000,00**
2-1-5-1		394 352,37	1 457 400,00	ENT (CP)	250 781,57	300 710,00	300 260,80	300 000,00	300 000,00	400 000,00
2-1-5-1	D-20-221-2051-0-0420-2002-EC1EQDIVER	394 352,37	157 400,00	Plan multimédia MELTICE (public) - logiciels - ENV	250 781,57	300 710,00	260,80			
2-1-5-1	D-20-221-2051-0-0420-2018-EC1EQDIVER		1 300 000,00	Plan multimédia MELTICE (public) - logiciels - ENV			300 000,00	300 000,00	300 000,00	400 000,00
		394 352,37	**7 327 400,00**	**TOTAL**	**250 781,57**	**1 670 710,00**	**1 600 260,80**	**1 600 000,00**	**1 600 000,00**	**1 000 000,00**

FORFAIT EXTERNAT PART MATERIEL
Critères de détermination et de répartition de l'enveloppe

Article L.442-5 : les dépenses de fonctionnement des classes sous contrats sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.
La seconde contribution est calculée par rapport aux **dépenses correspondantes de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des établissements de l'enseignement public**, elle est égale au coût moyen correspondant d'un élève externe dans les collèges ; elle est majorée d'un pourcentage permettant de couvrir les charges diverses dont les établissements d'enseignement publics sont dégrevés.

Identification des sommes consacrées au fonctionnement des collèges publics
à partir du dernier compte administratif

	Nomenclature comptable *		Réalisé 2016
Dépenses pédagogiques, de viabilisation, produits d'entretien, contrats de maintenance	**dotation de fonctionnement sans logement (18 651 m²)**	**65-221-65511**	**4 180 598 €**
	Contrats de maintenance	**011-221-6156**	**438 462 €**
	contrat de chauffage urbain	**011-221-6156**	**9 634 €**
Outillage et mobiliers	**équipements**	**21-221-21841 et 011-221-60632**	**207 885 € 1 273 €**
Travaux d'entretien et réparations courantes	**travaux imprévus**	**23-221-2317312 + 231312**	**901 940 €**
	maintenance courante	**011-221-615221**	**348 248 €**
Polices d'assurance	**assurances**	**011-221-6161**	**140 349 €**
Total			**6 228 389 €**

*pour les enveloppes globalisées, les dépenses affectées aux logements de fonction ou aux demi-pensions sont exclues.

La parité public/privé s'apprécie sur la part externat par référence au **coût d'un élève du public :**

L'enveloppe globale est établie par rapport aux effectifs arrêtés par la Direction départementale des services de l'Éducation nationale. L'année de référence est la même que pour les effectifs utilisés pour déterminer le coût moyen d'un élève du public, soit la rentrée 2016/2017 pour le forfait 2018.

6 228 389 € / 22 685 = **274,56 €**

Majoration de 5 % pour couvrir les charges diverses dont les collèges publics sont dégrevés.

274,56 x 5% = **288,29 €**

Forfait : 288,29 x 19 923 = **5 743 602 €**

La répartition de l'enveloppe est ensuite effectuée à partir des différents taux :

	Taux 2016/2017	*Taux 2017/2018*
80 premiers élèves (x2)	**449,98 €**	**477,02 €**
à partir du 81ème élève	**224,99 €**	**238,51 €**
SEGPA/ULIS (x3)	**674,97 €**	**715,54 €**

RÉPARTITION DU FORFAIT EXTERNAT PART MATÉRIEL DES COLLÈGES PRIVÉS
ANNÉE 2018

COLLEGES	Effectif total	Effectif premier cycle = coef 1 (238,51 €)	80 premiers élèves = coef 2 (477,02 €)	Effectif SEGPA et UPI = coef 3 (715,54 €)	**Forfait externat Part matériel BP 2018**
Collège "Saint-Jean de La Barre" ANGERS	246	166	80		**77 755 €**
Collège "La Cathédrale" ANGERS	380	300	80		**109 715 €**
Collège "Immaculée Conception" ANGERS	242	162	80		**76 801 €**
Collège "La Madeleine" ANGERS	700	620	80		**186 039 €**
Collège "Mongazon" ANGERS	710	630	80		**188 424 €**
Collège "Saint Augustin" ANGERS	854	706	80	68	**255 208 €**
Collège "Saint Charles" ANGERS	922	773	80	69	**271 903 €**
Collège "Saint Martin" ANGERS	773	693	80		**203 451 €**
Collège "Notre-Dame" BAUGE	450	370	80		**126 411 €**
Collège "Charles de Foucauld" BEAUPREAU	760	680	80		**200 350 €**
Collège "Saint Vincent" BRISSAC QUINCE	538	458	80		**147 400 €**
Collège "Sainte Emilie" CANDE	324	244	80		**96 359 €**
Collège "Saint Benoit" CHAMPTOCEAUX	522	442	80		**143 584 €**
Collège "Saint François" CHATEAUNEUF/SARTHE	507	427	80		**140 006 €**
Collège "Saint Joseph" CHEMILLE	644	553	80	11	**177 930 €**
Collège "Jeanne d'Arc" CHOLET	535	447	80	8	**150 501 €**
Collège "Notre-Dame du Bretonnais" CHOLET	643	563	80		**172 444 €**
Collège "Saint Joseph" CHOLET	557	384	80	93	**196 295 €**
Collège "Saint Joseph" DOUE LA FONTAINE	338	258	80		**99 698 €**
Collège "Saint Louis" JALLAIS	280	200	80		**85 864 €**
Collège "François d'Assise" LE LION-D'ANGERS	286	199	80	7	**90 635 €**
Collège "Saint Joseph" LONGUE	483	403	80		**134 282 €**
Collège "Daniel Brottier" MAULEVRIER	462	382	80		**129 273 €**
Collège "Saint Joseph" LE MAY SUR EVRE	268	188	80		**83 002 €**
Collège "Notre Dame d'Orveau" NYOISEAU	112	32	80		**45 794 €**
Collège "Saint Joseph" LA POMMERAYE	965	813	80	72	**283 591 €**
Collège "Saint Laud" LES PONTS-DE-CE	311	231	80		**93 258 €**
Collège "Sacré Coeur" POUANCE	189	109	80		**64 160 €**
Collège "Notre-Dame" LA SALLE DE VIHIERS	206	126	80		**68 214 €**
Collège "Jacques Cathelineau" ST FLORENT VIEIL	369	289	80		**107 092 €**
Collège "Jean Blouin" ST GERMAIN/MOINE	196	116	80		**65 829 €**
Collège "Sainte Anne" ST HILAIRE ST FLORENT	339	249	80	10	**104 707 €**
Collège "Jean Bosco" ST MACAIRE EN MAUGES	623	543	80		**167 674 €**
Collège "Frédéric Ozanam" ST PIERRE MONTLIMART	500	420	80		**138 337 €**
Collège "Jeanne d'Arc" ST SYLVAIN D'ANJOU	539	459	80		**147 639 €**
Collège "Saint-Aubin La Salle" ST SYLVAIN D'ANJOU	369	278	80	11	**112 339 €**
Collège "Saint André" SAUMUR	321	241	80		**95 643 €**
Collège "Saint Louis" SAUMUR	661	531	80	50	**200 588 €**
Collège "Saint Joseph" SEGRE	658	578	80		**176 022 €**
Collège "Saint Paul" THOUARCE	399	319	80		**114 247 €**
Collège "Sainte Marie" TORFOU	418	338	80		**118 779 €**
Collège "Saint Jean" VIHIERS	324	244	80		**96 359 €**
TOTAL :	19923	16164	3360	399	**5 743 602 €**

FORFAIT EXTERNAT PART PERSONNEL
Critères de détermination et de répartition de l'enveloppe

Article L.442-9 : La première contribution est calculée par rapport aux **dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges de l'enseignement public** assurés par le département. Elle est **majorée d'un pourcentage permettant de couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à la rémunération de ces personnels, qui demeurent de droit privé, et les charges diverses dont les établissements publics sont dégrevés.**

Masse salariale 2016 pour les personnels sans charges sociales

Personnels concernés	Masse salariale PTC 2016 (contrats aidés exclus)	Quotité consacrée à l'externat *	Montant estimé de la part externat
Agents de maintenance de proximité EMT	560 502 € 300 933 €	60 %	**516 861 €**
Agents d'entretien polyvalent Agents d'encadrement Magasinier	5 794 779 € 29 730 € 22 936 €	65 %	**3 800 839 €**
Agents d'accueil	851 531 €	100 %	**851 531 €**

* selon les fiches de poste

Soit 5 169 231 €

Taux de charges sociales : 43 %

5 169 231 x 43 % = **7 392 000 €**

La parité public/privé s'apprécie sur la part externat par référence au **coût d'un élève du public :**

L'enveloppe globale est établie par rapport aux effectifs arrêtés par la Direction départementale des services de l'Éducation nationale. L'année de référence est la même que pour les effectifs utilisés pour déterminer le coût moyen d'un élève du public, soit la rentrée 2016/2017 pour le forfait 2018.

7 392 000 € / 22 685 = **325,85 €**

Forfait : 325,85 € x 19 923 **= 6 491 910 €**

La répartition de l'enveloppe est effectuée ensuite à partir de différents taux :

	Taux 2016/2017	*Taux 2017/2018*
80 premiers élèves	**500 €**	**477 €**
à partir du 81ème élève	**300 €**	**284 €**
SEGPA	**642,08 €**	**618,81 €**
ULIS	**1 222,08 €**	**1 173,71 €**

ANNEXE 5

RÉPARTITION DU FORFAIT EXTERNAT PART PERSONNEL DES COLLÈGES PRIVÉS
ANNÉE 2018

COLLEGES	Effectif total	80 premiers élèves (477 €)	à partir du 81ème (284 €)	SEGPA (618,81 €)	UPI (1 173,71 €)	Forfait externat Part personnel BP 2018
Collège "Saint-Jean de La Barre" ANGERS	246	80	166			85 304 €
Collège "La Cathédrale" ANGERS	380	80	300			123 360 €
Collège "Immaculée Conception" ANGERS	242	80	162			84 168 €
Collège "La Madeleine" ANGERS	700	80	620			214 240 €
Collège "Mongazon" ANGERS	710	80	630			217 080 €
Collège "Saint Augustin" ANGERS	854	80	706	56	12	286 949 €
Collège "Saint Charles" ANGERS	922	80	773	46	23	313 153 €
Collège "Saint Martin" ANGERS	773	80	693			234 972 €
Collège "Notre-Dame" BAUGE	450	80	370			143 240 €
Collège "Charles de Foucauld" BEAUPREAU	760	80	680			231 280 €
Collège "Saint Vincent" BRISSAC QUINCE	538	80	458			168 232 €
Collège "Sainte Emilie" CANDE	324	80	244			107 456 €
Collège "Saint Benoit" CHAMPTOCEAUX	522	80	442			163 688 €
Collège "Saint François" CHATEAUNEUF/SARTHE	507	80	427			159 428 €
Collège "Saint Joseph" CHEMILLE	644	80	553		11	208 123 €
Collège "Jeanne d'Arc" CHOLET	535	80	447		8	174 498 €
Collège "Notre-Dame du Bretonnais" CHOLET	643	80	563			198 052 €
Collège "Saint Joseph" CHOLET	557	80	384	93		204 765 €
Collège "Saint Joseph" DOUE LA FONTAINE	338	80	258			111 432 €
Collège "Saint Louis" JALLAIS	280	80	200			94 960 €
Collège "François d'Assise" LE LION-D'ANGERS	286	80	199		7	102 892 €
Collège "Saint Joseph" LONGUE	483	80	403			152 612 €
Collège "Daniel Brottier" MAULEVRIER	462	80	382			146 648 €
Collège "Saint Joseph" LE MAY SUR EVRE	268	80	188			91 552 €
Collège "Notre Dame d'Orveau" NYOISEAU	112	80	32			47 248 €
Collège "Saint Joseph" LA POMMERAYE	965	80	813	60	12	320 265 €
Collège "Saint Laud" LES PONTS-DE-CE	311	80	231			103 764 €
Collège "Sacré Coeur" POUANCE	189	80	109			69 116 €
Collège "Notre-Dame" LA SALLE DE VIHIERS	206	80	126			73 944 €
Collège "Jacques Cathelineau" ST FLORENT VIEIL	369	80	289			120 236 €
Collège "Jean Blouin" ST GERMAIN/MOINE	196	80	116			71 104 €
Collège "Sainte Anne" ST HILAIRE ST FLORENT	339	80	249		10	120 613 €
Collège "Jean Bosco" ST MACAIRE EN MAUGES	623	80	543			192 372 €
Collège "Frédéric Ozanam" ST PIERRE MONTLIMART	500	80	420			157 440 €
Collège "Jeanne d'Arc" ST SYLVAIN D'ANJOU	539	80	459			168 516 €
Collège "Saint-Aubin La Salle" ST SYLVAIN D'ANJOU	369	80	278		11	130 023 €
Collège "Saint André" SAUMUR	321	80	241			106 604 €
Collège "Saint Louis" SAUMUR	661	80	531	50		219 905 €
Collège "Saint Joseph" SEGRE	658	80	578			202 312 €
Collège "Saint Paul" THOUARCE	399	80	319			128 756 €
Collège "Sainte Marie" TORFOU	418	80	338			134 152 €
Collège "Saint Jean" VIHIERS	324	80	244			107 456 €
TOTAL :	19923	3360	16164	305	94	6 491 910 €

ANNEXE 6

**CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT
DES COLLEGES PRIVES
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

ANNEE 2018

ENTRE :

Le Département de Maine-et-Loire, représenté par Monsieur Christian GILLET, Président du Conseil départemental, en vertu de la délibération n° en date du ,

ci-après dénommé « le Département »

ET :

L'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) du collège «Nom_du_collège» «à» «Ville» représenté par «sexeogec» «Président_OGEC», «titreogec»,

ci-après dénommé « l'OGEC » ou « l'établissement » ou « le collège »

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L.151-4, L.442-5 et L.442-9 ;

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil départemental n°2016.CD2-048 du 23 février 2016 pris en sa partie VI relative aux subventions ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° en date du ayant approuvé les règles de calcul et de répartition des forfaits externat matériel et personnel au profit des collèges privés sous contrat d'association ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° en date du ayant voté les sommes correspondant à chaque forfait au profit du collège «Nom_du_collège» ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° en date du ayant approuvé le modèle-type de convention attributive au profit de chaque collège.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des forfaits *matériel* et *personnel*, octroyés par délibération du Conseil départemental susvisée au bénéfice de l'OGEC du collège «Nom_du_collège» «à» «Ville» et de définir le contrôle de leur emploi.

Article 2 : Montant des forfaits

2-a) Le forfait d'externat - part matériel

Il est établi sur la base des dépenses correspondant au fonctionnement matériel de l'externat des collèges publics et des effectifs arrêtés par la DASEN à la rentrée 2016/2017. Au titre de l'année scolaire 2017/2018, le collège «Nom_du_collège» bénéficiera d'une subvention de €.

2-B) Le forfait d'externat - part personnel

Il est calculé au vu des dépenses correspondant au volume des rémunérations des personnels non enseignants des collèges publics, selon leur quotité de travail affectée à l'externat, rapportées aux effectifs arrêtés par la DASEN à la rentrée 2016/2017. Au titre de l'année scolaire 2017/2018, le collège «Nom_du_collège» bénéficiera d'une subvention de €.

Article 3 : Utilisation de la subvention

L'OGEC s'engage à ne pas redistribuer à des tiers la subvention dont il est bénéficiaire.

Article 4 : Modalités de mandatement de la subvention

Le mandatement des subventions interviendra en trois acomptes payés au cours du premier semestre de l'année 2018.

La subvention départementale sera versée sur le compte bancaire numéro «RIB_forfait» ouvert à «Banque_forfait» au nom de l'OGEC du collège «Nom_du_collège».

Article 5 : Contrôle de la subvention

L'OGEC du collège s'engage :

- à se conformer aux règles budgétaires et comptables de la législation en vigueur,
- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif statutaire,
- à fournir un compte rendu financier de l'utilisation de la subvention, selon le modèle défini par arrêté du premier ministre, dans les deux mois suivant l'exercice concerné,
- à fournir le rapport d'activité de l'année subventionnée,
- à fournir, dès leur établissement dans les délais réglementaires :
  - le bilan,
  - le compte de résultat avec éventuellement en sus le compte de résultat propre à l'action subventionnée,
  - l'annexe au bilan et au compte de résultat,
  - le détail des postes du bilan et du compte de résultat,
  - le cas échéant, tout rapport du commissaire aux comptes, et en particulier du rapport général sur les comptes annuels,
  - le cas échéant, le compte-rendu de l'expert-comptable sur les comptes annuels.
- à faciliter le contrôle, par le Département de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables.

L'OGEC du collège s'engage notamment à signaler au Département toute modification de ses statuts, ainsi que tout changement d'administrateurs. Elle produit toute pièce relative à ces modifications.

Article 6 : Comptabilité

L'OGEC du collège s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur et notamment à l'article R.442-19 du code de l'éducation.

Article 7 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expire après exécution complète des obligations de chacune des parties relatives notamment au contrôle de l'utilisation de la subvention allouée tel que prévu à l'article 5 de la présente convention.

Article 8 : Modifications de la convention

Toute modification du bénéficiaire intervenant en cours d'opération et/ou tout changement relatif à la nature juridique du bénéficiaire, à l'objet de la subvention, aux conditions d'octroi ou, le cas échéant, aux autres conditions prévues dans la décision, nécessitent une nouvelle délibération, et si nécessaire la conclusion d'un avenant à la présente convention, ou bien une nouvelle convention.

Article 9 : Résiliation de la convention à l'initiative du département

En cas de non-respect de l'une des clauses de la convention, le Département peut procéder à la résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet à compter du 15ème jour franc de sa notification au Président de l'OGEC du collège. Le Département peut demander le remboursement des sommes versées.

S'il apparaît qu'après l'exécution complète de la convention, l'affectation des sommes versées n'a pas été conforme à l'article 2 précité, ou qu'il y a eu redistribution de la subvention au profit de tiers, le Département peut demander également le remboursement des sommes déjà perçues.

Article 10 : Résiliation de la convention à l'initiative de l'établissement

En cas de non-respect par le Département de ses obligations, l'OGEC du collège est en droit de résilier la présente convention, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'expiration d'un délai de préavis de 15 jours.

A Angers, le

En deux exemplaires originaux

le Président du Conseil départemental

Christian GILLET

Le Président de l'OGEC du collège

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IV - Commission de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté

N° 2018_02_CD_0018

Rapporteur : Madame Régine Brichet

DÉLIBÉRATION

Objet : 2 - ETRE UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE DE SA JEUNESSE ET DE SON AVENIR
2.2 - Education et jeunesse
Education et Jeunesse
Inscription de crédits

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux

Excusés : Marie-Josèphe Hamard, Fatimata Amy, François Gernigon

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, Jean-Pierre Chavassieux pouvoir à Myriam Dubois-Besson, Jean-Paul Boisneau pouvoir à Frédérique Drouet d'Aubigny, Sophie Foucher-Maillard pouvoir à André Marchand, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas, Véronique Maillet pouvoir à Véronique Goukassow, Maryvonne Martin pouvoir à Hervé Martin, Marie-France Renou pouvoir à Grégory Blanc, Didier Roisné pouvoir à Jocelyne Martin, Isabel Volant pouvoir à Nooruddine Muhammad

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve les inscriptions de crédits du thème «éducation et jeunesse» présentées en annexe budgétaire 1 ;**
- **valide le principe d'un appel à projets ouvert aux associations proposant des actions concourant à la construction citoyenne et à la réussite scolaire des 11-16 ans.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

DGAT DEJS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

COMPÉTENCE 2 : ÊTRE UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE DE SA JEUNESSE ET DE SON AVENIR

Thème 2.2 : Éducation et jeunesse

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	Favoriser la réussite scolaire								
	Location d'équipements sportifs							**1 600 000**	
65-221-65511	Dotation de fonct. des collèges - Établissements publics							940 000	
65-221-65512	Dotation de fonct. des collèges - Établissements privés							660 000	
	Collège en actions : subventions aux collèges publics et privés							**375 000**	
65-28-65737	Subv. de fonctionnement - Autres étab. publics locaux							208 750	
65-28-6574	Subventions de fonctionnement aux assoc. et autres org.							166 250	
	Aide collégiens demi-pension							**200 000**	
65-28-6513	Bourses							200 000	
	Proposer des programmes éducatifs								
	Actions éducatives et citoyennes							**134 500**	**12 000**
011-28-6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité							37 000	
011-33-6232	Fêtes et cérémonies							1 000	
011-33-6236	Catalogues et imprimés et publications							10 000	
011-33-6238	Divers							2 000	
011-33-6288	Autres services extérieurs							80 000	
011-33-6288	Opération « collège au cinéma »							4 500	
70-221-7067	Participation des collèges								12 000
	Appels à projets							**70 000**	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
65-20-6574	Appel à projets « éducation »							70 000	
	Soutenir les loisirs éducatifs								
	Centres de vacances et loisirs							**200 000**	
65-33-6574/ 65-33-65734	Subventions de fonctionnement							200 000	
	Accompagner les structures de formation et autres organismes œuvrant pour l'éducation								
	Terre des sciences							**13 000**	
65-28-6574	Subventions de fonctionnement aux assoc. Et autres org.							13 000	
	Maisons familiales rurales - Fédération des MFR							**150 000**	
65-222-6574	Subventions de fonctionnement aux assoc. et autres org.							150 000	
	Lycées agricoles privés							**34 300**	
65-222-6574	Subventions de fonctionnement aux assoc. et autres org.							34 300	
	TOTAL							**2 776 800**	**12 000**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IV - Commission de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté

N° 2018_02_CD_0019

Rapporteur : Madame Régine Brichet

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.5 - Développement
Enseignement supérieur - Université Catholique de l'Ouest - Demande de subvention de fonctionnement

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux

Excusés : Marie-Josèphe Hamard, Fatimata Amy, François Gernigon

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, Jean-Pierre Chavassieux pouvoir à Myriam Dubois-Besson, Jean-Paul Boisneau pouvoir à Frédérique Drouet d'Aubigny, Sophie Foucher-Maillard pouvoir à André Marchand, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas, Véronique Maillet pouvoir à Véronique Goukassow, Maryvonne Martin pouvoir à Hervé Martin, Marie-France Renou pouvoir à Grégory Blanc, Didier Roisné pouvoir à Jocelyne Martin, Isabel Volant pouvoir à Nooruddine Muhammad

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à la majorité des suffrages exprimés,
- 11 contre

- **approuve l'attribution d'une subvention de 350 000 € à l'Association Saint-Yves – Université catholique de l'ouest, au titre de son fonctionnement, et inscrit le crédit correspondant au budget primitif 2018 du Département, tel que présenté en annexe.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

DGAT DEJS

ANNEXE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 3 - Être un département acteur du développement équitable des territoires

Thème 3.5. : Développement

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Conforter et développer les universités et grandes écoles								
	UCO							**350 000**	
65-23-6574	Subv. fonctionnement aux associations et autres organismes privés							350 000	
	TOTAL							**350 000**	

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IV - Commission de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté

N° 2018_02_CD_0020

Rapporteur : Madame Frédérique Drouet d'Aubigny

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.7 - Culture et patrimoine
Fonctionnement et investissement au titre du BP 2018

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusés : Laurent Hamon, Véronique Maillet, Marie Seyeux

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, Gilles Leroy pouvoir à Françoise Pagerit, Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve les inscriptions budgétaires et les autorisations de programme ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice de leurs crédits de paiement, présentées en annexe I.**

- **attribue une subvention de 920 000 € à l'EPCC Anjou Théâtre, approuve la convention en annexe II, actualisée au vu des différents changements intervenus ces dernières années sur les objectifs et modalités de fonctionnement, les moyens mis à disposition, les assurances et dispositions diverses et autorise le Président à la signer.**
  (M. Gillet ne prenant pas part au vote sur ce point)

- **abroge les règlements suivants qui ne sont plus en adéquation avec les orientations du projet de mandature "Anjou 2021" :**

  - **aide au fonctionnement des structures d'enseignement musical du 13 janvier 2015 (délibération n° 2015.CG1-018) ;**

- **conventions d'animations et de développement culturels du 25 juin 2012 (délibération n° 2012.CG2-027) ;**

- **fonds d'aide à la création contemporaine du 18 décembre 2012 (délibération n° 2012.CG5-097).**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE I

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CRÉDITS AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

COMPETENCE 3 : ETRE UN DEPARTEMENT ACTEUR DU DEVELOPPEMENT EQUITABLE DES TERRITOIRES
THEME 3-7 : CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTES	OBJET	AP/AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Contribuer à l'éducation des collégiens en facilitant leur accès à la culture								
	Actions en direction des collégiens							**75 000 €**	
011-311-6188	Autres frais divers							75 000 €	
	Accompagner les territoires dans le développement de leur politique culturelle								
	Contribuer à l'enseignement artistique sur le territoire – schéma départemental							**685 000 €**	
65-311-6574 / 65-311-65734 / 65-23-6574	Subventions de fonctionnement							685 000 €	
	Soutenir une offre culturelle locale							**340 000 €**	
65-311-6574 / 65-311-65734	Subventions – soutien la création							60 000 €	
65-311-6574 / 65-311-65734	Subventions – conventions d'animations et de développement culturels – soutien à la diffusion							260 000 €	
011-311-611	Contrats de prestations de services – contribuer à la sensibilisation aux arts visuels							20 000 €	
	Développer la lecture publique								
	Bibliopole offre documentaire							**288 400 €**	**10 000 €**
011-313-6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)							257 250 €	
011-313-6068	Autres matières et fournitures							15 000 €	
011-313-6241	Transports de biens							150 €	
011-313-6288	Autres services extérieurs							16 000 €	

COMPTES	OBJET	AP/AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
74-313-74718	Autres participations								10 000 €
	Bibliopôle. Offre documentaire (CO)					**3 000 €**			
21-313-21838	Autre matériel informatique					3 000 €			
	Bibliopôle. Offre de formation							**24 400 €**	
011-311-6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)							21 400 €	
011-311-6188	Autres frais divers							1 000 €	
011-311-6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité							2 000 €	
	Bibliopôle. Développement de la médiation							**51 100 €**	**10 000 €**
011-311-6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)							7 700 €	
011-311-6068	Autres matières et fournitures							5 000 €	
011-311-6188	Autres frais divers							37 500 €	
011-311-62878	Remboursements de frais à des tiers							900 €	
74-311-74718	Autres participations								10 000 €
	Bibliopôle. Développement de la médiation (CO)					**3 000 €**			
21-311-2188	Autres immobilisations corporelles					3 000 €			
	Bibliopôle - support							**600 €**	
011-313-60621	Combustibles							100 €	
011-313-60632	Fournitures de petit équipement							200 €	
011-313-637	Autres impôts et taxes							300 €	
	Renforcer le rayonnement culturel de l'Anjou								
	EPCC Anjou Théâtre							**920 000 €**	
65-311-65736	Subvention de fonctionnement – SPIC							920 000 €	
	Collégiale Saint Martin							**280 000 €**	**65 000 €**
011-311-60632	fourniture de petits équipements							3 000 €	
011-311-6068	autres matières et fournitures							3 000 €	
011-311-6135	locations mobilières							2 000 €	

COMPTES	OBJET	AP/AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011-311-6188	autres frais divers							12 000 €	
011-311-6233	foires et expositions							140 000 €	
011-311-6236	catalogues, imprimés et publications							56 000 €	
011-311-637	autres impôts et taxes							3 000 €	
011-311-62878	remboursement de frais à des tiers							8 000 €	
011-312-607	achats de marchandises							3 000 €	
65-311-6574	subventions							50 000 €	
70-312-7062	redevances et droits des services à caractère culturel								46 500 €
70-312-7088	autres produits d'activités annexes (abonnements...)								4 000 €
75-311-752	Location de salle								8 000 €
77-311-7718	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion								6 500 €
	Collégiale Saint-Martin (CO)					**30 000 €**			
21-312-2188	autres immobilisations corporelles					30 000 €			
	Soutenir les organismes partenaires								
	Organismes partenaires							**823 673 €**	
65-311-6574/65-311-65734/65-311-65735/65-311-6561	Subventions de fonctionnement							823 673 €	
	Contribuer à la sauvegarde, à la restauration et à la valorisation du patrimoine et des collections								
	Conservation départementale du patrimoine							**20 000 €**	
011-312-60632	Fourniture de petit équipement							1 800 €	
011-312-6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)							3 700 €	
011-312-6068	Autres matières et fournitures							4 400 €	
011-312-61558	Entretien et réparations – Autres biens mobiliers							500 €	

COMPTES	OBJET	AP/AE		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011-312-6182	Documentation générale et technique							3 850 €	
011-312-6188	Autres frais divers							3 250 €	
011-312-6236	Catalogues, imprimés et publications							2 500 €	
	Conservation départementale du patrimoine (CO)					**5 000 €**			
21-312-216	Collections et œuvres d'art					5 000 €			
	Pôle archéologie							**258 200 €**	
65-312-65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif							258 200 €	
	Restaurer le patrimoine protégé (CP)	**25 000 €**		**147 302 €**					
204-312-204142	Subv. équip. aux communes - Bâtiments et installations (MH)			20 901 €					
204-312-20422	Subv. équip aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations (MH)			14 147 €					
204-312-204142	Subv. équip. aux communes - Bâtiments et installations (CPER Château de Saumur 07-13)			87 254 €					
204-312-204141	Subv. équip. aux communes - Biens mobiliers, matériel et études (Objets mobiliers)	20 000 €		20 000 €					
204-312-20421	Subv. équip. aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études (Objets mobiliers)	5 000 €		5 000 €					
	Restaurer le patrimoine non protégé d'intérêt historique et architectural							**15 000 €**	
65-312-6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes (Partenariat Fondation du patr.)							15 000 €	
	Aider les musées conventionnés (CP)	**10 000 €**		**10 000 €**					
204-314-204141	Subv. équip. aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	8 000 €		8 000 €					
204-314-20422	Subv. équip. aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	2 000 €		2 000 €					
	Aider les musées conventionnés							**90 000 €**	
65-314-65734	Subvention de fonctionnement aux communes et structures intercommunales							75 000 €	
65-314-6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes							15 000 €	
	TOTAL	**35 000 €**		**157 302 €**		**41 000 €**		**3 871 373 €**	**85 000 €**

ANNEXE 1 (suite)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

Thème 3.7 - Culture et patrimoine

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
		25 000,00	**Restaurer le patrimoine protégé**	**25 000,00**				
3-7-6-4		25 000,00	Restaurer patrimoine protegé (CP)	25 000,00				
3-7-6-4	D-204-312-204141-0-0921-2018-CD5AOA	20 000,00	Restauration d'objets mobiliers (public) - AP 2018	20 000,00				
3-7-6-4	D-204-312-20421-0-0921-2018-CD5AOA	5 000,00	Restauration d'objets mobiliers (privé) - AP 2018	5 000,00				
		10 000,00	**Aider les musées et centres locaux**	**10 000,00**				
3-7-6-7		10 000,00	Aider les musées (CP)	10 000,00				
3-7-6-7	D-204-314-20422-0-0921-2018-CG5MUSEES	2 000,00	Aides aux musées conventionnés (privé) - AP 2018	2 000,00				
3-7-6-7	D-204-314-204141-0-0921-2018-CG5MUSEES	8 000,00	Aides aux musées conventionnés (public) - AP 2018	8 000,00				
		35 000,00	**TOTAL**	**35 000,00**				

ANNEXE II

CONVENTION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT, DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS IMMOBILIERS, MOBILIERS ET LOGISTIQUES ENTRE LE DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ANJOU THEATRE

ENTRE :

Le Département de Maine-et-Loire, sis à l'Hôtel du Département, Place Michel Debré à Angers, représenté par Monsieur Christian GILLET, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° XX en date du XX février 2018,

ci-après dénommé "le Département",

D'une part,

ET :

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre, dont le siège social est situé au Château du Plessis-Macé, représenté par son Président, dûment habilité,

ci-après dénommé "EPCC Anjou Théâtre",

D'autre part,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.1611-4 ;

- Vu l'article 1.2 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles,

- Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil départemental n°2016-CD2-048 du 23 février 2016 pris en sa partie 6 relative aux subventions ;

- Vu la convention du 29 mars 2010 relative à la mise à disposition de l'EPCC Anjou Théâtre par le Département de moyens immobiliers, mobiliers et logistiques, à effet au 1er janvier 2010,

- Vu la délibération du Conseil général n°2011.CG6-139 en date du 20 décembre 2011 relative au vote du budget primitif 2012,

- Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Général n°2012 CP01-III-006 en date du 16 janvier 2012 relative à l'approbation de la convention à passer avec l'EPCC Anjou Théâtre,

- Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement, de partenariat et de mise à disposition de moyens immobiliers, mobiliers et logistiques au titre de l'année 2012, conclue entre le Département de Maine-et-Loire et l'EPCC Anjou Théâtre, le 20 février 2012.

- Vu la délibération du Conseil départemental n°XX en date du XX , relative au vote du budget primitif 2018, à l'attribution de la contribution 2018 en faveur de l'EPCC Anjou Théâtre, à la décision de mettre un terme à la convention initiale susvisée devenue obsolète du fait des nombreuses modifications intervenues, ainsi qu'à l'approbation d'une nouvelle convention au titre de l'année 2018.

- Vu les articles 21 et 22 des statuts de l'EPCC Anjou Théâtre, validés par arrêté préfectoral DIDD-BPEF 2017 n°220, portant sur les apports en nature et contributions des collectivités membres de l'EPCC

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Lors de la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre, plusieurs conventions ont été signées entre le Département et le nouvel établissement, à la fois pour arrêter les modalités de soutien financier mais aussi pour déterminer les moyens immobiliers et matériels mis à disposition, comme prévu dans les statuts de ce dernier.

Toutefois, et afin de rendre plus lisible le dispositif conventionnel, il a été décidé de réunir ces engagements en la présente convention.

Article 1 : *Objet de la convention*

De nombreuses modifications étant intervenues depuis la convention initiale établie le 20 février 2012 et pour des raisons de lisibilité, il a été décidé d'un commun accord de mettre un terme à la convention en cours d'exécution et déjà modifiée 7 fois, et de présenter ci-après un document mis à jour et correspondant à la situation actuelle.

TITRE I : OBJECTIFS ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Article 2 - *Les motifs qui ont conduit à la création d'un EPCC Anjou Théâtre*

Le Château du Plessis-Macé et le Festival d'Anjou sont aujourd'hui un équipement et un événement culturels majeurs dans le rayonnement du théâtre en ANJOU.

La notoriété de ces structures ainsi qu'une volonté commune de s'inscrire dans une politique culturelle ambitieuse en matière de théâtre ont conduit le Département de Maine-et-Loire ainsi que les communes de Doué-la-Fontaine et du Plessis-Macé à se doter d'un cadre public d'intervention adapté à un véritable aménagement culturel du territoire.

Ainsi un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial a été créé par arrêté préfectoral du 25 août 2009.

La Ville d'Angers et la Communauté d'Agglomération du Choletais ont rejoint cet établissement en 2017.

Parallèlement, dans la cadre de la réforme territoriale, les communes de Doué-la-Fontaine et du Plessis-Macé ont respectivement intégrés les communes nouvelles de Doué-en-Anjou et Longuenée en Anjou.

Article 3 - *Le rôle de l'EPCC Anjou Théâtre*

L'EPCC Anjou Théâtre a pour missions statutaires :

- d'assurer l'organisation, la gestion et l'animation du Festival d'Anjou, dans le cadre d'une programmation qualitative et plurielle des diverses formes d'expression théâtrale,
- de participer à toute initiative ou action favorisant le théâtre en Maine-et-Loire,
- d'assurer l'exploitation, la gestion et l'animation du château du Plessis-Macé qui lui est confié, en y organisant notamment des prestations événementielles, la diffusion de spectacles et en privilégiant la création.

Article 4 - *Modalités de partenariat entre le Département et les instances de l'EPCC*

Dans un souci de cohérence à l'égard des politiques culturelles départementales en matière d'arts vivants, les dispositifs de soutien financier, jusqu'ici portés par l'EPCC Anjou Théâtre, rejoignent les

procédures administratives du Département incluant un volet d'aide à la création arts vivants et un autre volet de soutien aux partenaires socles à l'œuvre pour le développement des arts dramatiques.

Afin de coordonner au mieux les actions de l'EPCC avec les interventions que le Département dans le cadre de sa politique culturelle, ce dernier préside, pilote et anime un comité départemental de arts vivants associant les représentants élus et techniciens des 7 EPCI et du PETR, nouveaux territoires intercommunaux issus de la loi NOTRe.

L'équipe de l'EPCC participe, en lien étroit avec la Direction de la culture et du patrimoine du Département, aux travaux de ce comité des arts vivants.

Le Département, quant à lui, tiendra informé l'EPCC des actions menées ou aides allouées par lui dans le domaine du théâtre ou de programmations pluridisciplinaires.

Par ailleurs, le Département saisira l'expertise de l'EPCC Anjou Théâtre en amont pour émettre un avis sur ces dossiers.

Article 5 - *Bilan d'activité annuel et contrôle*

L'EPCC Anjou Théâtre s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions telles que définies à l'article 3 de la présente convention,

- mettre à disposition des services du Département les éléments budgétaire et d'activité,

- faciliter le contrôle par le Département de la réalisation des actions, via, notamment, l'accès aux documents administratifs et comptables,

- mettre en œuvre les actions de communication définies dans la présente convention,

- présenter chaque année, à la commission organique référente, un bilan de l'action de l'Etablissement pour l'année écoulée.

L'EPCC Anjou Théâtre s'engage notamment à signaler aux services du Département toutes modifications de ses statuts et du changement d'administrateur. Il produira toutes pièces relatives à ces modifications.

Article 6 - *Soutien financier*

Sur présentation par l'EPCC de l'ensemble des pièces requises (dont un compte administratif prévisionnel), le Département attribuera une contribution annuelle, sous réserve du vote des crédits par la collectivité départementale, et par voie d'avenant.

Le Département soutient par la présente **l'EPCC Anjou Théâtre** à hauteur de **920 000 €** au titre de son fonctionnement pour l'année 2018 et dans le cadre des missions définies à l'article 3, et suivant la délibération n°xx du Conseil départemental en date du XX février 2018.

Pour les années suivantes, un avenant fixera le montant et les modalités de paiement pour l'année concernée.

Le versement de la contribution telle que prévue au budget de la Collectivité sera effectué dans les conditions suivantes :

- un premier acompte après le vote du Budget Primitif et au plus tard le 31 mars (50% de la contribution),
- un deuxième acompte au 1er mai (40%),
- le solde le 1er septembre (10%), après communication par l'EPCC au Département d'un compte administratif prévisionnel relatif à l'exercice en cours.

Le versement de la contribution s'effectuera sur le compte bancaire n° C 4940000000-94 domicilié par **l'EPCC Anjou Théâtre** à la Banque de France.

L'EPCC Anjou Théâtre s'engage à respecter, dans le cadre des actions menées par ses soins et dont il demeure responsable, la réglementation opposable aux entreprises de spectacles vivants, le cas échéant.

Il informera le public de la participation financière du Département à son action.

Toute modification relative à l'objet et aux modalités d'attribution de la contribution, ou à ses conditions d'octroi fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 7 - *Comptabilité*

L'EPCC Anjou Théâtre s'engage à respecter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation M 4 en vigueur et le code des marchés publics.

TITRE II : LES MOYENS MIS A DISPOSITION

I – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT ET PRESTATIONS FOURNIES A L'EPCC

A – Mise à disposition du Château du Plessis-Macé

Article 8 – *Désignation*

Le Département met à disposition de l'EPCC le château du Plessis-Macé et une partie des terres le jouxtant pour une superficie totale de 6ha 45a 63ca (liste des parcelles en annexe 1).

Cette mise à disposition gratuite concerne également tout son mobilier, y compris celui protégé au titre des Monuments historiques, ainsi que les œuvres d'art qui s'y trouvent, (conformément à l'annexe 3).

Article 9 – *Date d'effet et durée de la mise à disposition*

La mise à disposition du château du Plessis-Macé est poursuivie à compter de la date de signature de la présente convention, pour une durée équivalente à celle de l'EPCC.

Article 10 – *Activités exercées par l'EPCC*

Dans le cadre de ses missions, l'EPCC s'engage à réaliser des animations et des activités au sein du château du Plessis-Macé, notamment :
- visites traditionnelles (guidées ou libres),
- visites théâtralisées,
- spectacles,
- festivals de théâtre ou autres,
- ateliers théâtre,

- ateliers pédagogiques pour les scolaires,
- expositions, notamment durant les Journées du Patrimoine,
- location de salles de réception (fêtes familiales, mariages, séminaires d'entreprises, galas, cocktails, etc.)
- et toutes autres activités conformes aux missions statutaires de l'EPCC.

L'organisation de feux d'artifice par l'EPCC ou par des tiers est autorisée, sous réserve de respecter les conditions règlementaires de sécurité.

Article 11 – *Modalités de la mise à disposition*

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Par ailleurs, le Département assure, sous sa seule responsabilité, toutes les prestations d'entretien, réparations, maintenance, gardiennage et nettoyage des locaux ainsi que l'entretien des espaces verts (y compris l'alimentation et les soins apportés aux animaux (chèvres, moutons, etc).

Ces dépenses, ainsi que celles relatives aux fluides (eau, gaz, électricité) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères, seront ensuite refacturées trimestriellement à l'EPCC.

B – Mise à disposition de bureaux dans l'immeuble sis 49 Bd du Roi René à Angers et d'une partie de l'entrepôt situé avenue du Moulin Marcille aux Ponts-de-Cé

Article 12 – *Désignation*

Le Département met à la disposition de l'EPCC, pour la gestion administrative et comptable de cet établissement, une partie de l'immeuble situé 49, boulevard du Roi René à Angers, la répartition de l'occupation entre l'EPCC et le Département étant détaillée en annexes 4.

Le Département met également à la disposition de l'EPCC un local à usage d'entrepôt, situé 23, avenue du Moulin Marcille aux Ponts-de-Cé pour une superficie de 397.80 m².
L'EPCC déclare parfaitement connaître les lieux mis à disposition pour les avoir vus et visités, dispensant le Département d'en faire une plus ample désignation.

Article 13 - *Affectation des locaux*

Ces locaux sont affectés aux activités de gestion administrative et comptable, aux réunions et toutes autres activités liées au fonctionnement de l'EPCC et conformes à la nature du bâtiment.

Le Département a soustrait, des surfaces affectées à l'EPCC Anjou Théâtre à l'immeuble Rognon à Angers, une partie du rez-de-chaussée correspondant à la salle de convivialité à l'usage des agents départementaux et régionaux travaillant sur le site St-Aubin et dans l'immeuble Foch.

Article 14 - *Date d'effet et durée*

La présente mise à disposition, se poursuit à compter de la date de signature de la présente convention pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Article 15 - *Résiliation*

A compter de la deuxième année, l'occupation peut prendre fin à tout moment par résiliation par l'une ou l'autre des parties qui notifiera sa décision à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de six mois.

A la libération des locaux, les clefs devront être remises par l'EPCC au Département dans leur totalité.

Article 16 - *Cession - sous-location*

L'EPCC ne pourra ni céder son droit d'occupation ni sous-louer tout ou partie des locaux mis à disposition, sauf à obtenir l'accord écrit et préalable du Département.

Article 17 - *Charges et conditions*

La présente mise à disposition est faite sous les charges et conditions suivantes que l'EPCC s'engage à respecter et exécuter, sous peine de résiliation par le Département moyennant un préavis de deux mois.

1°) Travaux et entretien à la charge du preneur

L'EPCC a pris les lieux dans l'état où ils se trouvaient au 1er janvier 2010. A défaut d'établissement d'un état des lieux, l'EPCC est réputé avoir reçu les locaux en parfait état de réparations locatives. Un état des lieux contradictoire sera établi à la libération des lieux.

A titre dérogatoire, les réparations locatives sont réalisées par le Département avec facturation à l'EPCC selon un prorata appliqué en fonction de la surface utilisée par Anjou Théâtre.

L'EPCC s'engage à ne faire dans les lieux aucune modification touchant à la structure du bâtiment.
L'EPCC ne pourra faire supporter au plancher aucune charge supérieure à sa résistance.

L'EPCC devra prendre toutes précautions nécessaires pour protéger du gel les canalisations d'eau et sera tenu pour responsable en cas d'éventuelle négligence de sa part.

Le Département ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où des dégradations ou des litiges seraient entraînés par des aménagements effectués par l'EPCC sans autorisation du propriétaire.

L'EPCC assure l'entretien courant du matériel mis à disposition détaillé en annexes 2 et 3.

2°) Travaux à la charge du bailleur

Le Département s'engage à réaliser les travaux suivants :

- travaux de clos et de couvert,
- travaux de sécurité,
- travaux de viabilité.

3°) Conditions d'utilisation de l'immeuble

Aucun branchement (eau, gaz, électricité, téléphone...) de partie privative ne pourra être augmenté par branchement sur les locaux communs du Département et réciproquement.

Les parties communes devront être maintenues accessibles en permanence.

Les cycles et véhicules ne pourront stationner en dehors des emplacements réservés à cet usage.

Les ordures devront être traitées suivant les prescriptions du règlement municipal et déposées uniquement aux endroits prévus à cet effet.

Le preneur ne devra pas jeter de corps solides ou de produits susceptibles de détériorer les équipements (lavabos, éviers, W.C., etc.) ainsi que les conduits d'écoulement. Les travaux et réparations de dégorgements seraient supportés par le preneur.

L'EPCC devra avertir sans tarder le Département de toute dégradation ou de sinistre survenant dans les locaux occupés ou affectant le matériel mis à disposition et qui pourraient nécessiter une déclaration d'assurance, une action contre des tiers ou des réparations incombant au propriétaire.

En cas de manquement à cet engagement, l'EPCC sera responsable des conséquences de cette carence. Il serait en outre responsable envers le propriétaire de toute aggravation de ce dommage survenue après cette date.

A la fin de l'occupation pour quelque raison que ce soit, l'EPCC abandonnera au Département toutes les améliorations qu'il aura faites sans pouvoir réclamer aucune indemnité à ce titre, notamment pour les plus values.

Article 18 - *Loyer*

Immeuble sis 49 Bd du Roi René (immeuble "Rognon") et immeuble sis 23 avenue du Moulin Marcille aux Ponts-de-Cé

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le paiement d'une redevance d'occupation annuelle de **20 000 €,** payable trimestriellement à terme échu.

Article 19 - *Charges (immeuble Rognon)*

Le Département prend à sa charge les dépenses de fluides pour la totalité de l'immeuble situé au 49, boulevard du Roi René à Angers. L'EPCC continuera de rembourser au Département les dépenses d'entretien de la chaudière ainsi que le nettoyage des locaux, au prorata de la surface occupée.

Autres charges

La liste des charges récupérables n'étant pas limitative, le preneur s'engage à rembourser au Département sa quote-part correspondant aux autres charges inhérentes aux locataires, à condition que celles-ci aient été prévues dans le budget de l'EPCC servant de base de calcul de la contribution annuelle du Département.

Le remboursement des charges au Département se fera trimestriellement, sur production de justificatifs.

Article 20 - *Impôts et taxes*

Toutes les impositions et contributions de quelque nature qu'elles soient, ainsi que toutes les charges ou taxes locales qui auraient rapport avec les locaux mis à disposition et que la loi ou les usages locaux mettent normalement au compte du locataire devront être réglées par l'EPCC.

Article 21 - *Tolérances*

Il est convenu que toutes les tolérances accordées relativement aux clauses et conditions énoncées ci-dessus, ne pourront, même avec le temps, devenir un droit acquis.

Article 22 - *Règlement*

Un règlement d'immeuble pourra éventuellement être annexé à la présente convention, auquel l'occupant devra se conformer.

Article 23 - *Clause résolutoire*

A défaut de paiement d'un seul terme de loyer à son échéance ou en cas d'inexécution des conditions ci-dessus énumérées, la présente occupation sera interrompue de plein droit, si bon semble au Département, deux mois après une simple demande de payer ou d'exécuter demeurée infructueuse.

II – MISE A DISPOSITION DES MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

Article 24 – *Moyens mis à disposition*

1°) Véhicules :

Le Département met à la disposition de l'EPCC les trois véhicules suivants :

- une Renault Kangoo, immatriculée 131 ADV 49
- une Renault Kangoo, immatriculée CK 970 KZ
- une Peugeot 307, immatriculée 7849 ZP 49.

Les dépenses relatives à ces trois véhicules (entretien, réparation, carburants, péages, assurances, autres fournitures non stockées (huiles et graisses) seront réglées directement par le Département puis refacturées trimestriellement à l'EPCC.

2°) Prestations téléphoniques, informatiques et de reprographie :

Le Département met à la disposition de l'EPCC :
- les logiciels métiers, ordinateurs, imprimantes et copieurs nécessaires à son activité (y compris l'accès à Internet),
- les moyens téléphoniques (fixes et mobiles) nécessaires à son activité (cf. inventaires en annexes 2 et 3)

Le Département assure le paiement des abonnements et consommations, la maintenance des logiciels et matériels mis à disposition, le stockage, la sécurisation et l'archivage des données.

Les dépenses correspondantes seront refacturées annuellement par le Département à l'EPCC.

3°) Autres moyens logistiques :

Le Département assure la gestion directe des moyens suivants :

- entretien et réparation du mobilier et matériel,
- fourniture de petit équipement,
- produits d'entretien,

Les dépenses correspondantes seront refacturées trimestriellement à l'EPCC.

TITRE III : COMMUNICATION

A – Engagements du Département

A.1 – Festival d'Anjou

- **Visibilité**

Le Département prend en charge la mise en place et la dépose d'une bâche de 5 m x 3 m, à l'entrée du château du Plessis-Macé, durant la période du Festival d'Anjou. Le Département étudie la possibilité de créer / modifier la bâche existante, compte tenu des difficultés d'accroche.

De même, le Département fournit la bâche prévue pour l'arrière des gradins du château du Plessis-Macé. La mise en place de cette bâche est assurée par les équipes techniques du Festival d'Anjou au moment du montage et est à déposer au moment du démontage par les équipes techniques du Festival d'Anjou.

Par ailleurs, le Département étudie la possibilité de créer et fabriquer d'autres bâches couvrant des structures techniques telles que les côtés du gradin, offrant une zone de visibilité efficace, à poser au moment du montage des structures et à déposer au moment du démontage par les équipes techniques du Festival d'Anjou.

L'ensemble de ces bâches seront stockées par l'équipe du Festival dans l'entrepôt n°5 dédié à Anjou Théâtre à Moulin Marcille.

Le Département détient les droits patrimoniaux d'utilisation et d'exploitation de ces visuels ; les droits moraux restent la propriété de l'agence à l'origine de la création du visuel.

Le Département fournit et installe :

- 2 flammes pour la conférence de presse du Festival d'Anjou + 1 roll-up culture
- 22 flammes pour la soirée inaugurale (parking + cour du Plessis-Macé). 4 flammes resteront pendant la durée du festival au château du Plessis-Macé)
- 2 flammes sur chacun des autres sites du Festival d'Anjou
- 10 banderoles institutionnelles bleues 2m x 0.90 m
- 17 habillages de barrière institutionnelle bleue
- 40 supports kakémonos « ecofix » à poser sur lampadaire (20 pour le Département, 20 pour le Festival d'Anjou), jusqu'à la fin du mois d'août 2018.

- **Espaces d'affichage appartenant au Département**

Le Département met à disposition de l'EPCC Anjou Théâtre des espaces d'affichage dont il est propriétaire : façade de l'ancien bâtiment du Comité départemental de tourisme, les grilles de l'hôtel du Département, le pignon de l'Hôtel du Département au 48B, boulevard Foch, sous réserve de faisabilité et de disponibilité. L'EPCC Anjou théâtre assure la fabrication, la pose/dépose des supports.

Les parties conviendront d'un planning cohérent, en précisant qu'idéalement, il est souhaité environ 4 à 5 semaines de diffusion sur l'ancien bâtiment du CDT réparties en mai et juin 2018.

- **Print**

Sur ses propres supports, le Département consacrera, dans la mesure du possible :
- Un article dans le Maine-et-Loire magazine, courant mai
- Un article dans Pèle Mèle magazine, courant mai

Le Département achètera des espaces publicitaires sur les supports de son choix et en tiendra informé le directeur de l'EPCC ou son représentant.

- **Communication dématérialisée**

Le Département fait figurer sur son site Internet les liens actifs vers les sites web www.festivaldanjou.com, ainsi que des articles et reportages vidéo. Il relaiera les informations envoyées sur les réseaux sociaux du Festival d'Anjou.

Le Département, dans la mesure du possible, accordera une place privilégiée au Festival d'Anjou sur son site internet et sur les réseaux sociaux

Supports vidéos, photos et textes seront fournis par Anjou Théâtre en fonction du rétroplanning que le Département fournira avec les supports souhaités.

- **Relations presse**

Le Département se réserve le droit de concevoir, organiser et réaliser des opérations de relations presse (fiches, conférences de presse à l'extérieur du Département, communiqués, dossiers de presse, conférences…) pour promouvoir le soutien du Département au travers du Festival d'Anjou, en accord avec le directeur de l'EPCC ou son représentant.

Par ailleurs, les parties s'entendront pour réaliser conjointement, si l'opportunité se présente, des événements presse/media

A.2 – Les activités du château du Plessis Macé

Outre sa vocation traditionnelle d'accueil touristique en tant que site patrimonial, le château du Plessis Macé organise la programmation d'une saison culturelle ainsi qu'un événement théâtral intitulé « Festival Très Tôt en Scène ».

- **Visibilité - affichage**

Le Département met à disposition de l'EPCC Anjou Théâtre des espaces d'affichage dont il est propriétaire : façade de l'ancien bâtiment du Comité départemental de tourisme, les grilles de l'hôtel du Département, le pignon de l'Hôtel du Département au 48B, boulevard Foch, sous réserve de faisabilité et de disponibilité. L'EPCC Anjou théâtre en assure la fabrication, la pose/dépose des supports.

Les parties conviendront d'un planning cohérent, en précisant qu'idéalement il est souhaité

- 3 semaines de diffusion sur l'ancien bâtiment du CDT avant l'ouverture du Festival Très Tôt en Scène et pendant toute sa durée (du 10 au 31 mars 2018)
- environ 4 à 5 semaines de diffusion sur l'ancien bâtiment du CDT réparties en juillet et août 2018.

Le Département fournit des flammes et kakémonos à disposer :
Pour le Festival Très Tôt en Scène :
- 2, lors de la conférence de presse
- 3, au château du Plessis Macé
- 1 sur les autres sites du Festival

Pour la saison estivale
- 1, au château du Plessis Macé

- **Print**

Le Département consacrera plusieurs articles sur ses propres supports prints, pour le Festival et la saison estivale :
- Maine-et-Loire magazine
- Pèle Mèle

Ces supports seront fournis à l'EPCC Anjou théâtre en quantité suffisante pour être diffusés aux agents de l'EPCC.

- **Communication dématérialisée**

Le Département fait figurer sur son site Internet les liens actifs vers le site web www.chateau-plessis-mace.fr, ainsi que des articles et reportages vidéo.

Il relaiera les informations envoyées (concernant Très tôt en scène et la saison estivale) sur son site internet et sur les réseaux sociaux.

- **Relations presse**

Le Département se réserve le droit de concevoir, organiser et réaliser des opérations de relations presse (fiches, conférences de presse à l'extérieur du Département, communiqués, dossiers de presse, conférences…) pour promouvoir le soutien du Département au travers des activités du château du Plessis Macé en accord avec le directeur de l'EPCC ou son représentant.

B - Engagements de l'EPCC Anjou Théâtre

B.1 - Eléments transversaux au Festival d'Anjou et au activités du château du Plessis Macé

- **Campagne de communication**

L'EPCC Anjou Théâtre accepte que le Département puisse être appelé à concevoir une campagne de communication pour promouvoir les actions conduites en faveur du théâtre et valoriser l'engagement du Département.

- **Logotype**

L'EPCC Anjou Théâtre s'engage à valoriser le Département comme premier partenaire des actions qu'il organise.

L'EPCC Anjou Théâtre fait systématiquement figurer le logo du Département, en bonne place sur la totalité de ses documents et supports et de manière plus importante que les autres financeurs, tout en respectant la charte d'utilisation.

Les documents sur lesquels figure le logo du Département sont systématiquement soumis à la validation de la Direction de la communication du Département de Maine-et-Loire et sont envoyés imprimés pour archivage à la Direction de la communication.

- **Liens Internet**

L'EPCC Anjou Théâtre fait figurer le lien actif du site internet du Département, www.maine-et-loire.fr, sur les sites Internet du Festival d'Anjou www.festivaldanjou.com et du Château du Plessis-Macé, www.chateau-plessis-mace.fr

- **Action sociale**

L'EPCC Anjou Théâtre réserve 100 places maximum pour des spectacles organisés par lui tout au long de l'année, ou l'organisation d'une journée dédiée au Château du Plessis-Macé, permettant d'inviter les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

- **Prises de vues**

Dans la limite des règles de droit applicables, L'EPCC Anjou Théâtre fait bénéficier gratuitement le Département des films vidéo, ainsi que des photos, réalisés au cours des représentations théâtrales des Festivals d'Anjou et Très tôt en scène, et réciproquement.

L'EPCC Anjou théâtre se charge d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des prestataires photographes et des vidéastes auxquels il a fait appel ainsi que les personnes photographiées, dans le cadre de cessions de droits négociés pour l'EPCC Anjou théâtre et le Département. L'EPCC Anjou Théâtre cède au Département les droits de reproduction et de représentation des rushes et photographie, qui pourront être exploités par le Département ou par tout tiers cessionnaire desdits droits, pendant toute la durée du droit de propriété littéraire et artistique, pour tous pays et pour tous supports et procédés de

reproduction ou de représentation, que la reproduction soit faite isolément ou insérée dans un ensemble réunissant d'autres œuvres photographiques du même auteur ou d'autres auteurs.

L'EPCC Anjou Théâtre garantit au Département la jouissance paisible des droits qu'il lui cède contre tout trouble, revendication et éviction quelconque.

L'EPCC Anjou Théâtre facilite les prises de vues photos, tournage de vidéos et interview que le Département peut être appelé à réaliser sur les différents événements organisés ou subventionnés.

L'EPCC Anjou Théâtre négociera les autorisations et droits à l'image avec les artistes que le Département souhaite filmer ou photographier.

- **Durée**

Les mises à disposition, réalisation de prestations et fournitures sus-désignées se poursuivent à compter de la signature de la présente convention pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction. L'une ou l'autre partie peut décider d'y mettre un terme en notifiant sa décision par lettre recommandée en respectant un préavis de trois mois.

B.2 – Eléments propres à la communication du Festival d'Anjou

- **Visibilité**

L'EPCC Anjou Théâtre s'engage à citer le Département comme "Premier partenaire du Festival d'Anjou" dans toutes ses actions de relations presse et en ouverture de chaque spectacle.

L'EPCC Anjou théâtre s'engage à assurer une visibilité in situ événementielle du Département sur tous les lieux de spectacle (Angers, Cholet, Saumur, Doué…) sur la base de supports fournis par le Département. L'EPCC Anjou Théâtre installe la signalétique évènementielle du Département sur tous les lieux de spectacle (banderoles sur les parkings), sauf les flammes à l'entrée des sites et l'arche métallique qui sont installés par le Département.

L'EPCC Anjou Théâtre réserve un espace à l'entrée de la cour du château du Plessis Macé, pendant la durée du Festival au château, afin que le Département installe les supports de promotion, arche métallique de promotion du Département...).

- **Print**

L'EPCC Anjou Théâtre met gracieusement à disposition du Département un espace publicitaire d'une page dans le dépliant officiel du Festival.

L'EPCC Anjou Théâtre réserve une demi-page dans le dossier de presse pour l'édito du Président du Département.

- **Relations publiques**

L'EPCC Anjou Théâtre permet au Département d'organiser une soirée de relations publiques à l'occasion de l'ouverture du Festival d'Anjou et met à disposition le nombre de places nécessaires. Le Département assure les frais liés à l'organisation de cette soirée (prise en charge du cocktail, montage et démontage du chapiteau, gestion des invitations et du protocole…) en lien avec les différents services d'Anjou Théâtre. Le montage et démontage du chapiteau sera suivi techniquement par les équipes du Festival d'Anjou.

Le Département prend en charge (création + impression) les invitations pour la soirée d'ouverture du Festival d'Anjou à partir des fichiers sources du visuel du Festival d'Anjou 2018, fourni par le Festival en amont de l'événement.

L'EPCC Anjou Théâtre offre la représentation et les frais techniques et de logistiques liés.

L'EPCC Anjou Théâtre prend soin d'inviter le Président et autres représentants du Département (Commission organique référente en matière culturelle, élus…) dans le cadre des autres spectacles de sa programmation et autres évènements marquants. A cet effet, les parties se rapprocheront pour constituer un fichier commun permettant de gérer les quotas et l'envoi nominatif des invitations.

B.3 – Eléments propres à la communication du château du Plessis Macé

- **Visibilité**

L'EPCC Anjou Théâtre s'engage à citer le Département comme "Premier partenaire du Festival Très Tôt en Scène" dans toutes ses actions de relations presse et en ouverture de chaque spectacle.

L'EPCC Anjou Théâtre s'engage à assurer une visibilité in situ événementielle du Département par l'installation de flammes pendant la saison estivale.

- **Print**

L'EPCC Anjou Théâtre met gracieusement à disposition du Département un espace publicitaire d'une page dans le dépliant officiel du Festival.

L'EPCC Anjou Théâtre réserve une demi-page dans le dossier de presse pour l'édito du Président du Département.

- **Relations publiques**

L'EPCC Anjou Théâtre prend soin d'inviter le Président et autres représentants du Département (Commission organique référente en matière culturelle, élus…) dans le cadre des spectacles de sa programmation et autres évènements marquants de la saison estivale. A cet effet, les parties se rapprocheront pour constituer un fichier commun permettant de gérer les quotas et l'envoi nominatif des invitations.

TITRE IV : ASSURANCES

L'EPCC est tenu de fournir, chaque année, au Département les attestations comprenant l'ensemble des garanties d'assurance de Polices souscrites, comme mentionné ci-dessous.

1°) Assurance de responsabilité civile

L'EPPC doit justifier de la souscription, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, d'une Police d'assurance Responsabilité Civile.

Le Département est considéré comme tiers par rapport à l'EPCC. Ce dernier le garantit pour tout recours et doit s'engager à faire figurer, dans la Police d'assurance souscrite, le Département en tant qu'assuré additionnel, l'assureur renonçant à tout recours à l'encontre de ce dernier.

La Police d'assurance, dont copie est transmise au Département, couvre les conséquences pécuniaires des dommages de toutes natures (corporels, matériels et immatériels) causés aux tiers.

L'EPCC doit notifier au Département toute résiliation ou modification substantielle des conditions de garantie.

2°) Assurance dommages

- Assurance Dommages aux Biens du Château du Plessis-Macé, de l'immeuble Rognon et de l'entrepôt avenue du Moulin Marcille aux Ponts-de-Cé :

Si, toutefois, l'EPCC devait souscrire pour son propre compte une Police d'assurance Dommages aux Biens couvrant ses biens mobiliers lui appartenant et ses risques locatifs, il serait stipulé dans le contrat que l'Assureur renonce à tout recours à l'encontre du Département.

- Assurance Tous Risques Expositions :

Pour l'ensemble des expositions organisées au Château du Plessis-Macé, il est convenu que l'EPCC bénéficiera des garanties du contrat « Tous Risques Expositions » souscrit par le Département, en qualité d'assuré additionnel.

Si, dans l'avenir, l'EPCC devait souscrire pour son propre compte une garantie Tous Risques Expositions, il serait également mentionné que l'Assureur renoncerait à tout recours à l'encontre du Département.

3°) Assurance automobile

Pour les véhicules que le Département met à la disposition de l'EPCC, il est convenu qu'ils resteront couverts par la Police d'assurance Automobile du Département dans les mêmes conditions que précédemment.

Les dépenses relatives aux assurances seront réglées directement par le Département puis refacturées à l'EPCC.

TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 25 – *Date d'effet et durée*

La présente convention met un terme à la convention du 20 février 2012. Elle prend effet à la date de signature.

Article 26 - *Modification*

Les parties conviennent de la possibilité de modifier ou compléter la présente convention par voie d'avenant.

Article 27 - *Litiges*

En cas de conflit relatif à l'exécution de la présente convention, les parties se réservent la possibilité de saisir le tribunal administratif compétent après avoir tenté de trouver une solution amiable.

A Angers, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le directeur général des services,

Florent POITEVIN

Pour l'EPCC Anjou Théâtre,
Le Président du Conseil d'Administration

Christian GILLET

ANNEXE 1

Château du Plessis-Macé
Parcelles mises à disposition de l'EPCC

A	92	Le Bourg		4a	50ca
A	93	Le Bourg		4a	18ca
A	94	La Butte	1ha	17a	66ca
A	103	Le Haut jardin		99a	04ca
A	104	La Douve	1ha	2a	78ca
A	105	La Douve	1ha	5a	05ca
A	106	Le Donjon		3a	68ca
A	107	La Douve		20a	18ca
A	108	Château du Plessis		4a	05ca
A	109	Château du Plessis		18a	71ca
A	110	Château du Plessis		39a	44ca
A	111	Les Terriers		10a	29ca
A	112	Le Bourg		4a	78ca
A	115	Le Jardin de la douve		3a	36ca
A	118	Le Jardin de la douve		7a	70ca
A	119	Le Haut Jardin		11a	61ca
A	120	Le Haut Jardin		48a	04ca
A	121	Le Haut Jardin		10a	70ca
A	122	Le Haut Jardin		8a	70ca
A	627	Le Bourg		9a	39ca
A	630	Le Bourg			55ca
A	973	Le Jardin de la Douve		11a	24ca
		Total	**6ha**	**45a**	**63ca**

Château du Plessis-Macé

Liste du mobilier mis à disposition par le Département, y compris les œuvres d'art (état détaillé).

N°	Intitulé
09100623	MEUBLE FIGURINE
09100624	TABLEAU EMAILLE MOBILE
09100625	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100626	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100627	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100628	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100629	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100630	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100631	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100632	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100633	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100634	POTEAU DE SIGNALETIQUE EMBOITABLE
09100891	COMPRESSEUR
09101027	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101028	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101029	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101030	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101031	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101032	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101033	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101034	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101035	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101036	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101037	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101038	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101039	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101040	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101041	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101042	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101043	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101044	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101045	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101046	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101047	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101048	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101049	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101050	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101051	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101052	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101053	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101054	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101055	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
09101056	BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08100403	ESCABEAU 10 MARCHES AVEC 2 RAMPES
08100442	TRIBUNE MOBILE

08100443 TRIBUNE MOBILE
08100723 SIEGE TRACTEUR
08101717 CANAPE
08101755 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101756 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101757 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101758 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101759 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101760 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101761 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101762 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101763 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101764 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101765 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101766 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101767 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101768 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101769 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101770 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101771 BANC SANS DOSSIER PIETEMENT BLEU OUESSANT
08101925 BANQUE ACCUEIL
08101926 CAISSON PORTEUR
08101927 ARMOIRE PORTE RIDEAU SUR SOCLE
08101928 ARMOIRE PORTE RIDEAU SUR SOCLE
07100101 TABLEAU + SUPPORT 3 ROULETTES
07100102 TABLEAU + SUPPORT 3 ROULETTES
07100103 TABLEAU + SUPPORT 3 ROULETTES
07100457 TAPISSERIE DAME A LA LICORNE
07100536 PLASTIFIEUSE
07100608 TABLE RONDE PLIANTE
07100609 TABLE RONDE PLIANTE
07100610 TABLE RONDE PLIANTE
07100611 TABLE RONDE PLIANTE
07100612 TABLE RONDE PLIANTE
07100643 VIDEOPROJECTEUR
07100753 LUTRIN DU XIVE SIECLE
07100754 BERCEAU MEDIEVAL
07100755 COFFRE A VAISSELLE EN CHENE
07100756 DAGOBERT AVEC DOSSIER
07101616 TALKIE WALKIE
07101912 PERCEUSE
07102335 EXTINCTEUR CO2
07102336 EXTINCTEUR CO2
07102337 EXTINCTEUR CO2
07102354 ARBRES
07102355 ARBRES
07102356 ARBRES
0600032 APPAREIL PHOTO CANON A 410 S
0600161 CHEVRE N°2110
0600162 CHEVRE N°2025
0600163 CHEVRE N°2166
0600164 CHEVRE N°2034
0600372 PRESENTOIR CARTES POSTALES MURAL
0603897 CHAISE HOLLANDAISE MARQUETEES DU XIXe

0603898 CHAISE HOLLANDAISE MARQUETEES DU XIXe
0603899 CHAISE HOLLANDAISE MARQUETEES DU XIXe
0603900 CHAISE HOLLANDAISE MARQUETEES DU XIXe
0603901 CHAISE HOLLANDAISE MARQUETEES DU XIXe
0603902 CHAISE HOLLANDAISE MARQUETEES DU XIXe
0610234 TAPIS DE DANSE VARIO PVS L 160CM NOIR-GRIS
0610235 TAPIS DE DANSE VARIO PVS L 160CM NOIR-GRIS
0610236 TAPIS DE DANSE VARIO PVS L 160CM NOIR-GRIS
0610237 TAPIS DE DANSE VARIO PVS L 160CM NOIR-GRIS
0610346 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610347 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610348 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610349 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610350 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610351 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610352 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610353 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610354 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610355 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610356 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610357 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610358 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610359 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610360 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610361 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610362 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610363 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610364 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610365 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610366 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610367 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610368 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610369 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610370 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610371 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610372 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610373 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610374 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610375 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610376 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610377 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610378 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610379 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610380 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610381 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610382 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610383 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610384 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610385 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610386 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610387 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610388 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610389 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610390 CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE

0610391	CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610392	CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610393	CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610394	CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0610395	CHAISE 4 PIEDS POLYPROPYLENE BEIGE
0500031	CONGELATEUR ARMOIRE 274 L
0500032	TONDEUSE KIBO TRACTEE 5CV 53CM ALU W 521TC
0500059	RETROPROJECTEUR QUANTUM 2523 NOBO
0500104	TAPIS 100% COTON SUR SEMELLE PUR CAOUTCHOUC
0500469	CHEVRE FRC3002
0500470	CHEVRE FR2033
0500471	CHEVRE FR4011
0500490	PRESENTOIR CDT ANJOU
0501428	LECTEUR DVD
0510973	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510974	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510975	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510976	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510977	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510978	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510979	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510980	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510981	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510982	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510983	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510984	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510985	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510986	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0510987	TABLE PLIANTE 1200X600 FINITION HETRE
0511122	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511123	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511124	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511125	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511126	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511127	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511128	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511129	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511130	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511131	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511132	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511133	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511134	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511135	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511136	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511137	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511138	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511139	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511140	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511141	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511142	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511143	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511144	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511145	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511146	CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL

0511147 CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511148 CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511149 CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511150 CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL
0511151 CHAISES 401NN PIET/ STUCT EPOXY BLEU AZUR RAL

Inventaire du matériel informatique et téléphonique - Plessis-Macé

Château

N° Inventaire	Qté	Désignation
0401218	1	Photocopieur Gestetner DSM618d
0500742	1	Imprimante
0501703	1	Ecran accueil
0600032	1	Appareil photo numérique
0602855	1	Fax
07100643	1	Vidéoprojecteur
07200095	1	Terminal bancaire
07200096	1	Terminal bancaire
07200959	1	PC portable
08200748	1	Imprimante caisse
08201025	1	Unité centrale caisse
08201026	1	Ecran caisse
22030	1	Téléphone fixe
59016	1	Unité centrale accueil
0602569	1	Scanner
52294	1	Unité centrale
59692	1	Ecran
990043	1	Imprimante
	3	Téléphone fixe (non inventorié)

Bureaux

N° Inventaire	Qté	Désignation
0401961	1	Imprimante
0601652	1	Téléphone fixe
07201375	1	Ecran
08200236	1	Unité centrale
08200432	1	Ecran
07201568	1	Unité centrale
0601648	1	Téléphone fixe
07201379	1	Ecran
07201567	1	Unité centrale
9900049	1	Imprimante
0401694	1	Imprimante
0604408	1	Téléphone fixe
07201383	1	Ecran
07201495	1	Unité centrale
09200140	1	PC portable

Inventaire des Salles du Château

Salles des Communs

Cave

N° Inventaire	Qté	Désignation
7 et 8	2	Extincteurs

Salles Langlois Berthelot

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
11 et 12	2	Extincteurs	
07100608	1	Tables rondes pliantes	
07100609	1	Tables rondes pliantes	
07100610	1	Tables rondes pliantes	
07100611	1	Tables rondes pliantes	
07100612	1	Tables rondes pliantes	
23404	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23405	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23406	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23407	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23408	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23409	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23410	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23411	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23412	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23413	1	Tables rondes	bois style 2 rallonges
23425	1	Tableaux de chasse	Racing plate 2
23426	1	Tableaux de chasse	Racing plate 3
23427	1	Tableaux de chasse	Racing plate 4
23430	1	Tableaux de chasse	Fox hunting plate4
23431	1	Tableaux de chasse	Fox hunting plate 3
23432	1	Tableaux de chasse	Fox hunting plate 2
23433	1	Tableaux de chasse	Fox hunting plate 1
23969	1	Plateaux rect bois	
23973	1	Plateaux rect bois	
	2	Coffres bretons	
	1	Armoire	
	1	Tableaux de chasse	
	1	Vaisselier	
	26	Assiettes	
	8	Pots	
	5	Plats	
	8	Coupes	
	2	Soupières	
	2	Coupes avec assiettes	
	6	Paniers en faïence	
	12	Bulgommes	

Salle Louis de Beaumont

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
16 et 17	**2**	**Extincteurs**	
23519	**1**	**Table en bois**	
23524	**1**	**Horloge 1789**	
57788	**1**	**Table pliante**	
57789	**1**	**Table pliante**	
57792	**1**	**Table pliante**	
57793	**1**	**Table pliante**	
57794	**1**	**Table pliante**	
57795	**1**	**Table pliante**	
57796	**1**	**Table pliante**	
57797	**1**	**Table pliante**	
57798	**1**	**Table pliante**	
57799	**1**	**Table pliante**	
57800	**1**	**Table pliante**	
57801	**1**	**Table pliante**	
57805	**1**	**Table pliante**	
57806	**1**	**Table pliante**	
57807	**1**	**Table pliante**	
57808	**1**	**Table pliante**	
57809	**1**	**Table pliante**	
57810	**1**	**Table pliante**	
57811	**1**	**Table pliante**	
	1	**Table pliante**	
	1	**Table pliante**	
	1	**Table pliante**	
	126	**Chaises noires**	
	49	**Chaises coques jaunes**	
	2	**Buffets**	
	17	**Bulgommes**	
	1	**Estrade composée de 4 parties**	

Salles Du Bellay

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
07100102	1	**Tableau de conférence**	
18 et 19	**2**	**Extincteurs**	
23642	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23643	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23644	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23645	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23646	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23647	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23648	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23649	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23650	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23651	1	**Table ronde**	en bois + rallonges
23658	1	**Tableau**	"La femme se regardant dans le miroir"
23659	1	**Tableau**	Vase entouré d'un singe et d'un perroquet
23696	1	**Tables rectangulaires**	
23704	1	**Tableau Marie Antoinette**	
23731	1	**Tables rectangulaires**	
23738	1	**Table pour écran de projection**	
23739	1	**Ecran projection**	
23923	1	**Interphone**	
54583	1	**Tableau de conférence**	
	1	**Tapisserie**	"Colin Maillard"
	1	**Petit tableau**	Gravure d'Henri VIII
	1	**Petit tableau**	
	1	**Grand miroir**	
	2	**Plaques de foyer**	
	10	**Lustres fer forgé 12 ampoules**	
	121	**Chaises**	couleur moutarde
	2	**Chaises d'écolier**	
	12	**Tréteaux blancs**	
	2	**Armoires**	
	12	**Bulgommes**	
	30	**Rallonges**	
	2	**Chariots rouges**	

Salle Walsh

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
55889	1	Table non pliante	
57803	1	Table pliante	
0402201	1	Grande vitrine	
0500059	1	Rétroprojecteur	
07100457	1	Tapisserie Dame à la Licorne	
07100753	1	Lutrin en bois	
07100754	1	Berceau médiéval	
07100756	1	Dagobert avec dossier	
09100624	1	Tableau blanc émaillé	
16382	1	Petite vitrine (épices…)	
39959	1	Chaises écolier	
39960	1	Chaises écolier	
39961	1	Chaises écolier	
39962	1	Chaises écolier	
39963	1	Chaises écolier	
39964	1	Chaises écolier	
39965	1	Chaises écolier	
39966	1	Chaises écolier	
39967	1	Chaises écolier	
39968	1	Chaises écolier	
39969	1	Chaises écolier	
39970	1	Chaises écolier	
39971	1	Chaises écolier	
39972	1	Chaises écolier	
39973	1	Chaises écolier	
39974	1	Chaises écolier	
39976	1	Chaises écolier	
39977	1	Chaises écolier	
39978	1	Chaises écolier	
39979	1	Chaises écolier	
39980	1	Chaises écolier	
39981	1	Chaises écolier	
39982	1	Chaises écolier	
39983	1	Chaises écolier	
39984	1	Chaises écolier	
39985	1	Chaises écolier	
39986	1	Chaises écolier	
39987	1	Chaises écolier	
39988	1	Chaises écolier	
39989	1	Chaises écolier	
39990	1	Chaises écolier	
	1	Tableau blanc	
	14	Tables d'écolier	Table pliante finition hêtre
	1	Petite vitrine (épices…)	
	1	Chaises écolier	
	1	Extincteur	
	12	Mannequins	
	1	Chevalier	
	1	Armoire rideau	

Issue de secours Walsh et pièce monte charge

N° Inventaire	Qté	Désignation
20 et 21	**2**	**Extincteur**
	1	**Extincteur**
	3	**Mannequins**

Cuisines

N° Inventaire	Qté	Désignation	Description
0500031	**1**	**Congélateur armoire 274L**	
23465	**1**	**Table inox**	1 tiroir
23466	**1**	**Table en inox**	2 tiroirs
23467	**1**	**Table en inox**	avec une poubelle
23468	**1**	**Lave vaisselle**	avec 2 tablettes
23469	**1**	**Table inox**	avec 2 éviers
23470	**1**	**Table inox**	avec 2 éviers
23471	**1**	**Rayon alu 2 mont**	
23473	**1**	**Armoire chauffante inox**	
23474	**1**	**Four à vapeur + table**	
23475	**1**	**Four sur pied**	
23476	**1**	**Piano à plaque**	
23477	**1**	**Grill**	
23950	**1**	**Interphone**	
	1	**Chariot monte charge**	
	1	**Réfrigérateur**	
13	**1**	**Extincteur CO2**	
	2	**Tables**	Formica

Vestiaire

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
15	**1**	**Extincteur**	
23506	**1**	**Chariot de ménage**	
54582	**1**	**Tableau conférence mixte**	
58032	**1**	**Costume de jongleur**	
58033	**1**	**Costume de la comtesse**	
58292	**1**	**Costume**	
	112	**Cintres**	
	3	**Chaises coques beiges**	
	1	**appareil de sonorisation**	
	2	**Micros fil**	
	1	**Micro sans fil**	
	1	**Lecteur CD**	

Toilettes vestiaire

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
	3	Lavabo	
	3	Distributeur à savon	
	3	Miroirs	
	3	Distributeurs papier essuie-mains	
	4	Cuvettes WC	
	4	Distributeurs papier toilette	
	4	Brosses	
	2	Poubelles	

Toilettes Tour (2)

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
	2	Lavabo	
	2	Distributeurs à savon	
	2	Distributeurs essuie mains	
		Poubelle	
	2	Miroir	
	2	Grands urinoires	
	2	Petits urinoires	
	3	Cuvettes WC	
	3	Distributeurs papier toilette	
	3	Poubelles	
	3	Brosses	

Inventaire de l'accueil

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
897	1	Caisson	métal noir, roulant, 3 tiroirs
5	1	Extincteur	
0400396	1	Meuble informatique en hêtre	
0401218	1	Photocopieur Gestetner DSM618d	
0402201	1	Vitrine exposition	
0500490	1	Présentoir CDT Anjou	
0500742	1	Imprimante	
0501703	1	Ecran	
0600032	1	Appareil photo numérique	Canon A410 S
0600372	1	Présentoir cartes postales mural	
0602855	1	Fax	
07100643	1	Vidéoprojecteur	
07100755	1	Coffre à vaisselle en chêne	
07200095	1	Terminal bancaire	
07200096	1	Terminal bancaire	

07200959	**1**	**Pc portable**	
08101925	**1**	**Banque d'accueil**	
08101927	**1**	**Armoire haute porte rideau sur socle**	
08101928	**1**	**Armoire porte rideau sur socle**	
08200748	**1**	**Imprimante caisse**	
08201025	**1**	**Unité centrale caisse**	
08201026	**1**	**Ecran caisse**	
09100623	**1**	**Meuble figurine**	
09100625	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
9100626	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
09100627	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
09100628	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
09100629	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
09100630	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
09100631	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
09100632	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
09100633	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
09100634	**1**	**Poteau signalétique emboitable**	
22030	**1**	**Téléphone fixe**	
49664	**1**	**Chaise chocolat**	
53110	**1**	**Chaise chocolat**	
59016	**1**	**Unité centrale accueil**	
	2	**Mannequins**	
	2	**Téléphone fixe**	
	1	**Billetterie**	

Inventaire Salle vidéo

N° Inventaire	Qté	Désignation
08100403	**1**	**Escabeau 10 marches avec 2 rampes**
23212	**1**	**Table bois style 1 tiroir**
23286	**1**	**Table ronde strat marron**
	2	**Tables pliantes hêtre**
	4	**Chaises d'écolier**
	1	**Télévision**
	8	**Chaises coques beiges**
	1	**Micro onde**
	2	**Cafetière**
	1	**Bouilloire**

Inventaire réserve Salle vidéo

N° Inventaire	Qté	Désignation
	17	Grille
	1	Chaise d'écolier

Inventaire du studio

N° inventaire	Qté	Désignation	Description
743	1	Bureau stratifié couleur bois	
749	1	Caisson	Métal noir, roulant, 2 tiroirs
751	1	Caisson	Métal noir, roulant, 3 tiroirs
23210	1	Chaise bois tissu marron	
23211	1	Chaise bois tissu marron	
23218	1	Etagère	en bois avec 4 niveaux
23280	1	Meuble TV	en bois avec 2 portes
23281	1	Télévision portable	
23291	1	Poubelle	métalique blanche
23292	1	Minifour	
23293	1	Cafetière	
23295	1	Réfrigérateur	
23294	1	Meuble bas	stratifié blanc, 2 portes
05014000000028	1	Lecteur DVD	
0602569	1	Scanner	
07100536	1	Plastifieuse	
08101717	1	Canapé	
33182	1	Magnétoscope	Samsung
52294	1	Unité centrale	
53111	1	Chaise tissu marron	
59692	1	Ecran	
990043	1	Imprimante	
	1	Téléphone fixe	
	3	Chaises	bois paille tressée
	1	Table	bois

Inventaire Tour Nord

N° Inventaire	Qté	Désignation
23951	1	Tréteaux en bois
23952	1	Tréteaux en bois
23953	1	Tréteaux en bois
23954	1	Tréteaux en bois
23955	1	Tréteaux en bois
23956	1	Tréteaux en bois
23957	1	Tréteaux en bois
23958	1	Tréteaux en bois
23959	1	Tréteaux en bois
23960	1	Tréteaux en bois
23961	1	Tréteaux en bois
23963	1	Pieds met noir
23964	1	Pieds met noir
23965	1	Pieds met noir
23966	1	Pieds met noir
23967	1	Pieds met noir
23968	1	Pieds met noir
23972	1	Plateaux rect bois
23974	1	Plateaux rect bois
23975	1	Plateaux rond bois
23976	1	Plateaux rond bois
23977	1	Plateaux rond bois
23978	1	Plateaux rond bois
23979	1	Plateaux rond bois
23980	1	Plateaux rond bois

Inventaire extérieur

N° Inventaire	Qté	Désignation
0402202	2	Poubelles avec cendriers en inox

Chapelle

N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Objets	Date	Matériaux utilisés	Description	Provenance
	A1	1	Autel	XVème	pierre de tuffeau	Motifs : chapiteau gothique flamboyant ; original de l'autel de l'église de St Emérance (aujourd'hui détruit), qui avait été commandé par St Louis	
	A2	1	Banc		bois	Style Néogothique	
	A3	1	Bas relief		bois	Crucifixion et Résurrection	
	A4	1	Bas relief		bois sculpté	Motifs : "La Sainte Famille" avec Marie et Jésus (bébé) sur l'âne tiré par Joseph	
	A5	2	Bougeoirs		mital		
X	A6	1	Calice (patène non protégée)	XVIIème	argent doré	Dans une niche, sous vitrine ; objet classé	Propriété de la commune du Plessis-Macé
X	A7	1	Croix				
	A8	1	Croix de Procession	XIIIème - XIVème	cuivre et bois, socle en bois	Croix en bois recouverte d'un métal peint, clouté sur bois (sur autel)	
	A9	1	Fauteuil		bois et velours	accoudoirs sculptés feuillage ; bois et velours rouge	
	A10	2	Landiers		fer		
	A11	1	Lutrin		bois	aigle	
	A12	1	Lutrin avec 2 bougeoirs		fer forgé		
	A13	1	Missel	MCMXXIV (1924)	papier	couverture rouge avec croix dorée ; 1ère page : gravure de Velasquez (copie) ; marques pages en cuir	
X	A14	1	Ostensoir	XVIIIème	bronze argenté	Dans niche sous vitrine	Propriété de la commune du Plessis-Macé
	A15	1	Patène	XVIIème		Dans niche sous vitrine	
	A16	1	Plaque de foyer		fonte de fer	Couronne et fleurs de lys	
	A17	1	Prie Dieu		bois sculpté + velours	Au milieu ; Motifs : feuillage + croix ; velours abîmé ; tiroir pour missel	

	A18	**1**	**Prie Dieu**		bois	tournage à chapelet ; assise recouverte de velours rouge	
	A19	**1**	**Prie Dieu**		bois	bois noirci ; assise à motifs dans les tons verts	
	A20	**1**	**Prie Dieu**		bois	assise recouverte de velours rouge ; bois sculpté : croix et motifs floraux	
	A21	**1**	**Prie Dieu**		bois	assise recouverte de velours rouge (motifs : fleurs de lys); bois sculpté : croix et motifs floraux	
	A22	**1**	**Rangée de Miséricorde (5)**	XVIème	bois sculpté	sculpture de personnage (en grande partie) avec un dragon	
	A23	**1**	**Statue**		bois et cuivre	bois doré et socle en bois peint en rouge + médaillon cuivre ; statue de St Vincent de Paul ; reliquaire	
	A24	**1**	**Statue**		bois	pape ou évêque ; bois doré, bois peint rouge pour le socle, 2 médaillons ; reliquaire	
	A25	**1**	**Statue**		plâtre	"Vierge à l'enfant" ; la Vierge porte une broche avec les initiales A.M. ; environ 1,80 m	
	A26	**12**	**Tabourets d'église**		bois et tapisserie laine	Motifs : floraux et fleurs de lys ; dominante rouge et or	
	A27	**2**	**Tabourets**		bois et velours	bois et velours rouge	

335

1 Extincteur n° 34

Chambre du Châpelain

N° Inventaire	Qté	Objets	Date	Matière	Epoque / Style	Description	Provenance
B1	**1**	**Armoire**		bois	XVIIème	4 portes, 2 tiroirs	
B2	**1**	**Bougeoir**		métal			
B3	**2**	**Bougeoirs**		métal			
B4	**1**	**Cadre**	22-févr-36			réalisé par architecte / ingénieur METP AP ; plan d'une partie du château : chappelle, arrière chapelle, chambre du Châpelain, bibliothèque et escalier	Angers
B5	**2**	**Chenets et nécessaire à feu**		acier			
B6	**1**	**Croix**		métal peint		Inscriptions : INRI	
B7	**1**	**Dessus de lit**		tissu brodé		Motifs : fleurs (très abîmés) ; vert ; réalisé par Mme Langlois Berthelot	
B8	**1**	**Fauteuil**			Régence (entre Louis XIV et Louis XV)	A l'entretoise, recouvert d'une tapisserie au petit point couleur dominante rouge	
B9	**1**	**Fauteuil**	XIXème siècle		Louis XIII	point de Hongrie ; dominante verte ; bois culpté	
B10	**1**	**Fauteuil**		bois		dossier sculpté ; plat ; travail rustique	
B11	**1**	**Haut de buffet de Sacristie**	XVIIIème siècle	bois			
B12	**1**	**Lit à baldaquin**			Breton	Composite	
B13	**1**	**Lustre**		verre de Venise	Murano	Accidenté	Venise

B14	**1**	**Malle de voyage**	XVIIème	cuir, bois et cuivre		couronne sur le devant et décor floral, couvercle orné de 11 cercles	
B15	**1**	**Miroir**		bois, glace moderne	Louis XIII	Forme carrée	
B16	**1**	**Prie Dieu**		bois	XVIIème	tableau de la Sainte Famille	
B17	**1**	**Table**	XVIIème	bois	Louis XIII	pieds balustres	
B18	**1**	**Tableau**		huile sur toile	XVIIème	cadre ovale ; portrait : un ecclésiastique	

Bibliothèque

N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Objets	Date	Matière	Style / Epoque	Description	Provenance
	C1	**1**	**Bibliothèque**	XXème	bois		bois peint ; motifs : sculpté de rinceaux et d'angelots, peinture imitation marbre ; contient des ouvrages du XIXème et du Xxème	ouvrages rassemblés par M. Langlois Berthelot
	C2	**2**	**Bibliothèque**	XXème	bois		2 pilastres	
	C3	**2**	**Bougeoirs**		métal			
	C4	**1**	**Bureau de Dame**			Ep. Louis XVI	plateau recouvert de cuir ; 3 tiroirs	
X	**C5**	**1**	**Bureau lutrin - Campagne d'Egypte**	1809 - 1822	bois (acajou), cuir et papier	Charles X	renferme les 23 volumes de l'expédition en Egypte de Napoléon	
	C6	**1**	**Chaise**		bois et cuir clouté		têtes de lion sculptées sur le haut du dossier	

	C7	**1**	**Chaise**				tapisserie : motifs floraux sans accoudoirs ; couleur dominante : vert	
	C8	**1**	**Cartouche**	XVIIIème siècle	bois		bois peint et doré ; "quid legam ignoro"	
	C9	**1**	**Ecritoire**	XIXème	bois	Anglais		Londres
	C10	**4**	**Fauteuil**	XVIIIème siècle	marqueterie	Hollandais	accoudoirs velours rouge	Hollande
	C11	**1**	**Fauteuil**				avec accoudoirs ; dossier forme médaillon ; tissu grosses fleurs ; style Louis XVI	
	C12	**1**	**Fauteuil**				avec accoudoirs ; dossier forme médaillon ; tissu fleuri ; style Louis XVI	
	C13	**1**	**Gravure**	1736			plan d'Angers dit des échevins	offert à Jean Sauvage en 1988 par le lieutenant colonel Maurice Gautier
	C14	**1**	**Jeu**		nacre et ivoire		"Le Vaugeois" ; 1 dé ; boîte à jetons ronde couleur ivoire ; boîte à jetons rectangulaire longue couleur vert, rouge et ivoire ; boîte à jetons rectangulaire courte couleur ivoire	
	C15	**2**	**Landiers**	XVIIIème siècle	acier et fonte			
	C16	**28**	**Livre**				écrit par Mathilde Alanic	
	C17	**2**	**Lustre**				12 ampoules ; forme de couronne	
	C18	**1**	**Malle de voyage**	XVIIème	cuir clouté, bois		serrure à angelot ; motif aigle bicéphale ; poignée pour ouvrir ; poignée de gauche absente ; cuir abîmé	achetée par Raymond de Fontaines en octobre 1900 ; Louis XIII authentique

204	**C19**	**1**	**Malle de voyage**		cuir, bois et cuivre		motifs floraux ; cuir abîmé sur le couvercle ; poignée gauche absente	
147	**C20**	**1**	**Malle de voyage**	XVIIIème siècle	cuir clouté, bois, cuivre		Couvercle clouté juste sur les bords ; cuir en bon état (lisse) ; motifs floraux (2 fleurs sur le devant) ; serrure à angelots	
	C21	**1**	**Malle de voyage**		cuir clouté, bois		cuir clouté ; grosse serrure	
	C22	**10**	**Médailles**				2 médailles avec Rois angevins ; 1 médaille rectangulaire avec un portrait (angevine) ; 4 médailles du conseil Général (1 de l'arrondissement de Saumur et 1 de Cholet) ; 1 médaille avec motif de fermier ; 1 médaille de sport	
	C23	**1**	**Montre loupe**				en forme d'aigle	
	C24	**1**	**Nécessaire d'écriture**				de Mathilde Alanic	
	C25	**1**	**Plaque**		ardoise, fer		blason CEPR	
	C26	**1**	**Plaque**		bois		don de Jean Sauvage ; l'école d'application du Génie en a fait don à M. Sauvage en 1985, qui lui-même l'a donné au Conseil Général le 9 avril 1986	
X	**C27**	**1**	**Plaque de foyer**	XVIIIème siècle			pour la plaque de foyer : blason couronne et chevaux	
	C28	**1**	**Poignard et son étui**				décoré avec des visages	
	C29	**1**	**Statuette**				Dans la vitrine ; soldat avec longue vue	
	C30	**1**	**Table de salle à manger**	début XIXème	bois (cerisier)	Directoire	table ronde à 6 pieds	
	C31	**1**	**Tableau**	1894	huile sur toile		Portrait de Mathilde Alanic par Brunclair (poète angevine)	
207	**C32**	**1**	**Tapisserie**		laine et soie		"Paul-Emile", consul pour la seconde fois	

	C33	**1**	**Tapis**		laine	oriental	motifs : fond bleu clair (très réparé)	Baktiam ou Baktiar
	C34	**1**	**Vitrine**		marqueterie, marbre	Ep. Napoléon III	marqueterie et marbre rouge sur le dessus	

Extincteur 0008198352

Grand salon

N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Objets	Date	Matière	Epoque / Style	Description	Provenance
X	**D1**	**1**	**Baromètre - thermomètre**	XVIIIème siècle (après 1776)	bois doré à la feuille	Louis XVI	Réalisé par Pontigia	
	D2	**1**	**Biscuit**	XIXème siècle			"La vertu récompensée"	
	D3	**1**	**Biscuit**	XIXème siècle			"Le traineau" : un traineau, deux chevaux et 4 personnages, réalisé par H. Rock	
X	**D4**	**1**	**Biscuit**	XIXème siècle	porcelaine blanche		"Muse de la Science"	
X	**D5**	**1**	**Biscuit**	XIXème siècle	porcelaine blanche		"Muse de la Comédie"	
	D6	**1**	**Biscuit**		porcelaine blanche		"Diane"	
	D7	**1**	**Biscuit**		porcelaine blanche		"Angelot"	
	D8	**1**	**Boîte**			St. Napoléon	Dans la vitrine ; petite boîte ronde ; peinte ; motifs : cavalier	
	D9	**1**	**Boîte**				Dans la vitrine ; petite boîte ovale ; motifs : gravé en latin	

	D10	**1**	**Boîte**		bois noirci		Dans la vitrine : bois noirci incrusté de nacre ; motifs : une frise en pointillé	
	D11	**3**	**Boîte**		ivoire et écailles	Ep. Napoléon III	Dans la vitrine ; 2 boîtes en ivoire et une boîte en écaille ; motifs : ornées d'une miniature "dame de qualité"	
	D12		**Boîte à bijoux**		bois	Ep. Charles X		
	D13	**1**	**Boîte à courrier**					
	D14	**1**	**Boîte avec couvercle**		étain		Dans la vitrine ; motifs : croix ou fleur de lys sur le couvercle	
	D15	**2**	**Bougeoirs et bougies blanches**					
	D16	**5**	**Canapé**	Napoléon III	Bois peint, garniture soierie	Style Louis XV	fleurs jaunes et grappes rouges le long de lanières marrons avec feuillages verts sur fond jaune pour la garniture ; sur l'armature : petits décors floraux (fleurs rosées au cœur jaune et petites feuilles, en long et horizontalement pour les parties entre les pieds, au départ de chaque sur la partie supérieure une fleur avec un peu de feuillage descendant ; le tout sculpté en relief dans un creux ; à l'arrière : aucune décoration, seulement la garniture jaune visible entre l'armature.	Restaurés
	D17	**2**	**Chandeliers (double) et bougies blanches**				dorés	
	D18	**1**	**Coffret**			Ep. Napoléon III	incrustation de nacre, laqué noir	

	D19	**1**	**Coffret**				incrustation nacre, laqué noir	
	D20	**1**	**Coffret**		tissu		Dans la vitrine ; petit coffret octogonal, recouvert de tissu brodé doré ; motifs : feuilles	
	D21	**1**	**Commode tombeau**			Louis XV		
	D22	**4**	**Fauteuils**	Louis XVI	Bois peint	Italiens	Garniture velours amande	Restaurés
	D23	**1**	**Guéridon**	Napoléon III	bois noirci		Scène chinoise	
	D24	**1**	**Guéridon "bouillotte"**	XIXème siècle	dessus marbre blanc	Style Louis XVI		
	D25	**2**	**Glaces**				encadrement en bois ; glaces françaises - coupures)	France
	D26	**1**	**Jeu d'échec**			Régence	16 pions verts et 15 pions ivoires	
	D27	**2**	**Landiers**					
	D28	**1**	**Loupe**		métal doré		Dans la vitrine ; loupe dotée d'un pied	
	D29	**1**	**Lustre**	début XXème	verre de Bohême			
	D30	**2**	**Lustre**	début XXème	verre de Bohême			
146	**D31**	**1**	**Malle de voyage**	XVIIème siècle	cuir rouge, clous de cuivre	Louis XIV	cuir rouge clouté ; motifs à fleurs de lys, armes de Louis XIV	
	D32	**1**	**Meuble d'appui**	Napoléon III	bois noirci, bronzes, marbre blanc, marquetterie façon Boulle	St Louis IV		

	D33	**1**	**Meuble d'appui**	Napoléon III	bois noirci, marquetterie façon Boulle, écailles rouges, bronzes	Style Louis XIV		
	D34	**1**	**Ornement**		pierre		Dans la vitrine ; en forme de cœur, gravé des initiales "SG" ; doré orné de pierres rouges	
	D35	**1**	**Ornement**				Dans la vitrine nacré brillant et doré ; en forme de cœur	
	D36	**1**	**Pendule St Troubadour**	XIXème siècle	bronze doré			
	D37	**2**	**Petits pots**				bleus et blancs ; petites fleurs	Etablissement Gallet à Nancy
	D38	**2**	**Petits pots**		faïence ou porcelaine		bleus et blancs ; poignées en forme de grosses fleurs	
X	**D39**	**1**	**Piano forte**	1770	bois et ivoire		Johannes Zumpe	Londres
X	**D40**	**1**	**Plaque de foyer**	XVIIIème	fonte		blason, couronne et fleurs de lys	
	D41	**1**	**Pot**				dégradé orange vers bleu	
	D42	**1**	**Pot**				poignées têtes de lion ; fleurs et feuilles bleues, jaunes et vertes	
	D43	**1**	**Poterie**				bleue et blanche avec petite maison ; poignées en forme de tête	
	D44	**5**	**Reliquaires**				Dans la vitrine	
	D45	**1**	**Repose coffre**				sous le coffre de Louis XIV	
	D46	**1**	**Table de salon**		bois doré, plateau garni de velours, de soie	Style Louis XV		
	D47	**1**	**Table de salon**	Napoléon III	marqueterie façon Boulle, écailles rouges, bronzes	Style Louis XIV		

	D48	**1**	**Tableau**	1850	huile sur toile		"Le Donjon du Plessis-Macé" de Prosper Barbot	
	D49	**1**	**Tableau**	1987	huile sur toile		"Alfred Walsh-Serrant", copie par N. Houdelinck	
X	**D50**	**1**	**Tableau**	XVIIIème siècle	huile sur toile		Portrait de Dame	
X	**D51**	**1**	**Tableau**	XVIIème siècle	huile sur toile		Portrait de Dame ; recoupé, cadre oval	
X	**D52**	**1**	**Tableau**	XVIIIème	huile sur toile		portrait d'une religieuse	
X	**D53**	**1**	**Tableau**	XVII-XVIIIème	huile sur toile		Michel de l'Hôpital ; cadre oval, bois doré	
	D54	**1**	**Tableau**	1987	huile sur toile		Portrait de Sophie Walsh de Serrant avec ses enfants par N. Houdelinck	
	D55	**1**	**Tabouret**				Davant le piani forte	
	D56	**1**	**Tapis**	moderne	laine		un bleu et un rose	Chine
	D57	**1**	**Tapis**	XIXème siècle	laine	façon orientale		
228	**D58**	**1**	**Tapisserie**	XVIIIème	laine et soie		L'Olympe : Jupiter et Junon, Hercule, Neptune, Mercure, Vulcain ; bordure : guirlandes de fleurs et plumets aux angles	Aubusson ; Achat-vente, château de Montreuil-Bellay
238	**D59**	**1**	**Tapisserie**	XVIIIème	laine et soie		Verdure avec échassier, à gauche, jardin avec jet d'eau, à droite, bordure : feuilles d'acanthe et fleurs	Aubusson ; Achat-vente, château de Montreuil-Bellay
	D60	**1**	**Vitrine**	Napoléon III	bois peint, dessus marbre rouge		Sujets galants	

Extincteur 0008198353

Salon de musique

N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Objets	Date	Matière	Description	Provenance	Utilité
	E1		**Cadre**	1845		Henri de Bourbon par Henriquet Dupont		
	E2		**Cadre**			Charles VIII		
	E3	**1**	**Cadre**			avec le dessin de 8 blasons de différentes familles ayant vécues au Plessis-Macé		
	E4	**1**	**Cadre**			dessin des éléments architecturaux des façades du Château du Plessis-Macé		
	E5	**1**	**Cadre**			avec les dessins des blasons des religieux du prieuré du Plessis-Macé		
	E6	**1**	**Carte**			"La France, département du Maine-et-Loire" ; Personnage de "Dupetit Thouars" et "David d'Angers", par A. Villemin, géographe		
	E7	**2**	**Carte**			"Aniou"		
	E8	**2**	**Carte**			Aniou "Ducatus Andegavensis"		
	E9	**1**	**Carte**	1630		"Duché d'Aniou" "Anstelo dani"		

345

	E10	**1**	**Carte**	1592		"Andegaven sium ditio nes vera et integra de scriptio" Anjou ; par Auguste Turonum in Edibus Mauriay Bogverealdi		
	E11	**1**	**Carte**			"Département du Maine-et-Loire" ; Illustrations : A.N. Perrot ; statistiques : V. Levasseur	Atlas National illustré régional de l'Ouest n° 48	
	E12	**11**	**Chaises**			motifs floraux ; couleur dominante : vert		
	E13	**4**	**Chaises**			tête de lion sculptée		
X	**E14**	**1**	**Coffre**	XVI - XVII		motifs : 6 médaillons		
	E15	**1**	**Croquis**	######		"essai de reconstitution du donjon du Plessis-Macé"		essai pour tenter d'imaginer à quo ressemblait le donjon avant sa destruction
	E16	**1**	**Croquis**	######		croquis de l'escalier du Hall		pour le projet d'escalier pour la cour intérieur devant la tour du trésor
	E17		**Croquis**			"Château du Plessis-Macé" en 1486		
	E18	**1**	**Gravure**			2 cartes avec Louis XII et François Ier, gravé par Delannoy		
	E19	**1**	**Gravure**			"Maison d'Adam d'Angers" ; cadre sans vitre (passe partout vert) ; imprimerie Chassepot		
	E20	**1**	**Gravure**	1695		"Plessis Bourré" ; Pierre Vidat	D'après un dessin de la collection Grignières	
	E21		**Gravure**	XVIIIème		"Le Mausolée de Cécilia Matella" ; cadre bois		

	E22	**1**	**Gravure**			encadrée ; Donjon de Plessis-Macé (donjon + puits)		
	E23	**1**	**Gravure**			Donjon ; Auguste Bry (imprimeur)		
	E24	**1**	**Gravure**			représentation des blasons de la famille Du Bellay		
	E25	**2**	**Landiers**		fer			
X	**E26**	**1**	**Lustre**	XVIIIème	fer doré			
	E27	**1**	**Lettre**			Reproduction d'une lettre de Louis XI		
	E28	**1**	**Malle de voyage**	XVIIIème	cuir clouté			
	E29	**1**	**Papier**	1512	papier et bois	signé par François Ier	d'une abbaye à un Du Bellay	
	E30	**1**	**Parchemin**	1984		raconte l'histoire de la croix d'Anjou mais aussi les liens entre l'Anjou et la Pologne		
	E31		**Photocopie**			extrait "Les Preuves"	sur la signature par François Ier en sept 1532 au Plessis-Macé de l'édit complémentaire de l'édit de Vannes qui rattachait la Bretagne à la France	
	E32	**1**	**Planche**		bois et métal	motifs : floraux		pour faire des motifs sur des tissus, tapisserie…
X	**E33**	**1**	**Plaque de foyer**	XVIIème	fonte de fer			
	E34	**2**	**Statue**			femme ; couleur terre cuite ; sur colonne		

	E35	**1**	**Statue sur socle**			main gauche réparée, femme portant un sceau, avec ses pieds, une tête de gargouille ; socle en bois noirci		
	E36	**1**	**Table à gibier**		marbre et métal doré			pour poser le gibier au retour de la chasse
	E37	**1**	**Tableau**	XIXème		"Vue de Venise" ; cadre doré ; Duvieux (orientaliste)		
	E38	**1**	**Tableau**	XIXème		"Vue de St Florent le Vieil" ; cadre en bois peint ; Prosper Barbot		
	E39		**Tableau**	XVIIIème		"La Tour de Malghera" ; cadre bois peint ; Canaletto		
	E40	**1**	**Tableau**			Hôtel de Soubise		
	E41	**1**	**Tableau**			Charles VIII et Louise de Savoie		
	E42	**1**	**Tableau**			Nature morte		
	E43	**1**	**Tableau**			cartes postales du château		
	E44	**1**	**Tabouret**					
	E45	**1**	**Tabouret de discussion**			velours vert		
X	**E46**	**1**	**Tapisserie verdure**	XVIIème		décorative et fonctionnelle (garde la chaleur, isole les murs de la pièce)	Très en vogue au XVIIème siècle, la tapisserie dite "verdure" commence à tomber en désuétude milieu XVIIIème ; très vite remplacée par la suite, sous Louis XV et Louis XVI par des boiseries ou/et papiers peints	tissée à Felletins
	E47	**1**	**Tissu doré**			encadré rouge velours		

Salle à manger

N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Objets	Date	Matière	Epoque / Style	Description
	F1		Assiette		faïence		motifs : personnages et inscription "vivre ou mourir"
X	F2	2	Bassinoires	XIXème	cuivre et bois		
	F3	1	Boîte à sel	1752	bois	inspiration orientale	
	F4	1	Boîte à sel d'applique		étain		fleurs de lys
	F5	4	Bols			Chinois	bleu et blanc allant par 2
X	F6	1	Buffet	XVIIIème	bois de cerisier		2 corps, 8 parties ; pointe de diamant
X	F7	6	Chaises	XIXème	bois, cuir marouflé, cuivre	Espagnol	
	F8		Coffre sur pieds	XVIIème	bois		socle avec tiroir
	F9	1	Comtoise		bois peint, cuivre		
X	F10	1	Ecrin à couverts	XVIIIème	cuir doré, bois		
	F11	1	Inconnu		porcelaine		sorte de petites coupes avec couvercle pivotant ; motifs floraux bleus
	F12	1	Lanterne		cuivre		
	F13	1	Lustre			Espagnol	
X	F14	1	Meuble bas à dosseret	XVIIIème	bois		
	F15		Miroir	Récent			bois noir peint

X	F16	1	**Moulin à café**	début XIXème	bois, cuivre		
	F17	1	**Nappe**				
X	F18		**Panneaux décoratifs**	2ème moitié du XVIème, début XVIIème	cuir repoussé		
	F19		**Plat**	XVIIIème	faïence		motifs bleus
	F20		**Plat carré creux**		faïence		blanc
	F21		**Plats (2)**		faïence		bleu, stone Ware ; motifs chinois, anglais
	F22		**Plats (2)**		faïence		blanc cassé ; forme ovale
X	F23	1	**Plaque sculptée**	XIXème	bois	inspiration orientale	
	F24		**Pot**		cuivre		
	F25		**Pot à lait**		faïence		blanc
	F26	1	**Saucière**		faïence		blanche
	F27	1	**Sceau**		cuivre		deux poignées
	F28	1	**Soupière**		faïence		rosâtre, poignées en tête de bélier, sans couvercle
	F29	1	**Soupière**		faïence		blanc cassé, poignées sculptées représentant troncs enlacé ; avec couvercle
	F30	1	**Table à pain**	XVIIIème	noyer		2 glissières en ceinture ; travail rustique
X	F31	1	**Table à tirettes**	XVIIIème	bois		
X	F32		**Table**	XVIIème			1 tiroir ; très abîmée
X	F33	2	**Tables**	XIXème	chêne ciré, entretoise fer	Espagnol	2 tables à entraits de fer
	F34		**Tapis**				fleus et bordures sur fond brique
	F35		**Ustensile**		bois et laiton		pics en flèches

Tour d'escalier

N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Objets	Date	Matière	Auteur	Epoque / Style	Description	
	G1	**2**	**Bas reliefs**					angelots avce instruments de musique	
	G2	**1**	**Gravure**	gravée en 1771	papier	Peintre : M. de la Tour ; graveur : P.E. Moitte		gravure de Jean Restout	gravé par P.E. Moitte pour la réception de J. Restout à l'Académie de peintres et de sculptures
	G3	**1**	**Gravure**		papier			gravure de Petri de Montarsis	
	G4	**1**	**Gravure**	Peint en 1691 et gravé en 1744	papier	Peintre : Hyacinte Rigaud ; graveur : Georges-Frédéric Schmidt	Fin XVIIème, début XVIIIème	gravure de Pierre Mignard	gravé à Paris G.F. Schmidt pour la réception de Pierre Mignard à l'Académie en 1744
	G5	**1**	**Lustre**						
	G6	**1**	**Malle de voyage**		bois				
145	**G7**	**1**	**Malle de voyage**	XVIIème	cuir sur bois et cuivre		XVIIIème	métal moulé ; vases et fleurs	

351

Arrière chapelle RDC

		2	**Grille en fer forgé**						
			Morceaux de pierre de tuffeau sculpté (morceaux du château)						
		1	**pierre tombale**			Harfleur		copie	
		2	**bancs en bois**						
		2	**pics de sommet de toit**		métal				

352

Tour du Trésor

	M1		**Croix d'Anjou**	1984				modèle n°3	reproduction du modèle offert le 19 février 1984 à Jean-Paul II
X	**M2**		**Coffre-fort de corsaire**	XVIIIème	bois et fer				
X	**M3**		**Coffre**	Xvème	bois et fer		Louis XI	sur pieds	

Hall

	N1		**Coffre**	XVIème	bois			façade décorée de masques, cuirs découpés et balustres, très abîmé, plateau refait	
	N2	**1**	**Cruche**		terre cuite				
	N3	**1**	**Mortier**		granit noir			cassé	ustensile de cuisine ; souvent présent dans les procés verbaux établi à la Révolution, dans les cuisines, offices ou potager
	N4		**Statue**		plâtre peint			oracle de Delphes	
	N5	**1**	**Sculpture**					socle bois peint en noir ; "Bartolomé" ; femme nue	

Inventaire château du Plessis-Macé Juin 2009 - Logis 1er étage

Chambre Empire

N° Invent. Minist. de la Culture	N° Inventaire	Qté	Objets	Date	Matériaux utilisés	Auteur	Epoque, style	Description	Provenance	Fonction	Dimension
	H1	**3**	**Chaises gondoles**		acajou			galettes brodées au petit point ; motifs : cavaliers arabes			81x47x38
	H2	**4**	**Chaises gondoles**		acajou, velours jaune		1er Empire	Motifs : floraux			81x48x39
	H3	**2**	**Coupes**		métal peint			poignées : tête de cygne doré ; fleurs ; médaillons de paysages et de soldats de Napoléon			
	H4	**1**	**Encoignure**		acajou, marbre		1er Empire				95x57x40
	H5	**2**	**Fauteuils à tête de dauphin**		acajou et velours vert amande		1er Empire				92x47x56
	H6	**2**	**Gravure**	XVIIIème				Ste Cécile, Jeanne d'Autriche			54x43
	H7	**1**	**Gravure**	1850				château de Serrant			23x32
	H8	**1**	**Gravure**			Auguste Bry		Le donjon du Plessis-Macé			
	H9	**1**	**Gravure**					château de Chenonceau			
	H10		**Landiers (paire)**		fer						
	H11	**1**	**Lit**		bois, décoration cuivre		Restauration	cygnes aux 4 coins			106x206x132

354

	H12	**1**	**Lustre**		fer forgé			Motifs : fleurs ; 9 ampoules			140x115
	H13	**1**	**Pendule**				Charles X	pas de socle			49x26x16
	H14	**1**	**Plaque de foyer**		fer			3 personnages et un religieux			
	H15	**1**	**Secrétaire à abattant**		acajou, applications de bronze, plaque de marbre noir		1er Empire	angelots tirant cariole			140x85x46
	H16	**1**	**Service à punch**		cristal et or		Charles X	1 coupe avec son couvercle et la louche, 6 verres et le plateau ; motifs : feuillage			25x diam. 30
	H17	**1**	**Table à jeu**		acajou		Directoire	3 volets, dont 2 à feutrine verte ; motifs : feuillage			70x diam. 95
	H18	**1**	**Tableau**		pastel			"Le château du Thoureil et la Loire", entre Angers et Saumur ; cadre oval			
	H19	**1**	**Tapis**		peau de tigre						
	H20	**1**	**Tapis**		peau de panthère						
	H21	**1**	**Vase amphore**	1ère moitié XIXème	porcelaine de Paris			paysage ; poignées en forme de cygne			34x20
	H22	**1**	**Vase Imari**		cuivre émaillé cloisonné de fil d'argent		XIXème				116x diam.43

355

Pièce derrière Chambre Empire

Qté	Objets
13	chasubles
2	bougeoirs 5 bougies
3	Croix sur socle
20	bougeoirs

Salle Royale

	I1	**1**	**Armoire**	XIXème	bois			2 portes à galettes	Guérande ou Poitou		227x150x70
	I2	**1**	**Armoire**		bois		Henri II	4 portes, 1 tiroir ; très restauré			183x138x65
X	**I3**	**1**	**Bahut alsacien**	XVIIème	bois deux couleurs (ében)			4 portes, 3 tiroirs	Alsace ; armoire appartenant à la Comtesse Walsh de Serrant		222x174x67
	I4	**1**	**Bas relief**					un homme et deux femmes dénudées			
	I5	**1**	**Bas relief**					4 hommes nus et drappés (esclaves)			
	I6	**2**	**Carapaces de tortues**		écailles de tortues						
	I7	**2**	**Défenses d'éléphant**		ivoire				M. Langlois Berthelot		
	I8	**1**	**Dessin**					portrait de la Reine Claude avec une coiffe ; dessin encadré			
	I9	**1**	**Dessin**			N. Rémond (imprimeur)		noir et blanc + lèvres rouges ; portrait de Marguerite d'Angoulême avec son chien (Reine de Navarre)			
	I10	**2**	**Fauteuils**		os de mouton, bois, broderie		Louis XIII	Motifs : point de Hongrie			108x60x60
	I11	**2**	**Fauteuils**		bois		Régence	bois naturel garni de velours vert			115x62x55
	I12	**1**	**Fauteuil**								

356

	I13	**1**	**Fauteuil**								
	I14	**1**	**Fauteuil**								
	I15	**1**	**Fauteuil**								
	I16	**2**	**Flambeaux**					7 branches	Art juif		83x60
	I17	**1**	**Flamme**		pierre			flamme sculptée ; pierre abîmée et cassée ; flamme sur son socle			
	I18	**1**	**Gravure**					portrait de François Ier ; encadrée			43x60
	I19	**2**	**Landiers**		fer						
	I20	**1**	**Lustre**		métal			Amphore suspendue ; 4 décorations en arabesque			
	I21	**1**	**Miroir**		bois			bois peint doré ; un peu abîmé ; motifs : feuillages			
	I22	**1**	**Miroir**	XVII - XVIIIème	bois			cadre doré et rouge ; bois peint	France		
	I23	**1**	**Miroir**	XIXème	métal repoussé						157x100
	I24	**1**	**Miroir de table**					cadre en bois ; contours arrondis			
	I25	**2**	**Panneaux**		bois sculpté et doré			feuillage ; aigle			100x54 ; 75x73
	I26	**1**	**Plaque de foyer**		fer						
	I27	**1**	**Pot**		cuivre			3 poignées			diam. 40
	I28	**1**	**Table**		bois			table rustique ; 1 tiroir			74x130x72
	I29	**1**	**Table**	XVIIème	bois			tablier sculpté très composite			80x226x80
	I30	**1**	**Tabouret**								
	I31	**1**	**Tapis**		laine			Motifs : multicolore à dominante rouge			247x680
	I32	**1**	**Tenture pour cheminée**		tissu			motifs : fond vert, motifs rouges et beiges			
	I33	**1**	**Tenture pour fenêtre (sans les rideaux)**		velours et tissu			motifs : fonds prune, broderie beige et verte claire			

	I34	**1**	**Tenture pour fenêtre et 2 faux rideaux**		velours et tissu			Motifs : prune, broderie beige et verte claire			
	I35	**2**	**Têtes de chapiteaux**		pierre			Motifs : fleurs			

1 Extincteur

Chambre royale

	J1	**1**	**Armoire**		bois		Henri II	4 portes, 2 tiroirs à panneaux ; motifs : carrés			220x160x63
	J2	**1**	**Boîte**		bois		Chinois	laquée rouge et dorée ; à compartiments + couvercle ; motifs chinois			33xdiam. 30
	J3	**4**	**Chaise**		bois		Henri II				125x47x43
	J4	**1**	**Coffre**	XVIème	bois		Normand	Motifs : " Le sacrifice d'Abraham"	Normandie		70x135x65
X	**J5**	**1**	**Coffre à sujet bibliques**	XVIème	bois			représente les 5 épisodes de la Genèse, de la Tentation au meutre de Caïn	Italie (Nord)		
	J6	**1**	**Coffre de beguinage**	1787	bois			incrustation AMH			55x122x55
	J7	**1**	**Fauteuil**		bois		Louis XIV	point de hongrie			124x70x56
	J8	**2**	**Landiers**		fer			motifs : fleurs de lys			
	J9	**1**	**Lit à baldaquin**		bois		Henri II	armoiries de fantaisie, composite			268x215x150
	J10	**1**	**Lit d'enfant**		bois		Louis XVI	dessus de lit et traversin rouge			100x160x75
	J11	**2**	**Miroir**	XVIème	bois doré sculpté		Italien				150x113

	J12	**1**	**Peau d'ours**	XXème					Trophée de chasse de M. Berthelot		
	J13	**1**	**Plat oval**		étain						53x34
	J14	**1**	**Plaque de foyer**					motifs pour la plaque : 2 lions			
	J15	**2**	**Pots**		étain						H 12 cm ; H 24 cm ; 53x34
	J16	**2**	**Pichets**		étain						
	J17	**1**	**Table**		bois		Louis XIII		grand plateau		80x128x97
	J18	**1**	**Tableau**					dessin légèrement coloré sur le visage ; Portrait de Catherine de Médicis			
	J19	**1**	**Tableau**					portrait de Henri IV, en couleur			
	J20	**1**	**Tableau**								
	J21	**1**	**Tapis**					bleu et rouge			
	J22	**1**	**Tapis**		laine			Motifs : personnages Kirman ; bleu, rouge, vert	Orient		225x132
	J23	**1**	**Tapisserie**					"Diane chasseresse"			

359

Extincteur 0008198356

Chambre au perroquet rouge

	K1	**1**	**Braséro espagnol**	XVIIème	cuivre et bois					Déplacer la source de chaleur	20x diam. 90
	K2	**2**	**Chaise**				Louis XIII	vert amande			110x48x40
	K3	**6**	**Chaises**	XIXème	bois et cuir			haut dossier ; garni de cuir de Cordou peint ; motifs : feuillage			110x41x52

	K4	**2**	**Chenets**					Motifs : boule à fleus de lys			H 70 cm
	K5	**1**	**Cabinet de Turquie**		nacre, écailles de tortue						
	K6	**1**	**Coffre**		bois et cuir		gothique composite	fenêtres et arcades de style gothique			74x102x56
	K7	**1**	**Coffre**		bois			simple			
	K8	**1**	**Coffret**		bois et cuivre			motifs : fleur de lys			
	K9	**1**	**Coffret**	XVIIème	cuir			Motifs de couleur, poissons ; garni de cuir et clous ; couvercle très abîmé			33x65x41
	K10	**1**	**Dévidoir**		bois et ivoire					Pour filer la laine	
	K11	**1**	**Livre de Gutemberg**								
	K12	**1**	**Lit espagnol**	Fin XVIIIème				Motifs : rouge et or	Espagne		210x200x150
	K13	**1**	**Lustre**		fer forgé			12 lumières ; peint en rouge et noir			105x diam. 100
	K14	**1**	**Plaque de foyer**								
	K15	**1**	**Table**		bois		XVIIème	1 tiroir ; abîmée			72x109x69
	K16	**1**	**Tableau**		pastel			portrait d'homme			61x52
	K17	**1**	**Tapis**		laine			Motifs : fond vert, dominante rouge			600x545
216	**K18**	**1**	**Tapisserie**	XVIIème - XVIIIème	laine et soie			Circé et les compagnons d'Ulysse	Nord ou Bruxelles		
224	**K19**	**1**	**Tapisserie au perroquet rouge**	XVIIIème	laine et soie			paysage au perroquet rouge ; verdure aux canards attaqués par un chien ; mal restaurée		elle fait 5 tapisseries au perroquet rouge	249x317

360

Chambre des Dames

	L1	**1**	**Armoire**	XVIIème	bois			2 portes ; 2 tiroirs ; pointe de diamant			233x155x69
	L2	**1**	**Armoire**		bois			2 portes ; pointe de diamant			218x150x68
	L3	**2**	**Landiers**		fer						
	L4	**1**	**Lustre**		fer forgé			doré ; 9 ampoules			90x diam. 80
	L5	**1**	**Maie**		bois			montant sculpté de feuillages, fleurs ; abîmée		utilisé pour la conservation de la farine et la fabrication du pain	80x145x68
	L6	**1**	**Miroir**		bois			teint ancien ; encadrement bois			188x108
	L7	**1**	**Plaque de foyer**		fonte						

Extincteur n° 25

361

Dans le bahut alsacien

X		**1**	**Gravure de Du Bellay**	XVIIème	papier estampé	Jean Picart					

Arrière chapelle 1er étage

N° Inventaire	Qté	Désignation
23207	1	Banc en bois
23209	1	Banc en bois
	5	Chaises hollandaises marquetées, velours vert (achat Langlois)
	1	Aspirateur
	1	Grille
	1	Tableau "Dame à la collerette"
	1	Lit chinois
	1	Grand miroir
	1	Commode bois, dessus marbre rouge avec miroir pivotant
	3	Poteaux en bois
	2	Têtes de chapiteaux (fleurs)
	1	Table en bois à entretoise
	1	Gravure de Noel Coypel
	1	Canapé, bois peint, soie, motifs floraux
	1	Plaque de foyer
	1	Tableau avec un homme et un enfant
	1	Escabeau 6 marches
	1	Sommier 2 places

Inventaire oratoire

N° Inventaire	Qté	Désignation
08100391	1	Chariot
35396	1	Chariot
	80	Chaises pliantes en bois
	2	Chaises d'écolier
	1	Escabeau 7 marches
	1	Escabeau 9 marches
	1	Table en bois
	1	Poteau
	4	Poteaux en cuivre
	3	Poteaux en bois
	5	Bassines vertes

Inventaire Bûcher

N° Inventaire	Qté	Désignation
08100442	1	Tribune mobile
08100443	1	Tribune mobile
08100447	2	Enceinte Mackie C300Z (300W)
08100448	2	Pied d'enceinte audiophony CAB-200
08100449	1	Mixage Audiophony Silver-2
08100450	1	Ampli QSC RMX850 (2x200W)
08100451	1	Lecteur double CD Audiophony Réf : Cd-3530
08100452	1	Flight case rackase4
08100454	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 50m
08100455	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 50m
08100456	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 50m
08100457	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 50m
08100458	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100459	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100460	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100461	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100462	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100463	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100464	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100465	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100466	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100467	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100468	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100469	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100470	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100471	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100472	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 20m
08100473	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 10m
08100474	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 10m
08100475	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 10m
08100476	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 10m
08100477	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 10m
08100478	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100479	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100480	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100481	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100482	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100483	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100484	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100485	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100486	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100487	1	Rallonge electrique HO7RNF 3x2,5mm² en 5m
08100708	8	Proj type 575 HPL
08100715	8	Lampees HPL 575
	8	Elingues de secu BS
	8	Crochets BS
08100716	2	Pieds type ALT 400
08100717	2	Barres de pieds pour ALT 400
08100718	1	Jeu d'orgue type Swing 12 et alim. (n° série 1900)

08100719	1	**Gradateur type Memopack 15XT ADB**
	1	**Cable 380 de 10m en 32 AMP**
	1	**Cable 380 equipe conect fem/eclate**
	1	**Cable adaptateur equipe P17/PC16**
	1	**Flight case et roulettes (78x58x42)**
	1	**Cable DMX 30m equipe XLR M/F 5B**
08101755	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101756	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101757	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101758	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101759	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101760	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101761	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101762	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101763	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101764	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101765	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101766	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101767	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101768	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101769	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101770	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
08101771	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101027	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101028	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101029	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101030	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101031	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101032	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101033	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101034	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101035	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101036	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101037	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101038	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101039	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101040	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101041	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101042	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101043	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101044	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101045	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101046	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101047	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101048	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101049	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101050	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101051	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101052	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101053	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101054	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101055	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
09101056	1	**Banc sans dossier pietement bleu ouessant**
23208	1	**Banc en bois**
23480	1	**Coupe pain**
23481	1	**Essoreuse à salades électrique**

23483	1	Eplucheuse à patates
23485	1	Friteuse
23486	1	Batteur broyeur
31	1	Extincteur Co2
	2	Cordon Speakon 10m 2x2,5mm² Neutrik
	2	Codon XLR 0,50m male/femelle Neutrik
	8	Chaises d'écolier
	2	Table en bois
	1	Extincteur

Inventaire des Greniers

Grenier A

N° Inventaire	Qté	Désignation
	1	Canapé
	1	Bureau, dessus marbre blanc
	28	tiroirs avec des vêtements religieux
	1	Canapé, bois peint, motifs floraux (3 places)

Grenier B

N° Inventaire	Qté	Désignation
	14	Mannequins
	3	Armoires en bois
	2	Fauteuils d'église
	1	Sommier (lit d'enfant)
	1	Coffre (cla

Grenier C

N° Inventaire	Qté	Désignation
	3	Grandes armoires
	4	Mannequins
	2	Traversins (soie jaune)
	4	Coussins (soie jaune)
	1	Sommier 2 places
	2	Matelas 2 places
	1	Sommier 1 place
	1	Matelas 1 place
		Rideaux de cheminée
	1	Lit 1 place
	1	Lustre en fer

Une commode avec 5 tiroirs dans le couloir

Objets classés et inscrits - Salle des Communs

	N° Inventaire Ministère de la Culture	Qté	Objets	Description
Louis de Beaumont		**1**	**Buffet bas**	2 portes et 2 tiroirs
Grande du Bellay	**244**	**1**	**Tapisserie**	Le Jeu de Colin Maillard, d'après un carton de J.B. Huet
Langlois Berthelot		**2**	**Coffres bretons**	

Objets classés

Chapelle

Date de classement	N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Désignation	Date	Matière	Epoque / Style	Description	Provenance
06/05/1975 MH	**X**	**A6**	**1**	**Calice (patène non protégée)**	XVIIème	argent doré		Dans une niche, sous vitrine ; objet classé	Propriété de la commune du Plessis-Macé
02/04/1969 MH	**X**	**A8**	**1**	**Croix de Procession**	XIIIème - XIVème	cuivre et bois, socle en bois		Croix en bois recouverte d'un métal peint, clouté sur bois (sur autel)	don de M. et Mme Langlois

Logis

Date de classement	N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Désignation	Date	Matière	Epoque / Style	Description	Provenance
23/04/1981 MH	**X**	**B13**	**1**	**Malle de voyage**	XVIIème	cuir, bois et cuivre		couronne sur le devant et décor floral, couvercle orné de 11 cercles, poignée à tête d'angelots en cuivre	
23/04/1981 MH	**204**	**C19**	**1**	**Malle de voyage**	XVIIème	cuir clouté, bois		motifs floraux ; cuir abîmé sur le couvercle ; poignée gauche absente	
23/04/1981 MH	**147**	**C20**	**1**	**Malle de voyage**	XVIIIème siècle	cuir clouté, bois, cuivre		Couvercle clouté juste sur les bords ; cuir en bon état (lisse) ; motifs floraux (2 fleurs sur le devant) ; serrure à angelots	
23/04/1981 MH	**207**	**C32**	**1**	**Tapisserie**	XVIème	laine et soie		"Paul-Emile", consul pour la seconde fois ; 2 femmes à gauche et une enfant qui s'essuie les yeux avec un linge e dirigent vers 3 hommes venant de la droite ; dans le lointain, des bateaux et des soldtas et inscription.	

368

23/04/1981 MH	**X**	**D1**	**1**	**Baromètre - thermomètre**	XVIIIème siècle (après 1776)	bois doré à la feuille	Louis XVI	Pontigia	
23/04/1981 MH	**146**	**D31**	**1**	**Malle de voyage**	XVIIème siècle	cuir rouge, clous de cuivre	Louis XIV	cuir rouge clouté ; motifs à fleurs de lys, armes de Louis XIV	

369

370	**23/04/1981 MH**	**228**	**D57**	**1**	**Tapisserie**	XVIIIème	laine et soie		L'Olympe : Jupiter et Junon, Hercule, Neptune, Mercure, Vulcain ; bordure : guirlandes de fleurs et plumets aux angles ; Jupiter et Junon sont assis sous une drapperie ayant devant eux l'aigle et le paon ; à droite, Hercule sur la gauche de Neptune entouré de 2 autres dieux et Mercure dans le ciel ; couleurs vives : vert, rouge, jaune et bleu ; tapisserie de lisse, chaîne horizontale (réduction 4 fils/cm)	Aubusson ; Achat-vente, château de Montreuil-Bellay 191

371	**23/04/1981 MH**	**238**	**D58**	**1**	**Tapisserie**	XVIIème	laine		Verdure avec échassier, à gauche, jardin avec jet d'eau, à droite, bordure : feuilles d'acanthe et fleurs ; tapisserie de lisse, chaîne horizontale, réduction chaîne 4 fils/cm ; coulaurs ; bleu, beie ; trous, reprises ; au center un échassier avec ses ailes déployées, se dirige vers la droite ; un ara est perché au dessus ; plantes et rabres; construction dans le lointain au pied d'une montagne ; doublée d'une bordure d'un galon rapporté.	Aubusson ; Achat-vente, château de Montreuil-Bellay

	23/04/1981 MH	**X**	**F1**	**1**	**Buffet**	XVIIIème	bois de cerisier		2 corps, 8 parties ; pieds à enroulements portes du bas à panneaux moulurés s'ouvrant 2 à 2 ; porte du haut articulées 2 à 2 ; 2 panneaux par portes ; haut en retrait.	
372	**23/04/1981 MH**	**145**	**G6**	**1**	**Malle de voyage**	XVIIème	cuir sur bois et cuivre	XVIIIème	métal moulé ; vases et fleurs ; motifs à tête d'ange pour la poignée et l'entrée de serrure	

373	**23/04/1981 MH**	**216**	**K18**	**1**	**Tapisserie**	XVIIème - XVIIIème	laine et soie		Circé et les compagnons d'Ulysse ; tapisserie de lisse ; couleurs dominantes : bleu et beige ; au 1er plan : au milieu des plantes, un homme vêtu d'une armure antique est étendu, une épée gît à côté ; Circé se tient la tête de la main droite ; au loin, au bord de la mer, des hommes ggisant près des tables servies ; sur la mer, un bateau et sur le rivage 2 hommes se rencontrent : Ulysse et le compagnon échappé à Circé ; large bordure à guirlande de fleurs avec 2 aigles et 2 couronnes de laurier encadrant un arbre	Nord ou Bruxelles

374	**23/04/1981 MH**	**224**	**K19**	**1**	**Tapisserie au perroquet rouge**	XVIIIème	laine et soie		paysage au perroquet rouge ; verdure aux canards attaqués par un chien ; mal restaurée ; tapisseriede lisse, bordure imitant un cadre, armoiries = couronne comtale écu ovale d'azur à 3 feuilles de trèfles d'or (2 et 1); à gauche un chien bondit vers deux canards qui s'envolent, l'arbre où se trouve un perroquet rouge, au fonds un jardin, des jeux d'eau, château genre Andemarde (Nord de la France : Lille, Cambrai) ; anciennement comprise dans une boiserie, galon rapporté	
	23/04/1981 MH	**143**	**grenier**	**1**	**Coffre**	XVIIème	cuir sur bois, cloutage cuivre		poignée et entrée serrure tête d'ange, motifs de fleurs.	

375	**23/04/1981 MH**	**X**		**1**	**Coffre Louis XI**	Xvème	bois et fer		parallélépipède rectangle de planches de bois mortaisées liées par des ferrures se terminant par des M et sous lesquels subsisitent des fragments de cuir qui recouvrait le bois à l'origine ; serrure importante ; 2 poignées sur les côtés avec têtes animales ; une barre (disparue) bloquait le couvercle ; reste des pieds ronds vermoulus.	

376	**23/04/1981 MH**	**244**	**Du Bellay**	**1**	**Tapisserie**	XVIIIème	laine et soie		Le Jeu de Colin Maillard, d'après un carton de J.B. Huet ; à gauche une fontaine où une femme prend d el'eau ; 2 groupes hommes et femmes jouent : un homme a les yeux bandés ; arbbres, plante, balcon ; réduction châine 3,5 fils/cm ; doublée et restaurée en 1975 par Mme Jouven ; usée et passée	Aubusson ; Achat-vente, château de Montreuil-Bellay 1971

Objets inscrits

Chapelle

Date de classement	N° Inventaire MH	N° Inventaire	Qté	Désignation	Date	Matière	Description	Provenance
07/03/1980	X	A14	1	Ostensoire	XVIIIème	bronze argenté	Dans niche sous vitrine	Propriété de la commune du Plessis-Macé

Chambre du Chapelain

18/07/1979	X	B16	1	Table	XVIIème	bois	Style Louis XIII ; pieds ballustres et entretoises	

Bibliothèque

378	07/10/1994	X	C5	1	**Bureau lutrin - Campagne d'Egypte**	1809 - 1822	bois (acajou), cuir et papier	Epoque Charles X ; ce bureau a été offert à François Régis de La Bourdonnaye par Charles X. F. R. de la B. fut député de Maine-et-Loire ministre de l'intérieur sour le Restauration, et trois fois président du CG de M. et L. il démissionna en 1829. ce bureau fut acquis des descenfdants de F. de la B. par le CG de M. et L!. en 1994. il était auparavant conservé au château de la Varenne) ; renferme les 23 volumes de l'expédition en Egypte de Napoléon	

17/03/1986	**X**	**C26**	**1**	**Plaque de foyer**	XVIIème siècle	fonte de fer	Haut à coins abattus ; blason ; sous couronne de comte ; supports : 2 licornes ; 3 bandes chargées de 3 têtes de licornes.	

Grand Salon

379

17/03/1986	**X**	**D4**	**1**	**Biscuit**	XIXème siècle	porcelaine blanche	"Muse de la Science" ; achat vente publique 1985 salles de ventes rue des Arènes	
17/03/1986	**X**	**D5**	**1**	**Biscuit**	XIXème siècle	porcelaine blanche	"Muse de la Comédie" ; achat vente publique 1985 salles de ventes rue des Arènes	

380		**X**	**D39**	**1**	**Piano forte**	1770	bois, cuivre, ivoire et ébène	forme rectangulaire reposant sur 4 pieds à une cannelure plate sur chaque côté et muni chacun d'une roulette ; la table d'harmonie et le clavier sont protégés par un couvercle de bois ; celui-ci s'ouvre en 3 parties : la partie antérieure cachant le clavier (et à l'extrémité gauche 3 boutons de cuivre dans un casier pour les différents jeux) elle même en deux parties ; la partie antérieure droite abrite un tiroir avce des boutons de cuivre pour les réglages ; la table d'harmonie protégée par le reste du couvercle muni de 2 charnières de cuivre ; sur les côtés sont logés des tiroirs, la clé de la serrure a disparu ; le clavier comporte 35 touches en ivoire et 24 touches en ébène, du sol au fa ; la partie de bois verticale, contre le clavier possèdeun cartouche de bois clair sur le quel se lit en lettres gotiques "Johannes Zumpe Londini Fecit 1770 et Bautebart princes street Hanover Square" ; le 1er piano carré fut construit par Zumpe en 1765. ce facteur ainsi que d'autres, dont le principal est Kirckmann, étaient allemand d'rigine et avait dû abandonner leur patrie, faute d'emploi par la suite de la guerre de 7 ans. ils s'étaient installés en Angleterre et ce

381							pays llait bénéficier de leur expérience dans la facture des pianos.

18/07/1979	**X**	**D40**	**1**	**Plaque de foyer**	XVIIIème	fonte de fer	2 blasons : 3 fleurs de lys = Anjou, France?, princes? ; hais d'escarbouclechaînées = de Navarre ; 2 colliers d'ordre, 2 palmes	
		D50	**1**	**Tableau**	XVIIIème siècle	huile sur toile	Portrait de Dame ; robe bleue du XVIIIème, manches mi-longues avec bas en dentelles, lettre à la main, enlaidie par une restauration, beaux détails anciens ; restauration en 1995	
	X	**D51**	**1**	**Tableau**	XIXème siècle	huile sur toile	Portrait de Dame ; recoupé, cadre oval	
	X	**D52**	**1**	**Tableau**	XVIIIème	huile sur toile	portrait d'une religieuse	
	X	**D53**	**1**	**Tableau**	XVII-XVIIIème	huile sur toile	Michel de l'Hôpital ; cadre oval, bois doré	

Salon de musique

17/03/1986		**E**	**1**	**Plaque de foyer**	XVIIIème	fonte de fer	armoiriée ; feu oval, 3 étaoiles à 5 branches en chef et 3 fusées sur azure, entouré de feuillages ; casque de 3/4 en haut à 4 grilles	
18/07/1979		**E**	**1**	**Coffre**	XVI - XVIIème	bois	sur une base moulurée couvrait les pieds, zone à 6 arcatures de face et une sur chaque extrémité ; sous ces arcatures, dans des cercles, 2 bustes et des figures géométriques	
18/07/1979		**E**	**1**	**Lustre**	XVIII	fer		

383

Salle à manger

18/07/1979		**F**	**2**	**Bassinoires**	XIXème	cuivre et bois		
18/17/1979		**F**	**1**	**Ecrin à couverts**	XVIIIème	bois recouvert de cuir		
17/03/1986		**F**	**1**	**Moulin à café**	début XIXème	bois, cuivre		
18/07/1979		**F**	**2**	**Table démontable**		bois et fer		
18/07/1979		**F**	**1**	**Table à tirettes**	XVIIIème	bois fruitier	4 pieds balustres à entretoises ; haute ceinture s'ouvrant par 2 tirettes à motifs losangés ; origine roumaine probable.	
18/07/1979		**F**	**1**	**Table basse à pieds balutres et 1 tiroir**	XVIIème	bois fruitier		
18/07/1979		**F**		**Chaises et fauteuils**	XIXème	bois, cuir, cuivre	style espagnol	

385	**07/05/2002**		**F**	**1**	**Panneau décoratif**	2ème moitié du XVIème - déb. XVIIème		cuir repoussé doré et peint ; longue bande de cuir (en réalité 3 morceaux cousus) orné de motifs obtenus par la technique du repoussé : des piliers séparent les ornements qui alternent des têtes au centre de cartouches et des femmes dénudées dont la peau est couverte de petits cercles ; l'ensemble est doré et les dessins soulignés à la peinture rouge	

Salle Royale

386	**13/08/1981**		**I3**	**1**	**Bahut alsacien**	XVIIème	bois deux couleurs (chêne, noyer massif, amplacage, noirci)	4 portes, 3 tiroirs ; bases à moulure reposant sur "3 fromages" ; 2 tiroirs à point de diamant noir et 3 losanges noirs ; 3 demi colonnes à chapiteaux ioniques encadrant 2 portes ; longs tiroirs à 3 têtes de lions ; 3 demis colonnes à chapiteaux ioniques	Alsace ; armoire appartenant à la Comtesse Walsh de Serrant

387	**18/07/1979**			**1**	**Gravure de Du Bellay**	XVIIème	papier estampé	Gravure de Jean Picart ; personnage habillé à la mode 1ère moitié du XVIIème. Tête nue, grand col, cordon et croix d'ordre en sautoir, vestes à petits boutons ; Inscription : " … lus du Bellay ordinibus torquatur princeps dyvetot summus, andibus propositus arcani regum consiliarius"	

Chambre Royale

388	**18/07/1979**		**J5**	**1**	**Coffre à sujet bibliques**	XVIème	bois	représente les 5 épisodes de la Genèse, de la Tentation au meutre de Caïn ; coffre sculpté et réhaussé de dessins noirs ; de face, 3 scènes : Adam et Eve chassé du Paradis terrestre, Scrifices de Caïn et Abel, Eve allaitan, Adam cultivant la terre, ; inscriptions : Genèse VI ; frise avce t^tes d'angelots, animaux et végétaux	Achat Hôtel des ventes d'Angers 25-26/04/1971

Tour du Trésor

389			M2		**Coffre-fort de corsaire**	XVIIIème	bois (chêne) et fer	Parallélépipède rectangle de fortes planches de chêne mortaisées avec bandes de fer, bord couvercle cerclé de fer avce 2 poignées. Une entrée de serrure avce 1 moraillon à l'intérieur du couvercle comporte 7 gâches.	départ de M. Langlois
	18/07/1979			**1**	**Plaque sculptée**	1752	bois blanc	inspiration orientale	
	18/07/1979			**1**	**Meuble bas**	XVIIIème	bois fruitier	1 porte et dosseret ; porte à motifs losangés ; panneau su r le dessus à même motif et à corniche.	départ de M. Langlois

Hall

18/07/1979		**N1**	**1**	**Coffre**	XVIème	bois	dessus moderne ; face avec 5 pilastres entourés de cuir découpé, enroulé avec au centre une figure (cele de gauche manque)	
18/071979			**1**	**Fragment de tapisserie**	XVIIème	laine		

390

L. Berthelot

391

18/07/1979			**1**	**Coffre breton**	XVIIIème	bois	parallélépipède rectangle de planches de bois chevillées ; moulures, panneaux sculptés, entre de serrure, pieds droit, couvercle ; à l'intérieur barre defer pour tenir le coffre ouvert.	
18/07/1979			**1**	**Coffre breton**	XVIII ou XIXème ème	bois	parallélépipède rectangle de planches de bois chevillés ; 4 panneaux avec sculptures géométriques. Toute la face est décorée de guirlandes, d'oiseaux, de fleurs avec clous de cuivre ; entrée serrure forme de blason ; à l'intérieur cassette	

L. Beaumont

18/07/1979			**1**	**Buffet bas**	XVII - XVIIIème	bois	2 porte et 2 tiroirs	

392

Matériel et mobilier mis à disposition de l'EPCC ANJOU THEATRE (hors château du Plessis-Macé)

Bureau Directeur

N°Inventaire	Qté	Désignation
03047	1	Table ronde en bois
03048	1	Chaise bois et cuir
03049	1	Chaise bois et cuir
03050	1	Chaise bois et cuir
03052	1	Meuble bas en bois avec 1 porte
03053	1	Meuble bas en bois avec 2 tiroirs
03058	1	Table roulante en bois
03060	1	Chaise de bureau
03061	1	Bureau
03062	1	Caisson
03063	1	Caisson
03070	1	Lampe de bureau
03072	1	Chaise en cuir
03073	1	Chaise en cuir
03074	1	Chaise en cuir
03075	1	Armoire en bois
03077	1	Armoire en bois
0401694	1	Imprimante
0604408	1	Téléphone
07201383	1	Ecran d'odinateur
07201495	1	Unité centrale
08101836	1	Radiateur d'appoint
09200140	1	PC Portable
39760	1	Chaise bois et cuir
	1	Meuble sous imprimante (non inventorié)
	1	Lampe halogène (non inventorié)

Bureaux administration

N°Inventaire	Qté	Désignation
	1	Téléphone
	1	Ecran d'odinateur
	1	Unité centrale
	1	Porte Manteau
	2	chaises visiteurs
	1	bureau
	1	caisson
	1	fauteuil de bureau

N° Inventaire	Qté	Désignation
00131	1	Chaise de bureau
0601648	1	Téléphone
07101678	1	Lampe
07201379	1	Ecran d'ordinateur
07201567	1	Unité centrale
25250	1	Chaise de bureau
32954	1	Caisson 2 tiroirs (noir)
33867	1	Lampe de bureau
37256	1	Chaise de bureau
9900049	1	Imprimante
	1	Armoire haute à rideaux
	1	Armoire basse à rideaux
	1	Bureau

N° Inventaire	Qté	Désignation
00138	1	Chaise de bureau (cuir)
0401961	1	Imprimante
04180	1	Chaise tissu gris bleu
0601652	1	Téléphone
0603689	1	Portemanteaux double patère
0603710	1	Lampe
06256	1	Bureau gris
07100658	1	Armoire haute à rideaux
07201375	1	Ecran
08100	1	Chaise tissu marron
08100355	1	Lampe halogène
08200236	1	Unité centrale
08200432	1	Unité centrale
07201568	1	Ecran
25248	1	Bureau bois
38946	1	Lampe de bureau
55914	1	Chaise de bureau (tissu noir)
	1	Caisson 3 tiroirs (gris)
	2	Armoire haute à rideaux (noir)

ANNEXE 4

Immeuble 49 Bd du Roi René (immeuble Rognon) - ANGERS
TABLEAU DES SURFACES (hors cave et grenier)

Désignation	Affectation EPCC	Affectation Département	Surfaces communes
Rez-de-chaussée			
Bureau	13,55		
Salle de réunion	26,25		
Porche			23,55
SAS			11,35
Entrée – escalier			22,04
Sanitaires			11
Salon	41,80		
Salle à manger	73,70		
Office et sanitaire			34,65
Sous-total rez-de-chaussée	155,30		102,59
1er étage			
Bureau n° 1	13,10		
Bureau n° 2	15,00		
Bureau n° 3	24,00		
Bureau n° 4	7,75		
Bureau n° 5	12,20		
escalier			9,08
Local entretien et rangements	7,35		
Circulation	5,65		
Sanitaires	1,70		
Sous-total 1er étage	86,75		9,08
2ème étage			
Bureau n° 1	12,25		
Bureau n° 2	11,40		
Bureau n° 3	7,55		
Local entretien	7,85		
Circulation	5,80		
Sanitaires	2,05		
Salle de repos n° 1	11,55		
Salle de repos n° 2		15,65	
Circulation - rangements		3,70	
Bains		10,20	
escalier			9,08
Sous-total 2ème étage	58,45	29,55	9,08
Total	300,50	29,55	120,75
Superficie totale		**450,80 m²**	
% superficies affectées (330,05 m²)	**91,05 %**	**8,95 %**	

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IV - Commission de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté

N° 2018_02_CD_0021

Rapporteur : Madame Frédérique Drouet d'Aubigny

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.7 - Culture et patrimoine
Pôle Archéologie - Budget annexe 2018

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusés : Laurent Hamon, Véronique Maillet, Marie Seyeux

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, Gilles Leroy pouvoir à Françoise Pagerit, Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **vote, par nature et par chapitre, le budget annexe 2018 du Pôle Archéologie, tel qu'il figure en annexe, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE

BUDGET PRIMITIF 2018
THÈME 3.7 : CULTURE ET PATRIMOINE
PATRIMOINE HISTORIQUE
PÔLE ARCHEOLOGIE - BUDGET ANNEXE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Charges à Caractère général		**106 750**
011-312-60611	Eau et assainissement	1 500
011-312-60612	Énergie - Électricité – gaz	7 000
011-312-60622	Carburants	3 500
011-312-60631	Produits d'entretien	200
011-312-60632	Fournitures de petit équipement	2 500
011-312-60636	Habillement - vêtements de travail	2 000
011-312-6064	Fournitures administratives	1 000
011-312-6065	Livres, disques, cassettes	2 550
011-312-6068	Autres fournitures	5 000
011-312-61521	Entretiens réparations terrains	3 800
011-312-615221	Entretiens réparations bâtiments publics	2 000
011-312-61551	Entretiens et réparations matériel roulant	850
011-312-61558	Entretiens et réparations autres biens mobiliers	500
011-312-6156	Maintenance	2 000
011-312-6182	Documentation générale et technique	400
011-312-6188	Autres frais divers	60 150
011-312-6231	Frais d'insertion	1 300
011-312-6236	travaux d'impression	1 500
011-312-6261	Frais d'affranchissement	250
011-312-6262	Frais de télécommunications	250
011-312-6283	Frais nettoyage des locaux	8 500
Charges de personnel et frais assimilés		
012-312-6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	323 000
Dotations aux amortissements et provisions		
042-01-6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	19 000
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		**448 750**

RECETTES		
70-312-704	Travaux	190 550
75-312-7588	Autres produits divers de gestion courante	258 200
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**448 750**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
20-21-	**Immobilisations corporelles et incorporelles**	**19 000**
20-312-2033	Frais d'insertion	1 000
21-312-2157	Matériel et outillage techniques	9 000
21-312-21848	Matériel de bureau et mobilier	1 500
21-312-21838	Autres matériels informatiques	2 000
21-312-2188	Autres matériels	5 500
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		**19 000**
RECETTES		
040-	**Amortissements des immobilisations**	**19 000**
040-01-28033	Frais d'insertion	118
040-01-28157	Matériel et outillage techniques	8 600
040-01-281848	Matériel de bureau et mobilier	684
040-01-281838	Autres matériels informatiques	1 598
040-01-28188	Autres	8 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**19 000**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IV - Commission de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté

N° 2018_02_CD_0022

Rapporteur : Madame Frédérique Drouet d'Aubigny

DÉLIBÉRATION

Objet : 3 - ETRE UN DÉPARTEMENT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DES TERRITOIRES
3.8 - Archives départementales
Inscriptions de crédits - Budget primitif 2018

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusés : Laurent Hamon, Véronique Maillet, Marie Seyeux

Absents excusés : Gilles Leroy pouvoir à Françoise Pagerit, Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **vote, au titre des Archives départementales, les inscriptions de crédits au budget primitif 2018 telles que détaillées en annexe, à savoir :**

  - **150 000 € en dépenses de fonctionnement,**
  - **30 000 € en dépenses d'investissement,**
  - **10 000 € en recettes de fonctionnement.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE

INSCRIPTIONS DE CREDITS – BUDGET PRIMITIF 2018

COMPETENCE 3 : Être un département acteur du développement équitable des territoires

Thème 3.8 – Archives départementales

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Développer l'action des Archives départementales								
	Missions transversales							**30 000**	**10 000**
011-315-60632	Fourniture de petit équipement							2 000	
011-315-60636	Habillement et vêtements de travail							1 000	
011-315-6135	Locations mobilières							1 000	
011-315-61558	Entretien réparations-Autres biens mobiliers							500	
011-315-6156	Maintenance							500	
011-315-6188	Autres frais divers							15 000	
011-315-6238	Divers							5 000	
011-315-6241	Transports de biens							3 000	
011-315-6245	Transports de personnes extérieures							1 000	
011-315-6247	Transports collectifs du personnel							1 000	
70-315-7038	Autres redevances et recettes								500
70-315-704	Travaux								5 600
70-315-7068	Prestations de service - Autres redevances et droits								180
70-315-707	Vente de marchandises								3 500
70-315-7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)								200
77-315-7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion								20
	Missions scientifiques et techniques							**60 000**	
011-315-6065	Livres, disques, cassettes							6 000	
011-315-6068	Autres matières et fournitures							32 000	
011-315-6182	Documentation générale et technique							9 000	
011-315-6236	Catalogues et imprimés et publication							12 000	
011-315-6288	Autres services extérieurs							1 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Missions éducatives et culturelles							**60 000**	
011-311-6068	Autres matières et fournitures							2 000	
011-311-6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)							1 000	
011-311-6185	Frais de colloques et séminaires							3 000	
011-311-6188	Autres frais divers							35 000	
011-311-6236	Catalogues et imprimés et publication							10 000	
011-311-6238	Divers							7 000	
011-311-62878	Remboursement de frais à des tiers							1 000	
011-311-637	Autres impôts, taxes							1 000	
	Missions scientifiques et techniques (CO)					**30 000**			
21-315-216	Collections et œuvres d'art					30 000			
	TOTAL ARCHIVES DÉPARTEMENTALES					**30 000**		**150 000**	**10 000**

401

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

V - Commission de l'environnement et du cadre de vie

N° 2018_02_CD_0007

Rapporteur : Madame Marie-Josèphe Hamard

DÉLIBÉRATION

Objet : 4 - ETRE UN DÉPARTEMENT PROTECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES
4.1 - Agriculture
4.2 - Eau et rivières
4.3 - Espaces naturels sensibles et biodiversité
4.4 - Développement durable

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

Au titre de la compétence 4 « être un département protecteur de l'environnement et des ressources naturelles »,

- **vote les autorisations de programme et approuve les inscriptions de crédits ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement sur les autorisations de programme détaillées en annexe 1 ;**

- **approuve le contrat d'objectifs, joint en annexe 2, à conclure avec le GIP INOVALYS qui prévoit le montant de la participation du Département à hauteur de 916 094 € pour 2018 et autorise le Président à le signer ;**

- **approuve la convention, jointe en annexe 3, à conclure avec l'EID Atlantique pour la surveillance et la lutte contre le moustique tigre pour un coût de 151 300 € et autorise le Président à la signer ;**

- **approuve le nouveau règlement des aides départementales « bocage » relatif aux plantations de haies joint en annexe 4.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

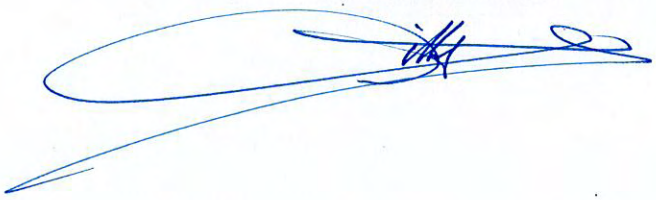

ANNEXE 1

Thème 4.1 – Agriculture		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Fédérer les filières								
	Filière agricole							**75000**	
65-928-6574	Subventions fonctionnement aux associations et autres org.							75 000	
	Filière agricole (CP)	**80 000**		**120 000**					
204-928-20422	Subv.équip. privé bâtiments et installations	80 000		120 000					
	Soutenir les instances professionnelles								
	Chambre d'agriculture							**100 000**	
65-928-65738	Subventions fonct.- Organismes publics divers							100 000	
	Chambre d'agriculture (ENS)							**150 000**	
65-738-65738	subventions fonctionnement organismes publics divers (ENS)							150 000	
	TOTAL	**80 000**		**120 000**				**325 000**	

ANNEXE 1 (suite)

Thème 4.2 - Eau et rivières		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Valoriser domaine fluvial dép.								
	Entretien des cours d'eau ENS							**300 000**	**86 000**
70-738-70323	Redevance occupation domaine public								44 000
70--738-7035	Location droits chasse et pêche								30 000
74-738-74788	subvention AELB entretien loir								12 000
011-738-60611	Eau et assainissement							4 000	
011-738-60612	Énergie - Électricité							17 000	
011-738-60622	Carburants							1 200	
011-738-60628	Autres fournitures non stockées							1 000	
011-738-60632	Fournitures de petit équipement							3 000	
011-738-60633	Fournitures de voirie							15 600	
011-738-60636	Habillement et vêtements de travail							4 200	
011-738-6064	Fournitures administratives							2 200	
011-738-6068	Autres matières et fournitures							4 000	
011-738-6135	Locations mobilières							4 000	
011-738-61523	Entretien et réparations - Voies et réseaux							226 400	
011-738-61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers							3 700	
011-738-616	Primes d'assurances								
011-738-617	Frais d'étude							3 000	
011-738-6231	Annonces et insertions							2 700	
011-738-6228	Frais d'analyse								
011-738-61551	entretien matériel de transport							8 000	
	Travaux sur cours d'eau ENS (CP)	**400 000**		**300 000**					
23-738-23153	Réseaux divers	400 000		300 000					
	Travaux sur cours d'eau ENS (CO)					**11 700**			
21-64-2157	Matériel et outillage technique					11 700			

Thème 4.2 - Eau et rivières

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Maisons éclusières							**10 000**	
011-64-61522	Entretien et réparations - Bâtiments							10 000	
	Maisons éclusières (CO)					**20 000**			
23-64-231735	Installations générales, agencements, aménagements des const					20 000			
	Programme BVA ENS (CP)	**36 000**		**432 000**	**50 000**				
23-738-23158	restauration cours d'eau BVA travaux			400 000					
20-738-2031	restauration cours d'eau BVA études	36 000		32 000					
13-738-1312	AELB restauration (ENS)				50 000				
	Gestion des plantes aquatiques ENS							**62 000**	**18 600**
74-738-74788	Autres Participations-Autres organismes								18 600
011-738-61523	Entretien voies et réseaux							62 000	
	Préserver ressource en eau								
	Structures porteuses SAGE ENS							**10 000**	
65-738-65734	Subv. Fonct. Communes et structures interco.							10 000	
	Particip. statutaires ENS (CO)					**18 000**			
204-64-204151	Subv équip. Privé - Biens mobiliers, matériels et études - Institution Sèvre Nantaise					18 000			
	Particip. statutaires ENS							**96 000**	
65-64-6561	Organisme de regroupement - Institution Sèvre nantaise							96 000	
	Particip. statutaires							**459 000**	
65-64-6561	Organismes de regroupement							459 000	
	Cours d'eau et zones hum. ENS							**60 000**	
65-738-6574	Subventions de fonctionnement aux assoc. et autres org.							10 000	

Thème 4.2 - Eau et rivières		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
65-738-65734	Subv. de fonctionnement - Communes et structures intercom.							50 000	
	Espèces anim. Nuisibles (ENS)							**50 000**	
65-928-6574	Subventions de fonctionnement aux assoc. et autres org.							50 000	
	Assistance et suivi tech. ENS								**10 000**
74-61-74788	Autres participations - Autres organismes								10 000
	Garantir la qualité de l'eau								
	Protection des captages CP (ENS)			**11 270**					
204-738-204142	Subv équipements communes bâtiments et installations			11 270					
	Études suivi ressources en eau							**100 000**	**60 000**
011-61-617	Études et recherches							100 000	
74-61-74788	Autres participations-Autres organismes								60 000
	Assain. communes rurales ENS (CP)	**800 000**		**1 000 000**					
204-738-204142	Subv. Équip. Communes - Bâtiments et installations	750 000		900 000					
204-738-204141	études assainissement	50 000		100 000					
	Animation assistance eau								**80 000**
74-61-74788	Autres participations - autres organismes								80 000
	SATEA (CO)					**21 000**			
21-61-2157	Matériel et outillage techniques					21 000			
	SATEA							**334 000**	**570 000**
011-61-60632	Fournitures de petit équipement							6 000	
011-61-6288	Autres services							200	
011-61-6068	Autres matières et fournitures							2 000	
011-61-61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers							10 000	

Thème 4.2 - Eau et rivières		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
011-61-62261	Honoraires médicaux et paramédicaux							310 000	
011-61-62268	Autres honoraires							2 000	
011-61-6281	Concours divers cotisations							3 800	
74-61-7474	Participations - Communes et structures intercommunales								295 000
74-61-74788	Autres participations - Autres organismes								275 000
	Développer prévention sanitaire								
	GIP Inovalys							**916 094**	
65-921-65738	Subventions de fonctionnement -org. Public divers							916 094	
	Lutte et surveillance du moustique tigre.							**151 300**	
011-18-611	Prestations de services EID Atlantique							151 300	
TOTAL		**1 236 000**		**1 743 270**	**50 000**	**70 700**		**2 548 394**	**824 600**

ANNEXE 1 (suite)

Thème 4.3 - Espaces naturels sensibles et biodiversité		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Protéger ENS								
	Travaux et aides communes (CP)	**4 334 900**		**700 000**					
204-738-204142	Subv. Équip. Communes - Bâtiments et installations	2 484 900		350 000					
204-738-20422	Subv équip. Privé - Bâtiments et installations	600 000		90 000					
204-738-20421	Subv. Privé biens mobiliers matériels et études	1 000 000		150 000					
204-738-204141	Subv. Équipe communes biens mobiliers matériels et études	100 000		50 000					
204-738-2041781	Autres organismes publics bien mobiliers matériels et études	50 000		10 000					
204-738-204182	Autres organismes publics bâtiments et installations	100 000		50 000					
	Travaux et aides communes ENS (CO)					**50 000**			
23-738-2312	Terrains Plessis-Macé					50 000			
	Actions sensibilisation							**178 000**	**7 000 000**
012-70-6331	Versement de transport							2 500	
012-70-6332	Cotisations versées au FNAL							500	
012-70-6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							1 500	
012-70-64111	Rémunération principale personnel titulaire							75 000	
012-70-64118	Autres indemnités personnel titulaire							36 000	
012-70-64131	Rémunération personnel non titulaire							12 500	

Thème 4.3 - Espaces naturels sensibles et biodiversité		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
012-70-6451	Cotisations à l'URSSAF							22 000	
012-70-6453	Cotisations aux caisses de retraite							26 000	
012-70-6454	Cotisations ASSEDIC							1 000	
011-70-6251	voyages, déplacements, missions							1 000	
73-738-7327	Taxe d'aménagement								7 000 000
	Études – animation et promotion (ENS)							**55 000**	
011-738-617	Études et recherche							20 000	
011-738-6188	Animations ENS							15 000	
011-738-6238	Promotion et communication plan ENS							15 000	
011-738-6182	Ouvrages documentations							5 000	
	Acquisition de petit matériel ENS (CO)					**5 000**			
21-738-2188	Acquisition petit matériel					5 000			
	Soutenir instances représentatives								
	Parc Loire-Anjou-Touraine (ENS)							**61 000**	
65-738-6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)							61 000	
TOTAL		**4 334 900**		**700 000**		**55 000**		**294 000**	**7 000 000**

ANNEXE 1 (suite)

Thème 4.4 - Mission développement durable		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
	Favoriser le développement durable								
	Transition énergétique, économie circulaire – animation							**75 000**	**20 000**
011-731-617	Études et recherches							75 000	
74-731-74788	Autres participations								20 000
TOTAL								**75 0000**	**20 000**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP en gestion après DM2 2017	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants

COMPETENCE 4 - ÊTRE UN DEPARTEMENT PROTECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Thème 4.1 - Agriculture

		159 999,19	**80 000,00**	**Fédérer les filières**	**20 000,00**	**120 000,00**	**50 000,00**	**49 999,19**		
4-1-2-2		159 999,19	80 000,00	Filière agricole (CP)	20 000,00	120 000,00	50 000,00	49 999,19		
4-1-2-2	D-204-928-20422-0-0703-2016-AV7FILAGRI	159 999,19		Filière agricole - AP 2016 et 2017	20 000,00	100 000,00	20 000,00	19 999,19		
4-1-2-2	D-204-928-20422-0-0703-2018-AV7FILAGRI		80 000,00	Filière agricole - AP 2018		20 000,00	30 000,00	30 000,00		
		159 999,19	**80 000,00**	**TOTAL**	**20 000,00**	**120 000,00**	**50 000,00**	**49 999,19**		

Thème 4.2 - Eau et rivières

		1 507 835,83	**436 000,00**	**Valoriser le domaine fluvial départemental**	**747 998,56**	**732 000,00**	**463 837,27**			
4-2-1-3		406 531,16	400 000,00	Travaux cours d'eau ENS (CP)	332 271,56	300 000,00	174 259,60			
4-2-1-3	D-23-738-23153-700-0300-2016-ENSDOMFLUV	406 531,16	400 000,00	Travaux et aides -travaux cours d'eau - AP 2016 2017 et 2018	332 271,56	300 000,00	174 259,60			
4-2-1-10		1 101 304,67	36 000,00	Programme BVA ENS (CP)	415 727,00	432 000,00	289 577,67			
4-2-1-10	D-23-738-23153-701-0700-2016-ENSBVA	1 071 304,67		Programme BVA ENS - travaux - AP 2016 et 2017	385 727,00	400 000,00	285 577,67			
4-2-1-10	D-20-738-2031-701-0700-2016-ENSBVA	30 000,00	36 000,00	Programme BVA ENS - études - AP 2016 2017 et 2018	30 000,00	32 000,00	4 000,00			
		3 222 167,70	**800 000,00**	**Garantir la qualité de l'eau**	**896 995,41**	**1 011 270,00**	**1 003 923,29**	**1 000 000,00**	**109 979,00**	
4-2-4-2		138 841,70		Protection des captages ENS (CP)	123 648,41	11 270,00	3 923,29			
4-2-4-2	D-204-738-204142-712-0700-2009-AE1ENS	138 841,70		Protection captages ENS	123 648,41	11 270,00	3 923,29			
4-2-4-4		3 083 326,00	800 000,00	Assain.communes rurales ENS (CP)	773 347,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	109 979,00	
4-2-4-4	D-204-738-204142-710-0700-2016-ENSASSAINI	2 773 516,00	750 000,00	Assainissement rural ENS - travaux - AP 2016-2017-2018	713 537,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	109 979,00	
4-2-4-4	D-204-738-204141-710-0700-2016-ENSASSAINI	309 810,00	50 000,00	Assainissement rural ENS - travaux - AP 2016-2017-2018	59 810,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
		4 730 003,53	**1 236 000,00**	**TOTAL**	**1 644 993,97**	**1 743 270,00**	**1 467 760,56**	**1 000 000,00**	**109 979,00**	

Thème 4.3 - Espaces naturels sensibles et biodiversit

		7 174 568,59	**4 334 900,00**	**Protéger les espaces naturels sensibles**	**361 721,84**	**700 000,00**	**555 000,00**	**500 000,00**	**500 000,00**	**8 892 746,75**
4-3-1-1		7 174 568,59	4 334 900,00	Travaux et aides communes (CP)	361 721,84	700 000,00	555 000,00	500 000,00	500 000,00	8 892 746,75
4-3-1-1	D-204-738-20422-700-0703-2016-ENS	140 000,00	600 000,00	Travaux et aides - secteur privé - travaux - AP 2016 2017 2018	134 000,00	90 000,00	100 000,00	120 000,00	120 000,00	176 000,00
4-3-1-1	D-204-738-20421-700-0703-2016-ENS	178 597,61	1 000 000,00	Travaux et aides - secteur privé - études et matériels - AP 2016 2017 2018	90 001,47	150 000,00	110 000,00	30 000,00	30 000,00	768 596,14
4-3-1-1	D-204-738-204141-700-0703-2016-ENS	276 102,50	100 000,00	Travaux et aides - communes - études et matériels - AP 2016 2017 2018	35 000,00	50 000,00	110 000,00	10 000,00	10 000,00	161 102,50
4-3-1-1	D-204-738-204142-700-0703-2016-ENS	6 529 868,48	2 484 900,00	Travaux et aides - communes - travaux - AP 2016 2017 2018	98 720,37	350 000,00	200 000,00	300 000,00	300 000,00	7 766 048,11
4-3-1-1	D-204-738-2041781-700-0703-2016-ENS		50 000,00	Travaux et aides - communes - travaux - AP 2016 2017 2018	4 000,00	10 000,00	10 000,00	15 000,00	10 000,00	1 000,00
4-3-1-1	D-204-738-204182-700-0703-2016-ENS	50 000,00	100 000,00	Travaux et aides - organismes publics - AP 2016 2017 2018		50 000,00	25 000,00	25 000,00	30 000,00	20 000,00
		7 174 568,59	**4 334 900,00**	**TOTAL**	**361 721,84**	**700 000,00**	**555 000,00**	**500 000,00**	**500 000,00**	**8 892 746,75**

projet

GIP issu de la fusion des 3 laboratoires départementaux
GIP INOVALYS

CONTRAT D'OBJECTIFS 2018

Entre :

- **Le Département de Loire-Atlantique**, dont le siège est situé 3 quai Ceineray 44000 Nantes et représenté par son Président, M. Philippe Grosvalet, dûment habilité à cet effet par délibération de l'Assemblée départementale du , ci-après dénommé CD44

- **Le Département du Maine-et-Loire**, dont le siège est situé place Michel Debré 49941 ANGERS et représenté par son Président, M. Christian Gillet, dûment habilité à cet effet par la délibération n° de l'Assemblée départementale du février 2018, ci-après dénommé CD49

- **Le Département de la Sarthe**, dont le siège est situé place Aristide Briand 72000 Mans et représenté par son Président, M. Dominique Le Mèner, dûment habilité à cet effet par délibération de la commission permanente du , ci-après dénommé CD72.

Et

- Le Groupement d'Intérêt Public **INOVALYS**, sis 18 boulevard De Lavoisier, Square Emile Roux, 49009 ANGERS, représenté par son président, M. Dominique Le Mèner

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE),

VU le code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L-1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et le décret n°2012-991 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public

VU le décret n° 2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses

VU l'arrêté préfectoral de la région Pays de la Loire SGAR/2016/469 du 5 octobre 2016 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public INOVALYS,

VU la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public signée le 4 décembre 2015 et notamment ses articles 4, 10 et 11

Considérant :

Comme le mentionne la convention constitutive du GIP et notamment son article 11, chaque Assemblée délibérante des membres délibère chaque année sur sa contribution correspondant au coût occasionné par l'exécution des obligations de service public du GIP à savoir, entre autres, le développement des compétences et savoir-faire nécessaires à la veille sanitaire, le maintien de services de proximité sur chaque département, la disponibilité en

moyens humains et matériels permettant de faire face aux crises sanitaires éventuelles, la mise en œuvre d'actions de formation, ...
Les taux de contribution des différentes Collectivités ont été établis selon les modalités précisées à l'article 16 de la convention constitutive du GIP.
Le rapport annuel d'activité du groupement prévu à l'article 18, rend compte de l'utilisation effective de ces moyens sur l'année clôturée, notamment en nombre d'agents, nombre de cadres et masse salariale, chiffres d'affaires et autres indicateurs éventuels.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat d'objectifs a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le GIP **INOVALYS** et les 3 départements s'agissant de la mise en œuvre des missions de service public assurées par le GIP et des contributions des 3 départements à ce titre et conformément à l'article 11 de la convention constitutive du GIP.

Les missions ci-après détaillées, faisant partie de l'objet du GIP, ont vocation à s'inscrire dans la durée de façon à permettre une continuité du service public proposé par ce dernier. Elles peuvent être précisées, complétées ou révisées chaque année.

Par leurs contributions, les 3 départements s'assurent que le GIP est en capacité de leur garantir des compétences, des moyens et des équipements suffisants pour l'exercice de leurs missions de service public notamment la veille sanitaire et l'épidémiosurveillance sur les dangers de nature à porter atteinte à la santé des animaux, des végétaux, à la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que la surveillance des ressources en eau et des milieux naturels. Ce maintien en conditions opérationnelles prend en compte les besoins à satisfaire en situation de gestion de crise. Le GIP doit également être en mesure d'apporter aux 3 collectivités un soutien à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de leurs politiques départementales.

Article 2 : Missions de Service Public

Le GIP **INOVALYS** doit veiller à conserver et à assurer une disponibilité permanente des moyens humains et matériels permettant de faire face aux obligations de service public suivantes :

1 - Maintenir la compétence technique et scientifique de l'encadrement et des équipes techniques de façon à assurer au sein du GIP la disponibilité d'experts indépendants de tout intérêt économique, disposant d'outils analytiques performants et des référencements indispensables (accréditations COFRAC et agréments ministériels) sur les domaines suivants :

- -Santé animale : filières de productions animales (élevages bovins, petits ruminants, porcins, volailles, produits de la mer ou prélèvements en milieux naturels), faune sauvage, élevages de loisir
- -Productions agricoles et agro-alimentaires
- -Plans de contrôle officiels sur les matières premières et les produits transformés
- -Appui en matière d'hygiène dans les collèges
- -Suivi de la qualité chimique et biologique des ressources hydriques
- -Evaluation de la préservation des espaces naturels, études d'impact des activités anthropiques
- -Expertise et intervention lors de la mise en œuvre des plans ORSEC départementaux

2 - Garantir des services de proximité respectant certains principes fondamentaux du service public (égalité, continuité, couverture des territoires) au profit des populations des 3 départements :

- Réalisation d'un maillage sanitaire complet (santé animale, aliments, eaux) sur l'ensemble du territoire composé des 3 départements membres du GIP.
- Engagement à assurer un service de qualité identique pour toute demande des professionnels et des usagers des 3 départements en rapport avec les compétences du GIP quelles qu'en soient les contraintes logistiques et sans discrimination liée à des volumes d'activité potentiels.
- Service d'autopsie et analyses complémentaires (bactériologie, parasitologie ...) garantissant aux éleveurs, aux gestionnaires de la faune sauvage et aux services officiels un accès rapide au diagnostic
- Maintien d'un accueil des particuliers et des professionnels sur chacun des 3 sites
- Maintien d'une assistance technique sur chacun des 3 sites et notamment d'une équipe de réalisation des prélèvements et une logistique de collecte s'étendant sur les 3 départements
- Maintien d'une expertise technique (santé animale, agro-alimentaire, environnement) au service des populations des 3 départements

3 – Maintenir une organisation mobilisable en situation de crise :

- Capacité à répondre aux sollicitations des services techniques départementaux de l'Etat (réquisition prévue dans le cadre des plans ORSEC départementaux)
- Participation aux comités de lutte dans le cadre des plans d'urgence mis en place par les préfets
- Prise en charge en urgence des analyses dans le cadre des enquêtes d'investigation des foyers de Toxi-infections Alimentaires Collectives (TIAC)
- Mise en place d'astreintes pour intervenir 24 heures sur 24 en situation de crise (ex : influenza aviaire, peste porcine, pollutions environnementales, bilans analytiques pour réouverture d'installations de production ou de sites touristiques, contrôle en urgence du statut sanitaire des animaux dans le cadre de manifestations agricoles ...)
- Participation au réseau national Biotox-Piratox

4 - Assurer un rôle opérationnel et prospectif en épidémiosurveillance intégrant les analyses et données utiles sur le territoire des 3 départements de façon à garantir une connaissance de la situation en temps réel et en toute indépendance. Ce rôle concernera aussi bien la santé des populations (aliments, air, environnement...) que celle des filières d'élevage (veille sanitaire, analyses en cas de crise...) en lien notamment avec les instances nationales d'évaluation des risques suivantes :

-Plateforme Nationale d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (PNESA),
-Réseau Français pour la Santé Animale (RFSA),
-Réseaux de surveillance coordonnés par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES),
-Réseau de surveillance des antibiorésistances (RESAPATH),
-Réseau de surveillance des virus influenza porcins (RESAVIP),
-Réseau de surveillance des salmonelles,
-Réseau de surveillance des pathologies équines (RESPE,...),
-Réseau de surveillance de la faune sauvage SAGIR coordonné par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- ...

5 - Assurer la diffusion d'informations issues de la veille et de l'épidémiosurveillance, de l'expertise, de l'activité analytique ou de la recherche auprès des publics concernés :

- Professionnels agricoles et vétérinaires (Groupements de Défense Sanitaires, Groupements de producteurs, Organismes professionnels ...)

- Industries et PME agro-alimentaires, restauration collective, artisans des métiers de bouche ...
- Collectivités et autres donneurs d'ordre publics
- Collèges et autres établissements relevant des collectivités membres du groupement
- Usagers en lien avec les risques identifiés (chasseurs, pêcheurs, éleveurs de chevaux,...)

6 - Assurer une représentation du GIP au niveau des institutions et organisations représentatives des filières stratégiques territoriales suivantes :

- Institut National des Appellations d'Origine (INAO),
- Association Française de Normalisation (AFNOR),
- Comité Français d'Accréditation (COFRAC),
- Instances sanitaires de gestion (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale CROPSAV).

et représenter les collectivités à leur demande spécifique (exemple : Conseil d'Administration de la PRI Ligépack, ...).

Article 3 Missions d'Ingénierie publique

Le développement des compétences et la politique de Recherche et de Développement du laboratoire permettent au GIP **INOVALYS** d'accroître ses domaines analytiques d'intervention, d'accompagner les filières d'intérêt territorial et de renforcer la protection des populations des trois collectivités membres du groupement.

Les programmes de R&D correspondants sont élaborés et conduits en étroite relation avec les 3 départements membres du groupement, puis réalisés soit de façon autonome soit dans le cadre de partenariats techniques et scientifiques. Sur l'année 2018 les axes de travail suivants sont retenus :

- Etude du comportement des emballages alimentaires pendant le réchauffage au micro-onde dans le cadre d'un consortium animé par Ligépack et regroupant des industriels fabricants des emballages micro-ondables, des industriels producteurs de produits agroalimentaires, le Centre de Transfert de Technologie du Mans, le Centre Technique des Industries Aérauliques et Thermiques, d'INOVALYS. Cette étude a obtenu la labellisation VALORIAL
- Recherche de solutions alternatives à l'utilisation des antibiotiques pour la maîtrise des contaminations bactériennes des volailles dans le cadre d'un projet porté par la Région et regroupant la Coopérative des Eleveurs du Loué, le groupe Huttepain Aliments, la CAVAC, les laboratoires BIODEVAS et INOVALYS.
- Valorisation des produits de la terre et des productions agricoles en général, en partenariat avec les organismes professionnels (filières de qualité, œnologie, ...).
- Valorisation des produits issus de la mer (conchyliculture, sel de Guérande, ...).
- Accompagnement des filières animales en étroite collaboration avec divers organismes clés : les Groupements de Défense Sanitaire, les Organismes à Vocation Sanitaire...
- Accompagnement de la démarche de promotion des circuits courts pour la commercialisation des productions agricoles.
- Valorisation énergétique dans le cadre de la réduction de l'utilisation des énergies fossiles (étude du pouvoir méthanogène, biodégradabilité, ...)
- Innovation dans la conception des emballages alimentaires (écoconception, matériaux biosourcés, inertie chimique des matériaux, lutte contre le gaspillage alimentaire) en partenariat avec la plateforme régionale Ligépack.
- Protection sanitaire des populations et études d'impact en lien avec les autres organismes publics (Anses, Agence de l'Eau, Agences régionales de santé...) : contribution à l'amélioration des connaissances sur l'exposition des populations et de

l'environnement aux résidus de produits phytosanitaires, aux médicaments, aux perturbateurs endocriniens et contaminants chimiques.

- Contribution à la lutte contre le développement des antibiorésistances au sein des populations bactériennes : surveillance de leur apparition liée à l'utilisation des antibiotiques chez l'animal et chez l'homme et évaluation de l'impact des résidus d'antibiotiques éliminés dans l'environnement sur le développement des résistances.

Cette activité s'accompagne, le cas échéant, de publications scientifiques en partenariat avec les acteurs industriels et les organismes de recherche impliqués sur les projets.

Article 4 : Dépenses et recettes relatives à l'exercice de ces missions

Le budget prévisionnel 2018 pour l'accomplissement de ces missions s'établit de la façon suivante :

	Missions de service public	Missions d'intérêt général et d'ingénierie publique	Total
Dépenses de fonctionnement	4 192 k€	2 207 k€	6399 k€
Masse salariale	3 287 k€	1 773 k€	5060 k€
Recettes prévisionnelles	3 423 k€	3 785 k€	7 208 k€
Besoin de financement	4 056 k€	195 k€	4 251 k€

Article 5 : Contribution des collectivités départementales pour la réalisation de ces missions

Compte-tenu du bénéfice attendu sur les activités conduites dans le secteur concurrentiel, la participation des membres du groupement au besoin de financement relatif aux missions décrites aux articles 2 et 3 pour l'année 2018 s'élève à 3 890 000 € répartis selon les taux de contribution établis et approuvés par la convention constitutive modifiée signée le 4 décembre 2015 :

2 351 506 € pour la Collectivité Départementale de Loire Atlantique
916 094 € pour la Collectivité Départementale du Maine et Loire
622 400 € pour la Collectivité Départementale de la Sarthe.

Ces montants seront versés à la demande du GIP INOVALYS en fonction de ses besoins de trésorerie et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice budgétaire 2018.

Article 6 : Suivi

Chaque année, après la fin de l'exercice, le Directeur du GIP INOVALYS établit pour approbation par l'Assemblée générale, un rapport sur l'activité du groupement.

Ce rapport annuel du Groupement prévu à l'article 18 de la convention constitutive rend compte des conditions d'exécution du contrat annuel d'objectifs pour ces missions de service public.

Article 7 : Durée

Ce contrat d'objectifs est établi pour une durée de 12 mois et prend effet au 1er janvier 2018. Ce contrat a vocation à être reconduit et réactualisé chaque année.

Article 8 : Résiliation

Le présent contrat ne peut être résilié qu'en raison de la dissolution du groupement par arrêté préfectoral.

Article 9 : Litige

Tout litige relevant de l'application de ce contrat d'objectifs devra être résolu à l'amiable entre les parties et à défaut par le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Angers, le

Le Président du Conseil
Départemental de Loire Atlantique

Philippe GROSVALET

Le Président du Conseil
Départemental de Maine et Loire

Christian GILLET

Le Président du Conseil
Départemental de la Sarthe

Le Président du GIP

Dominique LE MÈNER

EID ATLANTIQUE
DÉMOUSTICATION
SANTÉ - ENVIRONNEMENT

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONVENTION ENTRE L'EID ATLANTIQUE ET LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

PRÉ-ADHÉSION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VULNÉRANTS ET VECTEURS POTENTIELS DE MALADIES

ANNÉE 2018

ENTRE

L'ÉTABLISSEMENT INTERDÉPARTEMENTAL POUR LA DÉMOUSTICATION DU LITTORAL ATLANTIQUE, Établissement Public Administratif, représenté par sa Présidente, Dominique RABELLE, dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du .....,

Ci-après désigné par « l'EID Atlantique »

d'une part,

ET

Le DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE, représenté par son Président, Christian GILLET, dûment habilité par délibération n°... du Conseil départemental en date du .....,

ci-après désigné par « le Département »

d'autre part,

Vu le Code de la santé publique, pris notamment en ses articles L.3114-5 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris notamment en ses articles L.5421-1 à L.5421-6 et R.5421-1 à R.5421-14 ;

Vu la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 modifiée, relative à la lutte contre les moustiques ;

Vu le décret d'application n°65-1046 du 1er décembre 1965 modifié relatif à la lutte contre les moustiques ;

Vu la circulaire DPPR-DGS-DGT- du 21 juin 2007 relative aux méthodes de lutte contre les moustiques et notamment l'utilisation de produits insecticides dans ce cadre ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 1er août 2012 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population ;

Vu les statuts de l'EID Atlantique ;

Vu l'Instruction n°DGS/RI1/2015/125 du 16 avril 2015 mettant à jour le guide relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole ;

Vu la note n°DGS/VSS1/2016/174 du 27 mai 2016 complétant le guide relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole ;

Considérant l'implantation pérenne du moustique *Aedes albopictus* (moustique tigre) sur le territoire du Département de Maine-et-Loire ;

Considérant le classement du Département de Maine-et-Loire en niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole à compter du 25 novembre 2017 ;

Considérant que le Département de Maine-et-Loire souhaite adhérer à l'EID Atlantique afin de lui confier la mise en œuvre des opérations de surveillance et de lutte contre les moustiques vulnérants et vecteurs potentiels de maladies ;

Considérant que, conformément aux statuts de l'EID Atlantique, la demande d'adhésion d'un nouveau membre doit être faite avant le 30 juin et nécessite les délibérations concordantes de l'ensemble des membres de l'établissement ;

Considérant que, dans l'attente de l'achèvement de la procédure d'adhésion, le Département de Maine-et-Loire demande l'appui de l'EID Atlantique pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage concernant la lutte contre les moustiques vulnérants et lui confie la maitrise d'œuvre des opérations de surveillance et de lutte contre le moustique *Aedes albopictus.*

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Suite à l'implantation du moustique *Aedes albopictus* sur la commune de Trélazé en 2016 et de la publication de l'arrêté interministériel en date du 25 novembre 2017 (inscription au niveau « *albopictus*1 »), le département de Maine-et-Loire est inscrit sur la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population.

En conséquence, conformément aux dispositions de la Loi du 16 décembre 1964 modifiée, le Département a désormais compétence en matière de lutte contre les moustiques. Il est ainsi chargé d'organiser et de financer la surveillance et la lutte contre le moustique *Aedes albopictus* dans les conditions définies dans le plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole, dont les modalités de mise en œuvre seront définies par arrêté préfectoral.

La lutte contre les moustiques étant une compétence nouvelle pour le Département de Maine-et-Loire, dans l'attente de son adhésion à l'EID Atlantique, organisme de droit public, l'Établissement a été sollicité pour assurer :

- d'une part une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Département en accompagnant celui-ci en tant qu'expert pour analyser l'opportunité de réguler les moustiques vulnérants sur le territoire de Maine-et-Loire ;
- et d'autre part la maîtrise d'œuvre des opérations de lutte anti-vectorielle (L.A.V.) contre les moustiques vecteurs potentiels de maladies, et notamment le « moustique tigre » (*Aedes albopictus*).

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de fixer les modalités techniques et financières de la mission confiée par le Département de Maine-et-Loire à l'EID Atlantique, en sa qualité d'organisme de droit public habilité pour la surveillance et la lutte contre les moustiques vulnérants et vecteurs potentiels de maladies.

Article 2 : Le territoire d'intervention

La présente convention s'applique à l'ensemble du département de Maine-et-Loire, conformément au classement en niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en date du 25 novembre 2017.

Afin d'évaluer la vulnérabilité du département de Maine-et-Loire vis-à-vis des « nuisances » provoquées par les espèces locales de moustiques, le Département confie à l'EID Atlantique la réalisation d'une expertise entomologique à l'échelle de l'ensemble des communes.

Article 3 : Missions confiées à l'EID Atlantique

3.1 : L'expertise entomologique

L'expertise entomologique permettra d'orienter la politique départementale concernant la mise en œuvre d'un dispositif de régulation des espèces de moustiques vulnérants sur les secteurs sensibles du Maine-et-Loire et la définition, le cas échéant, des moyens techniques (humains et matériels) à mettre en œuvre à partir de 2019.

3.2 : La lutte anti-vectorielle (L.A.V.) contre le « moustique tigre » (Aedes albopictus)

Le Département confie à l'EID Atlantique la maîtrise d'œuvre des opérations de lutte anti-vectorielle comprenant d'une part l'évaluation et la prévention du risque sanitaire et d'autre part les actions de surveillance et de lutte selon les modalités détaillées à l'article 4.2.

Article 4 : Principes et modalités d'interventions

Conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques, à l'intérieur de la zone de lutte contre les moustiques délimitée par arrêté préfectoral, les services du Département sont autorisés à procéder d'office aux prospections, traitements, opérations et contrôles nécessaires à cette action.

Conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques, les agents de l'EID Atlantique disposent, pour l'exercice de ces missions, des mêmes compétences que les agents du Département. En conséquence, les agents de l'EID Atlantique peuvent pénétrer avec leurs matériels sur les propriétés publiques ou privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants en aient été avisés, sachant que les interventions sont déclenchées sur ordre du Département.

4.1 : Concernant l'expertise entomologique

Principes :

Le Département confie à l'EID Atlantique la réalisation d'une expertise entomologique qui portera sur l'ensemble des communes du département de Maine-et-Loire, avec pour objectifs :

- d'une part, **d'identifier les espèces et les habitats des moustiques à l'origine des nuisances** potentiellement ressenties par les habitants des communes de Maine-et-Loire ;
- d'autre part, **d'évaluer l'opportunité de réguler les moustiques vulnérants et de proposer les solutions de contrôle adaptées à la sensibilité des milieux**, selon les principes de la lutte intégrée préconisée par l'EID Atlantique.

Modalités :

Cette étude sera mise en œuvre avec les moyens humains et matériels mobilisés par l'EID Atlantique, financés par le Département dans le cadre de la présente convention.

Il est précisé que dans l'attente des résultats de cette expertise, aucun traitement anti-larvaire ne sera mis en œuvre dans le cadre de cette expertise.

Le rapport final comprendra :

- **un inventaire de la faune Culicidienne** (moustiques) qui sera effectué, par des actions de prospections, de piégeages et de captures de moustiques à tous les stades de développement (œufs, larves, adultes), notamment par la mise en œuvre d'un réseau de pièges automatiques à proximité des secteurs sensibles qui auront été préalablement définis en lien avec les services du Département ;
- **une cartographie simplifiée des milieux favorables à la prolifération des moustiques** qui sera établie à l'échelle du département, sur la base de la cartographie des zones humides fournie par le Département ;
- **une enquête qui sera menée auprès des Communes et des professionnels du tourisme** afin de recueillir des données complémentaires sur la perception de la nuisance due aux moustiques et notamment pour évaluer la sensibilité des territoires ;
- **une analyse de la vulnérabilité** des communes qui sera développée sur la base des données collectées ;
- **un plan d'actions** qui sera proposé selon les principes de la lutte intégrée, en tenant compte de la bio-écologie des espèces de moustiques et de la sensibilité des milieux favorables à leur prolifération, notamment au regard des enjeux de conservation et des périmètres de protection pour la faune et pour la flore au titre de Natura 2000 ;
- **une réflexion sera développée concernant la prise en compte de la « problématique moustique »** par les acteurs et usagers des territoires et notamment pour l'intégration et la prévention par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Il est précisé que cette expertise n'intègre **pas d'enquête sociologique**, pour laquelle l'EID Atlantique n'est pas compétent. Pour évaluer la demande sociale, en lien avec l'EID Atlantique, le Département, pourra le cas échéant s'il le souhaite, prendre attache auprès de sociologues ou d'un bureau d'études compétent en la matière.

Le Département pourra créer un comité de suivi, dont la composition sera fixée conjointement avec l'EID Atlantique, afin de suivre la mise en œuvre de l'étude. Ce comité pourra se réunir, à l'initiative du Département, lors des phases d'installation et de restitution de l'étude.

4.2 : Concernant la lutte anti-vectorielle (L.A.V.)

4.2.1 : La surveillance entomologique du « moustique tigre »

Principes :

- évaluer le risque sanitaire en cas de signalement d'un cas importé de dengue ou de chikungunya ;
- détecter le plus précocement la présence du moustique en phase d'introduction, ou de diffusion initiale afin d'éviter son implantation, par des actions préventives et curatives lorsque que le contexte environnemental le permet ;
- évaluer la progression géographique du moustique *Aedes albopictus* par un réseau de pièges pondoirs sentinelles dans les zones du département où le moustique n'est pas implanté ;
- dans les zones où le moustique est implanté, évaluer sa densité vectorielle par une surveillance entomologique renforcée.

Modalités :

L'EID Atlantique est chargé de :

- la mise en place d'un réseau de piégeages, prioritairement sur les aires urbaines ;
- la réalisation de prospections et d'un renforcement ponctuel du piégeage, lorsque le relevé de ces pièges révèle la présence du moustique *Aedes albopictus*, ou suite à un signalement de la part d'une Collectivité territoriale ou du grand public. Ces opérations visent à confirmer et déterminer l'implantation spatiale du vecteur, en constatant la présence de larves et/ou adultes dans les gîtes naturels ou artificiels identifiés ;

- l'évaluation de la densité vectorielle (dynamique de population du moustique *Aedes albopictus*) dans les zones d'implantation connues et confirmées, par la densification du réseau de pièges pondoirs, l'évaluation d'indices larvaires, la capture d'adultes ou par des prospections complémentaires sur le domaine public ou privé ;
- la diffusion de la procédure de signalement pour encourager la « veille citoyenne » (signalement de la présence supposée du moustique *Aedes albopictus*) et la réponse à ces signalements ;
- la réalisation d'enquêtes entomologiques (piégeage, prospection) autour de cas de dengue ou de chikungunya importés signalés par l'ARS Pays de la Loire ;
- l'ensemble des données recueillies sera saisi par les agents de l'EID Atlantique dans le Système d'Information (SI-LAV) développé par la Direction Générale de la Santé ;
- la transmission d'un bilan mensuel de cette surveillance d'*Aedes albopictus*, avant le 10 du mois suivant et immédiatement lorsqu'une détection de l'espèce est confirmée sur une nouvelle commune ;
- l'animation d'une réunion technique trimestrielle visant à restituer les résultats des opérations ;
- la transmission d'un compte-rendu technique annuel au 31 décembre 2018 permettant l'évaluation de la mission par les services départementaux et qui fera l'objet d'une transmission par le Département à la Préfecture et à l'ARS.

4.2.2 : Les traitements anti-larvaires et anti-adultes

Principes :

Sur les territoires où *Aedes albopictus* est implanté, les traitements anti-larvaires et/ou anti-adultes ont pour objectif d'agir autour des cas importés ou autochtones, suspects ou confirmés, de dengue ou de chikungunya en vue de protéger la population et d'éviter le développement de foyers autochtones.

Remarque : il convient en parallèle de ces actions curatives, de mettre en place des opérations préventives reposant sur l'élimination des gîtes larvaires (« lutte communautaire ») et visant à protéger la population et limiter la densification et l'expansion géographique du moustique *Aedes albopictus*.

Sur les territoires « indemnes » (ou *Aedes albopictus* n'est pas implanté et actif), les traitements anti-larvaires et/ou anti-adultes ont pour objectif d'éviter l'implantation du vecteur (cas d'une introduction initiale, selon la configuration environnementale).

Modalités :

Chacune des opérations est réalisée par l'EID Atlantique, après validation du Département, conformément aux dispositions de l'Arrêté préfectoral ; ces interventions peuvent être mises en œuvre tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Dans tous les cas, les opérations comportent 5 parties :

1. réalisation d'enquête entomologique pour déterminer le degré d'implantation de l'espèce par différentes méthodes (prospections, pose de pièges pondoirs, capture d'adultes) ;
2. établissement d'un dossier d'intervention intégrant la gestion des risques pour l'environnement (compartiments aquatiques, abeilles et secteur de protection spéciale, notamment au titre de Natura 2000) ;
3. mise en œuvre de traitements, après validation par l'ARS et par le Département ;
4. contrôle de l'efficacité des traitements et évaluations des interventions ;
5. un compte rendu décrivant les détails de chaque intervention (périmètre, produits, ...) ainsi que les résultats obtenus seront transmis au Département et à l'ARS après chaque opération de traitement via le SI-LAV du Ministère de la Santé ;

La liste des produits biocides utilisés par l'EID Atlantique est conforme aux recommandations de l'ANSES (Cf. tableau détaillé en Annexe) :

- **Pour les traitements anti-larvaires,** l'EID Atlantique utilise exclusivement un biocide d'origine biologique à base de *Bti*, reconnu pour sa sélectivité et son innocuité sur les organismes non cible. La substance active est issue du *Bacillus thuringiensis*, sous-espèce *israelensis (sérotype H14 – souche Pasteur : AM 65-52)*, une bactérie naturelle du sol sélectionnée (non OGM, Label Ecocert pour un usage compatible avec l'agriculture biologique) pour son action exclusive sur les larves de Diptères (mouches et moustiques).
- **Pour les traitements anti-adultes,** l'EID Atlantique utilise un biocide à base de deltaméthrine. Cette substance active de la famille des pyréthrinoïdes est utilisée en nébulisation à chaud à l'aide de thermonébulisateurs portatifs ou en nébulisation à froid à l'aide d'un appareil ULV (Ultra Bas Volume) monté sur véhicule pick-up, pour une application à la dose de référence de 1 gramme par hectare. La spécialité commerciale utilisée est l'Aqua K-Othrine©EW qui se présente sous la forme d'une émulsion aqueuse. Afin de garantir aux exigences des cultures biologiques, l'EID Atlantique utilise un Pyrèthre naturel (Aquapy©) bénéficiant du label AB délivré par Ecocert© compatible avec l'agriculture biologique.

L'emploi des produits biocides est autorisé sans avis préalable si les règles édictées dans l'annexe à l'arrêté concernant leur utilisation sont respectées. Les traitements seront ciblés et conduits par voie terrestre.

4.2.3 : Communication

Dans le cadre de ses missions, l'EID Atlantique s'engage :

- à apporter son appui technique et son expertise au Département pour relayer les messages de prévention et les préconisations permettant d'éviter la prolifération des moustiques (réduction des gîtes larvaires sur l'espace public, conception des aménagements et bâtiments publics, gestion des parcs et jardins, etc.) ;
- à fournir au Département tout document ou toute information nécessaire à la communication et à l'information auprès des Collectivités territoriales et du grand public.

Article 5 : Coût de la mission confiée à l'EID Atlantique

5.1 : Participation financière du Département de Maine-et-Loire

Le montant de la participation financière 2018 du Département pour le financement de la mission confiée à l'EID Atlantique est de 151 300 € (Cf. : annexe relative à la décomposition du budget prévisionnel).

Une part du budget prévisionnel est affectée aux opérations de traitements anti-larvaires et/ou anti-adultes (4 000 €). Ces opérations sont réalisées après autorisation du Département au fur et à mesure des besoins.

5.2 : Part « variable » liée aux interventions supplémentaires de traitement contre le « moustique tigre » (Aedes albopictus)

Dans le cas où des opérations supplémentaires de traitements anti-larvaires et/ou anti-adultes seraient nécessaires (Cf. selon les modalités définies à l'article 4.2), le règlement du surcoût sera effectué sur production de factures émises après service fait.

Article 6 : Modalités de versement

A l'instar des modalités de versement des participations statutaires des Départements membres de l'EID Atlantique (Cf. délibération III-A-9 du 24 octobre 2014), le Département s'engage à procéder au règlement des sommes dues selon les conditions suivantes :

- Versement par trimestre à échoir, le versement correspondant à 25% du montant de la participation devant être effectif au plus tard au 10 du premier mois du trimestre en cours.

Les versements seront effectués par virement, après émission d'une facture et du titre de recette correspondant, sur le compte suivant :

Paierie Départementale de la Charente-Maritime

Domiciliation : Banque de France la Rochelle

N° compte : 30001 00695 C1710000000 34

Article 7 : Durée

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2018, elle prendra fin au versement du solde dû au titre de la surveillance entomologique suivant la réception du compte-rendu technique et financier des opérations.

La période d'exécution des missions s'étend du 1er mars au 31 décembre 2018.

Article 8 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée en cas d'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties. La résiliation aura lieu de plein droit 1 mois après la réception d'une mise en demeure restée sans effet.

Article 9 : Règlement des litiges

A défaut d'accord entre les parties, tout litige à apparaître dans l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Angers, le 2017

Pour l'EID Atlantique	Pour le Département de Maine-et-Loire
LA PRÉSIDENTE,	LE PRÉSIDENT,
Dominique RABELLE	Christian GILLET

EID ATLANTIQUE
DÉMOUSTICATION SANTÉ · ENVIRONNEMENT

Produits biocides utilisés en lutte anti-vectorielle par l'EID Atlantique

Produits biocides utilisés dans le cadre des traitements anti-larvaires :

Substance active	Nom Commercial	Doses maximales autorisées	Doses utilisés par l'EID	% de matière biologique (substance active)	Type de formulation	Utilisation	Observations particulières
Larvicide d'origine biologique à base de *Bti* (*Bacillus thuringiensis var. israelensis- sérotype H14, souche AM 65-52)*	Vectobac®WG	1 kg / ha	0,4 à 1 kg / ha	37,4%	Granulé auto-dispersible	Larvicide biologique utilisé dans tous les types de milieux, qui agit uniquement par ingestion ; faible diffusion latérale dans l'eau du gîte larvaire	Produits non-toxiques, exempt de classement ; pas de protection particulière, ni d'information particulière ; Utilisable en **Agriculture biologique (Label AB-Ecocert)**
	Vectobac®G	15 kg / ha	8 à 12 kg / ha	5%	Granulé		
Larvicide d'origine biologique *Bti* (*Bacillus thuringiensis var. israelensis- sérotype H14, souche AM 65-52) + Bacillus sphaericus sérotype H5a5b, souche 2362*	Vectomax®CG	5 à 80 kg/ha		2,7% de *Bs* 4,5% de *Bti*	Granulé	Larvicide biologique utilisé dans tous les types de milieux, qui agit uniquement par ingestion ; faible diffusion latérale dans l'eau du gîte larvaire	
Diflubenzuron	Dimilin TB2	1 comprimé pour 8000 litres d'eau pour les eaux claires ; 1 comprimé pour 40 litres d'eau pour les eaux polluées		2%	Tablette soluble	Utilisation uniquement dans les pièges pondoirs	Régulateur de croissance d'insecte ; persistance d'action longue

Produits biocides utilisés en lutte anti-vectorielle par l'EID Atlantique

Produits biocides utilisés dans le cadre des traitements anti-adultes :

Substance active	Nom Commercial	Doses utilisés par l'EID	% substance active	Type de formulation	utilisation	Observations particulières
Deltaméthrine	AquaKOthrine	0,5 à 1 g / ha	2%	Emulsion aqueuse à diluer dans l'eau	Adulticide utilisé en application spatiale (non-rémanente) par nébulisation à froid (en Ultra Bas Volume-UBV) ou nébulisation à chaud (thermonébulisation) en milieux urbains et périurbains	Protection des applicateurs par le port des EPI adaptés ; information avant application auprès des apiculteurs et des particuliers ; respect d'un périmètre de 50 m vis-à-vis des compartiments aquatiques ; applications nocturne pour limiter les effets indésirables sur la faune pollinisatrice.
Pyrèthrines naturelles / Pipéronile butoxyde	AquaPy	3 à 15 g / ha	3% / 13,5%			Protection des applicateurs par le port des EPI adaptés ; information avant application auprès des apiculteurs et des particuliers ; respect d'un périmètre de 50 m vis-à-vis des compartiments aquatiques ; applications nocturne pour limiter les effets indésirables sur la faune pollinisatrice. **Utilisable en Agriculture biologique en application du RCE n° 834/2007 (ECOCERT) - Label AB**

EID ATLANTIQUE
DÉMOUSTICATION
SANTÉ - ENVIRONNEMENT

PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 / DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

(du 01/03/2018 au 31/12/2018)

Frais d'Intervention (dépenses liées à l'activité opérationnelle)

chaque membre prend en charge 100 % des dépenses relatives aux activités opérationnelles sur son territoire

Charges de personnel	**65 000**	
Rémunération de 2 ETP (coût moyen agent EID Atlantique)		41 730
Cotisations sociales		23 270
Charges à caractère générale	**19 000**	
Charges pour 1 véhicule (Carburant - Location - Géolocalisation - Assurances - Entretien - Equipement)		8 100
Charges de locaux (mutualisation local Sud Vendée)		7 000
Petits Equipements et logistique technique		3 900
Charges variables	**6 000**	
Produits Biocides		2 000
Traitements et prestataires de service		2 000
Déplacements et missions (Repas - Nuitées - Péages)		2 000
Sous-total des FI	**90 000**	

Frais Communs (dépenses structurelles liées notamment au fonctionnement des services généraux)

Montant prévisionnel des frais communs 2018 pour l'EID Atlantique	**1 022 800**	
20% à parité entre les 6 départements	204 560	
soit par département (1/6e)		34 100
80% au prorata des frais d'intervention	818 240	
pour le département du Maine et Loire une prévision d'activité à hauteur de 3,33 % des activités totales de l'EID		27 200
Sous-total des FC	**61 300**	

Total des prévisions budgétaires pour le Maine et Loire sur la base des dépenses 2018 (FI + FC) pour l'EID Atlantique (hors charges d'investissement autofinancées)	**151 300**

La Présidente
Pour la Présidente et par délégation
La Directrice de l'Administration Générale

Sandrine TARDIF

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Dispositif d'intervention en faveur des espaces naturels sensibles de l'Anjou

Règlement des aides « Bocage »

Approuvé par le Conseil Départemental lors de sa réunion du 6 février 2017 modifié par l'Assemblée départementale le 12 février 2018

Constat

- Un Département engagé depuis de nombreuses années pour la préservation du bocage,
- Un soutien du Département aux collectivités pour la plantation de plus de 1 225 km de haies depuis 16 ans,
- Un rôle majeur et reconnu du bocage dans la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, dans l'amélioration des performances agricoles, la production de bois et en faveur de l'identité paysagère du département,
- Une demande accrue de la ressource locale pour la filière bois-énergie,
- Un maillage bocager qui reste fragile.

Objectifs

- Maintenir la dynamique de plantations afin d'atteindre un linéaire de jeunes haies suffisant pour assurer la restructuration du réseau bocager,
- Optimiser les fonctionnalités du bocage notamment en faveur de la restauration de la qualité de la ressource en eau, des continuités écologiques et du développement de la biodiversité,
- Préserver les espèces locales en plantant des végétaux sauvages issus d'un patrimoine génétique local diversifié, adapté aux conditions climatiques et pédologiques des milieux, afin d'éviter les pollutions génétiques et les transferts de pathogène, et favoriser la biodiversité.

Bénéficiaires

Communes, EPCI, Syndicat mixte.

Dispositif d'intervention en faveur des espaces naturels sensibles de l'Anjou

Critères d'éligibilité

Chaque programme de plantation devra être réalisé sous la maîtrise d'œuvre d'un organisme compétent (le Conseil départemental se réservant le droit de demander ses références),

Les aides à la plantation de haies sont subordonnées :

- à la réalisation d'une phase d'animation
- à la plantation de végétaux d'origine locale (cf. conditions ci-dessous).

✓ Animation de projet

Chaque porteur de projets devra réaliser à minima une animation à l'échelle de son territoire sur la durée du plan (2017-2021).

Elle comprendra à minima les éléments suivants :

- le rappel pédagogique de l'intérêt du bocage, son évolution, les pratiques individuelles et collectives (gestion des bords de routes et chemins notamment),
- l'animation d'un programme d'actions en faveur de la plantation et de l'entretien du maillage bocager,

✓ Végétaux d'origine locale

Un végétal local est un végétal sauvage ayant été récolté et produit suivant les règlements techniques du label « Végétal local », ou équivalent pour garantir l'origine biogéographique locale du plant à savoir le bassin parisien Sud ou le massif armoricain.

Le porteur de projets devra être en mesure de fournir au Département les éléments justificatifs permettant de garantir la conformité des plants avec le label « Végétal local » ou équivalent.

Le versement de la subvention est conditionné à l'utilisation de végétaux d'origine locale à hauteur de :

- 25% minimum pour le programme de plantation 2017/2018,
- 35% minimum pour le programme de plantation 2018/2019,
- 50% minimum pour le programme de plantation 2019/2020.

A la suite du programme de plantation 2019/2020, le Département réalisera un bilan sur l'évolution de la filière végétale d'origine locale. Le résultat de ce bilan conditionnera pour le programme de plantations 2020/2021, l'utilisation de végétaux d'origine locale, soit à hauteur de 50%, soit à hauteur de 100%.

➢ *Cahier des charges des plantations :*

- Les travaux doivent être réalisés dans le respect des préconisations du maître d'œuvre,
- La législation existante doit être respectée en matière de plantation ligneuse, notamment des distances de plantation par rapport aux propriétés voisines,
- La longueur minimale du projet doit être de 500 mètres (avec des linéaires cumulés de 100 mètres minimum par planteur),
- Le planteur s'engage sur l'honneur à conserver et entretenir la haie pendant 20 ans et la structure porteuse du programme de plantation à en assurer le contrôle,
- Le propriétaire autorise l'accès des parcelles plantées aux agents du Département chargés du suivi.
- Les conditions techniques ci-dessous doivent être respectées :
    - Plantations en zone rurale exclusivement, en plein champ ou en bordure de voie (zones agglomérées et pourtour de bâtiment exclus),
    - Plantation exclusive d'espèces figurant dans la liste imposée (cf. liste en annexe 1),
    - Diversité des essences à favoriser et à adapter au contexte local,
    - Présence d'arbres de hautes tiges souhaitée, l'optimum étant de 8 tiges par 100 m (possibilité de plantations en îlot bocager pour une surface maximale de 10 ares si plus adaptés),
    - Paillage naturel obligatoire ou tout produit biodégradable à 100 %,
    - Bande réservée à la haie d'au moins 2 m de largeur, entretenue sans traitement chimique,
    - Taux de reprise minimum de 95 % dans l'année qui suit la plantation,
    - Obligation d'enlever les protections à gibier au plus tard après 4 années de végétation.

✓ **Dépenses prises en compte :**

- Travaux de préparation mécanique du sol,
- Fournitures et plantations,
- Pose du paillage ou produit biodégradable,
- Fournitures de protection contre le gibier,
- Tuteurs en bois naturel sans traitement,
- Maîtrise d'œuvre.

✓ **Exemple de dépenses non prises en compte :**

- Travaux d'irrigation,
- Clôture,
- Entretien de formation et entretien courant,
- Travaux faisant déjà l'objet de financement par un autre dispositif existant (PAC, Natura 2000…),

Dispositif d'intervention en faveur des espaces naturels sensibles de l'Anjou

Montant de la subvention

Nature de l'opération	Taux (appliqué sur le montant HT des dépenses)	Plafond des dépenses éligibles
Animation de projet	50%	5 000 € /territoire (obligation d'au moins une nouvelle animation/territoire sur la durée du PDENS 2017-2021)
Plantations	50%	4,5 €/ml

Instruction des demandes

➢ *Composition des dossiers :*

✓ **Animation du projet :**

- Délibération de la collectivité autorisant son représentant à solliciter l'aide du Département pour le programme d'animation,
- Lettre de motivation précisant le lieu et la date prévisionnelle de l'animation,
- Plan de financement du projet d'animation.

✓ **Plantations de haies :**

- Délibération de la collectivité autorisant son représentant à solliciter l'aide du Département pour le programme de plantations de haies,
- Présentation détaillée du projet et de ses objectifs (lettre de motivation à fournir),
- Plan de financement,
- Tableau de demande de subvention dûment renseigné (cf. tableau type en annexe 2).

➢ *Modalités d'attribution :*

En ce qui concerne les programmes de plantations de haies, les dossiers complets doivent être déposés avant le 15 septembre (dernier délai) précédant la saison de plantations.

Dispositif d'intervention en faveur des espaces naturels sensibles de l'Anjou

La décision concernant l'attribution d'une subvention et son taux revient à la Commission permanente, par délégation de l'Assemblée, dans les limites des dotations budgétaires, après avis de la Commission environnement et cadre de vie.

La décision attributive de subvention devra être préalable à tout commencement d'opération.

➢ *Modalités de versement :*

Cf. règlement général d'attribution des subventions sur le site du Département de Maine-et-Loire - http://www.maine-et-loire.fr/conseil-departemental/decisions-et-budget/

✓ **Animation du projet :**

Le versement de la subvention se fait en une seule fois sur présentation des pièces suivantes :

- Lettre sollicitant le versement de la subvention,
- Certificats d'engagement et d'achèvement des travaux datés et signés,
- Bilan de l'animation (dates, lieux, nombre de participants…),
- Factures certifiées acquittées par le Trésorier de la Collectivité ou état des dépenses certifiées acquittées par le Trésorier de la Collectivité,

✓ **Plantations de haies :**

Le versement de la subvention se fait en une seule fois sur présentation des pièces suivantes :

- Lettre sollicitant le versement de la subvention,
- Certificats d'engagement et d'achèvement des travaux datés et signés,
- Factures certifiées acquittées par le Trésorier de la Collectivité ou état des dépenses certifiées acquittées par le Trésorier de la Collectivité,
- Cartographies des plantations au 1/25 000 (les partenaires fourniront en fin de saison une couche SIG en projection Lambert 93, en précisant les zones plantées),
- Tableau de demande de versement dûment renseigné (cf. tableau type en annexe 3).

Le Département se réserve le droit de solliciter tout élément permettant de justifier le respect du pourcentage d'utilisation de végétaux d'origine locale par porteur de projet.

La subvention n'est jamais révisable à la hausse et peut faire l'objet le cas échéant, d'une réduction en fonction du coût réel des travaux.

Le délai d'engagement des travaux est de 2 ans à compter de la notification. Passé ce délai, la subvention est annulée.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Dispositif d'intervention en faveur des espaces naturels sensibles de l'Anjou

➢ *Service à contacter :*

Direction environnement et cadre de vie
Service environnement et paysages
Tél : 02 41 81 49 49

➢ *Liens :*
http://www.maine-et-loire.fr/services-et-infos/aide-aux-espaces-naturels-sensibles-ens/

annexe 1

LISTE DES VEGETAUX POUVANT ETRE UTILISES POUR LA CONSTITUTION DE HAIES

ARBRES DE HAUTS JETS

- Alisier torminal (Sorbus torminalis)
- Aulne commun (Aulnus glutinosa)
- Châtaignier commun (Castanea sativa)
- Chêne pédonculé (Quercus robur)
- Chêne pubescent (Quercus pubescens) : si présence voisine avérée
- Chêne rouvre (Quercus sessiliflora)
- Chêne tauzin (Quercus toza) : si présence voisine avérée
- Cormier (Sorbus domestica)
- Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)
- Frêne commun (Fraxinus excelsior)
- Frêne oxyphylle (Fraxinus angustifulia)
- Hêtre commun (Fagus sylvatica)
- Merisier (Prunus avium)
- Noyer commun (Juglans regia)
- Noyer hybride (Juglans intermédia)
- Orme champêtre (Ulmus campestris) *sensible à la graphiose*
- Orme lisse (Ulmus laevis palas)
- Peuplier noir (Populus nigra) : si présence voisine avérée
- Saule blanc (Salix abla)
- Saule fragile (Salix fragilis)
- Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)
- Tremble (Populus tremula)

ARBRES DE MOYENNE GRANDEUR

- Amandier commun (Prunus amygdalus)
- Bouleau commun (Betula verrucosa)
- Charme commun (Carpinus betalus)
- Erable champêtre (Acer campestre)
- Néflier (Mespilus germanica)
- Noisetier commun (Corylus avellana)
- Osier des vanniers (Salix viminalis)
- Poirier à feuilles en coeur (Pyrus cordata)

Poirier sauvage (Pyrus communis)
Pommier sauvage (Malus sylvestris)
Prunier myrobolan (Prunus cerasifera)
Saule à trois étamines (Salix triandra)
Saule roux (Salix atrocinerea)
Saule marsault (Salix caprea)
Saule pourpre ou osier des tonneliers (Salix purpurea)

ARBUSTES BUISSONNANTS

Ajonc d'Europe (Ulex europaeus)
Bourdaine (Rhamnus frangula)
Camerisier à balais (Lonicera xylosteum) : si présence voisine avérée
Chèvrefeuilles des bois (Lonicera periclymenum)
Clématites des haies (Clématis vitalba)
Cornouiller mâle (Cornus mas) : si présence voisine avérée
Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)
Eglantier (Rosa canina)
Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)
Groseiller rouge (Ribes rubrum)
Genêt à balais (Cytisus scoparius)
Houblon à bierre (Humulus lupulus)
Houx (Ilex aquilolium)
Laurier tin (Viburnum tinus) : si présence voisine avérée
Lierre (Hereda helix)
Nerprun purgatif (Rhamnus catharticus)
Prunellier (Prunus spinosa)
Sureau noir (Sambucus nigra)
Troëne commun (Ligustrum vulgare)
Viorne lantane (Viburnum lantana)
Viorne obier (Viburnum opulus)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Dispositif d'intervention en faveur des espaces naturels sensibles de l'Anjou

annexe 2

TABLEAU DE DEMANDE DE SUBVENTION

IDENTIFICATION DES PLANTEURS							DESCRIPTIF DU PROJET				SUBVENTIONS		MONTANT TTC A FACTURER
NOM	ADRESSE	COMMUNE DELEGUEE	CP	TEL	COURRIEL		LINEAIRE PLANTE ML	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC	CD49 50% Plafond de dépense 4,5 € HT/ml	AUTRES	

annexe 3

TABLEAU DE DEMANDE DE VERSEMENT

IDENTIFICATION DES PLANTEURS				DESCRIPTIF DU PROJET				COUT DU PROJET										SUBVENTIONS		MONTANT TTC A FACTURER
NOM	ADRESSE	COMMUNE DELEGUEE	CP	LINEAIRE PLANTE	QUANTITE TOTALE DE VEGETAUX	DONT QUANTITE DE VEGETAL LOCAL	PART DE VEGETAL LOCAL	COUT MO	PAILLAGE HT	VEGETAUX HT	PROTECTION A GIBIER HT	AUTRES FRAIS HT	COUT ML HT	TOTAL HT	TVA 10%	TVA 20 %	TOTAL TTC	CD49 50% (Plafond éligibilité 4.5 € HT/ml)	AUTRES	
				ML	Unité	Unité	%		Pu/ml Total	Total	Quantité Total									

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission des ressources

N° 2018_02_CD_0023

Rapporteur : Madame Isabel Volant

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.1 - Ressources humaines
BP 2018

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

adopte :

- **le modèle de cartographie des postes tel qu'il a été présenté dans les annexes 1, 2 et 3 ;**
- **le recours à la règle dérogatoire suivante en cas de procédures de recrutement infructueuses : ouverture sur les grades inférieurs à l'espace carrière cible, avant d'envisager une ouverture sur les gardes supérieurs ;**
- **lors de la mise en œuvre initiale de la cartographie, ou lors d'une réorganisation des services, ou encore d'un reclassement pour raisons médicales, le principe de gestion permettant à un agent de rester sur son poste nonobstant le fait qu'il ne détient pas un grade correspondant à l'espace carrière de référence ;**
- **les transformations de postes suivantes :**

  - cinq postes d'adjoint technique en postes d'assistance administrative (cadre d'emplois des adjoints administratifs) ;

- un poste de cadre A en poste de Développeur insertion et emploi (rédacteur principal 2e classe/1re classe et attaché – assistant socio-éducatif et principal + conseiller socio-éducatif) ;

- un poste de technicien informatique en poste de Chef de projet informatique réseaux télécom (technicien principal 1re classe, ingénieur et ingénieur principal) ;

- trois postes d'emplois d'avenir en postes d'agent d'entretien polyvalent (grades d'adjoint technique et adjoint technique principal 2e classe des établissements) ;

- **l'annexe 4 relative aux ratios d'avancement de grade ;**
- **l'annexe 5 relative aux besoins en vacations pour 2018 ;**
- **l'annexe 6 correspondant à la mise à jour de l'annexe 2 de la délibération 2005.CG2-047 du 23 juin 2005, relative au complément indemnitaire (prime de grade) ;**
- **les propositions budgétaires présentées en annexe 7.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

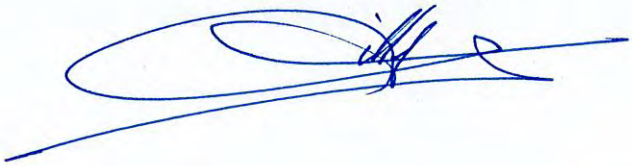

CARTOGRAPHIE CD 49 - GLOSSAIRE ET PRESENTATION SYNTHETIQUE

Cartographie des postes : inventaire et classement des postes de la collectivité, par métier et fonctions. S'appuie sur des références communes à l'intégralité des services et cohérentes en transversalité. Base de référence unique, étape indispensable dans une démarche Gestion Prévisionnelle Emploi et Compétences.

Métier

- *Référence CNFPT* : ensemble d'emplois liés par une même technicité, présentant un socle commun d'activités et de compétences proches et particulières à un champ professionnel. Le métier ne renvoie pas directement à une organisation du travail, ni à une situation individuelle en collectivité.
- *Référence SEDIT :* Ensemble d'activités identiques, nécessitant la maitrise de savoirs spécifiques, requis ou mis en œuvre, dans une situation de travail.

Fonction / Emploi

- *Référence CNFPT* : liée à l'organisation, elle s'inscrit dans une gestion collective, organisationnelle et managériale propre à chaque employeur. Elle s'établit à partir d'activités et de compétences particulières à une mission. Elle renvoie donc à un rôle spécifique dans l'organisation et ne se confond pas, à priori, avec le métier exercé par l'agent,
- *Référence SEDIT :* précision d'un métier à laquelle est associée une mission. Il permet de définir un modèle de poste.

Poste

- *Référence CNFPT* : correspond à une situation individuelle de travail. Il s'agit de l'ensemble des tâches, des activités, des missions effectuées par un individu au sein d'une organisation,
- *Référence SEDIT* : situation de travail concrète d'un agent, définie par un ensemble d'activités à effectuer, de responsabilités, d'objectifs. Il précise les conditions dans lesquelles s'exerce le métier. Sa définition se fait indépendamment de la personne qui l'occupe.

Espace carrière : cadre règlementaire, grades du poste et notamment espace au sein duquel l'agent peut évoluer sans avoir à changer d'affectation poste. A une fonction/emploi correspond un seul espace carrière.

NB : *Certains agents sont affectés sur une fonction / poste dont l'espace de carrière ne compte pas leur grade. La situation de l'agent n'est bien entendu pas amenée à être modifiée par la mise en place de la cartographie. C'est uniquement au départ de l'agent que le recrutement dédié à son remplacement ne pourra être lancé que dans les grades de l'espace de carrière défini. On intitule ces situations, les situations « liées ».*

MANAGEMENT / ENCADREMENT STRATEGIQUE

DGS DGA	A4 ⇨A6	Ingénieur en Chef à Ingénieur Général / Administrateur à administrateur général
Directeur	A2 ⇨A5	Ingénieur principal à ingénieur en chef hors classe ou attaché principal à administrateur hors classe
Secrétaire général Adjoint au Directeur	A2 ⇨ A3	Ingénieur principal à ingénieur hors classe ou attaché principal à directeur/attaché hors classe

MANAGEMENT / ENCADREMENT INTERMEDIAIRE

Chef de service MS1	A1 ⇨ A3	Attaché à directeur / attaché hors classe Ingénieur à Ingénieur hors classe	Bénéficier d'au moins 60 points de sujétion management et encadrer plus de 20 agents ou plus de 2 unités
Chef de service MS2	A1 ⇨ A2	Attaché à attaché principal Ingénieur à ingénieur principal	
Responsable d'unité MU1	B3 ⇨ A2	Rédacteur principal 1ère classe à Attaché principal Technicien principal 1ère classe à Ingénieur Principal ASE à CSE Supérieur	Bénéficier d'au moins 30 points de sujétion management
Responsable d'unité MU2	B2 ⇨ A1	Rédacteur principal 2ème classe à Attaché Technicien principal 2ème classe à Ingénieur ASE à CSE	

FONCTIONS TRANSVERSALES ADMINISTRATIVES

		Affaires générales	**Finances**	**Ressources humaines**
B1 ⇨ B3	Rédacteur à Rédacteur principal 1ère classe	Assistante de direction qualifié Assistant de gestion administrative qualifié *(Assistant de gestion administrative qualifié, assistant administratif qualifié EP, adjoint responsable protection enfance, chargé de gestion aides financières et parcours, chargé de documentation, chargé des procédures routières et d'acquisition)*	Assistant de gestion financière, comptable ou budgétaire qualifié	Assistant de gestion RH qualifié Assistant formation
C1 ⇨ B1	Adjoint administratif à Rédacteur	Assistant de direction Assistant de gestion administrative *(Assistant de gestion administrative, assistant de gestion administrative contentieux, gestionnaire administratif ASE)*	Assistant de gestion financière comptable ou budgétaire	Assistant de gestion RH
C1 ⇨ C3	Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 1ère classe	Assistant de chef de service ou d'unité *(fonctions de secrétariat)* Agent de gestion administrative *(polyvalente, AIO, AIO-ASG, ASG-ST, EP, PDS, chargé du courrier, comptable, médical)*	Agent de gestion financière budgétaire ou comptable	Agent de gestion RH

442

Codification niveaux de grade

La lettre correspond à la catégorie d'appartenance du grade cité, et le chiffre correspond au niveau du grade dans son cadre d'emplois

		Administrative	Technique		Culturelle	Sportive	Sociale
			Classique	*EPLE*			
A+	A6	Adm Gal (IB 1021 à HED)	Ing Gal (IB 1021 à HED)				
	A5	Adm Hs Cl (IB 807 à HEB bis)	Ing Chef Hs Cl (IB 755 à HEB bis)				
	A4	Admin (IB 533 à 971)	Ing Chef (IB 456 à 971)		Conservateur en chef (IB 706 à HEA)		
	A3	Attaché Hs Cl / Directeur (IB 784 à 1022 – Cl 75) / (IB 713 à 999)	Ing Hs Cl (IB 834 à HEA)		Conservateur (IB 503 à 857)		
A	A2	Att Pal (IB 579 à 979)	Ing Pal (IB 603 à 979)		Attaché de conservation principal/ Bibliothécaire principal (IB 579 à 979)	Conseiller pal. act. phys. sport. (IB 579 à 979)	
	A1	Attaché (IB 434 à 810)	Ingénieur (IB 434 à 810)		Attaché de conservation / Bibliothécaire (IB 434 à 810)	Conseiller act. phys. Sportives (IB 434 à 810)	
B+	B3	Réd Pal 1è C	Tech Pal 1è C	IB 442 à 701	Ass Cons° Pal 1è C	Educateur pal act. phys. sport. Pal 1è cl	
	B2	Réd Pal 2è C	Tech Pal 2è C	IB 377 à 631	Ass Cons° Pal 2è C	Educateur pal act. phys. sport. Pal 2è cl	ASE pal (IB 452 à 701)
B	B1	Rédacteur -	Technicien	IB 366 à 591	Ass Conservation	Educateur act. phys. Sportives	Ass. socio-éduc. (IB 377 à 559)
C+		-	Agt Maîtrise Pal	IB 374 à 583			
		-	Agt Maîtrise	IB 353 à 549			
C	C3	Adjt Adm Pal 1è C	Adjt Tech Pal 1è C	Adjt Tech Pal 1è C EPLE	Adjt pat Pal 1è C	IB 374 à 548	
	C2	Adjt Adm Pal 2è C	Adjt Tech Pal 2è C	Adjt Tech Pal 2è C EPLE	Adjt pat Pal 2è C	IB 351 à 479	
	C1	Adjt Administratif	Adjt technique	Adjt Technique EPLE	Adjt patrimoine	IB 347 à 407	

Cadres d'emplois	METIERS / GRADES					
				Décret de 2014 (CE de 1992 en voie d'extinction)		Décret de 2012 (CE de 1992 en voie d'extinction)
	Médecin Hs Cl (IB 906 à HEB bis)			Puér Hs Cl (IB 499 à 779)	Cadre de santé sup (IB 672 à 914)	Infirmier soins généraux Hs cl (IB 476 à 743)
	Médecin 1è cl (IB 807 à HEA)	Psychologue Hs Cl (IB 602 à 979)	Sage-femme Hs cl (IB 631 à 979)	Puér cl sup (IB 476 à 743)	Cadre de santé 1è cl (IB 531 à 815)	Infirmier soins généraux cl sup (IB 420 à 702)
	Médecin 2è cl (IB 533 à 971)	Psychologue cl norm (IB 434 à 810)	Sage-femme cl norm (IB 3501 à 841)	Puér cl norm (IB 476 à 658)	Cadre de santé 2è cl (IB 531 à 785)	Infirmier soins généraux cl norm (IB 420 à 633)

CARTOGRAPHIE CD 49

PRESENTATION DES ESPACES DE CARRIERE PAR DOMAINE

CATEGORIE / NIVEAU GRADE	MANAGEMENT SUPERIEUR (T1)		
	A4 à A6	A2 à A5	A2 à A3
	Directeur général Directeur général adjoint	Directeur	Secrétaire Général Adjoint au directeur
A6			
A5			
A4			
A3			
A2			
A1			

DRH-SARH-USBCG

CATEGORIE / NIVEAU GRADE	MANAGEMENT DE PROXIMITE(T2-2)					
	B1 à B3	AM & AMP + à B3	AM & AMP + B1	AM & AMP	C2 à B1 (dont AM & AMP)	C2 à C3 + AM & AMP
	Réceptionnaire / Chef d'atelier	Responsable d'agence DPI	Chef de centre ATD Responsable d'antenne DPI	Chef d'équipe Chef d'équipe UVA Chef d'équipe UVN Chef d'équipe magasin Responsable implantation marquage	Chef de cuisine (+ 350 repas) Agent Chef de restauration	Chef de cuisine (- 350 repas) Agent d'encadrement PTC
B3						
B2						
B1						
C3						
C2						
C1						

DRH-SARH-USBCG

DRH-SARH-USBCG

FONCTIONS D'EXECUTION (E5)
G 1 G 2
G 3 G 4
CATEGORIE / NIVEAU GRADE

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Management supérieur	**A4 à A6**			
	MANAGEMENT	Manager supérieur	Directeur général	Ingénieur en Chef à Ingénieur Général / Administrateur à Administrateur général
			Directeur général adjoint	Ingénieur en Chef à Ingénieur Général / Administrateur à Administrateur général
	A2 à A5			
	MANAGEMENT	Manager supérieur	Directeur	Ingénieur pal à Ingénieur en chef HC ou Attaché pal à Administrateur HC
	A2 à A3			
	MANAGEMENT	Manager supérieur	Adjoint au directeur	Ingénieur pal à Ingénieur HC ou Attaché pal à Directeur-Attaché HC
			Secrétaire Général	Ingénieur pal à Ingénieur HC ou Attaché pal à Directeur-Attaché HC

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Management intermédiaire	**A1 à A3**			
	MANAGEMENT	Conservateur (Manager)	Conservateur (Manager)	Conservateur à Conservateur en chef
		Chef de service	Chef d'agence technique départementale	Ingénieur à ingénieur HC
			Directeur PDS	Attaché → Directeur-Attaché HC Cadre de Santé Conseiller socioéducatif→Conseiller socioéducatif supérieur Puéricultrice Cadre Santé → Puéricultrice Cadre Sup Santé
			Chef de service MS1	Attaché à Directeur-Attaché HC / Ingénieur à Ingénieur HC
			Chef de service PMI	Médecin HC
			Directeur de pôle	Attaché à Directeur-Attaché HC / Ingénieur à Ingénieur HC
	A1 à A2			
	MANAGEMENT	Chef de service	Adjoint au responsable MDS	Attaché → Attaché pal Cadre de Santé Conseiller socioéducatif→Conseiller socioéducatif supérieur Puéricultrice Cadre Santé → Puéricultrice Cadre Sup Santé
			Responsable des équipes EP	Cadre de Santé Conseiller socioéducatif → Conseiller socioéducatif supérieur Puéricultrice Cadre Santé → Puéricultrice Cadre Sup Santé
			Responsable MDS	Attaché → Attaché pal Cadre de Santé Conseiller socioéducatif→Conseiller socioéducatif supérieur Puéricultrice Cadre Santé → Puéricultrice Cadre Sup Santé
			Responsable protection enfance	Attaché → Attaché pal Conseiller socioéducatif→Conseiller socioéducatif supérieur
			Chef de service MS2	Attaché et Attaché pal / Ingénieur et Ingénieur pal
			Adjoint au directeur de pôle	Attaché et Attaché pal / Ingénieur et Ingénieur pal

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Management intermédiaire	**B3 à A2 (+ ASE Pal le cas échéant)**			
	MANAGEMENT	Responsable d'unité	Conseiller technique DSS	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal / ASE Pal à CSE Sup
			Responsable adjoint secteur prévention	Ass socioéducatif Pal → Conseiller socioéducatif supérieur Puéricultrice CNorm → Puéricultrice HC Puéricultrice Cadre Santé
			Responsable d'unité MU1	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal / ASE Pal à CSE Sup
				Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal / ASE Pal à CSE Sup / Bibliothécaire
	B2 à A1			
	MANAGEMENT	Responsable d'unité	Adjoint au responsable EP	Ass socioéducatif Pal → Conseiller socioéducatif
			Adjoint chef d'agence technique départementale	Technicien Pal 2C → Ingénieur
			Responsable adjoint secteur administratif	Rédacteur Pal 2C à Attaché
			Responsable d'unité MU2	Rédacteur Pal 2C à Attaché / Technicien Pal 2C à Ingénieur / ASE Pal à CSE

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Management de proximité	**B1 à B3**			
	MANAGEMENT	Manager de proximité	Réceptionnaire / chef d'atelier	Technicien → Technicien Pal 1C
	AM et AMP à B3			
	MANAGEMENT	Manager de proximité	Responsable d'agence DPI	Agent de Maitrise → Technicien Pal 1C
	AM et AMP à B1			
	MANAGEMENT	Manager de proximité	Responsable d'antenne DPI	Agent de Maitrise → Technicien
			Chef de centre ATD	Agent de Maitrise → Technicien
	AM et AMP			
	MANAGEMENT	Manager de proximité	Chef d'équipe	Agent de Maitrise → Agent de Maitrise Pal
			Chef d'équipe UVA	Agent de Maitrise → Agent de Maitrise Pal
			Chef d'équipe UVN	Agent de Maitrise → Agent de Maitrise Pal
			Responsable implantation marquage	Agent de Maitrise → Agent de Maitrise Pal
			Chef d'équipe Magasin	Agent de Maitrise → Agent de Maitrise Pal
	C2 à B1 (dont AM et AMP)			
	MANAGEMENT	Manager de proximité	Agent Chef de restauration	Adjt Tech Pal 2C Ets Ens → Adjt Tech Pal 1C Ets Ens Adjt Tech Pal 2C → Technicien

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Management de proximité	**MANAGEMENT**	Manager de proximité	Chef de cuisine (+ 350 repas)	Adjt Tech Pal 2C Ets Ens → Adjt Tech Pal 1C Ets Ens Adjt Tech Pal 2C → Technicien
	C2 à C3 +AM et AMP			
	MANAGEMENT	Manager de proximité	Chef de cuisine (- 350 repas)	Adjt Tech Pal 2C Ets Ens → Adjt Tech Pal 1C Ets Ens Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
			Agent d'encadrement PTC	Adjt Tech Pal 2C Ets Ens → Adjt Tech Pal 1C Ets Ens Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Cadres hors management / Experts / Spécialistes	**A1 à A3**			
	AFFAIRES GENERALES	Directeur de projets	Directeur de projets	Attaché → Directeur-Attaché HC
	PATRIMOINE BATI	Architecte	Architecte	Ingénieur à Ingénieur HC
	PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	Conservateur	Conservateur	Conservateur à Conservateur en chef
	Métier-grade médico-social (A)			
	MEDICO-SOCIAL	Infirmière	Infirmière	CE Infirmiers ss gx
		Médecin	Conseiller technique santé	CE Médecins
			Médecin	CE Médecins
			Médecin de prévention	CE Médecins
			Médecin PMI	CE Médecins
		Psychologue	Psychologue	CE Psychologues
			Psychologue Adoption	CE Psychologues
			Psychologue ASE	CE Psychologues
		Puéricultrice	Puéricultrice	CE Puéricultrices
			Puéricultrice spécialisée agréments As Fam	CE Puéricultrices

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Cadres hors management / Experts / Spécialistes	**MEDICO-SOCIAL**	Sage Femme	Sage Femme	CE Sages-femmes
	A1 à A2			
	AFFAIRES GENERALES	Chargé de mission	Chargé de mission	Attaché et Attaché pal / Ingénieur et Ingénieur pal
	ARCHIVES BIBLIOTHEQUES	Chargé de secteur archivistique	Chargé de secteur archivistique	Attaché Cons°à Attaché Cons° Pal / Bibliothécaire à Bibliothécaire Pal
	FINANCES	Contrôleur de gestion	Contrôleur de gestion	Attaché à Attaché pal
	INFORMATIQUE	Administrateur base de données - Chef de projet informatique décisionnel	Administrateur base de données - Chef de projet informatique décisionnel - appui mission technique	Attaché et Attaché pal / Ingénieur et Ingénieur pal
	SOCIAL	Cadre technique protection enfance	Cadre technique protection enfance	Conseiller socioéducatif → Conseiller socioéducatif sup Puéricultrice CNorm → Puéricultrice HC Puéricultrice Cadre Santé
		Chargé du suivi et du contrôle des établissements	Chargé du suivi et du contrôle des établissements	Attaché et Attaché pal
	A1 à A3			
	PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	Archéologue	Chargé du pôle Archéologie	Attaché de conservation → Conservateur
		Chargé d'études et de conservation	Chargé d'études et de conservation	Attaché de conservation → Conservateur
	B3 à A2			
	AFFAIRES JURIDIQUES	Conseiller juridique	Chargé de la commande publique	Rédacteur Pal 1C → Attaché pal
			Conseiller juridique	Rédacteur Pal 1C → Attaché pal
	COLLEGES	Chargé des prospectives scolaires et sectorisation	Chargé des prospectives scolaires et sectorisation	Rédacteur Pal 1C → Attaché pal

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Cadres hors management / Experts / Spécialistes	**COLLEGES**	Conseiller restauration	Conseiller restauration	Technicien Pal 1C → Ingénieur pal
		Contrôleur de gestion des EPLE	Contrôleur de gestion des EPLE	Rédacteur Pal 1C → Attaché pal
	COMMUNICATION	Chargé de communication	Chargé de communication	Rédacteur Pal 1C → Attaché pal
			Chargé de création graphique	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
			Journaliste	Rédacteur Pal 1C → Attaché pal
			Webdesigner	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
	FINANCES	Coordonnateur budgétaire et comptable	Coordonnateur budgétaire et comptable	Rédacteur Pal 1C → Attaché pal
	INFORMATIQUE	Chef de projet informatique	Chef de projet informatique	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
			Chef de projet informatique / Appui mission dématérialisation	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
			Chef de projet informatique / Appui mission pilotage	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
			Chef de projet informatique ou Web	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
			Chef de projet informatique / Maintenance des collèges	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
			Chef de projet informatique réseaux télécom	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
		Ingénieur de production	Ingénieur de production	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal
		Chef de projet SIG	Administrateur SIG	Rédacteur Pal 1C à Attaché pal / Technicien Pal 1C à Ingénieur pal

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Cadres hors management / Experts / Spécialistes	**RESSOURCES HUMAINES**	Chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail	Chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail	Technicien Pal 1C → Ingénieur pal
	B3 à A2 + ASE Pal			
	SOCIAL	Conseiller d'action sociale	Cadre technique	Ass socioéducatif Pal → Conseiller socioéducatif Sup Rédacteur Pal 1C → Attaché Pal Puéricultrice CNorm → Puéricultrice HC Cadre de santé
			Chargé de développement social	Ass socioéducatif Pal → Conseiller socioéducatif Sup Rédacteur Pal 1C → Attaché Pal Puéricultrice CNorm → Puéricultrice HC Cadre de santé
			Conseiller d'action sociale	Ass socioéducatif Pal → Conseiller socioéducatif Sup Rédacteur Pal 1C → Attaché Pal Puéricultrice CNorm → Puéricultrice HC Cadre de santé
	B3 à A1			
	AFFAIRES GENERALES	Chargé d'études	Chargé d'études	Technicien Pal 1C → Ingénieur Rédacteur Pal 1C → Attaché
		Coordonnateur fonctionnel	Coordonnateur fonctionnel	Rédacteur Pal 1C → Attaché
	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Coordonnateur fonctionnel	Coordonnateur fonctionnel	Technicien Pal 1C → Ingénieur
	B2 à A1			
	RESSOURCES HUMAINES	Conseiller recrutement et accompagnement professionnel	Conseiller recrutement et accompagnement professionnel	Rédacteur → Attaché Psychologue CNorm Ass socioéducatif → Conseiller socioéducatif
	B2 à A1 (+ASE)			
	SOCIAL	Conseiller emploi formation	Conseiller emploi formation	Ass socioéducatif → Conseiller socioéducatif Rédacteur Pal 2C→ Attaché
		Coordonnateur emploi	Coordonnateur emploi	Ass socioéducatif → Conseiller socioéducatif Rédacteur Pal 2C→ Attaché
		Chargé de suivi et de contrôle des dispositifs et des actions d'insertion	Chargé de suivi et de contrôle des dispositifs et des actions d'insertion	Rédacteur Pal 2C → Attaché Ass socioéducatif → Conseiller socioéducatif

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Cadres hors management / Experts / Spécialistes	**SOCIAL**	Ingénieur (ingéniérie des parcours et de l'offre d'insertion sociale et professionnelle)	Ingénieur (ingéniérie des parcours et de l'offre d'insertion sociale et professionnelle)	Rédacteur Pal 2C → Attaché Ass socioéducatif → Conseiller socioéducatif
		Développeur insertion et emploi	Développeur insertion et emploi	Rédacteur Pal 2C → Attaché Ass socioéducatif → Conseiller socioéducatif
	B1 à A1			
	ARCHIVES BIBLIOTHEQUES	Chargé de fonds	Chargé de fonds	Ass Cons Pat Bib→ Attaché Ter Cons Pat / Bibliothécaire
	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Expert technique	Expert ouvrages d'art	Technicien → Ingénieur
		Chargé etude d'impact et environnemental	Chargé etude d'impact et environnemental	Technicien → Ingénieur
	PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	Archéologue	Chargé d'opérations archéologiques	Ass Cons Pat Bib→ Attaché de conservation
	SOCIAL	Chargé d'insertion	Chargé d'insertion	Ass socioéducatif → Conseiller socioéducatif

460

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions spécifiques techniques	**B1 à B3**			
	AFFAIRES GENERALES	Assistant de direction qualifié	Assistant de direction qualifié	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
		Assistant de gestion administrative qualifié	Adjoint Responsable protection enfance	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Assistant de gestion administrative qualifié	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Assistant de gestion administrative qualifié EP	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Chargé de documentation	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Chargé de gestion aides financières et parcours	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Chargé des procédures routières et d'acquisitions	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Chargé de suivi administratif et technique	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
		Chargé de partenariat, communication et évènements sportifs	Chargé de partenariat, communication et évènements sportifs	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
		Coordonnateur technique	Coordonnateur technique	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
	AFFAIRES JURIDIQUES	Gestionnaire de marchés	Gestionnaire de marchés	Rédacteur → Rédacteur Pal 2C
		Référent juridique foncier	Chargé du précontentieux usagers	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Négociateur foncier	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C Technicien → Technicien Pal 1C
	ARCHIVES BIBLIOTHEQUES	Assistant bibliothécaire qualifié	Assistant bibliothécaire qualifié	Ass Cons Pat Bib → Ass Cons Pat Bib Pal 1C Rédacteur → Rédacteur Pal 1C

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions spécifiques techniques	**ARCHIVES BIBLIOTHEQUES**	Médiateur culturel	Médiateur culturel	Ass Cons Pat Bib → Ass Cons Pat Bib Pal 1C Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Médiateur numérique	Ass Cons Pat Bib → Ass Cons Pat Bib Pal 1C Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
		Technicien restauration reliure	Technicien restauration reliure	Ass Cons Pat Bib → Ass Cons Pat Bib Pal 1C Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
	ATELIER VEHICULE	Responsable technique matériel	Responsable technique matériel	Technicien → Technicien Pal 1C
			Responsable technique matériel / Réceptionnaire / Chef d'atelier	Technicien → Technicien Pal 1C
	COMMUNICATION	Chargé d'information	Chargé d'information	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
	FINANCES	Assistant de gestion financière, comptable ou budgétaire qualifié	Assistant de gestion financière, comptable ou budgétaire qualifié	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Assistant de gestion financière qualifié et gestionnaire de marchés	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
	INFORMATIQUE	Gestionnaire de base de données	Gestionnaire de base de données routes	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien de maintenance informatique	Technicien de maintenance informatique	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien développeur intégrateur	Technicien développeur intégrateur	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien développeur Web	Technicien développeur Web	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien intégrateur	Technicien intégrateur	Technicien → Technicien Pal 1C
			Technicien intégrateur - gestionnaire logiciels GLPI	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien systèmes et réseaux	Technicien systèmes et réseaux	Technicien → Technicien Pal 1C

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions spécifiques techniques	**INFORMATIQUE**	Technicien appui numérique	Technicien appui numérique	Technicien → Technicien Pal 1C
	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Chargé de la mission Vélo	Chargé de la mission Vélo	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien de contrôle des stations d'épuration	Technicien de contrôle des stations d'épuration	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien entretien exploitation de la route	Chargé d'exploitation gestion circulation et information des usagers	Technicien → Technicien Pal 1C
			Technicien entretien des chaussées	Technicien → Technicien Pal 1C
			Technicien entretien exploitation de la route	Technicien → Technicien Pal 1C
			Technicien fonctionnel	Technicien → Technicien Pal 1C
			Technicien signalisation	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien transport	Technicien transport	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien voirie réseaux	Chargé bureau d'études aménagement	Technicien → Technicien Pal 1C
			Chargé de cavités souterraines et géotechnique	Technicien → Technicien Pal 1C
			Chargé de la sécurité routière, expertise de projet	Technicien → Technicien Pal 1C
			Chargé des voies navigables	Technicien → Technicien Pal 1C
			Chargé pathologie ouvrages d'art	Technicien → Technicien Pal 1C
			Contrôleur de travaux routiers	Technicien → Technicien Pal 1C

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions spécifiques techniques	**INFRASTRUCTURES ET RESEAUX**	Technicien voirie réseaux	Chargé d'opérations	Technicien → Technicien Pal 1C
			Technicien paysages routiers	Technicien → Technicien Pal 1C
		Technicien environnement	Technicien environnement	Technicien → Technicien Pal 1C
	PATRIMOINE BATI	Technicien bâtiment	Technicien bâtiment	Technicien → Technicien Pal 1C
	PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	Médiateur culturel	Médiateur culturel	Ass Cons Pat Bib → Ass Cons Pat Bib Pal 1C Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Chargé du pôle pédagogique	Ass Cons Pat Bib → Ass Cons Pat Bib Pal 1C Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Chargé du pôle accueil et des publics	Ass Cons Pat Bib → Ass Cons Pat Bib Pal 1C Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
	RESSOURCES HUMAINES	Assistant de gestion RH qualifié	Assistant de gestion RH qualifié	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Assistant de gestion RH qualifié Carrière	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Assistant de gestion RH qualifié Recrutement	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Assistant de gestion RH qualifié SIRH	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Conseiller formation	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Coordonnateur Retraite	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
			Référent Paye GITT	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
		Assistant formation	Assistant et Formateur informatique	Technicien → Technicien Pal 1C

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions spécifiques techniques	**RESSOURCES HUMAINES**	Conseiller en prévention des risques professionnels	Conseiller en prévention des risques professionnels	Technicien → Technicien Pal 1C
	SOCIAL	Chargé de suivi des agréments des assistants maternels et familiaux	Chargé de suivi des agréments des assistants maternels et familiaux	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal EJE → EJE Pal
		Conseiller référent aide sociale	Conseiller référent aide sociale	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
		Contrôleur évaluateur dans le domaine social	Contrôleur évaluateur dans le domaine social	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
		Coordonnateur technique	Coordonnateur technique	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
		Gestionnaire de parcours	Gestionnaire de parcours	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
		Chargé d'unité territoriale	Chargé d'unité territoriale	Rédacteur → Rédacteur Pal 1C
	ASE			
	SOCIAL	Conseiller budget logement	Conseiller budget logement	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
		Conseiller MASP	Conseiller MASP	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
		Travailleur social	Animatrice du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Assistant social AIO	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Assistant social AIO/ASG	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Assistant social ASG	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Assistant social personnel	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions spécifiques techniques	**SOCIAL**	Travailleur social	Assistant social spécialisé accueil PA-PH	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Assistant social spécialisé Adoption	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Assistant social spécialisé agréments As Fam	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Evaluateur évènements préoccupants	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Référent prévention	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Référent spécialisé	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
			Travailleur social	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal
	ASE EJE			
	SOCIAL	Travailleur social	Référent protection	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal EJE → EJE Pal2
			Référent protection enfance / visite famille	Ass socioéducatif → Ass socioéduc Pal EJE → EJE Pal2
	C2 à B2			
	AFFAIRES GENERALES	Gestionnaire administratif ASE	Gestionnaire administratif ASE	Adjt Admin pal 2C → Rédacteur Pal 2C
	ARCHIVES BIBLIOTHEQUES	Chargé de traitement des collections	Assistant archiviste	Adjt Admin pal 2C → Rédacteur Pal 2C
			Assistant bibliothécaire	Adjt Admin pal 2C → Rédacteur Pal 2C
	ATELIER VEHICULE	Expert électricité auto	Expert électricité auto	Adjt Tech Pal 2C → Technicien Pal 2C

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions spécifiques techniques	**ATELIER VEHICULE**	Expert métallier soudeur	Expert métallier soudeur	Adjt Tech Pal 2C → Technicien Pal 2C
	C1 à B1			
	AFFAIRES GENERALES	Assistant de direction	Assistant de direction	Adjt Admin → Rédacteur
		Assistant de gestion administrative	Assistant de gestion administrative	Adjt Admin → Rédacteur
			Assistant de gestion administrative contentieux	Adjt Admin → Rédacteur
	FINANCES	Assistant de gestion financière, comptable ou budgétaire	Assistant de gestion financière, comptable ou budgétaire	Adjt Admin → Rédacteur
	INFORMATIQUE	Assistant de maintenance informatique	Assistant de maintenance informatique	Adjt Admin → Rédacteur
	RESSOURCES HUMAINES	Assistant de gestion RH	Assistant de gestion RH GITT	Adjt Admin → Rédacteur
			Assistant de gestion RH	Adjt Admin → Rédacteur
	AM à B1			
	COMMUNICATION	Photographe	Photographe du patrimoine	Agent de Maitrise → Technicien
			Photographe vidéaste	Agent de Maitrise → Technicien

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions spécifiques techniques	**INFRASTRUCTURES ET RESEAUX**	Coordonnateur technique	Coordonnateur technique	Agent de Maitrise → Technicien
	PATRIMOINE BATI	Coordonnateur technique	Coordonnateur technique	Agent de Maitrise → Technicien
		Chargé de la régie technique et de la maintenance	Chargé de la régie technique et de la maintenance	Agent de Maitrise → Technicien
	C2 à AMP			
	AFFAIRES GENERALES	Chargé d'intendance et de réception	Chargé d'intendance et de réception	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
	COMMUNICATION	Dessinateur	Dessinateur communication	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
	ESPACES VERTS ET PAYSAGES	Jardinier paysagiste	Jardinier paysagiste	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Assistant de l'exploitation des routes	Assistant pathologie ouvrages d'art	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
			Assistant prévention matériel logistique	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
			Assistant signalisation	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
			Assistant technique fonctionnel	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
		Dessinateur	Dessinateur infrastructures et réseaux	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal
	PATRIMOINE BATI	Dessinateur	Dessinateur DAO/CAO Bâtiment	Adjt Tech Pal 2C → Agent de Maitrise Pal

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions d'exécution	C1 à C3			
	AFFAIRES GENERALES	Agent de gestion administrative	Agent de gestion administrative polyvalent	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
			Agent de gestion administrative et médicale	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
			Agent de gestion administrative et comptable	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
			Agent de gestion administrative AIO-ASG	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
			Agent de gestion administrative AIO	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
			Agent de gestion administrative PDS	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
			Agent de gestion administrative EP	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
			Chargé du courrier	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
		Chargé d'accueil	Agent d'accueil	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
			Vaguemestre	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
		Chauffeur	Chauffeur des élus	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Imprimeur reprographe	Imprimeur reprographe	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Assistant de chef de service ou responsable d'unité (fct° secrétariat)	Assistant de chef de service ou responsable d'unité (fct° secrétariat)	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
	ARCHIVES BIBLIOTHEQUES	Agent d'archives	Agent d'archives	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C Adjt Patrimoine 2C → Adjt Princ Patrimoine 1C

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions d'exécution	**ARCHIVES BIBLIOTHEQUES**	Agent de bibliothèque	Agent de bibliothèque	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C Adjt Patrimoine 2C → Adjt Princ Patrimoine 1C
	ATELIER VEHICULE	Mécanicien Magasinier	Magasinier spécialisé	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
			Mécanicien Magasinier	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Ouvrier de maintenance des véhicules	Maintenance et exploitation des stations de comptages, electricien automobiles	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
			Mécanicien	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
	COLLEGES	Cuisinier	Second de cuisine	Adjt Tech Ets Ens → Adjt Tech Pal 1C Ets Ens Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Magasinier polyvalent	Magasinier polyvalent	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments	Agent de maintenance de proximité	Adjt Tech Ets Ens → Adjt Tech Pal 1C Ets Ens Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
	ESPACES VERTS ET PAYSAGES	Jardinier	Agent d'entretien des espaces naturels	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
	FINANCES	Agent de gestion financière, budgétaire ou comptable	Agent de gestion financière, budgétaire ou comptable	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Agent suppléant chef de centre	Agent suppléant chef de centre	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Baliseur	Baliseur	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Conducteur de machine pré-marquage	Conducteur de machine pré-marquage	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Ouvrier de maintenance des voies navigables	Ouvrier de maintenance des voies navigables	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
		Chauffeur de tracteur	Chauffeur de tracteur	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C

NIVEAU TRANSVERSAL	Niveau EC / Famille	Métier Cartographie	Fonction Cartographie	ESPACE CARRIERE
Fonctions d'exécution	**PATRIMOINE BATI**	Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments	Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments	Adjt Tech Ets Ens → Adjt Tech Pal 1C Ets Ens Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
	RESSOURCES HUMAINES	Agent de gestion RH	Agent de gestion RH carrière	Adjt Admin → Adjt Admin Pal 1C
		Correspondant prévention collège	Correspondant prévention collège	Adjt Tech Ets Ens → Adjt Tech Pal 1C Ets Ens Adjt Tech → Adjt Tech Pal 1C
	C1 à C2			
	COLLEGES	Agent d'entretien polyvalent	Agent d'accueil et d'entretien	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 2C Adjt Tech Et Ens→ Adjt Tech Pal 2C Et Ens
			Agent d'entretien polyvalent	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 2C Adjt Tech Et Ens→ Adjt Tech Pal 2C Et Ens
	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Agent d'exploitation des routes	Agent d'exploitation des routes	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 2C
		Eclusier	Eclusier	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 2C
	PATRIMOINE BATI	Agent d'entretien polyvalent	Agent d'entretien polyvalent	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 2C Adjt Tech Et Ens→ Adjt Tech Pal 2C Et Ens
		Manutentionnaire	Manutentionnaire	Adjt Tech → Adjt Tech Pal 2C Adjt Tech Et Ens→ Adjt Tech Pal 2C Et Ens

BP 2018 - ANNEXE 4 - DELIBERATION RATIO A /C de l'année 2018

Les dispositions relatives aux ratios d'avancement de grade à c/ de l'année 2018, sont les suivantes :

- Taux d'avancement théorique à 100 %,
- Taux d'avancement de référence à 20 %.
- Pour les grades d'avancement, dont les possibilités d'avancement au choix sont conditionnés par les nominations suite à examen professionnel (EP), ratio majoré les années de prise en compte d'examen professionnel afin de garantir un ratio moyen glissant de 20%,
- Instauration d'une clause de sauvegarde pour les grades à faible effectif : 1 possibilité d'avancement au terme de 4 années sans nomination,
- Application de ce taux de référence aux effectifs des agents promouvables par grade, au sein des directions générales adjointes ou de l'ensemble des directions de ressources,
- Avancement hors ratios, des agents relevant de l'échelle C1 de rémunération et ayant 60 ans ou plus au 1er janvier de l'année du tableau d'avancement, sous réserve que leur façon de servir le justifie,
- Avancement hors ratios, pour toutes les catégories, des lauréats d'un examen professionnel, sous réserve que la manière de servir le justifie et qu'il y ait compatibilité entre les fonctions exercées et le grade d'avancement,
- Prise en compte des EP : pour la CAP de l'année N, sont pris en compte les EP obtenus lors de l'année N-1, sous réserve de la transmission par l'agent, de son justificatif à la DRH, avant le 31/12/n-1 (pour 2018, la date butoir de transmission sera le 15/03/2018),
- Calage des critères d'avancement par référence au décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'entretien professionnel, qui prévoit d'apprécier la valeur professionnelle notamment sur les éléments suivants :
  - Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
  - Compétences professionnelles et techniques,
  - Qualités relationnelles,
  - Le cas échéant, capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,

- Instauration de l'ancienneté dans le grade, la catégorie et l'entrée dans la fonction publique, comme critère discriminant pour départager deux ou plusieurs candidats évalués de façon identique. En complément, concernant la voie d'accès du promouvable, au grade et/ou cadre d'emplois actuels, l'accès par concours sera privilégié sur l'accès par promotion interne.

- Définition d'un circuit des propositions d'avancement partant du N+1 et remontant toute la ligne hiérarchique jusqu'au directeur général adjoint ou au directeur pour les directions de ressources, avec signature des responsables de tous les niveaux concernés. Communication auprès des agents par le N+1, sur les propositions faites,

- Proposition d'avancement des seuls agents placés dans la première moitié de la liste des agents promouvables, celle-ci les présentant selon leur ancienneté (surtout pour les grades à fort effectif) sauf circonstances particulières motivées, et en justifiant de la non-proposition des plus anciens,
- Instauration d'un délai de deux CAP entre deux avancements au choix/PI,
- Argumentation des propositions via les documents ad hoc,
- Principe de fongibilité « descendante » de la catégorie « A » vers la catégorie « B » et de la catégorie « B » vers la catégorie « C » accompagné d'un principe de fongibilité « horizontale », d'une direction à une autre. Veiller à une répartition équitable entre la fongibilité descendante et la fongibilité transversale,
- Bilan ou clause de « revoyure » tous les 3 ans.

VACATIONS 2018

Nature de la vacation	Base de la vacation	Montant brut de la vacation	nombre de vacations
Pigiste	**Prestation** Le feuillet, rédaction et photographie comprise	91,50 €	54
Service lors de manifestation organisée par le Conseil général de Maine-et-Loire	**Prestation** Déjeuner, buffet, dîner Vin d'honneur, cocktail, tenue de vestiaire	 64,00 € 55,60 €	 200 170
Vacations médico-sociales	**Horaire** Médecin -DEF Médecin - DAST Sage-femme Psychologue Infirmier Puéricultrices Psychomotricien Manipulateur radio Conseillère conjugale	 32 € 32 € 27 € 27 € 26 € 26 € 25 € 25 € 16,96 €, augmenté de l'indemnité de congés payés	 1440 1000 960 475 642 1280 2420 1114 5300
Études archéologiques	**Journalière** Expertise de mobilier archéologique Analyse de mobilier archéologique	 175 € 150 €	 35 15
Intervenant pour actions évènementielles	**Horaire** Semaine Dimanche et jours fériés	 15 € 20 €	 510 1830
Intervenant conférence, animation réunions, forum...	**Prestation** (Affectée d'un coefficient de 1 à 3 selon la complexité)	100 € la ½ journée	40
Archives départementales	**Horaire** Exposition	 13,60 €	 40
Service Formation	**Horaire** Formateur	 25 €	 80
Collégiale Saint Martin	**Horaire** Pôle Accueil, surveillance, renfort logistique du pôle technique Animateur pédagogique, médiateur sur site, animateur pour spectacle grand public	 11 € majoré de 10% de 22h à 7h 13,60 €	 2300 448

ANNEXE 6

COMPLÉMENT INDEMNITAIRE- Exprimé en points d'indice majoré

ANNEXE 2 À LA DÉCISION N°2005.CG-2047 DU 23 JUIN 2005

(avec possibilité de faire jouer un coefficient de variabilité s'échelonnant entre 1 et 5 sans pouvoir dépasser les maxima légaux en vigueur.)

➢ ***FILIÈRE ADMINISTRATIVE***

CATÉGORIE A	
Cadre d'emplois des administrateurs	
Administrateur général	175
Administrateur hors classe	175
Administrateur	125
Cadre d'emplois des attachés	
Directeur	75
Attaché hors classe	75
Attaché principal	75
Attaché	50
CATÉGORIE B	
Cadre d'emplois des rédacteurs	
Rédacteur principal de 1ère classe	45
Rédacteur principal de 2ème classe	43
Rédacteur, à partir du 8ème échelon	42
Rédacteur, jusqu'au 7ème échelon	40
CATÉGORIE C	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	36
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	36
Adjoint administratif territorial	36

➢ ***FILIÈRE CULTURELLE***

CATÉGORIE A	
Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine	
Conservateur du patrimoine en chef	75
Conservateur du patrimoine	75
Cadre d'emplois des conservateurs de bibliothèque	
Conservateur de bibliothèques en chef	75
Conservateur de bibliothèques	75
Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine	
Attaché principal de conservation du patrimoine	50
Attaché de conservation du patrimoine	50
Cadre d'emplois des bibliothécaires	
Bibliothécaire principal	50
Bibliothécaire	50
CATÉGORIE B	
Cadre d'emplois des assistants de conservation patrimoine et bibliothèques	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	45
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	43
Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèques à partir du 8ème échelon	42
Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèques jusqu'au 7ème échelon	40

CATÉGORIE C	
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	
Adjoint du patrimoine territorial principal de 1ère classe	36
Adjoint du patrimoine territorial principal de 2ème classe	36
Adjoint du patrimoine territorial	36

➢ *FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE*

CATÉGORIE A	
Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs	
Conseiller supérieur socio-éducatif	45
Conseiller socio-éducatif	45
Cadre d'emplois des médecins	
Médecin hors classe	75
Médecin 1ère classe	75
Médecin 2ème classe	75
Cadre d'emplois des psychologues	
Psychologue hors classe	50
Psychologue de classe normale	50
Cadre d'emplois des sages-femmes	
Sage-femme hors classe	**45**
Sage-femme classe normale	**45**
Cadre d'emplois des puéricultrices cadre de santé	
Puéricultrice cadre supérieur de santé	45
Puéricultrice cadre de santé	45
Cadre d'emplois des puéricultrices	
Puéricultrice hors classe (décret n°2014-923)	42
Puéricultrice classe supérieure	42
Puéricultrice classe normale	42
Cadre d'emplois des cadres de santé	
Cadre de santé	45
Cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux	
Cadre supérieur de santé	45
Cadre de santé 1ère classe	45
Cadre de santé 2ème classe	45
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	
Infirmier en soins généraux hors classe	40
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	40
Infirmier en soins généraux de classe normale	40
Cadre d'emplois des biologistes, pharmaciens, vétérinaires	
Biologiste, pharmacien, vétérinaire de classe exceptionnelle	125
Biologiste, pharmacien, vétérinaire hors classe	125
Biologiste, pharmacien, vétérinaire de classe normale	100
CATÉGORIE B	
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	
Assistant socio-éducatif principal	42
Assistant socio-éducatif	40
Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	
Educateur de jeunes enfants principal	42
Educateur de jeunes enfants	40

Cadre d'emplois des infirmiers	
Infirmier de classe supérieure	40
Infirmier de classe normale	40
Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux	
Technicien paramédical de classe supérieure	42
Technicien paramédical de classe normale	40

➢ ***FILIÈRE TECHNIQUE***

CATÉGORIE A	
Cadre d'emplois des ingénieurs en chef	
Ingénieur général	175
Ingénieur en chef hors classe	175
Ingénieur en chef	175
Cadre d'emplois des ingénieurs	
Ingénieur hors classe	150
Ingénieur principal	150
Ingénieur	125
CATÉGORIE B	
Cadre d'emplois des techniciens (à c/ du 01/01/2015)	
Technicien principal de 1ère classe	45
Technicien principal de 2ème classe	43
Technicien à partir du 8ème échelon	42
Technicien jusqu'au 7ème échelon	40
CATÉGORIE C	
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	
Agent de maîtrise principal	25
Agent de maîtrise	25
Cadre d'emplois des adjoints techniques	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	20
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	20
Adjoint technique territorial	20
Cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	25
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	20
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	20

➢ ***FILIÈRE SPORTIVE***

CATÉGORIE A	
Cadre d'emplois des conseiller des activités physiques et sportives	
Conseiller principal des activités physiques et sportives	**45**
Conseiller des activités physiques et sportives	45
Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	45
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	43
Éducateur des activités physiques et sportives à partir du 8ème échelon	42
Éducateur des activités physiques et sportives jusqu'au 7ème échelon	40

➢ ***FILIÈRE D'ANIMATION***

CATÉGORIE B	
Cadre d'emplois d'animateur	
Animateur chef	45
Animateur principal	43
Animateur à partir du 8ème échelon	42
Animateur jusqu'au 7ème échelon	40

ANNEXE 7

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 5 : ÊTRE UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.1 - Ressources humaines

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Mobiliser les compétences							**101 898 760**	**7 034 200**
	Postes titulaires sur poste permanent							**62 704 000**	**0**
012 -0201 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							9 215 000	
012 -0201 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							155 000	
012 -0201 - 64113	NBI personnel titulaire							80 000	
012 -0201 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							2 545 000	
012 -023 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							215 000	
012 -023 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							2 000	
012 -023 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							73 000	
012 -20 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							1 450 000	
012 -20 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							21 000	
012 -20 - 64113	NBI personnel titulaire							25 000	
012 -20 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							330 000	
012 -221 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							8 090 000	
012 -221 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							130 000	
012 -221 - 64113	NBI personnel titulaire							94 000	
012 -221 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							1 100 000	
012 -30 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							1 978 000	
012 -30 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							25 000	
012 -30 - 64113	NBI personnel titulaire							13 000	
012 -30 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							390 000	
012 -40 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							1 400 000	
012 -40 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							33 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
012 -40 - 64113	NBI personnel titulaire							9 000	
012 -40 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							300 000	
012 -50 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							17 700 000	
012 -50 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							421 000	
012 -50 - 64113	NBI personnel titulaire							244 000	
012 -50 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							3 330 000	
012 -60 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							290 000	
012 -60 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							8 000	
012 -60 - 64113	NBI personnel titulaire							1 000	
012 -60 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							88 000	
012 -61 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							110 000	
012 -61 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							2 000	
012 -61 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							37 000	
012 -621 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							7 200 000	
012 -621 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							156 000	
012 -621 - 64113	NBI personnel titulaire							23 500	
012 -621 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							1 740 000	
012 -64 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							190 000	
012 -64 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							2 000	
012 -64 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							30 000	
012 -70 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							640 000	
012 -70 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							11 000	
012 -70 - 64113	NBI personnel titulaire							500	
012 -70 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							210 000	
012 -90 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							280 000	
012 -90 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							3 000	
012 -90 - 64113	NBI personnel titulaire							2 000	
012 -90 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							85 000	
016 -550 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							600 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
016 -550 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							12 000	
016 -550 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							115 000	
017 -566 - 64111	Rémunération principale personnel titulaire							1 220 000	
017 -566 - 64112	Supplément familial de traitement et ind. de résidence							25 000	
017 -566 - 64113	NBI personnel titulaire							5 000	
017 -566 - 64118	Autres indemnités personnel titulaire							250 000	
	Personnel non titulaire							**6 642 400**	**0**
012 -0201 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							1 318 400	
012 -023 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							190 000	
012 -20 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							220 000	
012 -221 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							860 000	
012 -30 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							453 000	
012 -40 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							125 000	
012 -41 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							16 000	
012 -50 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							2 660 000	
012 -61 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							50 000	
012 -621 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							110 000	
012 -64 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							100 000	
012 -70 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							75 000	
012 -90 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							200 000	
016 -550 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							60 000	
017 -566 - 64131	Rémunérations personnel non titulaire							205 000	
	Personnel vacataire							**482 000**	**0**
012 -0201 - 6414	Personnel rémunéré à la vacation							60 000	
012 -023 - 6414	Personnel rémunéré à la vacation							27 000	
012 -30 - 6414	Personnel rémunéré à la vacation							40 400	
012 -40 - 6414	Personnel rémunéré à la vacation							340 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
012 -41 - 6414	Personnel rémunéré à la vacation							14 000	
012 -50 - 6414	Personnel rémunéré à la vacation							600	
	Contrats aidés							**1 017 200**	**736 700**
012 -0201 - 64162	Emploi d'Avenir							36 000	
012 -0201 - 64168	Autres emplois aidés							24 500	
012 -20 - 64168	Autres emplois aidés							7 700	
012-221-64162	Emploi d'avenir							650 0000	
012 -221 - 64168	Autres emplois aidés							97 000	
012-30-64162	Emploi d'avenir							36 000	
012-50-64162	Emploi d'avenir							55 000	
012 -50 - 64168	Autres emplois aidés							93 000	
012-70-64162	Emploi d'avenir							18 000	
74-0201-74712	Emploi d'avenir								27 000
74-0201-7473	Participation - départements								6 700
74-0201-74718	Autres participations de l'Etat								5 000
74-20-7473	Participation - départements								3 000
74-20-74718	Autres participations de l'Etat								1 000
74-221-74712	Emploi d'avenir								520 000
74-221-7473	Participation - départements								32 000
74-221-74718	Autres participations de l'Etat								14 000
74-30-74712	Emploi d'avenir								27 000
74-50-74712	Emploi d'avenir								45 000
74-50-7473	Participation - départements								29 000
74-50-74718	Autres participations de l'Etat								12 000
74-70-74712	Emploi d'avenir								15 000
	Stagiaires école							**160 000**	**0**
011 -0201 - 6247	Transports collectifs du personnel							1 200	
011-0201-6251	Voyages, déplacements et missions							10 800	
012-0201-64131	Rémunérations personnel non titulaire							148 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Charges liées aux salaires								29 914 760	5 947 500
011 -0201 - 6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs							10 000	
011 -50 - 62878	Remboursements de frais à des tiers							170 000	
011 -621 - 62878	Remboursements de frais à des tiers							5 000	
012 -0201 - 6331	Versement de transport							200 000	
012 -0201 - 6332	Cotisations versées au FNAL							49 010	
012 -0201 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							96 000	
012 -0201 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							1 867 100	
012 -0201 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							3 030 050	
012 -0201 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							72 000	
012 -023 - 6331	Versement de transport							7 000	
012 -023 - 6332	Cotisations versées au FNAL							2 000	
012 -023 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							4 000	
012 -023 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							78 000	
012 -023 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							73 000	
012 -023 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							9 000	
012 -20 - 6331	Versement de transport							24 000	
012 -20 - 6332	Cotisations versées au FNAL							8 000	
012 -20 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							16 000	
012 -20 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							320 000	
012 -20 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							510 000	
012 -20 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							17 000	
012 -221 - 6331	Versement de transport							76 000	
012 -221 - 6332	Cotisations versées au FNAL							46 000	
012 -221 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							88 000	
012 -221 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							1 620 000	
012 -221 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							2 900 000	
012 -221 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							105 000	
012 -30 - 6218	Autre personnel extérieur							20 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
012 -30 - 6331	Versement de transport							51 000	
012 -30 - 6332	Cotisations versées au FNAL							13 000	
012 -30 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							24 000	
012 -30 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							515 000	
012 -30 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							662 000	
012 -30 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							40 600	
012 -40 - 6331	Versement de transport							31 000	
012 -40 - 6332	Cotisations versées au FNAL							9 000	
012 -40 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							14 000	
012 -40 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							340 000	
012 -40 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							460 000	
012 -40 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							23 000	
012 -41 - 6331	Versement de transport							300	
012 -41 - 6332	Cotisations versées au FNAL							100	
012 -41 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							200	
012 -41 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							5 000	
012 -41 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							1 000	
012 -41 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							1 500	
012 -50 - 6331	Versement de transport							280 000	
012 -50 - 6332	Cotisations versées au FNAL							100 000	
012 -50 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							200 000	
012 -50 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							3 750 000	
012 -50 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							5 920 000	
012 -50 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							177 500	
012 -60 - 6331	Versement de transport							5 000	
012 -60 - 6332	Cotisations versées au FNAL							1 000	
012 -60 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							3 000	
012 -60 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							46 000	
012 -60 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							100 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
012 -61 - 6331	Versement de transport							3 000	
012 -61 - 6332	Cotisations versées au FNAL							1 000	
012 -61 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							2 000	
012 -61 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							35 000	
012 -61 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							38 000	
012 -61 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							3 000	
012 -621 - 6331	Versement de transport							50 000	
012 -621 - 6332	Cotisations versées au FNAL							37 000	
012 -621 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							71 000	
012 -621 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							1 263 000	
012 -621 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							2 390 000	
012 -621 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							11 800	
012 -64 - 6331	Versement de transport							100	
012 -64 - 6332	Cotisations versées au FNAL							1 500	
012 -64 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							3 000	
012 -64 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							64 000	
012 -64 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							64 000	
012 -64 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							7 000	
012 -70 - 6331	Versement de transport							14 000	
012 -70 - 6332	Cotisations versées au FNAL							4 000	
012 -70 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							7 000	
012 -70 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							130 000	
012 -70 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							210 000	
012 -70 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							7 000	
012 -90 - 6331	Versement de transport							10 000	
012 -90 - 6332	Cotisations versées au FNAL							2 000	
012 -90 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							5 000	
012 -90 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							104 000	
012 -90 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							102 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
012 -90 - 6454	Cotisations aux ASSEDIC							13 000	
013 – 0201 - 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								2 119 700
013 – 0201- 6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale								700 000
013 20 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								4 400
013 – 20- 6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale								2 000
013 – 221 - 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								7 000
013 – 30 - 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								500
013 – 40 - 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								100
013 – 50 - 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								28 900
013 – 50 - 6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale								19 900
013 – 566 - 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								100
013 – 621 - 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								2 000
013 – 70 - 6419	Remboursement sur rémunération du personnel								100
016 -550 - 6331	Versement de transport							13 000	
016 -550 - 6332	Cotisations versées au FNAL							3 000	
016 -550 - 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							6 000	
016 -550 - 6451	Cotisations à l'URSSAF							120 000	
016 -550 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite							195 000	
016 -550 – 6454	Cotisations aux ASSEDIC							5 000	
017 -566 - 6331	Versement de transport							25 000	
017 -566 - 6332	Cotisations versées au FNAL							7 000	
017 -566 – 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion							14 000	
017 -566 – 6451	Cotisations à l'URSSAF							265 000	
017 -566 – 6453	Cotisations aux caisses de retraite							400 000	
017 -566 – 6454	Cotisations aux ASSEDIC							14 000	
70 -312 – 70872	Remboursement de frais par les budgets annexes								323 000
74 – 221 - 74881	Participation des familles au titre de la restaur. et de l'héberg.								2 500 000
74 - 50 - 74718	Autres participations de l'Etat								
74 – 50 – 74788	Autres participations – autres organismes								239 800

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Autres charges							**75 500**	**0**
011-0201-6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires							500	
011-0201-62878	Remboursements de frais à des tiers							1 000	
011-621-62878	Remboursements de frais à des tiers							1 500	
012 -0201 - 6475	Médecine du travail, pharmacie							23 000	
012 -0201 - 6488	Autres charges de personnel							15 000	
65 -0201 - 6568	Autres participations							34 500	
	Frais de mission							**902 900**	**0**
011 -0201 - 6188	Autres frais divers							6 900	
011 -0201 - 6247	Transports collectifs du personnel							30 000	
011 -0201 - 6251	Voyages, déplacements et missions							28 000	
011 -023 - 6251	Voyages, déplacements et missions							500	
011 -20 - 6251	Voyages, déplacements et missions							20 000	
011 -221 - 6251	Voyages, déplacements et missions							55 000	
011 -30 - 6251	Voyages, déplacements et missions							25 000	
011 -40 - 6251	Voyages, déplacements et missions							90 000	
011 -41 - 6251	Voyages, déplacements et missions							3 000	
011 -50 - 6251	Voyages, déplacements et missions							523 000	
011 -60 - 6251	Voyages, déplacements et missions							500	
011 -61 - 6251	Voyages, déplacements et missions							11 000	
011 -621 - 6251	Voyages, déplacements et missions							78 000	
011 -64 - 6251	Voyages, déplacements et missions							4 000	
011 -70 - 6251	Voyages, déplacements et missions							5 000	
011 -90 - 6251	Voyages, déplacements et missions							3 000	
016 -550 - 6251	Voyages, déplacements et missions							6 000	
017 -566 - 6251	Voyages, déplacements et missions							14 000	
	Charges liées aux salaires (AE/CP)								**350 000**
74 – 50 - 74771	Participations – Fonds Social Européen								350 000

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Développer les compétences							**615 000**	**0**
	Actions de formation							**448 000**	**0**
011 -0201 - 6184	Versements à des organismes de formation							252 000	
011-0202-6132	Locations immobilières							2 500	
011-0202-6182	documentation							500	
011 -0202 - 6184	Versements à des organismes de formation							38 000	
011 -20 - 6184	Versements à des organismes de formation							30 000	
011 -221 - 6184	Versements à des organismes de formation							6 000	
011-50-6132	Locations immobilières							1 000	
011 -50 - 6184	Versements à des organismes de formation							78 000	
011 -621 - 6184	Versements à des organismes de formation							20 000	
011 -90 - 6184	Versements à des organismes de formation							20 000	
	Colloques							**17 000**	**0**
011 -0202 - 6185	Frais de colloques et séminaires							2 000	
011 -20 - 6185	Frais de colloques et séminaires							1 000	
011 -50 - 6185	Frais de colloques et séminaires							12 000	
011 -90 - 6185	Frais de colloques et séminaires							2 000	
	Frais de déplacement formation							**80 000**	**0**
011-0201-6247	Transports collectifs du personnel							15 000	
011 -0201 - 6251	Voyages, déplacements et missions							8 000	
011 -20 - 6251	Voyages, déplacements et missions							1 500	
011 -221 - 6251	Voyages, déplacements et missions							11 000	
011 -30 - 6251	Voyages, déplacements et missions							2 000	
011-40-6251	Voyages, déplacements et missions							1 500	
011 -50 - 6251	Voyages, déplacements et missions							26 000	
011-61-6251	Voyages, déplacements et missions							400	
011 -621 - 6251	Voyages, déplacements et missions							10 000	
011-64-6251	Voyages, déplacements et missions							400	
011-70-6251	Voyages, déplacements et missions							800	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011 -90 - 6251	Voyages, déplacements et missions							1 000	
016-550-6251	Voyages, déplacements et missions							400	
017-566-6251	Voyages, déplacements et missions							2 000	
	Actions accompagnement professionnel							**35 000**	**0**
011 -0201 - 62268	Autres honoraires							35 000	
	Frais annonces et insertion							**35 000**	**0**
011 – 0201 - 6231	Annonces et insertion							35 000	
	Développer le dialogue social							**51 700**	**0**
	Secrétariat CTP							**43 500**	**0**
011 -0201 - 6188	Autres frais divers							43 500	
	Frais de déplacement syndicaux							**8 200**	**0**
011 -0201 - 6251	Voyages, déplacements et missions							8 200	
	Gérer les prestations sociales							**2 038 500**	**525 000**
	APDM							**646 000**	**0**
65 -0201 - 6574	Subv. de fonctionnement aux assoc. et autres org.							646 000	
	Titres restaurant							**1 050 000**	**525 000**
012 -0201 - 6478	Autres charges sociales diverses							1 050 000	
75 – 0201 - 7588	Autres produits divers de gestion courante								525 000
	Mel bornes							**105 000**	**0**
012 -0201 - 6488	Autres charges de personnel							105 000	
	Prestation sociale complémentaire							**210 000**	**0**
012 -0201 - 6478	Autres charges sociales diverses							210 000	
	Agrica							**27 500**	**0**
011 - 0202 - 614	Charges locatives et de copropriété							27 500	
	Etudes et projets RH							**30 000**	**0**
	Etudes et projets RH							**30 000**	**0**
011 - 0202 -60632	Fournitures de petit équipement							2 000	
011 - 0202 - 6232	Fêtes et cérémonies							6 000	
012 - 0202 - 6488	Autres charges de personnel							22 000	
TOTAL DU THEME RESSOURCES HUMAINES								**104 633 960**	**7 559 200**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission des ressources

N° 2018_02_CD_0024

Rapporteur : Madame Aline Bray

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.1 - Ressources humaines
Communication interne
Inscription au budget 2018

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve les inscriptions budgétaires telles que présentées en annexe.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

DSOP

ANNEXE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 5 : ÊTRE UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.1 - Ressources humaines

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Développer la communication interne									
	Travaux d'agence / événementiels							**26 500**	
011- 0202 - 60632	Fournitures de petit équipement							400	
011 - 0202 - 6068	Autres matières et fournitures							300	
011 - 0202 - 6188	Autres frais divers							4 000	
011 - 0202 - 6232	Fêtes et cérémonies							14 000	
011 - 0202 - 6238	Divers							7 500	
011 - 0202 - 6247	Transports collectifs du personnel							300	
	Travaux d'impression							**9 500**	
011 - 0202 - 6236	Catalogues et imprimés et publications							9 500	
	TOTAL							**36 000**	

ANNEXE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 5 : ÊTRE UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.1 - Ressources humaines

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Développer la communication interne									
	Travaux d'agence / événementiels							**26 500**	
011- 0202 - 60632	Fournitures de petit équipement							400	
011 - 0202 - 6068	Autres matières et fournitures							300	
011 - 0202 - 6188	Autres frais divers							4 000	
011 - 0202 - 6232	Fêtes et cérémonies							14 000	
011 - 0202 - 6238	Divers							7 500	
011 - 0202 - 6247	Transports collectifs du personnel							300	
	Travaux d'impression							**9 500**	
011 - 0202 - 6236	Catalogues et imprimés et publications							9 500	
	TOTAL							**36 000**	

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission des ressources

N° 2018_02_CD_0025

Rapporteur : Madame Florence Dabin

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.2 - Santé et prévention
Santé et prévention : inscriptions budgétaires 2018

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **inscrit, au budget primitif 2018, les crédits ci-après dont le détail figure en annexe :**

  - **Au titre de la politique en faveur du personnel en situation de handicap :**
    - **297 400 € en dépenses de fonctionnement**
    - **15 000 € en dépenses d'investissement**
    - **30 000 € en recettes de fonctionnement**

  - **Au titre de la santé, de la prévention et de l'accompagnement du personnel :**
    - **92 000 € en dépenses de fonctionnement**
    - **15 000 € en recettes de fonctionnement**

- **Au titre de l'amélioration des conditions de vie des agents :**
  - **10 000 € en dépenses de fonctionnement**
  - **10 000 € en recettes de fonctionnement**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

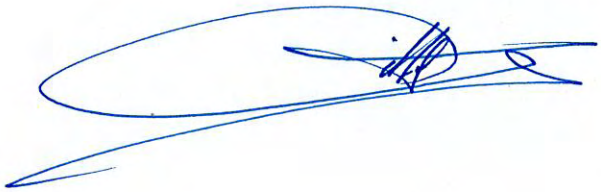

ANNEXE

INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

COMPÉTENCE 5 - ÊTRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.2 : Santé et prévention

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Intégration des BOE et prévention du handicap								
	FIPHFP							**84 900**	**30 000**
011-0201-6184	Versements à des organismes de formation							8 000	
011-0201-62268	Autres honoraires							6 200	
011-0202-6238	Divers							300	
011-0202-60632	Fournitures de petit équipement							200	
011-0202-6236	Frais de communication							200	
012-0201-6475	Médecine du travail, pharmacie							8 000	
012-0201-6488	Autres charges de personnel							37 000	
65-0201-6512	Secours d'urgence							25 000	
74-0201-74788	Autres participations - Autres organismes								30 000
	FIPHFP (CO)					**15 000**			
21-0202-21848	Autre matériel de bureau et mobilier					11 000			
21-0202-2188	Autres immobilisations corporelles					3 000			
21-0202-21838	Autre matériel informatique					1 000			

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	FIPHFP - contribution au fonds							**212 500**	
011-0201-637	Autres impôts, taxes et versements assimilés							212 500	
	Santé, prévention et accompagnement du personnel								
	Soutien au management de la sécurité							**5 000**	
011-0201-62268	Autres honoraires							4 500	
011-0202-6236	Soutien au management de la sécurité							500	
	Accompagnement des situations individuelles							**60 000**	**15 000**
65-58-6512	Secours d'urgence							60 000	
77-58-7788	Produits exceptionnels divers								15 000
	Médecine préventive du travail							**27 000**	
012-0201-6475	Médecine du travail, pharmacie							14 000	
012-0201-6488	Autres charges de personnels							13 000	
	Amélioration des conditions de vie								
	Secours aux agents							**10 000**	**10 000**
65-58-6512	Secours d'urgence							10 000	
77-58-7788	Produits exceptionnels divers								10 000
	TOTAL					**15 000**		**399 400**	**55 000**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission des ressources

N° 2018_02_CD_0026

Rapporteur : Madame Florence Dabin

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.3 - Gestion immobilière
Patrimoine immobilier - inscriptions budgétaires

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **vote les autorisations de programme et approuve les inscriptions budgétaires ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement sur les autorisations de programme présentées en annexe ;**

- **inscrit :**

  - **au titre d'une opération d'ordre budgétaire concernant le bail emphytéotique administratif de la gestion des casernes de gendarmerie :**
    - **en dépenses d'investissement : 75 000 € au compte 040-01-16878,**
    - **en recettes de fonctionnement : 75 000 € au compte 042-01-752 ;**

- **au titre d'une opération d'ordre budgétaire concernant le bail emphytéotique de valorisation du château de Montsoreau :**
  - **en dépenses d'investissement : 1 € au compte 040-01-16878,**
  - **en recettes de fonctionnement : 1 € au compte 042-01-752.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE

COMPETENCE 5 - ETRE UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.3 - Gestion immobilière

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
Comptes	**Objet**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**
	Adapter et moderniser le patrimoine immobilier								
	Site Saint-Aubin (CO)					**529 400**			
21-0202-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					69 400			
23-0202-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)					425 000			
23-0202-2312	Agencements et aménagements de terrains					35 000			
	Cité administrative (CP)	**600 000**		**150 000**					
23-0202-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)	600 000		150 000					
	MDS (CP)	**2 500 000**		**100 000**					
23-0202-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)	2 500 000		100 000					
	VSE (CP)			**2 633 536**					
23-51-238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles			2 633 536					
	Site DGAT Frémur (CP)			**100 000**					
23-315-231311	Construction Bâtiments publics administratifs			100 000					
	Transactions immobilières (CO)					**10 000**	**3 750 000**		
024-01-024	Produit des cessions d'immobilisations						3 750 000		
16-01-165	Dépôts et cautionnements reçus					5 000			
27-01-275	Dépôts et cautionnements versés					5 000			
	Programme éco-responsabilité (CP)			**200 000**					
23-0202-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)			200 000					
	Accessibilité bâtiments (CP)			**100 000**					

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
Comptes	**Objet**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**		
23-0202-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)			100 000					
	Isle Briand (CP)	**270 000**		**347 860**					
20-0202-2031	Frais d'études	-77 860							
23-51-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments p (immo. en cours)	347 860		347 860					
	Travaux programmés annualisés d'aménagement (CO)					**781 000**			
21-0202-2128	Autres agencements et aménagements					5 000			
21-0202-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					78 500			
21-312-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					17 000			
21-313-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					12 000			
21-315-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					8 000			
21-60-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					9 000			
23-0202-2312	Agencements et aménagements de terrains (immo. en cours)					30 000			
23-0202-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)					111 500			
23-312-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)					400 000			
23-312-2312	Agencements et aménagements de terrains (immo. en cours)					95 000			
23-60-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)					5 000			
23-312-231352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés (immo. en cours)					10 000			
	Isle Briand (CO)					**21 500**			
23-90-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)					21 500			
	Réorganisation territoriale de la DRD (CP)	**950 000**		**200 000**					
23-0202-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics (immo. en cours)	950 000		200 000					
	Pérenniser et maintenir le patrimoine immobilier								

Comptes	Objet	AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	Travaux programmés annualisés de grosse maintenance (CO)					**199 600**			
21-0202-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					51 600			
21-315-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					10 000			
21-312-21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés					20 000			
23-0202-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics ((immo. en cours)					88 000			
23-32-231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics ((immo. en cours)					10 000			
23-0202-231352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés ((immo. en cours)					20 000			
	Revenus du patrimoine								**15 000**
70-90-7022	Vente de bois								7 500
70-90-7035	Droits de chasse et de pêche								7 500
	Isle-Briand (maintenance)							**38 400**	**73 400**
011-90-62878	Remboursement de frais par des tiers (dépenses) (reversement au GIP)							38 400	
70-90-70878	Remboursement de frais par des tiers (GIP) (recettes)								35 000
75-90-752	Loyers								38 400
	Etudes (CO)					**150 000**			
20-0202-2031	Frais d'études					150 000			
	Travaux imprévus (CO)					**300 000**			
21-0202-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					200 000			
21-312-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					20 000			
21-313-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					15 000			
21-315-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					15 000			
21-60-21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics					30 000			

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
Comptes	**Objet**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**		
21-90-21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés					20 000			
	Assurer le fonctionnement des bâtiments								
	Fluides et combustibles							**1 221 110**	
011-0202-60611	Eau et assainissement							66 000	
011-0202-60612	Energie – Electricité							730 000	
011-0202-60613	Chauffage urbain							63 000	
011-0202-60621	Combustibles							21 200	
011-312-60611	Eau et assainissement							3 760	
011-312-60612	Energie – Electricité							30 250	
011-313-60611	Eau et assainissement							500	
011-313-60612	Energie – Electricité							18 000	
011-315-60611	Eau et assainissement							2 500	
011-315-60612	Energie – Electricité							77 000	
011-315-60621	Combustibles							4 200	
011-52-60611	Eau et assainissement							700	
011-52-60612	Energie – Electricité							13 000	
011-60-60611	Eau et assainissement							15 000	
011-60-60612	Energie – Electricité							78 000	
011-90-60611	Eau et assainissement							11 000	
011-90-60612	Energie – Electricité							73 800	
011-90-60621	Combustibles							13 200	
	Frais de nettoyage des locaux							**970 000**	
011-0202-6283	Frais de nettoyage des locaux							813 000	
011-312-6283	Frais de nettoyage des locaux							54 000	
011-313-6283	Frais de nettoyage des locaux							6 000	
011-315-6283	Frais de nettoyage des locaux							25 000	
011-52-6283	Frais de nettoyage des locaux							50 000	
011-60-6283	Frais de nettoyage des locaux							12 000	
011-90-6283	Frais de nettoyage des locaux							10 000	
	Frais entretien et gardiennage							**54 710**	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
Comptes	**Objet**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**		
011-0202-6188	Autres frais divers							24 500	
011-0202-6228	Rémunérations intermédiaires et honoraires : divers							500	
011-0202-6282	Frais de gardiennage							15 000	
011-312-6188	Autres frais divers							150	
011-312-6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires							300	
011-312-6282	Frais de gardiennage							2 560	
011-313-6282	Frais de gardiennage							1 000	
011-315-6282	Frais de gardiennage							1 000	
011-52-6188	Autres frais divers							2 000	
011-52-6282	Frais de gardiennage							1 500	
011-90-6188	Autres frais divers							1 700	
011-90-6288	Autres services extérieurs							4 500	
	Entretien et réparation							**168 860**	
011-0202-615221	Entretien et réparations – Bâtiments publics							105 360	
011-11-615221	Entretien et réparations – Bâtiments publics							1 000	
011-312-615221	Entretien et réparations – Bâtiments publics							16 000	
011-313-615221	Entretien et réparations - Autres bâtiments							2 500	
011-315-615221	Entretien et réparations – Bâtiments publics							6 000	
011-32-615221	Entretien et réparations – Bâtiments publics							1 000	
011-51-615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics							3 000	
011-52-615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics							2 000	
011-60-615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics							7 000	
011-621-615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics							5 000	
011-90-615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics							20 000	
	Impôts, taxes et honoraires							**406 350**	
011-0202-62268	Autres honoraires							82 400	
011-0202-6188	Autres frais divers							100	
011-0202-6227	Frais d'actes et de contentieux							300	
011-0202-63512	Taxes foncières							213 300	
011-11-63512	Taxes foncières							35 000	
011-312-63512	Taxes foncières							15 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
Comptes	**Objet**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**
011-60-63512	Taxes foncières							200	
011-60-637	Autres impôts, taxes & versem. assimilés (redevances OM)							5 000	
011-64-637	Autres impôts, taxes & versem. assimilés (redevances OM)							50	
011-90-63512	Taxes foncières							54 000	
011-90-62268	Autres honoraires							1 000	
	Espaces verts							**106 640**	
011-0202-61521	Entretien et réparations - Terrains							66 940	
011-0202-6281	Cotisations							2 100	
011-11-61521	Entretien et réparations - Terrains							300	
011-312-61521	Entretien et réparations - Terrains							10 500	
011-313-61521	Entretien et réparations - Terrains							3 000	
011-315-61521	Entretien et réparations - Terrains							4 500	
011-51-61521	Entretien et réparations - Terrains							7 800	
011-90-6188	Autres frais divers							500	
011-90-61521	Entretien et réparations - Terrains							11 000	
	Contrats de maintenance et vérifications réglementaires							**205 160**	
011-0202-6156	Maintenance							146 040	
011-312-6156	Maintenance							20 205	
011-313-6156	Maintenance							2 970	
011-315-6156	Maintenance							15 000	
011-52-6156	Maintenance							1 380	
011-60-6156	Maintenance							14 645	
011-90-6156	Maintenance							4 920	
	Loyers départ. et remboursement charge							**1 450 000**	**990 000**
011-0202-6132	Locations immobilières							1 196 200	
011-0202-614	Charges locatives et de copropriété							248 500	
011-023-6132	Locations immobilières							5 000	
011-50-6281	Cotisations							300	
70-0202-70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental								2 000
70-0202-70878	Remboursements de frais par des tiers								186 000

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
Comptes	**Objet**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**		
70-312-70878	Remboursements de frais par des tiers								50 000
70-90-70878	Remboursements de frais par des tiers								2 000
70-90-7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)								100
73-01-7388	Autres taxes								1 000
75-0202-752	Revenus des immeubles								166 900
75-11-752	Revenus des immeubles								42 000
75-32-752	Revenus des immeubles								80 000
75-51-752	Revenus des immeubles								254 000
75-90-752	Revenus des immeubles								24 000
75-921-752	Revenus des immeubles								180 000
77-0202-7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion								2 000
	loyer MDPH								**227 000**
70-52-70878	Remboursements de frais par des tiers								60 000
75-52-752	Revenus des immeubles								167 000
	Assurer l'équipement et le fonctionnement des services								
	Acq. mat. bureau,mobilier (CO)					**150 000**			
21-0202-21848	Autre matériel de bureau et mobilier					150 000			
	Acquisition autres matériels (CO)					**70 000**			
21-0202-2188	Autres immobilisations corporelles					70 000			
	Location matériel et mobilier							**20 000**	
011-0202-6135	Locations mobilières							3 500	
011-023-6135	Locations mobilières							13 000	
011-023-6188	Autres frais divers							3 000	
011-312-6135	Locations mobilières							500	
	Entretien matériel et mobilier							**22 080**	
011-0202-611	Contrats de prestations de services							2 100	
011-0202-61551	Entretien et réparations – Matériels roulants							1 000	
011-0202-61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers							9 400	
011-312-61551	Entretien et réparations - Matériels roulants							4 200	
011-312-61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers							1 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DÉPENSES	RECETTES
Comptes	**Objet**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**		
011-90-61551	Entretien et réparations - Matériels roulants							2 880	
011-90-61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers							1 500	
	Produits d'entretien							**9 000**	
011-0202-60631	Fournitures d'entretien							9 000	
	Habillement et vêt. de travail							**48 500**	
011-0202-60636	Habillement et vêtements de travail							14 000	
011-221-60636	Habillement et vêtements de travail							31 350	
011-312-60636	Habillement et vêtements de travail							1 000	
011-313-60636	Habillement et vêtements de travail							1 000	
011-315-60636	Habillement et vêtements de travail							1 000	
011-0202-6288	Autres services extérieurs							150	
	Autres matières et fournitures							**137 650**	
011-0202-6068	Autres matières et fournitures							131 650	
011-0202-60632	Fournitures de petits équipements							6 000	
	Frais de réception							**15 900**	
011-0202-6232	Fêtes et cérémonies							13 000	
011-023-6232	Fêtes et cérémonies							1 600	
011-023-6238	Divers							1 300	
	Transport de biens							**90 000**	
011-0202-6241	Transport de biens							90 000	
	Annonces et insertion							**19 000**	
011-0202-6231	Annonces et insertions							19 000	
	TOTAL	**4 320 000**		**3 831 396**		**2 211 500**	**3 750 000**	**4 983 360**	**1 305 400**

ANNEXE (suite)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP en gestion après DM2 2017	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
				COMPETENCE S : ÊTRE UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES						
				Thème 5.3 - Gestion immobilière						

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission des ressources

N° 2018_02_CD_0027

Rapporteur : Monsieur Alain Maingot

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.4 - Logistique
5.5 - Systèmes d'information
Projets et inscriptions de crédits

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Frédérique Drouet d'Aubigny pouvoir à Jean-Paul Boisneau, Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve les inscriptions budgétaires, les autorisations de programme et la répartition prévisionnelle par exercice de leurs crédits de paiement, présentées en annexe.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

DLSI

ANNEXE

BP 2018 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 5 – ETRE UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.4 - Logistique

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
Comptes	**Objet**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
	Doter en biens mobiliers								
	Acquisition autres matériels (CO)					**105 000**			
018-566-2188	Autres immobilisations corporelles					1 000			
21-0202-2188	Autres immobilisations corporelles					52 000			
21-312-2188	Autres immobilisations corporelles					2 000			
21-313-2188	Autres immobilisations corporelles					15 000			
21-315-2188	Autres immobilisations corporelles					8 000			
21-50-2188	Autres immobilisations corporelles					22 000			
21-52-2188	Autres immobilisations corporelles					1 000			
21-61-2188	Autres immobilisations corporelles					1 000			
21-621-2188	Autres immobilisations corporelles					3 000			
	Doter en fournit. et services								

	Fournitures de bureau							**200 000**	**16 000**
011-0202-6064	Fournitures administratives							64 200	
011-221-6064	Fournitures administratives							4 000	
011-312-6064	Fournitures administratives							3 900	
011-313-6064	Fournitures administratives							2 900	
011-315-6064	Fournitures administratives							6 800	
011-50-6064	Fournitures administratives							83 000	
011-52-6064	Fournitures administratives							13 000	
011-61-6064	Fournitures administratives							900	
011-621-6064	Fournitures administratives							14 000	
011-73-6064	Fournitures administratives							1 300	
017-566-6064	Fournitures administratives							6 000	
70-52-70878	Remboursement de frais par des tiers								16 000
	Fournitures de petit équipement							**25 000**	
011-0202-60632	Fournitures de petits équipements							25 000	
	Habillement et vêtements de travail							**3 000**	
011-0202-60636	Habillement et vêtements de travail							3 000	
	Affranchissements							**590 000**	**56 000**
011-0202-6135	Locations mobilières							2 000	
011-0202-6248	Transports Divers							3 000	
011-0202-6261	Frais d'affranchissement							80 000	
011-313-6135	Locations mobilières							500	
011-313-6261	Frais d'affranchissement							3 000	
011-315-6261	Frais d'affranchissement							7 000	
011-50-6135	Locations mobilières							7 500	

011-50-6248	Transports Divers							33 000	
011-50-6261	Frais d'affranchissement							269 700	
011-52-6261	Frais d'affranchissement							75 000	
011-61-6261	Frais d'affranchissement							500	
011-621-6261	Frais d'affranchissement							45 000	
017-566-6135	Locations mobilières							800	
017-566-6248	Transports Divers							3 000	
017-566-6261	Frais d'affranchissement							60 000	
70-0202-70878	Remboursement de frais par des tiers								2 000
70-52-70878	Remboursement de frais par des tiers								54 000
	Reprographie et impressions							**248 300**	**1 000**
011-0202-6188	Autres frais divers							1 000	
011-0202-6236	Catalogues et imprimés et publications							56 000	
011-312-6236	Catalogues et imprimés et publications							1 000	
011-313-6236	Catalogues et imprimés et publications							8 000	
011-315-6236	Catalogues et imprimés et publications							25 000	
011-50-6236	Catalogues et imprimés et publications							100 000	
011-52-6236	Catalogues et imprimés et publications							2 000	
011-61-6236	Catalogues et imprimés et publications							300	
011-621-6236	Catalogues et imprimés et publications							36 000	
011-731-6236	Catalogues et imprimés et publications							7 000	
017-566-6236	Catalogues et imprimés et publications							12 000	
70-52-70878	Remboursement de frais par des tiers								1 000
	Annonces et insertion							**1 000**	

011-0202-6231	Annonces et insertions							1 000	
	Location de parkings							**47 000**	
011-0202-6132	Location							47 000	
	Doter les services en véhicules								
	Acquisition de véhicules (CO)					**200 000**			
21-0202-2182	Matériel de transport					100 000			
21-50-2182	Matériel de transport					100 000			
	Locations de véhicules							**6 000**	
011-0202-6135	Locations de véhicules							2 000	
011-023-6135	Locations de véhicules							2 000	
011-50-6135	Locations de véhicules							2 000	
	Carburants et frais de péage							**426 000**	**3 700**
011-0202-60622	Carburants							113 000	
011-0202-6188	Autres frais divers							17 000	
011-221-60622	Carburants							17 000	
011-221-6188	Autres frais divers							1 000	
011-312-60622	Carburants							5 000	
011-312-6188	Autres frais divers							1 500	
011-313-60622	Carburants							10 000	
011-313-6188	Autres frais divers							1 500	
011-50-60622	Carburants							200 000	
011-50-6188	Autres frais divers							45 000	
011-61-60622	Carburants							13 000	
011-61-6188	Autres frais divers							2 000	
70-312-70878	Remboursement de frais par des tiers								3 700

	Entretien véhicules							**190 000**	
011-0202-60628	Autres fournitures non stockées							2 500	
011-0202-60632	Fournitures de petit équipement							28 000	
011-0202-61551	Entretien et réparations - Matériel roulant							43 000	
011-0202-6188	Autres prestations							1 500	
011-221-60632	Fournitures de petit équipement							1 000	
011-221-61551	Entretien et réparations - Matériel roulant							14 000	
011-312-60632	Fournitures de petit équipement							1 000	
011-312-61551	Entretien et réparations - Matériel roulant							1 500	
011-313-60632	Fournitures de petit équipement							1 000	
011-313-61551	Entretien et réparations - Matériel roulant							8 000	
011-315-60632	Fournitures de petit équipement							500	
011-315-61551	Entretien et réparations - Matériel roulant							2 000	
011-61-60632	Fournitures de petit équipement							500	
011-50-60628	Autres fournitures non stockées							500	
011-50-60632	Fournitures de petit équipement							7 000	
011-50-61551	Entretien et réparations - Matériel roulant							75 000	
011-50-6188	Autres prestations							1 000	
011-61-61551	Entretien et réparations - Matériel roulant							2 000	
	Impôts et taxes							**12 000**	
011-0202-6355	Taxes et impôts sur les véhicules							4 000	
011-50-6355	Taxes et impôts sur les véhicules							8 000	
	TOTAL					**305 000**		**1 748 300**	**76 700**

ANNEXE

BP 2018 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

COMPETENCE 5 – ETRE UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.5 - Systèmes d'information

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Développer les systèmes d'information								
	Acquisition de matériel (CD)					660 000			
018-566-21838	Autre matériel informatique					10 000			
21-0202-2185	Matériel de téléphonie					50 000			
21-0202-2188	Autres immobilisations corporelles					150 000			
21-0202-21838	Autre Matériel informatique					450 000			
	Acquisition de matériel MDPH (CO)					10 000			
21-52-21838	Autre matériel informatique					8 000			
21-52-2188	Autres immobilisations corporelles					2 000			
	Maintenance matériels et logiciels							918 000	40 000
011-0202-61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers							5 000	
011-0202-6156	Maintenance							602 000	
011-0202-6188	Autres frais divers							230 000	
011-0202-6231	Annonces et insertions							5 000	

011-0202-6241	Transports de biens							4 000	
011-61-6156	Maintenance							6 000	
011-81-6156	Maintenance							35 000	
011-821-6156	Maintenance							10 000	
017-566-6156	Maintenance							20 000	
017-566-6188	Autres frais divers							1 000	
70-821-70878	Remboursement de frais par des tiers								40 000
	Maintenance MDPH							**12 000**	
011-52-6156	Maintenance							12 000	
	Travaux de câblage (CO)					**30 000**			
21-0202-2153	Travaux de câblage					30 000			
	Acquisition de petits équipements							**40 000**	**15 000**
011-0202-60632	Fournitures de petits équipements							40 000	
70-821-70878	Remboursement de frais par des tiers								15 000
	Apporter les télécommunications								
	Frais de télécommunications							**683 000**	**76 000**
011-0202-6262	Frais de télécommunications							667 000	
011-315-6262	Frais de télécommunications							10 000	
011-61-6262	Frais de télécommunications							1 000	
011-821-6262	Frais de télécommunications							5 000	
70-0202-70878	Remboursement de frais par des tiers								76 000
	Frais de télécommunications MDPH							**5 000**	
011-52-6262	Frais de télécommunications							5 000	

	Développer le numérique - ADN								
	Frais et produits divers							15 000	
011-0202-6281	Concours divers							10 000	
65-0202-6574	Subventions de fonctionnement aux associations							5 000	
	Acquisitions de licences et logiciels (CO)					315 000			
20-0202-2051	Concessions et droits similaires					315 000			
	Licences bureautiques (CP)	5 000		315 000					
20-0202-2051	Concessions et droits similaires	5 000		315 000					
	Logiciel collèges (CP)			2 218					
20-221-2051	Concessions et droits similaires			2 218					
	SAEir (CP)	148 686,44	30 000	272 000					
20-315-2051	Concessions et droits similaires	122 974,53		222 000					
21-315-21838	Autre matériel informatique	25 711,91		50 000					
13-315-1313	Subvention d'investissement - Départements		22 000		22 000				
13-315-1312	Subvention d'investissement - Régions		8 000		8 000				
	TOTAL	**153 686,44**	**30 000**	**589 218**	**30 000**	**1 015 000**		**1 673 000**	**131 000**

ANNEXE (suite)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU COMPLEMENTAIRES

Thème 5.5 - Systèmes d'information

mesure	IMPUTATION BUDGETAIRE D'AP	AP en gestion après DM2 2017	AP 2018	Libellé de l'action ou de la mesure ou de l'autorisation de programme	CP 2017 (BP + BS + reports + DM2 +virements)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
		1 051 058,53	**153 686,44**	**Développer le numérique Anjou développement numérique (ADN)**	**617 744,97**	**587 000,00**				
5-5-3-14		618 441,00	5 000,00	Licences bureautiques (CP)	308 441,00	315 000,00				
5-5-3-14	D-20-0202-2051-0-0500-2016-LG1LICENCE	618 441,00	5 000,00	Licences bureautiques - AP 2016	308 441,00	315 000,00				
5-5-3-17		432 617,53	148 686,44	SAEi (CP)	309 303,97	272 000,00				
5-5-3-17	D-20-315-2051-0-0500-2016-SAEi	396 000,00	122 974,53	Archivage électronique - études - AP 2016	296 974,53	222 000,00				
5-5-3-17	D-21-315-21838-0-0500-2016-SAEi	36 617,53	25 711,91	Archivage électronique - réalisation - AP 2016	12 329,44	50 000,00				
		1 051 058,53	**153 686,44**	**TOTAL**	**617 744,97**	**587 000,00**				

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission des ressources

N° 2018_02_CD_0028

Rapporteur : Madame Aline Bray

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.6 - Communication
Inscriptions budgétaires communication

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Frédérique Drouet d'Aubigny pouvoir à Jean-Paul Boisneau, Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **valide les propositions budgétaires du thème « communication » ;**
- **approuve les inscriptions budgétaires présentées en annexe.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

DIRCOM

ANNEXE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

Thème 5-6. COMMUNICATION

Comptes	Objet	AP		INVESTISSEMENT 2018				FONCTIONNEMENT 2018	
				CP SUR AP (crédits ordinaires)		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	PROMOUVOIR LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX USAGERS								
	Internet, films, photos et autres							**57 000**	
011-0202-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							2 000	
011-221-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							5 000	
011-30-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							2 000	
011-311-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							8 000	
011-311-6135	Location							2 000	
011-313-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							4 000	
011-315-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							2 000	
011- 32-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							5 000	
011- 58-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							15 000	
011-621-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							5 000	
011- 70-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							6 000	
011-738-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							1 000	
	Travaux d'agence							**97 000**	
011-0202-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							2 000	
011-221-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							5 000	
011-30-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							3 000	
011-311-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							10 000	
011-315-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							2 000	
011-313-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							5 000	
011-32-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							5 000	
011-58-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							50 000	
011-621-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							5 000	
011-70-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							6 000	
011-738-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							4 000	
	Achats d'espaces							**61 000**	
011-0202-6231	Annonces et insertions							2 000	
011-221-6231	Annonces et insertions							5 000	

011-30-6231	Annonces et insertions							10 000	
011-311-6231	Annonces et insertions							10 000	
011-313-6231	Annonces et insertions							1 000	
011-315-6231	Annonces et insertions							8 000	
011-58-6231	Annonces et insertions							20 000	
011-738-6231	Annonces et insertions							5 000	
	Abribus							**30 000**	
011-023-6188	Autres frais divers							30 000	
	PROMOUVOIR L'INSTITUTION								
	Magazines							**515 000**	
011-023-611	Contrats de prestations de services							1 000	
011-023-6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires							5 000	
011-023-6236	Catalogues et imprimés et publications							210 000	
011-023-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							39 000	
011-023-6261	Frais d'affranchissement							260 000	
	Magazines (CO)					**10 000**			
20-023-2051	Concessions et droits similaires					10 000			
	Objets promotionnels							**30 000**	
011-023-6068	Autres matières et fournitures							30 000	
	Communication institutionnelle							**130 000**	
011-023-611	Contrats de prestations de services							10 000	
011-023-6182	Document général et technique							2 000	
011-023-6188	Autres frais divers							15 000	
011-023-6231	Annonces et insertions							40 000	
011-023-6232	Fêtes et cérémonies							5 000	
011-023-6236	Catalogues et imprimés et publications							10 000	
011-023-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							46 000	
011-023-637	Impôts et taxe							2 000	
	Autres manifestations							**10 000**	
011-023-6135	Location							1 000	
011-023-6188	Autres frais divers							2 000	
011-023-6232	Fêtes et cérémonies							2 000	
011-023-6233	Foires et salons							3 000	
011-023-6248	Transport de bien							2 000	

	PROMOUVOIR LE TERRITOIRE								
	Promotion du Vélo							**75 000**	
011-023-60632	Fournitures de petit équipement							1000	
011-023-6188	Autres frais divers							5 000	
011-023-6231	Achat d'espace							44 000	
011-023-6232	Fêtes et cérémonies							15 000	
011-023-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							9 800	
011-023-637	Impôts et taxe							200	
	Promotion du Vélo (CO)					**5 000**			
21-023-2188	Autres immobilisations corporelles					5 000			
	Communication attractivité							**90 000**	
011-023-60632	Fournitures de petit équipement							2 000	
011-023-6135	Location							3 000	
011-023-6188	Autres frais divers							5 000	
011-023-6231	Annonces et insertions							45 000	
011-023-6236	Catalogues, imprimés et publication							5 000	
011-023-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							30 000	
	Communication des propriétés départementales							**50 000**	
011-023-60632	Fournitures de petit équipement							1 250	
011-023-6135	Location							3 750	
011-023-6188	Autres frais divers							2 500	
011-023-6231	Annonces et insertions							25 000	
011-023-6238	Divers publicité, publications, relations publiques							17 500	
	Projets événementiels (CO)					**60 000**			
21-023-2188	Autres immobilisations corporelles					60 000			
	TOTAL 2018					**75 000**		**1 145 000**	

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission des ressources

N° 2018_02_CD_0029

Rapporteur : Madame Myriam Dubois-Besson

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.8 - Assemblée
Inscriptions budgétaires Assemblée

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Frédérique Drouet d'Aubigny pouvoir à Jean-Paul Boisneau, Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à la majorité des suffrages exprimés,
- 12 contre

- **approuve les inscriptions budgétaires du thème 5.8 – Assemblée telles que détaillées en annexe I ;**

- **alloue, conformément à l'article L. 3123-25 du Code général des collectivités territoriales, une subvention d'équilibre de 56 000 € à l'Association d'entraide des Conseillers généraux, au titre de l'année 2018 ;** (Mme Dubois-Besson ne prenant pas part au vote sur ce point)

- **approuve la convention à conclure avec l'Association d'entraide des Conseillers généraux jointe en annexe II et autorise le Président à la signer ;** (Mme Dubois-Besson ne prenant pas part au vote sur ce point)

- **approuve l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement de 9 000 € à la "Maison de l'Europe Angers-Maine-et-Loire" au titre de l'année 2018 en vue notamment de soutenir ses actions pédagogiques et culturelles visant à favoriser le sentiment d'appartenance à l'Europe en Maine-et-Loire ;**

- **approuve la répartition et le versement des subventions allouées au titre du soutien aux associations départementales de solidarité internationale pour l'année 2018, dont la liste des bénéficiaires figure en annexe III.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE I

BUDGET PRIMITIF 2018 - INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

COMPETENCE 5 : ÊTRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
Thème 5.8 - Assemblée

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Assurer la gestion statutaire des élus								
	Indemnités							**1 810 000**	
65-021-6531	Indemnités des élus départementaux							1 283 000	
65-021-6533	Cotisations de retraite des élus départementaux							134 800	
65-021-6534	Cotisations sécurité sociale des élus – part patronale							392 000	
011-021-6168	Assurance protection juridique							200	
	Association d'entraide des Conseillers généraux							**56 000**	
65-021-6574	Subvention de fonctionnement aux organismes privés							56 000	
	Formation des élus							**10 000**	
65-021-6535	Frais de formation des élus départementaux							10 000	
	Frais déplacement et missions							**50 000**	
65-021-6532	Frais de mission et de déplacement des élus départementaux							50 000	
	Assurer le fonctionnement des groupes								
	Union de la majorité départementale							**135 000**	
6586-01-65861	Frais de personnel							124 800	
6586-01-65862	Documentation							5 000	
6586-01-65862	Affranchissement							5 000	
6586-01-65862	Frais de télécommunications							200	
	Groupe socialiste et divers							**54 000**	
6586-01-65861	Frais de personnel							51 800	

COMPTES	OBJET	AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)		DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
6586-01-65862	Documentation							1 100	
6586-01-65862	Affranchissement							1 000	
6586-01-65862	Frais de télécommunications							100	
	Doter les commissions								
	Commission solidarités							**218 000**	
65-58-6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes							218 000	
	Commission territoires							**50 000**	
65-90-6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes							50 000	
	Commission environnement/cadre de vie							**15 000**	
65-738-6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes							15 000	
	Commission éducation/culture/citoyenneté							**100 000**	
65-20-6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes							100 000	
	Commission permanente (manifestations exceptionnelles)							**80 000**	
65-023-6574	subventions exceptionnelles							80 000	
	Assurer le fonctionnement de l'Assemblée								
	Secrétariat des sessions							**10 000**	
011-021-6188	Autres frais divers							10 000	
	Frais de réception							**149 000**	
011-023-6232	Fêtes et cérémonies							149 000	
	Participer à des réseaux								
	Assemblée des départements de France							**63 000**	
011-021-6281	Concours divers (cotisations)							63 000	
	ASERDEL							**14 000**	
011-021-6281	Concours divers (cotisations)							14 000	
	Réseau Idéal							**14 452**	

COMPTES	OBJET	AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011-0202-6281	Concours divers (cotisations)							1 010	
011-0202-6182	Documentation : tous services sauf RSA							12 097	
017-566-6182	Documentation : RSA							1 345	
	Autres organismes							**23 460**	
011-0202-6281	Concours divers (cotisations) – association des médiateurs							200	
011-0202-6281	Association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)							510	
011-50-6281	Cotisations : Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS)							4 150	
65-11-6568	Autres participations : Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)							8 600	
011-048-6281	Concours divers (cotisations) – association Pays de la Loire Europe							10 000	
	Réaliser des études								
	Audits et conseil							**70 000**	
011-0202-62268	Autres honoraires, conseils							70 000	
	Etudes stratégiques							**100 000**	
011-0202-62268	Autres honoraires conseils							100 000	
	Développer les coopérations								
	Pays partenaires							**15 000**	
011-048-6188	Autres frais divers							15 000	
	Aides organismes partenaires							**9 000**	
65-048-6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes							9 000	
	Soutenir la solidarité internationale								
	Aides aux associations départementales							**42 000**	
65-048-6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes							42 000	
	TOTAL							**3 087 912**	

ANNEXE II

CONVENTION RELATIVE à l'ATTRIBUTION par le DÉPARTEMENT d'une SUBVENTION à l'ASSOCIATION d'ENTRAIDE des CONSEILLERS GÉNÉRAUX au TITRE de l'ANNÉE 2018

Entre :

Le Département de Maine-et-Loire, représenté par M. Christian GILLET, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil départemental en date du 2018,

d'une part

et :

L'Association d'entraide des conseillers généraux (n° SIRET : 789 656 469 00010) dont le siège est fixé à l'Hôtel du Département à Angers, représentée par Mme Myriam DUBOIS-BESSON, Présidente, agissant en vertu des pouvoirs conférés par les statuts,

d'autre part,

Vu l'article L. 3123-25 du code général des collectivités locales,

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil départemental du 23 février 2016 et modifié les 18 avril 2016 et 16 octobre 2017,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention.-

La présente convention a pour objet de fixer le montant et les conditions d'utilisation de la subvention d'équilibre, octroyée au titre de 2018, au bénéfice de l'Association d'entraide des conseillers généraux et de définir le contrôle de son emploi.

Article 2 : Montant de la subvention d'équilibre.-

Au 1er janvier 2018, 10 allocations de retraite sont à verser par l'Association, conformément au tableau ci-annexé. Compte tenu de ces éléments, la subvention d'équilibre s'élève donc, pour l'année 2018, à 56 000 €.

Article 3 : Utilisation de la subvention.-

Le Département soutient financièrement l'association d'entraide des conseillers généraux pour lui permettre de verser à ses membres, sous certaines conditions déterminées par le règlement intérieur de l'association, des allocations périodiques de retraite.

Article 4 : Financement des actions subventionnées.-

Outre la subvention du Département, les recettes prévisionnelles s'établissent comme suit :

- cotisations des membres : 480 €.

Article 5 : Modalités de mandatement et de versement de la subvention.-

Le mandatement de la subvention intervient en quatre fois sur demande de l'association.

Article 6 : Contrôle de la subvention.-

L'association s'engage :

* à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objet statutaire,
* à fournir, dès leur établissement, dans les délais réglementaires :
  - le bilan,
  - le compte de résultat avec éventuellement en sus le compte de résultat propre à l'action subventionnée,
  - l'annexe au bilan et au compte de résultat,
  - le détail des postes du bilan et du compte de résultat,
  - le cas échéant, tout rapport du commissaire aux comptes, et en particulier du rapport général sur les comptes annuels,
  - le cas échéant, le compte rendu de l'expert-comptable sur les comptes annuels,
* à fournir le rapport d'activités de l'année subventionnée.

Article 7 : Comptabilité.-

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Durée.-

La présente convention prend effet à compter de la signature et expire le 31 décembre 2018.

Article 9 : Résiliation de la convention à l'initiative du Département.-

En cas de non-utilisation des fonds pour l'objet de la convention en cours d'exécution de celle-ci, ou de redistribution non autorisée des fonds, le Département procède à la résiliation de la présente convention au terme d'un délai de deux mois après mise en demeure restée sans effet ; il peut demander le remboursement de toutes les sommes déjà versées.

S'il apparaît qu'après l'exécution complète de la convention, l'affectation des sommes versées n'a pas été conforme à l'article 2 précitée, ou qu'il y a eu redistribution de la subvention au profit de tiers, le Département peut demander également le remboursement des sommes déjà perçues.

Toute modification du bénéficiaire en cours d'opération et/ou tout changement relatif à la nature juridique du bénéficiaire, à l'objet de la subvention, aux conditions d'octroi ou, le cas échéant, aux autres conditions prévues dans la décision, nécessitent une nouvelle délibération et, si nécessaire, la conclusion d'un avenant à la présente convention, ou bien une nouvelle convention.

Enfin, toute non-utilisation de fonds versés dans le cadre de la convention donne lieu obligatoirement à remboursement, au terme d'un délai d'un mois, après un préavis de deux mois adressé par le Département à l'association.

Article 10 : Résiliation de la convention à l'initiative de l'association.-

En cas de non-respect par le Département de ses obligations, l'association est en droit de résilier la présente convention, à l'expiration d'un délai de préavis de deux mois.

A Angers, le

La Présidente de l'Association d'entraide des conseillers généraux,

Myriam DUBOIS-BESSON

Le Président du Conseil départemental,

Christian GILLET

Annexe à la convention

ASSOCIATION d'ENTRAIDE des
CONSEILLERS GÉNÉRAUX de MAINE-et-LOIRE

RETRAITES PRÉVISIONNELLES A VERSER en 2018
(sous réserve de l'augmentation du taux de réévaluation des salaires de la Fonction publique)

Montant vacation au 1er février 2017 : 214,77 €

NOMS
M. ALPHANDÉRY
M. BORDEREAU
M. COUSSEAU
M. DUPUIS
Mlle GRÉGOIRE
M. LARDEUX
M. LIGOT
M. MONNIER
M. POIRIER
M. SÉCHET
TOTAL (10)

SUBVENTIONS 2018
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

	Nom de l'association	Date d'envoi du dossier	Pays d'intervention	Domaine	Action	Proposition 2018	Adopté
1	AAFEB	24-août-17	BURKINA FASO	EDUCATION	Construction d'une salle de classe	1 500 €	1 500 €
2	A-BAMA	3-juil.-17	MALI	INSERTION	Formation à la couture de filles mères	500 €	500 €
3	ACTIONS SOLIDAIRES	22-juin-17	MADAGASCAR	AGRICULTURE	Accès à l'eau potable	500 €	500 €
4	AFDI	16-août-17	BURKINA FASO	AGRICULTURE	Accompagnement des jeunes agriculteurs	2 000 €	2 000 €
5	AFFINIAM	24-août-17	SENEGAL	EDUCATION	Amélioration du collège	2 000 €	2 000 €
6	AIDER PAR LE CONSEIL	4-juil.-17	MADAGASCAR	AGRICULTURE	Programme triennal : jardins, ferme expérimentale, distillerie huile essentielle	2 000 €	2 000 €
7	AL KAMANDJATI	1-sept.-17	LIBAN	CULTURE	Développement d'ateliers et écoles de musique	1 000 €	1 000 €
8	ALFRED DIBAN	29-août-17	BURKINA FASO	EDUCATION	Construction d'un collège	1 000 €	1 000 €
9	AMIS DE GOSSI	31-août-17	MALI	SANTE	Soutien sanitaire	2 000 €	2 000 €
10	AMIS DE LA KENTAJA	29-août-17	CAMEROUN	INSERTION	Formation professionnelle de la culture du poivre blanc aux femmes Camerounaises	500 €	500 €
11	ANJOU GUINEE KISSIGOUDOU	22-août-17	GUINEE	AGRICULTURE	Achat de concasseur pour permettre aux femmes le concassage des noix	2 000 €	2 000 €
12	ANJOU MADAGASCAR	10-août-17	MADAGASCAR	AGRICULTURE	Accès à l'eau potable	2 000 €	2 000 €
13	AYITI EDUCATION	31-août-17	HAITI	CONSTRUCTION	Construction d'un logement de fonction pour l'école	2 000 €	2 000 €
14	HALTE DU COEUR D'AFRIQUE	3-août-17	BURKINA FASO	Développement local	Envoi de matériel aux établissements scolaires	4 000 €	4 000 €
15	HAMDALLAYE	2-août-17	MALI	AGRICULTURE	Assainissement du quartier d'Hamdallaye	700 €	700 €
16	JARDINS D'ESPOIRS	4-sept.-17	MAURITANIE	ENERGIE RENOUVELABLE	Mise en place de chambre froide solaire	1 000 €	1 000 €
17	KEL IMNAS	22-août-17	MALI	EDUCATION	Envoi de matériel aux établissements scolaires	2 000 €	2 000 €
18	LA TERRE NOTRE PLANETE	1-sept.-17	CAMEROUN	INSERTION	Amélioration des conditions de vie des femmes	500 €	500 €
19	MADAVIN	4-sept.-17	MADAGASCAR	AGRICULTURE	Reboisement communautaire participatif	500 €	500 €
20	MFR	28-août-17	BURKINA FASO	EDUCATION	Contribuer à l'autonomie des Maison Familiale Rurale	2 700 €	2 700 €
21	PASSAGES	29-août-17	BURKINA FASO	EDUCATION	Construction d'un foyer pour les collégiens	1 800 €	1 800 €
22	PETITS PRINCES DES SABLES	30-août-17	MALI	EDUCATION	Scolarisation d'enfants nomades Touaregs	1 300 €	1 300 €
23	PHI	21-août-17	MADAGASCAR	SANTE	Achats de médicaments pour hôpital	2 000 €	2 000 €
24	VIVRE A GOUENE	25-août-17	MALI	AIDE AU DEVELOPPEMENT	Aide au développement du village de Gouéné	1 300 €	1 300 €
25	YENDOUBOAME	1-sept.-17	TOGO	SANTE	Création d'une salle de repos pour les enfants atteints du Sida	1 000 €	1 000 €
26	ZENGA-ZENGA	1-sept.-17	MALI	AGRICULTURE	Aide au maraichage pour réduire la malnutrition	500 €	500 €
			TOTAL			38 300 €	38 300 €

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VII - Commission des finances et de l'évaluation

N° 2018_02_CD_0005

Rapporteur : Monsieur Philippe Chalopin

DÉLIBÉRATION

Objet : 6 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
6.1 - SDIS
Inscriptions budgétaires 2018
Avenant à la convention pluriannuelle avec le SDIS de Maine-et-Loire

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Véronique Maillet, Alain Maingot, André Marchand, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absents excusés : Gilles Grimaud pouvoir à Philippe Chalopin, François Gernigon pouvoir à Véronique Goukassow, Laurent Hamon pouvoir à Françoise Damas

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements, ainsi que son article L1424-35,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- N'a pas pris part au vote :
  Patrice Brault

- **inscrit au budget 2018 les crédits présentés en annexe budgétaire 1 ;**
- **octroie au SDIS de Maine-et-Loire une contribution de fonctionnement 2018 de 24 248 773 €, payable mensuellement par douzième ;**
- **attribue au SDIS de Maine-et-Loire une subvention d'équipement de 120 000 € pour 2018 ;**
- **approuve l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et le SDIS de Maine-et-Loire, joint en annexe 2, et autorise le Président à le signer.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

INSCRIPTIONS DE CREDITS EN DÉPENSES ET RECETTES

COMPÉTENCE 6 : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Thème 6.1 – SDIS

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	**OBJET**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
	Prévenir et lutter contre les incendies								
	SDIS							**24 248 773**	
65-12-6553								24 248 773	
	SDIS					**120 000**			
204-12-2041781						120 000			

AVENANT N° 1 A LA

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT

ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

2017-2020

Entre

Le Département de Maine-et-Loire, représenté par Monsieur Christian GILLET, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil départemental en date du , désigné ci-après par « le Département »

d'une part,

et

Le service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire, représenté par Monsieur Patrice BRAULT, Président du Conseil d'administration, désigné ci-après par « le SDIS »

d'autre part,

Il est d'abord exposé ce qui suit :

La convention pluriannuelle de partenariat entre le Département de Maine-et-Loire et le Service d'Incendie et de Secours prévoit dans son article 2 l'octroi d'une contribution annuelle de fonctionnement, dont les montants pour les années 2018 à 2020 sont donnés à titre provisoire et peuvent être révisés par l'Assemblée départementale.

De même, en investissement, le montant de la subvention d'équipement annuelle est fixé provisoirement à 120 000 € pour l'année 2018.

Aussi, vu la délibération du Conseil départemental n° en date du 12 février 2018, il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Financement 2018

Le montant définitif de contribution de fonctionnement du Département pour 2018 est arrêté à 24 248 773 €.

La subvention d'équipement annuelle est confirmée pour 2018 à hauteur de 120 000 €.

Article 2 : Durée

Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2018 et s'achève à exécution réciproque des obligations des parties.

Les autres dispositions sont inchangées

À Angers, le

Pour le Département de Maine-et-Loire,
Le Président du Conseil départemental

Christian GILLET

Pour le SDIS de Maine-et-Loire,
Le Président du Conseil d'administration

Patrice BRAULT

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VII - Commission des finances et de l'évaluation

N° 2018_02_CD_0030

Rapporteur : Monsieur Philippe Chalopin

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.7 - Finances, information et conseil
Information et conseil
Frais financiers et frais de gestion de la dette départementale
Annuité de la dette en capital et nouveaux emprunts

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Frédérique Drouet d'Aubigny pouvoir à Jean-Paul Boisneau, Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

- **inscrit, au budget primitif 2018, les crédits détaillés en annexe 1 ;**
- **accepte un montant d'emprunts de 26 800 000 € destinés au financement des dépenses d'investissement ;**
- **délègue au Président, conformément aux termes de l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'exercice 2018, le pouvoir de :**
  - **procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts départementaux, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, selon les modalités indiquées en annexes 2-1 et 2-2 ;**

- **passer, à cet effet, les actes nécessaires, étant précisé que le Conseil départemental sera tenu informé des actes pris dans le cadre de cette délégation à l'occasion de sa réunion pour l'arrêté du compte administratif.**

- **accepte les admissions en non-valeur pour 302 464,05 €, et les créances éteintes pour 34 482,43 €, présentant un total de 336 946,48 €, à comptabiliser, sur le budget principal du Département, aux comptes 6541 et 6542, et dont la ventilation est présentée en annexe 3 ;**

- **accepte les remises gracieuses de dette présentées en annexe 4 pour un montant de 5 309,44 € ;**

- **inscrit les crédits, présentés en annexe 5, en dépenses et en recettes, en vue de la réalisation d'opérations d'ordre.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE 1

INSCRIPTIONS DE CREDITS EN DÉPENSES ET RECETTES

COMPÉTENCE 5 : ÊTRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.7 – FINANCES, INFORMATION ET CONSEIL

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Diffuser l'information et les connaissances								
	Abonnements et ouvrages							**127 200**	
011-0202-6182	services généraux							71 500	
011-20-6182	DGA Territoires (DGA T)							3 500	
011-30-6182	DGA T							2 600	
011-40-6182	DGA solidarité Prévention médico-sociale							1 900	
011-50-6182	DGA Solidarité action sociale							36 500	
017-S66-6182	DGA T - Insertion							1 300	
011-60-6182	DGA T - Réseau routier							6 500	
011-61-6182	DGA T – SATEA							400	
011-70-6182	DGA T – aménagement, environnement							1 000	
011-90-6182	DGA T							2 000	
	Revue de presse							**65 000**	
011-0202-6182	Documentation générale et technique							65 000	
	Assurer la sécurité juridique								
	Conseil et contentieux							**65 000**	
011-0202-6227	Frais d'actes et de contentieux							65 000	

COMPTES	OBJET	AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Primes d'assurances							**1 174 000**	
011-0202-6161	Primes d'assurances – tous risques							544 500	
011-311-6161	Tous risques expositions							1 000	
012-0201-6455	Cotisations pour risques statutaires							628 500	
	Frais d'insertion (CO)					**40 000**			
20-50-2033	Frais d'insertion – services sociaux					5 000			
20-221-2033	Frais d'insertion – Collèges					15 000			
20-621-2033	Frais d'insertion – Routes					15 000			
20-0202-2033	Frais d'insertion – Bâtiments administratifs					5 000			
	Annonces et insertion							**55 000**	
011-50-6231	Annonces et insertions - DGA DSS							2 000	
011-221-6231	Annonces et insertions - DGA-T - Collèges							5 000	
011-621-6231	Annonces et insertions - DGA-T - Routes							17 000	
011-0202-6231	Annonces et insertions - Bâtiments administratifs							31 000	
	Gérer la dette départementale								
	Amortissement du capital (CO)					**33 800 000**	**26 800 000**		
16-01-1641	Emprunts en euros					31 230 000	26 800 000		
16-01-16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt					2 570 000			
	Emprunts avec option LCT ou de refinancement (CO)					**45 000 000**	**45 000 000**		
16-01-16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie					15 000 000	15 000 000		
16-01-166	Refinancement de dette					30 000 000	30 000 000		
	Frais financiers							**12 300 000**	
66-01-66111	Intérêts des emprunts							11 146 000	
66-01-66112	Intérêts – rattachement des ICNE							25 000	
66-01-6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs (intérêts sur lignes de crédit de trésorerie)							29 000	

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
66-01-6688	Autres charges financières							1 100 000	
	Assurer les opérations comptables								
	Admission en non-valeur							**500 000**	
015-5471-6541	Pertes sur créances irrécouvrables - RMI							35 000	
015-5472-6541	Pertes sur créances irrécouvrables - RMI							2 000	
015-5471-6542	Pertes sur créances irrécouvrables - RMI							45 000	
016-550-6541	Pertes sur créances irrécouvrables – Services communs							4 000	
017-567-6541	Pertes sur créances irrécouvrables - RSA							300 000	
017-567-6542	Pertes sur créances irrécouvrables - RSA							49 000	
65-51-6541	Pertes sur créances irrécouvrables – Famille et enfance							18 000	
65-52-6541	Pertes sur créances irrécouvrables – Personnes handicapées							5 000	
65-538-6541	Pertes sur créances irrécouvrables - personnes âgées							20 000	
65-621-6541	Pertes sur créances irrécouvrables – Réseau routier départemental							5 000	
65-738-6541	Pertes sur créances irrécouvrables – Autres actions en faveur du milieu naturel							1 000	
65-81-6541	Pertes sur créances irrécouvrables – Transports scolaires							6 000	
65-81-6542	Pertes sur créances irrécouvrables – Transports scolaires							3 000	
65-921-6541	Pertes sur créances irrécouvrables – Laboratoires départementaux							4 000	
65-52-6542	Pertes sur créances irrécouvrables – personnes handicapées							3 000	
	Frais financiers exceptionnels							**23 000**	**94 000**
67-01-673	Titres annulés sur exercices antérieurs							11 600	
67-01-6747	Remises gracieuses							4 300	
016-550-6747	Remises gracieuses APA							4 000	
011-0202-627	Services bancaires et assimilés							3 000	
011-0202-6281	Cotisation Club utilisateurs Coriolis							100	
76-01-761	Produits de participations								94 000
	TOTAL					**78 840 000**	**71 800 000**	**14 309 200**	**94 000**

ANNEXE 2-1

DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Article 1

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire donne délégation à son Président, pour l'exercice 2018, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement du Département de Maine-et-Loire ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire définit sa politique d'endettement comme suit.

À la date du 1er janvier 2018, l'encours de la dette atteint 435 574 638,74 €.

dont 274 233 879,53 € de dette à taux fixes,
157 140 759,21 € de dette à taux variables,
4 200 000,00 € de dette à taux complexes.

Répartition de l'encours de dette au 1er janvier 2018 :

Indices sous-jacents	Structures	Parts dans le total	Montants	Nombre de contrats
(1) Indices en euros	**(A) Taux fixe ou variable simple.**	90,89 %	395 874 638,74 €	63 emprunts
	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	8,15 %	35 500 000,00 €	5 emprunts
	(C) Option d'échange (swaption)	0,96 %	4 200 000,00 €	1 emprunt

Les nouveaux emprunts qui seront souscrits en 2018 seront de type 1A, 1B ou 1C, selon la classification prévue par la circulaire interministérielle du 25 juin 2010.

L'encours de dette total au 31 décembre 2018 ne sera pas supérieur à l'encours de dette total au 1er janvier 2018.

Article 3

Pour réaliser tout investissement, et dans la limite des sommes inscrites au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter :

Des instruments de couverture :

Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département de Maine-et-Loire souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
- et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées).

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour l'exercice budgétaire 2018 sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe), et sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2018 et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 35 années et elle ne pourra, en toute hypothèse, être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations seront adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :
- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- le taux du livret A,
- le taux d'inflation,
- ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :
- 0,30 % de l'encours visé par l'opération pour les primes
- 0,30 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, durant toute la durée de celle-ci.

L'assemblée délibérante décide de donner délégation à M. le Président et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,

- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,

- à résilier l'opération arrêtée,

- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux articles précédents.

Des produits de financement :

Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département de Maine-et-Loire souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

En cohérence avec la stratégie d'endettement indiquée à l'article 2, l'assemblée délibérante décide de recourir, en 2018, à des produits de financement de structures A, B ou C et d'indices de type 1, selon la classification mentionnée par la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur EURIBOR.

Le Conseil départemental autorise les produits de financement, pour l'exercice budgétaire 2018, pour le montant inscrit en recette réelle au compte 1641 au budget du Département pour l'exercice 2018.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 35 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :
- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- le taux du livret A,
- le taux d'inflation,
- ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :
- 0,30 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,30 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, durant toute la durée de celle-ci.

L'assemblée délibérante décide de donner délégation à M. le Président et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,

- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,

- à résilier l'opération arrêtée,

- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,

- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,

- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés,

- et notamment pour les réaménagements de dette, à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, à allonger la durée du prêt, à modifier la périodicité et le profil d'amortissement,

- et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Article 4

L'assemblée délégataire est tenue informée de chaque contrat conclu lors de la réunion pour l'arrêté du compte administratif.

ANNEXE 2-2

DETTE DÉPARTEMENTALE POUR EMPRUNTS AU 1ER JANVIER 2018

Nature et n° d'emprunt	Prêteur	Date de signature	Montant prêté à la signature	Périodicité des rembour-Sements	Profil d'amortis-sement	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel	Couver - ture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux d'inté rêt	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Annuité en capital
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)			**660 660 000,00**					**69 844 000,00**		**435 574 638,74**					**33 387 411,16**
1641 Emprunts en euros (Total)			610 660 000,00					69 844 000,00		403 834 638,74					30 817 411,16
600	SFIL (DEXIA Crédit Local à l'origine)	21/02/08	12 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	6 600 000,00	11 ans	F	-	4,13%	600 000,00
602	CA-CIB	14/12/05	10 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	4 000 000,00	8 ans	F	-	3,549%	500 000,00
604	Crédit Foncier de France (prêteur à l'origine : IXIS Corporate & Investment Bank)	15/12/05	15 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	3 000 000,00	3 ans	F	-	2,4275%	1 000 000,00
605	Société Générale	24/05/06	20 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	9 000 000,00	9 ans	F	-	4,26%	1 000 000,00
606	DEXIA Crédit Local	12/12/06	13 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	6 218 333,27	9 ans	V	Euribor 3 mois + 0,015 %	0,015%	606 666,68
607-1	CA-CIB	22/12/06	7 200 000,00	Annuelle	constant	N	O	3 600 000,00	A-1	3 600 000,00	9 ans	F	-	5,30%	400 000,00
607-2	CA-CIB	22/12/06	6 300 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	3 150 000,00	9 ans	F	-	2,35%	350 000,00
608	SFIL (DEXIA Crédit Local à l'origine)	03/07/07	5 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	2 500 000,00	10 ans	F	-	4,75%	250 000,00
609	SFIL (DEXIA Crédit Local à l'origine)	03/07/07	5 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	2 500 000,00	10 ans	F	-	4,75%	250 000,00
610-1	CA-CIB (BFT à l'origine)	18/12/07	10 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	5 000 000,00	10 ans	F	-	2,43%	500 000,00
610-2	CA-CIB (BFT à l'origine)	15/02/08	20 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	11 000 000,00	11 ans	F	-	2,49%	1 000 000,00
611	CA-CIB	15/12/07	10 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	5 000 000,00	10 ans	F	-	2,45%	500 000,00
612	The Royal Bank of Scotland	14/03/08	8 000 000,00	Trimestrielle	constant	N	N	-	A-1	4 200 000,00	11 ans	F	-	4,38%	400 000,00

Nature et n° d'emprunt	Prêteur	Date de signature	Montant prêté à la signature	Périodicité des rembour-Sements	Profil d'amortis-sement	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel	Couver - ture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux d'inté rêt	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Annuité en capital
613	Crédit Foncier de France / Caisse d'épargne	30/04/08	5 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	3 200 000,00	16 ans	F	-	4,53%	200 000,00
614	SFIL (DEXIA Crédit Local à l'origine)	05/06/08	15 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	10 200 000,00	17 ans	F	-	4,77%	600 000,00
615	DEXIA Crédit Local	17/07/08	30 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	21 425 925,94	21 ans	V	Euribor 3 mois + 0,16 %	0,162%	962 962,96
616	SFIL (DEXIA Crédit Local à l'origine)	28/10/08	10 500 000,00	Trimestrielle	constant	N	N	-	C-1	4 200 000,00	6 ans	C	Taux fixe de 4,62 % annulable chaque 01/12 ou Euribor + 0,50% si annulation du taux fixe par la banque	4,62%	700 000,00
617	Société Générale	31/10/08	6 000 000,00	Annuelle	constant	N	N	-	A-1	4 200 000,00	21 ans	F	-	5,47%	200 000,00
618	Société Générale	31/10/08	6 000 000,00	Annuelle	constant	N	N	-	A-1	4 200 000,00	21 ans	F	-	5,37%	200 000,00
619	Crédit Foncier de France / Caisse d'épargne	07/11/08	6 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	4 200 000,00	21 ans	F	-	5,69%	200 000,00
620	CA-CIB (BFT à l'origine)	07/11/08	4 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	2 560 000,00	16 ans	F	-	5,42%	160 000,00
621	CRCAM Anjou Maine / CA-CIB	12/11/08	6 000 000,00	Annuelle	constant	N	N	-	A-1	4 200 000,00	21 ans	F	-	4,97%	200 000,00
622	Caisse des dépôts et consignations	10/12/08	14 760 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	8 856 000,00	12 ans	F	-	3,96%	738 000,00
623	Caisse des dépôts et consignations	19/12/08	35 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	21 000 000,00	12 ans	F	-	4,54%	1 750 000,00
624	Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	23/04/09	10 000 000,00	Annuelle	constant	O	O	6 000 000,00	A-1	6 000 000,00	12 ans	V	Euribor 12 mois + 0,93 %	2,687%	500 000,00
625	Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	23/04/09	15 000 000,00	Annuelle	constant	O	O	10 200 000,00	A-1	10 200 000,00	17 ans	V	Taux fixe de 3,31 % jusqu'au 24/04/2014 puis taux égal à euribor 12 mois préfixé + 0,98 % à compter du 25/04/2014	2,92%	600 000,00

Nature et n° d'emprunt	Prêteur	Date de signature	Montant prêté à la signature	Périodicité des rembour-Sements	Profil d'amortis-sement	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel	Couver - ture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux d'inté rêt	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Annuité en capital
628	Société Générale	05/11/09	24 240 000,00	Annuelle	constant	O	O	14 544 000,00	A-1	14 544 000,00	12 ans	V	Euribor 1 mois + 0,48 %	1,997%	1 212 000,00
629	SFIL (DEXIA Crédit Local à l'origine)	22/04/10	20 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	13 000 000,00	13 ans	F	-	3,79%	1 000 000,00
631	ARKEA-BEI	13/07/10	9 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	6 900 000,00	23 ans	F	-	3,71%	300 000,00
632	CRCAM Anjou-Maine	10/11/10	10 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	6 500 000,00	13 ans	F	-	3,23%	500 000,00
634	Société Générale	14/04/11	20 000 000,00	Annuelle	constant	O	O	14 000 000,00	B-1	14 000 000,00	14 ans	V	Euribor 1 mois + 0,95 %	2,352%	1 000 000,00
635	ARKEA-BEI	22/07/11	10 000 000,00	trimestrielle	constant	O	O	7 000 000,00	B-1	7 000 000,00	14 ans	V	Euribor 3 mois + 1,15%	2,788%	500 000,00
636	Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	18/07/11	10 000 000,00	trimestrielle	constant	O	O	7 000 000,00	B-1	7 000 000,00	14 ans	V	Euribor 3 mois + 1,20%	2,829%	500 000,00
638	Caisse des dépôts et consignations	02/12/11	6 000 000,00	trimestrielle	constant	O	O	3 800 000,00	B-1	3 800 000,00	9 ans	V	Euribor 3 mois + 1,55%	2,798%	400 000,00
639	Caisse des dépôts et consignations	28/03/12	4 950 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	3 217 500,00	10 ans	V	Euribor 3 mois + 1,55%	1,541%	330 000,00
640	Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	12/04/12	15 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	9 500 000,00	10 ans	F	-	4,80%	1 000 000,00
641	Caisse des dépôts et consignations	17/04/12	3 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	1 900 000,00	10 ans	V	Euribor 3 mois + 1,08%	1,071%	200 000,00
642	Crédit Foncier de France / Caisse d'épargne BPL	24/04/12	4 950 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	3 135 000,00	10 ans	F	-	4,745%	330 000,00
643	CRCAM Anjou-Maine /CA-CIB	03/09/12	14 100 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	9 165 000,00	10 ans	F	-	4,72%	940 000,00
644	ARKEA-BEI	05/02/13	10 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	7 333 333,32	11 ans	F	-	3,91%	666 666,67
645	Société Générale	30/04/13	4 980 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	3 652 000,00	11 ans	F	-	3,60%	332 000,00
646	Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	13/05/13	6 600 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	4 730 000,00	11 ans	F	-	3,67%	440 000,00
647	CRCAM Anjou-Maine /CA-CIB	21/05/13	9 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	6 300 000,00	11 ans	F	-	3,397%	600 000,00

Nature et n° d'emprunt	Prêteur	Date de signature	Montant prêté à la signature	Périodicité des rembour-Sements	Profil d'amortis-sement	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel	Couver - ture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux d'inté rêt	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Annuité en capital
648	SFIL (DEXIA Crédit Local à l'origine)	27/02/14	20 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	16 000 000,01	12 ans	F	-	3,50%	1 333 333,33
649	Crédit Foncier de France / Caisse d'épargne BPL	14/03/14	3 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	2 400 000,00	12 ans	F	-	3,36%	200 000,00
650	Crédit Foncier de France / Caisse d'épargne BPL	14/03/14	3 000 000,00	Semestrielle	constant	O	N	-	A-1	2 400 000,00	12 ans	V	Euribor 6 mois + 1,57%	1,568%	200 000,00
651	SFIL (Banque Postale à l'origine)	12/11/14	4 100 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	3 485 000,00	17 ans	V	Euribor 3 mois + 1,32%	1,338%	205 000,00
652-1	ARKEA-BEI	22/12/14	1 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	850 000,00	17 ans	V	Euribor 12 mois + 1,1%	1,115%	50 000,00
652-2	SURAVENIR	22/12/14	5 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	4 250 000,00	17 ans	V	Euribor 12 mois + 1,1%	1,115%	250 000,00
653	Caisse des dépôts et consignations	19/12/14	3 900 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	3 510 000,00	27 ans	V	Livret A + 1 %	1,750%	130 000,00
654	Caisse des dépôts et consignations	05/05/15	3 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	2 800 000,00	28 ans	V	Livret A + 1 %	1,750%	100 000,00
655	SFIL (Banque Postale à l'origine)	28/04/15	4 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	3 500 000,00	18 ans	V	Euribor 3 mois + 1 %	1,014%	200 000,00
656	Deutsche Pfandbriefbank	26/05/15	13 500 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	12 365 546,20	27 ans et 2 mois	F	-	2,340%	453 781,52
657	Crédit Foncier de France	13/10/15	4 980 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	4 648 000,00	28 ans	F	-	2,500%	166 000,00
658	Crédit Foncier de France	13/10/15	5 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	4 600 000,00	23 ans	F	-	2,310%	200 000,00
659	ARKEA-BEI	13/10/15	3 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	2 700 000,00	18 ans	V	Euribor 3 mois + 1,01 %	1,024%	150 000,00
660	Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	19/05/16	10 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	9 250 000,00	19 ans	F	-	1,540%	500 000,00
661	SFIL (Banque Postale à l'origine)	02/05/16	4 200 000,00	Trimestrielle	constant	O	O	3 700 000,00	B-1	3 700 000,00	9 ans	V	Euribor 3 mois + 0,87 %	2,109%	400 000,00

Nature et n° d'emprunt	Prêteur	Date de signature	Montant prêté à la signature	Périodicité des rembour-Sements	Profil d'amortis-sement	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel	Couver - ture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux d'inté rêt	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Annuité en capital
662	Caisse des dépôts et consignations	12/07/16	2 500 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	2 375 000,00	19 ans	F	-	0,000%	125 000,00
663	Caisse des dépôts et consignations	12/07/16	3 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	2 900 000,00	29 ans	V	Livret A + 1 %	1,760%	100 000,00
664	Banque Postale/BEI	12/08/16	4 900 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	4 704 000,00	24 ans	F	-	1,080%	196 000,00
665	SFIL (Banque Postale à l'origine)	22/07/16	6 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	5 760 000,00	24 ans	F	-	1,330%	240 000,00
666	SFIL (Banque Postale à l'origine)	22/07/16	5 000 000,00	Trimestrielle	constant	O	N	-	A-1	4 750 000,00	19 ans	F	-	1,160%	250 000,00
667	Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	7/07/17	15 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	15 000 000,00	20 ans	F	-	1,44%	750 000,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)			50 000 000,00					0,00		31 740 000,00					2 570 000,00
626	BNP PARIBAS	29/06/09	9 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	4 200 000,00	7 ans	V	Eonia + 1,10 %	1,115%	600 000,00
627	Société Générale	30/04/09	8 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	5 440 000,00	17 ans	V	Euribor 1 mois + 1%	1,014%	320 000,00
630	Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	20/05/10	20 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	13 000 000,00	13 ans	V	Euribor 3 mois + 0,34%	0,348%	1 000 000,00
633	CA-CIB (BFT à l'origine) pour CRCAM Anjou Maine	17/12/10	13 000 000,00	Annuelle	constant	O	N	-	A-1	9 100 000,00	14 ans	V	Euribor 3 mois + 0,45%	0,456%	650 000,00
Total général			**660 660 000,00**					**69 844 000,00**		**435 574 638,74**					**33 387 411,16**

ANNEXE 3

VENTILATION PAR CHAPITRE DES MONTANTS DES TITRES DE RECETTES ÉMIS SUR LE BUDGET DU DÉPARTEMENT ET POUR LESQUELS LE PAYEUR DEPARTEMENTAL PROPOSE DES CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET DES CREANCES ETEINTES

(Imputations comptables selon l'instruction budgétaire et comptable M52)

013 – Atténuation de charges
0201 – Administration générale de la collectivité
6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel ..... 705,23 €

013 – Atténuation de charges
221 - Collèges
6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel ..... 798,52 €

015 – Revenu Minimum d'Insertion
5471 - Revenu minimum d'insertion - Allocations
7531 - Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociales - RMI ..... 54 527,06 €

016 – Allocation Prestations Autonomie
550 – Services communs
7533 –Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale - APA ..... 181,17 €

017 – Revenu de Solidarité Active
567- Allocations RSA
7531 – Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociales - RMI..... 11 236,92 €

017 – Revenu de Solidarité Active
567- Allocations RSA
75342 – Allocations forfaitaires ..... 191 876,83 €

017 – Revenu de Solidarité Active
567- Allocations RSA
75343 – Allocations forfaitaires majorées ..... 22 163.06 €

70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses
738 – Autres actions en faveur du milieu naturel
70323 – Redevance d'occupation du domaine public départemental..... 0,08 €

70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses
81 - Transports scolaires
7067 - redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement..... 8 925,24 €

74 – Dotations, subventions et participations
731 – Actions en matière de traitement des déchets
74788 – Autres participations – Autres organismes ..... 0,04 €

75 – Autres produits de gestion courante
51 - Famille et enfance
7513 - Recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions ..... 19 681,82 €

75 – Autres produits de gestion courante
52 – Personnes handicapées
7513 - Recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions ..... 1 677,88 €

75 – Autres produits de gestion courante
538 - Personnes âgées
7513 - Recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions ..... 20 032,29 €

75 – Autres produits de gestion courante
58 – Autres interventions sociales
7518 - Recouvrements sur autres redevables..... 0.30 €

75 – Autres produits de gestion courante
0202 – Administration générale de la collectivité
752 – Revenus des immeubles..... 0,03 €

77 – Produits exceptionnels
621 – Réseau routier départemental
7788 –Produits exceptionnels divers..... 5 140,01 €

TOTAL GENERAL..... 336 946,48 €

ANNEXE 4

REMISE GRACIEUSE

TITRE CONCERNE	*EXERCICE CONCERNE*	*MONTANT DU TITRE*	*MONTANT DE LA REMISE GRACIEUSE*	*OBJET*	*IMPUTATION*	*MOTIFS*
7616	**2017**	3 988,04 €	3 988,04 €	RECUPERATION APA	016-550-7533	Au regard des ressources et charges justifiées, la Direction de l'autonomie émet un avis favorable
1666	**2017**	1 321,40 €	1 321,40 €	REPRISE SUR SALAIRE	013-023-6419	Avis favorable au regard des éléments justifiant d'une situation de fragilité particulière du débiteur
TOTAL			***5 309,44 €***			

ANNEXE 5

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 - ECRITURES D'ORDRE
Budget principal

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Opération	Mandat			Montant à inscrire au BP 2018	Titre			Montant à inscrire au BP 2018
	Chapitre	Fonction	Nature		Chapitre	Fonction	Nature	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	042	01	6811	36 567 500	040	01	2814	1 781 300
					040	01	28031	154 200
					040	01	28033	5 800
					040	01	28051	830 100
					040	01	28121	12 000
					040	01	28128	229 900
					040	01	28152	23 400
					040	01	28153	85 300
					040	01	28157	383 900
					040	01	28181	196 300
					040	01	28182	633 500
					040	01	28185	40 900
					040	01	28188	781 800
					040	01	280411	2 305 700
					040	01	280412	20 000
					040	01	280414	9 269 200
					040	01	280415	118 300
					040	01	280417	191 500
					040	01	280418	327 700
					040	01	280421	269 000
					040	01	280422	3 398 200
					040	01	280441	4 600
					040	01	281312	1 305 200
					040	01	281313	170 400

Opération	Mandat			Montant à inscrire au BP 2018	Titre			Montant à inscrire au BP 2018
	Chapitre	Fonction	Nature		Chapitre	Fonction	Nature	
					040	01	281314	27 500
					040	01	281318	279 000
					040	01	281328	200
					040	01	281351	713 300
					040	01	281352	489 400
					040	01	281735	20 100
					040	01	281753	156 600
					040	01	281831	712 400
					040	01	281838	728 700
					040	01	281841	203 800
					040	01	281848	177 900
					040	01	2804111	520 400
					040	01	2804112	895 700
					040	01	2804113	113 800
					040	01	2804141	635 400
					040	01	2804142	2 861 300
					040	01	2804143	20 800
					040	01	2804151	20 100
					040	01	2804152	180 200
					040	01	2804172	2 000
					040	01	2804178	1 292 500
					040	01	2804181	19 600
					040	01	2804182	98 900
					040	01	2804412	61 200
					040	01	2804422	400
					040	01	2817312	3 061 300
					040	01	28041722	1 600
					040	01	28041781	140 000
					040	01	28041782	595 200
TOTAL				**36 567 500**	**TOTAL**			**36 567 500**
REPRISE SUBVENTIONS TRANSFERABLES	040	01	13911	4 702 000	042	01	777	11 384 800
	040	01	13912	414 900				
	040	01	13913	53 700				
	040	01	13914	12 400				
	040	01	13931	931 200				

Opération	Mandat			Montant à inscrire au BP 2018	Titre			Montant à inscrire au BP 2018
	Chapitre	Fonction	Nature		Chapitre	Fonction	Nature	
	040	01	13932	4 662 600				
	040	01	139171	300				
	040	01	139172	607 700				
	040	01	139178	0				
TOTAL				**11 384 800**	**TOTAL**			**11 384 800**

TOTAL	**47 952 300**

TOTAL	**47 952 300**

AUTRES ECRITURES D'ORDRE

Opération	Mandat			Montant à inscrire au BP 2018	Titre			Montant à inscrire au BP 2018
	Chapitre	Fonction	Nature		Chapitre	Fonction	Nature	
INTEGRATION TRAVAUX	041	01	2312	1 000 000	041	01	238	1 000 000
INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES	041	01	23151	500 000	041	01	2031	500 000
INTEGRATION DES FRAIS D'INSERTION	041	01	231351	500 000	041	01	2033	500 000
BEA Gendarmerie et Montsoreau	040	01	16878	75 001	042	01	752	75 001
TOTAL				**2 075 001**	**TOTAL**			**2 075 001**

TOTAL GENERAL	**50 027 301**

TOTAL GENERAL	**50 027 301**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VII - Commission des finances et de l'évaluation

N° 2018_02_CD_0031

Rapporteur : Monsieur Philippe Chalopin

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.7 - Finances, information et conseil
Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu les articles 1636 B sexies A et 1639 A du Code général des impôts,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

- **reconduit le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,26 % pour l'année 2018.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

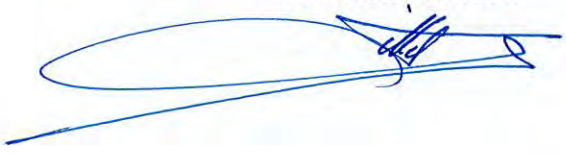

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VII - Commission des finances et de l'évaluation

N° 2018_02_CD_0032

Rapporteur : Monsieur Philippe Chalopin

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES
5.7 - Finances, information et conseil
Budget principal du Département
Budget primitif 2018
Synthèse

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Jean-Paul Boisneau, Régine Brichet, Françoise Damas, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Groussard, Gilles Leroy, Fatimata Amy, Guy Bertin, Grégory Blanc, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Paule Chesneau, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, Sophie Foucher-Maillard, François Gernigon, Véronique Goukassow, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Alain Maingot, Hervé Martin, Jocelyne Martin, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Jean-Paul Pavillon, Gilles Piton, Marie-France Renou, Didier Roisné, Jean-Luc Rotureau, Isabel Volant

Excusé : Marie Seyeux

Absents excusés : Patrice Brault pouvoir à Florence Dabin, André Marchand pouvoir à Sophie Foucher-Maillard

---

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 12 abstentions

- **vote les crédits pour dépenses imprévues du budget primitif 2018 à hauteur de 300 000 € au chapitre 022 en section de fonctionnement et à hauteur de 919 188 € au chapitre 020 en section d'investissement ;**

- **vote l'inscription des dépenses et recettes mentionnées en annexe 1 ;**

- **vote le budget primitif 2018, par nature, pour un montant global, équilibré en dépenses et en recettes, à 744 715 983 €, en opérations réelles, étant précisé que le vote budgétaire est effectué par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement ;**

- **autorise le Président, conformément à l'article L. 3322-1 du Code général des collectivités territoriales, à utiliser les crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget.**

Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET

ANNEXE 1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS DE CRÉDITS

COMPETENCE 5 – ETRE UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

Thème 5.7 : Finances, information et conseil

		AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
COMPTES	OBJET	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	Gérer Les ressources globalisées								
	Dotation globale de fonctionnement								**93 945 319**
74-01-7411	Dotation forfaitaire								57 262 840
74-01-74122	Dotation de péréquation urbaine								15 162 453
74-01-74123	Dotation de compensation								21 520 026
	Dotation générale de décentralisation								**4 950 596**
74-01-7461	Dotation générale de décentralisation								4 950 596
	Dotation globale d'équipement						**150 000**		
13-01-1331	DGE part rurale						150 000		
	Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (CO)						**7 200 000**		
10-01-10222	FCTVA						7 200 000		
	Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée								**340 000**
74-01-744	FCTVA								340 000
	Fiscalité et compensations							**270 000**	**251 187 720**
731-01-73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties								170 971 736
731-01-73125	Frais de gestion de la TFPB								9 644 646
731-01-73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)								41 122 054
731-01-73122	Fonds de péréquation de la CVAE								1 478 576

COMPTES	OBJET	AP		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT	
				CP SUR AP		CP HORS AP (crédits ordinaires)			
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
731-01-73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux								1 046 098
731-01-73121	F.N.G.I.R.								5 262 136
74-01-74832	D.C.R.T.P.								5 002 676
74-01-74833	Etat – compensation au titre de la C.E.T. (CVAE et CFE)								4 000
74-01-74834	Etat - Compensation au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties								140 000
74-01-74835	Etat- Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale								4 398 331
731-01-73123	Compensation financière de la Région au titre du transfert de compétence « Transports scolaires et interurbains »								12 117 467
014-01-7398	Reversements de taxes d'urbanisme							270 000	
	Droits de mutation							**5 830 692**	**95 134 452**
73-01-7321	Taxe départementale de publicité foncière et droits d'enregistrement (DMTO)								87 000 000
73-01-73261	Fonds national de péréquation des D.M.T.O.								7 200 000
73-01-73262	Attribution au titre du Fonds national de solidarité								934 452
014-01-739262	Versement au titre du fonds national de solidarité							5 830 692	
	Taxe sur l'électricité								**8 787 000**
73-01-7351	Taxe sur l'électricité								8 787 000
	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance								**63 500 000**
73-01-7342	Taxe sur les conventions d'assurances								49 764 823
73-12-7342	Taxe sur les conventions d'assurances								13 735 177
	Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques								**7 990 443**
73-01-7352	Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques								7 990 443
	TOTAL						**7 350 000**	**6 100 692**	**525 835 530**